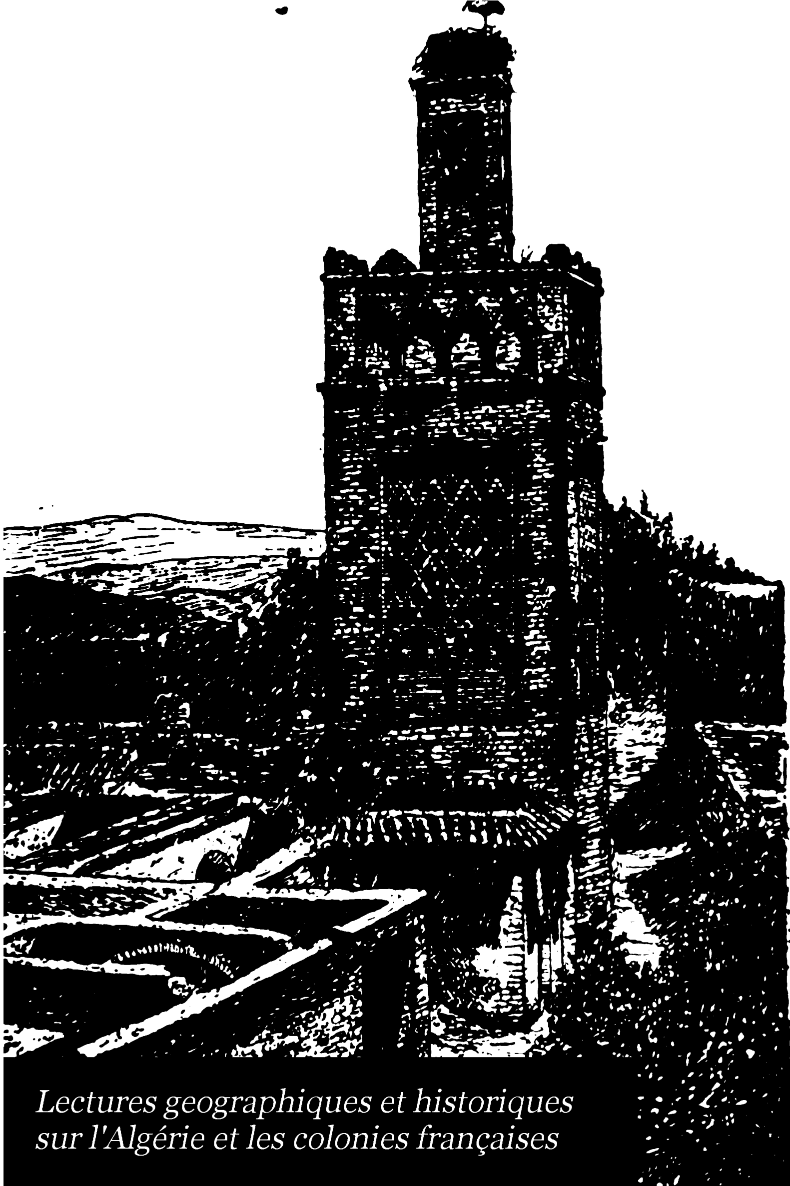
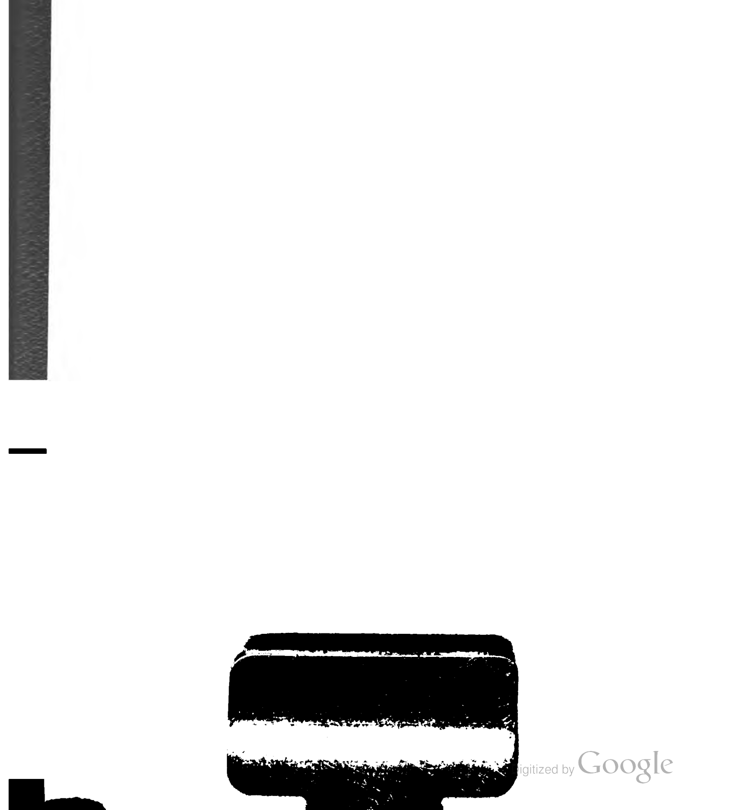


Lectures geographiques et historiques sur l'Algérie et les colonies françaises

Paul Gaffarel



LECTURES GÉOGRAPHIQUES
ET HISTORIQUES

SUR

L'ALGÉRIE

ET LES COLONIES FRANÇAISES

PAR

PAUL GAFFAREL

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE DIJON

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES, RÉSUMÉS, DOCUMENTS ET EXTRAITS,

CARTES ET ILLUSTRATIONS

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1888

INTRODUCTION

On a, dans ces dernières années, publié un grand nombre d'ouvrages sur les colonies francaises. Il ne nous appartient d'en faire ni l'éloge ni la critique, car nous ne voulons ni ne pouvons être juge et partie dans notre propre cause : nous avons cherché, dans le présent travail, non seulement à donner à nos lecteurs des notions précises sur nos Frances d'outre-mer, mais encore à leur inspirer le désir de les mieux connaître en extrayant certains passages de livres rares ou inconnus, en publiant quelques documents oubliés ou quelques actes officiels perdus dans l'entassement des réglements et ordonnances qui régissent la matière.

De là deux parts dans ce volume ; l'une, qui nous est personnelle, indication des principales sources bibliographiques, et résumés, aussi succincts que

possible, de l'histoire, de la géographie physiqu des productions naturelles et des divisions admini: tratives de chacun de nos établissements. En secon lieu des extraits et documents que nous avon cherché à rendre variés et intéressants.

Nous prierons en outre nos lecteurs de vouloi bien remarquer que nous n'avons adopté, pou l'étude de nos colonies, ni l'ordre chronologique ni l'ordre géographique. Nous les avons divisées e trois groupes distincts ; 1° *Colonies proprement dites* 2° *Possessions ;* 3° *Pays de protectorat.* Nous croyon que cette division n'est pas arbitraire, et que, s elle entrait dans le domaine des idées courantes, elle nous éviterait des fautes et des déceptions.

Il y a en effet une différence essentielle entre la colonie et la possession. Dans la colonie proprement dite, la métropole ne compte que sur ses nationaux pour la production, le commerce, l'administration. S'il y a des indigènes, ils sont ou refoulés ou assimilés. Dans la possession, au contraire, les nationaux sont peu nombreux et la métropole doit compter surtout sur les indigènes pour la production des matières premières, la consommation des objets manufacturés, le commerce et même l'administration et la défense du territoire. La colonie est en général un pays tempéré où l'Européen retrouve les

conditions du milieu de sa patrie : telle l'Algérie, telle la Réunion. La possession, au contraire, est un pays tropical, malsain pour la race blanche, qui ne peut ni s'y acclimater, ni s'y perpétuer : telle la Cochinchine, tel le Congo. La colonie est surtout désirable pour une nation qui possède un excédent de population, et la possession convient à un peuple riche en capitaux, désireux de relever sa marine marchande et de donner à son industrie de nouveaux débouchés.

Quant aux pays de protectorat, ce sont des contrées qui ont conservé toutes les apparences de l'autonomie, mais qui sont en fait administrées par des agents français. Elles pourront devenir un jour ou l'autre, et suivant les circonstances, soit des colonies proprement dites, telles la Tunisie ou Madagascar, soit des possessions, tels le Cambodge, l'Annam, le Tong-king.

A la première catégorie, *aux colonies proprement dites*, appartiennent l'Algérie, les Antilles, Saint-Pierre et Miquelon, la Réunion, les dépendances de Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, les îles du Pacifique.

A la seconde catégorie, aux *possessions*, appartiennent : Sénégal et dépendances, côtes de Guinée, France Equatoriale, Obock et côtes de la mer Rouge Guyane, Inde Française, Cochinchine.

Les *pays protégés* sont au nombre de quat
Tunisie, Madagascar et Comores, Cambod
Tong-king et Annam.

Nous les étudierons successivement.

PAUL GAFFAREL.

LECTURES
GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
SUR L'ALGÉRIE ET LES COLONIES FRANÇAISES

PREMIÈRE PARTIE
LES COLONIES PROPREMENT DITES

L'ALGÉRIE

I. — BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'ALGÉRIE

A. — Les premiers possesseurs du sol.

Hérodote. — IV, 168-199.
Salluste, — *Jugurtha.*
Strabon. — Liv. XVII.
Pline. *Histoire naturelle*, passim.
Tauxier. — *Etude sur les migrations des nations berbères avant l'islamisme* (Journal Asiatique, octobre 1861).
Id. *Examen des traditions grecques, latines, et musulmanes relatives à l'origine du peuple berbère* (Revue africaine, 1862).
Vivien de Saint-Martin. — *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité*, 1863.
Féraud. — *Monuments dits celtiques de la province de Constantine*, 1864.
Halévy. — *Lettre sur l'origine asiatique des peuples africains.* 1867.
Bertherand et Bourjot. — *Fouilles des dolmens du plateau des Beni-Messous*, 1868.

Gal Faidherbe. — *Recherches anthropologiques sur les monun de Roknia*. 1868.
Muller. — *Allgemeine Ethnographie*, 1868.
Bourguignat. — *Histoire des monuments mégalithiques Roknia*, 1869.
Letourneux. — *Aperçu des monuments préhistoriques de gérie*. 1869.
Dr Reboud. — *Recueil d'inscriptions libyco-berbères*, 1870.
Gal Faidherbe. — *Sur les tombeaux mégalithiques et sur blonds de la Libye*. 1870.
Id. — *Collection complète des inscriptions numidiques*.
Id. — *Les dolmens d'Afrique* (Illustration, oct. 1873).
Waitz. — *Anthropologie der Naturvolker*, 1860-1877.
James Fergusson. — *Monuments mégalithiques de tous les p* Traduction Hamand, 1878,
Hartman. — *Les peuples de l'Afrique* (Bibliothèque inter tionale), 1879.
De Crozals. — *Les races primitives de l'Afrique* (Revue de g graphie), 1881.
Berlioux. — *Les Atlantes, histoire de l'Atlantis et de l'At primitif*, 1883.
Flower. — *On the prehistoric sepultures of Algeria*.

B. — Domination carthaginoise.

Polybe. — *Histoire générale*, passim.
Tite Live. — *Histoire Romaine*, passim.
Salluste. — *Jugurtha*.
Movers — *Die Phœnizien*, (1850). t. II.
Judas. — *Fragment d'une inscription carthaginoise*, 1870.

C. — Domination romaine.

Polybe, passim.
Tite-Live. — *Histoire romaine*.
Salluste. — *Jugurtha*.
Tacite. — *Annales* liv. II, 52. — III, 20, 73. — IV, 24.
Pline. — *Histoire naturelle*, V. 1-14.
Ammien Marcellin. — XXIX, 5.
Claudien. — *De Bello Gildonico*.
Feuillerot. — *Apulée. — Études sur l'Afrique païenne a* Ie *siècle*, 1845.
Berbrugger. — *La grande Kabylie sous les Romains*, 1853.
L. Rénier. — *Inscriptions romaines de l'Algérie*, 1855-1880.
O. Mac. Carthy. — *Algeria Romana*, 1857.
Berbrugger, Davenet et Lewal. — *Les Romains dans le sud d l'Algérie*. (Revue africaine 1857.)

L. Muller. — *Numismatique de l'ancienne Afrique*, 1860.

Berbrugger. — *Livre explicatif du Musée des Antiques d'Alger*, 1860.

F. Lacroix. — *Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale*, 1863.

Vivien de Saint-Martin. — *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine*, 1863.

Nau de Champlouis. — *Carte de l'Afrique romaine.*

De Vignerol. — *Ruines romaines de l'Algérie*, 1867.

F. Lacroix. — *L'Afrique ancienne* (Revue africaine), 1868.

De Verneuil et Bugnot. — *Esquisses historiques sur la Mauritanie césarienne*, 1870.

Boissière. — *De urbe Lambæsa et de legione tertia Augusta*, 1877.

Boissière. — *L'Algérie romaine*, 1883.

Tissot. — *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, 1884.

Bulletin des antiquités africaines, publié sous la direction de Poinsot et Demaeght. 1880-1885, et *Revue de l'Afrique française*, depuis 1885.

Pigeonneau. — *L'annone romaine et les navicularii en Afrique* (Revue de l'Afrique française), 1886.

Gellens Wilford. — *Études sur les empereurs africains*. 1886.

H. Ferrero. — *La marine militaire de l'Afrique romaine*, 1886.

D. — Domination vandale.

Victor Vitensis. — *Historia persecutionis vandalicæ*, édition Ruinart. 1699.

Lactance. — *Institutions divines.* — *Mort des persécuteurs.*

Hardouin. — *Acta conciliorum*, t. II, où se trouve insérée la *Notitia provinciarum et civitatum Africæ.*

Mannert. — *Histoire des Vandales*, 1785.

Morcelli. — *Africa christiana*, 1816.

Marcus. — *Histoire des Vandales*, 1836.

Papencordt. — *Geschichte des Vandalischen Herrschaft in Africa*, 1837.

Yanowski. — *Histoire de la domination des Vandales en Afrique* (*Univers pittoresque*), 1844.

Dureau de la Malle. — *Histoire des guerres des Romains, des Vandales et des Byzantins*, 1852.

E. — Domination grecque.

Procope. — *Guerre vandale.* liv. II, passim. — *Histoire secrète.* — *Les Bâtiments.*

Corippus. — *Johannides sive de bellis libycis libri septem.* Édition de la collection Byzantine. Voir l'analyse de ce document dans

la réédition par Saint-Martin de l'*Histoire du Bas-Empire*, par Lebeau.

MASQUERAY. — *De monte Aurasio*, 1886.

F. Domination arabe.

LEONE AFFRICANO. — *Descrizione dell' Africa.* (Recueil de Ramusio). Traduction française de Temporal, 1556. Traduction latine, édit. Elzevir. 1632.

EDRISI. — *Géographie.* Traduction Jaubert, 1836-1840.

D'AVEZAC. — *Études de géographie critique sur une partie de l'Afrique septentrionale*, 1836.

ABULFÉDA. — *Africa*, édit. Eichorn, 1791. Traduction française Reynaud et de Slane, 1837.

IBN-HAUKAL. — *Description de l'Afrique*, traduction de Slane, 1842.

ABDER RHAMAN ET NOVEÏRI. — *Histoire de l'établissement des Musulmans dans l'Afrique septentrionale*, traduction de Slane, 1844.

MOHAMMED EL KAIROUANI. — *Histoire de l'Afrique*, Traduction Pellissier et Rémusat, 1845.

DOZY. — *Histoire des Almohades*, 1848.

IBN-KHALDOUN. — *Histoire des Berbères.* Traduction de Slane, 1852-56.

FOURNEL. — *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, 1857.

EL BEKRI. — *Description de l'Afrique septentrionale.* Traduction de Slane, 1859.

AL YACOUB. — *Descriptio al Magrhibi*, édit. de Gœje, 1860.

TAUXIER. — *Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*, 1864.

MERCIER. — *Notice sur la Kahéna* (Annuaire de la Société archéologique de Constantine), 1868.

CHERBONNEAU. — *Les écrivains de l'Algérie du moyen âge* (Revue africaine), 1870.

MERCIER. — *Chute de la dynastie des gouverneurs Arglébites en Afrique* (Revue africaine), 1871.

ID. — *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, 1875.

ABOU-ZACHARIA. — *Chronique.* Trad. Masqueray. 1878.

DE MAS LATRIE. — *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au moyen âge*, 1886.

FOURNEL. — *Les Berbers. Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes*, 1887.

G. L'Odjeac.

MARMOL. — *Descripcion general de África*, 1573-1599. Traduction Perrot d'Ablancourt, 1657.

HAEDO. — *Topografia e historia general de Argel*, 1612.

LE PÈRE DAN. — *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, 1649.

E. D'ARANDA. — *Relation de la captivité du Sieur d'Aranda*, 1657 et 1671.

ROQUEVILLE. — *Relation des mœurs et du gouvernement des Turcs d'Alger*, 1675.

SHAW. — *Voyage dans la régence d'Alger*, 1738. Traduction Maccarthy, 1830.

SANDER RANG ET FERDINAND DENIS. — *Fondation de la régence d'Alger. Histoire de Barberousse*, 1837.

DE VINCHON. — *Histoire de l'Algérie et des autres États barbaresques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1839.

DE ROTALIER. — *Histoire d'Alger et de la piraterie des Turcs dans la Méditerranée à partir du* XVIe *siècle*, 1841.

FEY. — *Histoire d'Oran avant, pendant et après la domination espagnole*, 1858.

H. La France et l'Odjeac jusqu'à 1830.

VILLEGAIGNON. — *Expeditio Caroli Quinti in Argeriam*. Édit. de Gramont, 1874.

NICOLAS DE NICOLAÏ. — *Navigations et périgrinations orientales avec les figures et les habillements au naturel tant des hommes que des femmes*, 1568.

COMELIN, DE LA MOTTE ET BERNARD. — *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis fait en* 1720, 1721.

DE LA FAYE, MAKAR, ARCISAS ET LEROY. — *Relation en forme de journal, pour la rédemption des captifs, aux royaumes de Maroc et d'Alger, pendant les années* 1723-5, 1726.

X... — *Voyage dans les États barbaresques ou lettres d'un des captifs qui viennent d'être rachetés* par *MM. les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, 1785.

BARTHÉLEMY ET MÉRY. — *La Bacriade ou la Guerre d'Alger, poème héroï-comique en cinq chants*, 1827.

CONTREMOULINS. — *Souvenirs d'un officier français prisonnier en Barbarie pendant les années*, 1811, 12, 13, 1830.

CAILLET. — *Administration de Richelieu*, 1857.

CHARRIÈRE. — *Relations de la France avec l'Orient au* XVIe *siècle*.

BERBRUGGER. — *La régence d'Alger sous le Consulat et l'Empire*, (1871).

DE GRAMONT. — *Nombreux mémoires sur les relations de la France et de l'Odjeac*.

NONCE ROCCA. — *La France en Orient depuis les rois Francs jusqu'à nos jours*, 1876.

PINGAUD. — *Un captif à Alger au* XVIIIe *siècle* (Revue historique). 1880.

LEVACHER. — *Correspondance publiée par Octave Teissier*. (Collection des documents inédits), 1882.

I. — Prise d'Alger.

CHATELAIN. — *Mémoires sur les moyens à employer pour puni Alger et détruire la piraterie des puissances barbaresques*, 1828.

BIANCHI. — *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaissea de S.-M. la Provence, le 3 août*, 1829. 1830.

A. DE LABORDE. — *Au roi et aux chambres sur les véritable causes de la rupture avec Alger*, 1830.

X. — *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'éta d'Alger à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique*, 1830.

PERROT. — *Alger, Esquisse topographique et historique du royaum et de la ville*, 1830.

RENAUDOT. — *Tableau du royaume, de la ville d'Alger et de se environs. État de son commerce, de ses forces de terre et de mer* 1830.

FERNEL. — *Campagne d'Afrique en* 1830.

DUMESNIL. — *De l'expédition d'Afrique*, 1830.

PERROT. — *La conquête d'Alger*, 1830.

DENNIÉE. — *Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique*, 1830.

CONTREMOULINS. — *De l'armée française en Algérie, de l'impéritie du général en chef, formation d'une légion d'éclaireurs*, 1830.

X. (officier de santé). — *Esquisse historique et médicale de l'expédition d'Alger en* 1830.

QUATREBARBES (DE). — *Souvenirs de la campagne d'Afrique*, 1831.

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS. — *Considérations sur la régence d'Alger et aperçu sur les opérations de l'expédition française de* 1830.

A. DE VIGNY. — *Anecdotes historiques et politiques sur Alger* (Revue des Deux Mondes), 1831.

EUSÈBE DE LA SALLE. — *La conquête d'Alger* (Revue des Deux Mondes), 1832.

M[is] DE BARTILLAT. — *Relation de la campagne d'Afrique en* 1830 *et des négociations qui l'ont précédée*, 1832-1833.

ROZET. — *Relation de la guerre d'Afrique en* 1830 *et* 1831. 1832.

BARCHOU DE PENHOEN. — *Mémoires d'un officier d'état-major*, 1835.

E. CAVAIGNAC. — *De la régence d'Alger. Notes sur l'occupation*, 1832.

NETTEMENT. — *Histoire de la conquête d'Alger*, 1871.

C. ROUSSET. — *La conquête d'Alger*, 1879.

J. — Premières années d'occupation.

ROZET. — *La guerre d'Afrique en* 1830 *et* 1831.

CLAUZEL. — *Observations du général Clauzel sur quelques actes de son gouvernement à Alger*, 1831.

CARPENTIER. — *Alger, M. le duc de Rovigo et M. Pichon en mars et avril*, 1832.

MONTAGNE. — *Physiologie morale et politique d'Alger en* 1832.

PICHON. — *Alger sous la domination française, son état présent et son avenir*, 1833.

ROZET. — *Description du pays occupé par l'armée française en Afrique*, 1833.

BERTHEZENE. — *Dix-huit mois à Alger* (14 *juin* 1830, *fin décembre* 1831).

DELORT. — *Notes sur l'ouvrage du général Berthezene.*

DE LOVERDO. — *Lettre à M. le lieutenant général Berthezene*, 1834

DESMICHELS. — *Oran sous le gouvernement du général Desmichels* 1835.

PETIET. — *Journal historique de la troisième division de l'armée d'Afrique*, 1835.

D'AUBIGNOSC. — *De l'occupation d'Alger depuis la conquête jusqu'au moment actuel*, 1836.

GENTY DE BUSSY. — *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger et des moyens d'en assurer la propriété*, 1836.

GRAND. — *Défense et occupation de la colonie d'Alger*, 1837.

Gal PELET. — *Note sur la situation de l'Algérie à la fin de janvier*, 1838.

DE RUMIGNY. — *Essai sur la province d'Alger et sur les expéditions faites dans ce pays jusqu'à ce jour et sur les moyens de les rendre plus fructueuses*, 1841.

CAMILLE ROUSSET. — *Les commencements d'une conquête* (Revue des Deux Mondes, janvier 1883 et années suivantes).

K. — Prise de Constantine.

Gal MOLLIÈRE. — *Journal de l'expédition et de la retraite de Constantine en* 1836, 1837.

DEVOISINS. — *Expédition de Constantine*, 1837.

VALLÉE ET TOURNEMINE. — *Journal des opérations de l'artillerie pendant l'expédition de Constantine*, 1837.

CLAUZEL. — *Explications* (*avec pièces justificatives*), 1837.

CORRECH. — *Constantine, le maréchal Clauzel et le ministère*, 1837.

SÉDILLOT. — *Campagne de Constantine en* 1837, 1838.

X. — *Souvenirs de l'expédition de Constantine en* 1837 *ou Précis des opérations militaires qui ont précédé la prise de cette ville*, 1838.

BAUDENS. — *Relation de l'expédition de Constantine* (*s. d.*).

DE FLEURY. — *Journal de l'expédition de Constantine en* 1837, 1838.

LA TOUR DU PIN. — *Relation détaillée de l'assaut et de la prise de Constantine*, 1839.

DEVOISINS. — *Expédition dé Constantine*, 1840.

DUC DE CARAMAN. — *Relation contenant le détail de la part que le feu duc de Caraman a prise à la première expédition de Constantine en* 1836. 1843.

FOURQUET D'HACHETTE. — *Constantine, expédition française* (Poème). 1852.

FÉRAUD. — *Le palais des beys à Constantine* (Tour du monde), 1876.

VAYSETTES. — *Histoire de Constantine sous les beys depuis l'invasion turque jusqu'à l'occupation française* (1835-1837).

FÉRAUD. — *Histoire des villes de la province de Constantine*, 1870.

MORELET. — *Les Maures de Constantine en 1840*, 1876.

L. — La résistance arabe.

BERBRUGGER. — *Relation de l'expédition de Mascara*, 1836.

OTTONE. — *L'Algérie, Yussuf-bey et Abd-el-Kader*, 1837.

GAILLARD. — *Traité de la Tafna*, 1837.

BUGEAUD. — *Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran par suite de la paix*, 1838.

DE BROSSARD. — *Quatre-vingt-deux jours de commandement dans la province d'Oran*, 1838.

X. — *Abd-el-Kader et la province d'Oran* (*Spectateur militaire*) 1838.

BELLEMARE. — *Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire, s. d.*

BERBRUGGER. — *Voyage au camp d'Abd-el-Kader* (*Revue des Deux Mondes*), 1838.

BERBRUGGER. — *Échange de prisonniers en* 1841.

E. FORGUES. — *Voyage à la smala d'Abd-el-Kader* (*Revue des Deux Mondes*), 1842.

MAUROY. — *Question d'Alger en* 1844.

Règlements donnés par l'émir Abd-el-Kader à ses troupes régulières Traduction Rosetty (Spectateur militaire). Février, 1844.

A. DUGAT. — *La guerre en Afrique*, 1846.

RICHARD. — *L'insurrection du Dahra. Bou-Maza. Ses premières campagnes*, 1846.

ABINAL. — *Relation de l'attaque et de la défense de Mostaganem et de Mazagran* (*février* 1846).

ALBI. — *Histoire de deux Français prisonniers en Afrique depuis la conquête*, 1847.

MONTROND. — *Histoire de la conquête d'Alger de* 1830 *à* 1847, 1847.

FRANQUE. — *Gouvernement de M. le maréchal duc d'Isly en Algérie.*

BARESQUE. — *Abd-el-Kader. Ses commencements, ses exploits, Conséquences de sa soumission*, 1848.

D. CABASSE. — *Relation médico-chirurgicale de la captivité des prisonniers français chez les Arabes*, 1848.

DUPUCH (Mgr.) — *Abd-el-Kader au château d'Amboise*, 1850.

SCHMITZ. — *Histoire des derniers prisonniers français faits par Abd-el-Kader en* 1845. 1852.

PELLISSIER. — *Annales algériennes* (2e *édition*), 1855.

ABD-EL-KADER. — *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent.* Traduction Dugat, 1858.

HUGONNET. — *Bugeaud, le conquérant de l'Algérie*, 1860.
DUC D'AUMALE. — *Zouaves et chasseurs à pied.*
LÉON PLÉE. — *Abd-el-Kader, nos soldats, nos généraux, les guerres d'Afrique*, 1865.
ABBÉ LOYER. — *La vérité sur l'échange des prisonniers français et des prisonniers arabes*, 1870.
DUC D'ORLÉANS. — *Campagnes du duc d'Orléans en Afrique.*
IDEVILLE. — *Le maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime*, 1882.
BLANC. — *Généraux et soldats d'Afrique*, 1885.
DE MONTAGNAC. — *Lettres d'un soldat. Neuf années de campagnes en Afrique*, 1885.

M. — Les Sahariens.

G[al] MAREY. — *Expédition de Laghouat en mai et juin*, 1844. 1849.
DE CHAMBERET. — *Souvenirs de l'expédition dans le sud de la subdivision de Tlemcen en avril et mai*, 1847.
JACQUOT. — *Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien en avril et mai*, 1847. 1849.
BOCHER. — *Expédition de Zaatcha* (Revue des Deux Mondes), 15 avril 1841.
DE COLOMB. — *Exploration des Ksours et du Sahara de la province d'Oran*, 1858.
LECLERC. — *Les oasis de la province d'Oran*, 1858.
MARBAUD. — *Le maréchal Pélissier. Assaut de Laghouat.* 1863.
COLONIEU. — *Voyage à Ouargla* (Tour du monde, 1863).
FROMENTIN. — *Le Sahel et le Sahara.*
MARÉCHAL RANDON. — *Mémoires.*
X. — *Colonne expéditionnaire du général de Gallifet dans le Sahara* (Société de géographie de Paris), 1873.
ANNE LEVINCK. — *L'oasis de Figuig* (Revue de géographie, décembre 1884).

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

A. — Limites, relief.

LESSORE ET WYLD. — *Voyage pittoresque dans la régence d'Alger*, 1833.
AB. PIETRI. — *Bône et ses environs*, 1836.
BERARD ET DE TESSAN. — *Description nautique des côtes de l'Algérie*, 1837.
WARNIER. — *Description et divisions de l'Algérie*, 1847.
RENON. — *Géologie de l'Algérie*, 1848.
J. GÉRARD. — *Le guide algérien*, 1857.

Mac-Carthy. — *Géographie physique, économique et politique de l'Algérie*, 1858, 1865, etc.

Piesse. — *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie, comprenant le Tell et le Sahara*, 1862, Nouvelle édition, 1881.

Hinch. — *Reise in das innere von Algerien durch die Kabylie und Sahara*, 1862.

Armieux. — *Topographie médicale du Sahara de la province d'Oran*, 1866.

Bourguignat. — *Études géologiques et paléontologiques des hauts plateaux de l'Algérie entre Boghar et Tiaret*, 1868.

Bourdon. — *Notes sur la géographie physique de la province d'Oran*. (Société de géographie de Paris, 1869).

Ch. Grad. — *Considérations sur la géologie et le régime des eaux du Sahara algérien à propos d'une exploration de M. Ville et de quelques récents ouvrages* (Société de géographie de Paris), 1872.

Pomel. — *Observations de géologie et de géographie physique sur l'Atlas et le Sahara*, 1872.

Derrecagaix. — *Le sud de la province d'Oran* (Société de géographie de Paris, 1873).

Général Dastugue. — *Hauts plateaux et Sahara de l'Algérie occidentale* (Société de géographie de Paris), 1874.

Niel. — *Géographie de l'Algérie*, 1878.

X... — *Une excursion à Biskra*. (Revue des Deux Mondes), 1879.

Delage. — *Géologie des environs d'Alger*, 1886.

Pomel et Pouyanne. — *Géologie de l'Algérie* (en cours d'exécution).

W. Koblet. — *Exkursionen in Nordafrica*, 1886.

B. — Le Sahara.

Wagner. — *Reisen in der Regentschaft Algiers in dem Sahra*, 1841.

H. Fournel. — *Le Sahara* (Annales des voyages), 1845.

Gal. Daumas. — *Le Sahara algérien*, 1845.

Daumas et A. de Chancel. — *Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres*, 1848.

Id. — *Le grand désert du Sahara au pays des Nègres*, 1849.

Ayraud et Leblanc. — *Notice sur les recherches des eaux jaillissantes et superficielles dans la province d'Oran et dans les environs d'Alger, faites sur la demande du lieutenant général de la Moricière.*

Merruau. — *Un Voyage au Sahara. Les déserts et les oasis.* (Revue des Deux Mondes), 1851.

Gal. Daumas. — *Les cavaliers et les chevaux du Sahara* (Revue des Deux Mondes), 1851.

Dubocq. — *Mémoire sur la constitution géologique des Zibans et de l'Oued R'ir au point de vue des eaux artésiennes de cette partie du Sahara*, 1853.

CARETTE. — *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*, 1854.

MARÉS. — *Observations de météorologie et d'histoire naturelle faites dans le sud de la province d'Oran*, 1857.

DE COLOMB. — *Notice sur les oasis du Sahara et sur les routes qui y conduisent*, 1858.

LECLERC. — *Les oasis de la province d'Oran*, 1858.

LAURENT. — *Mémoire sur le Sahara oriental au point de vue de l'établissement des puits artésiens dans l'O.Souf, l'O.Rir et le Ziban*, 1859.

H. DURBYRIER. — *Coup d'œil sur le pays des Beni M'zab et des Chaamba*, 1859.

COSSON. — *Considérations générales sur le Sahara algérien et ses cultures*, 1859.

BERBRUGGER. — *Les puits artésiens des oasis méridionales de l'Algérie*, 1862.

COLONIEU. — *Voyage dans le Sahara algérien de Géryville à Ouargla* (Tour du Monde), 1862.

TRUMELET. — *Les Français dans le désert. Journal d'une expédition aux limites du Sahara algérien*, 1863.

H. DUVEYRIER. — *Les Touaregs du Nord*, 1864.

MARTINS. — *Tableau physique du Sahara oriental et de la province de Constantine* (Revue des Deux Mondes), 1864.

J. LABBÉ. — *Un mois dans le Sahara*, 1865.

AUCAPITAINE. — *Ouargla et le Sahara algérien.* (Société de géographie de Genève), 1865.

MARTINS. — *Du Spitzberg au Sahara*, 1866.

GRAD. — *Reeherches sur la constition physique du Sahara et ses rapports avec le climat des Alpes* (Annales des voyages), févr. 1867.

LEWIS WINGFIELD. — *Under the Palms in Algeria and Tunis*, 1862.

FERAUD. — *Kital el Adouani ou le Sahara de Constantine*, 1868.

VILLE. — *Voyage d'exploration dans les bassins du Hodna et du Sahara*, 1868.

CIBOT. -- *Souvenirs du Sahara. Excursion dans les monts Aurèse* 1870.

POMEL. — *Le Sahara. Observations de géologie el de géographie physique et biologique*, 1872.

VILLE. — *Exploration géologique du Beni M'zab, du Sahara et de la région des steppes de la province d'Oran*, 1872.

DIBOS. — *Les puits artésiens en Algérie* (Revue maritime et coloniale), 1874.

SERIZIAT. — *Étude sur l'oasis de Biskra*, 1875.

SOLEILLET. — *Exploration du Sahara central, avenir de la France en Afrique*, 1876.

FROMENTIN. — *Un été dans le Sahara*, 1877.

LARGEAU. — *Le Sahara*, 1877.

BERBRUGGER. — *Les puits artésiens des oasis méridionales de l'Algérie* (sans date).

JUS. — *Les forages artésiens de la province de Constantine*, 1878.
JUS. — *Les oasis de l'Oued Rir*, en 1876 et 1879.

C. — Le climat.

BONNAFONT. — *Géographie médicale d'Alger et de ses environs*, 1830.
POINTE. — *Relation médicale d'un voyage de Lyon à Alger*, 1836.
VITAL. — *Clinique médicale de l'hospice militaire de Constantine*, 1837.
COSTALLAT. — *Mémoire présenté à la Chambre des députés sur l'influence probable du climat d'Alger pour la guérison de la phtisie*, 1837.
GUYON. — *Observations médicales faites à la suite de l'armée qui, en octobre* 1839, *a traversé les Portes de Fer*, 1840.
PÉRIER. — *De l'hygiène en Algérie*, 1841, 1847.
TROLLIER. — *Statistique médicale de la province d'Alger*, 1844.
PÉRIER. — *De l'infection palustre, en Algérie*, 1844.
BERBRUGGER. — *De la peste en Algérie*, 1847.
AGNELLY. — *Vaccination publique pendant l'exercice* 1849.
LECLERC. — *De la médecine arabe en Algérie*, 1854.
BERTRAND. — *Médecine et hygiène des Arabes*, 1855.
BERTHERAND. — *Gazette médicale de l'Algérie depuis* 1855.
ID. — *Hygiène du colon en Algérie* (s. d.).
ID. — *Médecine et hygiène des Arabes* (s. d.).
ID. — *Du traitement des fièvres intermittentes en Algérie* (s. d.).
KOLB. — *Étude sur l'hygiène de l'Algérie*, 1859.
PERRON. — *La médecine du Prophète*, 1860.
PIETRA SANTA. — *Du climat d'Afrique dans les affections chroniques de la poitrine*, 1860.
FEUILLET. — *De la phtisie pulmonaire en Algérie*, 1860.
DESPREZ. — *L'hiver à Alger*, 1861.
MARET. — *Hygiène de l'Algérie*, 1862.
VINCENT. — *Exposé clinique des maladies des Kabyles*, 1862.
PINGRENON. — *Le choléra dans la subdivision de Mostaganem*, 1862.
CABROL. — *De l'Algérie sous le rapport de l'hygiène et de la colonisation*, 1863.
LECLERC. — *Une mission médicale en Kabylie*, 1864.
ARMIEUX. — *Topographie médicale du Sahara et de la province d'Oran*, 1864-6.
RICQUE. — *La médecine arabe*, 1864.
VINCENT ET COLLARDOT. — *Le choléra d'après les neuf épidémies qui ont régné à Alger* de 1835 à 1865, 1867.
DUKERLEY. — *Le choléra de* 1867 *à Batna*, 1868.
DURAND — *Traitement préventif des récidives des fièvres intermittentes en Algérie et en France*, 1871.
BONNEFONT. — *L'acclimatement des Européens en Algérie*, 1871.

BERTHERAND. — *Hygiène musulmane*, 1875.

ID. — *Étude sur les eaux minérales de l'Algérie*, 1875.

MAURIN. — *La saison d'hiver en Algérie*, 1875.

BERTHERAND. — *L'eucalyptus au point de vue de l'hygiène en Algérie*, 1876.

ID. — *L'assistance et la mortalité enfantine en Algérie*, 1877.

ID. — *Une station hibernale à Tipaza.*

MARTIN. — *Manuel d'hygiène à l'usage des Européens qui viennent s'établir en Algérie* (s. d.).

ARMAND. — *Médecine et hygiène des pays chauds et spécialement de l'Algérie* (s. d.).

ID. *Études étiologiques des fièvres en Algérie et dans l'Italie centrale* (s. d.).

BODICHON. — *Hygiène à suivre en Algérie. Acclimatement des Européens* (s. d.).

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

A. La production animale.

BOURGUIGNAT. — *Malacologie de l'Algérie*, 1842.

DESHAYES. — *Histoire naturelle des mollusques d'Algérie.*

LUCAS. — *Histoire naturelle des animaux articulés d'Algérie.*

GUICHENOT. — *Id. des poissons et reptiles.*

LOCHE. — *Id. des mammifères et oiseaux.* (Exploration scientifique de l'Algérie, 1840-1842).

Gal DAUMAS. — *Les chevaux arabes du Sahara et les mœurs du désert*, 1845.

BOULLENOIS. — *Conseils aux nouveaux éducateurs de vers à soie en Algérie*, 1851.

LE CLERCQ. — *De l'origine commune des chevaux barbes*, 1854.

GOSSE. — *Des avantages que présenterait en Algérie la domestication de l'autruche d'Afrique* (Bulletin de la Société d'acclimatation), 1857.

Gal CARBUCCIA. — *Du dromadaire comme bête de somme*, 1853.

CHASSAGNIEUX. — *La sériciculture en Algérie*, 1858.

BOURGUIGNAT. — *Paléontologie des mollusques terrestres et fluviatiles de l'Algérie*, 1862.

JULES GÉRARD. — *Chasses au lion et à la panthère en Afrique*, 1863.

BOMBONNEL. — *Chasses à la panthère.*

CAVALIER DE CUVERVILLE. — *La pêche du corail sur les côtes de l'Algérie* (Revue maritime et coloniale), 1875-1877.

ISSEL. — *Études sur le corail* (Id.), 1877.

TARTARA. — *Étude sur le corail* (Id.), 1877.

OUDOT. — *Le Fermage des autruches en Algérie*, 1879.

SAY. — *Les autruches en Algérie*, (Revue géographique internationale), 1879.

X... — *L'élevage des autruches au Cap et en Algérie.* (Société de géographie de Rouen, 1880).

LETOURNEUR ET PLAYFAIR. — *Poissons d'eau douce de l'Algérie.*

B. **La production végétale.**

COCHUT. — *Des ressources agricoles de l'Algérie.* (Revue des Deux Mondes), 1846.

HARDY. — *Note climatologique sur l'Algérie au point de vue agricole*, 1847.

MAFFRE. — *De la culture de l'olivier en Algérie*, 1847.

COSSON ET DURIEU DE MAISONNEUVE. — *Botanique de l'Algérie.*

FORTIN D'IVRY. — *Coutumes de la culture arabe*, 1849.

ID. — *Essais de cultures forestières, agricoles et potagères en Algérie*, (sans date).

COCHUT. — *La culture et le commerce du coton en Algérie* (Revue des Deux Mondes), 1853.

LAUTOUR-MEZERAY. — *Exposition agricole d'Algérie*, 1854.

SEIGNETTE. — *Étude sur l'état de la production indigène en Algérie*, 1854.

COSSON ET JAMIN. — *De la culture des dattiers dans les oasis des Zibans*, 1855.

VAILLANT. — *Rapport sur la culture du coton en Algérie*, 1855.

BERTRAND. — *Emploi des blés durs de l'Algérie et de l'Auvergne*, 1855.

MALAVOIS. — *De la culture du coton en Algérie suivant le système pratiqué dans les colonies*, 1856.

CARDON. — *De l'agriculture en Algérie*, 1852.

PAYSANT ET Cie. — *Le Cheptel* (Société agricole pour la fourniture des bestiaux aux colons), 1857.

X... — *Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger depuis l'année* 1857.

L. DE ROSNY. — *Essais d'agriculture algérienne*, 1858.

DEBEAUX. — *Une excursion botanique dans la Haute Kabylie*, 1858.

ID. — *Boghar et sa végétation*, 1859.

CARDON. — *Étude sur l'agriculture et la colonisation de l'Algérie*, 1860.

HARDY. — *Importance de l'Algérie comme station d'acclimatation*, 1860.

SALOMON. — *Étude sur les vignes de Tlemcen*, 1860.

COSSON. — *Voyages botaniques en Algérie*, 1853-1861.

PERRET. — *La production agricole de l'Algérie et le taux de l'argent*, 1861.

Dr GUYON. — *Du Haschis algérien*, 1861.

X... — *Instruction pratique sur la culture de la vigne en Algérie.*

LUCET. — *Comice agricole de l'arrondissement de Constantine*, 1863.

HARDY. — *Catalogue des végétaux et graines disponibles et mises en vente au Hamma*, 1863.

REYBAUD. — *La culture et le commerce du coton en Algérie*, (Revue des Deux Mondes), 1864.

HERZOG. — *L'Algérie et la crise cotonnière*, 1864.

HARDY. — *Culture et production du china grass en Algérie*, 1866.

MUNBY. — *Catalogus plantarum in Algeria sponte nascentium*, 1866.

LUCET. — *Projet d'institution d'un crédit foncier agricole en Algérie*, 1866.

DE METZ-NOBLAT. — *Les forêts en Algérie* (Correspondant), 1866.

GRAVIUS. — *Les incendies de forêts en Algérie. Leurs causes vraies et leurs remèdes*, 1866.

AGNELLY, LALLEMANT ET DARU. — *Le criquet pèlerin, vulgairement sauterelle volante et voyageuse d'Afrique*, 1866.

MAURIN. — *Invasion des sauterelles*, (s. d.)

X... — *Les incendies en Afrique de* 1860 *à* 1865. *Rapport de la commission d'enquête*, 1866.

HARDY. — *Le jardin du Hamma*, 1867.

BERTRAND. — *Pâtes lyonnaises et algériennes*, 1867.

X... — *La Famine en Algérie et les discours officiels*, 1868.

THOMAS. — *Considérations sar l'avenir de la culture du coton et sur les conditions de l'agriculture en Algérie*, 1870.

POMEL. — *Le Sahara*, 1871.

DARRU. — *Manuel du cultivateur algérien*, 1872.

E. LAMBERT. — *L'Eucalyptus, culture, exploitation et produit. Son rôle en Algérie*, 1874.

BOUZOM. — *De la production et de l'amélioration de la race chevaline en Algérie*, 1874,

ROUSSEL. — *Incendies des forêts en Algérie* (Revue des Deux Mondes, 1874).

BERTRAND. — *Notice sur le blé dur d'Afrique, servant à la fabrication des pâtes françaises*, 1875.

BEYSSON. — *Guide du viticulteur en Algérie*, 1875.

RIVIÈRE. — *La vigne et sa plantation. Sa culture* (s. d.).

ID. — *Traité sur la vinification en Algérie* (id.).

ID. — *De l'altise de la vigne en Algérie et des moyens employés pour arriver à sa destruction* (s. d.).

GOSSELIN, — *La culture du palmier au Souf* (Explorateur, 1875).

LEMYRE. — *Notice snr l'eucalyptus globulus* (Revue maritime et coloniale, 1875).

LEINGRE. — *L'eucalyptus globulus* (id., 1875).

RAVERET-WATTEL. — *L'eucalyptus* (s. d.)

TROTTIER. — *Note sur l'eucalyptus et subsidiairement sur la nécessité du reboisement de l'Algérie* (s. d.).

GUY. — *L'Algérie, agriculture, industrie, commerce*, 1876.

CERTEUX. — *Guide du planteur d'eucalyptus*, 1877.

COSSON. — *Le règne végétal en Algérie* (Revue scientifique 21 *juin*, 1879).

NIVELANT. — *De la viticulture en Algérie* (Société de géographie de Bordeaux, 1879).

TCHIHATCHEFF. — *Espagne, Algérie, Tunisie*, 1880.

BONAUD. — *De la culture du tabac en Algérie* (s. d.).

BORDA. — *Les réserves de grains en Algérie* (s. d.).

VALLIER. — *Calendrier du cultivateur en Algérie* (s. d.).

TRABUT. — *Botanique de l'Algérie* (Revue scientifique, 1881).

DURANDO. — *Programmes d'excursions botaniques*, 1886.

RIVIÈRE. — *Catalogue genéral du jardin d'essai du Hammam*, 1886)

BATTANDIER et TRABUT. — *Flore de l'Algérie* (en cours de publication).

C. — La production minérale.

COCHUT. — *Des concessions et de la propriété en Algérie. Affaire des mines* (Revue des Deux Mondes, 1847).

FILLIAS. — *Des mines et des minières d'Afrique*, 1849.

VILLE. — *Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux de la province d'Alger et d'Oran*, 1852.

PRISSE D'AVENNES. — *Des marbres de France et d'Algérie comparés aux marbres étrangers anciens et modernes*, 1853.

Dr PAYN. — *Les sources chaudes salées d'Hamman Melouane*, 1856.

MILLON. — *Les eaux minérales de l'Algérie*, 1856.

VILLE. — *Notice minéralogique sur la province d'Oran et d'Alger*, 1858.

PETIN-GAUDET. — *Concessions des mines de fer de Mokta el Hadid*, 1858.

HAMEL. — *Eaux minérales d'Hammam Meskoutine*, 1858.

DERVIEU. — *Notice sur les mines de Gar-rouban*, 1859.

VILLE. — *Notice sur les eaux thermales d'Hamman Melouan*, 1864.

PAPIER. — *Essai d'un catalogue minéralogique algérien*, 1873.

RENOUX. — *Eau minérale de Mouzaïa-les-Mines*, 1874.

VILLE. — *Situation de l'industrie minière en Algérie*, 1874.

ID. — *L'industrie minéralogique de l'Algérie à la fin de* 1875.

D. BERTHERAND. — *Des sources thermales et minérales de l'Algérie au point de vue de l'emplacement des centres de population à créer*, 1876.

H. FOURNEL. — *Richesse minéralogique de l'Algérie* (s. d.).

D. — Le commerce.

OUDINOT. — *Considérations sur l'emploi des troupes aux grands travaux d'utilité publique*, 1839.

DUMALLE. — *Mémoire sur le port de guerre et de commerce en construction à Alger*, 1845.

CABANIS. — *Grand chemin de fer d'Afrique*, 1853.

WHRIGHT. — *Projet de chemin de fer à établir en Algérie*, 1853.

CARETTE. — *Etude des routes suivies par les Arabes dans la partie méridionale de l'Algérie* et *de la régence de Tunis, pour servir à l'établissement du réseau géographique de ces contrées*, 1854.

DELAVIGNE, MAC-CARTHY, WARNIER, etc. — *Chemin de fer de l'Algérie, de la ligne centrale du Tell avec rattaches à la côte*, 1854.

WHRIGT. — *Projet de chemin de fer à établir entre l'Algérie, l'Égypte et la Judée*, 1854.

LIEUSSON. — *Étude sur les ports de l'Algérie*, 1857.

DE MARQUÉ. — *Rapport sur la création d'un port à Philippeville* 1857.

MONTAGNE. — *La question financière sur les chemins de fer algériens*, 1857.

CLÉMENT DUVERNOIS. — *Les chemins de fer algériens*, 1859.

CARDON. — *Les chemins de fer de l'Algérie*, 1859.

E. L. — *Application des condamnés à des travaux d'utilité publique en Algérie*, 1859.

LESCHEVIN. — *De la télégraphie en Algérie*, 1860.

DE LA PRIMAUDAIE. — *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*, 1860.

VOMARNE. — *De l'expropriation pour cause d'utilité publique en Algérie*, 1865.

X. — *Les foires du sud Algérien* (Explorateur, IV, 198, 1876).

DUMAZET. — *Les chemins de fer algériens* (Explorateur, 1876).

POMEL. — *Les chemins de fer d'intérêt général* (Société de géographie de Nancy, 1879).

CHABAUD LA TOUR. — *Sur la nécéssité d'un emprunt de trois cents millions pour l'exécution de grands travaux publics en Algérie* sans date).

RENOUARD. — *Les éléments de la colonisation* (Société de géographie de Douai, 1882).

D[is] DE RIVOYRE. — *Les marchés libres en Algérie* (Société des études coloniales, 1881).

FOUSSET. — *L'Algérie et le chemin de fer à voie étroite, programme raisonné du réseau algérien*, 1882.

BARNEAUD, — *Le chemin dé fer du sud-ouest Oranais* (Revue de géographie, 1882).

E. — Relations de l'Algérie avec le Soudan.

C[te] DE NAVAILLES. — *La conquête de Tombouctou. Lettre au maréchal Soult*, 1834 (Société de géographie de Paris, 1880).

CARETTE. — *Du commerce de l'Algérie avec l'Afrique centrale et les Etats Barbaresques*, 1844.

ID. — *Etude sur les routes suivies par les Arabes dans la partie méridionale de l'Algérie et de la régence de Tunis*, 1844.

BODICHON. — *Projet d'une exploration politique, commerciale et*

scientifique d'Alger à Tombouctou, par le Sahara (Société de géographie de Paris, 1849).

ABBÉ BARGÈS. —*Le Sahara et le Soudan* (Revue de l'Orient, 1853).

BERBRUGGER. — *Du meilleur système à suivre pour l'exploration de l'Afrique centrale*, (sans date).

MADINIER. — *Projet d'une expédition française dans l'Afrique centrale*, 1856.

SNIDER PELLEGRINI. — *Du développement du commerce de l'Algérie avec l'intérieur de l'Afrique et d'une route par terre pour aller au Sénégal par Tombouctou* (Société de géographie de Paris, 1857).

ORMOY (D') — *Un mot sur le Soudan*, 1858.

CUNY. — *Observations générales sur le Soudan*, 1858.

CHERBONNEAU. — *Indication de la route de Tuggurt à Tombouctou* (Revue algérienne et coloniale, 1860).

AUCAPITAINE. — *Etude sur la caravane de la Mecque et le commerce de l'intérieur de l'Afrique*, 1861.

DE POLIGNAC. — *Résultats obtenus jusqu'à ce jour par les explorations entreprises sous les auspices du gouvernement de l'Algérie pour pénétrer dans le Soudan* (Société de géographie de Paris, 1862).

FAIDHERBE. — *L'avenir du Sahara et du Soudan* (Revue maritime et coloniale, 1863).

H. DUVEYRIER. — *Note sur les Touaregs et leur pays* (Société de géographie de Paris, 1863).

D. MAURIN. — *Les caravanes françaises au Soudan*, 1863.

JOHN MANUEL. — *Le Soudan, ses rapports avec le commerce européen* (Société de géographie de Paris, 1871).

H. DUVEYRIER. — *Historique des expéditions au sud et au sud-est de Geryville* (Société de géographie de Paris, 1872).

DOURNAUX DUPÉRÉ. — *Le rôle de la France dans l'Afrique septentrionale* (*id.*), 1873.

H. DUVEYRIER. — *Voyage au Sahara par Dournaux Dupèré* (id., 1874).

STUCKLÉ. — *Le commerce de la France avec le Soudan*, 1864.

H. DUVEYRIER. — *Exploration du Sahara. Les Touareg da Nord*, 1864.

ROUSSIN. — *Les explorations de l'Afrique centrale*, (Revue maritime et coloniale, 1874).

SOLEILLET. — *L'avenir de la France en Afrique*, 1876.

ID. — *L'Afrique occidentale, Algérie, M'zab, Tildiket*, 187].

A. M.-XX. — *Quelle doit être la politique de la France dans le Sahara* (Revue de géographie, 1881).

BLERZY. — *Les chemins de fer Transsahariens* (Revue des Deux Mondes, 1879).

DUPONCHEL. — *Les chemins de fer Transahariens, jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan*, 1879.

Id. — *Réponse au rapport de M. le capitaine Baudot sur le projet de chemin de fer Transsaharien*, 1879.

LARGEAU. — *Le pays de Rirha, Ouargla*, 1879,

GAZEAU DE VATIBAULT. — *Le Transsaharien*, 1879.

BERNARDINI. — *Le chemin de fer Transsaharien et M. Duponchel* (Société de géographie de Rouen, 1880).

BROSSELARD. — *Tlemcen et Timbouctou* (Revue de géographie, 1880).

MAC-CARTHY. — *Le Transsaharien* (Société de géographie d'Alger, 1880).

P. BOURDE. — *Le chemin de fer Transsaharien* (Revue des Deux Mondes, 1881.)

CHOISY. — *Le Sahara, souvenirs d'une mission à Goleah*, 1881.

GAFFAREL. — *Les explorations françaises depuis* 1870 (Bibliothèque de vulgarisation de Degorce Cadot., 1882).

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

A. — L'administration.

HAIN. — *A la nation, sur Alger*, 1832.

DE LOVERDO. — *De la régence d'Alger et des avantages que la possession de ce pays peut procurer à la France*, 1833.

ROBINEAU DE BOUGON. — *Quelques idées sur Alger et sur les travaux de la Commission*, 1833.

Gal BROSSELARD. — *D'Alger et des moyens d'assurer la sécurité du territoire dans la colonie*, 1833.

ANCIEN PAYEUR DE L'ARMÉE D'AFRIQUE. — *État actuel de la régence d'Alger, nécessité d'en achever la conquête et moyen d'y établir des colonies*, 1833.

CERFBEER. — *Du gouvernement d'Alger*, 1834.

BAUDE. — *Du système d'établissement en Algérie*, (Revue des Deux Mondes), 1835.

E. RENAULT. — *Colonie d'Alger. Lettre à M. Passy*, 1835.

GENTIL DE BUSSY. — *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger, et des moyens d'en assurer la prospérité*, 1835.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. — *Notes sur l'administration de l'Algérie*, 1835.

BARON DE VOLLAND. — *Réfutation du rapport de la commission du budget en ce qui concerne nos possessions en Afrique*, 1835.

X... *Auditeur au conseil d'état*. — *La France doit-elle conserver Alger?* 1835.

SABBATIER. — *Lettre sur la colonie d'Alger à messieurs les membres de la Chambre des députés*, 1826.

LERMINIER. — *De la conservation d'Alger*, (Revue des Deux Mondes), 1836.

D'AUBIGNOSC. — *Lettre sur Alger, sa détresse et l'urgence d'un remaniement total de son régime administratif*, 1836.

LACROUTS. — *Notes sur Alger, à l'occasion du budget de* 1836, 1836.

MILHOT DE VERNOUX. — *Révélation de la pensée secrète sur Alger. Dialogue entre Timon et un colon du nord de l'Afrique*, 1836.

PEYRONNY. — *Considérations politiques sur la colonie d'Alger*, 1836.

WALEWSKY. — *Un mot sur la question d'Afrique*, 1837.

DESJOBERT. — *La question d'Alger. Politique, colonisation, commerce*, 1837.

BLONDEL. — *Trois nécessités en Afrique : conserver, pacifier, coloniser*, 1838.

DESJOBERT. — *L'Algérie en* 1838, 1838.

FUMERON D'ARDEUIL. — *Observations sur la situation et l'avenir de nos possessions d'Afrique*, 1839.

Gal ROGNIAT. — *Son opinion à propos des crédits supplémentaires demandés pour l'Algérie*, 1840.

Gal LÉTANG. — *Des moyens d'assurer la domination française en Algérie*, 1840.

LEBLANC DE PRÉBOIS. — *De la nécessité de substituer le gouvernement civil au gouvernement militaire pour le succès de la colonisation d'Alger*, 1840.

DUCHASSAING. — *La vérité sur Alger*, 1840.

SAGOT DE NANTILLY. — *Mémoire sur la nécessité d'un changement de système et d'un gouvernement civil en Algérie*, 1840.

SAINT-HIPPOLYTE. — *De l'Algérie, moyen d'affermir nos possessions*, 1840.

SAVARY. — *Nouveau projet d'occupation restreinte en Algérie*, 1840.

ROZEY. — *Cri de conscience de l'Algérie*, 1840.

FUMERON D'ARDEUIL. — *Nouvelles observations sur la situation et l'avenir de nos possessions d'Afrique*, 1840.

Gal DUVIVIER. — *Solution de la question d'Alger*, 1841.

BUGEAUD. — *Des moyens de conserver et d'utiliser l'Algérie*, 1842.

LEBLANC DE PRÉBOIS. — *L'Algérie prise au sérieux*, 1842.

Gal DUVIVIER. — *Les ports en Algérie. Sine ira aut studio*, 1842.

Gal DUVIVIER. — *Note sur deux comptes rendus de la solution de la question d'Orient*, 1842.

ID. — *Quatorze observations sur un mémoire du général Bugeaud*, 1842.

Dr GUYON. — *Examen des quatorze observations de M. le général Duvivier*, 1843.

Gal DUVIVIER. — *Réponse à l'examen publié par le docteur Guyon sur les quatorze observations*, 1843.

DE BOURMONT. — *Étude de la question d'Afrique*, 1843.

VATOUT. — *Rapport sur les crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie*, 1844.

DESJOBERT. — *L'Algérie en* 1844, 1844.

LEBLANC DE PRÉBOIS. — *Les départements algériens*, 1844.

Gal DUVIVIER. — *Lettre à M. Desjobert sur l'application de l'armée aux travaux publics*, 1845.

Desjobert. — *L'Algérie en* 1846, 1846,
X... — *Très humble lettre sur les affaires de l'Algérie à Mgr le duc d'Aumale par un colon*, 1846.
Lamarche. — *Influence de l'Algérie sur les destinées de la France et de l'Europe*, 1846.
de Saint-Genés. — *Quelques mots sur l'Algérie à l'occasion de la discussion des crédits supplémentaires pour* 1846.
Cardini. — *L'avenir d'Alger*, 1846.
Thomas (V). — *De l'emploi des Arabes considéré comme moyen de domination en Algérie*, 1847.
de Coinze. — *Introduction à un plan général d'administration civile et de colonisation agricole en Algérie*, 1847.
X... — *Camps agricoles de l'Algérie, ou colonisation civile par le moyen de l'armée*, 1847.
Cormier. — *L'Algérie moins l'illusion*, 1847.
Fabas. — *L'Algérie devant l'opinion*, 1847.
Gal Le Pays de Bourjolly. — *Projets sur l'Algérie*, 1847.
de Franclieu. — *Encore l'Algérie devant les Chambres*, 1847.
Cochut. — *La colonisation de l'Algérie*. (Revue des Deux Mondes), 1847.
Fillias. — *Études sur l'Algérie. Questions du jour*, 1848.
L. de Lavergne. — *L'Algérie sous le gouvernement républicain*. (Revue des Deux Mondes), 1848.
Urbain. — *Du gouvernement des tribus*, 1848.
Cochut. — *L'Algérie et le budget*. (Revue des Deux Mondes), 1849.
Warnery. — *Résumé de la situation morale et matérielle de l'Algérie*, 1849.
Ribourt. — *Le gouvernement de l'Algérie*, 1850.
Desjobert. — *Documents statistiques sur l'Algérie*, 1851.
H. Didier. — *Du gouvernement de l'Algérie*, 1851.
Regnaud de Saint-Jean d'Angely. — *Note sur le gouvernement et l'administration des tribus arabes de l'Algérie*, 1851.
de Montezon. — *La vérité sur l'Algérie*, 1851.
Le Pays de Bourjolly. — *Colonisation et mode de gouvernement en Algérie*, 1851.
Vaillant. — *Rapport sur la situation de l'Algérie en* 1853, 1854.
Duccing. — *L'Algérie en* 1854. (Revue des Deux Mondes), 1854.
Id. — *Rapport pour l'exécution du décret du* 30 *décembre* 1856 *sur l'administration en Algérie*, 1856.
Id. — *Rapport à l'Empereur sur la situation de l'Algérie au point de vue de l'administration des indigènes en* 1856, 1857.
T. Foucher. — *Les bureaux arabes en Algérie*, 1858.
Duvernois. — *L'Algérie. Ce qu'elle est. Ce qu'elle doit être*, 1858.
Id. — *Pourquoi des douanes en Algérie*, 1858.
Id. — *Réorganisation de l'Algérie. Lettre au prince Napoléon*, 1858.
X... — *Le régime du sabre en Algérie*, 1859.
Duvernois. — *La réaction. Lettre au prince Napoléon*, 1859.

Id. — *La lieutenance de l'Empire*, 1859.
Id. — *Progrès ou réaction*, 1860.
Id. — *L'esprit et la lettre*, 1860.
Id. — *L'Akbar et les novateurs téméraires*, 1860.
Id. — *Les Autolâtres*, 1860.
Vayssettes. — *Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie*, 1860.
Watbled. — *L'Empereur Napoléon III et l'Algérie*, 1860.
Coquerel. — *L'Algérie. Une solution.*
Coupry. — *Réflexions sur l'Algérie*, 1860.
Cardon. — *La question algérienne*, 1860.
Fitau. — *L'organisation du travail en Algérie*, 1860.
Roosmalen. — *L'Algérie telle qu'elle sera*, 1860.
de Broglie. — *Une réforme administrative en Algérie.* (Revue des Deux Mondes), 1860.
Hugonnet. — *Le gouvernement général de l'Algérie*, 1861.
Berthonnier. — *La vérité sur l'Algérie*, 1861.
Didier. — *L'Algérie et le décret du 24 novembre*, 1861.
X... — *L'Algérie et le décret du 24 novembre*, 1861.
X... — *Un moyen de coloniser*, 1862.
Leblanc de Prébois. — *Langueur de l'Algérie. Ses causes et les moyens d'y remédier*, 1862.
de Crécy. — *Notions élémentaires sur l'administration générale de l'Algérie*, 1862.
Berthoud. — *L'autonomie de l'Algérie*, 1862.
X... — *L'État et les tribus*, 1862.
Warnier. — *L'Algérie devant le Sénat*, 1863.
Vian. — *L'Algérie contemporaine*, 1863.
Ivan Volinov. — *Une journée dans le royaume de l'Arabie. Scènes impopulaires*, 1863.
Crescent Simorre. — *Simple document adressé à S. M. l'Empereur et à MM. les Sénateurs*, 1863.
Réméon Pescheux. — *Vive l'Algérie, malgré la brochure Indigènes et Émigrants*, 1863.
Id. — *Espérance, Algériens!* 1863.
Lambert. — *La question algérienne*, 1863.
Gillotte. — *Établissement des communes arabes*, 1863.
X... — *Les Arabes et les bureaux arabes*, 1864.
Frégier. — *Du suffrage universel et de la députation en Algérie*, 1864.
Thomas M. — *La question africaine*, 1865.
Napoléon III. — *Lettre sur la politique de la France en Algérie*, 1865.
Frégier. — *Les juifs algériens*, 1865.
Warnier. — *L'Algérie devant l'Empereur*, 1865.
Al. Duvernois. — *Le régime civil en Algérie. Urgence et possibilité de son application immédiate*, 1866.

X... — *Les Arabes et l'occupation restreinte*, 1866.
Ancien curé de Laghouat. — *De l'assimilation des Arabes.*
Richard. — *Du gouvernement arabe et de l'institution qui doit l'exercer*, 1866.
J. Duval. — *Réflexions sur la politique de l'Empereur en Algérie*, 1866.
duc d'Aumale. — *La question algérienne à propos de la lettre adressée par l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon*, 1866.
Gal de Lacretelle. — *De l'Algérie au point de vue de la crise actuelle*, 1868.
J. Duval et Warnier. — *Bureaux arabes et colons*, 1868.
J. Duval. — *Un programme de politique algérienne*, 1868.
Sartor. — *Projets de réformes politiques et administratives de l'Algérie*, 1869.
A. Vacherot. — *L'Algérie sous l'Empire. Indigènes et colonisation*, (Revue des Deux Mondes), 1869.
A Clément. — *Mémoire sur l'administration algérienne*, 1869.
H. Verne. — *La France en Algérie*, 1869-1875.
Hugonnet. — *La crise algérienne et la démocratie*, 1869.
Warnier. — *Cahiers algériens*, 1870.
Frégier. — *La question brûlante*, 1870.
de Montebello. — *Quelques mots sur l'Algérie à propos de l'enquête*, 1870.
Gal Ducrot. — *La vérité sur l'Algérie*, 1871.
Ducos. — *Quelques mots de réponse à la brochure du général Ducrot*, 1871.
Warnier. — *L'Algérie et les victimes de la guerre*, 1871.
Pein. — *Un petit royaume arabe*, 1871.
X... — *L'Algérie assimilée*, 1871.
Lavigne. — *Le régime du sabre*, 1871.
Juillet Saint-Lager. — *Solution de quelques-unes des questions à l'ordre du jour. France et Algérie*, 1871.
X... — *Le nœud gordien de l'Algérie*, 1871.
Un colon des territoires militaires. — *Un mot sur l'administration des indigènes en Algérie*, 1871.
Fawtier. — *L'autonomie algérienne et la République fédérale*, 1871.
de Senhaux. — *La France et l'Algérie*, 1872.
Strauss. — *L'Algérie et la Prusse*, 1872.
X... — *L'Algérie et la lettre de l'Empereur*, 1873.
Strauss. — *L'assimilation et la reconstitution du ministère de l'Algérie*, 1874.
Chanzy. — *Exposé de la situation de l'Algérie*, 1875.
Chanzy et Lemyre de Villers. — *État actuel de l'Algérie*, 1877.
X... — *L'interpellation Thomson et l'administration algérienne* (Revue politique et littéraire), 1881.

B. — Les Colons.

MONTAGNE. — *Avantages pour la France de coloniser la régence d'Alger avec indication d'un mode de colonisation*, 1831.

PRÉAUX. — *Réflexions sur la colonisation du territoire d'Alger*, 1832.

ID. — *Urgence de réunir l'Algérie, cette conquête d'outre-mer, aux colonies administrées par la marine, ou son adjonction définitive à la métropole*, (s. d.).

X... — *Nécessité de la colonisation de l'Algérie et des émigrations*, 1832.

GUILBERT. — *De la colonisation du nord de l'Afrique. Nécessité d'une association nationale pour l'exploitation agricole et industrielle de l'Algérie*, 1832.

M[al] CLAUZEL. — *Nouvelles observations sur la colonisation d'Alger*, 1833.

DE FÉRUSSAC. — *Mémoire sur la colonisation de la régence d'Alger*, 1833.

FLANDIN. — *Solution de ces questions : Doit-on conserver la régence d'Alger. Peut-on la coloniser? Comment?* 1834.

G[al] DUBOURG. — *Sommaire d'un plan de colonisation du royaume d'Alger, indiquant les moyens de rendre la possession de cette belle conquête avantageuse à la France*, 1836.

BROSSARD. — *De la nécessité des colonies agricoles considérées dans leurs rapports avec l'organisation du travail*, 1838.

BUGEAUD. — *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique*, 1838.

BARTHÉLEMY. — *Démonstration de l'incompatibilité du régime militaire avec la formation d'un établissement colonial en Afrique*, 1840.

THOMASSY. — *De la colonisation militaire de l'Algérie*, 1840.

ROGNIAT. — *De la colonisation en Algérie, et des fortifications propres à garantir les colons des invasions des tribus africaines*, 1840.

ABBÉ LANDMANN. — *Appel à la France pour la colonisation de l'Algérie*, 1840.

ID. — *Colonisation de l'Algérie par les enfants trouvés, sans autres dépenses que celles qui se font en France si infructueusement pour ces enfants*, 1840.

C[el] GIROT. — *Observations historiques, politiques et militaires sur l'Algérie et sur la colonisation*, 1840.

JABLONOWSKI. — *Esquisse d'un système de civilisation et de colonisation de l'Algérie par un étranger qui a habité ce pays, et qui n'y possède rien*, 1840.

CRINSKI. — *Colonisation d'Alger*, 1840.

ABBÉ LANDMANN. — *Les fermes du petit Atlas ou colonisation agricole, religieuse et militaire du nord de l'Afrique*, 1841.

Quitard. — *Du désarmement des Arabes, considéré comme l'unique moyen de soumettre, de coloniser et de civiliser l'Algérie*, 1841.

Urtis. — *Opinion émise devant la commission de colonisation de l'Algérie*, 1842.

Amaury. — *Colonisation de l'Algérie* (Établissement de colonies agricoles), 1842.

Buret. — *De la double conquête de l'Algérie par la guerre et la colonisation*, 1842.

Obert et Carles. — *Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie pour servir à l'organisation du travail*, 1843.

Enfantin. — *Colonisation de l'Algérie*, 1843.

Topin et Jacquot. — *De la colonisation et de l'acclimatement en Algérie*, 1845.

Fortin d'Ivry. — *Importance, colonisation et avenir de l'Algérie*, 1845.

Moll. — *Colonisation et agriculture de l'Algérie*, 1845.

Abbé Landmann. — *Exposé sur la colonisation de l'Algérie*, 1846.

Id. — *Mémoire au roi sur la colonisation de l'Algérie*, 1846.

G^al Le Pays de Bourjolly. — *Considérations sur l'Algérie ou les faits opposés aux théories*, 1846.

Détrimont. — *Projet de colonisation d'une partie de l'Algérie par les condamnés libérés, les pauvres et les orphelins*, 1846.

Fortin d'Ivry. — *De quelques faits qui se rattachent à l'histoire de la colonisation et au développement de notre puissance en Algérie*, 1846.

X. — *L'Union agricole d'Afrique, nouveau système de colonisation de l'Algérie*, 1846.

Audouard. — *Un moyen d'assurer la conquête d'Alger, auquel on n'a pas encore pensé*, 1846.

Bedeau et Lamoricière. — *Projet de colonisation pour les provinces d'Oran et de Constantine*, 1847.

De Bonnal. — *Examen de la colonisation au point de vue pratique*, 1847.

Amaury. — *De l'Algérie et du paupérisme en France*, 1847.

X. — *Colonisation de l'Algérie*, 1847.

Pelissier de Reinaud. — *Quelques mots sur la colonisation militaire en Algérie*, 1847.

Raousset Boulbon. — *De la colonisation et des institutions civiles en Algérie*, 1847.

Bugeaud. — *De la colonisation de l'Algérie*, 1847.

Id. — *Observations sur le projet de colonisation présenté pour la province d'Oran*, 1847.

Grenier Altaroche. — *Plan sommaire de la colonisation complète de l'Algérie*, 1848.

Kremer. — *Projet de colonisation de l'Algérie*, 1848.

Lafont-Rilliet. — *Colonisation de l'Algérie par la création de*

colonies libres ou forcées, sous le patronage d'une société de bienfaisance, 1848.

LAPASSET. — *Mémoires sur les indigènes et la colonisation européenne, suivi d'un projet sur l'établissement de silos de prévoyance pour les tribus arabes, servant en même temps de garantie de leur fidélité*, 1838.

DE LARFEUIL. — *Guide du colon en Algérie et description des produits de ce beau pays*, 1848.

LAUJOULET. — *Questions pratiques et programme de colonisation à l'usage des électeurs et des députés de l'Algérie*, 1848.

BAILLET. — *Réflexions sur l'Algérie et les moyens de contribuer à sa colonisation à l'aide de cultivateurs choisis dans le département de la Seine-Inférieure*, 1848.

DE SOLMS et DE BASSANO. — *Projet de colonisation par l'association*, 1848.

MAUREL. — *L'Afrique, l'armée et les ouvriers, projet de colonisation*, 1848.

X. — *Pétition et projet de colonisation en Algérie, par associations temporaires*, 1848.

LE PAYS DE BOURJOLLY. — *Colonies agricoles de l'Algérie*, 1849.

X. — *Société de bienfaisance pour l'extinction du paupérisme en France par la colonisation de l'Algérie*, 1849.

VÉSIAN. — *De la colonisation en Algérie*, 1850.

METJÉ. — *Colonie de l'Aude dans l'Afrique Française*, 1850.

LAPASSET. — *L'organisation des indigènes dans les territoires militaires et civils*, 1850.

MARTIN et FOLEY. — *Histoire statistique de la colonisation algérienne au point de vue du peuplement et de l'hygiène*, 1851.

BAILLET. — *Nécessité de la colonisation de l'Algérie et du retour aux principes du christianisme*, 1851.

LESTIBOUDOIS. — *Étude sur la colonisation de l'Afrique française*, 1852.

X. — *Projet d'établissement en Algérie d'un orphelinat pour les enfants trouvés de la Seine-Inférieure*, 1855.

BONFORT. — *Quelques idées sur la colonisation de l'Algérie*, 1855 *et* 1858.

MALAVOIX. — *Organisation d'un établissement colonial en Algérie suivant le système pratiqué dans les colonies*, 1856.

DE BONNAL. — *Rapport à l'Empereur sur la colonisation de l'Algérie*, 1856.

ALBIGÉS. — *Notice sur un projet concernant la colonisation de l'Algérie*, 1856.

CAUVAIN. — *De la colonisation de l'Algérie*, 1857.

A. DE CHANCEL. — *Immigration de noirs libres en Algérie*, 1858.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR. — *Objections contre l'introduction d'engagés noirs en Algérie*, 1858.

THIBAUT. — *Acclimatement et colonisation. Alger et colonies*, 1859.

LE PÈRE BRUMAULD. — *Pétition au Sénat en faveur de la colonisation de l'Algérie et de la jeunesse malheureuse de France*, 1859.

DUPONCHEL. — *100,000 hommes en Algérie, projet de colonisation militaire, solution économique et pratique de la question algérienne*, 1860.

LAUNAY. — *Simple système de colonisation algérienne*, 1860.

L. DE BAUDICOURT. — *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, 1860.

LAUJOULET. — *Essai sur le peuplement utile de l'Afrique française*, 1860.

VARIN. — *L'Algérie deviendra-t-elle une colonie ?* 1861.

VOISIN. — *L'Algérie pour les Algériens*, 1861.

UN COLON. — *Quelques arguments en faveur de la colonisation européenne en Algérie*, 1863.

VINET. — *La crise algérienne. Quelques mots sur la colonisation*, 1863.

LUCET. — *Légitime défense. Colonisation européenne de l'Algérie*, 1863.

X. — *Immigrants et indigènes*, 1863.

H. DIDIER. — *Le gouvernement militaire et la colonisation en Algérie*, 1865.

Dr MARTIN. — *Des localités désignées pour l'établissement de colonies militaires indigènes dans la province de Constantine, au point de vue de la salubrité*, 1865.

ABBÉ LOYER. — *Les Arabes et l'occupation restreinte*, 1866.

ID. — *De l'assimilation des Arabes*, 1866.

GUYS. — *Étude sur les mœurs des Arabes et sur les moyens d'amener ceux de l'Algérie à la civilisation*, 1866.

LASNAVÈRES. — *De l'impossibilité de fonder des colonies européennes en Algérie*, 1866.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR. — *Constitution nouvelle de l'Algérie*, 1869.

CAMBON. — *Système de colonisation*, 1871.

PELLETIER. — *Physiologie de la tribu après quarante ans d'occupation, suivie d'un projet d'organisation*, 1871.

BONNEFONT. — *De l'acclimatement des Européens et de l'existence d'une population romaine civile en Algérie démontrée par l'histoire*, 1871.

ZACCONE. — *Réflexions sur la colonisation en Algérie*, 1872.

RADAU. — *Situation des Alsaciens-Lorains en Algérie* (Revue des Deux Mondes, 1873).

X. — *Colonisation de la Kabylie par l'immigration*, 1872,

BLANC. — *La vie de colon en Algérie*, 1872.

HUGONNET. — *Colonisation et conquête*, 1875.

VILLACROSSE. — *Vingt ans en Algérie ou Tribulations d'un colon racontées par lui-même, ce qui est fait, ce qui reste à faire*, 1875.

QUINEMANT. — *Du peuplement et de la vraie colonisation de l'Algérie*, 1872.

Dr Bertherand. — *Les orphelinats de colonisation à propos du peuplement de l'Algérie*, 1877.

Baudicour. — *La colonisation de l'Algérie* (s. d.).

René Ricoux (Dr). — *La démographie de l'Algérie*, 1880.

Leroy-Beaulieu. — *Les progrès de la colonisation en Algérie* (Revue politique et littéraire), *février* 1881.

C. — **Les Arabes.**

Bugeaud. — *Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit*, 1844.

Gal Daumas. — *La vie arabe et la société musulmane*, 1869.

Id. — *Mœurs et coutumes de l'Algérie dans le Tell, le Sahara, la Kabylie*, 1853.

Id, — *Les chevaux arabes et les mœurs du désert*, 1853.

Id. — *La noblesse du désert* (Revue des Deux Mondes, 1854).

Perron. — *Femmes arabes avant et après l'islanisme*, 1858.

Delart. — *L'art équestre chez les Arabes*, 1859.

Ch. Richard. — *Les mystéres du peuple arabe*, 1860.

Gastineau, — *Les femmes el les mœurs en Algérie*, 1861,

L. Max. — *Les femmes d'Alger*, 1861.

Bonnafont. - *La femme arabe dans la province de Constantine*, 1866.

F. Mornand. — *La vie arabe*, 1866.

Carteron. — *Voyage en Algérie. Tous les usages des Arabes, leur vie intime et extérieure, ainsi que celle des Européens dans la colonie*, 1866.

Villot. — *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, 1861 *et* 1875.

Du Bouzet. — *Les israélites indigènes de l'Algérie*, 1871.

Ch. Richard. — *Scènes et mœurs arabes*, 1876.

Gastineau. — *Les femmes et les mœurs de l'Algérie* (s. d.).

Essoyouthi (Trad. Cadoz). — *Civilité musulmane, ou mœurs, coutumes et usages des Arabes* (s. d.).

Seriziat. — *Ouargla ou l'extrême sud du Sahara Algérien* (Revue scientifique, 1880).

Masqueray. — *Les Mzabites* (Société de géographie de Rouen, 1880).

Manouvrier. — *Anthropologie de l'Algérie* (Revue scientifique, 1881).

Du Mazet. — *Les Ouled-Sidi-Cheick* (Revue de géographie, 1881)

D. — **Les Kabyles.**

Lapène. — *Dix-huit mois à Bougie*, 1840.

Lapène. — *Tableau historique, moral et politique sur les Kabyles*, 44.

DUPRAT. — *Une guerre insensée. Expédition contre les Kabyles de l'Algérie*, 1845.

DAUMAS et FABAR. — *La grande Kabylie. Études historiques*, 1847.

CARETTE. — *Étude sur la Kabylie proprement dite*, 1848.

DE RUMIGNY. — *Établissement de colonies militaires Kabaïles en Algérie*, 1850.

DUCUING. — *La guerre de montagnes en Kabylie* (Revue des Deux Mondes), avril 1851.)

PENCHENAT. — *La guerre de la Kabylie*, 1854.

DAUMAS (Gal). — *Étude historique sur la Grande Kabylie.*

CARREY. — *Récits de Kabylie*, 1858.

DAUMAS (Gal). — *La Kabylie*, 1857.

CLERC. — *Campagne de Kabylie en* 1857.

AUCAPITAINE. — *La Kabylie et les Kabyles* (Correrpondant, 1857).

VAYSSETTES. — *Une promenade dans la Grande Kabylie*, 1858.

DEVAUX. — *Les Kabaïles du Djerdjera*, 1859.

AUCAPITAINE. — *Étude sur l'origine des tribus Berbères de la haute Kabylie* (Journal Asiatique, 1859).

HUN. — *Excursion dans la haute Kabylie et ascension au Tem-goutt de Lella-Kadidja*, 1859.

HANOTEAU. — *Essai de grammaire kabyle*, 1860.

HUN. — *Promenades en temps de guerre chez les Kabyles*, 1860,

Dr BERTHERAND. — *Campagnes de Kabylie en* 1854, 1856 *et* 1857. 1862.

DUHOUSSET. — *Excursion dans la Grande Kabylie* (Tour du Monde, 1864).

AUCAPITAINE. — *Etudes récentes sur les dialectes berbères de l'Algérie* (Annales des voyages, 1865).

BIBESCO. — *Les Kabyles du Jurjura* (Revue des Deux Mondes, 1865 *et* 1866).

AUCAPITAINE. — *Nouvelles observations sur l'origine des Berbères* (Annales des voyages, 1866).

CARREY. — *Campagne de 1867 en Kabylie*, 1857.

HANOTEAU. — *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura*, 1867.

DUHOUSSET. — *La race algérienne. Kabyles du Jurjura*, 1868.

ROBIOU DE LA TREHONNAIS. — *L'Algérie en* 1871.

KALTBRUNNER. — *Recherches sar l'origine des Kabyles* (Globe, 1871).

BEAUVOIS. — *En colonne dans la Kabylie*, 1872.

HANOTEAU et LETOURNEUX. — *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 1871-1872.

RENAN. — *La société berbère en Algérie* (Revue des Deux Mondes, 1873).

DU CHEYRON. — *L'insurrection de* 1871 *en Algérie*, 1873.

MASQUERAY. — *Les Kabyles* (Revue politique et littéraire, 1876),

J. VILBORT. — *En Kabylie, voyage d'une Parisienne au Djurjura*, 1880.

AUCAPITAINE. — *Les Kabyles et la colonisation de l'Algérie* (s. d.).

BERBRUGGER. — *Les époques militaires de la grande Kabylie* (s. d.).
FARINE. — *A travers la Kabylie* (s. d.).
TREILLE. — *L'expédition de la Kabylie orientale et du Hodna en* 1871, 1875.
DE LA SICOTIÈRE. — *Rapport au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale en Algérie*, 1877.
E. DESFOSSÉS. — *Les Kroumirs* (Revue de géographie, 1879).
CH. VÉLAIN. — *L'Algérie et le pays des Kroumirs* (Revue scientifique), 30 *avril*, 1881.
X. — *Das Ausland n°* 18, 2 *mai*, 1881.
MASQUERAY. — *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, 1886.
RIVIÈRE. — *Contes populaires de la Kabylie du Jurjura*, 1887.

E. — Les Cultes.

C. DE NEVEU. — *Les Khouan. Ordre religieux chez les Musulmans d'Algérie*, 1846.
DE CHAMPAUBERT. — *De la conversion des Musulmans au christianisme, considérée comme moyen d'affermir la puissance française en Algérie*, 1846.
CASTELLI. — *La colonisation pacifique et la civilisation des provinces françaises de l'Algérie par l'élément de l'éducation sociale et religieuse*, 1846.
FORTIN D'IVRY. — *Orient et Occident. Conséquences des dogmes chrétien et musulman dans la réalité et dans la pratique*, 1847.
ABBÉ BOURGADE. — *Association de Saint-Louis ou croisade pacifique ayant pour but de répandre la civilisation chrétienne parmi les Musulmans au moyen d'ouvrages écrits ou traduits dans leur langue* (S. D.)
ID. — *Les soirées de Carthage ou Dialogues entre un prêtre catholique, un muphti et un cadi* (s. d.).
ID. — *La clef du Coran* (suite du précédent). (s. d.).
ID. — *Passage du Coran à l'Évangile* (*Id*) (s. d).
X. — *De la propagande musulmane en Afrique et dans les Indes* (Correspondant, 1851).
BARBIER DU BOCAGE. — *De l'introduction des Arméniens catholiques en Algérie*, 1855.
DE MARION BRÉSILHAC (MGR). — *Notice sur la Société des missions africaines*, 1858.
PAVY (Mgr). — *Œuvres diverses*, 1858.
X. — *Mgr Pavy, évêque d'Alger*, 1867.
ABBÉ LOYER. — *Mgr Pavy*, 1867,
MEYNIER. — *Études sur l'islamisme et le mariage des Arabes en Algérie*, 1868.
MERCIER. — *Étude sur la confrérie des Khouan*, 1869,

Brosselard, — *Les Khouan. De la constitution des ordres religieux en Algérie* (s. d.).

Mercier. — *Comment l'Afrique a été arabisée*, 1869.

Dr Perron. — *L'islamisme, son institution, son influence et son avenir* (s. d.).

Cahen. — *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale* (s. d.).

Franck Puaux. — *Les Aissaoüas* (Revue politique et littéraire), 21 *mai*. 1881).

Duveyrier. — *La confrérie musulmane de Sidi-Mohammed-bou-ali-es Senôusi et son domaine géographique en* 1883 (Société de géographie de Paris, 1884).

Louis Rinn. — *Marabouts et Khouans. Étude sur l'Islam en Algérie*, 1885.

L'écho des missions d'Afrique, de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie.

Trumelet. — *Les saints de l'Islam*, 1885.

D'Estournelles de Constant. — *Les congrégations religieuses chez les Arabes*, 1887.

F. — La justice.

Worms. — *Etude sur la loi musulmane*, 1842.

Bonjean, — *De l'inconstitutionalité de la juridiction militaire en Algérie*, 1843.

Poirel. — *De la déportation et de la colonisation pénale de l'Algérie*, 1843.

Cadoz. — *Initiation à la science du droit musulman* (s. d.).

Id. — *Droit musulman malékique* (s. d.).

De Ménerville. — *Dictionnaire de la législation algérienne* 1830-1872.

Id. — *Jurisprudence de la cour impériale d'Alger en matière civile et commerciale*, 1834-1854.

Khalil ibn Ishac. — *Traduction* Perron. *Précis de jurisprudence musulmane d'après la rite malékite*, 1848-1859.

X. — *De la législation musulmane en Algérie* (Revue des Deux Mondes, 1880).

Robe. — *Essai sur l'histoire du droit musulman*. 1853.

Narbonne. — *Répertoire de jurisprudence algérienne*, 1857-1876.

Gillotte. — *De l'administration de la justice en Algérie*, 1858.

Id. — *De l'établissement du jury en Algérie*, 1859.

De Tornauw. — *Trad. Eschbach. Le droit musulman d'après les sources*, 1860.

Keijzer. — *Précis de jurisprudence musulmane, selon le rite chéfite*, 1859.

Gillotte. — *Traité du droit musulman*, 1860.

Frégier. — *De la contrainte par corps et de l'emprisonnement civil en Algérie*, 1863.

SAUTAYRA et CHARLEVILLE. — *Code rabbinique.* 1868.
QUERRY. — *Droit musulman*, 1872.
MERCIER. — *Des abus du régime judiciaire des indigènes et des principales modifications à y apporter* (s. d.).
SABATERY. — *Eléments de droit musulman.*
SAUTAYRA et CHERBONNEAU. — *Droit musulman*, 1873-1874.
DOUVRE. — *Etablissement pénitentiaire de Lambessa*, 1875.
SAURIN. — *Notre organisation judiciaire en Kabylie*, 1876.
JEANVROT. — *La législation de l'Algérie*, 1877.
RICHARD. — *De l'esprit de la législation musulmane* (s. d.).
SABATERY. — *Eléments du droit musulman* (s. d.).
SARTOR. — *De la condition juridique des étrangers, des musulmans et des israélites en Algérie* (s. d.).
GILLOTTE. — *Quelques mots sur la nécessité de soumettre tous les habitants de l'Algérie à la loi française* (s. d.).

G. — Instruction publique.

G. DE NOUVION, — *L'histoire en Algérie* (Revue politique et littéraire, 12 octobre, 1878).
MERCIER. — *L'Algérie en* 1880.
H. MONIN. — *Jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne* (Revue de géographie, *août*, 1881).
FOURMESTREAUX. — *L'instruction publique en Algérie* (Revue nouvelle. *Septembre*, 1886).

GÉOGRAPHIE DESCRIPTIVE

LÉON L'AFRICAIN. — *Della descrizzione dell'Africa.* Traduction TEMPORAL, 1556.
HAEDO. — *Topografia et istoria general de Argel*, 1672.
MARMOL CARAVAJAL. — *Description générale de l'Afrique. Traducteur* Perrot d'Ablancourt, 1667.
DAPPER. — *Description générale de l Afrique*, 1686.
PEYSSONEL. — *Voyage dans les régences d'Alger et de Tunis en* 1724 *et* 1725.
SHAW. — *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, 1743.
POIRET. — *Voyages en Barbarie en* 1785 *et* 1786. 1786.
PANANTI. — *Relation d'un séjour à Alger*, 1820.
SHALER. — *Esquisse de l'Etat d'Alger*, 1830.
WILD et LESSORE. — *Voyage pittoresque dans la Régence d'Alger*, 1835.
BAUDE. — *L'Algérie*, 1841.
BAVOUX. — *Voyage politique et descriptif dans le nord de l'Afrique*, 1841.

D'AVEZAC. — *Esquisse générale de l'Afrique* (Univers pittoresque, 1844).

BERRBRUGGER. — *Icosium*, 1844.

CHERBONNEAU. — *Constantine et ses antiquités. Inscriptions arabes de la province de Constantine* (s. d.).

BERBRUGGER. — *L'Algérie historique, pittoresque et monumentale* (s. d.).

CHRISTIAN. — *La nouvelle France*, 1846.

X. — *Souvenirs de l'Algérie. Notions sur Orléansville et Ténés*, 1850.

DE LAMARRE. — *Archéologie de l'Algérie*, 1850.

DUVAL. — *Tableau de l'Algérie, manuel descriptif et statistique*

Dr GUYON. — *Voyage d'Alger aux Zibans*, 1852.

BARD. — *L'Algérie en 1854. Itinéraire général de Tunis à Tanger*, 1854.

BARBIER. — *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie*, 1855.

REBOUD. — *Voyage dans la partie méridionale du Sahara Algérien*, 1857.

LECLERC. — *Les oasis de la province d'Oran*, 1858.

FROMENTIN. — *Un été dans le Sahara*, 1858.

ID. — *Un été dans le Sahel*, 1859.

ABBÉ BARGÈS. — *Tlemcen, sa togographie, son histoire*, 1869.

OUTREY. — *Dictionnaire de toutes les localités de l'Algérie, suivi du tableau des distances légales*, 1860.

J. GÉRARD. — *L'Afrique du Nord*, 1860.

THIERRY MIEG. — *Six semaines en Afrique, souvenirs de voyage*, 1862.

FEYDEAU. — *Alger*, 1862.

C. DUVERNOIS. — *L'Algérie pittoresque*, 1863.

DE LACRETELLE. — *Etudes sur la province d'Oran*, 1865.

TH. GAUTIER. — *Loin de Paris*, 1865.

BÉRARD. — *Indicateur général de l'Algérie*, 1869.

BÉRARD. — *Description d'Alger et de ses environs*, 1867.

LEFRANC. — *La Calle et Sidi-Bel-Abbès*, 1867,

BÉRAUD. — *Itinéraire des routes de l'Algérie*, 1868.

VON MALTZAN. — *Drei Jahre in Nord-Westen von Afrika*, 1868.

FÉRAUD. — *Tournée dans la province de Constantine*, 1868. *Monographie du palais de Constantine* (s. d.).

PAYEN. — *Les Portes de Fer en juin* 1870. 1871.

BOURDON. — *Le Dahra* (Société de géographie de Paris, 1871).

FILLIAS. — *Géographie physique et politique de l'Algérie*, 1873.

CLAMAGERAN. — *L'Algérie, impressions de voyage*, 1874.

TOUBIN. — *Lectures algériennes*, 1876.

LOIZILLON. — *L'Algérie politique*, 1876.

NIEL. — *Géographie de l'Algérie*. 1878.

FABIANI. — *Souvenirs d'Algérie et d'Orient*, 1878.

LOUIS RÉGIS. — *Constantine, voyages et séjours*, 1880.

LADY HERBERT. — *L'Algérie contemporaine illustrée*, 1882.

Bastide. — *Sidi-Bel-Abbès et son arrondissement*, 1882.

Gaffarel. — *L'Algérie, histoire, conquête et colonisation*, 1882. Nous avons emprunté les principaux éléments de cette bibliographie algérienne à l'ouvrage que nous avons publié chez M. Didot.

Guy de Maupassant. — *Au pays du soleil*, 1884.

Henri Drouet. — *Alger et le Sahel*, 1887.

Bannel. — *Un an en Algérie*, 1887.

X. — *Notes sur l'Algérie* (Société de géographie de Rochefort, 1887.)

II. — RÉSUMÉ

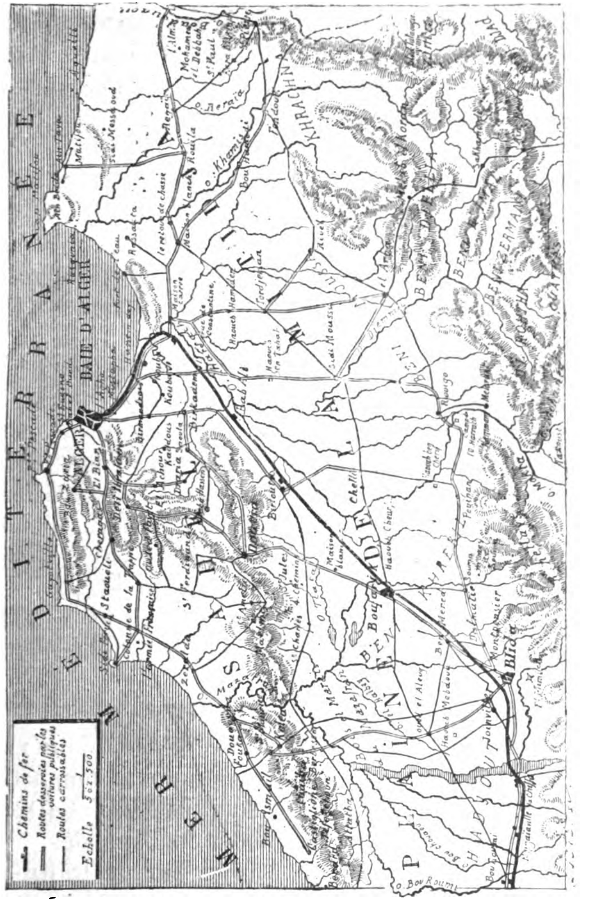
Géographie historique.

L'histoire générale de l'Algérie forme peut-être la succession la plus variée des conquêtes qui se soient jamais produites sur une même terre. Ce que cette histoire a de plus intéressant, c'est qu'elle nous montre une race si singulièrement attachée à son individualité, à ses coutumes, à ses mœurs, que, depuis plus de vingt siècles, elle parle comme parlaient ses ancêtres et n'a perdu aucune de ses traditions. Ce peuple qu'on appelle Numide, Berbère ou Kabyle, a fait la guerre aux Romains et aux différents envahisseurs, comme il l'a faite de nos jours à nos soldats. Rien n'a jamais changé dans ses habitudes guerrières, et, bien que son pays ait presque toujours été occupé, il n'a jamais su se plier complètement au joug. Étudier l'histoire de ce peuple serait presque étudier l'histoire générale de l'Algérie.

Nous ne parlerons pas des invasions antéhistoriques racontées par Salluste. On en retrouve pourtant la trace dans les monuments égyptiens. Il est probable que les envahisseurs étaient de race Japhétique.

A la suite de guerres civiles, et probablement onze siècles avant notre ère, quelques Tyriens fondèrent une première colonie, à Byrsa, sur la côte d'Afrique. Cette colonie fut accrue par une nouvelle émigration conduite par Elissa, la Didon de Virgile, vers 888 avant Jésus-Christ.

La ville prit alors le nom d'un de ses premiers fondateurs, Carchédon, d'où Carthage. Les Carthaginois entrèrent



La Metidja.

aussitôt en lutte contre les Gétules ou Numides, les ancêtres directs de nos modernes Kabyles. Ils s'étendi-

rent rapidement sur toute la côte, où ils fondèrent des comptoirs, souvent sur l'emplacement même des villes actuelles. Les Numides ne se mêlèrent pas à la nouvelle population. Ils restèrent libres pour la plupart, mais beaucoup d'entre eux combattirent, en qualité de mercenaires, au service des marchands de Carthage. Après une prospérité inouïe, une grandeur et une richesse sans égales dans l'antiquité, Carthage, qui s'était élevée surtout grâce au courage de ses auxiliaires numides, abandonnée par eux, tomba sous leurs coups et sous ceux des Romains réunis (146 av. J.-C.).

Les Romains s'étaient présentés en Afrique non comme conquérants, mais comme libérateurs. Ce désintéressement fut de courte durée. Les Numides, attaqués à leur tour, se défendirent avec acharnement. Telles nous trouvons décrites par Salluste les péripéties de la lutte qu'ils soutinrent contre les Romains sous la conduite de Jugurtha, telles nous les retrouverons pour notre propre compte au dix-neuvième siècle. Après une longue série de campagnes, il y eut une période d'apaisement due à la lassitude générale et surtout aux colonies militaires dont les Romains couvrirent le pays. Il n'est que juste de reconnaître que les Romains légitimèrent en quelque sorte leur occupation en initiant les Numides aux bienfaits de la civilisation. Toutefois, si le territoire était conquis, il n'était pas complètement soumis. De continuelles révoltes (Tacfarinas, Firmus) rappelaient ce fait aux Romains. C'est même cette perpétuité des antipathies nationales qui explique pourquoi la domination romaine, bien que plusieurs fois séculaire, s'écroula avec tant de rapidité sous les coups des Vandales.

Les Vandales appelés en Afrique par un traître, le comte Boniface, et conduits par un barbare de génie, Genséric, s'emparèrent de tout le nord de l'Afrique, et attachèrent tristement leur nom à des actes de froide

barbarie et d'inutile cruauté. Ils se laissèrent pourtant gagner aux douceurs de la paix, et ne poursuivirent pas jusque dans les montagnes et le désert où ils s'étaient retirés, les tribus Numides qui n'avaient pas accepté la conquête vandale.

En 545 Bélisaire, général au service de Justinien, empereur de Constantinople, soumit de nouveau le pays à la domination de l'Empire. Il anéantit les Vandales, et la dure administration impériale envahit une seconde fois la contrée. La population fut accablée d'impôts qu'on ne pouvait lever qu'à main armée. Aussi les révoltes furent-elles continuelles. Les Grecs ne purent se maintenir que dans les villes du littoral. Les montagnes et le désert restèrent libres.

Un nouvel envahisseur, arrivant de l'Est, vint chasser les Grecs, comme ceux-ci avaient chassé les Vandales. Oukbah-ben-Nafi, à la tête de ses cavaliers arabes, s'empara en courant de la Numidie et fonda le Maghreb ou pays du couchant. Carthage est détruite et remplacée par une nouvelle capitale, Kaïrouan. Dans toutes les conquêtes antérieures à celle des Arabes, les montagnards et les nomades du désert avaient toujours résisté aux envahisseurs. Ici, pour la première fois, ceux que l'on n'appelle plus Numides, mais Barbares ou Berbères, s'accommodent avec leurs vainqueurs. Ils acceptent la religion des nouveaux venus, le mahométisme, et, sans se mêler encore à eux, du moins ne leur sont plus hostiles comme aux autres conquérants de la plaine.

Aussi bien l'Empire arabe ne conserve pas longtemps son unité, et dans le Maghreb, se fondent de véritables dynasties africaines (Aglabites, Edrisites, Almoravides, Almohades, Beni-Meritin, Beni-Zian). Au dehors les possesseurs du nord de l'Afrique se rendent redoutables par leurs pirateries. Ils s'emparent des îles de la Méditerranée, s'établissent même en Provence, et insultent

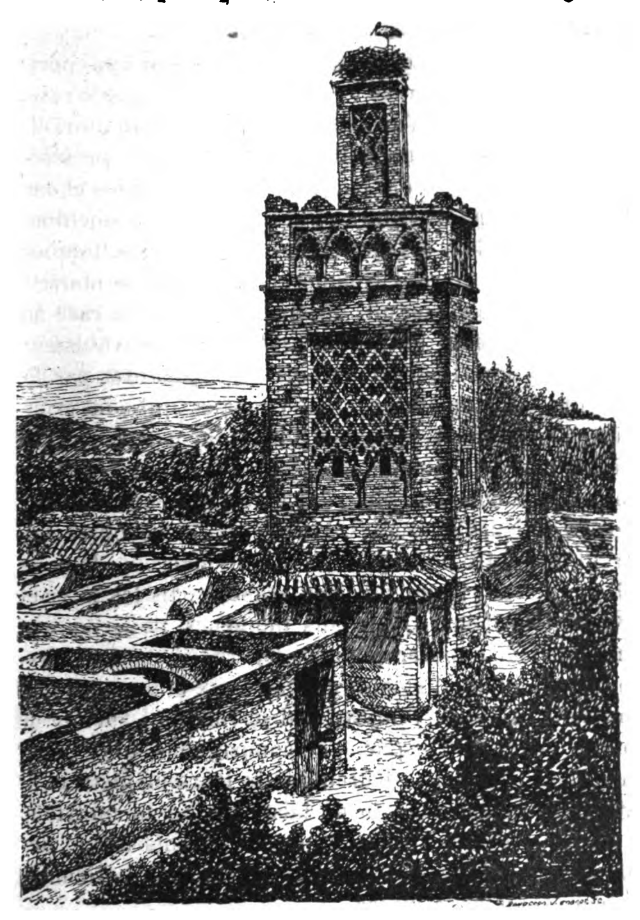
impunément les côtes d'Espagne et d'Italie. Au dedans crimes sans éclat et révolutions sans grandeur. Les indigènes, fatigués de ces perpétuels changements, cherchent à se grouper autour d'un pouvoir fort et unique.

Les Maures chassés d'Espagne à la fin du quinzième siècle se réfugient dans l'Afrique du Nord. Ils rallument les passions religieuses et la haine du nom chrétien. Impuissants pour tenter une invasion continentale, ils s'improvisent pirates et deviennent redoutables. De Tunis, Bougie, Alger, Cherchell, Oran sortent des flottilles de corsaires qui portent la terreur et la désolation dans toute la Méditerranée. Le commerce était anéanti, les populations effrayées abandonnaient le littoral. La piraterie barbaresque devenait pour la chrétienté un péril de tous les instants. L'Espagne se chargea de la réprimer.

Dès 1497 Melilla, en 1505 Mers-el-Kebir, en 1508 Bougie, en 1509 Oran tombent entre les mains des Espagnols, qui s'y établissent et les fortifient. La piraterie semblait vaincue. Alger, Mostaganem, Tunis même envoient leur soumission et se reconnaissent vassales de l'Espagne. Il semblait donc que l'Espagne allait, dans un avenir rapproché, s'emparer de tout le nord de l'Afrique, mais elle fut arrêtée dans sa fortune non par les Arabes, mais par des corsaires étrangers, pirates aussi et musulmans comme les possesseurs du Magbreb.

A ce moment en effet paraissent les frères Aroudj et Kaïr-Eddin, plus connus sous le nom de Barberousse. C'étaient des pirates sortis de l'Asie Mineure qui avaient à leur disposition une flotte véritable, et, sur cette flotte, une armée. Afin de mettre à l'abri le fruit de leurs rapines, ils cherchent à s'emparer de ports de refuge sur le littoral africain. En 1514 ils échouent une première

fois devant Bougie, mais en 1516 ils prennent Alger, Cherchell, et, peu après, Tlemcen. Dès lors ils n'agirent



A Tlemcen.

plus en chefs d'aventuriers, mais en hommes qui connaissent le prix de leur conquête. Ils chassèrent les Arabes

de leur postes et emplois, et, afin de se maintenir dans leurs nouvelles possessions, s'appuyèrent sur la Turquie, dont ils reconnurent la suzeraineté.

Ce fut la dernière conquête que l'Algérie eut à supporter avant celle de la France ; encore n'eut-elle pas le caractère de celles qui l'avaient précédée. Jusqu'alors des deux populations qui s'étaient trouvées en présence, l'une, la conquérante, s'établissait dans les villes et dans la plaine le long du littoral, l'autre, la race autochtone, était refoulée dans ses montagnes et ses déserts, toujours en lutte avec la race conquérante. A chaque nouvelle invasion, les conquérants disparaissaient et la race numide restait seule en présence du nouvel envahisseur. C'est ainsi que les Carthaginois sont anéantis par les Romains, les Romains par les Vandales qui sont exterminés par les Grecs, et ceux-ci à leur tour par les Arabes. Malgré ces changements répétés, les Numides restaient immuables, défendant envers et contre tous leur sol, leurs mœurs et leurs coutumes. Les frères Barberousse suivirent une autre politique : ils se cantonnèrent dans les villes, enlevant le pouvoir aux Arabes, mais les laissant vivre à côté d'eux. Quant aux indigènes, ils se contentèrent de leur imposer quelques légers tributs. En outre, pour se maintenir, ils établirent entre eux une association purement militaire, l'Odjeac, qui se recrutait surtout de soldats venus de Turquie. Ces compagnons, tous égaux entre eux, nommaient leurchefss et leurs magistrats. Il fut expressément défendu de laisser entrer ni un Arabe ni un Kabyle dans l'association ; les enfants même des miliciens de l'Odjeac, enfants nés de femmes algériennes, étaient exclus de la milice.

Peu à peu, et malgré l'Espagne, s'affermit la domination des Barberousse, et fut fondé en Algérie, grâce à la piraterie, un puissant état. Charles-Quint lui-même échoua sous les murs d'Alger en 1541. Il fut obligé de

lever le siège de la ville, et la piraterie barbaresque prit tout son essor.

L'Europe, sans cesse harcelée par ces pirates, perdit souvent patience, et Alger eut à supporter le contre-coup de ses déprédations. Elle fut bloquée et bombardée par Duquesne en 1682 et 1683, par d'Estrées en 1688, par les Espagnols en 1783 et par les Anglais en 1816, mais Alger se relevait toujours de ses ruines, et, si la piraterie était arrêtée pour quelque temps, elle reprenait de plus belle lorsque s'éloignait le souvenir du châtiment. A l'intérieur l'Odjeac fondé par Barberousse se maintenait au milieu d'assassinats et de révoltes incessantes. De 1515 à 1830 soixante-seize pachas ou deys se succèdent à Alger, et presque tous périssent de mort violente. Cependant, si l'anarchie régnait au dedans, l'Algérie était au dehors une puissance redoutable, et elle le fut jusqu'au moment où la France, poussée à bout et sans cesse provoquée, termina, en brisant l'Odjeac, l'histoire de cette dangereuse milice.

La France, depuis le seizième siècle, possédait sur le littoral algérien quelques comptoirs, La Calle, Bastion de France, pour protéger la pêche du corail. Ces établissements avaient été maintes fois bouleversés, mais, quoique tendues, les relations entre la France et l'Odjeac duraient toujours. Depuis 1818 régnait à Alger le dey Hussein, qui prit subitement une attitude offensive à propos de l'affaire Bacri-Busnach. Ces deux négociants algériens réclamaient, pour fourniture de grains, une somme de plusieurs millions. Comme il y avait discussion sur la créance, Hussein retint l'affaire pour lui, et, dans le cours des négociations, s'emporta jusqu'à frapper notre consul Deval (27 avril 1827). Le gouvernement français n'était pas encore décidé à la guerre. Alger fut seulement bloquée; mais, le 2 août 1829, le capitaine La Bretonnière, étant venu en parlementaire, le dey fit

canonner la *Provence* qu'il commandait. La guerre devint inévitable. Elle fut résolue le 7 février 1830, et les préparatifs en furent conduits avec tant d'activité, malgré l'opposition de l'Angleterre et les protestations de la Turquie, que, le 14 juin 1830, une flotte imposante, dirigée par Duperré, débarquait à Sidi-Ferruch près de 37,000 soldats commandés par le général Bourmont.

Trois peuples juxtaposés, mais nullement confondus, occupaient alors le territoire de la Régence. Les Turcs, formant l'ordre militaire de l'Odjeac, résidaient à Alger et dans les villes. Sous les ordres du dey, les quatre beys d'Alger, Tittery, Oran et Constantine administraient le pays. Après les Turcs venaient les Arabes, anciens conquérants du sol, et habitants de la plaine. Ils avaient conservé la foi vive et la haine de l'infidèle. Ils étaient divisés en une foule de tribus, souvent en guerre entre elles, mais qui devaient se réunir contre le nouvel envahisseur. Derrière ces deux couches de populations se maintenaient les anciens possesseurs du sol, jadis Numides, puis Berbères, aujourd'hui Kabyles, c'est-à-dire hommes des tribus. Donc les Français allaient avoir à lutter contre trois peuples différents, et, pour devenir les maîtres de l'Algérie, il leur faudra la conquérir trois fois.

Ce furent les derniers envahisseurs, les Turcs, qui nous opposèrent la moindre résistance. Le 18 juin 1830, nos soldats sortaient de leurs retranchements improvisés lorsqu'ils furent attaqués par l'armée algérienne sur le plateau de Staouëli. Les Algériens furent complètement battus, et les Français investirent Alger par terre et par mer. Le 4 juillet le fort de l'Empereur, principale défense d'Alger du côté de la terre, sauta, et la ville capitula le lendemain. Hussein put se retirer avec ses biens particuliers, mais il nous abandonna le trésor de l'Odjeac, d'une valeur approximative de 50 millions.

Alger prise, Blidah, Bône, Bougie, Oran, ne tardèrent

pas à passer sous notre domination. Ahmed-Bey le plus puissant des feudataires d'Hussein, nous résistait toujours à Constantine, et il ne fallut pas moins de deux expéditions successives pour la réduire. Une première fois, en 1836, le maréchal Clauzel échoua sous les murs de la place; ses préparatifs et ses ressources étaient insuffisants. L'année suivante, Damrémont conduit de nouveau l'armée devant Constantine. Il est tué par les assiégeants, mais le général Valée lui succède et s'empare de la ville. Avec Constantine tombe la résistance turque. Nous n'avons plus en face de nous que les Arabes et les Kabyles.

Un homme personnifie la résistance acharnée et opiniâtre des Arabes, Abd-el-Kader. Nouveau Jugurtha, il faillit nous enlever notre conquête et rétablir un empire arabe sur les ruines de la domination turque. Lettré, savant même, fanatique convaincu, homme d'action énergique, ne désespérant jamais de sa cause, il obtint une influence énorme sur ses compatriotes et nous disputa pendant de longues années la possession de l'Algérie. Aussi bien nous débutons fort mal avec lui. Le général Desmichels lui reconnaît par un traité formel le titre d'émir et la souveraineté de la plaine (1835). Le nouveau souverain, considérant le traité comme lettre morte, nous inflige le désastre de la Mactah et s'empare de presque toute la province d'Oran. Il est battu à son tour à l'Habrah et à la Sickack (1836), mais le général Bugeaud compromet sa victoire en accordant à l'émir le traité trop avantageux de la Tafna, qui lui assure la possession de presque toutes les provinces d'Oran et de Tittery, et la suzeraineté sur toutes les tribus arabes (1837).

Abd-el-Kader profite de cette reculade de la France pour mieux asseoir sa domination et pour se préparer à la grande guerre par laquelle il espère nous chasser définitivement d'Algérie. Il forme des régiments d'infante-

rie régulière, augmente considérablement sa cavalerie, organise un corps d'artillerie et improvise tout un système de places fortes. Il réduit les tribus dépendantes, et, deux ans plus tard, se trouvant prêt, nous déclare la guerre. Soulèvement général en Algérie. Massacre dans la Metidja. Résistance héroïque de quelques postes français à Djemila et à Mazagran. Bataille de l'Afroun et défaite de l'émir ; mais nos efforts sont décousus, aucun plan d'ensemble ne préside aux opérations, et, malgré les qualités réelles et la bravoure de quelques-uns de nos généraux, Changarnier, Duvivier, Lamoricière, Cavaignac, Bedeau, duc d'Orléans, la résistance arabe semble devoir se prolonger indéfiniment.

Bugeaud, nommé gouverneur général en 1841, adopte un plan raisonné et y conforme rigoureusement tous ses actes. Il commence par s'assurer une base d'opérations solide en occupant fortement le littoral, puis il s'empare des places centrales qui doivent nous donner la possession du Tell (Mascara, Tagedempt, Medeah, Tlemcen, Milianah, Boghar), enfin il enfonce des colonnes mobiles dans le désert et poursuit l'émir sans trêve ni relâche. Ce plan réussit si bien qu'Abd-el-Kader, privé de ses places fortes et même de sa smalah, enlevée par un coup de main du duc d'Aumale (1843), est réduit à fuir presque seul au Maroc. Abd-er-Rhaman, sultan du Maroc, non seulement ne veut pas livrer le fugitif, mais encore nous déclare la guerre. La bataille de l'Isly et le bombardement de Tanger et de Mogador (1844) modifient ses dispositions. Dès l'année 1845 il signe avec la France un traité de frontière et s'engage à refuser tout asile à l'émir. En 1845, éclate en Algérie une nouvelle insurrection fomentée par l'infatigable Abd-el-Kader. L'émir surprend à Aïn-Temouchen et à Sidi-Brahim deux corps français ; mais ce sont ses derniers succès. Poursuivi à outrance et entouré de tous côtés par nos colonnes mobiles

il est obligé de se rendre (23 décembre 1847) et est conduit en France, puis relâché à condition de ne plus mettre le pied en Algérie. Il tient parole et meurt à Damas. Pendant ce temps, ses lieutenants sont battus et obligés de renoncer à la grande guerre.

Il y aura désormais de la part des Arabes des révoltes partielles et des guets-apens isolés, mais la résistance nationale semble brisée. Si pourtant les Arabes se sont inclinés devant le fait accompli, ils ne l'ont pas encore accepté, et il faut tenir compte de leur opposition latente, de leurs rancunes inassouvies et de leurs espérances de revendication future.

Les Kabyles, cantonnés dans leurs montagnes, n'auraient peut-être pas mieux demandé qu'à vivre en paix avec nous. Sollicités par Abd-el-Kader en 1839 à entrer en lutte contre nous et à reconnaître sa suprématie, ils avaient refusé. Ce n'était nullemeut par affection pour nous, mais parce qu'ils voulaient rester libres et indépendants et se soustraire à toute autorité. Bugeaud ne comprit pas cette attitude et affecta de ne voir en eux que des ennemis. En 1844, il commença la guerre de Kabylie et s'ouvrit l'entrée du pays par la victoire d'Ouarez-Eddin. Ce fut une guerre atroce, pleine d'actes de sauvagerie, de pillages, d'incendies. Les Kabyles exaspérés se défendirent avec la dernière opiniâtreté ; en 1845 et en 1847 la même expédition recommença. Elle fut signalée par d'importantes victoires (Azrou), mais aussi par les mêmes actes condamnables de cruauté gratuite.

De là des révoltes sans fin, des surprises et des assassinats de chaque jour. De là un danger véritable. Il fallait en finir avec cette résistance, qui, en se prolongeant, compromettait la sécurité de la colonie. En 1857, la Kabylie fut cernée par les trois colonnes des généraux Mac-Mahon, Yousouf et Renault, qui se réunirent au centre du pays, après avoir tout broyé sur leur passage

(bataille d'Icheriden). Le maréchal Randon acheva la soumission du pays par la construction du Fort-Napoléon aujourd'hui National, au milieu de la Grande-Kabylie, dans une position presque inexpugnable.

Les Sahariens des oasis sont soumis les uns après les autres, non sans avoir essayé de défendre leur indépendance (Zaatcha, Laghouat). El-Goleah a été annexée, Nous sommes sur le chemin d'In-Salah.

Est-ce à dire que toute lutte soit terminée en Algérie? Malheureusement non. Après les désastres de 1871, l'Algérie, dégarnie de troupes, se souleva, et ce fut en Kabylie que la lutte fut la plus acharnée. Les indigènes sous la conduite d'un chef arabe de grande naissance, Mokrani, se réunirent en masse et assiégèrent Fort-National. La défense fut aussi vive que l'attaque et les assiégés furent secourus à temps. Ce fut la dernière grande insurrection. Depuis lors une ère de prospérité s'est ouverte pour l'Algérie.

L'Algérie pourtant n'est pas encore tout à fait soumise. Il reste encore des ferments de révolte parmi les Arabes encore à peu près libres du désert, et les Kabyles n'ont pas renoncé à leur autonomie. Si donc le sort de l'Algérie est assuré, nous ne sommes pourtant pas encore à l'abri de nouvelles révoltes et de guerres nouvelles. Il nous faut porter nos armes et notre civilisation jusqu'au cœur du Sahara, arriver au Soudan, et, par le commerce nous attacher ces populations hésitantes. Ce sont les bienfaits de la paix qui seuls nous vaudront la possession définitive de l'Afrique française.

II. — Géographie physique.

Situation. — L'Algérie est située au nord de l'Afrique à 800 kilom. environ des côtes de France. Elle est comprise entre le 32e et le 37e degré de latitude nord, entre le

4e degré de longitude ouest et le 6e degré de longitude est. Le méridien de Paris, qui la traverse du nord au sud, la partage en deux moitiés inégales.

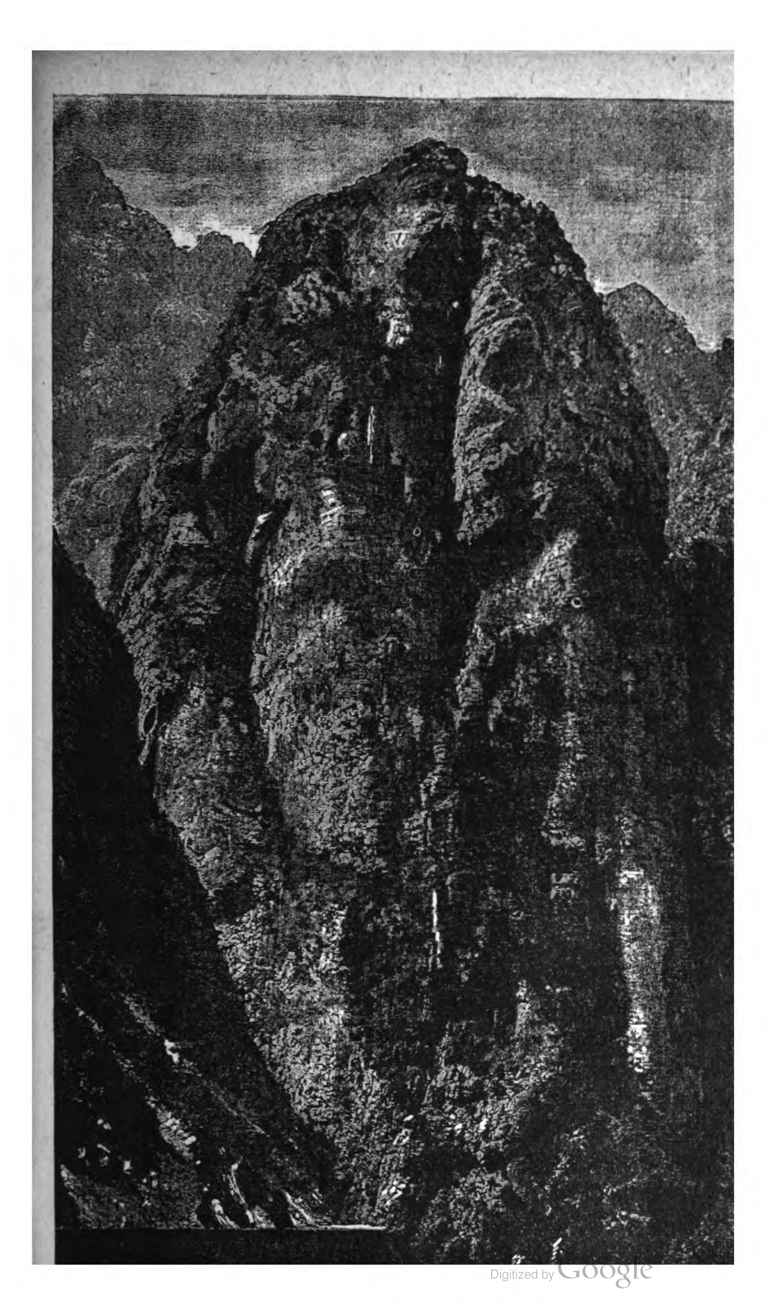
Limites. — Au nord la Méditerranée, à l'ouest le Maroc. La limite, déterminée en 1845 part de l'embouchure de l'Oued-Adjeroud et se dirige au sud en coupant le chott El-Gharbi, les hauts plateaux et les monts Ksour. Elle laisse au Maroc l'oasis de Figuig et s'arrête au 32e degré de latitude nord. Au delà, commence le désert et la frontière varie, selon que les colonnes françaises s'avancent plus ou moins à la poursuite des tribus vassales fréquemment en révolte. Au sud, il n'y a pas non plus de limite fixe. A l'est, la frontière entre l'Algérie et la Tunisie est plus précise. Elle part d'un point de la côte à l'est du cap Rosa et se dirige droit au sud en coupant la Medjerda et l'oued Mellègue. Elle passe à l'est de Tebessa et se continue d'une manière assez indécise, laissant à la Tunisie Nefta et à l'Algérie Négrine et les oasis du Souf.

Littoral. — Les côtes occupent environ 900 kilom., le long de la Méditerranée. Le littoral ne présente ni golfes considérables, ni grandes sinuosités, mais seulement des caps assez nombreux qui protègent contre les grands vents du nord-ouest des baies généralement peu étendues. On remarque d'abord, à la frontière marocaine, le cap Milonia, puis le cap Falcon et la pointe de l'Aiguille qui forment le golfe d'Oran. Le golfe d'Arzew se trouve entre les caps Carbon et Ivi, à l'embouchure du Chéliff. Plus loin apparaît le cap Tenés. La côte garde la direction du nord-est jusqu'à la baie d'Alger, comprise entre la pointe Pescade et le cap Matifou. A partir de Dellys, le littoral s'infléchit légèrement vers le sud, il forme le golfe spacieux de Bougie entre les caps Carbon et Cavallo, puis remonte de nouveau au nord, en dessinant un large promontoire terminé par le cap de Bougaroun. Entre ce

cap et le cap de Fer, dirigé vers l'ouest, à l'inverse des autres caps algériens, s'ouvre le golfe de Stora. Le golfe de Bône, limité par les caps de Garde et Rosa, termine la série des principaux accidents de la côte algérienne.

Aspect général. — Si l'on traverse l'Algérie du nord au sud, on voit se succéder trois régions fort différentes d'aspect et de structure. Leur disposition cependant présente la plus grande simplicité. Elles forment trois larges bandes parallèles qui s'étendent de l'ouest à l'est et comprennent tout le pays. La première zone est presque entièrement couverte de montagnes nombreuses, formant soit d'assez longues chaînes, soit des massifs juxtaposés; elle porte le nom de Tell algérien. La seconde région est caractérisée par d'immenses plaines élevées, au sol grisâtre, à l'aspect monotone ; c'est le pays des hauts plateaux. Au delà du large massif montagneux qui les termine, on aperçoit les vastes étendues du Sahara. Les deux premières zones, d'abord très nettement séparées, se rapprochent dans la province de Constantine, où s'entremêlent des plateaux et des montagnes dont le mélange constitue un terrain accidenté, fort distinct néanmoins du Sahara qui le limite.

Relief du sol. — Malgré leur désordre apparent les montagnes du Tell ont un caractère commun qui leur donne une certaine unité. Elles sont dans leur ensemble orientées du sud-ouest au nord-est, et suivent la direction générale de la côte. Elles se divisent en deux grandes chaînes, l'une plus rapprochée de la mer qui en bat les parties avancées, l'autre située au sud de la première, et ayant avec elle de nombreux points de contact. La première chaîne commence aux environs de Nemours. On y remarque d'abord le groupe des Traras, dont la hauteur moyenne n'est que de 500 mètres, mais qui renferme des sommets plus élevés (mont de Noë, 864, — Filhaouacen, 1157, — Tafaraoui, 1063). Plus loin s'élève le massif du



Tessala, auquel on peut rattacher les montagnes voisines d'Oran. Le massif d'Arzew, ou montagne des Lions, n'a que 600 mètres, mais son apparence est majestueuse. Le plateau montueux de Dahra qui succède à ces hauteurs, s'étend de Mostaganem à la plaine de la Metidja sur laquelle il s'abaisse brusquement. Son attitude est de 500 à 600 mètres, il se compose de crêtes séparées par des gorges assez profondes. Du Dahra se détache un rameau de collines peu élevées qui se terminent à Alger même. C'est le Sahel d'Alger. Au sud-est de la Metidja se trouvent les monts du Tittery, découpés en petits massifs par des ravins, des dépressions et des brèches transversales (la Chiffa, Mouzaïa). Les principaux sommets sont : le Djebel-Zima, le Bou-Zegra, le Djebel Dira (1810 mètres). En cet endroit les monts côtiers se confondent avec la chaîne du sud dans un épais massif qui s'étend de Boghar au mont des Ouled-Sellem, au nord du Hodna. A l'est des monts du Tittery on remarque le grand massif du Jurjura qui forme la charpente de la Kabylie. Tout autour rayonnent des vallées bien abritées où abondent les eaux courantes et qui séparent des chaînes secondaires traversées par des cols étroits (Tirourdo, Chellala). L'aspect du Jurjura est des plus imposants. Sa hauteur moyenne est de 1800 à 2000 mètres et sa plus haute cime atteint 2308 mètres. A l'est de l'Oued-Sahel s'étend la chaîne des Babors, sur une longueur d'environ 200 kilom. Les principales montagnes sont le Tababor (1965 m.), le grand Babor (1970 m.) et le Djebel-Adrar traversé par la cluse profonde du Chabet-el-Akra, au fond duquel gronde l'Oued-Agrioun. La chaîne des Bibans au sud continue le Djebel-Dira et forme le massif qui va jusqu'au Hodna. On y remarque le Djebel-Moadhid (1840 m.) et les deux défilés nommés Portes de Fer. Les monts de Constantine constituent un massif assez confus, dont les ramifications s'étendent dans toutes les directions. Près de la mer, on

remarque quelques sommets secondaires, parmi lesquels l'Edough (1008 m.).

Une seconde chaîne de montagnes se détache, à l'ouest, de l'Atlas marocain, et se dirige vers le nord-est pour se rattacher aux monts de Kabylie. On y trouve en première ligne les monts de Tlemcen, très escarpés au nord, moins au sud, où ils s'engagent dans les hauts plateaux. La hauteur moyenne de ces montagnes est d'environ 1400 mètres. Les sommets les plus élevés sont le Tenouchfi (1842 m.), et le Nador (1580 m.). Ils se continuent au sud par le chaînon d'El-Aricha et au nord par les monts de Mascara. Au nord-est s'élève le massif de l'Ouarensenis, un des plus beaux de l'Algérie. La chaîne principale est le piton de l'Ouarensenis (1985 m.). Au sud s'étend le plateau de Sersou, qui forme comme un degré intermédiaire entre la montagne et les hauts plateaux. Les dernières pentes de l'Ouarensenis s'abaissent sur le Chéliff qui les sépare du Djebel-Dira.

Au sud de toutes ces montagnes s'étend la région des hauts plateaux. Leur plus grande largeur est de 200 kilomètres vers la frontière du Maroc. Cette longueur s'amoindrit ensuite graduellement jusqu'aux monts de l'Aurés, et, de ce point jusqu'à la frontière tunisienne, d'étroits plateaux sont mêlés aux montagnes. L'altitude moyenne de cette vaste région est de 1100 mètres, mais les bords sont plus élevés (1150 m.) et la partie centrale plus basse (1000 m.) ; l'ensemble du pays est donc disposé en cuvette. C'est une immense plaine, horizontale en apparence, dont aucun arbre, aucune saillie importante n'interrompt la monotonie. La plaine n'est pas horizontale partout ; elle se redresse en longues ondulations semblables à des vagues. Elle est en certains endroits sillonnée de ravines creusées par les eaux, accidentée de buttes isolées ou disposées en alignements. L'uniformité de la surface est néanmoins telle que l'œil,

manquant de points de repère, ne peut apprécier ni les creux ni les hauteurs. Aussi, les embuscades sont-elles faciles à tendre. Ces vastes espaces sont presque complètement arides; le sol absorbe immédiatement les quelques pluies tombées au printemps et en automne. Il ne reste un peu d'eau que dans les creux et dans la partie la plus basse des plateaux où l'on trouve des bassins plus ou moins vastes, et le plus souvent desséchés.

Une troisième chaîne, la chaîne saharienne ou grand Atlas, se déroule au sud de ces vastes plaines. Dans sa partie occidentale s'élève d'abord la chaîne des Ksour, petits massifs qui présentent sur leur pourtour des talus formant un rempart naturel, et, à l'intérieur, se creusent en bassins; ils sont séparés par des vallées profondes, découpés par des torrents et faciles à défendre. Vers le nord-est ces saillies s'abaissent, mais le terrain se relève bientôt pour former le grand massif du Djebel-Amour entremêlé de pics, de falaises perpendiculaires, de vallées profondes et d'effondrements rocheux. Ses principales montagnes sont le Touïla Makna (1900 m.), l'Okbah (1710 m.), le Gourou (1708 m.). En continuant vers l'est, la chaîne s'abaisse graduellement jusqu'à la hauteur des plateaux qu'elle limite (Djebel Senalba (1580 m.), Djebel Ziban). La vallée de l'Oued-el-Kantara sépare le Djebel-Amour des monts de l'Aurés. Ce dernier massif s'étend de l'ouest à l'est; ses montagnes sont, surtout au sud, brûlées par le soleil et dépourvues de végétation. Le plus haut sommet de la chaîne et de toute l'Algérie est le mont Cheliya (2328 m.). De l'Aurés dépendent à l'est le Djebel-Chechar et les monts de Nemencha, au nord les monts des Hamencha.

Le Sahara algérien occupe tout l'espace compris entre les Djebels Ksour, Amour et Aurès au nord, et les derniers postes français dans la région du sud. C'est une région basse, dépourvue de montagnes, et composée

presque uniquement de vastes plaines. Son nom seul éveille l'idée d'un pays inhabité. Le Sahara, cependant, n'est pas partout désert. Les différences dans la constitution géologique permettent de diviser son étendue en trois catégories de terrains fort dissemblables. On appelle *Falat* les parties inhabitables, plaines de gypse et de sable. Ce sable est tantôt immobile, tantôt agité par le simoun. Il est très souvent disposé en dunes que le vent démolit et reconstruit en même temps. D'autres régions sablonneuses et vides, mais fécondées par les pluies d'hiver, portent le nom de *Kifar ;* elle se couvrent au printemps de quelques herbes que paissent les troupeaux. Enfin, le mot *Fiafi* désigne les oasis, où la vie se concentre autour des sources, à l'ombre des palmiers qui en font la richesse, et dont les rameaux protègent les autres cultures. Les principales oasis du Sahara algérien sont El Goleah, Gardaïa dans le Mzab, Laghouat sur e Djeddi ; Ouargla, Tuggurt, le Ziban et le Souf.

Hydrographie. On peut diviser en trois parties les eaux algériennes : 1° celles qui arrosent le Tell et se jettent dans la Méditerranée, 2° celles qui se perdent dans les plateaux, 3° celles qui se dirigent vers le Sahara.

Dans le premier versant on remarque d'abord la Tafna (150 kil.) qui reçoit à gauche l'Isser grossi de la Sickack et à gauche le Mouïlah grossi de l'Isly. La plaine basse, limitée au nord par les monts d'Oran et d'Arzew, autrefois inondée, conserve encore la sebka de Misserghin et quelques marécages. Dans cette plaine coulent le Sig (240 kil.) et l'Habrah (230 kil.) qui se réunissent et vont au golfe d'Arzew sous le nom de Mactah. Le Cheliff est le plus grand fleuve de l'Algérie. Sa longueur est d'au moins 700 kil, Il prend sa source dans le Djebel-Amour sous le nom d'Oued-Namous, traverse le plateau en perdant peu à peu de sa masse par l'évaporation, mais

grossi par le Nahr-Ouassel, franchit les montagnes par le défilé de Boghar, tourne à l'ouest en suivant la dépression qui sépare le Dahra de l'Ouarensenis et arrive à la mer un peu au nord de Mostaganem. Outre le Nahr-Ouassel, il reçoit l'Oued-Dardar, l'Oued-Riou, la Mina, etc.

La plaine de la Metidja aux environs d'Alger est arrosée par l'Oued-Mazafran qui reçoit la Chiffa, l'Hamiz et l'Harrach. L'Isser et le Sebaou sont deux fleuves importants, ils parcourent une partie du Jurjura et se grossissent de torrents qu'envoient les montagnes. L'Oued-Sahel longe au sud le même massif, dont il semble le fossé naturel. Entre le cap Djidgelli et les monts de Collo se trouve un Oued-el-Kebir, ou grand fleuve, qui, malgré ce nom prétentieux, n'est qu'un fort torrent. Le plus connu de ses affluents est le Rummel qui passe au pied de Constantine et coule quelque temps dans des gorges sauvages et grandioses. Deux autres kébir se jettent dans la mer entre le cap de Garde et la frontière tunisienne. Entre les deux on remarque la Seybouse, qui finit au golfe de Bône. C'est de tous les fleuves algériens celui qui roule le flot le plus constant, et qui a le plus l'apparence d'un véritable fleuve. Au sud de Souk-Arhas, la Medjerda tunisienne, et son affluent, la Mellègue, prennent leur source dans les monts des Hamencha.

La région des plateaux, à l'exception de l'étroit bassin du Chéliff, se divise en bassins fermés, dont l'évaporation dessèche les eaux ; ces petits bassins, jadis réunis, s'uniraient de nouveau si les pluies étaient plus abondantes. Quand la dépression est étendue elle s'appelle *chott*, moins vaste une *dhaya*, simple mare boueuse un *rhedir*. Les chotts se trouvent tous au fond de la grande dépression centrale. Leurs bords sont souvent marqués par des berges ou des falaises qui ne limitent le plus souvent que des plages salines, ou même des dunes. On

ne trouve d'eaux dans ces chotts que dans la saison pluvieuse. Tel est l'aspect du chott Gharbi, dont les parties les plus basses sont occupées par quelques nappes humides. Le chott Chergui se développe ensuite sur une longueur de 200 kilomètres. L'isthme de Kreider, où passera une voie ferrée, le divise en deux bassins. A l'est du Cheliff la zone des plateaux se rétrécit et n'a que de petits bassins où s'évaporent les eaux. Tels sont la dhaya Dakla, le zahrez Gharbi, le zahrez Chergui, qui contiennent dans leurs profondeurs environ 600 millions de tonnes de sel. Au nord-est de Bou-Saada les montagnes enserrent et dominent le plateau, de manière à former un vaste cirque au fond duquel se trouve le chott El-Hodna, vers lequel convergent tous les torrents descendus des hauteurs. Pendant la saison pluvieuse une nappe d'eau occupe la cavité centrale du bassin. Au delà du Hodna, sur les plateaux de Sétif sont épars quelques petits chotts, dont le plus important est le Tarf.

Les chaînes qui bordent le Sahara épanchent au sud leurs torrents dans le désert, mais, à leur sortie des montagnes, ces cours d'eau sont absorbés par les cultures des oasis, d'autres se perdent dans des dunes. Ainsi finissent les oued Gharbi, Seggueur, Zergoun. Dans la province d'Alger, le cours d'eau principal, séparé du désert par un plissement de terrain, coule de l'ouest à l'est : c'est le Djeddi qui commence à Laghouat et se perd dans le chott Melghigh. Il n'a d'eau qu'en temps d'orage. Un autre fleuve dont on ne voit plus que le lit bordé de hautes berges est l'Igharghar. Il sert aujourd'hui de chemin aux caravanes. Il se dirige du sud au nord et finit au chott Mérouan. La dépresssion où disparaissent le Djeddi et l'Igharghar est occupée par plusieurs chotts qui s'étendent sur de vastes espaces jusqu'aux collines de Gabès (chott Mérouan, Melghigh, Sellen, Rharsa). Il a été question de les réunir, de percer le seuil de Gabès,

et de former ainsi un golfe artificiel de la Méditerranée.

Il est vrai que l'eau se rencontre partout dans le sous-sol, et qu'il est facile de l'amener à la surface en creusant des puits artésiens. Une véritable campagne a été entreprise par la France pour le forage de ces puits. Elle a donné des résultats extraordinaires, surtout dans la province de Constantine. Cette conquête pacifique ne rencontre aucun obstacle, et, plus elle se développe, plus elle consolide notre domination.

Climat. — Le climat de l'Algérie est très sec et très sain. Il participe à la température des pays de l'Europe et des pays chauds. En général l'année ne comprend que deux saisons : la saison humide qui va de septembre à mai, et pendant laquelle il pleut assez souvent, et la saison sèche, de juin à août, pendant laquelle les pluies sont très rares. Les variations du jour à la nuit sont considérables (10 à 15 degrés en moyenne), ce qui donne des rosées abondantes. Les différences dans le relief, l'exposition, la latitude, modifient beaucoup ces lois générales, et, surtout dans les montagnes, chaque canton a son climat particulier. Un climat constant et régulier ne s'établit que sur les hauts plateaux, où les courants atmosphériques peuvent se propager librement. L'écart y est beaucoup plus considérable que sur le littoral entre l'hiver et l'été. Les froids sont rigoureux et la neige abondante en hiver : en été la chaleur est très forte.

Dans le Sahara les journées sont brûlantes, mais les nuits sont froides à cause des rosées. En été les pluies sont très rares, et se bornent souvent à quelques larges gouttes. Pendant les beaux jours le ciel est d'une pureté admirable dans toute l'Algérie, et l'atmosphère d'une limpidité parfaite.

Géographie économique.

Production animale. — La faune est très riche en Algérie. Chaque année le nombre des têtes de bétail augmente considérablement : de 7,800,000 têtes en 1869, il s'élevait en 1874 à 15,025,056 et a aujourd'hui dépassé 20 millions. Les pâturages et les prairies naturelles sont utilisées pour l'élève du bétail ; les races s'améliorent ; les avantages de la stabulation sont mieux compris ; tout est d'un bon augure pour l'avenir.

La race bovine est petite, mais vigoureuse, sobre, docile. L'espèce ovine compte quatre races (ordinaire, Touareg, de Barbarie, améliorée). En 1872, l'exportation des moutons atteignait 600,000 têtes : elle est retombée à 340,000 en 1874. Toutefois ce nombre ne peut que grandir. Les chèvres au contraire sont peut-être trop nombreuses (3 millions et demi), car elles exercent des ravages. Les porcs, introduits depuis peu, réussissent très bien.

La race la plus répandue des chevaux algériens est celle du cheval barbe ou de Barbarie. Sobre, résistant, alerte, c'est le cheval de guerre par excellence. Les Français l'ont amélioré par des croisements et il sert aujourd'hui à la remonte de notre cavalerie. Il nous faudra aussi mentionner les mulets, les ânes, petits mais obustes, les chameaux qu'on distingue en méharis ou chameaux de course et en dromadaires ou bêtes de charge. Parmi les animaux domestiques nous citerons encore les chiens de berger, les chiens de chasse ou slougis, l'autruche, dont on ne saurait trop encourager l'élevage, et qui existe encore, à l'état sauvage, dans le Sahara.

Malheureusement on rencontre aussi en Afrique des animaux féroces : d'abord le lion à qui de célèbres chas-

seurs (Jules Gérard, Chassaing, Bétoulle, Hamed-ben-Amar) ont fait une guerre acharnée, mais qui exerce encore ses ravages, surtout dans la province de Constantine ; ensuite la panthère, la hyène, le chacal, le renard, le sanglier, l'antilope, le bubale ou bœuf sauvage, la gazelle, le mouflon, le cerf, etc.

Les oiseaux se font remarquer par leur nombre et leur variété. On trouve la plupart des oiseaux d'Europe, et, en outre, l'autruche, le casoar, l'outarde, le flamant, le goéland, le pélican, le cormoran, le grébe ; parmi les oiseaux de proie le faucon, l'aigle, le grand gypaëte barbu.

Au nombre des reptiles on peut citer quatre espèces de tortues, des lézards, des caméléons, la tarente, des serpents en assez grand nombre, les couleuvres fer à cheval, vipérine et d'Esculape, l'aspic, la vipère commune, la vipère minute, le cobra haïa, etc.

Les insectes sont représentés par la mygale de Barbarie, le lycosoïdes algérien ou tarentule, le scorpion, etc. L'élève des abeilles est pratiquée avec succès par les Kabyles et les Arabes du Tell. Les moustiques et les sauterelles sont trop souvent un fléau pour l'Algérie. Le phylloxera a fait son apparition et gagne du terrain.

Les poissons de mer diffèrent peu de ceux qu'on rencontre sur les côtes françaises de la Méditerranée. Les poissons de rivières ou de lacs ne sont pas nombreux. Les essais de pisciculture n'ont donné que des résultats peu appréciables.

Les mollusques abondent sur les côtes et même à l'intérieur du pays. Parmi les zoophytes on doit citer les éponges et les coraux. L'exploitation des coraux algériens est une industrie française qui date du seizième siècle.

Production végétale. — Le sol de l'Algérie, sa situation, son climat le rendent apte à toutes sortes de pro-

ductions, tant des pays chauds que des pays tempérés. Dès l'antiquité on vantait sa fertilité. C'était un des greniers de Rome. Elle resta longtemps négligée et inculte sous les Arabes et sous les Turcs. Les premiers essais de culture faits par les Français furent malheureux, mais l'expérience corrigea les fautes du début, et les économistes ont déjà calculé que l'Algérie pouvait nourrir et nourrira, rien que sur ses terres immédiatement cultivables, une population de vingt millions d'habitants.

Le plus sérieux obstacle à nos progrès fut le mauvais régime des terres. Sur 15,000,000 d'hectares qui constituent le Tell, 1,500,000 hectares seulement devenaient en 1830 notre domaine direct (*beylick*). Le reste appartenait aux tribus à titre de jouissance collective (*arch*), aux Kabyles et aux Arabes à titre de propriété privée (*melk*), ou bien était ouvert à tous, si c'étaient des forêts ou des landes (*bed-el-Islam.*)

Le peu de terres abandonnées à l'État fut d'abord distribué gratuitement, et, comme de juste, les concessions dégoûtèrent des achats. On comprit, mais tard, les dangers de ce système. En 1860 et 1864 les concessions furent interdites et la vente des terrains ordonnée; mais il n'y avait plus rien à vendre. Grâce au décret du 26 juillet 1873, au régime de la propriété indivise par tribus fut substitué le régime de la propriété individuelle. Depuis ce temps les progrès agricoles ont été sensibles.

La grande culture est celle des céréales. La production consiste en blé dur, cultivé surtout par les indigènes, en blé tendre introduit par les Européens, en orge, avoine, maïs, sorgho, alpiste, seigle et fève. Elle s'accroît d'année en année. En 1854, sur 761,490 hectares cultivés en céréales on récoltait 9,371,640 hectolitres de grains. En 1874, 2,730,000 hectares produisaient 16,000,000 hectolitres.

Les légumes, dont la culture est presque entièrement entre les mains des Mahonnais et des Maltais, réussissent mieux encore, aussi le commerce des primeurs est-il très important. On évalue à 160,000 hectares les terrains plantés en légumes.

L'Algérie possède de vastes prairies naturelles et des prairies artificielles qui produisent des fourrages en quantité suffisante pour approvisionner l'administration de la guerre.

Les cultures industrielles sont presque aussi nombreuses que les cultures alimentaires. En premier lieu vient le tabac, qui lutte avec avantage avec celui de la Havane; le coton, dont la culture reste stationnaire (Sig et Habrah); le lin et le chanvre qui réussissent très bien; l'alfa, plante textile qui couvre d'énormes espaces dans la région des plateaux et dont l'industrie s'est emparée pour une foule d'usages, surtout pour la fabrication du papier; le diss, la ramie, le palmier nain, dont on utilise les fibres pour fabriquer le crin végétal.

L'Algérie est également favorable aux plantes tinctoriales (garance, safran, henné), et aux plantes oléagineuses. Les plantes tropicales ne sont encore qu'à l'état d'expérience. Les plantes médicinales et les plantes ou arbustes odoriférants sont en pleine prospérité.

Tous les arbres à fruit d'Europe poussent en Algérie. La vigne commence à donner des produits abondants et estimés. Plus de 100,000 hectares sont consacrés à sa culture. On cite déjà les crus de Mascara, Medeah, Milianah, Tlemcen, Valmy, Marengo, Fort-National, Tizi-Ouzou, Mondovi, Bougie et Jemmapes. L'olivier a été de tout temps cultivé en Algérie, surtout en Kabylie. La fabrication et la production de l'huile d'olive sont en progrès continus. En 1873 la production atteignait 118,623 hectolitres, et en 1874 164,181 hectolitres. Le palmier dattier est la grande richesse du Sud. On utilise

ses fruits pour la consommation directe et pour l'échange; en outre il fournit une boisson qui n'est pas à dédaigner; son bois sert à la construction et ses feuilles à la fabrication des nattes et paniers. Chaque année, grâce au forage des puits artésiens, augmente le nombre des palmiers.

Les forêts ont été traitées avec moins de ménagement. Comme elles constituent un élément indispensable de colonisation, il importe de les conserver et même de les augmenter. Sous les Romains, l'Algérie était très boisée: les musulmans ont ruiné ses ressources forestières. En 1879, il ne restait que 2,257,272 hectares de forêts, inégalement réparties dans les trois provinces. Ces forêts peuvent être divisées en trois zones : celle du littoral ou des broussailles, la zone entre le littoral et les montagnes où la futaie commence à se montrer, et la zone du Sud où l'on rencontre de vastes forêts.

La principale essence est le chêne (vert, zéen, liège : ce dernier le plus précieux et le plus immédiatement réalisable de tous les produits forestiers). Les chênes occupent ensemble près de 700,000 hectares. Les pins, surtout le pin d'Alep, s'étendent sur une égale superficie. Le cèdre vient en troisième ligne. C'est le plus beau des arbres algériens. On l'utilise pour la charpente et la menuiserie. (Forêts de Belezma, Teniet-el-Haad.) On peut encore citer le thuya en usage dans l'ébénisterie, le pinsapo, le genévrier de Phénicie, le grand térébinthe, le mûrier blanc. Accordons une mention spéciale au palmier dattier qui déjà couvre à lui seul plus de quatre millions d'hectares, et à l'eucalyptus, transplanté d'Australie, qui a rendu et rendra de véritables services à l'Algérie en l'assainissant, très propre d'ailleurs à la charpente et à la menuiserie.

Malheureusement les forêts algériennes sont souvent ravagées par de terribles incendies, allumés à dessein par les Arabes qui veulent les convertir en pâturages ou

en cultures. L'abus des droits d'usage et en particulier



Une allée dans le jardin d'essai à Alger.

du pâturage est aussi le grand ennemi de nos forêts, On

a essayé d'y porter remède par le règlement d'aménagement qui détermine dans la forêt une portion suffisante pour servir la totalité des droits d'usage. Le reboisement ne se pratique que très lentement (seulement 1639 hectares) et près des villes.

Le jardin du Hamma près d'Alger, dit encore jardin d'essai et d'acclimation, a été créé en 1832 par Hardy, pour propager les arbres et les plantes utiles auxquels peuvent convenir le sol et le climat algérien. C'est une des merveilles de notre colonie, avec ses magnifiques allées de bambous, de palmiers dattiers, de sycomores. On y admire de grands eucalyptus, le strelitzia d'Australie, le ficus elastica, le chamærops excelsa, le jacaranda brésilien, l'avocatier, etc. On a même cultivé des plantes alimentaires qui ont réussi, et d'un lieu stérile on a fait un endroit charmant. Il en pourrait être ainsi sur bien des points de l'Algérie; il ne faut pour cela que des bras et de la bonne volonté.

Production minérale. — Le développement de l'industrie minière a toujours été croissant en Algérie. Depuis le 1er octobre 1875, le pays forme une inspection générale, divisée en deux arrondissements, subdivisés à leur tour en deux sous-arrondissements (Alger et Oran, Constantine et Bône). A cette date étaient exploitées, 33 mines de fer, 64 carrières, 5 gîtes de salpêtre et 5 de sel. En 1880, les mines employaient 3286 ouvriers. En 1884, 47 sources minérales avaient reçu 5640 visiteurs ou malades.

La houille manque, mais le fer est abondant et de bonne qualité. La mine la plus connue est celle de Mokta-el- Hadid, près de Bône, qui occupait, en 1875, 1660 ouvriers. Les mines de fer du mont Filfila ont également un grand avenir. On cite encore les mines de Zakhar-Kharbi, les montagnes des Lions, Aïn-Temouchen, Bou-Hamza, Karezas, Sedma, Beni-Aïcha, etc. Un grand

nombre de mines sont encore inexploitées faute de moyens de communication et de débouchés suffisants (Takleat, Taguoument, Voile-Noire, Aïn-ben-Merouan, Beni–Caïd).

Le cuivre a été signalé à Blidah, Kembita, Tagoubah, Mellaha. Il est exploité à Mouzaïa et à Aïn-Barbar. Le plomb argentifère se trouve à Garrouban, Taguelmount, et surtout à Kifou-Thebout près de la Calle. L'antimoine se rencontre à Hamimate; le zinc et le plomb à Filhaoucen et Mazis; la pierre de taille, les moellons, les grès, les gypse, la chaux, le sable, la terre à briques existent partout. L'ardoise a été signalée à Oran, la pierre lithographique à El-Kantara, la pouzzolane, le kaolin à Lalla-Maghrnia; les marbres sont abondants et variés (onyx translucide d'Aïn-Teklet, au nord-ouest de Tlemcen, marbres blanc, gris veiné de rouge, veiné de rose, acajou, rose, blanc à veines jaunes, noir, bleu, turquin et fleuri, vert antique à Nedroma, Aïn-Tolba près Nemours, Filfila, Bône, Mers-el-Kebir, Laghouat).

Le sel constitue une des richesses les plus abondantes et les plus sûres. Les ruisseaux de sel abondent en Algérie, de même que les lacs salés (El-Outaïa, Oued-Kebhba, toutes les sebkas intérieures).

Une des grandes réserves de l'avenir en Algérie sera constituée par les eaux thermales et minérales. Les principales sont celles de Hamman-Meskoutin, près de Guelma, Mouzaïa-les-Mines, Hamman-Mélouan, Aïn-Skhakhna, etc. Il faut espérer que les baigneurs européens, apprendront le chemin de ces stations. C'est alors qu'un nouvel élément de prospérité serait assuré à notre colonie.

Production industrielle. — L'industrie est encore peu développée en Algérie, à cause du manque de charbon et du nombre insuffisant des routes et des chemins de fer. Toutefois on peut espérer pour l'avenir par ce qui a déjà été fait.

Industries dérivant du règne animal. — Dans presque toutes les localités importantes, on trouve des tanneries, cordonneries et selleries. La salaison des poissons est en grand progrès, surtout à Collo. Les sardines de Bougie et les barbeaux de lac Fetzara sont très réputés. La pêche du corail se pratique en grand, surtout à la Calle, mais la plupart des matières premières sont expédiées en France pour y être travaillées.

Industries tirées du règne végétal. — On trouve dans toute l'Algérie des minoteries et des fabriques de semoules et de pâtes alimentaires, des manufactures d'excellent tabac, des fabriques d'huile qui laissent encore à désirer, des distilleries très prospères, des brasseries. La papeterie est encore à l'état rudimentaire. L'industrie tirée des plantes, celles du crin végétal, du liège, de l'alfa, de l'écorce à tan, de la vannerie, des bois précieux, de la corderie et des fleurs à essence sont toutes destinées à devenir très florissantes.

Industries tirées du règne minéral. — En Algérie point de houille et partant point de hauts fourneaux. On fabrique cependant des armes en Kabylie; à Sétif de la coutellerie, de la bijouterie. La poterie, les briques et tuiles se fabriquent partout. Verrerie à Coleah.

Industries mixtes. — Les principales sont les habillements, surtout indigènes, remarquables par leur solidité; la tapisserie est en décadence. Effets militaires, savonnerie, imprimerie, etc. Toutes ces industries sont encore peu développées, mais elles suffisent aux besoins de l'Algérie.

Commerce. — A la suite de l'occupation française les chiffres de l'importation et de l'exportation n'ont cessé de grandir :

	Importation	Exportation
1831	6.504.000	1.470.000
1834	8.560.236	2.376.622
1839	36.877.553	5.281.372
1844	82.804.550	13.272.056
1850	72.692.703	19.262.293

A partir du 1er janvier 1857, les produits algériens purent entrer librement en France. La loi du 17 juillet 1867, reconnut la franchise de toutes les importations. Depuis ce temps la progression a été constante.

1851....................	66.443.124	19.792.791
1855....................	105.452.027	49.320.029
1865....................	175.275.793	100.538.461
1870....................	172.690.715	124.456.249
1882....................	411.929.315	150.032.678

L'Algérie envoie ses produits surtout à la France (68,96 0/0), puis à l'Angleterre (12,39), et à l'Espagne (8,73). Les végétaux entrent pour moitié dans l'exportation, les matières animales pour un quart. La différence entre les chiffres d'importation et d'exportation tend à disparaître. Les articles d'exportation ont beaucoup varié. En 1853, l'exportation des bestiaux atteignait une valeur de 796,546 francs, en 1877 de 15,224,410, en 1882 elle dépassait 20 millions. En 1853, on n'avait exporté que pour 11,810,377 francs de céréales et en 1874, pour 44,850,500 fr. L'augmentation la plus extraordinaire a été celle de l'alfa (21,297 fr. en 1855, 10,313,670 fr. en 1877).

Presque tout le commerce se faisant par mer, la navigation a augmenté dans les mêmes proportions. En 1883, il était entré dans les différents ports algériens, 5,469 navires et deux millions de tonnes (2,260 navires français, jaugeant 1,876,000 tonnes, 513 anglais, 1747 espagnols, 674 italiens).

Communications maritimes. — Le commerce algérien se fait par des navires à voile et à vapeur. Des compagnies ont été organisées pour aller de Marseille, de Cette ou de Port-Vendres à Alger, Oran, Philippeville et Bône. Les ports du nord et de l'ouest de la France sont également reliés à l'Algérie par des services de paquebots. De même les principaux ports espagnols, italiens et

tunisiens. Les communications télégraphiques sont assurées par trois câbles spéciaux.

Ports. — Pour protéger les vaisseaux, il fallait des ports mieux à l'abri que ceux qui existaient en 1830. Le port d'Alger a été amélioré. Il a 90 hectares de superficie et se trouvé formé par des jetées d'un développement de 2000 mètres. Le port d'Oran est de création toute récente ; il augmente chaque jour d'importance. Mers-el-Kébir, à huit kilomètres, n'est déjà plus qu'une annexe : là se trouvent les magasins de la marine militaire. Grands progrès du port de Philippeville. Il comprend un avant-port de 75 hectares et un port intérieur de 19 hectares. Les ports d'Arzew et de Bougie sont appelés à devenir tous les deux des centres de commerce importants. Le port le plus sûr de toute l'Algérie est celui de Bône, composé d'un avant port de 70 hectares et d'un port intérieur de 11 hectares. Le port de Collo est fort bon, mais ne peut recevoir qu'un nombre restreint de bâtiments. Ceux de la Calle, Djigelli, Dellys, Cherchell, Tenès, Mostaganem et Nemours ont été soit créés, soit améliorés.

Pour augmenter la sûreté de la côte, on a construit des phares, dont les principaux sont ceux des caps Rosa, de Garde, de Fer, Srignia, Bougarona, El-Afia, Carbon, Matifou, Caxine, Tenés, Ivi. etc.

De toutes manières on a donc travaillé à encourager le commerce par mer ; quant au commerce par terre, organisé depuis peu, ses résultats ne sont pas encore appréciables. Il se fait par caravanes avec le Maroc, la Tunisie et le Sahara. Sous ce rapport tout est à créer.

Voies de communication. — Avant l'arrivée des Français, il n'y avait pas de routes en Algérie. L'honneur des premiers travaux appartient à l'armée. Depuis que sont survenus des temps plus calmes, c'est l'administration des

ponts et chaussées qui a continué l'œuvre entreprise par nos soldats.

En 1882, la longueur des chemins carrossables était de 10,536 kil. Ces routes dessinent deux lignes maîtresses vers la Tunisie et le Maroc, et s'enfoncent au sud dans les directions de Biskra, Bou-Saada, Laghouat et Géryville. Ces routes, imparfaites sur certains points, traversent des sites fort pitoresques. Les principales sont celles d'Alger à Dellys, Fort-National et Aumale ; de Constantine à Philippeville et Guelma ; d'Oran à Sidi-bel-Abbès et Tlemcen.

L'Algérie est, en outre, sillonnée par un grand nombre de chemins de grande communication et de chemins vicinaux. Notre colonie, sous le rapport de la viabilité, commence donc à ne plus avoir rien à envier aux pays les plus civilisés.

Les premiers chemins de fer algériens ont été commencés en 1860. Il n'y a pas de meilleur instrument de civilisation. Le premier tronçon fut ouvert en 1862. On comptait, en 1882, 1369 kil. Voici les principaux : Alger à Oran (426 kil.), Philippeville à Constantine (87), Constantine à Sétif (155), Bône à Guelma (88), Guelma à Kroubs (114), Duvivier à Soukahrras (52) (ce dernier tronçon vient d'être prolongé jusqu'à Tunis); Sainte-Barbe du Tlélat à Sidi-bel-Abbès (52 kil.), Arzew à Mécheria (351). Les recettes moyennes, à la même époque, étaient de 11,017 fr. par kilomètre. D'autres lignes sont à l'état de prévision, entre autres celle d'Algérie au Soudan, connue sous le nom de Transsaharien.

Transsaharien. — La France, voisine du Soudan par l'Algérie et le Sénégal, pourrait trouver dans cette riche région de nouveaux débouchés pour ses produits industriels. Trois têtes de ligne sont indiquées pour y pénétrer : (Tripolitaine, Algérie, Sénégal), toutes trois fort discutées. On s'est préoccupé surtout des deux dernières. Le

grand obstacle est le Sahara, et le grand danger vient des Touaregs, race fière, indomptable, ennemie du nom chrétien. Les projets n'ont pas manqué, pas plus que les explorateurs, Renaud en 1850, Bonnemain en 1858, Bou-Derba et Henry Duveyrier en 1859, de Polignac en 1862. On crut un moment le Sahara infranchissable, mais d'autres voyageurs se remirent à l'œuvre.

Paul Soleillet voulait parvenir à Tombouctou et de là au Sénégal en franchissant le Sahara. Arrivé à El-Goleah, il se mit en marche pour In-Salah et réussit à s'approcher de la ville, mais l'entrée lui en fut interdite par l'émir. Dournaux-Duperré, épris de la même idée, tenta un voyage à Ghadamès, accompagné d'un Français, Imbert, et d'un guide indigène, Ahmed-ben-Zerba. Ils furent tous égorgés par les Chambâas (17 avril 1874). Largeau échoua comme ses prédécesseurs. Dans un premier voyage, il conclut un traité avec les négociants de Ghadamès ; arrivé une seconde fois dans ce pays, il fut obligé de le quitter par suite de la mauvaise foi des indigènes (1876). Un de ses compagnons, Say, qui s'était engagé au sud d'Ouargla, fut obligé de rebrousser chemin. Nos voyageurs ont donc tous échoué par suite de la méfiance des Sahariens qui s'imaginent qu'on veut les conquérir. La conquête ne peut être que pacifique, et son grand instrument sera la construction du Transsaharien.

Soleillet émit le premier l'idée d'un chemin de fer à travers le désert. L'ingénieur Duponchel et Largeau en reconnurent la possibilité. Deux tracés furent proposés, l'un oriental, l'autre occidental. L'ingénieur Choisy et le colonel Flatters devaient reconnaître le premier, Pouyanne le second. La mission Choisy constata que le le trajet de Biskra à Ouargla serait préférable à celui de Laghouat à El-Goleah. Flatters ne réussit dans un premier voyage qu'à reconnaître 600 kilomètres de tracé ; il fut assassiné avec son escorte dans une seconde expé-

dition par les Touaregs (1880). La mission Pouyanne n'eut pas de meilleurs résultats.

La construction du Transsharien sera donc fort difficile. Elle présenterait cependant de nombreux avantages : politiques, en ce que nous pourrions conquérir le Soudan et l'initier à la civilisation ; économiques, en ce que nous trouverions au Soudan ce que nous allons chercher aux Indes et dans l'extrême Orient ; sociaux, en ce que nous arracherions au despotisme et à la servitude les populations de l'Afrique centrale.

On vient de créer des foires sur les points extrêmes de nos possessions, à Géryville, Gardaïa et Ouargla. On a fait d'autres projets. On a proposé des marchés libres ; mais c'est au Soudan seul qu'est notre avenir commercial.

Géographie politique

Administration. — Depuis la conquête, un nombre considérable de systèmes administratifs a été essayé. Tout d'abord, dans les postes occupés, un fonctionnaire, dit intendant civil, assisté d'un conseil, fut chargé de centraliser et de diriger les affaires. Les indigènes étaient administrés par des agahs. En mars 1832 on créa les bureaux arabes administrés par des officiers français. Supprimés deux fois, ils furent définitivement reconstitués par Bugeaud en 1841 et 1844. L'officier, directeur du bureau, était chargé de la direction politique et administrative, de la rentrée des impôts, de la police, de la justice sommaire et de la conduite des goums ou cavaliers auxiliaires. Beaucoup rendirent d'éminents services : quelques-uns, comme Lamoricière et Cavaignac, sont restés légendaires parmi les indigènes. Les bureaux étaient peut-être investis d'attributions trop étendues. Quelques directeurs en abusèrent. En 1857 éclata le cnadale Doineau. On prit à partie l'institution. D'ail-

leurs un singulier antagonisme s'était établi entre les civils et les militaires. Les uns voulaient faire prédominer l'élément civil et les autres l'élément militaire. Selon l'opinion dominante, on passait brusquement d'un régime à l'autre. L'administration militaire l'emporte sous Louis-Philippe. La république de 1848 rétablit l'administration civile. (Départements et territoires militaires.) Avec l'Empire l'élément militaire reprend la prépondérance. En 1858 réaction et innovations parfois excellentes, parfois peu étudiées. En 1860 nouveau changement et triomphe du militarisme; toutefois sa chute est bientôt rendue inévitable par le malheureux essai de formation d'un royaume arabe et d'un camp français (1863), et par la terrible famine de 1867, qui anéantit des tribus entières. Surviennent la guerre de 1870 et la chute de Napoléon III. Les Algériens veulent appliquer toute une série de réformes; ce qui provoque des insurrections partielles. Depuis l'Algérie eut des gouverneurs civils, et se contenta de réformes modérées et nécessitées par les circonstances.

A l'heure actuelle l'Algérie est considérée comme une colonie proprement dite. Elle est administrée par un gouverneur général civil (Tirman, depuis novembre 1881), assisté d'un conseil de gouvernement. La colonie est divisée en trois départements, nommant chacun un député, un sénateur, des conseillers généraux et municipaux. Chaque département comprend un territoire civil et un territoire militaire. Le territoire civil, qui augmente tous les jours, est aujourd'hui de 4,597,000 hectares. Le département d'Alger, chef-lieu Alger, comprend quatre arrondissements: Alger, Milianah, Orléansville et Tizi-Ouzou. Le département d'Oran, chef-lieu Oran, cinq: Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen. Celui de Constantine, chef-lieu Constantine, six : Constantine, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville

Sétif. Au 30 septembre 1881 l'Algérie avait 209 communes de plein exercice, c'est-à-dire administrées comme en France. En 1884 le territoire civil comprenait encore 75 communes mixtes, c'est-à-dire où dominaient les indigènes. Le territoire militaire, divisé en trois commandements d'Alger, Oran et Constantine, se composait, en 1884, de 6 communes mixtes et de 16 communes indigènes, administrées par des commissions militaires.

Colons. — Dès le début de l'occupation, on hésita sur le système de colonisation. Quelques-uns nièrent même la possibilité de la colonisation. Des députés et des publicistes soutinrent cette opinion. D'autres voulaient que, d'après la coutume anglaise, on exterminât les indigènes pour les remplacer par des Européens; Napoléon III rêvait de livrer l'Algérie aux Algériens et d'en faire un royaume arabe. Cette dernière utopie paralysa la colonisation pour de longues années. On a encore proposé des systèmes plus ou moins exclusifs, tels que l'envoi en Algérie de nègres, de Chinois, de jeunes détenus, etc.

Bugeaud avait établi des colonies de soldats, mais on imposait à ces derniers trop de conditions pour devenir propriétaires. Le mieux est encore de laisser à chaque colon sa liberté.

Au début de la conquête il se présenta des colons qui, de la Metidja, s'étendirent bientôt jusqu'à l'Atlas. Attaqués par les féroces Hadjoutes, menacés par la fièvre, en butte aux tracasseries de l'administration, ils firent néanmoins des progrès sérieux dans l'œuvre de la colonisation. En 1848 on envoya dans la colonie de nombreux ouvriers. En 1849, 13,500 et, en 1850, plus de 20,000 colons furent répartis dans les trois provinces, mais, dès 1851, la plupart avaient ou succombé ou disparu. Ce fut un échec. De nouveaux colons arrivèrent; des sociétés laïques ou religieuses se formèrent et créèrent des centres de population. Après l'insurrection de

1871, une partie des biens mis sous séquestre fut distribuée à deux mille deux cents familles venues d'Alsace-Lorraine. Soumis à des conditions onéreuses, la plupart de ces colons disparurent. Toutefois, depuis 1871, des milliers d'émigrants sont arrivés chaque année en Algérie. Ils sont d'ordinaire fort pauvres, et beaucoup songent à retourner au pays natal, mais les plus énergiques restent. En outre les descendants des premiers colons, tous acclimatés, ne demandent qu'à étendre le domaine colonial; à la troisième génération le sol sera définitivement conquis. Aussi bien le meilleur mode d'immigration est encore l'attraction volontaire : Il faut donc sérieusement l'organiser de telle sorte que le peuplement se fasse d'une façon régulière.

Le recensement de 1881 donnait (non compris l'armée et la population en bloc) Berbères et Arabes 2,842,497, Français et juifs naturalisés 231,082, Espagnols 112,047, Italiens, Maltais, Allemands, etc., 69,787, en tout, 3,254,913.

La mortalité, effrayante d'abord, décroît peu à peu. Elle est aujourd'hui de 2,80 0/0. La natalité l'emporte même chez les Européens; excepté pour les Allemands. sur la mortalité. Tout permet donc de prévoir que la population augmentera indéfiniment.

Indigènes. — Loin de disparaître, la race conquise s'accroît. Le recensement de 1851 comptait, 2,323,855 indigènes, celui de 1877, 2,472,129, celui de 1881 2,842,497 : ce qui n'est pas sans être quelque peu inquiétant, d'abord parce que l'assimilation ou fusion est impossible, et aussi parce que, si les indigènes nous respectent en apparence, ils n'ont renoncé ni à leurs espérances ni à leurs revendications.

Les indigènes se divisent en deux catégories : Kabyles ou Berbères et Arabes.

Les premiers constituent la race autochtone. Ils se sont perpétués à travers les invasions, adoptant la reli-

gion et la langue des Arabes, mais ayant des institutions particulières. Ils sont sédentaires, commerçants, souvent riches, peu instruits quoique intelligents. Laborieux et industrieux, ils tiennent avant tout à leur indépendance municipale. Les principales tribus kabyles sont, dans la province d'Alger, les Zouaoua, Flissa, Guetchoula, Mouzaïa, Soumata, et dans le désert les Beni-Mzab et les Kabyles d'Ouargla et du Sahara. Les Beni-Mzab sont plutôt tributaires que sujets des Français. Ils sont peut-être d'origine carthaginoise. Bien que musulmans, on les considère comme schismatiques, car ils pratiquent la monogamie. Presque tous marchands ou soldats, quelques-uns sont fort riches. Les Kabyles de la province d'Oran sont concentrés dans le massif du Dahra, et ceux de la province de Constantine entre la Seybouse et l'oued Sahel, dans la petite Kabylie. On remarque parmi eux les Zibanais, originaires de Biskra, presque aussi commerçants que les Beni-Mzab.

Les Arabes se distinguent en Arabes des villes ou Maures et Arabes des campagnes. La société arabe repose sur trois caractères généraux : consanguinité, forme aristocratique du gouvernement, instabilité des centres de population. Une tribu est la réunion des familles qui se croient issues de la même souche. Le nombre des individus varie de 300 à 40,000. Le douar est la base de la constitution sociale. Un certain nombre de douars obéissent à un chef, le cheick ; puis viennent les caïds, les aghas, et le bach-agha. On compte trois sortes de noblesse ; la noblesse d'origine dont font partie les chérifs, la noblesse militaire dont les membres sont appelés djouads, et la noblesse religieuse, dont font partie les marabouts. Le gouvernement a essayé d'introduire une certaine hiérarchie dans la noblesse en nommant les cheicks, caïds, aghas et bach-aghas ou khalifas. Les classes inférieures sont constituées par les propriétaires



Arabe du Sud.

fonciers, pasteurs ou agriculteurs, par les fermiers et par les domestiques. Quant aux Maures, ils se rapprochent de plus en plus de la société européenne, et sont presque tous négociants.

Les principales tribus arabes du Tell sont les Hamencha, Nemencha, Ouled-Sellem, Ouled-Ali-ben-Sabor, et dans le Sahara les Ouled-Naïl, les Rahman, les Ouled-Saïah, etc. Les Ouled-Naïl sont commerçants et industrieux, mais de mœurs très dissolues, et leurs filles sont livrées à la prostitution. On distingue encore les Attafs, les Ouled-Kseir, les Sbeah, les Arib, les Beni-Sliman, Krachna, Beni-Hassen, Hadjoutes, Ouled-Chaïb, Larba, Laghouatis, Chambâas, Hachem, Flitta, Djafra, Beni-Amour, et Ouled-Sidi-Cheick : ces derniers sont peu nombreux, mais intrépides et redoutables.

Les Koulouglis, descendants des Turcs de l'Odjeac, se sont fondus avec les Maures et ont à peu près complètement disparu.

Il n'en est pas de même des nègres, anciens esclaves proclamés libres en 1848. Ils exercent un grand nombre de métiers. Ils ont conservé des rites païens d'une saisissante originalité. Toutefois ils sont très pacifiques. Il serait à désirer qu'il y en eût un grand nombre en Algérie.

Les Cultes. — L'antagonisme entre musulmans et chrétiens existe toujours, quoique diminué. Autrefois cependant la terre d'Afrique fut chrétienne; mais le fanatisme musulman paraît se ranimer, et le moment semble mal choisi pour essayer de convertir les indigènes au christianisme. On a prétendu que les Kabyles tenaient peu à leur religion. Rien n'est moins prouvé. En réalité les chrétiens sont toujours considérés par les musulmans comme des ennemis.

La religion catholique est la religion de la majorité des colons. Au début de la conquête la restauration officielle

du culte s'imposa; une des plus belles mosquées d'Alger fut donnée à nos prêtres, et bientôt fut construite la cathédrale Saint-Philippe. Dès lors de nombreuses églises furent construites dans les provinces d'Oran et de Constantine. En 1838 un évêché fut créé à Alger. Il fut bientôt converti en archevêché avec Oran et Constantine comme suffragants. Les indigènes respectent les prêtres catholiques, surtout à cause de leur inépuisable charité (orphelinats de Saint-Charles, de Mustapha Supérieur, de la maison Carrée, de Misserghui. — Hôpitaux nombreux).

L'Algérie possède des temples et des pasteurs protestants. On compte environ 7000 protestants.

Les juifs, tyrannisés par les musulmans avant 1830, ont gagné à notre arrivée. Le 14 octobre 1870 un décret les a naturalisés en masse, peut-être trop précipitamment.

Les musulmans exercent leur culte à côté des chrétiens. On a poussé la tolérance très loin pour eux, jusqu'à autoriser la secte des Aissaouas, qui, sous l'empire de l'exaltation religieuse, subissent des martyres volontaires. On a également toléré des associations religieuses, toutes ennemies du nom chrétien, dont les membres se nomment Khouans. Les principales de ces confréries sont celles des Tedjedjeria d'Ainmadhi, des Sidi Youssef Hamsali, des Sidi Abd el Kader Djilawir, des Moulé Taïeb, des Derkaouas ou déguenillés, et surtout des Senoussi, dont le nombre et le fanatisme grandissent chaque jour; car nous laissons agir tous ces Khouans, nous protégeons même leurs Zaouïas, qui servent à la fois de mosquées, d'écoles, de lieux d'asile, et qui sont des foyers de haines anti-françaises. Mieux vaudrait adopter une politique plus ferme, pour ne pas être toujours menacé d'une guerre religieuse.

Justice. — Il y avait avant 1830 deux justices en Algérie, l'une exercée par les cadis et l'autre par les

rabbins. On les laissa subsister après la conquête, mais on installa un tribunal européen. Les tribunaux rabbiniques furent supprimés en 1834, et on introduisit en même temps le recours en cassation contre les décisions des cadis. Enfin on créa une cour d'appel à Alger. En 1842 des tribunaux de première instance furent créés à Alger, Oran, Philippeville et Bône et des justices de paix dans les principales localités. Une législation uniforme aurait peut-être été préférable, mais la loi civile se confondant pour les indigènes avec la loi religieuse, il a fallu, jusqu'à nouvel ordre, conserver leurs tribunaux particuliers.

Voici l'organisation actuelle de la justice en Algérie : Cour d'appel à Alger, tribunaux de première instance à Alger, Blidah, Tizi-Ouzou, Constantine, Bône, Bougie, Philippeville, Sétif, Oran, Mostaganem, Tlemcen ; justices de paix dans les principales localités. Les juges de paix jugent en premier ressort jusqu'à 10,000 fr., en dernier jusqu'à 500. Quand un crime leur est signalé, ils font l'instruction. Quant aux tribunaux musulmans, dirigés par des cadis, assistés par des adel et bach-adel, ils ne traitent que des affaires civiles entre musulmans. En territoire militaire les affaires criminelles sont jugées par des conseils de guerre. Cette organisation de la justice est encore incomplète. Elle n'a pas suffi pour assurer la sécurité. Les attentats sont fréquents, et le brigandage à peu près permanent. Il conviendrait de placer les indigènes sous une autorité forte et unique, puis de créer une police spéciale, composée d'agents énergiques.

Instruction publique. — De remarquables progrès ont été accomplis : On a essayé de fondre les races européenne et indigène par l'adoption d'un système commun d'études, mais les coutumes nationales et les haines religieuses empêcheront longtemps encore les Arabes et les Kabyles de se franciser. Voici quelle était en 1882 la

statistique de l'instruction publique. Enseignement primaire : 197 salles d'asile recevant 9,251 garçons et 11,746 filles; 735 écoles recevant 54.140 élèves; 21 écoles arabo-françaises, 8 juives, 369 musulmanes (avec 4,426 élèves); 147 cours d'adultes avec 3,827 auditeurs. — Enseignement secondaire : 13 lycées ou collèges avec 3,771 élèves, dont 193 musulmans. — Enseignement supérieur. Il n'est donné qu'à Alger par les quatre écoles supérieures de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

Diverses sociétés savantes existent déjà en Algérie (Société des beaux-arts, sciences et lettres d'Alger, Société historique algérienne (1856), Société archéologique de Constantine (1853), Société de géographie, etc). Des bibliothèques sont ouvertes dans les villes importantes.

En 1839 le gouvernement nomma une commission scientifique qui explora le pays : dès lors on eut des données plus complètes sur l'Algérie et les travaux se succédèrent.

Finances. — La situation financière de notre colonie a longtemps été mauvaise. La cause doit en être imputée surtout à l'organisation défectueuse des recettes. En effet les impôts indigènes ne représentent que le quart des recettes, tandis que les impôts français représentent les trois autres quarts. Les indigènes paient l'Achour, espèce de dîme déguisée, le Zekkat, taxe sur les bestiaux, sauf les chevaux, et la Lezma, capitation perçue seulement dans les pays kabyles. Mieux vaudrait un impôt foncier unique.

Villes principales et monuments. — Alger est remarquable par son panorama, ses mosquées, ses églises, et le contraste de ses deux civilisations. Parmi ses monuments on peut citer la grande mosquée, celle de la Pêcherie et l'église Saint-Philippe ; parmi ses rues ou ses places le



Fontaine à Alger.

boulevard de la République et la place du Gouvernement.

Les environs d'Alger sont merveilleux (Hamman ; Saint-Eugène, séminaire, Notre-Dame d'Afrique, villas de Mustapha). Dans le Sahel on visite avec plaisir Sidi-Ferruch et l'abbaye des trappistes de Staoueli, Koleah, et surtout le tombeau de la Chrétienne. Dans la Metidja, il faut signaler Bouffarick et Blidah. D'Alger à Oran, on rencontre Affreville, Relizane, Saint-Denis du Sig, enfin Oran, ville d'un grand avenir. Au nord de la voie ferrée, se trouvent de petites villes, Cherchell, Tenès, Mostaganem et Arzew ; au sud Medeah, Tiaret, Mascara et Saïda, anciennes capitales d'Abd-el-Kader. Tlemcen, autrefois riche et populeuse, décline tous les jours ; elle est célèbre par ses environs (ruines de la Mansourah, Bou-Médine).

Dans la partie orientale du Tell on trouve les villes purement kabyles d'Icheriden et de Koukou : plus loin Dellys, Bougie, Bône, Philippeville, la Calle, plus au sud Cirta, la Constantine de nos jours (mosquées, palais d'Ahmed-bey), Guelma, Batna, les ruines magnifiques de Lambèse et de Tebessa, le Médracen, enfin les villes du désert Laghouat, Touggurt et Ouargla.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

HISTOIRE DE L'ALGÉRIE JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE L'ODJEAC

Les premiers habitants de l'Afrique d'après Salluste [1].

L'Afrique fut d'abord habitée par les Gétules et les Libyens, peuples farouches, grossiers, qui se nourrissaient de la chair des animaux sauvages, et, comme les troupeaux, broutaient l'herbe des champs. Indépendants de toute autorité, ils ne connaissaient ni des mœurs ni des lois. Toujours errants et sans demeure fixe, ils couchaient là où la nuit venait les surprendre. Mais après la mort d'Hercule qui, suivant l'opinion

1. Salluste, *Jugurtha*, trad. Bélèze, § 18.

des Africains, périt en Espagne, son armée, composée de nations diverses, se trouva sans chef, et une foule de rivaux s'en disputant le commandement, elle ne tarda pas à se disperser. Dans le nombre les Mèdes, les Perses et les Arméniens, ayant passé en Afrique sur des vaisseaux, s'établirent sur les côtes les plus voisines de notre mer; les Perses seuls se rapprochèrent davantage de l'Océan. Ils se firent des cabanes avec les carcasses renversées de leurs navires ; car le sol ne leur offrait point de matériaux, et ils ne pouvaient en tirer de l'Espagne par des achats ou des échanges : une vaste étendue de mer et l'ignorance de la langue interdisaient toute relation de commerce. Ils se mêlèrent peu à peu aux Gétules par des mariages, et, comme le besoin de chercher de nouveaux pâturages les obligeait à de fréquentes émigrations, ils se donnèrent eux-mêmes le nom de Numides. Au reste, encore aujourdhui, les habitations des pays numides, appelées *mapales*, ressemblent par leur forme oblongue et leurs toits cintrés, à des carènes de vaisseaux.

Aux Arméniens et aux Mèdes se mêlèrent les Libyens ; ceux-ci s'étaient plus rapprochés de la mer d'Afrique, tandis que les Gétules étaient plus sous le soleil, et tout près de la zone brûlante. Ils eurent de bonne heure des villes, car, n'étant séparés de l'Espagne que par un détroit, ils avaient établi avec cette contrée un commerce d'échanges ; leur nom fut insensiblement corrompu par les Libyens qui, dans leur idiome barbare, les appelèrent Maures au lieu de Mèdes. La puissance des Perses surtout s'accrut rapidement ; et, dans la suite, l'excès de la population les ayant forcés de se séparer de leurs pères, ils allèrent, sous le nom de Numides, occuper la contrée qui est la plus voisine de Carthage, et qu'on appelle Numidie ; ensuite les deux peuples, se prêtant un mutuel appui, soumirent leurs voisins par les armes ou par la crainte ; ils étendirent sans cesse leur nom et leur gloire, ceux-là surtout qui s'étaient rapprochés de notre mer ; car les Libyens étaient moins belliqueux que les Gétules. Enfin la partie inférieure de l'Afrique passa tout entière au pouvoir des Numides et tous les peuples vaincus se confondirent avec le peuple conquérant, dont ils prirent le nom.

Les dolmens des Beni-Messous [1].

Les dolmens s'étendent des deux côtés du profond ravin de Messous; les parois du ravin sont percées d'excavations qui peut-être servaient d'habitation aux hommes préhistoriques dont les dolmens représentent les sépultures. Ces grossiers mais curieux monuments sépulcraux ont été l'objet de recherches consciencieuses de la part de MM. Bertherand et Bourjot qui ont fait connaître les résultats de leurs études dans un travail publié à Alger en 1868. Ainsi que le fait voir ce travail, les dolmens sont tous tournés vers le nord. La dimension des dalles qui composent ces monuments rectangulaires est généralement de 3 mètres de long sur 1 mètre 50 de large, indice de l'usage de moyens mécaniques assez puissants pour le transport et la mise en place. Les débris de poteries se trouvent à l'un des angles antérieurs des dolmens. Les ossements apparaissent à 30 ou 36 centimètres de profondeur à partir de la surface du sol, les débris des squelettes sont entassés pêle-mêle, la plupart sont pourris ou brisés. Dans chacun de ces tombeaux ont été trouvés des anneaux ou bracelets, longs, minces, très friables; ils sont en cuivre et très oxydés. Aucun signe mnémonique n'est placé sur ces tombes. Dans chaque tombe ou dolmen, plusieurs sujets de tous les âges, depuis la décrépitude confirmée jusqu'à l'état fœtal ou de l'âge du nouveau-né, ce qui implique pour chaque tombe l'usage de plusieurs générations, s'accumulant dans la même fosse commune. Tout annonce que dans ces lieux la vie était encore troglodytique. MM. Bertherand et Bourjot croient avoir trouvé la preuve que les habitants troglodytes de cette époque avaient l'occasion de se procurer, soit commercialement, soit par piraterie et droit d'épaves, des produits d'un art plus parfait venant des régions asiatiques de la Méditerranée. Ces preuves sont fournies, selon nos savants, par la trouvaille, dans les dolmens des Beni-Messous, d'anneaux ou de bracelets en bronze d'un art parfait, contrastant avec la grossièreté des produits de même nature avec lesquels

1. Tchihatchef, *Espagne, Algérie et Tunisie,* éditeur J.-B. Baillière, p. 146.

ils sont confondus. Il en est de même de la céramique, car à côté des produits les plus grossiers on voit des fragments d'une poterie plus fine, sonore, ou mieux cuite. Les dolmens des Beni-Messous sont bien moins remarquables par eux-mêmes que parce qu'ils constituent des représentants de monuments préhistoriques, dont le nombre constaté en Algérie surpasse celui des monuments de ce genre connus dans une contrée quelconque.

Les habitants du désert africain au Ve siècle avant notre ère[1].

Ceux des Libyens nomades qui avoisinent la mer ont été mentionnés. Au-dessus d'eux, dans l'intérieur des terres, la Libye est un repaire de bêtes fauves. Au-dessus du séjour des bêtes fauves est le désert sablonneux, qui s'étend de Thèbes d'Egypte aux colonnes d'Hercule. En s'enfonçant de dix journées de marche dans cette région élevée, on trouve des bancs de sel en grands grumeaux, formant des tertres; au sommet de chaque tertre jaillit, du milieu du sel, une eau froide et douce ; alentour habitent des hommes, les derniers au delà du désert et de l'asile des bêtes fauves.

A partir des Garamantes, à dix autres journées de marche, il y a encore un tertre de sel et de l'eau; des hommes encore demeurent à l'entour, on les appelle Atarantes, les seuls des mortels à notre connaissance qui ne portent point de noms propres ; car le nom d'Atarante leur est commun à tous; nul chez eux n'a de nom. Ils maudissent le soleil qui passe au dessus de leurs têtes, et lui adressent toutes sortes d'outrages, parce que sa chaleur consume les hommes eux-mêmes et la contrée. Après dix journées de marche, encore un autre tertre de sel avec de l'eau et des hommes alentour. Auprès du sel s'élève une montagne dont le nom est Atlas, étroite, régulièrement circulaire, et si haute, dit-on, qu'il est impossible d'en apercevoir le sommet, car les nuées ne l'abandonnent jamais, ni l'été ni l'hiver. Les habitants de ce pays disent que c'est la colonne du ciel; ils lui empruntent leur nom,

1. Hérodote, liv. IV, § 181, 184.

car ils s'appellent Atlantes. On prétend qu'ils ne mangent rien qui ait vie, et qu'ils n'ont jamais de vision en songe.

J'ai pu énumérer et nommer jusqu'à ces Atlantes les habitants de cette lisière culminante du désert ; au delà je ne le puis, quoiqu'elle s'étende jusqu'aux colonnes d'Hercule et au delà. Elle contient, à chaque intervalle de dix journées de marche, une mine de sel à l'entour de laquelle des hommes demeurent en des maisons bâties de grumeaux de sel. Il ne pleut jamais en cette région de la Libye ; s'il y pleuvait, des murs de sels ne pourraient subsister. Au-dessus de ce faîte de la contrée, vers le sud-est, en s'enfonçant dans la Libye, le pays est désert, sans eau, sans bêtes fauves, sans pluie, sans arbre ; on n'y trouve nulle humidité.

Les Maurusii [1].

Bien qu'habitant un pays généralement fertile, les Maurusii ont conservé jusqu'à présent les habitudes de la vie nomade. Mais ces habitudes n'excluent pas chez eux un goût très vif pour la parure, comme l'attestent et leurs longs cheveux tressés et leur barbe toujours bien frisée, et les bijoux d'or qu'ils portent, et le soin qu'ils ont de leurs dents et de leurs ongles. Leurs cavaliers ne combattent guère qu'avec la lance et le javelot, ils guident leurs chevaux avec une simple corde qui leur tient lieu de mors et les montent toujours sans selle. Quelques-uns portent aussi le sabre court ou machæra. Ceux qui combattent à pied se servent de peaux d'éléphants en guise de boucliers, et de peaux de lions, de léopards ou d'ours en guise de manteaux et de couvertures. Au reste on peut dire que les Maurusii, les Masœsylii, leurs voisins les plus proches, et tous les peuples connus sous la dénomination commune de Libyens, ont les mêmes armes, le même équipement, et, en général, toutes les mêmes habitudes. Ils se servent tous, par exemple, des mêmes petits chevaux, si vifs, si ardents, et avec cela si dociles, puisqu'ils se laissent conduire avec une simple baguette. On leur passe au cou, pour la forme, un harnais léger en coton ou en crin, auquel est atta-

1. Strabon, *Géographie,* liv. XVII, § III, 7. Trad. Tardieu, liv. III, p. 472.

chée la bride, mais il n'est pas rare d'en voir qui suivent leurs maîtres comme des chiens, sans qu'on ait même besoin d'une longe pour les tenir en laisse. Le petit bouclier rond en cuir est commun aussi à tous ces peuples, et il en est de même du javelot court à fer plat, de la tunique lâche à larges bandes, et de la peau de bête dont j'ai parlé, agrafée par dessus cette tunique, et qui peut servir de plastron ou de cuirasse.

Prise de Cirta par Masinissa [1].

Masinissa déclara qu'il n'y aurait en ce moment rien de plus beau pour lui que de revoir en vainqueur ses Etats héréditaires qu'il venait de recouvrer après un si long exil ; mais que la bonne comme la mauvaise fortune ne permettait point de perdre un seul instant Il pouvait, si Lélius lui laissait prendre les devants avec sa cavalerie, surprendre Cirta et l'écraser dans son trouble et son désordre. Lélius le suivrait avec son infanterie à petites journées. Lélius y consentit et Masinisssa ayant paru sous les murs de Cirta fit demander une entrevue aux principaux habitants. Ils ignoraient le sort du roi ; aussi le récit de ce qui s'était passé, les menaces, la persuasion, tout fut sans effet, jusqu'au moment où on amena devant eux le roi chargé de chaînes. A cet affreux spectacle des pleurs coulèrent de tous les yeux, et, tandis que les uns désertaient la place dans leur frayeur, les autres, avec cet empressement unanime de gens qui cherchent à fléchir leur vainqueur, se hâtèrent d'ouvrir les portes. Masissa envoya des détachements aux portes et sur les points les plus importants des remparts pour fermer toute issue à ceux qui voudraient fuir, et courut au galop de son cheval s'emparer du palais. Comme il entrait sous le vestibule, il rencontra snr le seuil même Sophonisbe, femme de Scyphax et fille du Carthaginois Asdrubal. Quand elle aperçut au milieu de l'escorte Masinissa, qu'il était facile de reconnaître soit à son armure, soit à l'ensemble de son extérieur, présumant avec raison que c'était le roi, elle se jeta à ses genoux. « Nous sommes, lui dit-elle, entièrement à votre discrétion;

1. Tite-Live, *Histoire Romaine*, liv. XXX, § XII.

es dieux, votre valeur et votre heureuse fortune en ont ainsi décidé. Mais s'il est permis à une captive d'élever une voix suppliante devant celui qui peut lui donner la vie ou la mort, s'il lui est permis d'embrasser ses genoux, et de toucher sa main victorieuse, je vous prie et vous conjure au nom de cette majesté royale qui naguère nous entourait aussi, au nom de ce titre de Numide que vous partagez avec Scyphax, au nom des dieux de ce palais dont je souhaite que la protection ne vous manque pas en y entrant, comme elle a manqué à Scyphax lorsqu'il s'est éloigné ; accordez à mes supplications la grâce de décider vous-même du sort de votre captive, selon les inspirations de votre âme, et de m'épargner les superbes et cruels dédains d'un maître romain. Si vous n'avez pas en votre pouvoir d'autre moyen que la mort pour me soustraire à la dépendance des Romains, tuez-moi, je vous en supplie et vous en conjure. » Sophonisbe était d'une rare beauté, elle avait tout l'éclat de la jeunesse. Elle baisait la main du roi, et, en lui demandant sa parole qu'il ne la livrerait pas à un Romain, son langage ressemblait plus à des caresses qu'à des prières. Aussi l'âme du prince se laissa-t-elle aller à un autre sentiment que la compassion : avec cet emportement de la passion naturel aux Numides, le vainqueur s'éprit d'amour pour sa captive, lui donna sa main comme gage de la promesse qu'elle réclamait de lui et entra dans le palais. Resté seul avec lui-même, il s'occupa des moyens de tenir sa parole, et, ne sachant décider, il n'écouta que son amour et prit une résolution aussi téméraire qu'imprudente. Il ordonna sur-le-champ de faire les préparatifs de son mariage pour le jour même, afin de ne laisser ni à Lélius ni à Scipion le droit de traiter comme captive une princesse qui serait l'épouse de Masinissa. Le mariage était accompli lorsque Lélius arriva.

Siège et prise de Cirta par Jugurtha[1].

Adherbal se réfugie à Cirta avec quelques cavaliers. S'il ne s'était trouvé là un grand nombre d'Italiens pour écarter des

1. Salluste, *Jugurtha*. Trad. Bélèze, § 21 et suiv.



murailles les Numides qui le poursuivaient, le même jour aurait vu commencer et finir la guerre entre les deux rois. Aussitôt Jugurtha investit la place, et, faisant agir mantelets, leviers et machines de toute espèce, il essaye de l'emporter d'assaut.....

Voyant qu'il ne pouvait réussir à cause de sa position naturelle, il l'environna d'un retranchement et d'un fossé, et fit élever des tours qu'il garnit de combattants. En outre, nuit et jour, il essaye tantôt de la force et tantôt de la ruse, prodigue aux défenseurs des murailles les promesses ou les menaces, redouble par ses exhortations l'énergie des siens, déploie dans toutes ses mesures une activité infatigable.

..... Enfin les Italiens, dont la valeur faisait la principale défense de la ville, croyant que, dans une capitulation, la grandeur du nom romain garantirait leur sûreté, conseillent à Adherbal de rendre et sa personne et la ville à Jugurtha, à condition qu'il aurait la vie sauve, et, pour tout le reste, de s'en remettre au Sénat. Adherbal savait bien que pour lui tout valait mieux que la foi de Jugurtha; mais comme les Italiens pensaient, malgré ses refus, le contraindre à cette détermination, il se rendit. Jugurtha commença par le faire périr au milieu des tortures; ensuite il passa au fil de l'épée tous les Numides hors de l'enfance et les Italiens indistinctement, à mesure qu'ils se présentaient à ses soldats armés.

Aulus vaincu par Jugurtha[1].

Par un hiver fort rude et à marches forcées, le propréteur Aulus arrive devant la ville de Suthul, où étaient les trésors de Jugurtha. La rigueur de la saison et la position avantageuse de cette ville en rendaient impossibles la prise ou le siège. Autour des murailles, bâties sur le sommet d'un roc escarpé, s'étendait une plaine fangeuse que les pluies de l'hiver avaient changée en marais. Cependant soit qu'Aulus voulût seulement intimider le roi, soit qu'il fût aveuglé par le désir d'avoir les trésors, il dressa des mantelets, éleva des

1. SALLUSTE, *Jugurtha*. Trad. Bélèze, § 37 et suiv.

terrasses, et hâta toutes les dispositions qui pouvaient faire réussir son entreprise.

Jugurtha, instruit de la présomption et de l'incapacité d'Aulus, accroît adroitement sa folle confiance; il lui envoie coup sur coup des députés chargés de soumissions; lui-même, comme s'il voulait éviter une rencontre, conduit son armée dans des lieux coupés de bois et de défilés. Enfin, par la promesse d'un accommodement, il détermina Aulus à abandonner Suthul, et à le suivre, comme s'il fuyait, dans des régions écartées où ses prévarications seraient tenues plus secrètes. En même temps, il travaille nuit et jour, par des émissaires adroits, à corrompre l'armée romaine; il séduit, à force d'argent, les centurions et les chefs des cohortes, dont les uns doivent, à un signal donné, passer dans ses rangs, les autres abandonner leur poste. Lorsqu'il eut bien pris toutes ses mesures, tout à coup, au milieu de la nuit, il enveloppe le camp d'Aulus d'une multitude de Numides. Dans l'effroi où cette attaque soudaine jette les Romains, les uns saisissent leurs armes, les autres se cachent; quelques-uns rassurent les plus timides; le désordre est partout. Les ennemis sont innombrables; une nuit chargée de nuages dérobe le ciel de toutes parts; le danger est imminent; on ne sait s'il y a plus de sûreté à prendre la fuite qu'à rester à son poste. De tous ceux que l'or de Jugurtha avait séduits, comme je l'ai dit plus haut, une escorte de Liguriens, deux escadrons de Thraces et quelques simples soldats passèrent dans les rangs de ce prince. Le premier centurion de la troisième légion donna passage à travers le retranchement qu'il était chargé de défendre; ce fut par là que tous les Numides se précipitèrent dans le camp. Nos soldats fuient honteusement, la plupart jetant leurs armes, et se retirent sur une hauteur voisine. La nuit et le pillage du camp empêchèrent l'ennemi de tirer meilleur parti de sa victoire. Le lendemain, Jugurtha eut une entrevue avec Aulus. Il lui représenta qu'il était maître de l'armée romaine, assiégée par le fer et la famine; mais qu'en considération des vicissitudes humaines, s'il voulait se lier par un traité, il leur laisserait à tous la vie sauve, après les avoir fait passer sous le joug; qu'en outre ils auraient à sortir de la Numidie sous

dix jours. Ces conditions étaient dures et ignominieuses ; mais, comme il fallait les accepter ou mourir, on souscrivit au traité imposé par Jugurtha.

La Numidie au premier siècle de l'ère chrétienne [1].

I

La Numidie, moins grande que la Mauritanie, mais plus opulente et plus belle, est comprise entre le Mulucha et les rives de l'Ampsacus (Oued-el-Kebir). Ses villes les plus considérables sont : Cirta dans l'intérieur, et Iol sur le bord de la mer. La première, maintenant habitée par une colonie de Sittianiens[2], fut autrefois la résidence des rois du pays, et s'éleva, principalement sous Scyphax, au plus haut degré de splendeur. La seconde, anciennement obscure et ignorée, est devenue illustre non seulement pour avoir été la capitale des possessions du roi Juba, mais encore par son nom actuel de Césarée. En deçà de cette dernière ville, et presque au milieu de la côte, on rencontre celles de Cartuma (Tenès) et d'Arsima (Arzew), le fort Quiza (Mazagran), le golfe Laturus (Rachgoun ?) et le fleuve de Sardabale (Tafna ou Chélif). Au delà s'élève un monument consacré à la sépulture commune des princes de la famille royale; ensuite on voit les villes de Icosium et de Ruthisia entre lesquelles coulent le Save et le Nabar, et quelques autres lieux peu mémorables...

Dans l'intérieur, à une distance assez considérable du rivage, on aperçoit avec étonnement, dans des plaines qui passent pour être complètement stériles, si toutefois la chose est croyable, des arêtes de poisson, des débris d'huîtres et d'autres coquilles, des rochers qui paraissent avoir été usés par les flots, comme ceux qu'on voit au sein des mers, des ancres incrustées dans ces rochers, et d'autres vestiges semblables, qui sont autant d'indices de l'ancien séjour de la mer dans ces lieux.

1. Pomponius Mela, *Description de la terre*, liv. I, § VI. Trad. Huot.
2. Sittius était un partisan de César que le dictateur récompensa de ses services en lui donnant de vastes domaines en Numidie.

II[1]

Telles sont ces côtes, dont les habitants ont complètement adopté nos mœurs, à l'exception de quelques-uns qui conservent avec une religieuse prédilection leur langue primitive et les dieux de leurs ancêtres. Ceux qui les suivent immédiatement dans l'intérieur n'ont point de villes, mais ils se construisent des espèces de huttes qu'ils appellent mapalia. Leur nourriture est grossière et malpropre. Les chefs se couvrent de grosses étoffes, et le peuple de peaux de bêtes fauves et de moutons. Ils n'ont d'autre table ni d'autre lit que la terre; ils se servent de vases de bois ou d'écorce; ils ne boivent que du lait, et du suc de baies sauvages. Ils ne mangent que de la chair, et le plus souvent de celle des bêtes fauves; car, autant qu'ils peuvent s'en abstenir, ils ne touchent point à leurs troupeaux, le seul bien qu'ils possèdent. Un peu plus avant dans les terres, des peuples encore plus barbares suivent çà et là leurs troupeaux dans les pâturages, traînent après eux leurs cabanes portatives, et passent la nuit dans l'endroit où elle vient les surprendre. Quoique distribués en familles éparses, çà et là, sans lois, sans aucun intérêt commun, cependant ils sont partout assez nombreux parce que chaque homme ayant à la fois plusieurs femmes, il en résulte une grande quantité d'enfants.

L'Algérie au temps de Pline[2]

Puis viennent le grand Port (Mers-el-Kebir), appelé ainsi à cause de son étendue et jouissant du droit romain; le fleuve Mulucha, limite entre le pays de Bocchus et les Massœsyliens; Quiza Xenitana, ville des étrangers; Arsennania (Arzew) jouissant du droit latin, à 3000 pas de la mer; Cartenna (Tenès), colonie de la seconde légion, fondée par Auguste; Gungi, colonie fondée par le même, où il établit une colonie prétorienne; le promontoire d'Apollon, la ville très célèbre de

1. Pomponius Mela, *Description de la terre*, § VIII. C'est à propos de la Cyrénaique que Mela donne ces renseignements sur les peuples de l'intérieur, mais ils s'appliquent aux nomades de toute l'Afrique septentrionale.

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. V, § I et II.



Césarée (Cherchell) appelée auparavant Iol, capitale de Juba, et ayant reçu du divin Claude le droit de colonie; Oppidum novum, où le même prince établit des vétérans; Tipasa jouissant du droit latin; Icosion qui a reçu la même faveur de l'empereur Vespasien; Rusconnia, colonie d'Auguste; Rusucurium, ayant reçu de Claude le droit romain; Rusazus, colonie d'Auguste; Salde, colonie du même, ainsi que Igilgili; la ville de Tucca placée sur la mer et sur le fleuve Ampsaga...

A l'Ampsaga commence la Numidie, célèbre par le renom de Masinissa; elle a été appelée par les Grecs Metagonitis. Les Numides ont été appelés Nomades, parce qu'ils changent de lieux de pâturages, transportant leurs mapalia, c'est-à-dire leurs maisons, sur des chariots. Villa Cullu (Calle), Rusicade (Stora), et, à 48,000 pas dans les terres Cirta (Constantine), colonie surnommée ville des soldats de Sittius. Autre colonie dans l'intérieur, Sicca; la ville libre de Bulla Regia; sur la côte Tacatua, Hipporegius (Bône), le fleuve Armua; la ville de Tabraca jouissant du droit romain; le fleuve Tuxa, limite de la Numidie. Rien de remarquable dans ce pays, si ce n'est le marbre numidique, et les animaux féroces qu'il produit.

Expédition de Suetonius Paulinus au delà de l'Atlas [1].

Suetonius Paulinus, que nous avons vu consul (66 après J.-C.), est le premier des généraux romains qui ait dépassé l'Atlas de quelques milliers de pas : Il a parlé comme les autres de la hauteur de cette montagne ; il a ajouté que le pied en est rempli de forêts épaisses et profondes que forme une espèce d'arbres inconnus : la hauteur de ces arbres est remarquable ; le tronc sans nœuds est brillant; le feuillage est semblable à celui des cyprès ; il exhale une odeur forte, et est revêtu d'un léger duvet, avec lequel, par le travail de l'art, on pourrait faire des étoffes comme avec la soie. Le sommet de la montagne est couvert, même en été, de neiges épaisses. Suetonius Paulinus rapporte qu'il arriva à l'Atlas en dix journées de marche, et qu'au delà, jusqu'au fleuve

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. V,

qui porterait le nom de Ger, on traverse des déserts couverts d'un sable noir, au milieu desquels s'élèvent, d'intervalle en intervalle, des rochers comme brûlés ; que ces lieux sont inhabitables à cause de la chaleur, même en hiver, et qu'il l'a éprouvé ; que ceux qui habitent les forêts voisines, pleines d'éléphants, de bêtes féroces et de serpents de toute espèce, s'appellent Canariens, attendu qu'ils vivent comme des chiens, et qu'ils partagent avec ces animaux les entrailles des bêtes fauves.

Révolte de Firmus [1].

Firmus (fils de Nabal, petit roi de Mauritanie) entre en insurrection... On dépêcha en Afrique, avec un faible détachement de la maison militaire, le maître de la cavalerie Théodose, que ses éminentes qualités désignaient pour cette préférence... Théodose, parti d'Arles sous les plus heureux auspices, passa la mer avec la flotte dont il avait pris le commandement, et prit terre à Igilgitane, dans la Mauritanie Sitifense, avant même qu'on eût vent de son départ. L'arrivée d'une partie du corps expéditionnaire était retardée par des obstacles de navigation. Mais sitôt qu'il fut réuni, Théodose se rendit à Sitifis. De grands tourments d'esprit l'agitèrent durant son séjour dans cette ville. Quel moyen de mouvoir sur ce sol brûlant des soldats habitués à la température des régions boréales ? Comment joindre de près un ennemi rapide et insaisissable, et dont toute la tactique est de surprendre, sans jamais accepter le combat en ligne ?

Une rumeur vague avait devancé près de Firmus l'annonce officielle de l'arrivée de Théodose. Il s'émut de l'importante renommée d'un tel adversaire, et se hâta de lui écrire et de solliciter, par l'entremise d'une députation, l'oubli de ce qui s'était passé. Il reconnaissait sa résolution comme coupable, mais elle n'avait pas été spontanée. Il s'était vu poussé à la défection par l'injustice, et il offrait d'en donner la preuve. Théodose accepta cette apologie, promit d'entrer en négociations aussitôt que Firmus aurait livré des otages, et partit pour la station de Pancharia, où il avait donné rendez-vous

1. Ammien Marcellin, liv. XXIX, § V. Trad. Nisard

aux légions d'Afrique, afin de les passer en revue. Quelques mots, prononcés avec une noble et modeste assurance, suffirent pour relever leur courage. Théodose revint ensuite à Sitifis, où il opéra la réunion au corps expéditionnaire de toutes les forces militaires du pays, et, impatient déjà des délais de Firmus, il entra en campagne. Entre autres bonnes mesures, il en prit une surtout qui lui conciliait une affection sans bornes. Il avait supprimé toute concession de vivres à ses troupes de la part de la province, déclarant avec une confiance généreuse que ses soldats, pour leur subsistance, ne devaient compter que sur les moissons et les magasins de l'ennemi. Et il tint parole à la grande satisfaction des propriétaires du sol.

Théodose partit ensuite pour Tubusuptum, ville au pied du mont Ferrat (Jurjura), où il refusa de recevoir une seconde députation de Firmus, qui se présentait sans les otages convenus. De là, s'étant fait rendre compte, autant que le temps le permettait, de l'assiette du pays, il se porta rapidement contre les tribus des Tendenses et des Massissenses, qui ne sont armés qu'à la légère, et que commandaient Mascizel et Dius, frères de Firmus. Dès qu'on eut en vue ces ennemis si difficiles à joindre, des volées de traits s'échangèrent, puis une furieuse mêlée s'engagea. Au milieu de ce cri de douleur qui s'élève d'un champ de bataille, dominait le lamentable hurlement des barbares blessés ou faits prisonniers. Le ravage et l'incendie de la contrée furent les suites de notre victoire.

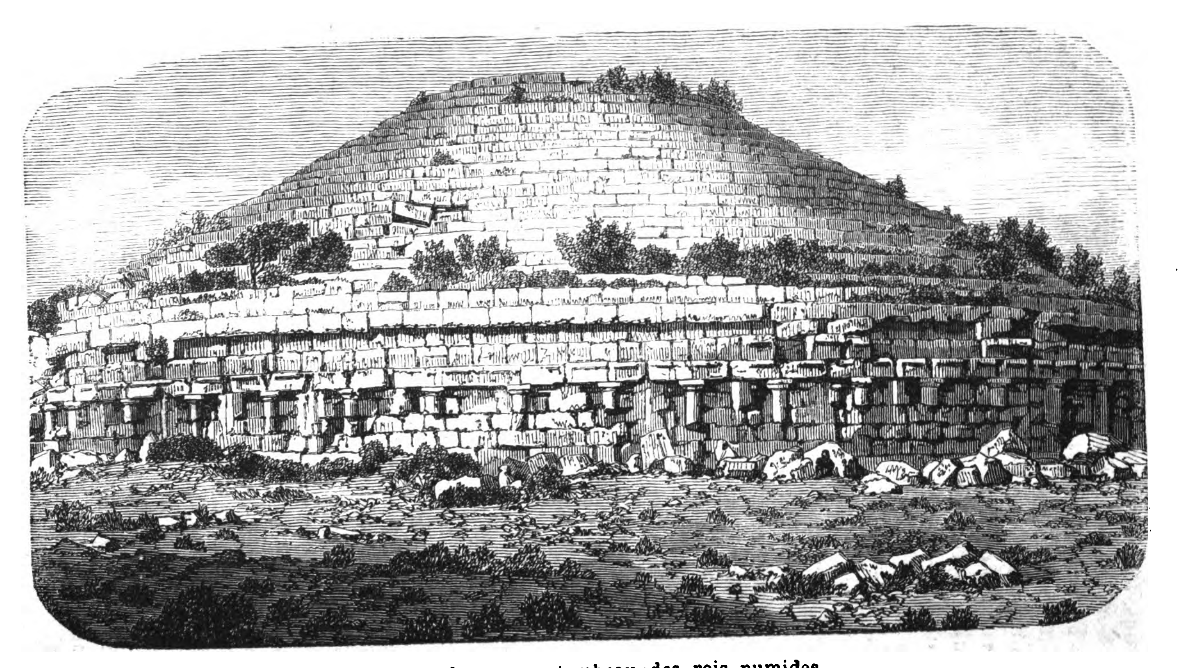
La ferme de Petra notamment, à qui son propriétaire Salmaces, l'un des frères de Firmus, avait donné presque la proportion d'une ville, fut détruite de fond en comble. Le vainqueur, animé par ce premier succès, s'empara avec une célérité merveilleuse de la ville de Lomfactense, au cœur même des peuplades qui venaient d'être défaites, et y forme aussitôt un approvisionnement considérable. Il voulait, avant de s'avancer dans l'intérieur, se ménager des magasins à sa portée, au cas où il ne trouverait devant lui qu'un pays affamé. Durant cette opération, Mascizel, qui était parvenu à se recruter chez les tribus voisines, vint de nouveau fondre sur

nous, fut repoussé avec grande perte, et ne dut lui-même la vie qu'à la bonté de son cheval.

Firmus, non moins troublé qu'affaibli par ce double échec, eut encore recours aux négociations comme dernière ressource. Des évêques vinrent de sa part implorer la paix et livrer des otages. Pour répondre au bon accueil qui leur fut fait, ils promirent, suivant leurs instructions, des vivres autant qu'il en faudrait, et remportèrent une réponse favorable. Le prince maure, alors un peu rassuré, vint lui-même, précédé par des présents, s'aboucher avec le général. Il s'était pourvu d'un coursier qui pût le tirer d'affaire au besoin. Frappé, en approchant, de l'aspect de nos étendards, et surtout de la martiale figure de Théodose, il s'élança de cheval. et, se prosternant presque jusqu'à terre, confessa ses torts les larmes aux yeux, et implora son pardon et la paix. Théodose, mû par le seul intérêt de l'Empire, le relève, l'embrasse, et, lui donnant ainsi confiance, en obtint des vivres. Firmus livre pour otages un certain nombre de ses parents, et se retire plein d'espoir, promettant de rendre tous les prisonniers tombés entre ses mains dans les premiers moments de la révolte. Deux jours après, ainsi qu'il était convenu, il remit à la première injonction la ville d'Icosium (Cherchell) et restitua en même temps les enseignes, la couronne sacerdotale, et tout le butin qu'il avait fait.

Théodose, après une longue marche, fait son entrée dans la ville de Tipasa, où il répond aux députés des Mazices qui, s'étant coalisés avec Firmus, demandaient en suppliant leur pardon : « Sous peu j'irai vous demander raison de votre conduite déloyale. » Il les renvoya tout tremblants, sous l'impression de cette menace. De là il se rend à Césarée, noble et opulente cité jadis, alors presque réduite en cendres et n'offrant plus guère que des décombres couverts de mousse. Il y établit la première et la seconde légion avec ordre de déblayer les ruines, et de repousser toute nouvelle attaque des barbares.

... Théodose, avant son départ de Césarée, acquit la certitude de l'hypocrisie de Firmus, qui, sous le masque de la soumission et de l'humilité, cachait le projet de tomber sur



Le Medracen ou tombeau des rois numides.

l'armée comme la foudre, au moment où elle serait le moins préparée à cette agression. Il l'évacua sur cet avis, et vint occuper la petite ville de Sugubaris située à mi-côte du mont Transcellens. En quittant Sugubaris, il alla renverser à coups de bélier la ferme de Callonate, qui, par sa ceinture de fortes murailles, formait le plus sûr repaire des Maures. Il nivela ses murs au sol, et passa tout ce qui s'y trouvait au fil de l'épée. De là il gagna le fort de Tingitane par le col d'Ancorarie, et tomba sur les Maziques rassemblés sur ce point. Ceux-ci nous accueillirent d'une grêle de traits, mais, tout belliqueux et robustes qu'ils sont, ils durent céder à la supériorité de notre discipline et de nos armes. Le champ fut bientôt jonché de leurs cadavres. Le reste tourna le dos, et fut encore taillé en pièces dans sa fuite. Un petit nombre cependant parvint à s'échapper et plus tard obtint l'amnistie que la politique exigeait qu'on leur accordât. Puis, avec une confiance justifiée par le succès, Théodose se porta contre les Musons, tribu de pillards et d'assassins que la conscience de leurs crimes avait entraînés dans le parti de Firmus, au moment où l'avenir semblait ouvrir à ce dernier une chance certaine d'agrandissement.

A quelque distance de la ville d'Acidense, Théodose fut informé qu'il se formait contre lui une coalition terrible de peuplades différentes d'habitudes et de langage ; tempête que lui suscitaient les instigations et les brillantes promesses de Cyria, sœur de Firmus. Cette princesse disposait d'immenses trésors, et montrait toute l'obstination de son sexe dans ses efforts pour soutenir son frère. Théodose réfléchit alors sur l'extrême inégalité de ses forces : il n'avait que trois mille cinq cents hommes, et c'était risquer sa perte et celle de cette poignée de soldats que de les commettre avec une telle multitude. Brûlant de combattre et rougissant de céder, il opéra néanmoins avec lenteur un mouvement en arrière, que bientôt changea en pleine retraite l'impétuosité des masses qu'il avait devant lui. Enflés de cet avantage, les barbares le poursuivirent avec fureur. Il se vit enfin réduit à accepter le combat, et c'en était fait de lui et des siens, quand tout à coup l'épaisse nuée d'ennemis qui l'environnait s'ouvrit à l'ap-

proche d'un corps d'auxiliaires maziques précédés de quelques soldats romains, et laissa passer nos bataillons enfermés. Théodose put ainsi gagner sans être entamé la ferme de Mazucan. Au mois de février suivant, il était sous les murs de Tipasa. Il occupa longtemps cette position, où il mit en œuvre une tactique qui rappelle celle de Fabius le Temporiseur ; éludant sans cesse tout engagement sérieux avec un ennemi terrible par son acharnement et son adresse aux armes de trait, et attendant le moment de tomber dessus avec avantage. D'habiles émissaires, pendant ce temps, parcouraient en son nom le pays des Bajures, des Cantauriens, des Avastomates, des Cafaves, des Davares et autres tribus circonvoisines, employant, pour obtenir leur concours, tantôt l'argent, tantôt les menaces, tantôt la promesse du pardon des excès précédemment commis.

Firmus vit alors sa perte imminente, et, ne se fiant plus dans la protection de ses nombreuses forteresses, il abandonna les salariés qu'il avait réunis à force d'argent, pour chercher, à la faveur de la nuit, un refuge dans les gorges inaccessibles des monts Caprarienses. Sa disparition entraîna la dispersion de son monde, et la prise par les nôtres de son camp, qui fut pillé. Tout ce qui fit résistance fut passé au fil de l'épée ou fait prisonnier, et le pays fut dévasté dans une grande étendue. Le prudent vainqueur, à mesure qu'il traversait le territoire d'une tribu, avait soin d'y laisser derrière lui l'autorité dans des mains sûres. Cette poursuite obstinée, qu'il était loin d'avoir prévu, mit le comble aux terreurs du rebelle. Il s'enfuit encore, à peine accompagné, faisant à son salut le sacrifice de ses précieux bagages... Le ciel continuait à favoriser les plans de Théodose. Averti par de sûres intelligences que Firmus avait pris refuge chez les Isaflenses, il entra sur leur territoire, et, sur leur refus de livrer la personne de son adversaire, ainsi que son frère Mazueca et le reste de sa famille, il déclara la guerre à toute la tribu. Une rencontre sanglante eut lieu. Les barbares y montrèrent une telle furie que Théodose, pour leur résister, dut recourir à l'ordre de bataille circulaire. Enfin les Isaflenses furent rompus et firent une perte considérable. Firmus, qui s'était

montré partout où était le danger, ne dut la vie qu'à la bonté de son cheval, qui était dressé à courir parmi les rochers et les précipices. Mazucca, mortellement blessé, fut pris. On voulait l'envoyer à Césarée, où il avait laissé de sanglants souvenirs, mais il parvint à se donner la mort, en élargissant sa plaie de ses propres mains. La tête, séparée du tronc, fut du moins offerte aux regards des habitants de cette ville, qui la reçurent avec des transports de joie. Le vainqueur, par de justes sévérités, fit ensuite payer à la nation l'opiniâtreté de sa résistance... De là, s'enfonçant dans l'intérieur du pays, il attaqua résolument la tribu des Jubales, berceau, disait-on, du roi Nabal, père de Firmus. Mais il trouva sur son chemin une barrière de hautes montagnes, où l'on ne pénétrait que par les plus tortueux défilés; et, bien qu'il eût passé sur le ventre à l'ennemi, et lui eût tué beaucoup de monde, craignant de s'engager dans une région si favorable aux surprises, il se replia sans perte sur le fort d'Audiense. La féroce tribu des Jesalenses y vint faire sa soumission, et lui offrir des secours en hommes et en vivres.

Théodose, avec une confiance justifiée par ses précédents succès, voulut faire un dernier effort pour s'emparer de la personne même de l'auteur de la guerre. Pendant une longue station qu'il fit au fort Mediane, attendant avec anxiété le résultat de divers plans concertés pour se faire livrer Firmus, il apprit tout à coup que l'ennemi était retourné chez les Isaflenses. Alors, sans se laisser arrêter par ses premières craintes, il se porte sur-le-champ à marches forcées contre ces derniers. Un roi, nommé Igmazen, puissant et considéré dans ces contrées, se présente audacieusement devant le général, et, d'un ton de menace : « D'où viens-tu, dit-il, et que viens-tu faire en ce pays? — Je suis, répond tranquillement Théodose, l'un des comtes de Valentinien, souverain de l'univers. Il m'envoie ici le débarrasser d'un brigand, et tu vas me le livrer sans délai (tel est l'ordre de mon invincible empereur), ou périr avec tout ton peuple. » Igmazen à ces mots se répandit en injures, et se retira gonflé de courroux.

Le lendemain, au point du jour, les deux armées, avec des provocations réciproques, s'ébranlèrent pour en venir aux

mains. Les barbares présentaient en ligne près de vingt mille hommes, et tenaient en réserve des corps masqués, avec l'intention d'envelopper les nôtres. Ils comptaient même comme auxiliaires un assez grand nombre de ces Jesalenses, qui nous avaient promis leur concours. Les Romains n'avaient à leur opposer qu'une poignée d'hommes, mais qui étaient pleins du sentiment de leur force, et d'une confiance inspirée par de récentes victoires. Ils serrent leurs rangs, unissent leurs boucliers en forme de tortue, et présentent un front inébranlable. Pendant toute la durée du combat, qui se prolongea depuis le lever du soleil jusqu'à l'entrée de la nuit, on ne cessa de voir Firmus sur un cheval de haute taille, agitant son ample manteau de pourpre, en même temps qu'il criait à nos soldats de lui livrer sans délai le tyran Théodose, cet inventeur de supplices, et de s'affranchir enfin de tous les maux qu'il les contraignait d'endurer. Ces paroles agirent diversement sur l'esprit des nôtres. Les uns n'en furent que plus animés à combattre; mais il y en eut qui lâchèrent pied. Aussi, dès que la nuit eut étendu ses premières ombres sur les deux partis, Théodose en profita pour se retirer sur le fort Duodiense. Là il passa une revue de son monde, et fit périr par divers supplices les soldats qui s'étaient laissés entraîner par les exhortations de Firmus. Ceux-ci eurent les mains coupées, ceux-là furent brûlés vifs. Toute la nuit il resta sur pied. Plusieurs attaques tentées dans l'ombre par les barbares, quand la lune se fut cachée, furent repoussées avec perte, et les plus audacieux furent faits prisonniers. De là Théodose se porte rapidement, par le côté où il était le moins attendu, contre les perfides Jesalenses, dévaste et ruine leur pays, puis retourne à Sitifis...

La guerre alors se renouvelle avec les Isaflenses qui, dans un premier engagement, furent très maltraités, et perdirent un monde considérable. Leur roi Igmazen, jusque-là toujours victorieux, s'émut devant ce désastre. Regardant autour de lui, il se vit isolé et bientôt perdu s'il persistait dans son attitude hostile. Il prit aussitôt son parti, s'échappa furtivement de son camp, et vint en suppliant se présenter devant Théodose, qu'il pria de lui envoyer Mazilla, l'un des chefs maziques,

pour s'entendre avec lui. Théodose y consentit : des pourparlers s'ouvrirent, et Mazilla lui fit savoir, de la part d'Igmazen, qu'il n'y avait qu'un moyen de réussir : pousser les hostilités avec vigueur et réduire par la crainte sa nation qui n'avait que trop de tendance à favoriser le rebelle, mais, que déjà ses échecs réitérés avaient frappée d'épuisement. L'avis cadrait trop bien avec le caractère de Théodose, qui n'abandonnait pas facilement sa résolution. Il porta de tels coups et de si répétés aux Isaflenses, que la nation entière en vint à fuir devant lui comme un troupeau. Firmus, dans ce désordre, aurait trouvé moyen de s'évader et de s'assurer peut-être une retraite inconnue au sein des montagnes, si Igmazen ne l'eût fait arrêter. Alors Firmus à qui Mazilla avait déjà fait entrevoir qu'Igmazen était d'intelligence avec Théodose, comprit qu'il ne lui restait d'autre ressource que de se donner la mort. Une nuit où l'anxiété ne lui permettatt pas de fermer l'œil, après s'être à dessein plongé dans l'ivresse, il prit le moment où ses gardes étaient profondément endormis, et s'échappa sans bruit de son lit. Le hasard lui fit trouver à tâtons une corde, dont il se servit pour se pendre à un clou qui se trouva dans la muraille, et il mourut ainsi sans longues souffrances.

Ce suicide contraria vivement Igmazen qui s'était flatté de l'honneur de conduire vivant le rebelle au camp romain. Il fit néanmoins charger le cadavre sur un chameau, et, pourvu d'un sauf-conduit par les soins de Mazilla, il s'achemina en personne vers les tentes romaines, près du fort de Subicare. Là le corps fut mis sur un cheval et présenté à Théodose, qui en reçut l'hommage avec transport. Les soldats et le peuple furent appelés à déclarer s'ils reconnaissaient bien les traits de Firmus. Il n'y eut qu'une voix pour l'affirmative. Théodose après cet événement, ne fit pas un long séjour à Subicare. Il revint à Sitifis comme en triomphe, et y fut reçu aux acclamations des divers ordres et de la population entière.

397. — Révolte de Gildon [1].

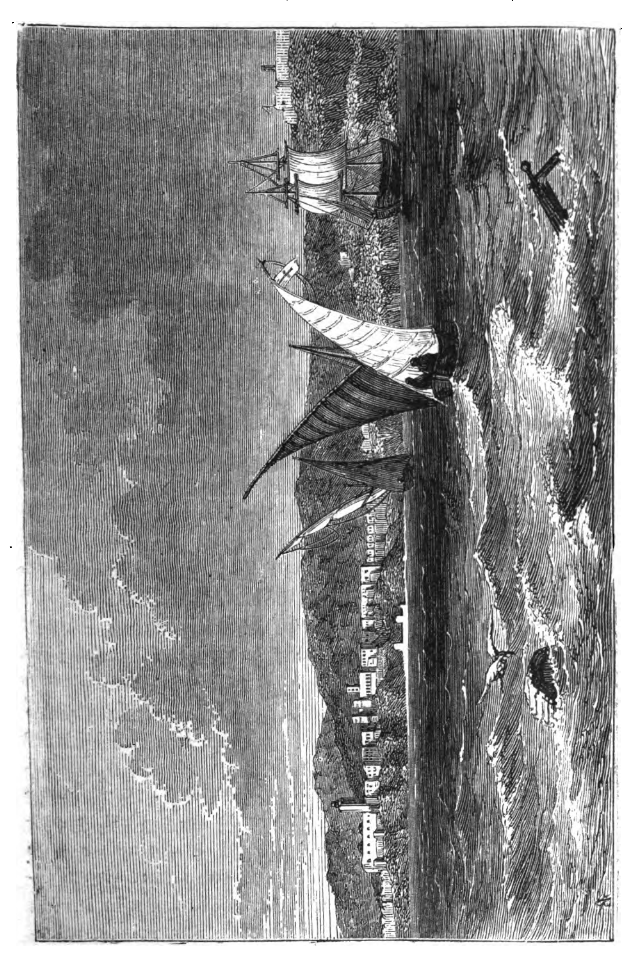
A la mort de Théodose, un des frères de Firmus, le Maure Gildon, se fit le chef de la dernière tentative d'indépendance. En récompense des services qu'il avait rendus au comte Théodose, Gildon avait été investi de tous les immenses domaines qui appartenaient à sa famille. On l'éleva ensuite à la dignité de comte militaire, et il fut chargé du gouvernement de l'Afrique entière, qu'il administra pendant douze ans avec une autorité presque absolue. La faiblesse des fils de Théodose lui fit concevoir le projet de s'emparer de la souveraineté de l'Afrique, et, refusant à Honorius l'hommage qu'il lui devait comme gouverneur d'une province de son empire, il reconnut, en apparence, l'autorité d'Arcadius, plus éloigné et plus faible, afin de n'obéir en réalité à personne.

Le conseil de l'empereur d'Occident, après l'avoir déclaré rebelle, prit les mesures nécessaires pour assurer son châtiment. Stilichon ne passa pas lui-même en Afrique, mais il confia le soin de cette guerre à un général actif, et animé du désir de venger sur le tyran des injures personnelles. C'était encore un des frères de Firmus, un nommé Mascezil, dont Gildon avait égorgé les deux fils. Stilichon lui donna une armée de vétérans, composée des légions Jovienne, Herculienne, Augustienne, des auxiliaires, des soldats qui marchaient sous l'étendard du lion et des corps des fortunés et des invincibles. Les soldats qui remplissaient ces cadres magnifiques ne s'élevaient pas au delà de 5,000, car, dans l'Empire romain, toute force réelle avait fait place à une vaine ostentation de mots. La flotte qui portait cette petite armée partit de Pise en Toscane (398), évita les rochers de la Corse, relâcha dans le port de Calaris en Sardaigne, et aborda enfin sur la côte d'Afrique en un lieu que les auteurs du temps ne désignent pas.

Gildon était parvenu à réunir sous ses ordres une armée de 70,000 hommes. Il avait cherché des combattants jusque parmi les Gétules et les Ethiopiens, et il se vantait d'avance

1. Lacroix, *Numidie et Mauritanie* (Collection de l'Univers Pittoresque), p. 91.

que sa nombreuse cavalerie foulerait aux pieds la petite troupe de Mascezil, et ensevelirait dans un nuage de sable



Vue de Bône.

brûlant ces soldats tirés des froides régions de la Gaule et de la Germanie. Mascezil, après avoir laissé reposer ses soldats

pendant trois jours, donna le signal d'une bataille générale. Il n'y eut presque pas de combat. En présence des vétérans de l'empereur, les rebelles et les barbares qui soutenaient Gildon se sentirent intimidés. Un porte-étendard ayant par hasard baissé son drapeau, tous l'imitèrent et se rendirent, les autres se dispersèrent et cette multitude s'évanouit. Gildon gagna la mer pour se réfugier en Orient. Rejeté par les vents contraires sur la côte, il entra dans le port de Tabarca. Les habitants le saisirent, et le jetèrent dans un cachot, où il termina ses jours par une mort volontaire. Ses complices furent poursuivis et rigoureusement châtiés, la crainte fit rentrer tout le reste dans le devoir, et l'Afrique redevint une dépendance de l'Empire.

Plaintes de la province d'Afrique à Jupiter contre la tyrannie de Gildon [1].

Si le destin ne peut me dérober Gildon, dérobe-moi du moins Gildon. J'envie le bonheur de cette contrée de la Libye qu'embrase le soleil. L'excès de la chaleur est pour elle un rempart, et la met à l'abri des fureurs du tyran. Que la zone enflammée s'étende ; que le cercle qui partage le ciel m'enveloppe aussi de ses feux, sans culture et sans habitants, je serai plus heureuse. Que m'a servi un climat plus doux, un ciel plus tempéré? Gildon jouit seul de ma fertilité. Déjà le soleil a ramené deux fois six hivers, depuis que ce joug fatal pèse sur ma tête, le monstre a blanchi au milieu de mes disgrâces, et depuis tant d'années il règne sur mes plaines ! Encore s'il régnait ! Sujet usurpateur, il possède comme un étroit patrimoine les espaces qui s'étendait du Nil à l'Atlas, des sables de Barcé aux colonnes d'Hercule, des bords égyptiens aux rivages du Gange ; voilà ce qu'il s'est approprié : la troisième partie du monde est le domaine d'un brigand ; des vices opposés se disputent son cœur. Ce qu'engloutit son invincible avarice, un luxe plus funeste le lui fait regorger ; spoliateur des vivants, héritier des morts, ravisseur de la beauté, profanateur adultère de la couche conju-

1. Claudien, *Guerre contre Gildon*. Collect. Nisard, Trad. Delatour, p. 506.

gale, il ne connaît pas le repos. Dès que le butin manque, la cupidité renaît. Le jour est l'effroi des riches et la nuit la terreur des maris. Quiconque est renommé pour ses richesses ou la beauté de son épouse, on lui suppose un crime : à défaut de crime, on le convie à un festin pour l'immoler : pour lui la mort n'a pas de secrets : il emprunte aux serpents leurs poisons divers, leur écume livide ; aux plantes des venins inconnus aux marâtres... Aidé par ses complices, et plus puissant que son prince, il s'avance ; devant lui marchent des groupes de fantassins, à ses côtés des essaims de cavaliers, et des rois dont il achète les hommages au prix de nos dépouilles. Personne qui ne soit chassé de l'héritage paternel. J'erre exilée en cent endroits divers : hélas ! le retour me sera-t-il à jamais interdit, et ne rendrai-je jamais à leur patrie mes citoyens dispersés ?

Produits agricoles de l'Algérie sous les Romains[1].

Le principal produit était le froment, dont on exportait des quantités considérables. Quand le blé d'Afrique n'arrivait pas, Rome était affamée, et le moindre retard dans l'apparition des bâtiments qui l'apportaient jetait l'inquiétude dans le gouvernement et la population. Le triticum ou blé dur paraît avoir été la seule espèce cultivée de ce côté de la Méditerranée. Les grains étaient conservés, comme aujourd'hui, dans des fosses appelées *siros*, au témoignage de Pline. On reconnait ici les *silos*, en arabe *matmura*. Dans une médaille de Scipion, la tête de l'Afrique se voit ayant un épi devant elle et une charrue dessous. L'orge venait en seconde ligne ; puis l'huile. Le pays en fournissait une certaine quantité à la métropole, à titre d'impôt...

La vigne était fort cultivée, tant en Numidie que dans la Mauritanie Césarienne ; mais il paraît que le raisin servait moins à faire le vin qu'à être mangé frais ou sec. Il est difficile de voir, comme le veut Dureau de la Malle, dans la mauve arborescente, décrite par Théophraste, l'arbuste qui donne le coton. Toutefois, d'après l'historien Ibnhaukal, il est certain

1. Cherbonneau, *Revue de Géographie*, 1880. t. II, p. 394.

qu'au septième siècle de notre ère, le coton était cultivé dans les plaines de M'sila, près de Bou-Saada. Un souvenir de cette culture se rattache au nom de l'eued Kotton, petite rivière qui coule dans la région du Ferdjioua.

Le sparte, l'ajonc et le roseau figuraient au nombre des produits utiles de l'Afrique. La truffe blanche jouissait d'une certaine réputation parmi les gastronomes de la métropole. Les fruits étaient abondants; on exportait principalement des figues, des dattes, des amandes, des jujubes et des grenades, ou pommes puniques.

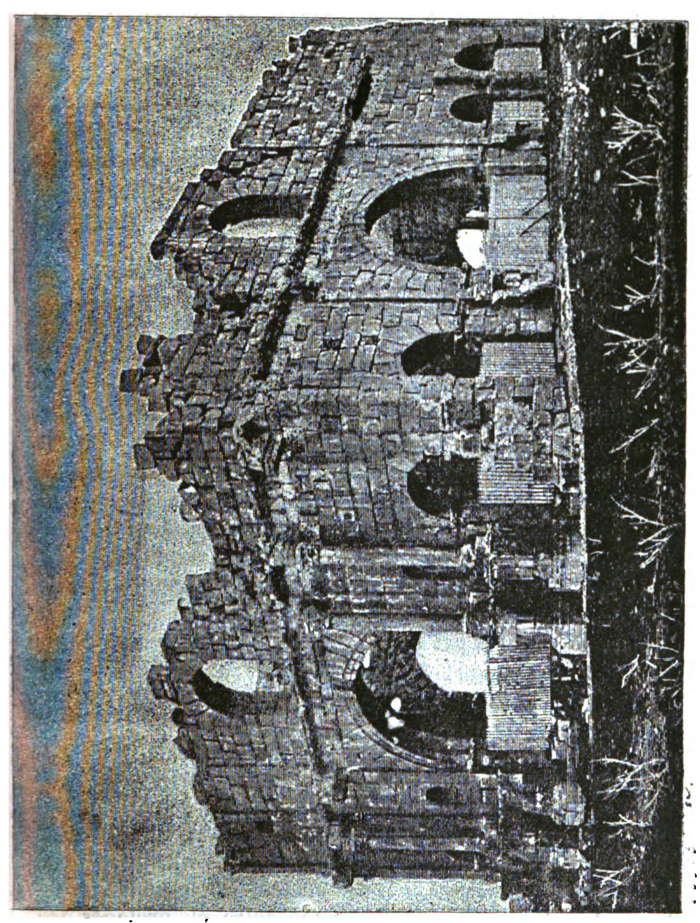
Les ruines de Lambèse[1].

Ptolémée nous apprend que Lambèse était le siège de la troisième légion d'Auguste et formait une ville qui contenait plus de 40,000 habitants. Elle devait être encore considérable au cinquième siècle de notre ère, puisque saint Augustin mentionne Januarius comme évêque de Lambèse; cependant, au douzième siècle, cette ville paraît déjà avoir été peu connue, car Edrisi ne la nomme point...

Au reste, rien ne témoigne mieux de l'importance et de l'étendue qu'avait jadis Lambèse que les quelques débris encore debout de son ancienne splendeur, débris peu nombreux mais fort significatifs. Le monument le moins ravagé par les hommes et le temps est le Prætorium, ancienne résidence du commandant de la région, qui, d'après les médailles trouvées dans son enceinte, doit avoir été bâti au commencement du troisième siècle de notre ère. C'est un édifice à forme carrée, d'environ 30 mètres de longueur sur 20 mètres de hauteur, construit en belles pierres de taille sans ciment; il est probable que les fissures et les crevasses que présentent les murs ont été causées par l'incendie; car, sur plusieurs points, on en constate les traces indiquées par de longues traînées noires. Le toit a complètement disparu; les murs sont percés de larges ouvertures arquées, et plusieurs belles colonnes sont encore debout en assez bon état. L'intérieur de l'enceinte a été converti en une espèce de musée à

1. Tchihatchef, *Espagne, Algérie, Tunisie*, p. 328, éditeur, J.-B. Baillière.

ciel ouvert, où se trouve accumulée une masse de statues, de corniches, de pierres tumulaires, et toute sorte de débris



Le prœtorium de Lambèse.

d'anciennes pièces d'architecture. Parmi les statues, toutes en marbre blanc, celle représentant Esculape est très bien con-

servée; d'autres, également d'un beau travail, sont privées de tête. Parmi les débris d'ornements architecturaux, figure une magnifique frise appartenant au temple d'Esculape, qui n'existe plus. Les inscriptions gravées sur plusieurs de ces débris antiques sont remarquables par la beauté et la conservation des caractères; elles sont aussi fraîches et aussi intactes que si elles venaient de sortir de la main du sculpteur. A peu de distance du Prætorium on a déterré une superbe mosaïque de dimensions considérables, représentant les quatre Saisons, travail d'une grande beauté, mais malheureusement fort détérioré, et qui menace de disparaître si l'on ne prend des mesures plus efficaces pour le conserver.

Une foule de débris d'édifices se rencontrent à chaque pas dans la plaine, au milieu de laquelle se dresse majestueusement le Prætorium : ainsi, non loin de ce dernier, on voit les restes d'un établissement balnéaire, reconnaissable tant par les piscines que par les conduits souterrains débouchant dans ces dernières, et dont la construction annonce la double destination, de conduire l'eau fraîche dans les piscines et de la chauffer par l'action de la vapeur. De même, au nord-est du Prætorium, on peut suivre, sur une étendue assez considérable, les restes d'un pavé romain se dirigeant dans le sens de Constantine; dont l'ancien nom de Cirta se présente souvent dans les inscriptions des pierres antiques réunies dans le Prætorium; sur plusieurs points de ce pavé, on aperçoit les ornières imprimées par les roues des chars; la voie romaine passait à travers une porte qui est encore debout.

Gélimer au mont Pappua[1].

Pharas (général de Bélisaire), ennuyé de la longueur du siège en une saison aussi désagréable que l'hiver, et croyant que les Maures ne pourraient lui résister, prit la résolution d'attaquer le mont Pappua (massif de l'Edough). Ayant donc fait prendre les armes à tout son monde, il marche à la montagne. Les Maures accourent à sa rencontre, et, protégés par les pentes escarpées, arrêtent les Romains. Pharas, qui ten-

1. Procope, *De Bello Vandalico*, liv. II. § 6, 7.

tait l'escalade avec une ardeur incroyable, perdit cent dix de ses soldats et fut repoussé. Dès lors il renonça à une attaque de vive force à cause des obstacles naturels qu'il aurait à surmonter et se contenta de garder très étroitement les avenues de la montagne, d'empêcher l'entrée des vivres et la sortie des personnes, afin que les Maures, pressés par la faim, fussent contraints de se rendre. C'est alors que Gélimer, et ceux qui s'étaient associés à sa fortune, ses neveux et quelques nobles souffrirent des misères inexprimables. De tous les peuples que nous connaissons, les Vandales en effet sont ceux qui mènent la vie la plus délicate, et les Maures, au contraire, la vie la plus rude. Depuis qu'ils avaient conquis l'Afrique, les Vandales s'étaient habitués aux bains quotidiens et aux délices les plus recherchées de la table. L'or luisait sur leurs vêtements. Ils portaient des robes médiques, ou sériques (de soie) comme on les nomme aujourd'hui. Ils donnaient tout leur temps aux spectacles, aux jeux du cirque, aux plaisirs de tout genre et surtout à la chasse. Danseurs, mimes et musiciens fournissaient à leurs yeux et à leurs oreilles toutes les voluptés imaginables. Ils avaient d'agréables jardins, bien arrosés et plantés de beaux arbres. Ils se réunissaient souvent pour de somptueux festins et de folles orgies. Les Maures, au contraire, été comme hiver, et en toute saison, habitent d'étroites cavernes où l'on peut à peine respirer. Ils n'en sortent ni quand il neige, ni quand l'atmosphère est brûlante, ni pour aucune incommodité. La terre leur sert de lit. Les plus riches seuls se couchent sur des peaux. Un épais manteau, une tunique qu'ils ne changent jamais, tels sont leurs vêtements. Ni pain, ni vin, ni mets préparés comme partout ailleurs, mais de la farine, du seigle et de l'orge, qu'ils mangent comme les animaux, sans les faire cuire. Gélimer et ses compagnons, bloqués avec ces Maures, étaient réduits à une telle extrémité par cette manière de vivre qu'ils manquaient de tout, et que la mort commencait à leur paraître douce et la servitude honorable.....

..... (Gélimer écrit à Pharas et lui demande un luth, un pain et une éponge). A cette lecture, Pharas fut longtemps à se demander ce que signifiait la fin de la lettre. Le porteur lui

expliqua que Gélimer demandait un pain, parce qu'il désirait en voir et en manger un, car il n'en avait pas goûté un seul depuis qu'il était réfugié au mont Pappua; qu'il désirait une éponge pour guérir une tumeur qu'il avait sur l'œil, et un luth pour s'accompagner en chantant un poème qu'il avait composé sur ses malheurs. Pharas, ému et touché de compassion pour le déplorable état où se trouvait Gélimer, lui envoya tout ce qu'il demandait, mais il n'en garda pas moins les avenues de la montagne avec le plus grand soin.

Il y avait déjà trois mois que le siège durait[1]. L'hiver touchait à sa fin. Gélimer craignait que les assiégeants ne tentassent un nouvel effort. Plusieurs jeunes hommes de ses parents étaient couverts de vermine. Gélimer supportait avec peine ces disgrâces, mais il restait inébranlable, et, sauf la crainte de la mort, inflexible. Enfin une scène lamentable à laquelle il assista le décida à capituler : Une Mauresque avait fait cuire avec un peu de froment un petit pain sous la cendre : c'est ainsi que procèdent les indigènes. Deux enfants, dont l'un était le neveu de Gélimer, et l'autre le fils de cette Mauresque, s'étaient assis près du foyer, et l'un et l'autre, enrageant de faim, couvaient des yeux la cuisson du pain, tout prêts à se jeter dessus dès qu'il serait cuit. Le Vandale fut plus adroit, saisit le pain le premier, le porta tout brûlant encore et couvert de cendres à la bouche et l'avala. Aussitôt l'enfant maure saute à son visage, lui donne plusieurs coups à la mâchoire, et le force à rendre le pain qui déjà était entre ses dents. Gélimer avait été témoin de toute la scène. Il en fut touché, attendri, et écrivit aussitôt à Pharas.....

Bélisaire en est aussitôt informé par son lieutenant. Comme il désirait avec passion mener Gélimer à l'empereur, cette nouvelle le rendit joyeux. Il envoya Cyprien, chef des alliés, et quelques autres personnes au mont Pappua pour aller promettre à Gélimer, sous la foi du serment. que ni lui ni les siens ne souffriraient aucun mal, qu'ils ne manqueraient de rien, et que Justinien le traiterait personnellement avec honneur. Quand ils eurent rejoint Pharas, ils allèrent ensemble

1. PROCOPE, *Guerre des Vandales*, liv. II, § 12.

au pied de la montagne où Gélimer se rendit. Ils échangèrent leurs paroles, et l'ancien roi des Vandales partit avec eux pour Carthage.

Bataille du mont Burgaon[1].

Solomon part aussitôt avec son armée et arrive au mont Burgaon, où les Maures étaient campés. Il s'y arrête quelques jours, tout disposé à livrer bataille dès que les ennemis descendraient dans la plaine. Comme ils ne faisaient aucun mouvement, il range son armée et la conduit en avant. Mais les Maures étaient bien résolus à ne jamais descendre dans la plaine. Rien ne les fortifiait tant contre leurs craintes que l'assiette de la montagne, abrupte en plusieurs endroits, et, du côté de l'orient, tout à fait inaccessible. Du côté de l'occident, au contraire, la pente était assez aisée. Deux rochers s'y élevaient à une prodigieuse hauteur, et dans l'intervalle qui les séparait, serpentait un chemin bas et étroit. Les barbares qui ne craignaient rien de la cime de la montagne n'y avaient pas mis de troupes. Ils n'en avaient pas mis non plus à l'endroit par où la montée était facile : mais ils s'étaient postés au milieu, afin d'avoir l'avantage de combattre de haut en bas. Ils tenaient aussi sur la montagne des chevaux tout prêts, afin de s'enfuir ou de poursuivre les vaincus, selon les chances du combat.

Solomon, voyant qu'il était impossible d'attirer les Maures dans la plaine pour les combattre, et comprenant que ses soldats se fatiguaient de leur inaction dans un lieu désert, résolut d'attaquer le mont Burgaon.....

Après avoir exhorté ses soldats, il ordonna à son capitaine des gardes, Théodose, de prendre sur le soir un millier de fantassins, de tâcher de grimper sur la montagne, du côté de l'orient, et, quand ils seraient arrivés au sommet, de s'y reposer pendant toute la nuit, et d'attendre le point du jour pour se montrer, faire peur aux ennemis qu'ils domineraient, puis déployer leurs enseignes et commencer la bataille. Ces ordres furent exécutés. Pendant l'obscurité de la nuit les Ro-

1. Procope, *Guerre des Vandales*, liv. II, § 12.

mains montent à la montagne à travers les précipices. Nul ne soupçonne cette manœuvre, ni parmi les Maures, ni parmi les Romains, car ces fantassins étaient partis sous prétexte de battre la campagne, et de découvrir ce qui s'y passait. Dès que le jour commença à paraître, Solomon, avec le reste de l'armée, marche à l'assaut du mont Burgaon. Quand brillèrent les premiers feux du jour, et que les rayons du soleil éclairèrent davantage l'horizon, le sommet de la montagne, qui jusqu'alors était resté dégarni, parut couvert de soldats romains déployant leurs enseignes. Il y eut un moment d'hésitation, mais elle cessa lorsque les Romains qui occupaient le sommet de la montague commencèrent le combat, et que les barbares comprirent qu'ils étaient cernés. Pris entre deux attaques, et, dans l'impossibilité de les repousser, ils ne songèrent plus à se défendre, mais à se sauver. Ils ne pouvaient gagner le sommet du Burgaon, puisqu'il était occupé par les Romains; ils ne pouvaient davantage descendre dans la plaine, car toute l'armée de Solomon occupait l'unique avenue qui y conduisait. Ils n'avaient donc d'autre ressource que de courir les uns à pied, les autres à cheval vers les rochers, d'où, comme la foule était nombreuse et l'épouvante grande, ils se précipitèrent, sans que ceux qui y arrivèrent les derniers pussent seulement s'apercevoir de la chute de ceux qui étaient tombés avant eux. Quand le creux fut comblé par les cadavres des chevaux et des hommes, ce triste amas servit comme d'un pont pour passer du mont Burgaon à une autre montagne opposée, et pour sauver les débris des Maures. Si nous croyons ceux qui échappèrent à la catastrophe, cinquante mille Maures périrent en cette journée. Aucun Romain ne fut ni tué, ni blessé, soit par les armes de l'ennemi, soit par accident, et tous prirent part à la joie de la victoire. Tous les chefs des barbares réussirent à se sauver, à l'exception d'Isdilosos, qui se rendit aux Romains, après avoir reçu leur parole. Les vainqueurs emmenèrent une telle multitude de captifs, femmes ou enfants, qu'ils vendaient un enfant maure pour le même prix qu'un mouton. On eut alors l'explication de la prophétie qui annonçait aux Maures qu'ils seraient vaincus par un général privé de barbe.

Campagnes de Solomon dans l'Aurès[1].

I

Solomon, après s'être arrêté quelque temps à Carthage, conduisit l'armée contre Jabdas, qu'il accusait d'avoir pillé quelques cantons de Numidie, pendant que les Romains étaient occupés dans la Byzacène. Il était d'ailleurs poussé à cette expédition contre Jabdas par deux chefs maures, ses ennemis particuliers, Massonas et Orthaïas... L'armée romaine, conduite par Solomon, et grossie par les auxiliaires maures, alla camper près du fleuve Amigas qui arrose la base du mont Aurès. Jabdas, persuadé qu'il ne pourrait résister en rase campagne, avait concentré ses forces sur la montagne, qu'il s'était efforcé de rendre inabordable. Le mont Aurès est à treize journées de Carthage. Nous n'en connaissons pas de plus considérable dans le monde entier. On n'en peut faire le tour qu'en trois jours. Pour qui veut gravir cette chaîne, la route est difficile et le pays affreux, mais, lorsqu'on est monté sur le sommet, on y trouve une campagne d'une grande étendue, de nombreuses sources qui donnent naissance à des rivières, et tant de vergers que cette culture semble un prodige. Le blé et les fruits qui y croissent atteignent une grosseur double de celle qu'ils ont dans tout le reste de l'Afrique. Les habitants, protégés par leurs défenses naturelles, n'avaient pas cru nécessaire de se fortifier, surtout depuis qu'ils avaient maintenu leur indépendance contre les Vandales. Ils avaient même rasé la ville de Tanugadis, bâtie sur le flanc oriental de la montagne, et donnant accès dans la région, et en avaient transporté ailleurs les nombreux habitants, afin d'enlever aux ennemis l'occasion d'y camper. Au bas de la montagne, du côté de l'occident, les Maures s'étaient emparés d'un canton très étendu et fertile, proche de celui qui obéissait à Orthaïas, l'allié des Romains. Ce même Orthaïas m'a raconté qu'au delà des terres de son obéissance s'étendait une vaste solitude, et qu'après la solitude vivaient des hommes qui n'étaient pas

1. Procope, *Guerre des Vandales*, liv. II. § 19.

noirs de visage comme les Maures, mais au contraire blancs, et avec des chevelures blondes.

Solomon, ayant distribué une forte somme d'argent aux Maures ses alliés, et leur ayant prodigué ses encouragements, conduisit son armée tout entière contre la montagne. Il espérait pouvoir livrer bataille le même jour. Aussi les soldats n'avaient-ils apporté de provisions ni pour eux ni pour les chevaux. Après avoir gravi des passages fort difficiles, et marché pendant au moins cinquante stades, ils s'arrêtèrent pour se reposer pendant la nuit: Ils firent autant de chemin les jours suivants, et arrivèrent à un endroit que les Romains nomment dans leur langue le mont de l'Aspic. Il s'y trouve un vieux château et une fontaine. On leur avait dit que l'ennemi les y attendait. Ils y campèrent donc, et se rangèrent en bataille, comme s'ils allaient en venir aux mains. Ils y passèrent trois jours, mais l'ennemi ne donna pas signe de vie. Les vivres s'épuisaient. Solomon et avec lui tous les soldats romains commencèrent à se défier des Maures alliés. Ces Maures faisaient semblant de chercher les chemins, et de servir de guides à l'armée, mais ils s'entendaient probablement avec l'ennemi. On assure même qu'ils entraient chaque jour en conférence avec lui. Quand on les envoyait à la découverte, ils ne rapportaient rien de vrai. Sans doute ils craignaient que les Romains, bien informés de toutes choses, ne fissent les provisions nécessaires et ne se rendissent maîtres de la montagne. Toujours est-il qu'on redoutait quelque piège, et cette appréhension était augmentée par la connaissance qu'on avait du caractère maure. Ils sont traîtres de nature, surtout quand ils portent les armes soit pour les Romains, soit pour d'autres peuples contre ceux de leur race. Ces réflexions, et le manque de vivres inspirèrent à Solomon la résolution de retourner tout de suite en arrière sans avoir rien fait, et, une fois l'armée en plaine, de la couvrir par un retranchement.

II [1]

Solomon, après avoir partout rétabli l'ordre, se prépara à

3. Procope, *Guerre des Vandales*, § 20.

la guerre contre Jabdas et les montagnards de l'Aurès. Il envoya en avant avec une partie de l'armée un de ses gardes, un vaillant guerrier, nommé Gontharis, qui arriva près du fleuve Abigas, et campa près d'une ville déserte, nommée Bagaï. Ayant rencontré l'ennemi, il fut battu, et contraint de se retirer dans son camp, où les Maures le tenaient investi, lorsque Solomon arriva avec toutes ses forces à un endroit qui n'était éloigné que de quarante stades. Dès qu'il apprit la défaite de Gontharis, il lui envoya des renforts, et l'encouragea à résister avec énergie. Les Maures vainqueurs s'avisèrent de ce stratagème : L'Abigas descend des pentes de l'Aurès et coule dans la plaine de Bagaï, en arrosant autant de terrain que les indigènes le désirent. Ils ont en effet coupé cette plaine par de nombreux canaux, les uns souterrains, les autres à ciel ouvert, dans lesquels l'Abigas se partage. Au sortir de ces canaux, le fleuve réunit ses eaux dans son lit naturel. Ces constructions hydrauliques existant sur une très grande partie de son cours, il est au pouvoir des indigènes de porter les eaux du fleuve où ils veulent, en bouchant ou en ouvrant les entrées de ces canaux. Les Maures bouchèrent donc tous les canaux, et dirigèrent toute l'eau autour du camp des Romains ; de sorte qu'il s'y forma comme un lac qui les jeta dans un péril et dans une appréhension extrême.

Solomon accourut au premier bruit de cette nouvelle, et les Maures, épouvantés par sa présence, se retirèrent au pied de l'Aurès, à un endroit qu'on nomme Babolis. Solomon s'y précipite avec toute son armée, livre bataille et la gagne. Dès lors les Maures comprirent qu'ils auraient toujours le dessous en bataille rangée, et qu'il valait mieux pour eux se retirer dans les rochers inaccessibles et les cachettes de l'Aurès, où les Romains, fatigués par la poursuite, seraient contraints de les abandonner. Plusieurs d'entre eux cherchèrent un asile jusqu'en Mauritanie, et dans les déserts au midi de l'Aurès. Quant à Jabdas il tint ferme avec environ vingt mille hommes, e s'enferma dans le fort de Zerbulen, qu'il avait construit au sommet de l'Aurès......

III [1].

Solomon cherchait les moyens de s'emparer de la position de Tumas, quand le hasard lui en fournit l'occasion. Un soldat nommé Gezo, chargé des fonctions de payeur de sa compagnie, soit par audace, soit par amusement, soit par inspiration divine, forma le dessein d'atteindre l'ennemi et grimpa seul sur le rocher. Quelques compagnons le suivaient de loin étonnés de sa hardiesse. Trois sentinelles maures, croyant qu'il venait à eux, coururent à sa rencontre, mais tous les trois isolément et par des chemins séparés, à cause de la difficulté des passages. Le premier qui se présente, Gezo le frappe et le tue. De même pour les deux autres ; à cette vue ses compagnons poussent des cris et courent à l'ennemi. L'armée romaine, apprenant et voyant ce beau fait d'armes, accourt sans être conduite par son chef, sans être excitée par le son des trompettes, très en désordre, mais pleine d'ardeur. Léonce et Rufin, fils de Zanna et petits-fils de Pharesimanas, se signalèrent en cette occasion par des exploits dignes des héros. Surpris par cette attaque, les Maures cherchèrent leur salut dans la fuite, chacun comme il peut le faire. Plusieurs furent arrêtés et tués dans les détours de la montagne. Jabdas, blessé à la cuisse par un trait, se sauva pourtant en Mauritanie. Les Romains pillèrent le camp, et résolurent de n'abandonner jamais cette montagne. Solomon y a depuis fait bâtir quelques châteaux forts, afin de tenir les Maures en respect.

IV [2]

Dans le massif de l'Aurès est une roche escarpée, entourée de précipices. On la nomme le mont Geminianus. On y avait autrefois bâti une toute petite tour, mais que son assiette et les difficultés du terrain rendaient redoutable. C'est là que Jabdas, quelques jours auparavant, avait renfermé ses femmes et son trésor. Il en avait confié la garde à un vieillard maure. Il espérait que jamais les Romains n'arriveraient jusqu'à cette tour, et à plus forte raison qu'ils ne les prendraient pas. Mais

1. PROCOPE, *Guerre des Vandales, id.* — 2. *Id., id.*

les vainqueurs qui fouillaient toutes les retraites y arrivèrent. Un soldat essaya, comme en se jouant, de monter à la tour. Les femmes se moquaient de lui, et l'accablaient de quolibets comme s'il tentait l'impossible. Le vieillard, qui le regardait d'en haut, se moquait aussi de lui. Mais le soldat fit tant, en s'aidant des pieds et des mains, qu'il gagna le haut, tira son épée, sauta le plus légèrement qu'il put dans la tour, tua le vieillard, lui coupa la tête, et la jeta pardessus le parapet. Les soldats, animés par son exemple, s'entr'aident pour monter, grimpent à la tour, et prenent les femmes et toutes les richesses. Solomon consacra plus tard le produit de ce butin à relever les murailles de plusieurs villes.

La citadelle de Theveste [1].

La citadelle de Tebessa se compose d'une enceinte rectangulaire de 320 mètres de longueur sur 280 mètres de largeur. Cette enceinte est flanquée de quatorze tours carrées et percée de trois portes désignées aujourd'hui sous les noms de portes d'Ain-Khela, porte Salomon et porte Caracalla. La porte de Constantine n'existait pas avant l'arrivée des Français. La première sert à mettre en communication la caserne de zouaves et l'annexe du génie qui a été accolée à la muraille du côté sud. La porte Salomon s'ouvre à l'est sur le marché. C'était la porte principale de l'enceinte. C'est celle qui nous donne le véritable type d'une porte de citadelle byzantine au milieu du sixième siècle. La voûte d'entrée est basse et étroite, les pierres sont très bien appareillées ; c'est une des parties les plus soignées de la forteresse. La porte de Caracalla est formée par l'arceau nord d'un arc de triomphe à quatre faces, qui est devenu lui-même une des quatorze tours de l'enceinte. Pour opérer cette transformation, on s'était contenté de fermer les arceaux est et ouest du monument par une maçonnerie en pierres de taille ; on avait bouché également l'arceau nord, mais en y réservant un passage étroit. Depuis l'occupation française, ce remplissage, agrémenté par les répa-

1. Héron de Villefosse, *Tebessa et ses monuments* (*Tour du Monde*, 1880, 1018.

rations plus ou moins heureuses des Arabes, a disparu. Aujourd'hui ce magnifique arc de triomphe est débarrassé de tout ce qui l'obstruait.

Les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur, et, dans le principe, ils atteignaient une hauteur de neuf à dix mètres. A sept ou huit mètres environ au dessus du sol, régnait un chemin de ronde crénelé, qui faisait le tour de la place. Il était destiné à recevoir les défenseurs et à faire communiquer les tours entre elles. On y arrivait au moyen de trois escaliers placés chacun à côté d'une des portes. Tout le revêtement extérieur est en pierres de taille, posées par assises réglées, et tirées des ruines de l'ancienne ville. La maçonnerie des tours est dans un état de conservation remarquable, il est facile de voir que l'ingénieur a mis beaucoup de soin à leur construction. Trois ou quatre assises seulement de la partie supérieure sont tombées en quelques endroits, et on peut constater sur place que la hauteur de ces tours était de dix-sept à dix-huit mètres. Elles étaient divisées en rez-de-chaussée et en étages séparés l'une de l'autre par une voûte solide également en pierres de taille. L'entrée de l'étage était de plain-pied avec le chemin de ronde. Pour recouvrir l'étage, il y avait une deuxième voûte formant plate-forme, qui était reliée au chemin de ronde par un escalier adossé contre la face intérieure de la tour. Sur cette plate-forme on installait les engins de guerre alors en usage. Des deux côtés de chaque tour, à l'angle formé par les flancs avec les murs de courtine, et à hauteur du chemin de ronde, existait une petite guérite en pierres de taille, destinée à recevoir une sentinelle. Ces guérites étaient munies de deux créneaux, l'un surveillant dans sa hauteur et sa longueur la partie de courtine adjacente, l'autre ayant vue en avant sur la campagne. Il n'existe aucune trace de fossé, et l'on pouvait arriver de plain-pied jusqu'à la base du mur d'enceinte.

Inscription de l'arc de triomphe de Theveste.

Par la volonté divine, aux temps bienheureux où régnaient nos très pieux maîtres l'empereur Justinien et l'impératrice Théodora, après que les Vandales eurent été expulsés

d'Afrique et que la race des Maures tout entière eût été anéantie par Solomon, très glorieux et très excellent maître de la milice, ancien consul, préfet d'Afrique et patrice, la cité des Théveste a été reconstruite de fond en comble par les soins de l'éminentissime personnage.

Bataille des camps Antoniens[1].

L'armée de Jean Troglita prit position dans un lieu nommé les camps Antoniens dont la situation est inconuue. Des députés y furent envoyés par Antalas. Maccus, le chef de l'ambassade, habile dans la langue latine, chercha à dissuader Jean de continuer la guerre, en lui faisant un tableau exagéré de la puissance des Africains, et en rappelant les exploits de la tribu des Ilasguas, qui avait autrefois triomphé de Maximien. Le général romain, sans s'effrayer de ces menaces, congédia froidement les ambassadeurs, et donna l'ordre de se préparer au combat. Les messagers d'Antalas avaient appelé aux armes une multitude de peuplades barbares cantonnées dans les lieux les plus sauvages et les plus éloignés. Parmi elles, on distinguait les Ilasguas, célèbres par leur férocité et leur caractère belliqueux. La religion chrétienne n'avait point encore pénétré parmi eux. Leur chef Ierna, renommé par sa cruauté, et qui se prétendait issu de Jupiter Ammon, était en même temps leur roi et le pontife de leur grand dieu Garzil... L'armée d'Antalas s'était grossie dans sa marche par les renforts que lui fournirent les peuples errants dans les déserts de Zerquilis et d'Arzugis, et par les montagnards du mont Aurès, qui étaient d'habiles cavaliers. Antalas eut bientôt inondé de ses soldats toutes les plaines de la Byzacène où il marquait partout son passage par le ravage et l'incendie. Genséric, Vandale au service des Romains, et Amantius avaient été envoyés par Jean pour observer les mouvements de l'ennemi ; sur leur rapport, le général romain n'osa affronter en rase campagne leur innombrable cavalerie ; il résolut de les attendre dans une position avantageuse, où il

1. SAINT-MARTIN, note annexée à l'édition de l'*Histoire du Bas-Empire* de LEBEAU et rédigée surtout à l'aide de la *Johannides* de FLAVIUS CRESCONIUS CORIPPUS Édition de la collection Byzantine).



se fortifia. Les Africains se répandirent alors dans toutes les plaines environnantes et se préparèrent à venir assaillir les Romains jusque dans leurs retranchements ; tandis que Jean s'efforçait par ses discours de faire passer dans le cœur de ses soldats la confiance et l'espérance qui étaient dans le sien; en leur rappelant leurs victoires passées et la grande puissance du prince qu'ils servaient. Les deux armées ne tardèrent pas à venir aux mains... Ierna, le chef des Ilasguas, chargé de défendre le camp pendant la nuit, avait pris ses dispositions. et son ordonnance barbare est digne de remarque. Selon l'usage des Africains, il avait environné son camp d'un mur de chameaux , formés sur huit rangs ; il avait placé en seconde ligne trois rangs de bœufs liés par les cornes, et fixés à leur place. Ce double rempart vivant formait un labyrinthe inextricable, au milieu duquel il était difficile de se frayer un chemin jusqu'à l'enceinte qui renfermait les bagages et les familles des Maures. Antalas, fortifié de la même façon, ne tarda pas à sortir de ses retranchements, et à s'unir aux soldats qui s'avançaient également dans la plaine... Comme il connaissait la valeur des Romains, et l'habileté de son adversaire, il marchait avec précaution, évitant d'engager son infanterie, et se contentant de la harceler avec sa nombreuse et excellente cavalerie. Il épiait le moment favorable pour engager une charge générale, quand, selon l'usage de sa nation, le grand pontife Ierna donna le signal du combat en lâchant contre les rangs ennemis un taureau furieux, consacré, avec un art magique, au grand dieu Gurzil. Les deux armées s'abordent alors en faisant retentir les airs des noms du Christ, de Gurzil, et des autres dieux révérés par les idolâtres de l'Afrique.

La bataille devient bientôt générale, des deux parts on combat avec le plus grand acharnement. Les deux chefs signalèrent également leur valeur. Eilénare, prince maure, qui le premier avait osé affronter les bataillons romains, succombe sous les coups de Rhecinarius. Nombre d'autres guerriers illustres parmi les Africains périssent. Enfin, après une opiniâtre résistance, Antalas est complètement vaincu et son armée dispersée, tandis que lui-même court chercher un

asile dans le désert, et qu'il abandonne aux Romains les étendards qu'il avait autrefois conquis sur Solomon. Son allié Ierna est forcé à la retraite après une défense non moins opiniâtre. Hors d'état de rétablir la bataille, il résiste encore; après avoir vu enfoncer son double rempart de chameaux et de bœufs, il s'efforce de soustraire au vainqueur au moins les simulacres de son dieu Gurzil et il tombe en le défendant. La nuit et une prompte fuite préservèrent les restes de l'armée maure d'une entière destruction.

La reine Kahina [1].

Haçan, après avoir apaisé les troubles de l'Afrique, songea à porter la guerre dans les États de la reine Kahina. Il avait demandé aux habitants du pays de lui servir de guides contre ceux qui étaient restés puissants encore parmi les chefs des indigènes : « Nous devons donc te guider, lui dirent-ils, contre Kahina, reine des Berbers qui habitent les montagnes d'Aouras. Comme elle est de race berbère, toutes ces tribus se sont rassemblées autour d'elle après le meurtre de Koala : elle prédit l'avenir, et les événements qu'elle nous a annoncés, nous les avons vus se réaliser plus tard. » Enfin ils vantèrent à Haçan sa puissance et lui dirent que, si une fois elle n'existait plus, les Berbers ne songeraient plus à la révolte. Excité par ce qu'il apprenait ainsi, Haçan se mit en marche, et lorsqu'il commença à s'approcher d'elle, elle détruisit de fond en comble la forteresse de Baghaïa, pensant que le seul but du chef musulman était de s'emparer des places fortes : mais il ne se laissa pas ainsi détourner de son dessein, et, continuant à s'avancer vers elle, il la rencontra sur les bords du fleuve Nini. C'est là que se livra un combat acharné, dans lequel les musulmans furent mis en fuite après avoir perdu un grand nombre des leurs. Les Arabes qui tombèrent entre les mains de Kahina furent traités par elle avec toutes sortes d'égards, et elle les rendit à la liberté, à l'exception de Khalid,

1. Nowaïri, traduit en note par Noël des Vergers dans la traduction de son *Histoire de l'Afrique sous les Aglabites et de la Sicile sous la domination musulmane* par Ibn. Khaldoun, p. 26.

homme brave et éloquent, qu'elle adopta comme son enfant.

Haçan, fuyant devant les vainqueurs, avait quitté l'Afrique, et il écrivit à Abd-el-Melik pour lui faire connaître les revers qu'il venait d'essuyer. Le khalife lui répondit aussitôt de ne point quitter son poste avant d'avoir reçu ses ordres : en conséquence il resta cinq années dans le district de Barca, et le lieu qu'il habitait prit le nom du château d'Haçan. Pendant ce temps Kahina s'était rendue maîtresse de toute l'Afrique, et en traitait les habitants avec une grande rigueur. Abd-el-Melik, se décidant enfin à venger la défaite de ses troupes, envoya à Haçan des soldats, de l'argent, et lui ordonna de rentrer en Afrique. A cette nouvelle Kahina harangua son armée : « Que veulent les Arabes, leur dit-elle, occuper les villes, prendre l'or et l'argent qu'elles contiennent, tandis que nous n'avons besoin que de champs et de pâturages; je ne vois d'autre moyen de les arrêter que de ravager le pays tellement qu'ils n'aient plus le désir de l'occuper. » Aussitôt des hordes de Berbers se répandent de tous côtés, partout ils portent la dévastation. Ils détruisent les villes, coupent les arbres, emportent les métaux précieux. Abd-el-Rahman-ben-Ziad dit à ce sujet que l'Afrique n'était auparavant qu'une suite de villages et d'habitations depuis Tripoli jusqu'à Tanger, mais tout fut détruit. Aussi, en approchant de cette malheureuse province, Haçan vit accourir à lui tous les Grecs, qui venaient implorer son secours contre les fureurs de la reine, ce qui le remplit de joie... En apprenant sa venue, Kahina manda ses enfants ainsi que Khalid, et leur dit : « Je dois périr dans la bataille qui va se livrer; allez trouver Haçan et demandez-lui la vie. » Ils y allèrent en effet : le général musulman confia les enfants de la reine à des personnes chargées de veiller sur eux, et nomma Khalid au commandement de la cavalerie. Il joignit ensuite l'armée de Kahina, et engagea le combat. Il fut si terrible que les musulmans se croyaient perdus, mais Dieu puissant leur accorda la victoire. Les Berbers s'enfuirent après avoir laissé sur le champ de bataille un grand nombre des leurs, et la reine qui avait aussi pris la fuite, fut atteinte et tuée dans la déroute.

L'Algérie au temps d'Edrisi (1154) [1].

I

Telemsan est une ville très ancienne, entourée d'une forte muraille et divisée en deux quartiers. Son territoire est arrosé par une rivière qui vient de Sakhrataïn, montagne où s'élève un fort qu'avaient fait construire les Masmandis, et où ils résidaient avant de s'être rendus maîtres de Telemsan ; cette rivière passe à l'est de la ville, fait tourner plusieurs moulins et arrose les champs situés sur ses bords. On trouve à Telemsan toutes choses en abondance et surtout de la viande excellente. On y fabrique des objets d'un débit facile, et on s'y livre avec succès au commerce ; ses habitants sont les plus riches du Maghreb, en exceptant ceux d'Aghmat-Warika et ceux de Fez.

II [2].

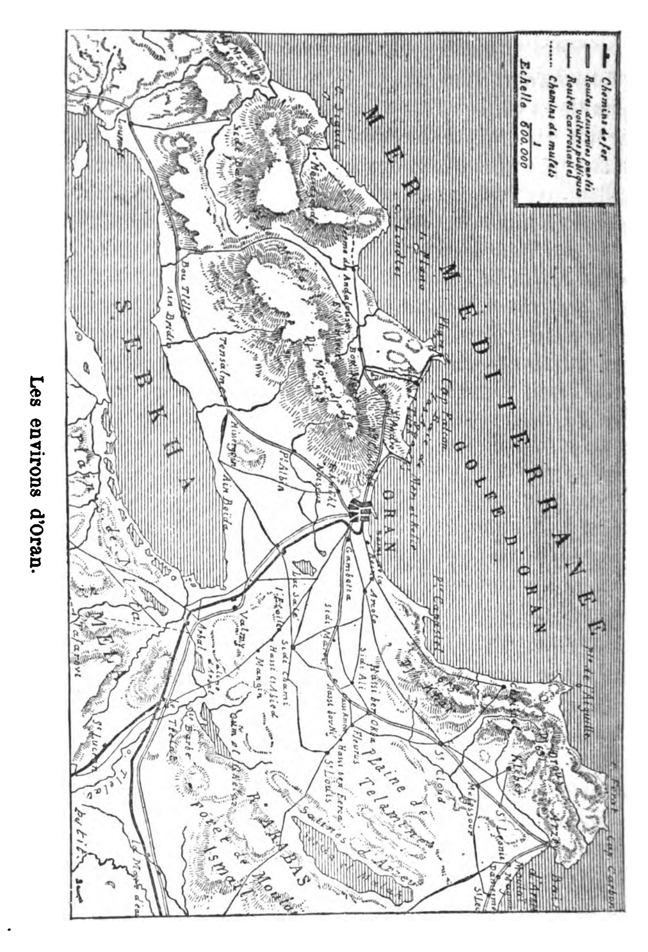
Tenez est à deux milles de la mer, construite en partie sur une hauteur entourée de murs. C'est une ville très ancienne dont les habitants boivent de l'eau de source. A l'est coule une rivière qui sert, durant l'hiver et durant le printemps, aux besoins publics. Le territoire de cette ville est fertile ; il produit du blé et d'autres céréales ; le port est fréquenté par des navires, on y trouve des fruits de toute espèce, et surtout des coings d'une grosseur et d'un parfum admirables.

III [3].

Wahran (Oran), située dans le voisinage de la mer, est entourée d'un mur de terre construit avec art. On y trouve de grands bazars, beaucoup de fabriques, le commerce y est florissant ; elle est située vis-à-vis d'Almeria, sur la côte d'Espagne, dont un intervalle de deux journées de navigation la sépare. C'est de Wahran qu'on tire en grande partie les approvisionnements du littoral de l'Espagne. Aux portes

1. Edrisi, trad. Jaubert, t. I, p. 226.
2. Edrisi, trad. Jaubert, p. 229.
3. Edrisi, trad, Jaubert, p. 250.

de Wahran est un port trop peu considérable pour offrir quelque sécurité aux navires; mais à deux milles de là, il en



Les environs d'Oran.

existe un plus grand (Mers-El-Kbebir) où ils peuvent mouiller en toute sûreté; il n'en est pas de meilleur ni de plus vaste sur toute la côte du pays des Berbers.

IV [1].

Cherchell est une ville de peu d'étendue, mais peuplée; on y trouve des eaux courantes et des puits peu profonds, beaucoup de fruits et notamment des coings gros comme de petites citrouilles et d'une qualité très estimée. On y cultive aussi des vignes et quelques figuiers; du reste la ville est entourée de plaines désertes dont les habitants élèvent des bestiaux et recueillent du miel et des dattes; le gros bétail forme leur principale ressource, ils sèment de l'orge et du blé, et ils en récoltent plus qu'ils ne peuvent en consommer.

V [2].

Aldjezaïr est située sur le bord de la mer; ses habitants boirent de l'eau dure. C'est une ville très peuplée, dont le commerce est florissant et les bazars très fréquentés. Autour de la ville s'étend une plaine entourée de montagnes habitées par des tribus berbères qui cultivent du blé et de l'orge, et qui élèvent des bestiaux et des abeilles. Ils exportent du beurre et du miel au loin. Les tribus qui occupent ce pays sont puissantes et belliqueuses.

VI [3].

Bodjaoïa (Bougie), située près de la mer, sur des rochers escarpés, est abritée au nord par une montagne dite Mesioun, très élevée, d'un difficile accès et dont les flancs sont couverts de plantes utiles en médecine. De nos jours Bodjaoïa fait partie de l'Afrique moyenne et est la capitale du pays des Beni-Hamad. Les vaisseaux y abordent, les caravanes y viennent, et c'est un entrepôt de marchandises. Ses habitants sont riches et plus habiles dans divers arts et métiers qu'on ne l'est généralement ailleurs, en sorte que le commerce y est florissant. Les marchands de cette ville sont en relations avec ceux de l'Afrique occidentale, ainsi qu'avec ceux du Sahara et de l'Orient; ou y entrepose beaucoup de marchandises de

1. Edrisi, trad. Jaubert, p. 235.
2. Edrisi, trad. Jaubert. p. 235.
3. Edrisi, trad. Jaubert, p. 236.

toute espèce. Autour de la ville sont des plaines cultivées où l'on recueille du blé, de l'orge et des fruits en abondance. On y construit de gros bâtiments, des navires et des galères, car les montagnes et les vallées environnantes sont très boisées et produisent de la résine et du goudron d'excellente qualité. On s'y livre à l'exploitation des mines de fer qui donnent à bas prix du très bon minerai; en un mot, c'est une ville très industrieuse

VII [1].

Bône est une ville de médiocre étendue. Elle est située auprès de la mer. Elle avait autrefois de beaux bazars et son commerce était florissant. On y trouve beaucoup de bois d'excellente qualité, quelques jardins, qnelques arbres, et diverses espèces de fruits destinés à la consommation locale. Bône fut conquise par un des lieutenants du grand roi Roger en 548 (1153); elle est actuellement pauvre, médiocrement peuplée, et administrée par un agent du grand Roger, issu de la famille de Hamad. Cette ville est dominée par le djebel Iadough, montagne dont les cimes sont très élevées, et où se trouvent des mines de fer.

L'ODJÉAC JUSQU'A LA PRISE D'ALGER

Rapport d'un agent à François Ier, sur l'expédition d'Alger [2].

Sire, plaise vous scavoir que incontinant que je sceus déroute et fortune de l'empereur, je vous advertiz par ung poste auquel feiz advantaige de quarante escuz et pour ce que en ce temps ne se scavoient nulles nouvelles dudict empereur, ny comme la fortune estoit passée, par la présente vous faiz entendre le tout. Depuis peu de jours sont venues nouvelles comme il estoit arrivé à Quartagène avec quinze gallaires et disent que à Maiorquo donna congé au demourant de sa gent pour eulx retyrer en Italie, et comme j'ay peu entendre, il les

1. Edrisi, trad. Jaubert, p. 267.
2. Charrière, *Négociations de la France avec le Levant au XVIe siècle* (Collection des documents inédits de l'histoire de France), liv. I, p. 522.

envoye pour les retenir en son service, et vient tenir ses estatz à Tollède, pour veoir s'il pourra recouvrer argent, car je vous asseure qu'il en a grant besoing. Jamais en sa vie ne feist si grant perte comme il a faict à présent, que de toute l'artillerye, munition de guerre, et chevaulx qui estoient en sa compaignye, tout a esté perdu et sont tant morts de gens et de mariniers que l'on ne sçait le nombre; que de cent et trente naux et dix-sept gallaires qui se sont perdues à la coste n'est rien eschappé de ce qu'estoit dedans, sans la perte de ceulx qui estoient en la terre ont faict, qui a esté bien grande, et on estime toutte la perte en general se montant plus de quatre myllions d'or, et ay sceu par gens qui estoient en sa compaignye de la grant fortune et malheur qui a esté tousjours contre luy, en ce voyaige, qui sera cause de luy abaisser sa superbue; car incontinant qu'il feust descendu en terre avec bien dix huid mil hommes et qu'il voullait faire descendre l'artillerie, munitions et vitailles qui ia estoit chargé dedans les bateaux, il survint la tormente si impétueuse que tous lesdits basteaux allèrent aux fons, galaires et navires qui donèrent à la coste, et ne s'en saulva rien, car ceulx qui se cuydoient saulver en terre estoient tuez des Mores, et le tout davant les yeux dudit empereur, sans qu'il les peult secourir ny ayder...

Les navires qui eschapèrent de la tormente se retirèrent à ung port qui se nomme Matefux à cinq lieues loing dudit Argel, et quant il veist tant mauvaise fortune pour luy et que toutte la gent mouroit de faim, trouva par son conseil de se retirer audit Matefux, et y aller par terre avec grand peine, tant pour la faim qu'il enduroit, comme du chemin qu'il estoit mauvays, et demeurèrent cinq jours à faire lesdits cinq lieues; et dudit Matefux s'embarqua avec ses gens, et, ung peu après qu'il eust faict voyle, leur survint autre fortune à toute la flotte, en telle manière que la galère où estoit ledit empereur feust demye pleine d'eau et se rompit la plupart des dyrons, et à grand peine peurent-ilz guangner le port de Bugye, et chascun se retira où il peult, et quant il feust arrivé audit Bugye, il ne demeura sinon une canaque, et se enfonda myraculeusement en présence dudit empereur sans

pouvoir saulver autre chose. Et en ce lieu endurèrent autant ou plus de faim qu'ilz n'avoient auparavant, car ilz ne mengèrent sinon chiens et chatz et herbes, et si le mauvais temps eust encore duré deux ou troys mois, tout se feust perdu ; car si paravant avoient enduré grant peine et travail, en endurèrent davantage audit Bugye, et pour la grant nécessité qu'ils avoient de vivres, feust contrainct donner congé au vis-roy de Cecile avec quatorze gallaires et beaucoup d'aultres navyres, où il pouvoit avoir huict ou dix mille personnes, et se meirent en la mer avec leur advanture, et depuis ledit empereur, pour la grande nécessité où estoit sa personne et les gens feust contrainct faire le semblable, et a tant perdu audit voyage que de longtemps ne pourra assembler nulles armes, car des principaux d'Espaigne qui estoient en sa compaignye, la plus grant part d'eulx ont perdu tout, car il y avoit tel seigneur qui avoit vint ou trente serviteurs, lesquelz y sont tous demeurez et à grand peine lesdits seigneurs ont peu saulver leurs personnes; et ce estime estre pugnition de Dieu de venir touttes fortunes l'une sur l'aultre ainsi soudainement; et vous prometz, sire, que ledit seigneur est demeuré fort estonné et non sans cause, car à présent peut bien congnoistre que toutte la puissance est en la main de Dieu, lequel luy donnera grace de faire ce qu'il doibt.

Les beaux filz de l'empereur et les principaux d'Espaigne sont eschappez en chausses et pourpoinctz, et ledit beau-fils dudit empereur a perdu plus de cent mille ducatz, et les ambassadeurs d'Angletterre et de Portugal en ont faict le pareil; car i'ay sceu le tout au vray de bonne part, et y a plus grant dommaige que l'on ne pence et aussi que ie ne puys escripre à vostre maiesté, car ie vous puys bien asseurer qu'il a plus grant perte, qu'il luy en souviendra tout le temps de sa vie... J'ai entendu dire que quant les Turcs veirent la déroute dudit, sortirent avec deux mille chevaux, et, si n'eust esté les chevaliers de Rhodes, ce dict qu'ilz euroient pris ledict empereur. Et tout ce qui se fera tant audit Tollede comme par deçà, i'ay bon moyen de le sçavoir, et incontinant en advertiray vostre maiesté.

Les chevaliers de Rhodes au siège d'Alger (1541)[1].

En ce mesme temps la mer estoit si fort enflée que impossible est de le croyre, et de sorte se estoit faicte furieuse que plusieurs navires lesquelles ne pouvoyent point endurer la cruaulté de la mer, que les cordes portant les ancres rompues, lesdictes navires rompues venoyent à travers de terre et les aultres surmontées des floctz de mer venoyent à fond, avec lesquelles grand nombre de gens et abondance de vivres se vindrent à perdre et noyer, laquelle calamité fut fort augmentée à la venue du jour. Alors les ventz et pluyes se augmentèrent par une si grande raige que à peine y avoit aulcun qui se peust tenir sur ses piedz. Les ennemis lors ne perdirent point l'occasion de nous repoulser. Estant sortis avec grand nombre de gens et grande silence vindrent occuper nostre guet; lesquels estant tuez, se jettant dans nos munitions et à grand nombre de flesches nous meurtrissent. Mais nous promptement esbays et quasi de toute ayde destituez, les pluyes et les ventz frappant contre le visaige, toutes foys prinsmes les armes, et à mesure que chascun arrivoit, il s'opposoit à l'ennemi de toutes ses forces; mais les ennemis à nostre deffence se recullarent affin qu'ils nous vinssent surprendre par espies.........

Nous estions en nombre supérieur et en vertu égaulx, mais eux et par situation de lieu et puissance d'armes nous surmontoyent. Car combattant d'un bois élevé avec abarlaistes, arcz et pierres et toute aultre diversité de flesches nous gardoyent de monter, et la pluye nous avoit osté toute puissance d'escopeterie et usaige d'acquebutes et ne nous estoit demeuré flesches pour repoulser les ennemis, de sorte que à la seulle hache, avec le corps nud, nous estoit besoin de nous ruer dessus, et cependant que la violence des ennemis et iniquité du lieu nous retardoit; voulant courir sur les ennemis, eulx se reculloyent en nous gettant pierres et flesches. Telle façon de batailler estoit incogneue aux nostres; car la coustume des

1. Extrait de la traduction par Pierre Tollet, de Lyon, de l'ouvrage du chevalier Durand de Villegaignon intitulé, *Caroli V imperatoris expeditio in Africam ad Argeriam* (1542) Nous avons cité l'édition de Grammont, Alger, 1874.



ennemis estoit volontiers telle que jamais ilz ne venoyent à grand nombre contre nous, mais à petit nombre et à cheval nous environnoyent, nous gettant flesches et dards pour nous égarer de nostre rang. Nous gettant sur eulx saigement se recullarent se mettant en fuyte, et si par grand diligence aulcun de nous en les pourchassant se esgaroit par adventure de nostre compaignie, eulx retournant la face l'entouroyent et le venoyent à tuer.

Ce jour sortit grand nombre de chevaliers de la cité avec autant de gens de pied, lesquels vindrent par une si grande vélocité que l'on n'eust sceu dire lesquelz alloyent plus viste ou les gens à cheval ou les gens de pied, et les nostres ont esté déceupz par telle manière de batailler, car en les pourchassant et ayant mis en fuite; follement les suyvant sans ordre ne nous donnasmes garde que nous fusmes traquez soubz les murs et portes de la ville. Ce temps pendant, les ennemis promptement se gettent dans la ville, puis avec l'artillerie, flesches et dardz, et toute aultre espèce de tourments belliqueux en ung moment vindrent à tuer beaucoup de nos gens, et des Italiens [1] mirent en fuite principalement ceux qui n'estoyent exercitez en guerre. Les seulz chevalliers [2] de Rhodes fesoient résistance aux portes de la cité, joinctz avec aulcuns vaillans Italiens, lesquelz n'eurent crainte aulcune ne faulte de couraige, et, nos compagnons fuyantz, se retirarent à nostre enseigne, et nous doublant (ce qu'il advint) que les ennemis voyant la faulte des nostres se vinssent ruer sur nous, nous transportasmes en ung lieu estroict dans les montaignes et haulteurs de terre, où peu de gens en pouvoyent arrester beaucoup, et y plantasmes nostre bannière [3].....

Nous ne fûmes pas plustot retirez dans le défilé que les ennemis feirent sortie et course contre nous, et quand ils se approchoient près de nous en ung moment (comme ilz ont de

1. En réalité les Italiens lâchèrent pied honteusement. Voir. Paul Jove, II, 714. Seuls Colonna et Spinola soutinrent l'honneur du drapeau.

2. Les chevaliers arrivèrent jusqu'à la porte Babazoun. Soutenus, ils seraient entrés dans la ville. Quand sonna la retraite, l'un d'eux, le porte-drapeau de l'ordre, Pons de Balaguer Savignac, planta son épée dans la porte, et cria aux assiégés : « Nous viendrons la rechercher! » Voir Marmol, le Père Dan, etc.

3. C'est le défilé de Cantarat et Afroun, le pont des fours.

coustume), se reculloyent en nous donnant occasion de sortir, et nous mener du lieu estroict en plus large, et ainsi entourez nous occire. Au plus fort après qu'ilz ont veu qu'ilz ne profitoyent en rien contre nous, ilz ont envoyé grand nombre de gens de pied au-dessus des montaignes qui estoient plus haultes que nous n'estions situez, affin que plus aisément ilz nous gettassent pierres et flesches, ce que l'on n'a peu eviter sans mort, principallement ceulx qui n'avoient point de harnoys ne halcretz, et moururent plusieurs en ceste petite bataille.

Toutesfoys quand les ennemis veirent qu'en si petit nombre nous faisions si gros effort, eulx indignés que si peu de gens résistoient à l'encontre d'une si grande multitude se deliberarent toutallement d'en finir. Soudainement donnant course à leurs chevaulx, ils nous assaillent à coups de lances, mais nos armures nous servirent bien à leur résister, et, voyant que tout espoir de salut estoit dans nostre couraige, nous pensasmes qu'il valloit mieux combatre pour laisser le souvenir de nostre vaillance, et, s'il nous falloit mourir, vendre chèrement notre vie à l'ennemi que de périr dans une fuite honteuse. Vray est qu'en nostre deliberation nous prenions couraige en esperant que bientost l'Empereur nous donneroit secours : en laquelle esperance fumes si fermes et si constans que nous supportasmes la course des ennemis, et, quand ilz se joingnoient à nous, lors nous les tuyons facilement, à laquelle occision estoit facile, d'autant qu'ilz estoient en bataille tout nuds[1].....

Auquel temps l'Empereur avec tout le nombre des Allemans nous vient au secours, et les ennemis voyans cecy se repoussant ung peu et nous donnant espace de nous ravoir[2].

1. Près de la moitié des chevaliers, 38 sur 100, étaient hors de combat, quand arriva Charles V. Parmi les blessés était Villegaignon, et parmi les morts Savignac, qui voulut conserver le drapeau de l'ordre jusqu'à son dernier soupir.

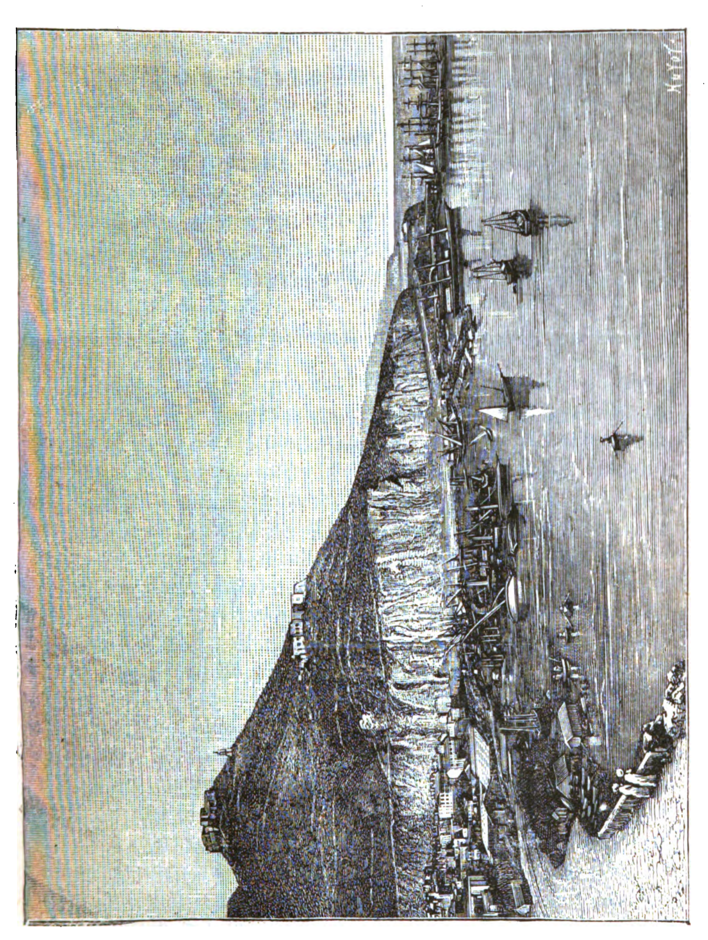
2. Les Algériens se souvinrent longtemps de la défense des chevaliers. Le bruit se répandit parmi eux qu'Alger serait un jour pris par des soldats habillés de rouge, comme l'etaient les chevaliers. Les musulmans eux-mêmes ont rendu justice à leur valeur.

Une ambassade française à Alger en 1550. [1]

A l'approche de la ville d'Alger on fait diligence de parer noz galleres de leurs flammes, banieres et gaillardets, de charger l'artillerie et l'arquebuzerie, mettre les souldats en leurs rangs et les gentilzhommes en poupe en fort bon équipage, tant en armes que en habitz ; et comme nons entrasmes au port, fut mis le feu à l'artillerie, puis à l'harquebuserie, qui mena tel bruict et tintamarre, qu'il sembloit que le ciel deust fondre : et ceux de la ville nous respondirent de quelques pièces, de manière que tout le peuple émeu accouroit sur le molle pour nous veoir entrer dans le port : auquel nous estans surgis, Cotignac fut renvoyé avec le chiaous au Roy pour l'advertir de nostre arrivée. Et ne tarda gueres que vindrent plusieurs autres chiaous, capitaines et janissaires pour recevoir l'ambassadeur (Aramont), qui luy presenterent un beau cheval turc, enharnaché à la genette, pour le porter jusques au palais, où estans arrivez en bon ordre entrasmes en la basse court, dont le chiaous, qui premier estoit venu avec Cotignac, nous conduisant, nous feit passer par une autre court un peu moindre que la première : au milieu de laquelle il y avoit un petit vivier quarré, avec ses sièges, pavés de carreaux esmaillez; et au bout qui regarde le Midy y avoit contre la muraille une grande fontaine pour le commun service de la maison, et à l'un des coings se voyoit un grand escallier de bois, qui respondoit dans une longue gallerie soutenue par colonnes, les unes de divers marbres et les autres de pierre blanche : et au milieu du pavé, qui estoit esmaillé, bouillonnoit par grand artifice une petite fontaine de forme octogone, n'estant plus haulte eslevée que le pavé fors d'une mollure qui l'environnoit. Le Roy, vestu d'une robe de damas blanc, estoit assis au bout d'icelle gallerie sus un bas siège de marqueterie, et un plus loing de lui estoit son capi-aga, qui est le capitaine de sa porte, vestu d'une longue robbe de velours cramoisy, avec un grand Tulbans en teste, et en sa main tenoit un long baston

1. Nicolas de Nicolay, *Les quatre premiers livres des navigations et périgrinations orientales*. Lyon, Guillaume Ronille, 1568, chap. VI, p. 13.

d'argent, auprès de luy tous ses capigis, qui sont portiers, chascun portant en sa main un baston peinct de couleur



Port d'Oran.

verde : puis un peu p us bas estoyent en rang les esclaves du Roy, tous portans en teste le zarcolle de velours cramoisy, e t

au devant du front le tuyau d'argent embelli d'un panache, et de quelques pierres de petit pris. Et là ayant l'ambassadeur fait la reverence au Roy en luy baisant la main, le Roy le feit asseoir auprès de luy, et après quelques devis l'ambassadeur luy montra sa creance et print congé de luy, si s'en retourna en ses galleres, estant accompagné de ceux qui l'estoyent venu querir...

Nous demeurasmes une semaine en toute liberté et amitié, conversans les uns avec les autres avec grande familiarité. Durant lequel temps le chevalier de Seure feit espalmer sa galliotte, et pour cest effect le Roy lui presta une de ses galleres pour retirer sa chourme. Davantage luy fournit gratuitement le suif et autres choses à ce nécessaires.

Projet d'occupation de l'Algérie par Charles IX [1].

Est-ce à la profonde impression produite sur l'esprit des Algériens par la valeur des Français, est-ce à la bonne réputation dont jouissaient nos souverains dans tout le monde oriental, est-ce à d'autres motifs restés inconnus : toujours est-il que, dès le milieu du seizième siècle, l'Algérie faillit devenir colonie française. Les Algériens avaient été fort menacés par les Espagnols après la bataille de Lépante. Ils pensèrent à se donner à la France et écrivirent dans ce sens à Charles IX. On doit regretter de ne plus avoir l'acte authentique par lequel le pays s'offrait de lui-même à la domination française. Ce serait un titre séculaire et un précédent historique, mais on a conservé une lettre de Charles IX à l'évêque d'Acqs, son ambassadeur à Constantinople, en date du 11 mai 1572, laissant entrevoir que cette décision fut provoquée par un mouvement de la population indigène disposée à secouer le joug des Turcs. Ce document est peu connu. Nous le citerons à cause de son importance et de sa rareté :

« Monsieur d'Acqs, c'est pour vous avertir comme ayant ceulx d'Alger deslibéré d'envoyer par devers moy me prier les prendre et recevoir en protection, et les deffendre de toute oppression, mesmement des entreprises que les Espai-

1. Gaffarel, *L'Algérie*, p. 23.

gnolz veulent faire sur eulx et leur pays, je me suis résolu y entendre, m'ayant semblé ne debvoir négliger ceste occasion, quand ce ne seroit que pour empescher lesdidts Espaignolz s'en faire maistres, comme ils feroient facilement, estans les villes et places despourvues de vivres et hors de moyen d'en recouvrer à cause de la grande inimitié des Janissaires et Maures, et très mal garnies de munitions de guerre pour se pouvoir deffendre de cest orage, s'ilz ne sont assistez par moy.. Au moyen de quoy je suis résolu embrasser ceulx dudict Alger et les recevoir en ma protection estant asseuré que ce sera chose aussy agréable au Grand Seigneur comme il m'en aura très grande obligation: et qu'en ceste considération il sera très aise que mon frère, le duc d'Anjou, en soit et demeure roy, en lui payant le tribut accoustumé, et duquel il demeurera content. Ce que je vous prie moyenner et lui proposer dextrement... Et, si mon entreprise réussit ainsi que j'espère qu'elle fera, si ceulx dudict pays continuent en ceste oppinion qu'ilz m'ont mandée, estant asseuré que ledit Grand Seigneur sera beaucoup plus ayse que ledit pays soit entre les mains de mondit frère, luy en faisant telle reconnaissance, que s'il estoit occupé par lesdits Espaignolz, lesquels sans difficulté s'en saisiroient si je n'y metz la main. »

Notre ambassadeur à Constantinople était un homme froid et avisé qui se rendit compte de tous les dangers de cette politique d'aventure, et supplia son maître de ne rien entreprendre contre Alger avant d'avoir obtenu l'assentiment du sultan. Sa lettre est fort curieuse (31 juillet 1572). En voici quelques extraits : « Je ne voy pas qu'il y ait de quoy rire avecques eulx, et ne me puys persuader qu'ilz sceussent trouver ce desseing là bon, puisqu'il est question de s'en emparer et de le tenir avant d'en avoir prins adviz de celluy à qui le fonds appartient... Je ne me sens pas assez hardy pour leur faire avaller ceste tiriaque sans leur desguiser les ingrediens, dont il ne faut doubter que je n'en souffre pas dessus la mesure de mes forces et de ma patience. S'il eust plu à V. M. m'advertir de ceste entreprinse de bonne heure, j'eusse mis peine de faire que vous y eussiez esté recherché, sans monstrer que vous en feissiez desseing de vous en saisir

et la forcer : mais à ceste heure que vous commencez par l'exécution, il est bien malaisé que ie m'y sceusse conduire si dextrement que je n'y demeure enclavé. Dieu me soit en aide par sa bonté. » Notre représentant avait grand'peur de voir l'alliance turco-française rompue par cette équipée : au moins essaya-t-il d'en tirer tout le parti possible, et, comme il considérait déjà l'occupation comme un fait accompli, il écrivit par le même courrier au duc d'Anjou pour lui donner quelques conseils dictés par sa connaissance des affaires orientales : « Surtout je vous supplie très humblement vous garder de la perfidie des Maures, et commander qu'il ne soit faict aucun desplaisir aux Turcs ny en leurs mosquées et religion, ny en leurs personnes et biens, montrant que tout ce qui se faict de vostre part ne tient qu'au bien et profict du Grand Seigneur, protestant de luy rendre son pays après que la guerre qu'il a contre le roy d'Espaigne sera finie. Ce langage se doit tenir aux Turcs qui sont par delà, et mesme au vice-roy qui y est à présent, afin qu'il n'ayt occasion d'en faire de grandes exclamations par deça qui toutes tomberaient sur moi. »

Malgré ses défiances et ses craintes, justifiées d'ailleurs par les procédés des Turcs à l'égard des diplomates dont ils croyaient avoir à se plaindre, l'évêque d'Acqs s'acquitta de sa délicate mission. Il annonça au sultan que le duc d'Anjou désirait vivement s'établir à Alger, mais il eut soin de présenter cette occupation comme projetée et nullement comme accomplie. Il ne reçut qu'une réponse dilatoire : « Je pense bien qu'ils n'ont garde de mordre en ceste grappe, combien que de ce côté-là ne soit jamais venu par deçà un seul escu en trésor de ce prince, et que le vice-roy qui est ordinairement commis en la garde du pays face entièrement son proffit de tout le revenu d'iceluy : qui me faict croire que ce n'est pas grand chose, et que la domination des Maures et des déserts de Libye est aussi différente des belles et fertiles plaines de Flandres comme les pays sont esloignez l'un de l'autre. Par ainsy il est à craindre que ceux qui tournent les desseings de mon dict Seigneur de ce costé-là ne lui fassent prendre la paille pour le grain. » Quelques jours plus tard, le 20 août

Vue de Djidjelly.

1571, l'évêque était admis à une seconde audience du sultan, mais n'obtenait que de vagues promesses. Il s'empressait de les transmettre à Charles IX, et faisait en même temps parvenir au duc d'Anjou l'expression de son dévouement. Il finissait sa lettre en lui proposant de travailler à le faire élire roi de Pologne. « Je pense, écrivait-il, que ceste entreprise se trouveroit sans comparaison plus seure, plus grande et plus riche que celle d'Alger, où il n'y a que des mutins et mal contans, sujets à révoltes ordinaires. »

Il est probable que Charles IX, en songeant à établir son frère à Alger, cherchait surtout à se débarrasser de lui. L'offre inattendue du trône de Pologne fut bien accueillie par les deux princes. On sait que le duc d'Anjou fut en effet nommé roi de Pologne, avant de devenir notre Henri III. L'occupation d'Alger fut donc abandonnée. L'évêque d'Aqcs en fut enchanté, non seulement parce qu'il redoutait pour lui les effets de la colère turque, mais aussi parce que, sincèrement, il ne croyait pas à l'utilité pour la France de s'établir sur une côte inhospitalière et dans un pays mal connu.

Si pourtant Alger nous eût appartenu dès le seizième siècle, il se peut que notre histoire nationale eût été singulièrement modifiée. Au lieu de tourner notre activité vers le continent, où nous n'avons récolté que des déceptions, nous serions devenus un peuple de marins et de colons. L'Afrique du Nord serait sans doute française à l'heure actuelle, et la grande œuvre de civilisation que nous poursuivons en ce moment aurait été avancée de trois siècles. Charles IX n'avait donc pas été mal inspiré en songeant à s'établir à Alger, et il est à regretter que les prudents conseils de notre ambassadeur à Constantinople aient été suivis trop à la lettre.

L'Odjeac en 1636[1].

La milice est composée de vingt-deux mille hommes, dont les uns sont Turcs naturels de Levant, et enfants de Turcs, qu'ils appellent *Coulolis*, et les autres renégats, ou estrangers, ou naiz dans le païs. Il faut qu'il y ait toujours des Turcs naturels,

1. Père Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 96.

afin que l'avantage soit égal entre eux et les renegats, sans que les uns pussent se prévaloir de la foiblesse des autres. Les renegats, néantmoins, ne peuvent estre soldats, ny tirer paye dans ceste milice, s'ils ne sont libres et francs ; c'est-à-dire s'ils n'ont trouvé moyen de se racheter eux-mêmes, ou si leurs patrons ne leur ont donné les droits de franchise.

..... Que s'il arrive qu'il y ait peu de Turcs naturels en ceste milice, ou pour estre morts, ou pour s'en estre retournez en leur païs, alors les nouveaux Baschas qui viennent de Constantinople en amènent d'autres avec eux, ou bien l'on en va querir au Levant. De manière qu'en tel cas on prend les premiers venus, et bien souvent de pauvres bergers, ou autres semblables gens que l'on dresse aux armes.

Les Maures ny Arabes ne peuvent avoir charge en ceste milice, afin d'oster le soupçon qu'on pourroit avoir, qu'estans originaires du païs, ils ne conspirassent secrettement ensemble pour en chasser les Turcs et les renegats, et se donner l'authorité souveraine. On n'y admet point non plus les Maurisques qui ont esté chassez d'Espagne. Que s'il est question d'enrooller quelqu'un, ce qui ne se fait pour l'ordinaire que dans Alger, c'est la coustume d'aller trouver l'aga, qui est le chef de la milice, ou le colonel, ou le général, ensemble l'écrivain du Divan, qui prennent les noms de ceux qui s'enroollent, et les mettent tout aussitost à la paye.

..... De simples soldats et janissaires qu'ils appellent *oldachis*, après l'avoir esté quelque temps, leur rang venant, ils sont faits *biquelars*, autrement cuisiniers du Divan, qui est le premier degré pour monter aux grands offices suivans. Ces biquelars sont ceux qui dans les casseries, aux garnisons, aux camps et aux armées, ont soin d'apprester à boire et à manger aux officiers et aux chefs principaux de ceste milice.

De biquelars et de cuisiniers, ils deviennent *odabachis*, c'est-à-dire caporaux des compagnies, ou chefs de quelques escadrons; dont le nombre des soldats n'est pas réglé; car il est tantost de dix et tantost de vingt. Ils portent pour marque d'honneur un grand feutre large de demy pied, qui leur pend sur le dos d'un pied de long, avec deux longues plumes d'autruches.

De la charge d'odabachis, ils montent à celle de *boulombachis*, ou de capitaines, que l'on reconnoist par une pièce de cuivre doré qu'ils portent sur le turban en forme de pyramide, et un panache fort haut.

De boulombachis ils deviennent *ajabachis*, qui ne sont que vingt-quatre, et comme les principaux du Divan.

De la qualité d'ajabachis, ils s'élèvent à celle d'*aga*, chef ou colonel général de toute la milice. Il ne peut estre que deux mois au plus dans ceste charge, et quelquefois mesme on en change cinq ou six en un jour, quand ils n'en sont pas jugez capables par le Divan; où m'estant trouvé une fois, j'en vis changer jusques à trois en un quart d'heure. Mais quelque chétifs qu'ils soient, à tout le moins ont-ils l'honneur d'avoir présidé au Divan, bien que quelquefois n'ayent pas esté assez en la chaire de l'aga ny declarez tels. Et en tels cas, le Bascha est obligé de leur donner à chacun une veste d'écarlatte.

..... Ce qu'il y a de fort remarquable en ceste milice, c'est qu'encore qu'elle soit composée de quantité d'hommes de nation différente, comme Turcs, Grecs, François, Espagnols, Italiens, Flamands, Anglois, Allemands et autres; la police ne laisse pas d'en estre si bonne qu'ils vivent tous dans une grande concorde, et sans se quereler que fort rarement. Que si de fortune l'un d'entre eux met la main au cimeterre, soit par rencontre ou autrement, avec dessein de fraper, alors tous ceux qui se trouvent là presens, sont obligez de se jetter sur luy, pour l'empescher de passer outre, et de le déférer au Divan, pour y estre puny.

Les pouvoirs du dey[1].

Le dey doit être pris et choisi parmi les soldats de la milice, et être ensuite reconnu et approuvé par la voix générale de tous les Turcs... Le cadi lui lit tout haut ses obligations, en lui faisant une courte récapitulation des lois de l'État qui sont de conserver le royaume, de rendre bonne et prompte justice, de protéger l'innocent et d'exterminer les méchants, de punir

1. PEYSSONNEL. *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait en* 1724 *et* 1725. Lettre XIII à Mr Bignon.

l'adultère, et de ne point laisser sortir les grains et les denrées de manière que le peuple en puisse souffrir, de taxer même les grains selon l'abondance et la disette, d'empêcher l'usure sur les pauvres. Il est averti que s'il contrevient lui-même à tous ces articles, il sera puni de même qu'il doit punir les autres...

Le dey a le gouvernement monarchique et même despotique, il est maître absolu du pays et ne rend compte de sa conduite à personne ; il punit et récompense qui bon lui semble, et rend justice au peuple. Pour cela il est obligé de rester presque toujours assis sur son siège royal qui est un banc de pierre, garni de briques, couvert d'une natte, d'un tapis, et par dessus d'une peau de lion, au fond de la grande salle au rez-de-chaussée, qu'on appelle la salle du divan...

Tout l'argent qui provient du royaume est porté au dey qui le conserve pour la paie des soldats et les dépenses de l'État, Le dey n'a légitimement en propre que sa paie comme soldat, le surplus devant être porté au trésor ou bourse commune de la république, où l'on ne touche que pour de grandes nécessités. Cela doit être ainsi ; mais comme le dey ne tient aucun compte, il peut disposer de l'argent indirectement et en cachette, comme il le juge à propos, prenant pourtant garde de ne rien laisser péricliter, surtout de ne point retarder la paie des soldats et d'être secret s'il fait sortir de l'argent du royaume, car il serait accusé de concussion et de vol...

Il fait battre monnaie à son coin, et règle la valeur des espèces et leur cours, tant des siennes que des monnaies étrangères. Il donne de plus les camps et les garnisons, ayant soin de faire marcher chacun à son tour, sans complaisance ni injustice...

Choisi par élection, le dey a la suprême justice sans appel, la disposition de l'argent et des troupes, la police, la nomination aux charges, les monnaies, l'autorité de déclarer la guerre ou de faire la paix, et, qui plus est, l'autorité despotique de vie et de mort sur ses sujets. Mais aussi, de crainte qu'il n'empiétât sur ses pouvoirs, et ne devînt tyran, il est soumis à toutes les mêmes lois, et il dépend du moindre de ses sujets de l'accuser d'injustice, de concussion, et de se

plaindre de son mauvais gouvernement et de sa conduite. Si les plaintes sont fondées, il est puni de mort et assassiné, sans autre forme de procès.

Vente des esclaves [1].

Le lieu où se fait ordinairement dans Alger cet infame et maudit commerce est au beau milieu de la ville, et nommé le Batistan, ou le Soc, place quarrée en forme de quatre galeries, mais qui sont toutes découvertes.... Quand ce sont des esclaves pris depuis peu, le geôlier Bachi du bagne, ou de la prison, dans laquelle on les a mis en garde, les ameine aux bazars, en la présence des Rays, ou des capitaines des vaisseaux qui les ont pris, et de quelques autres officiers députez expres, afin de voir combien ils seront vendus. Il y a pour cet effet des courtiers, pour ne point user du terme de maquignons, lesquels bien versez en ce mestier, les promènent enchaisnez le long du marché, criant le plus haut qu'ils peuvent à qui les veut achepter. Chose que j'ay veue plusieurs fois en Barbarie, avec tant] de déplaisir qu'il faut que j'avoüe que j'en avois les larmes aux yeux et le cœur transi.

Pour mieux vendre ces esclaves, les courtiers les publient plus robustes et de meilleure condition qu'ils ne sont, afin que les marchands les acheptent plus volontiers. Car il faut remarquer qu'en ces villes de corsaires les Barbares amployent leur argent en l'achat des Chrestiens captifs; soit pour s'en servir à labourer la terre, à cultiver leurs jardins, à garder leur bestial aux champs en leurs masseries, ou en leurs fermes, soit pour les envoyer en mer, ou les employer à quelque autre sorte de travail qui leur raporte du profit. Ce qu'ils font encore pour l'espérance qu'ils ont de gaigner sur cet achapt de tels esclaves, en les vendant plus cherement qu'ils ne les ont acheptez, pour ce qu'ils se promettent qu'avec le temps ils se rachepteront eux-mesmes six fois qu'ils ne leur ont cousté. Car il est en la puissance de leurs patrons, ou de leurs maistres, de les garder ou de les vendre à tel prix qu'il leur plaist, comme ils font de leurs chevaux.

1. Père Dan. *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 392.

Cela fait, les achepteurs regardent soigneusement ces pauvres Chrestiens qu'ils font mettre tout nuds, comme bon leur semble, sans aucune honte. A quoy cependant il faut qu'ils obéissent à l'heure mesme, sur peine d'estre chargez à coups de baston, dont ces inhumains ne leur sont jamais avares. Alors ils considèrent de près s'ils sont forts ou faibles, sains ou malades, et s'ils n'ont point quelque playe ou quelque maladie honteuse qui les puisse empescher de travailler. Avec cela, ils les font marcher, sauter et cabrioler à coups de baston, afin de reconnoistre par là s'ils n'ont point les goutes. Par mesme moyen ils leur regardent les dents, non pas pour savoir leur âge, mais pour apprendre s'ils ne sont point subjets aux catharres et aux défluxions qui les pourroient incommoder, et les rendre de moindre service. De plus ils leur visitent les yeux, et mesme ils étudient leur physionomie et leur mine, pour en tirer quelque conjecture de leur naturel bon ou mauvais.

Mais sur toutes choses, ils leur regardent soigneusement les mains; et le font par deux raisons. La première pour voir à la délicatesse ou au callus s'ils sont hommes de travail; et la seconde, qui est la principale, afin que par la chiromancie, à laquelle ils s'adonnent fort, ils puissent reconnoistre aux lignes et aux signes qu'ils y remarquent, si tels esclaves vivront longtemps, s'ils n'ont point de signe de maladie, de danger, de péril de mal-encontre, et si mesme dans leur main leur fuite n'est point marquée.

La chiourme [1].

De tous les maux que les pauvres captifs sont contraints d'endurer, le pire sans doute est celuy qu'ils souffrent dans les galeres des Turcs et des Barbares. Car n'est-ce pas une chose pitoyable de dire que leur liberté est jour et nuit retenüe par les pieds, sous le faix insupportable d'une grosse chaîne de fer; que, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, leurs bras éprouvent sans cesse le pénible travail d'une rame, que leur corps presque tout nud est à tout moment chargé de

1. Père Dan. *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 408.

coups de baston, que leurs oreilles n'entendent que des injures qui leur sont adressées et que des blasphèmes et des impietez qui les percent jusqu'au cœur, que leur bouche n'a pour ses mets les plus exquis qu'un peu de biscuit moisy, et de l'eau qu'à demy ; ou pour surcroît et rarement un peu de vinaigre. Et qu'enfin leurs yeux n'ont pour objets que des cruautez sans nombre, et que des actions les plus infames que l'on puisse imaginer, qui sont l'entretien et le divertissement ordinaire de ces Barbares.

S'il arrive quelquefois que ces Barbares se voyent poursuivis par les galeres chrestiennes, qui leur donnent la chasse, et que se recognoissons foibles ils cherchent leur salut en la fuïtte ; c'est alors qu'à grands coups de bastons, ils contraignent les pauvres esclaves de ramasser toute la force de leurs corps pour esquiver de voile et de rame ceste funeste rencontre. Alors, dis-je, le comite et les autres officiers courent le long de la galere en hommes espouvantez et le cimeterre en main, s'en vont menaçant de mort tous ceux de ceste chiourme, qui ne leur semblent point faire d'effort. En effet des menaces ils en viennent souvent à l'exécution, en coupant la teste aux uns, et les bras aux autres, pour donner exemple de pareil chastiment à quiconque ne fera pas son devoir, c'est pour un moindre sujet qu'ils en viennent encore à ce mesme point de cruauté, car, comme ils sont tousjours sur la défiance s'il advient parfois que quelques esclaves se fassent le moindre signe sans y penser, ces Barbares prenant cela pour une marque de révolte et d'un dessein de secouer leur joug, portent à l'instant la main aux cimeterres qu'ils trempent impitoyablement dans le sang de ces innocents, qui passent dans leur créance pour criminels.

Ce ne sont pas là néantmoins toutes les haines qu'endurent les pauvres esclaves dans ces galeres, car ils meurent encore de soif quelquesfois, après avoir languy plusieurs jours en ce déplorable estat. Et bien que cela n'arrive pas à dessein, mais par des accidens inopinez, il ne laisse pas néantmoins de leur en coûter la vie.

La terreur des pirates [1],

Il y a audit lieu de la Ciotat une logette que les consuls ont fait bastir sur l'une des pointes du rocher du cap de l'Aigle, en laquelle ils entretiennent un homme très expert en la navigation, qui s'y tient jour et nuit pour prendre garde aux vaisseaux, et tous les soirs à l'entrée de la nuit, le garde de la logette de la Ciotat allume son fagot, et ainsi est continué en toutes les autres et semblables logettes jusqu'à la tour de Bouc, et c'est le signal assuré qu'il n'y a aucun corsaire à la mer; si ledit garde de la logette en avait au contraire reconnu un, il ferait deux feux, et ainsi des autres depuis Antibes jusqu'à la tour de Bouc, ce qui serait achevé en moins de demi-heure de temps. Ceux de la Ciotat avouent qu'ès années dernières le commerce était meilleur, mais il est ruiné au point qu'on voit par les corsaires de Barbarie qui leur sont venus enlever en une seule année vingt-quatre barques et mis à la chaîne environ cent cinquante de leurs meilleurs mariniers.....

Continuant notre chemin, nous serions arrivé à la maison du sieur de Boyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, laquelle maison nous aurions trouvée en défense en cas de descente des corsaires, ayant une terrasse au devant qui en regarde l'entrée du côté de la mer, et sur elle douze pièces de fer coulé, plusieurs bâtardes et deux pierriers, et dans ladite maison quatre cents livres de poudre, deux cents boulets, deux paires d'armes, etc... à Bormes et à Saint-Tropez le commerce est si gêné qu'il ne peut arriver à 1000 livres, ce qui procède non seulement de la pauvreté des habitants, mais aussi des courses que font les pirates qui abordent presque tous les jours en leur port, en sorte que bien souvent les barques sont obligées de prendre terre pour que les hommes qui les montent puissent se sauver ou les habitants du lieu se mettre en armes pour les aller secourir... Enfin nous sommes arrivés à Martigues, communauté qui avait souffert de grandes pertes en personnes de ses habitants estimés les plus courageux

1. Extrait du rapport présenté à Richelieu par Henri de Séguiran de Bou, chargé de l'inspection des côtes de la Méditerranée en 1633.

et meilleurs mariniers de la Méditerranée, plusieurs d'iceux ayant été faits esclaves par les corsaires d'Alger et de Tunis, qui exercent plus que jamais leurs pirateries à la vue des forts et forteresses de cette province, et depuis quatre mois il y en a quatre-vingts qui ont été pris esclaves.

Le cachot des bagnes à Alger [1].

C'est une voûte à trente pieds sous la terre, divisée en trois parties. La plus grande partie peut être environ de vingt-huit pieds de longueur et large de vingt-quatre pieds; les deux autres parties sont moindres. Et là étaient détenus ordinairement cent soixante-dix esclaves chrétiens. Cette prison n'a d'autre lumière que trois treilles qui sont en haut, au milieu de la rue et à chacune de ces treilles est un crochet avec une corde; et quand de jour y passent quelques chrétiens, de charité ils portent aux pauvres esclaves de l'eau ou bien, s'ils ont de l'argent, ils leur achètent quelque chose. Et ladite corde avec le crochet sert pour avaller ce que l'on a envie de donner aux pauvres. Le geôlier de cette prison n'y laisse entrer personne sans donner quelque chose. Dans cette prison n'y a aucun privé, mais les prisonniers et esclaves qui y sont détenus se doivent servir de pots à la mode d'Espagne, lesdits pots sont pendus tout alentour des murailles, ce qui sert de tapisserie et d'encens tout ensemble. Car je vous jure ma foi que nous étions, toutes les matinées principalement, assez bien parfumés. D'avantage il n'est pas permis de les vider, sinon au soir, et alors le concierge ouvre une treille entière, et avec le crochet on les tire en haut. Et chaque pot doit payer au concierge une borbe (c'est comme un demi-liard en Flandre), ce qui me semble être une grande cruauté, et tous ceux qui demeurent dans cette misérable prison sont contraints de coucher sur le pavé, si ce n'est qu'on leur permet de pendre des carrés de corde contre les murailles, comme l'on fait aux navires. Mais il y a tant de monde, et la place est si petite, comme j'ay dit, que ces pauvres esclaves couchent empaquetés comme des

1. D'Aranda. *Relation de la captivité du sieur Emmanuel d'Aranda; esclave à Alger*. La Haye, 1657, p. 92.

harengs. Ce qui cause (principalement en été à cause de la chaleur) tant de vermines et autres calamités que l'on estime presque autant de peine d'être là que de voguer en galère. Nous étions là en hiver. Mais ce qui nous incommodoit le plus étoit la nuit, quand chacun étoit rangé en sa place pour dormir ; car quelques méchants garçons maures, pour incommoder les pauvres chrétiens, venaient de nuit jeter des ordures, des pierres, de l'eau et autres choses par les treilles; et cela arrivoit aucunes nuits trois ou quatre fois; laquelle alarme obligeoit tous ceux qui étoient couchés alentour à se lever.

Batailles entre esclaves à Alger [1].

La moitié de cette troupe, à savoir seize, étoient Russes ou Moscovites, et les autres étoient Espagnols ou Italiens. Ils avoient quelques jours travaillé pour décharger ces deux navires, et ayant gagné une bonne pièce d'argent, retournoient tous les soirs au baing (bagne), tous ivres et rosses comme des bêtes. Les seize Russes firent une querelle aux seize Espagnols et Italiens, et sans contester davantage commencèrent à se battre de telle furie que le gardien, qui est toujours à la porte, l'entendit, lequel soudain vint démêler cette querelle à grands coups de bâton, de sorte que les combattants furent contraints de se retirer. Il étoit tard, et le gardien alla faire la revue, pour savoir si tous les esclaves étoient au baing, donnant quant et quant les ordres pour le lendemain, comme de coutume. Cela fait, il se retira, ferma la porte après lui. Je me promenai de fortune sur la terrasse du baing, et, aussitôt que la porte fut serrée, lesdits Espagnols et Italiens se rassemblèrent en place marchant, et l'un d'eux dela à la retraite ou chambrette des Russes et Moscovites, les saluant avec cette harangue : « Chiens, hérétiques, sauvages, ennemis de Dieu, le baing est à cette heure serré, et le gardien envoit dire : si vous avez le courage de combattre, sortez de votre trou, et nous verrons au jeu qui aura belle amie. » A peine en avoit-il achevé sadite harangue, que les seize Russes et Moscovites se mirent en place, commençant

1. D'ARANDA, *Relation*, ouv. cit., p. 32.

soudain la mêlée, et les Espagnols et Italiens reçurent responce de leur ambuscade à coups de bâton, car ils n'avoient autres armes que leurs mains; mais, en ung instant, comme l'on dit, furor ira ministrat, quelques bancs et tables devant les tavernes et quelques échelles qu'ils trouvoient à la main, furent convertis en armes, épées, piques et mousquet, se défendant valeureusement. Ce combat causa un si terrible bruit et tintamarre que vous eussiez proprement dit que c'étoient deux armées qui combattoient dans une campagne large et ouverte. L'avantage de la bataille sembloit être égal, et les blessés aussi, gisant emmy la place, que je pensois être morts. Ils demeurèrent en cet état jusqu'à ce que l'obscurité commença à gagner le dessus, nonobstant ni l'un ni l'autre part ne faisoit semblant de vouloir abandonner la place; à la fin, un religieux prêtre qui demeuroit au baing, et étoit assez bien aimé de tous, vint au lieu de la bataille avec une chandelle de cire en la main, faisant son pouvoir de les apaiser et séparer, leur disant qu'ils étoient tous chrétiens, nonobstant la différence des religions; et si jamais le patron venoit à savoir leur menée, que les coups de bâton ne manqueroient point. Avec cette admonition la bataille cessa, appelant incontinent les chirurgiens, car il y en avoit cinq ou six au baing appartenant au patron, lesquels soudain commencèrent à panser les blessés.

Lettres adressées par J. Le Vacher, vicaire apostolique, aux échevins de Marseille[1].

I.

Alger, le 6 septembre 1681.

Messieurs, les puissances de ce pays n'ont fait appeler ce matin au Divan, pour y entendre la lecture de quelques lettres que leur ont escrit les Turcs et les Maures de ce pays, détenus à Marseille, se plaignant non seulement de leur détènement, mais spécialement de ce que, après qu'il a plu au

1. *Documents inédits sur l'Histoire de France. Mélanges Historiques*, . IV, . 776. — *Correspondance du Père Le Vacher*, publiée par O. Teissier.

Roy leur concéder la liberté, ensuite du retour de cette ville en France de M. le commissaire Bayette, on les a contraints de faire un voyage à la gallère.

Ces plaintes, Messieurs, ont tellement irrité les susdites puissances et tout le Divan assemblé, qu'ils avoient unanimement résolu de me faire repasser en France pour procurer le renvoy icy desdits Turs et Maures, néantmoins, après y avoir plus mûrement pensé, ils ont trouvé plus à propos que je restasse et qu'ils escriroient au Roy. J'envoye à Mgr. le marquis de Seignelay la lettre qu'ils escrivent à Sa Majesté, par laquelle ils luy tesmoignent que si dans deux moys d'aujourd'huy lesdits Turs et Maures ne sont renvoyés ici, qu'ils me feront repasser en France, pour porter de leur part l'advis de la rupture de la paix, laquelle ils renouvèleront ensuite avec les Anglois.

J'ay cru, Messieurs, estre obligé de vous adviser au plustost de cette résolution des puissances de ce pays, laquelle est très importante à votre commerce.

II[1].

Alger, ce 18 octobre 1681.

Messieurs, je joins la présente à celle qne je me suis donné l'honneur de vous escrire, par ceste mesme commodité, pour vous aviser que les puissances de ce pays ont, ce matin, faict assembler le Divan, extraordinairement, y ayant convoqué, outre les personnes qui s'y trouvent ordinairement, tous les rays ou capitaines des vaisseaux corsaires, et les officiers et janissaires, m'y ayant aussy faict appeler, où il a fallu me porter à cause que mes indispositions ne me permettent pas de cheminer, lesdites puissances ayant représenté des nouvelles plaintes que leur ont faites les Turs et Maures de ce pays qui sont en France, à cause de leur détènement et de ce que depuis qu'il a plu au Roy leur concéder la liberté, on les a contraints de faire trois voyages à la gallère. Ce que le Divan ayant entendu, et, avec les susdites puissances, d'un mutuel

1. *Documents inédits sur l'Histoire de France. Mélanges Historiques*, t. IV, p. 778. — *Correspondance du Père Le Vacher*, publiée par O. Teissier.

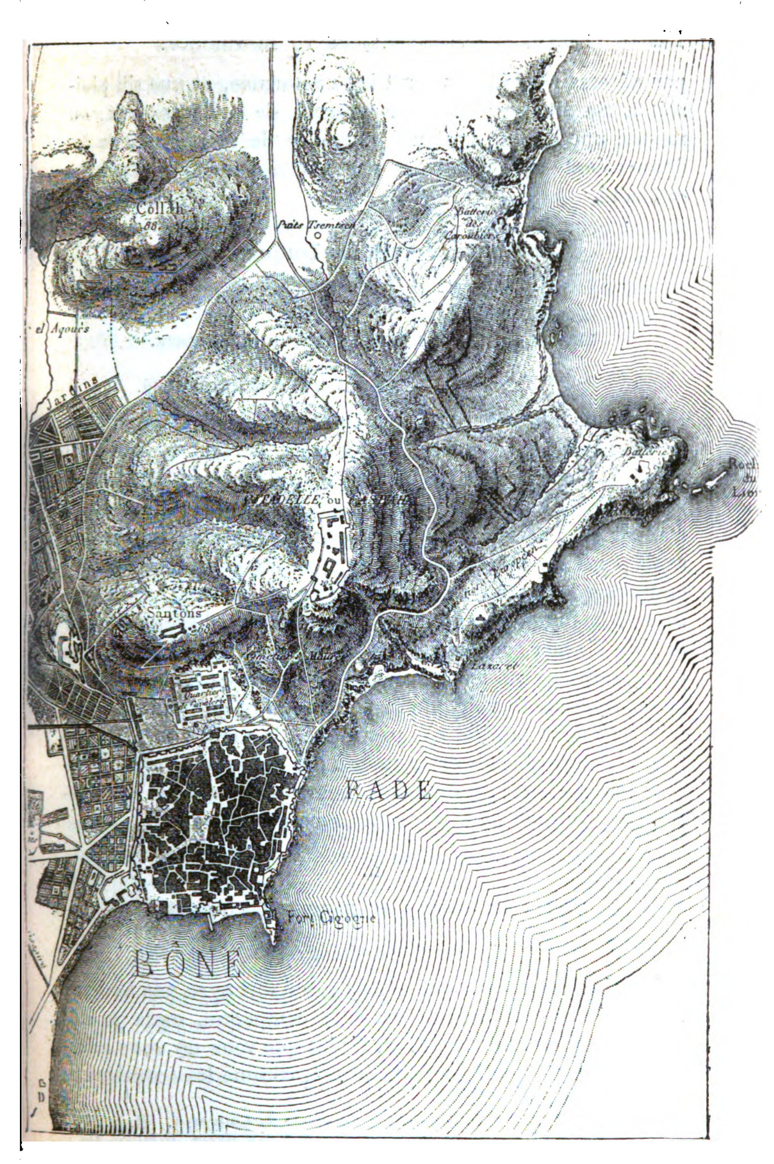
consentement, résolu la rupture de la paix avec la France, l'ont tous acclamée et proclamée d'une mesme voix en ma présence, ce que je n'ay pu empêcher quelque instance que je leur ai faicte, leur représentant de ne vouloir rien précipiter pour ne pas s'attirer l'indignation d'un puissant roy comme cestui nostre invincible monarque, lequel avoit bien voulu jusqu'à présent les honorer de son amitié, outre que j'esperois que dans peu de temps, leurs Turs et Maures leur seroient renvoyés, lesquels estoit possible présentement embarquer pour repasser icy, suivant l'advis qu'il vous a plu, Messieurs. me donner par vostre dernière lettre; A quoy ils n'ont voulu aucunement déférer, ayant persisté à me dire que la paix estoit, de ce moment, rompue de leur part avec la France, et que j'en avisasse, et que, nonobstant cette rupture, tous les bastiments marchands françois, qui voudroient venir négocier en ce pays, qui y seroient toujours les bien venus, et que quand il plaira au Roy de me donner l'ordre de repasser en France, qu'ils me le permettront sans difficulté...

III[1].

Messieurs, vous avez appris par le retour non seulement des allères, mais mesme des vaisseaux en France, commandé par Monseigneur du Quesne, le peu de satisfaction que les puissances et Turs de ce pays ont donnée au roy, nonobstant le fracas extraordinaire que mondit seigneur du Quesne a causé en ceste ville par les bombes et carcasses qu'il a fait jetter nuitamment, à diverses fois; ayant par ce moyen jetté par terre quelques mosquées, plusieurs maisons et boutiques, soubs les ruines desquelles environ cent personnes sont mortes et se sont en mesme temps trouvées ensevelies, ce qui avoit obligé les trois parts des habitants de la ville de l'abandonner et de se réfugier aux jardins et maceries circonvoisines, pour se conserver la vie.

Les puissances, en ce temps-là, me tesmoignèrent que j'écrivisse en France, pour représenter au Roy, que n'estoit

1. *Documents inédits sur l'Histoire de France. Mélanges Historiques*, t. IV, p. 783. — *Correspondance du Père Le Vacher* publiée par O. Teissier.



Les environs de Bône.

pas nécessaire qu'il envoyast icy une armée, et que s'il plaisoit à Sa Majesté d'envoyer un seul de ses vaisseaux, ou mesme une barque avec une personne de sa part, qu'ils lui donneroient satisfaction et renouveleroient la paix sans difficulté.

Bombardements de Duquesne[1].

I.

LETTRE DE LOUIS XIV AU MARQUIS DU QUESNE.

Chambord, 2 octobre 1682.

J'ay esté informé, par votre lettre écrite des Fromentières (Formentera), le 18 septembre dernier, de tout ce qui s'est passé à Alger depuis le départ de mes galères. Quoy que j'eusse lieu d'espérer un plus grand succès des mesures qui avoient esté prises, et qu'il me paroisse mesme que si l'on avoit pensé de bonne heure à trouver les expédiens de faire approcher les galiotes sans le secours de galères, pour profiter du beau temps qu'il a fait, on auroit pu achever de ruiner la ville d'Alger, ou obliger les corsaires à demander la paix aux conditions qui leur auroient esté imposées, j'ay au moins la satisfaction de voir que le petit nombre de bombes qui a esté jeté dans la ville n'a pas laissé d'y mettre une grande terreur, et que je puis estre assuré, par cet essay, qu'en disposant toutes choses de meilleure heure pour achever cette entreprise, on peut en attendre un succès très grand.

II.

LETTRE DE COLBERT AU MARQUIS DU QUESNE[2].

La Ferté-sous-Jouarre, 17 juillet 1683.

Je puis vous assurer que le Roy a esté fort ayse des heureux succès du commencement de votre campagne, mais je suis obligé de vous dire que S. M. craint que vous ne vous relaschiez sur les conditions du traité, et, comme les corsaires ne

1. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, p. 241.
2. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, p. 246.

méritent pas que l'on ayt aucun mesnagement pour eux, elle souhaite que vous leur fassiez acheter bien cher la paix qu'ils demandent, d'autant plus que, dans les apparences presque certaines qu'il y a de réussir à ruiner entièrement cette ville par les bombes et à se rendre maître du môle en la manière qui vous a esté expliquée, S. M. seroit beaucoup plus touchée de la gloire qu'elle retireroit et du profit que toute la chrestienté recevroit de la destruction entière de cette ville, que des avantages que l'on pourroit retirer de ces corsaires par un traité de paix...

III.

MALÉDICTION CONTRE ALGER [1].

1er septembre 1683.

Avant Louis la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux mers; maintenant on les voit couvertes, depuis le levant jusqu'au couchant, de nos flottes victorieuses; et la hardiesse française porte partout la terreur avec le nom de Louis. Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance; mais tu te verras attaquée dans tes murailles comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid, où il partage son butin à ses petits. Tu rends déjà tes esclaves. Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire. Tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres. Dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta rage impuissante. Mais nous verrons la fin de tes brigandages. Les pilotes étonnés s'écrient par avance : « Qui est semblable à Tyr, et pourtant elle s'est tue dans le milieu de la mer. » Et la navigation va être assurée par le armes de Louis.

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.*

IV.

BOMBARDEMENT DE 1683 [1].

Vers le soir du 26 juin, le vent s'abattit entièrement, et le marquis du Quesne vint aussitôt faire marcher les galiotes selon l'ordre qu'il avoit prescrit, les vaisseaux des ailes étant à leur poste... galiotes ne commencerent à tirer qu'à une heure après minuit, parce que la mer étoit assez grosse, ce qui avoit fait retarder leur marche pendant un temps assez considérable, et donna de la peine à les poster. Elles tirèrent durant deux heures 90 bombes à 12 et à 15 livres de poudre, qui tombèrent presque toutes sur le môle, dans le port ou dans la ville. Les chevaliers de Tourville et de Lhéry, avec les principaux officiers, donnoient ce pendant les ordres dans leurs canots, avec une bravoure et une vigilance singulière. Les ennemis, aussitôt qu'ils virent les mortiers en batterie, firent un feu prodigieux de leur artillerie, et ils tirèrent plus de 600 coups de canon. Ils avoient allumé de grands feux sur le môle pour découvrir les galiotes et les chaloupes, et, lorsqu'ils voyoient mettre le feu aux mortiers, ils faisoient des décharges de tout leur canon. On n'en reçut néanmoins aucun dommage. L'effet des bombes fut prodigieux, ainsi qu'on l'a appris depuis par des esclaves : celles qui tombèrent dans le môle y firent un grand désordre. Quelques barques armées qui étoient dans le port furent enfoncées en un moment. Il en tomba dans les batteries, qui mirent plusieurs pièces de canon hors d'état de servir. Celles qui tombèrent dans la ville y tuèrent un grand nombre de personnes; plusieurs maisons furent renversées et un grand nombre de peuple fut enseveli sous les ruines. Après que les galiotes eurent tiré pendant deux heures, avec tant de succès, le marquis du Quesne fit donner le signal de la retraite par deux coups de canon, à cause qu'il survint un vent de terre qui auroit incommodé les galiotes.

Le 27, la mer étant calme vers le soir, le marquis du Quesne fit avancer les galiotes dans le même ordre que le soir pré-

1. *Extrait de la Gazette de France*, du 27 juillet 1685.

cédent. Elles tirèrent environ 120 bombes, encore avec un grand succès. Les ennemis faisoient ce pendant un feu continuel de tout leur canon ; et le sieur de Choiseul d'Ambouville, enseigne sur le *Prudent*, fut tué d'un même coup, avec deux soldats, dans un canot. Quelques coups portèrent dans les galiotes, et l'*Ardente*, commandée par le sieur du Quesne Monier, qui étoit le plus près du môle, en reçut plusieurs. Mais, comme elles sont bâties avec un artifice singulier, elles n'en furent point endommagées, et les Algériens furent fort surpris de voir, à la clarté de leurs feux, tous les bâtiments de l'armée se retirer en bon ordre. A une heure après minuit, il s'éleva un vent de terre si furieux et la mer devint si grosse, que les galiotes furent obligées de retourner en diligence auprès de leurs vaisseaux, parce que la tempête fit chasser toutes les ancres à terre. Le chevalier de Tourville, qui avoit dans son canot le duc de Mortemar, le chevalier de Gesvres et plusieurs autres officiers et personnes de qualité, fut présent à tout, ainsi que le marquis d'Amfreville, quoique malade de la fièvre. L'effet des bombes qui furent tirées cette nuit fut encore plus grand qu'il n'avoit été la nuit précédente. Il en tomba une sur le haut de la tour du fanal, qui, roulant en bas, mit les batteries en désordre, et tua plusieurs officiers d'artillerie. La plupart des autres tombèrent dans la ville ou sur le môle, et elles y firent beaucoup de dommage.

Aussitôt que les galiotes se furent retirées, le peuple s'émut ; et un grand nombre de femmes désolées allèrent trouver le bacha, le dey et les principaux officiers. Les unes portoient leurs enfants estropiés, et les autres portaient les bras et les têtes de leurs maris ou de leurs parents qui avoient été tués par les bombes. La milice, émue contre Baba Hassan, lui reprocha avec menaces qu'il étoit cause du malheur de la ville, puisqu'il l'avoit excitée à rompre témérairement la paix avec la France. Les principaux de cette milice dirent que, si on les vouloit mener à la guerre contre les ennemis, ils étoient prêts de hasarder leur vie, mais qu'ils ne vouloient pas être tués dans leurs maisons, où ils n'étoient plus en sûreté ; et ils crièrent qu'il falloit demander la paix au général de la flotte de l'empereur de France.

Lettre du chevalier de Choiseul-Beaupré au marquis de Seignelay.

19 décembre 1683.

Vous saurez, Monseigneur, que le 29 de juillet, M. le Motheux ayant eu ordre de M. du Quesne d'appareiller pour la garde d'un petit vaisseau Saletin qui a été depuis acheté par un Anglais, ici, et d'envoyer sa chaloupe à la chaîne pour joindre les autres qui s'y devoient trouver, pour ensuite se poser en sorte que l'on pût remarquer si le vaisseau levoit l'ancre, M. Le Motheux, duquel Votre Excellence m'a fait l'honneur de me faire lieutenant, me donna sa chaloupe armée de 5 soldats et de 11 matelots, et comme il n'avoit rien paru sortir les jours auparavant de cette ville, M. du Quesne ne donna point de lieu de rendez-vous comme à l'accoutumée. Je fus droit à la chaîne, comme il m'étoit ordonné; étant assez près pour voir qu'il n'y avoit point de chaloupes, je m'en fus près du vaisseau à dessein d'y rester jusqu'au jour, selon mon ordre. Une demie heure après, il en sortit un canot que je suivis aussitôt pour, en le prenant, savoir de lui quelque chose; mais je fus arrêté par une galiotte et 4 chaloupes, qui faisoient leur ronde. Ayant demandé : Qui vive? je tirai le premier, et eux ensuite; mes matelots s'étant tous renversés comme morts, les coups et les cris ne leur purent faire lever la tête, répondant seulement qu'ils étoient morts. Les ennemis furent près d'une demie heure sans oser nous aborder; ils firent encore une décharge de pierriers et de mousqueterie, et blessèrent mon sergent et un soldat. Nous restâmes trois combattants, l'autre s'étant mis du nombre des dormans; nous fûmes abordés de tous côtés; ils commencèrent à tailler; étant à moi, j'en renversai un dans la mer avec moi, d'où, étant tiré malgré moi, je fus conduit au gouverneur, qui, m'ayant renversé à ses pieds, puis m'ayant relevé, ne pouvant me tenir, étant presque mort des bourrades qu'ils m'avoient données, me dit que sachant la mort du consul, j'étois sorti à dessein de venir brûler ses vaisseaux; que, pour moi, je méritois le feu, que demain j'irois au canon. Je lui dis : « Tout à l'heure, si tu veux! »

Le lendemain le peuple nous prit; il nous auroit assommés, si l'on ne nous eût enfermés. L'on me mit à la chaîne et on me donna la bastonnadè; huit jours après, nous fûmes portés au canon, et après m'avoir assommé de coups, je fus livré pour être attaché; ensuite on me délia, on remit ma partie au lendemain; je fus ensuite gardé pour le dernier et attaché. Comme on alloit mettre le feu, le capitaine de la caravelle que M. le chevalier de Lhéry avoit pris se mit sur le canon, disant qu'il vouloit mourir ou ma grâce, qu'on lui accorda. Je ne voulus pas qu'on m'ôtât qu'on ne me rendît mon valet qui, lié sur un autre canon, attendoit aussi qu'on mît le feu; l'on nous amena ici aux bagnes du bailli, attendant un pareil sort, que l'on nous promet tous les jours. J'ai resté deux mois, jetant le sang à force de coups; cela est passé. M. le chevalier de Tourville m'a envoyé 15 louis et du linge. Ordonnez, s'il vous plaît, Monseigneur, quelques secours et l'honneur de votre protection, ayant résolu de prier Dieu jusqu'au dernier moment pour Votre Excellence et votre famille. Comme je ne puis pas écrire à M. le comte de Choiseul, ayez la bonté de l'assurer qu'il ne se mette point en peine, car, de quelque couleur que l'on me peigne ma mort, elle n'est point capable de me faire fausser ma religion, ni honte à sa maison; ne voulant point de salut que de mon Dieu et de mon roi, duquel j'espère mourir véritable sujet, et de Votre Excellence le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

CHOISEUL-BEAUPRÉ.

Un épisode du bombardement de 1688 [1].

En l'année 1688, l'armée navale de France parut devant Alger sur la fin du mois de juin; c'étoit pour avoir satisfaction des contraventions que ces puissances barbares avoient faites à la paix. Le commandant de cette armée ne fit aucune démarche pour la demander, et ces Barbares n'en faisoient pas

1. Lettre du frère Jacques Le Clerc, de la congrégation de Saint-Lazare, résidant à Alger pour y servir de compagnon aux vicaires apostoliques. Cette lettre est conservée dans l'ouvrage du PÈRE COMELIN : *Voyage pour la rédemption des captifs en l'an* 1720, p. 126.

non plus pour sçavoir les prétentions du commandant de ladite armée navale : on commença à tirer des bombes sur la ville; les Barbares de leur côté se vengèrent sur les François, et les mirent à la bouche du canon, M. de Montmasson, vicaire apostolique, et M. le consul de France les premiers, et continuèrent d'en mettre quasi tous les jours quelques-uns, jusqu'au nombre d'environ quarante, tant que l'armée jeta ses foudres.....

Le bombardement dura environ quinze jours, pendant lesquels mon tour vint, qui fut le 7 du mois de juillet; on me prit et conduisit pour subir le sort des autres, je veux dire d'être mis à la bouche du canon : mais mon heure n'étoit pas encore venue, il plut à la divine Providence de me réserver pour quelque autre fin à elle connue. Je fus donc conduit pour aller sacrifier à Dieu la vie qu'il m'avoit donnée ; mais je n'eus pas plutôt foit environ deux cents pas, que je me vis reconduire au lieu d'où j'étois partis, qui est un fondoüe à la porte de Babazon, lieu où on avoit conduit M. le vicaire apostolique, M. le consul de France, les capitaines françois et les esclaves chrétiens des bagnes. Je croiois que ce fut pour me faire souffrir de plus cruels tourments que celui du canon, ainsi que le bruit couroit alors qu'on vouloit faire souffrir aux François, qui étoit de les clouer sur des planches en croix. Cependant quand je fus arrivé au fondoüe, le gardien bachy, nommé Baba Aly, me demanda si j'étois frère du vicaire apostolique, qu'on avoit mis au canon les années précédentes, ou de celui qu'on venoit d'y mettre, je lui répondis que je n'étois point le frère charnel de père ou de mère, mais que nous nous qualifions de frères entre nous ; il me dit alors de n'avoir point de peur et que je restasse là en repos. » Je fus en effet sauvé par l'entremise d'un Espagnol, le R. P. Antonio Espinosa, administrateur de l'hôpital d'Alger.

Ambassade de Mohamed-el-Enim-Cogea à Louis XIV.

26 juillet 1690.

Très puissant, très majestueux et très redoutable empereur, Dieu veuille conserver Votre Majesté avec les princes de

son sang et augmenter de un à mille les jours de votre règne. Je suis envoyé, ô très magnifique empereur, toujours victorieux, de la part des seigneurs du divan d'Alger et du très illustre dey, pour me prosterner devant le trône impérial de Votre Majesté, et pour vous témoigner l'extrême joie qu'ils ont ressentie de ce qu'elle a eu la bonté d'agréer la publication de la paix qui vient d'être conclue entre ses sujets et ceux du royaume d'Alger.

Les généraux et capitaines, tant de terre que de mer, m'ont choisi, Sire, d'un commun consentement, nonobstant mon insuffisance, pour avoir l'honneur d'entendre de la bouche sacrée de Votre Majesté la ratification de cette paix, étant persuadé que c'est de cette parole royale que dépend son éclat et sa durée, qui sera, s'il plaît à Dieu, éternelle. Ils m'ont ordonné d'assurer V. M. de leur profond respect et de lui dire qu'il n'y a rien au monde qu'ils ne fassent pour tâcher de se rendre dignes de sa bienveillance. Ils prient Dieu qu'il lui donne la victoire sur les ennemis de toutes sortes de nations qui se seront liguées contre elle. Je prendrai la liberté, Sire, de dire à V. M. qu'ayant eu l'honneur de servir longtemps à la Porte Ottomane, à la vue de l'empereur musulman, il ne me restait pour remplir mes désirs que de saluer un monarque qui, non seulement par sa valeur héroïque, mais encore par sa prudence consommée, s'est rendu le plus grand et le plus puissant prince de toute la chrétienté, l'Alexandre et le Salomon de son siècle, et enfin l'admiration de tout l'univers.

C'est donc pour m'acquitter de cette commission qu'après avoir demandé pardon à V. M., avec les larmes aux yeux et une entière soumission, au nom de notre supérieur et de toute notre milice, à cause des excès commis durant la dernière guerre, et l'avoir priée de les honorer de sa dernière bonté, j'ose lever les yeux en haut et lui présenter la lettre des chefs de notre divan, en y joignant leurs très humbles requêtes, dont je suis chargé; et, comme ils espèrent qu'elle voudra bien leur accorder leurs prières, il n'y a point de doute qu'ils ne fassent éclater dans les climats les plus éloignés, la gloire, la grandeur et la générosité de V. M., afin que

les soldats et les peuples, pénétrés de son incomparable puissance, soient fermes et constants à observer jusqu'à la fin des siècles les conditions de la paix qu'elle leur a donnée.

Je ne manquerai pas aussi, si V. M. le permet, de rendre compte par une lettre à l'empereur ottoman, mon maître, dont j'ai l'honneur d'être connu, des victoires que j'ai appris avoir été remportées par vos armées de terre et de mer sur tous vos ennemis, et de prier Dieu qu'il continue vos triomphes. Au reste toute notre espérance dépend des ordres favorables de V. M.

RÉPONSE DE LOUIS XIV.

Je reçois agréablement les assurances que vous me donnez des bonnes intentions de vos maîtres. Je suis bien aise d'entendre ce que vous venez de me dire, et je confirme le traité de paix qui vous a été accordé en mon nom. J'oublie ce qui s'est passé, et, pourvu que vous vous comportiez de la manière que vous devez, vous pouvez être assurés que l'amitié et la bonne intelligence augmenteront de plus en plus, et que vous en verrez les fruits.

Les bagnes au dix-huitième siècle[1].

On nous occupa à traîner une grande charrette chargée de gros quartiers de pierre, à laquelle une douzaine de chrétiens, enchaînés comme nous deux à deux et placés devant nous, étaient aussi attelés ; j'y trouvai bonne compagnie si l'on peut appeler de ce nom ceux avec qui on est en esclavage. Il y avait quantité d'officiers et de soldats espagnols et irlandais, dont plusieurs étaient de familles distinguées. Jeunes et vieux, nous eûmes bientôt fait connaissance, et nous nous consolions mutuellement. J'étais d'abord assez charmé de pouvoir sortir de ma prison, où depuis six mois, je n'avais vu le ciel que par une petite ouverture, mais je ne pouvais m'accoutumer au métier qu'on me forçait de faire;

1. Extrait de la relation du chevalier d'Arroger, Suisse au service de l'Espagne, fait prisonnier par les Algériens en octobre 1732, et gardé par eux jusqu'en 1737. Voir Pingaud, *Un captif à Alger au* XVIII*e siècle.* (Revue Historique, avril 1880)

je n'étais point ferme sur le pavé; et je me balançais continuellement, en portant sur mon épaule un gros câble, qui nous servait à traîner cette charrette énorme et très pesante d'elle-même; il fallait tirer de toutes nos forces, quand nous rencontrions une montée, autrement nous n'en fussions jamais venus à bout. Le travail, en hiver comme en été, commençait à la pointe du jour ; on faisait deux voyages et demi jusqu'à midi. En été on nous donnait à midi trois quarts d'heure de repos : en hiver le repos était moins long. Après midi on faisait encore un voyage et demi. Vers quatre heures le travail finissait : les travaux étaient plus pénibles pendant l'été. On nous occupait à charger le sel que les vaisseaux anglais et français apportaient, à décharger le blé des vaisseaux algériens, à tirer de la mer le sable nécessaire pour lester les vaisseaux lorsqu'ils devaient aller en course, à rentrer à leur retour dans les magasins les câbles et les mâts, à tirer à terre les barques et les petits bâtiments après les courses qu'ils avaient faites pendant l'été, à transporter dans les magasins le plomb et le fer que les Suédois et les Hollandais apportaient aux Algériens pour faire la guerre aux chrétiens. Nous fûmes occupés, pendant un été tout entier, à construire dans la mer une avancée qui devait garantir les batteries de la ville contre un vent du levant qui les endommageait beaucoup. L'hiver, nous portions les pierres, le sable, le mortier qui devaient servir à cet ouvrage; nous portions jusqu'à l'eau nécessaire pour faire le mortier. Enfin on nous occupait à toute espèce de travaux, sans considérer que nous n'étions pas faits à cela, et qu'enchaînés deux à deux, nous ne pouvions travailler qu'avec beaucoup de peine. Pendant l'automne, on nous faisait rompre le chanvre avec des chevaux de bois fort pesants. Les bâtons de ce chanvre étaient épais d'un doigt et fort durs à briser.

Notre travail devenait encore plus pénible par l'ardeur du soleil de l'Afrique, à laquelle nous étions exposés toute la journée sans pouvoir nous bouger de la place où l'on nous mettait. Nous ne pouvions la quitter qu'à midi, pour prendre, chacun suivant ses moyens, quelque nourriture : encore n'osait-on pas se nourrir convenablemont dans la crainte de

passer pour riche, et de rendre par cette opinion qu'on aurait de nous notre rachat plus difficile. Nous avions toujours avec nous des surveillants qui étaient sans pitié ; parmi eux les renégats étaient plus méchants que les Turcs. Je n'oublierai jamais un nommé Isouf, natif d'Arles en Provence. C'était le plus grand coquin, le plus grand scélérat qu'on pût trouver : quand il avait besoin d'argent, pour nous forcer à lui en trouver, il nous traitait à coups de bâton. Au milieu d'une situation si accablante, il ne nous restait, après Dieu, de consolation que dans le retour du vendredi, qui est le jour de repos pour les Turcs. Ces jours-là nous nous reposions en quelque manière puisque notre travail ne consistait qu'à nous laver des ordures de la semaine, à nettoyer nos lits et le petit coin que chacun de nous occupait. Nous étions si serrés dans notre prison que les uns avaient été contraints de suspendre aux planchers des espèces de bois de lits, à la matelote, et les autres de placer leurs lits au-dessous des lits des premiers. Chacun attachait sa chaîne à son lit, en lui donnant autant de longueur, qu'il fallait pour pouvoir se retourner... Nos peines ne finissaient pas avec le jour ; c'était pendant la nuit que les chrétiens se tourmentaient les uns les autres. Nous trouvant ainsi pêle-mêle, il fallait soutenir l'indépendance d'un chacun : il y avait des hommes de toutes sortes de nations et de conditions ; il y en avait d'humeur et de profession toutes différentes, les uns priaient, les autres jouaient, d'autres grondaient et se querellaient. J'étais ordinairement couché à huit heures, et, quand j'étais une fois endormi, toutes ces querelles, tous ces tintamarres ne m'éveillaient guère, les fatigues que j'avais supportées le jour, et la tristesse que m'inspirait ma situation me procuraient les plus belles nuits que j'aie jamais eues de ma vie.

Lettre de Bonaparte au dey Moustapha

1803.

Bonaparte, premier consul, au très haut et très magnifique dey d'Alger, que Dieu le conserve en principe, en prospérité et en gloire ! Je vous écris cette lettre directement parce que

je sais qu'il y a de vos ministres qui vous trompent, qui vous portent à vous conduire d'une manière qui pourrait vous attirer de grands malheurs. Cette lettre vous sera remise en mains propres par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander réparation prompte, et telle que j'ai droit de l'attendre des sentiments que vous avez toujours montrés pour moi. Un officier français a été battu dans la rade de Tunis par un de vos raïs; l'agent de la République a demandé satisfaction et n'a pu l'obtenir. Deux bricks ont été pris par vos corsaires qui les ont menés à Alger, et les ont retardés dans leur voyage. Un bâtiment napolitain a été pris par vos corsaires dans la rade d'Hyères, et par là ils ont violé le territoire français. Enfin, du vaisseau qui a échoué cet hiver sur vos côtes, il me manque encore plus de 150 hommes qui sont entre les mains des Barbares. Je vous demande réparation pour tous ces griefs, et, ne doutant pas que vous ne preniez toutes les mesures que je prendrais en pareille circonstance, j'envoie un bâtiment pour reconduire en France les 150 hommes qui me manquent. Je vous prie aussi de vous méfier de ceux de vos ministres qui sont ennemis de la France, vous ne pouvez en avoir de plus grands; et, si je désire vivre en paix avec vous, il ne vous est pas moins nécessaire de conserver cette bonne intelligence qui vient d'être rétablie et qui peut seule vous maintenir dans le rang et la position où vous êtes; car Dieu a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. Que si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi, il ne faut pas que vous me traitiez comme une puissance faible; il faut que vous fassiez respecter le pavillon français, celui de la République italienne, qui m'a nommé son chef, et que vous me donniez réparation de tous les outrages qui m'ont été faits.

BONAPARTE, *premier consul*.

RÉPONSE DU DEY MOUSTAPHA

A notre ami Bonaparte, premier consul de la République française, président de la République italienne: Je vous salue; la paix de Dieu soit sur vous. Ci-après, notre ami, je vous avertis que j'ai reçu votre lettre datée du 20 messidor;

je l'aie lue; et j'y réponds article par article. Vous vous plaignez du raïs, Ali-Tatar; quoiqu'il soit un de mes joldaches, je l'ai arrêté pour le faire mourir; au moment de l'exécution votre consul m'a demandé sa grâce en votre nom, et pour vous je la lui ai accordée. Vous me demandez la polacre napolitaine prise, dites-vous, sous le canon de la France : les détails qui vous ont été fournis à cet égard ne sont pas exacts; mais, sur votre désir, j'ai délivré dix-huit chrétiens composant son équipage. Vous demandez un bâtiment napolitain qu'on dit être sorti de Corfou avec des expéditions françaises : on n'a trouvé aucun papier français; mais, selon vos désirs, j'ai donné la liberté à l'équipage. Vous demandez la punition du raïs qui a conduit ici deux bâtiments de la République française : selon votre désir je l'ai destitué; mais je vous avertis que mes raïs ne savent pas lire les caractères européens; ils ne connaissent que le passe-port d'usage, et, pour ce motif, il convient que les bâtiments de la République française fassent quelque signal pour être reconnus par mes corsaires. Vous me demandez 150 hommes, que vous dites être dans mes États; il n'en existe pas un. Dieu a voulu que ces gens se soient perdus et cela me peine. Vous dites qu'il y a des hommes qui donnent des conseils pour nous brouiller : notre amitié est solide et ancienne, et ceux qui chercheront à nous brouiller n'y réussiront pas. Vous me demandez que je sois ami de la République italienne, et de respecter son pavillon comme le vôtre : si un autre m'eût fait pareille proposition, je ne l'aurais pas acceptée pour un million de piastres. Vous ne m'avez pas voulu donner les 200,000 piastres que je vous avais demandées pour me dédommager des pertes que j'ai essuyées pour vous : que vous me les donniez ou que vous ne me les donniez pas, nous serons toujours bons amis. J'ai terminé avec mon ami Dubois-Thainville, votre consul, toutes les affaires de la Calle, et l'on pourra venir faire la pêche du corail : la compagnie d'Afrique jouira des mêmes privilèges dont elle jouissait anciennement. J'ai ordonné au bey de Constantine de leur accorder tout genre de protection. Si à l'avenir il survient quelque discussion entre nous, écrivez-moi directement, et tout s'arrangera à l'amiable MOUSTAPHA, *pacha d'Alger*.

Insulte au consul Deval [1].

Le privilège accordé aux consuls de France en cette ville, de complimenter en audience particulière le dey, la veille de la fête du Baïram, le 30 avril 1827, me fit demander au château l'heure où Son Altesse voulait me recevoir. Le dey me fit dire qu'il me recevrait à une heure après midi, mais qu'il voulait voir la dernière dépêche de Votre Excellence que la goëlette du roi, destinée à la station de la pêche du corail, m'avait apportée. Je fis répondre aussitôt par le drogman turc du consulat, que je n'avais reçu aucune lettre de Votre Excellence par cette occasion, et que je n'en avais reçu d'autre que celle de Son Excellence le ministre de la marine qui avait rapport à la pêche. Je ne fus cependant pas peu surpris de la prétention du dey de connaître par lui-même les dépêches que Votre Excellence me fait l'honneur de m'adresser, et je ne pouvais concevoir quel en était le but. Je me rendis néanmoins au château à l'heure indiquée. Introduit à l'audience, le dey me demanda s'il était vrai que l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France. Je lui dis que ce n'était qu'un faux bruit, provenant des troubles suscités en Portugal, dans lesquels le gouvernement du roi n'avait pas voulu s'immiscer, dans sa dignité et sa loyauté. « Ainsi donc, dit le dey, la France accorde à l'Angleterre tout ce qu'elle veut, et à moi rien du tout ! — Il me semble, Seigneur, que le gouvernement du roi vous a toujours accordé tout ce qu'il a pu. — Pourquoi votre ministre n'a-t-il pas répondu à la lettre que je lui a écrite ? — J'ai eu l'honneur de vous en porter la réponse aussitôt que je l'ai reçue — Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu directement ? Suis-je un manant, un homme de bien, un va-nu-pieds ? C'est vous qui êtes la cause que je n'ai pas reçu la réponse de votre ministre ; c'est vous qui lui avez insinué de ne pas m'écrire ! Vous êtes un méchant, un infidèle, un idolâtre ! » Se levant alors de son siège, il me porta, avec le manche de son chasse-mouches, trois coups violents sur le corps, et me dit de me retirer.....

1. Lettre du consul Deval au baron de Damas, ministre des affaires étrangères.



......Si Votre Excellence ne veut pas donner à cette affaire la suite sévère et tout l'éclat qu'elle mérite, elle voudra bien au moins m'accorder la permission de me retirer par congé.

Notes diplomatiques à propos de l'expédition projetée contre Alger.

I

POLIGNAC A TOUS LES AMBASSADEURS

Le roi, ne bornant plus ses desseins à obtenir la réparation des griefs particuliers de la France, a résolu de faire tourner au profit de la chrétienté tout entière l'expédition dont il a ordonné les préparatifs, et il a adopté pour prix et pour but de ses efforts la destruction définitive de la piraterie, l'abolition absolue de l'esclavage des chrétiens, la suppression du tribut que les puissances chrétiennes payent à la Régence. Tel sera, si la Providence seconde les armes du roi, le résultat de l'entreprise, dont les préparatifs se font en ce moment dans les ports de France Sa Majesté est. résolue à la poursuivre par le développement de tous les moyens qui seront nécessaires pour en assurer le succès, et si, dans la lutte qui va s'engager, il arrivait que le gouvernement même existant à Alger vînt à se dissoudre, alors le roi, dont les vues, dans cette grave question, sont toutes désintéressées, se concerterait avec ses alliés pour arrêter le nouvel ordre de choses qui, pour le plus grand avantage de la chrétienté, devrait remplacer le régime détruit, et qui serait le plus propre à assurer le triple but que Sa Majesté s'est proposé d'atteindre (12 mars 1830).

II

NOTE DE POLIGNAC AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

24 avril 1830.

Le roi ne prendra aucun engagement contraire à sa dignité et à l'intérêt de la France. Son unique objet en ce moment est de punir l'insolent pirate qui a osé le provoquer ; mais si la Providence lui accorde de tels succès que les États de son

ennemi tombent en son pouvoir, alors il avisera aux déterminations qu'exigent l'honneur de la couronne et les intérêts du royaume. Au reste, tout ce qu'il peut accorder à ses alliés dès à présent, c'est l'assurance qu'il prendra leur avis et ne décidera rien qu'après avoir pesé leurs observations et les convenances européennes.

III

SECONDE NOTE DE POLIGNAG AUX AMBASSADEURS.

12 mai 1830.

Deux intérêts ont motivé les armements qui se sont faits dans nos ports. L'un concerne plus particulièrement la France : c'est de venger l'honneur de notre pavillon, d'obtenir le redressement des griefs qui ont été la cause immédiate des hostilités, d'assurer nos possessions contre les agressions et les violences dont elles ont été si souvent l'objet, et de nous faire donner une indemnité pécuniaire qui puisse, autant que l'État d'Alger le permettra, diminuer pour nous les dépenses d'une guerre que nous n'avons pas provoquée. L'autre, qui touche la chrétienté tout entière, embrasse l'abolition de l'esclavage, celle de la piraterie et celle des tributs que l'Europe paye encore à la Régence d'Alger. Le roi est fermement résolu à ne pas poser les armes, et à ne pas rappeler ses troupes d'Alger que ce double but n'ait été atteint et suffisamment assuré ; et c'est pour s'entendre sur les moyens d'y parvenir, en ce qui concerne les intérêts de l'Europe, que Sa Majesté a fait annoncer à ses alliés, le 12 mars dernier, son désir de se concerter avec eux, dans le cas où le gouvernement actuellement existant à Alger viendrait à se dissoudre au milieu de la lutte qui va s'engager. On rechercherait alors en commun quel serait l'ordre de choses nouveau qu'il serait convenable d'établir dans cette contrée, pour le plus grand avantage de la chrétienté.

IV

LETTRE DE POLIGNAC A RAYNEVAL, AMBASSADEUR DE FRANCE A VIENNE

20 avril 1830.

.....Voici les différents systèmes que nous avons eu à examiner jusqu'à ce jour :

1° Nous retirer après avoir fait une paix qui oblige le dey à nous accorder les trois points indiqués plus haut et qui de plus mette à couvert nos intérêts particuliers par la stipulation d'une indemnité de guerre de cinquante millions et la cession de Bône pour garantir la sûreté de nos établissements.

2° Enlever à la capitale de cette Régence les moyens de défense qui l'ont encouragée jusqu'à présent à braver l'Europe : ainsi raser les forts, enlever les canons, mais laisser du reste le gouvernement tel qu'il est, en lui imposant les conditions ci-dessus.

3° Pour rendre plus certaine encore l'impuissance des Algériens à l'avenir combler leur port après avoir détruit les fortifications du môle et de la ville.

4° Reconduire les milices turques en Asie, et établir à la place du dey un prince maure ou arabe, avec un gouvernement national.

5° Après avoir détruit la Régence, faire d'Alger un simple pachalick à la nomination du sultan.

6° Donner Alger à l'ordre de Malte.

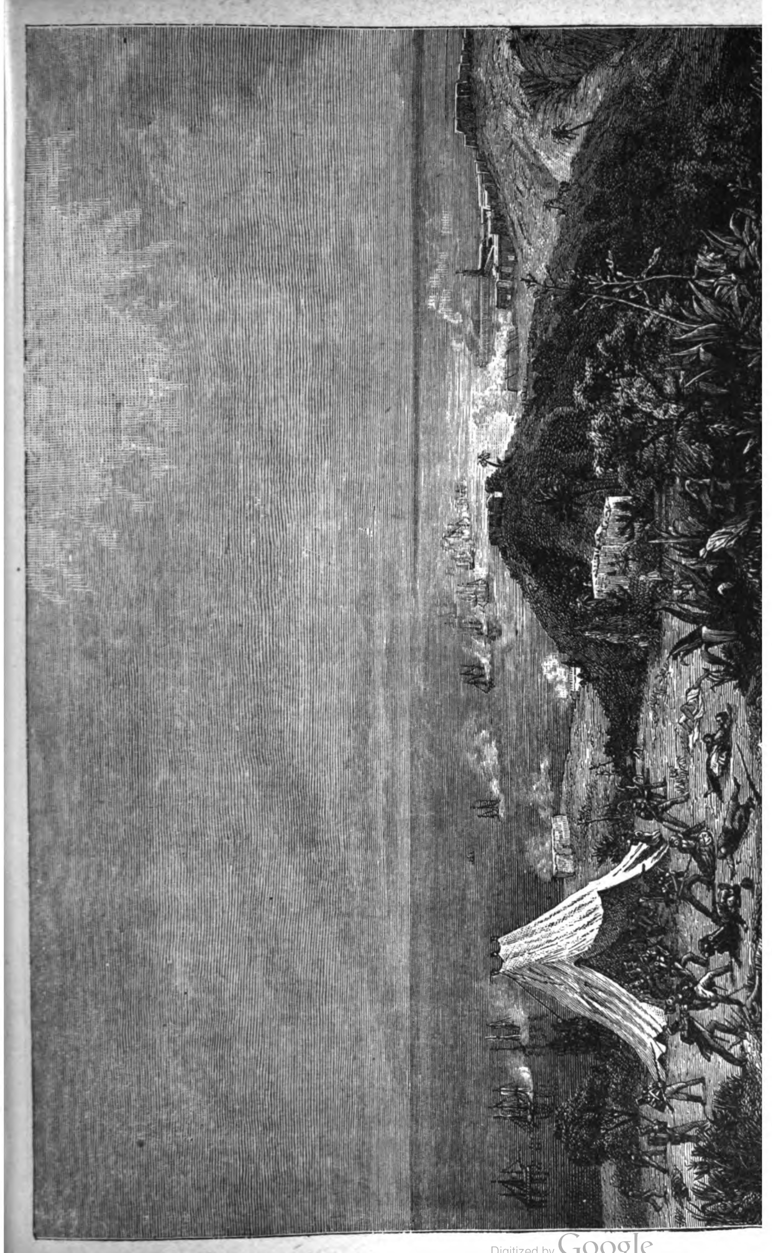
7° Garder Alger et coloniser la côte ; nous avons quelque raison de penser que la Russie et la Prusse inclineraient vers l'adoption de ce parti.

8° Partager tout le pays entre les puissances de la Méditerranée de manière qu'en partant de l'est et allant à l'ouest l'Autriche aurait Bône, la Sardaigne Stora, la Toscane Djidjelli, Naples Bougie, la France Alger, le Portugal Tenès, l'Angleterre Arzew, l'Espagne Oran.

Bataille de Staouëli [1].

Le combat commença avant le jour. Les Turcs et les Bé-

1. De Quatrebarbes, *Souvenirs de la campagne d'Afrique.*



douins descendirent du plateau en poussant des cris affreux. D'abord ils s'avancèrent parallèlement à la première division, comme si l'intention de l'aga eût été de faire une attaque de front. Mais bientôt leurs deux ailes débordèrent le centre, et, tandis que leur artillerie foudroyait la brigade Achard, la cavalerie chargeait la brigade Clouet et Porret de Morvan, et leurs tirailleurs, se glissant sur le bord de la mer, cherchaient à couper la première ligne de la seconde. Les faisceaux de lances qui entouraient nos bataillons arrêtèrent un instant l'impétuosité des Turcs : leurs chevaux ayant refusé de les franchir, ils forcèrent à coups de sabre et de pistolet leurs esclaves et les gens de pied qui les suivaient à aller les arracher. Ces malheureux, que la mort menaçait de toutes parts, se firent tuer à bout portant par nos soldats. Le combat devint alors de plus en plus sanglant. L'ennemi se précipite par les brèches sur les lances renversées, et plante ses étendards au milieu de nos bivouacs.

..... Bientôt, repoussés sur tous les points, les Turcs se retirèrent en désordre; mais, à portée de fusil de nos avant-postes, ils firent volte-face et engagèrent un combat de tirailleurs. Le général en chef venait d'arriver sur la ligne. Il donna aussitôt l'ordre de plier les bataillons en colonne serrée et de marcher en avant pour tourner la position des Arabes.....

Les Turcs commencèrent alors leur retraite : elle fut longtemps un combat continuel; mais quand ils virent nos soldats s'emparer de leurs batteries, et franchir le dernier ravin qui les séparait de la crête du plateau de Staouëli, le découragement et la peur se mirent dans leurs rangs. Ils renoncèrent à se défendre contre des murailles de fer, c'est ainsi qu'ils appelaient nos colonnes; la fuite devint bientôt générale. Le camp, les bagages, tout fut abandonné. Les femmes que l'aga traînait à sa suite eurent à peine le temps de monter à cheval. Deux ou trois mille sequins furent trouvés épars dans sa tente, et tombèrent en partage aux premiers voltigeurs qui y pénétrèrent.

Nos troupes traversèrent le camp sans s'arrêter à le piller. Lorsque l'ennemi disparut, et que le nuage de poussière

élevé à l'horizon par la cavalerie qui fuyait se fut dissipé, l'on s'aperçut que l'on combattait à jeun depuis huit heures entières, sous un soleil ardent. Une grande halte fut faite au bord d'un ruisseau, au milieu d'un petit bois de figuiers et d'orangers. Le général en chef désigna les nouvelles positions que l'armée devait occuper, et chaque régiment reconnut ses bivouacs. Le soldat put alors satisfaire sa curiosité.

L'intérieur du camp présentait l'aspect d'un immense marché, où seraient étalées, sans ordre, des provisions de toute espèce. Sur des monceaux d'orge et de fourrages, l'on avait jeté des tapis, des étoffes rayées, des manteaux de laine blanche, des sacs de pain, de biscuit et de tabac, des outres pleines de beurre, d'huile ou de lait aigre, des dattes, des citrons, des oranges, des pastèques, des vases remplis de miel. Puis on voyait çà et là des cadavres algériens, des blessés qui demandaient la vie, des fusils et des yatagans brisés; cent chameaux dans l'enceinte du camp, se prenaient en rond, en poussant des mugissements sauvages; des troupeaux de bœufs, douze ou quinze cents moutons erraient pour reconnaître leurs maîtres accoutumés; des ânes, des mulets, des chevaux sans cavaliers galopaient effrayés au milieu des tentes. La joie de nos conscrits était grande à la vue d'un spectacle si nouveau pour eux.

Prise du fort l'Empereur [1].

Les batteries de brèche venaient d'être terminées; la garnison, accablée de fatigue et de sommeil, semblait avoir oublié son activité ordinaire; un profond silence régnait dans la tranchée : il n'était interrompu que par un petit nombre de bombes lancées à intervalles égaux, comme pour marquer les heures; l'artilleur impatient trouvait la nuit plus longue que de coutume. A la première lueur du jour, le signal est donné par une fusée partie du quartier général. Les batteries sont démasquées, et le feu le plus terrible commence. Les Turcs y répondent avec une constance et une bravoure dignes d'un sort meilleur. On les voit, derrière les embra-

1. De Quatrebarbes, *Souvenirs de la campagne d'Afrique.*

sures en ruine, remplacer les blessés et les morts, et servir leurs pièces tant qu'elles ne sont pas démontées ou couvertes de leurs cadavres. Bientôt toutes nos bombes tombent dans l'intérieur du château. Notre feu prend une supériorité croissante. Dans l'impuissance de se défendre, l'ennemi renonce à prolonger cette lutte inégale.

Tout à coup retentit un bruit épouvantable. Un nuage noirâtre s'élève dans l'air, s'étend sur la tranchée, la plonge dans d'épaisses ténèbres. Nos soldats étonnés se pressent contre l'épaulement et restent immobiles, couverts de débris et de poussière. Les arbres se fendent en éclats : une pluie de pierres couvre le sol, et les maisons sont ébranlées comme par un tremblement de terre.

L'obscurité n'était pas encore dissipée lorsque le général Valazé s'élance avec ses mineurs. « Artilleurs, s'écrie le brave Lahitte, resterez-vous en arrière ? » A la voix du général Hurel, l'infanterie se précipite au pas de course. Une large brèche donne l'entrée à nos soldats. Le drapeau blanc est arboré, non sur la tour (elle n'existe plus), mais au tronc brisé d'un dattier séculaire qui, la veille encore, servait à la marine de signal pour entrer dans le port.

L'intérieur du château ressemblait aux images que l'imagination se plaît à faire du chaos. Le côté nord, détruit par l'explosion, s'était écroulé en partie. L'on apercevait des canons tombés du haut du parapet, à demi cachés sous les décombres. La cour et la plateforme se confondaient dans une immense ruine. Des masses énormes de maçonnerie gisaient sur le sol au milieu de boulets et d'éclats de bombes, et de larges fentes sillonnaient les murailles qui étaient restées debout.

Nous crûmes d'abord qu'une de nos bombes tombée sur le magasin à poudre était la cause de l'explosion, mais l'on s'assura plus tard que les Turcs, réduits à la dernière extrémité, avaient mis eux-mêmes le feu avant d'abandonner le château, dans l'espoir d'écraser les Français sous ses débris. Leur attente fut trompée. Des soldats en petit nombre reçurent quelques contusions légères; pas un seul ne fut blessé dangereusement.

Gravé par Paul Girardet

Le fort l'Empereur saute.



10.

Capitulation d'Alger.

CONVENTION ENTRE LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE ET SON ALTESSE LE DEY D'ALGER

Le fort de la Kasbah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises ce matin, à dix heures (heure française). Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement. Le dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient dans le lieu qu'il fixera, et, tant qu'il restera à Alger, il y sera lui, et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française; une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille. Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection. L'exercice de la religion mahométane restera libre; la liberté de toutes les classes, leur religion, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte, leurs femmes seront respectées; le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur. L'échange de cette convention sera fait avant dix heures ce matin, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Kasbah, et successivement dans tous les autres forts de la marine.

Comte de Bourmont.

Au camp devant Alger, 4 juillet 1830.

Cette convention fut ratifiée en entier par Hussein, sauf un sursis de deux heures, le 5 juillet au matin.

CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE PAR LA FRANCE

Premier passage de l'Atlas[1].

21 novembre 1830.

Une proclamation annonça aux troupes que, le lendemain, elles franchiraient la première chaîne de l'Atlas. Les soldats

1. Pellissier, *Annales Algériennes*, t. I, p. 144.

se mirent aussitôt à discourir, autour des feux de bivouac, sur l'entreprise dans laquelle ils se trouvaient engagés. Les plus instruits, faisant appel à leurs souvenirs classiques, racontaient les guerres des Romains, et faisaient connaître à leurs camarades qu'aucune armée européenne n'avait paru dans ces contrées depuis ce peuple, auquel on aime tant à se comparer... Une seule chose embarrassait un peu les commentaires de la proclamation du général Clauzel. Il y était question, comme dans celle du vainqueur des Pyramides, d'un certain nombre de siècles qui contemplaient l'armée française; le chiffre variant suivant les copies. Les uns l'appliquaient à l'Atlas lui-même, qui certainement porte sur ses cimes bien des siècles écoulés; d'autres pensaient qu'il s'agissait d'un antique tumulus, connu dans le pays sous le nom de Tombeau de la Chrétienne, que l'on aperçoit de Mouzaïa, sur une colline au nord du pays des Hadjoutes; enfin quelques plaisants prétendirent que les siècles qui nous contemplaient n'étaient autres que certains généraux que nous avait envoyés la jeune France de Juillet, et qui, arrivés au terme d'une carrière fort honorable sans doute, semblaient se survivre à eux-mêmes.....

Nous gravîmes sans beaucoup de peine les premières pentes de l'Atlas et nous parvînmes sur un plateau élevé, d'où les regards plongeaient sur toute la plaine de la Metidja. La mer se laissait entrevoir dans le lointain, et l'on découvrait à l'ouest le lac Aoula, à l'extrémité du territoire des Hadjoutes. L'armée fit halte en cet endroit, et l'artillerie de montagne salua le vénérable Atlas de vingt-cinq coups de canon.

..... L'armée continua à avancer, et se trouva bientôt en face du col de Ténia, qui est un passage étroit, ou plutôt une coupure de quelques pieds, dominée à droite et à gauche par des mamelons coniques et élevés. On n'y parvient que par un sentier raide et difficile, bordé à droite par un profond précipice et à gauche par des hauteurs escarpées. En approchant du col, le chemin devient encore plus dangereux; il est taillé dans un sol schisteux et glissant, et court en zigzag, à branches rapprochées, sur un plan très incliné. Le bey de Titery avait mis deux mauvaises pièces de canon en batterie à droite

et à gauche de la coupure, et ses troupes, dont il est assez difficile d'évaluer le nombre, garnissaient toutes les hauteurs.

Cette formidable position ne pouvait être attaquée que de front et par la gauche. En conséquence le général en chef ordonna au général Achard de faire gravir à sa brigade les hauteurs de gauche, pour gagner le col par les crêtes, la brigade Munck d'Uzer, qui marchait après elle, devait continuer à suivre la route..... Les tambours ayant battu la charge pour animer les soldats qui avaient de la peine à gravir les pentes escarpées, le général Achard crut qu'ils étaient arrivés sur les crêtes et qu'ils chargeaient l'ennemi à la baïonnette. Il se lança alors en avant avec un seul bataillon du 37e... On peut dire qu'il se précipita tête baissée au-devant de la mort; car, selon toutes les prévisions, la moitié de cette brave troupe devait périr avant d'atteindre le but; elle perdit en effet beaucoup de monde, mais moins cependant que l'on ne devait le croire. Quelques officiers s'étaient jetés en avant pour indiquer la route. M. de Mac-Mahon, aide de camp du général Achard, arriva le premier au col.

Ultimatum envoyé au général Boyer, gouverneur d'Oran, par Hadji-Meheddin, père d'Abd-el-Kader.

Mai 1832.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux, le serviteur du Tout-Puissant, le seigneur Hadji-Meheddin, commandant des croyants, au chrétien qui commande le bourg d'Oran.

Nous te faisons savoir que nous viendrons prochainement te livrer bataille avec une armée aussi nombreuse que les grains de sable de la mer, ou les étoiles du firmament. Si tu es résolu à périr, tu n'as qu'à sortir des remparts où la crainte te tient renfermé, et te présenter dans la plaine du Figuier. Si tu restes dans tes murs, tu n'échapperas pas pour cela à notre glaive; les plus fortes murailles s'écroulent par la puissance du Très Haut et la vertu du nom du Prophète (que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur lui). Vous serez tous ensevelis sous leurs ruines.

Toutefois notre loi miséricordieuse nous prescrit, avant le combat, de t'offrir d'embrasser l'islamisme ; ce serait le meilleur parti à prendre. Vous recevrez des femmes, des terres et un établissement parmi nous. Mais, comme la lumière de notre religion n'a pas encore éclairé ton cœur, tu persisteras peut-être dans ton idolâtrie, et voudras revoir ton pays ; alors résous-toi à payer le tribut, à nous livrer tes armes, tes poudres, tes canons, tes trésors et dix otages choisis parmi les plus grands d'entre vous. A ces conditions vous serez libres de retourner sur les terres des chrétiens. Je t'avertis que, si tu prends le parti de la résistance, je vous rayerai, s'il plaît à Dieu, du nombre des vivants.

Traité Desmichels.

26 février 1834.

Le général commandant les troupes françaises dans la province d'Oran et l'émir Abd-el-Kader ont arrêté les conditions suivantes :

I. — A dater de ce jour, les hostilités entre les Arabes et les Français cesseront. Le général commandant les troupes françaises et l'émir ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination, et, à cet effet, des représentants de l'émir résideront à Oran, Mostaganem et Arzew, de même que, pour prévenir toute collision entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara.

II. — La religion et les usages musulmans seront respectés et protégés.

III. — Les prisonniers seront immédiatement rendus de part et d'autre.

IV. — La liberté du commerce sera pleine et entière.

V. — Les militaires de l'armée française qui abandonneront leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes ; de même les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux

représentants de l'émir résidant dans les trois villes maritimes occupées par les Français.

VI. — Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur sera muni d'un passe-port visé par le représentant de l'émir à Oran et approuvé par le général commandant.

TRAITÉ SECRET.

I. — Les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre; enfin tout ce qui concerne la guerre.

II. — Le commerce de la Merza (Arzew) sera sous le gouvernement du prince des croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Merza.

III. — Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

IV. — On ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Bataille de la Mactah [1].

28 juin 1835.

Le général Trézel, craignant de rencontrer sur la route directe d'Arzew des difficultés de terrain insurmontables à ses voitures, avait résolu, contrairement à l'avis de ceux qui connaissent le mieux le pays, de tourner les collines très accessibles des Hamian, et de déboucher sur le golfe par la gorge de l'Habra, à l'endroit où cette rivière, sortant des marais, prend le nom de Macta. L'émir, ayant reconnu son dessein, envoya un gros de cavaliers, ayant des fantassins en croupe,

1. Pellissier, *Annales Algériennes,* 1836. T. II, p. 270.

pour occuper ce défilé où la colonne française arriva vers midi. Elle y pénétra sans précaution, ayant à sa gauche les collines de Hamian, et à sa droite les marais de la Macta. A peine y était-elle engagée que quelques tirailleurs ennemis parurent sur les collines. Au lieu d'engager aussitôt contre eux des forces considérables, on ne fit marcher que deux compagnies qui furent repoussées par un gros d'Arabes, que masquaient les tirailleurs. D'autres compagnies arrivèrent successivement, et furent ainsi successivement repoussées. Ces attaques partielles et sans force ne pouvaient évidemment avoir qu'une malheureuse issue. Les Arabes, ayant précipité dans la vallée tout ce qui avait cherché à s'établir sur des collines, en descendirent à leur tour et tombèrent sur le convoi que la nature du chemin forçait à défiler voiture par voiture. L'arrière-garde, se voyant alors coupée, prit l'épouvante et serra sur la tête de la colonne en passant à droite du convoi, qu'une vigoureuse charge de cavalerie dégagea un instant. Mais bientôt les voitures du train des équipages et celles du génie, voulant éviter le feu qui partait de la gauche, appuyèrent à droite et s'engagèrent dans les marais, où elles s'embourbèrent. Dans ce moment, un millier de cavaliers arabes de l'aile droite de l'émir, ayant passé le marais, menaçait le convoi par la droite. A leur approche les conducteurs effrayés coupèrent lâchement les traits et s'enfuirent avec les chevaux, laissant ainsi les voitures au pouvoir de l'ennemi, et, ce qu'il y a de plus affreux, les blessés.

Les voitures de l'artillerie, conduites par des gens de cœur, ne s'étaient point engagées dans les marais, et furent presque toutes sauvées. Néanmoins un obusier de montagne resta entre les mains des Arabes.

Cependant le désordre le plus affreux régnait dans la colonne; tous les corps étaient confondus, et il ne restait plus rien qui ressemblât à une organisation régulière. Heureusement que les Arabes, occupés à piller les voitures et à égorger impitoyablement les blessés, ralentirent leur attaque. Cela donna à quelques fuyards le temps de se rallier sur un mamelon isolé, où l'on conduisit une pièce d'artillerie, qui se mit à tirer à mitraille sur les Arabes. Les hommes qui se réuni-

rent sur ce point, se formèrent en carré, et dirigèrent sur l'ennemi un feu irrégulier mais bien nourri, en faisant entendre la *Marseillaise* qui, dans leur bouche, ressemblait plutôt à un chant de mort qu'à un chant de triomphe. La masse des hommes entièrement démoralisés, et ce qui restait de voitures, s'entassèrent en arrière du mamelon dans un fond qui paraissait être sans issue; car, en cet endroit, la route d'Arzew, à peine tracée, tourne brusquement vers l'ouest. Plusieurs, voyant la Macta à leur droite, et, au delà, quelque chose qui ressemblait à un chemin, se précipitèrent dans la rivière et se noyèrent. D'autres, et même quelques chefs, criaient qu'il fallait gagner Mostaganem. La voix du général se perd dans le bruit, il y a absence de commandement, et ce n'est qu'au bout de trois quarts d'heure que cette masse informe, après s'être longtemps agitée sur elle-même, trouve enfin la route d'Arzew.

Les soldats restés sur le mamelon n'entendent, ou plutôt n'écoutent pas les ordres qu'on leur donne. Ils font entendre des paroles décousues et bizarres qui prouvent que la force qui les fait encore combattre est moins du courage qu'une excitation fébrile. L'un fait ses adieux au soleil qui, radieux, éclaire cette scène de désordre et de courage ; l'autre embrasse son camarade. Enfin les compagnies du 66e de ligne, encore plus compactes que le reste, finissent par se mettre en mouvement; mais les autres les suivent avec tant de précipitation, que la pièce de canon est un instant abandonnée. Elle fut dégagée cependant et les hommes qui étaient restés si longtemps sur le mamelon se réunirent à ceux qui étaient déjà sur la route d'Arzew; mais alors le corps d'armée ne présenta plus qu'une masse compacte de fuyards. L'arrière-garde ne fut plus composée que de quarante à cinquante soldats de toutes les armes qui, sans ordres et presque sans chefs, se mirent à tirailler bravement, et de quarante chasseurs commandés par le capitaine Bernard....

A huit heures le corps d'armée arrive à Arzew après seize heures de marche et quatorze de combat. Nous eûmes dans cette fatale journée trois cents hommes tués et deux cents blessés, et nous perdîmes la plus grande partie de notre ma-

tériel, dix-sept hommes seulement furent faits prisonniers par les Arabes qui, à l'exception de ceux-là, égorgèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, même les blessés.

Entrée à Mascara [1].

6 décembre 1835.

La nuit qui commençait à se former, la pluie qui tombait abondamment, la boue des rues sales et étroites qu'il fallut d'abord traverser, contribuaient encore à rendre plus poignant le triste spectacle qui se manifestait graduellement aux regards : une ville à peu près déserte, et le petit nombre de figures humaines qu'on y apercevait ressemblant plutôt à des spectres qu'à des hommes ; des femmes pâles, échevelées, à peine couvertes de quelques haillons, portant encore la trace de la brutalité des Arabes. Ces malheureux nous saluaient avec autant de joie que leur souffrance leur permettait d'en éprouver, et paraissaient nous regarder comme des libérateurs. Là nous apprîmes en effet que les soldats d'Abd-el-Kader,en revenant du combat de l'Habrah, avaient passé par Mascara, avaient obligé la population maure d'évacuer, et avaient pillé tout le monde indistinctement, mais les Juifs avaient eu plus particulièrement à souffrir ; une soixantaine avaient été tués, un grand nombre de femmes et d'enfants emmenés. En cherchant des logements pour M. le maréchal gouverneur, on entra dans une maison où se trouvaient deux femmes couvertes de blessures, gisant à côté d'une troisième qui était morte, et on apprit par ceux qui les entouraient que toutes les victimes des scènes de carnage qui venaient d'avoir lieu dans Mascara étaient encore, les morts sans sépulture, et les blessés sans secours.

Dans cette catastrophe, la famille d'Abd-el-Kader lui-même n'avait pas été épargnée, et sa femme avait eu ses pendants d'oreilles arrachés par les propres soldats de son mari. En un mot, dans cette ville infortunée où le feu consumait un assez grand nombre de maisons, il ne restait que sept à huit cents Juifs, tremblants et consternés, qui offraient un spec-

1. Berbrugger, *Relation de l'expédition de Mascara*, 1836.

tacle de misères et de douleur que l'imagination a peine à concevoir.

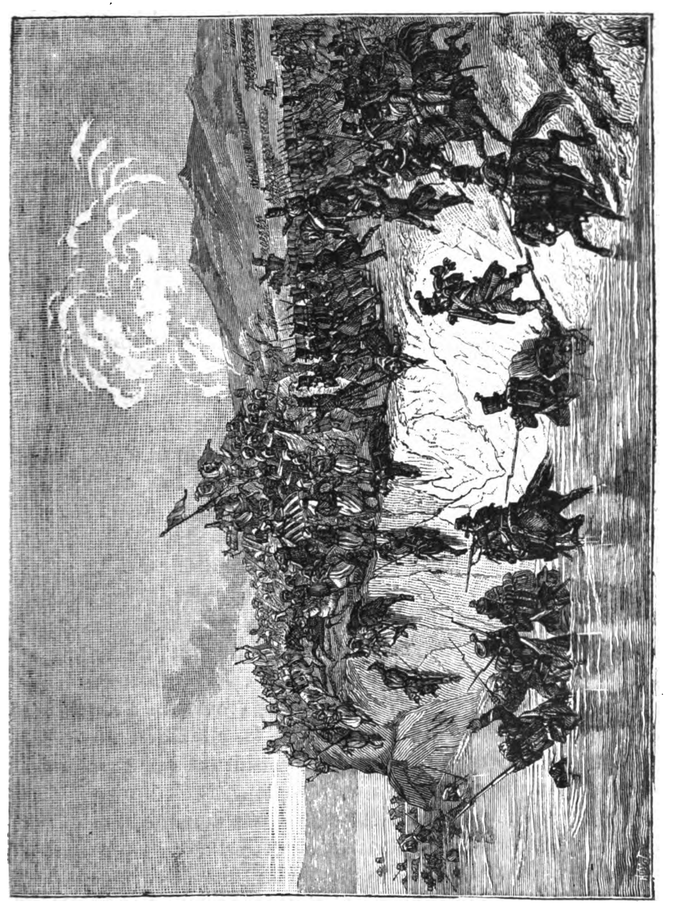
C'est au milieu de ce triste cortège que le prince et le maréchal allèrent établir le quartier général à l'extrémité de a ville, dans la maison même de l'émir.

Bataille de la Sickack[1].

..... J'avais besoin de dix minutes pour finir mes dispositions et distribuer les rôles avec précision. Il fallait aussi donner le temps à l'ennemi de passer la Sickack afin de l'y précipiter, L'émir n'a pas voulu me donner ces dix minutes. Il a jeté sur moi mes tirailleurs et mes spahis et s'est avancé en grosses masses informes poussant des cris affreux. J'ai jugé que c'était l'instant de prendre l'offensive à mon tour et qu'un mouvement rétrograde pouvait tout compromettre. Après avoir lancé des obus et de la mitraille sur cette vaste confusion, toutes les troupes à la fois se sont ébranlées à mon commandement et ont abordé l'ennemi avec une grande franchise. Le combat du plateau a été le plus considérable. Les trois bataillons du colonel Combes, un du 47e, deux du 17e léger, ont agi avec une résolution et une vitesse remarquables pour des troupes si fatiguées par la marche et par la chaleur. Les cavaliers arabes étaient si nombreux que la fusillade avec laquelle ils nous ont accueillis ressemblait à un feu de deux rangs de notre infanterie. Ils ont plié, mais avec lenteur. J'ai cru le moment favorable pour lancer sur eux le 2e chasseurs. J'ordonnai à ce régiment une charge à fond qui eut d'abord un plein succès. Les Arabes qui se trouvèrent en face, furent culbutés et un parti d'infanterie kabyle fut sabré. Mais l'aile droite des Arabes ayant attaqué le flanc gauche des chasseurs, pendant que, d'un autre, côté leur infanterie, sortie du ravin, les fusillait par le flanc droit, ils se sont retirés avec quelque perte et sont rentrés sous la protection des bataillons que je menais à leur secours presque au pas de course. L'artillerie, aux ordres du brave colonel Tournemine,

1. Rapport de Bugeaud au maréchal Maison, ministre de la guerre. Tlemcen, 8 juillet 1836. — *Extrait du maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits* par d'Ideville, t. II, p. 43.

suivait ces mouvements rapides, bien que cela parût impossible autrefois avec le matériel des montagnes.



(Bataille de la Sickak. (Tableau de Philippoteaux.)

Les Arabes ont plié une seconde fois; une seconde fois aussi je leur ai envoyé ma cavalerie. Mais alors quatre cents douairs m'avaient rejoint. Malheureusement leur aga Musta-

pha venait d'être blessé d'une balle à la main. Malgré la privation de cet excellent chef, ils m'ont rendu de grands services ; eux et les chasseurs se sont couverts de gloire. Tout a été culbuté, et la cavalerie arabe, embarrassée par son nombre même, a perdu beaucoup d'hommes, d'armes et de chevaux : ses morts et ses blessés sont restés en notre pouvoir.

Alors Abd-el-Kader lui-même, dont nous avions aperçu le drapeau en arrière, au milieu de son infanterie régulière, s'est avancé avec cette réserve et la cavalerie qu'il a pu ramener. C'est la première fois, dit-on, qu'on a vu les Arabes employer une réserve ou l'engager avec tant d'à propos. Ce dernier effort n'a pu nous arrêter un moment ; nous nous sommes jetés sur cette troupe, qui, malgré un feu bien nourri, a été rompue et précipitée fatalement sur le point le plus difficile du ravin de l'Isser. Une pente assez rapide aboutit à un rocher taillé presque à pic, de trente ou quarante pieds au-dessus de la plage. C'est là qu'un carnage horrible commence et se poursuit malgré mes efforts ! Pour échapper à une mort certaine, ces malheureux se précipitent en bas du rocher, s'assomment ou se mutilent d'une manière affreuse. Bientôt cette triste ressource leur est enlevée ; nos chasseurs et nos voltigeurs trouvent un passage et pénètrent dans le lit de la rivière ; les ennemis sont cernés de toutes parts, et les douairs peuvent assouvir leur horrible passion de couper les têtes. Cependant, à force de cris et de coups de plat de sabre, je parviens à sauver cent trente hommes de l'infanterie régulière. Je vais les envoyer en France. Je crois que c'est entrer dans une bonne voie. L'humanité et la politique en seront également satisfaites. Ces Arabes prendront en France des idées qui pourront fructifier en Afrique.......

Dès que la victoire avait été à peu près décidée, j'avais fait filer le convoi sur Tlemcen. Quoique privé de mon parc à bœufs et de toute espèce de ressources pour les officiers, j'ai tenu à coucher sur le champ de bataille, pour mieux constater ma victoire.

Agréez, etc.

Lettre du général Bugeaud au maréchal Maison, ministre de la guerre.

16 juin 1836.

Il faut, pour commander en Afrique, des hommes vigoureusement trempés au moral comme au physique. Les colonels et les chefs de bataillon un peu âgés, chez qui la vigueur d'esprit et de cœur ne soutient pas les forces physiques, devraient être rappelés en France, où ils recevraient ou leur retraite ou des commandements de place. Leur présence ici est beaucoup plus nuisible qu'utile.

Ce qu'il faut aussi pour faire la guerre avec succès, ce sont des brigades de mulets militairement organisées, afin de ne pas dépendre des habitants du pays, de pouvoir se porter partout avec légèreté pour pouvoir suivre l'ennemi sur tous les points où il se retire, et ne pas charger les soldats, comme on le fait, de manière à les rendre impropres au rude métier qui leur est réservé sur un sol aussi âpre et sous un climat aussi brûlant. Il y a vraiment de la barbarie, je dirai même que c'est un crime de lèse-nation de les charger de sept à huit jours de vivres, soixante cartouches, chemises, souliers, marmites, etc. Beaucoup succombent sons un tel poids, et les plus forts ont besoin d'être conduits avec une lenteur telle, qu'il est impossible de faire de ces mouvements rapides qui, seuls, peuvent donner des succès. Des mulets, militairement organisés, me paraissent être la meilleure base de la guerre en Afrique... Il faut faire les choses largement : ce sera économiser les hommes et l'argent. Il faut être forts ou s'en aller. Surtout il faut n'envoyer que des soldats robustes, et que ces soldats soient commandés par des officiers jeunes et énergiques. Si j'avais trois mille de mes soldats d'Espagne avec des mulets pour leur porter des vivres, je parcourrais en maître toute la province d'Oran. Les régiments qui sont depuis deux ou trois ans en Afrique, commencent à être bons, mais aussi leur effectif est bien réduit. Les trois beaux régiments que j'ai amenés deviendront bons aussi, mais ce sera après avoir perdu deux ou trois cents hommes faibles au physique comme au moral. L'humanité, l'économie, le bon jugement pour la

guerre, commandent donc de n'envoyer en Algérie que des hommes de choix.

La retraite de Constantine [1].

Il ne restait plus que quinze livres de poudre, et plus de vivres. Après ce dernier effort tenté plus encore pour l'honneur du drapeau que pour un succès impossible, le maréchal n'avait plus qu'un devoir à remplir, celui de sauver les débris du corps expéditionnaire. A quatre heures du matin, dans cette même nuit du 23 novembre, commença la retraite. Les premiers ordres furent donnés avec une regrettable précipitation. Sans doute, il était difficile de conduire à travers un pays tourmenté, en présence d'un ennemi nombreux et féroce, une armée humiliée, démoralisée, et dénuée de ressources : mais n'allait-on pas trop loin en détruisant tout le matériel, en précipitant dans les ravins tentes, bagages et caissons d'artillerie, en abandonnant même des prolonges chargées de blessés ! Il est vrai que le maréchal répara tout par son énergie. Il prit les dispositions nécessaires pour rallier tous ses hommes et ne s'éloigner de Constantine qu'avec sa petite armée serrée autour de lui. Il fallait d'abord que le détachement de Coudiat-aty regagnât, sous le feu de la place, le gros de l'armée campé à la Mansourah. Cette difficile opération s'exécuta non sans d'héroïques efforts. Officiers et soldats durent s'atteler à leurs pièces pour leur faire franchir le Rummel. Le mouvement de retraite était à peine commencé que les assiégés sortirent en masse de la ville. Ils furent repoussés, mais tinrent la campagne, et commencèrent, contre nos troupes, une série d'engagements qui devait nous être bien funeste.

Au moment où le jour se levait, toute l'armée se trouvait enfin réunie sur le plateau de Mansourah. A huit heures du matin, fut donné le signal du départ. Au 2e régiment d'infanterie légère avait été confié le poste d'honneur, l'arrière-garde. Lentement, péniblement, à travers des chemins effondrés s'avançaient nos soldats. A droite et à gauche, à la tête et

1, Gaffarel, *L'Algérie*, p. 133.

en queue tourbillonnaient les cavaliers d'Ahmed ou les fantassins du principal de ses lieutenants, Ben-Aïssa, à peine contenus par nos tirailleurs, et guettant le moment propice pour rompre la colonne. Ce fut à une de ces heures critiques que le commandant Changarnier sauva l'armée par sa bravoure et son sang-froid. Il n'avait avec lui que 300 hommes. La ligne des tirailleurs venait d'être enfoncée et en partie sabrée. Changarnier arrête sa petite troupe, la forme en carré, et d'une voix vibrante : « Allons, mes amis, dit-il, voyant ces gens-là en face. Ils sont 6000 et vous êtes 300. Vous voyez bien que la partie est égale ! » Les soldats auxquels il s'adressait étaient dignes d'un tel chef. Ils laissèrent s'approcher l'ennemi jusqu'à portée de pistolet, et un feu bien nourri joncha de morts trois des faces du carré. Aussitôt ils s'élancent en avant, tuent à la baïonnette les cavaliers démontés, et repoussent les assaillants jusqu'à Constantine. Ils venaient de sauver l'armée, car le massacre de l'arrière-garde au début de la retraite aurait entraîné celui de tous leurs camarades.

Pendant que le 2e léger arrêtait ainsi l'ennemi, Clauzel, qui retrouvait ses belles qualités militaires dans les circonstances périlleuses, remettait de l'ordre dans la colonne et prenait toutes les précautions nécessaires avec autant de présence d'esprit que d'énergie. La retraite fut néanmoins terrible. Sans la présence du soleil sur l'horizon, dont les rayons bienfaisants empêchèrent que l'armée entière ne pérît dans la boue, la retraite devenait un désastre. Aussi les soldats furent-ils heureux de le voir reparaître. « Enfoncé Mahomet! disaient-ils dans leur pittoresque langage, c'est Jésus-Christ qui prend la semaine. »

Entrevue de la Tafna[1].

... Je lui ai proposé pour le lendemain une entrevue à trois eues de mon camp et à six ou sept du sien. Il l'a acceptée, et à neuf heures j'étais sur le terrain avec six bataillons, mon artillerie et ma cavalerie. Je suis resté là jusqu'à deux heures

1. Extrait d'une lettre de Bugeaud au comte Molé, ministre des affaires étranres, datée de la Tafna, 2 juin, 1837. — Ideville, ouvrage cité, t. II. p. 72.

après midi sans entendre parler de l'émir. Enfin quelques chefs arabes, avec lesquels nous avions eu des relations les jours précédents, sont venus successivement nous apporter des paroles dilatoires : l'émir avait été malade et n'était parti de son camp que fort tard, disait l'un ; un autre ajoutait que probablement l'émir allait me demander de remettre l'entrevue au lendemain, mais que cependant il s'approchait; un troisième arriva et nous dit : « Il est là tout près, mais il est arrêté. » Un quatrième nous dit qu'il allait bientôt venir et que je pouvais m'avancer un peu; il était alors cinq heures du soir.

Voulant ramener mes troupes au camp et définitivement en terminer, je me décide à me porter en avant avec mon état-major. J'étais dans une gorge entrecoupée de collines; je marchai pendant plus d'une heure sans rien voir ; enfin j'aperçus au fond de la vallée l'armée de l'émir qui s'établissait sur les mamelons de manière à se mettre bien en évidence. Dans ce moment le chef de la tribu des Oulasias, Bou-Hamedy, vint au-devant de moi et me dit : « L'émir s'avance vers ce coteau; venez, je vais vous conduire près de lui. » J'étais alors au milieu des postes avancés de l'ennemi : reculer eût été montrer de la timidité et peut-être déranger toutes les affaires; je le suivis donc, après lui avoir dit : « Je trouve insolent de la part de ton chef de me faire attendre si longtemps. » Ce Kabyle, croyant que j'hésitais, me dit : « Soyez tranquille, n'ayez pas peur. — Je n'ai peur de rien, lui dis-je, et je suis accoutumé à vous voir; mais je trouve indécent de la part de ton chef de me faire attendre si longtemps, et de me faire venir si loin. — Il est là, vous allez le voir tout à l'heure. »

Cependant nous marchâmes encore longtemps sans le rencontrer. Quelques appréhensions se manifestèrent alors dans mon état-major, un officier supérieur s'écria que nous étions bien assez loin. « Il n'est plus temps, répondis-je, de donner des conseils ; il ne faut pas montrer de faiblesse devant ces barbares. » Et je poussai en avant. Enfin j'aperçus l'escorte de l'émir s'avançant vers moi, l'aspect en était vraiment imposant; c'étaient 150 à 200 chefs marabouts, d'un physique remarquable, que leur lenteur relevait encore. Ils étaient

montés sur des chevaux magnifiques qu'ils faisaient piaffer et qu'ils enlevaient avec beaucoup d'élégance et d'habileté.

Abd-el-Kader était à quelques pas en avant, monté sur un beau cheval noir qu'il maniait avec une grande dextérité. Tantôt il l'enlevait des quatre pieds à la fois, tantôt il le faisait marcher sur les deux pieds de derrière, plusieurs Arabes de sa maison tenaient les étriers, les pans de son burnous, et, je crois, la queue de son cheval. Pour éviter les lenteurs du cérémonial et lui montrer que je n'avais aucune appréhension, j'arrivai sur lui au galop, et, après lui avoir demandé si c'était là Abd-el-Kader, je lui offris cavalièrement la main qu'il prit et serra deux fois. Il me demanda alors comment je me portais ; je lui rendis le compliment et, pour abréger le temps que les Arabes mettent ordinairement dans ces préliminaires, je l'invitai à mettre pied à terre pour causer plus commodément. Il mit pied à terre et s'assit sans m'engager à s'asseoir. Je m'assis près de lui. La musique, toute composée de hautbois criards, se mit à jouer de manière à empêcher la conversation : je lui fis signe de se taire, et elle se tut.

Avant d'entrer en conversation, je considérai un instant sa physionomie et son costume, qui ne présentait aucune différence avec les Arabes les plus vulgaires. Il est pâle et ressemble assez au portrait qu'on a souvent donné de Jésus-Christ. Ses yeux et sa barbe sont châtain foncé, son cerveau est bien développé, la bouche est grande, ses dents sont mal rangées et blanches, sa physionomie dans son ensemble est celle d'un dévot. Excepté au premier abord, il tient toujours ses yeux baissés et ne regarde jamais ; tous ses vêtements étaient sales, grossiers et aux trois quarts usés ; on voit qu'il affecte le rigorisme de la simplicité.

... Là-dessus je me suis levé, mais lui restait assis. J'ai cru reconnaître l'intention de me laisser debout devant lui, je lui ai dit qu'il était convenable qu'il se levât quand je me levais moi-même ; et là-dessus je lui ai pris la main en souriant, et je l'ai enlevé de terre. Il a souri et n'a pas paru formalisé de cette liberté grande aux yeux des Arabes. Sa main, qui est jolie, m'a paru faible ; je sentais que je l'aurais brisée dans la mienne.

... Nous nous sommes dit adieu réciproquement, et nous sommes montés à cheval. Il a été reconduit vers son armée avec le même cérémonial qui l'avait amené. Quand les Arabes, qui pendant toute l'entrevue avaient gardé un religieux silence, ont vu la séparation, ils ont fait éclater des cris de joie qui ont retenti majestueusement dans toutes les collines. Dans ce moment, un coup de tonnerre qui s'est fort longtemps prolongé est venu ajouter au caractère grandiose de la scène. Mon cortège a été saisi d'un frémissement et tous se sont écriés à la fois : « C'est beau : c'est imposant ! c'est admirable ! je ne l'oublierai de ma vie. » Je me suis arrêté un moment sur le terrain de la conférence ; je tâchais d'énumérer l'armée qui était devant moi. Je crois être modéré en la portant à dix mille chevaux. Elle était massée en grande profondeur sur une ligne de plus d'une demi-lieue ; sur quelques mamelons en forme de pain de sucre, les cavaliers étaient serrés depuis la base jusqu'au sommet.

« Heureusement, dis-je aux officiers qui m'entouraient, le nombre de cette multitude ne fait rien à l'affaire ; il n'y a que des individualités, il n'y a pas de force d'ensemble. Les six bataillons qui sont derrière nous se promèneraient au milieu de tout cela et auraient bientôt dissous cette espèce d'ordre qui a été si péniblement établi et qui est sans doute l'une des causes qui ont retardé l'arrivée de l'émir. » Les officiers ont été de mon avis.

Pendant que se passait la scène que je viens de vous raconter, ma petite armée était dans l'anxiété. On me trouvait fort imprudent d'avoir osé me mettre ainsi aux mains de ces barbares, et l'on délibérait si l'on ne ferait pas bien de marcher pour se rapprocher de moi et me soutenir en cas d'événement. Mais le plus grand nombre furent d'avis que ce serait me compromettre et que, si l'ennemi avait de mauvaises intentions, il était trop tard pour me sauver.

Traité de la Tafna.

Entre le lieutenant général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'émir Abd-el-Kader a été convenu le traité suivant.

I. — L'émir Abd-el-Kader reconnait la souveraineté de la France en Afrique.

II. — La France se réserve dans la province d'Oran : Mostaganem, Mazagran et leurs territoires, Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité : à l'est par la rivière de la Macta et le marais d'où elle sort, au sud une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebgah, et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malah, et de cette rivière jusqu'à la mer. — Dans la province d'Alger : Alger, le Sahel, la plaine de la Metidja, Blidah et Coleah.

III. — L'émir administrera la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest dans les limites indiquées par l'article II. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la Régence.

IV. — L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir a l'administration; comme les habitants du territoire de l'émir pourront venir s'établir dans le territoire français.

V. — Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse, sous l'autorité de leur chef spirituel.

VI, VII, VIII... IX. La France cède à l'émir, Rachgoun, Tlemcen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle. L'émir s'engage à faire transporter à Oran tous les effets ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlemcen.

X. — Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

XI. — Les Français seront respectés chez les Arabes comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les sujets français auront acquises, ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties. Ils en jouiront librement, et l'émir s'engage à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

XII. — Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

XIII. — L'émir s'engage a ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

XIV. — Le commerce de la Régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

XV. — La France pourra entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires près de lui aux sujets français, pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes. L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

Lettre d'Abd-el-Kader au général Damrémont, écrite après la paix de la Tafna.

L'émir des croyants, Sid-el-Hadji Abd-el-Kader, au très illustre gouverneur Damrémont, chef des troupes françaises à Alger.

Que le salut et la bénédiction de Dieu, ainsi que sa miséricorde, soient sur celui qui suit la voie de la justice.

Vous ne devez pas ignorer la paix que nous avons faite avec le général Bugeaud. Nous aurions désiré que la paix se fît par votre entremise, parce que vous êtes un homme sage, doux et accoutnmé à ce qui se pratique dans le cabinet des rois, mais le général d'Oran nous ayant écrit qu'il avait le seing du roi pour traiter, ainsi que cela a eu lieu, vu sa proximité nous avons passé avec lui un acte authentique à ce sujet, comme la nouvelle vous en est arrivée en son entier. Je suis donc maintenant avec vous sur la foi et le traité passé entre nous et la nation française. Calmez-vous donc de vos côtés; comptez que tout tournera à bien et selon vos désirs. Vous n'éprouverez aucun mal de ce que pourront faire les Arabes des contrées placées sous mon commandement, du côté de Bouffarick, de la Metidja et des environs.

Dans peu, s'il plaît à Dieu, je me porterai de vos côtés. Je ferai cesser le désordre, je tirerai au clair toutes les affaires,

tant avec vous qu'avec d'autres, pour qu'il ne reste plus rien qui ne soit en harmonie avec la raison.

Si vous avez besoin de quelque chose qui soit en notre pouvoir, nous vous satisferons et nous ne resterons pas en arrière. Il doit en être de même de vous à nous. Ainsi que vos lettres nous arrivent, demandant tout ce que vous voulez, comme cela a été, comme ce sera toujours l'habitude des princes amis. Moi aussi, je vous écrirai pour tout ce qui concerne les affaires de ce monde.

Prise de Constantine [1].

Constantine, le 14 octobre 1837.

Frère, je suis sain et sauf, pas une égratignure, une santé aussi bonne que possible après huit jours de fatigues incroyables, de bivouac dans la boue, de pluie sur le dos, de combats journaliers et continuels, couronnés par l'assaut le plus terrible et le plus meurtrier. Hier 13, à neuf heures du matin, nous sommes montés à la brèche en trois colonnes sucessives, formées d'officiers et de soldats de choix pris dans tous les régiments de l'armée, formant une masse d'environ mille hommes. Je ne te donnerai pas de détails aujourd'hui, frère, le temps me manque, mais figure-toi tout ce qu'il y a de plus épouvantable au monde, de l'avis même des vieux guerriers de l'Empire. — Une résistance admirable. Des hommes qu'il fallait tuer deux fois. Une ville prise à la baïonnette sous un feu écrasant, maison par maison, rue par rue, et ce massacre de part et d'autre durant trois heures, et tu te feras une idée du sang répandu. Que te dirai-je de moi? J'ai enlevé mes soldats à la baïonnette dix fois sous le feu, monté dans les maisons, couru avec cette rage, cet élan que tu me connais, à travers les balles et la mitraille.

Je t'avais dit que je voulais me faire tuer ou me faire remarquer, — je t'avais dit que je voulais la croix, — je ne sais pas si je l'aurai, mais je suis déja récompensé, car mes chefs et mes camarades m'ont embrassé en me disant que je la mé-

1. Lettre de Saint-Arnaud à son frère, avocat à Paris. Extrait de la correspondance du maréchal, t. I, p. 113.

ritais. Et mes soldats m'ont proclamé brave à grands cris, et cependant, je ne les avais pas ménagés, car de cinquante que j'avais avec moi, dix sont morts et onze blessés. Enfin, frère, je suis heureux. Échappé comme par miracle, je jouis du triomphe sans comprendre comment je ne l'ai pas payé de mon sang, car dix fois j'ai été entouré de cadavres qui faisaient place vide autour de nous. Nos pertes en officiers sont immenses, hors de proportion avec celles des soldats et prouvent quel élan, quelle intrépidité les animait... Il est vrai que notre légion s'est immortalisée... Notre réputation est telle que tous les régiments nous complimentent, et que nous avons pris rang à la tête de l'armée.

Un épisode de l'assaut de Constantine [1].

A peine cet accident venait-il de s'accomplir qu'un autre plus terrible éclata. Le feu des tirailleurs placés sur les toits et peut-être la crainte d'une attaque à l'arme blanche avaient dissipé la multitude d'ennemis ramassés d'abord dans la rue en arrière de la porte. On put bientôt songer à dépasser cet obstacle et à s'avancer dans la direction centrale... Tout à coup ceux qui étaient sur le théâtre de ces événements sentent comme tout leur être s'écrouler. Ils sont étreints et frappés si rudement dans tous leurs sens à la fois qu'ils n'ont pas conscience de ce qu'ils éprouvent ; la vie, un instant, est comme anéantie en eux. Beaucoup ne sortent de ce premier étourdissement qu'avec des douleurs aiguës ; le feu dévore leurs chairs, le feu attaché à leurs habits les suit et les ronge... Plusieurs ne font que passer des angoisses de la première secousse à celles de l'agonie. Quelques-uns, dépouillés de leurs vêtements, dépouillés presque entièrement de leur peau, sont pareils à des écorchés, d'autres sont dans le délire, tous s'agitent au hasard et avec des clameurs inarticulées. Cependant les premiers mots qui se font entendre distinctement sont ceux : « En avant ! à la baïonnette ! » prononcés d'abord par les plus valides, répétés ensuite, comme d'instinct, par ceux qui n'en comprennent plus le sens: Une explosion venait d'avoir lieu. Le premier et principal

[1] Extrait de la relation du capitaine de La Tour du Pin.

centre de cette explosion paraît avoir été auprès de la porte; mais à en juger par l'étendue du terrain bouleversé et par le nom-



Prise des hauteurs de Coudiat-Aty. (Tableau d'Horace Vernet.)

bre d'accidents semblables qui se reproduisirent autour de différents points assez distants les uns des autres, on peut

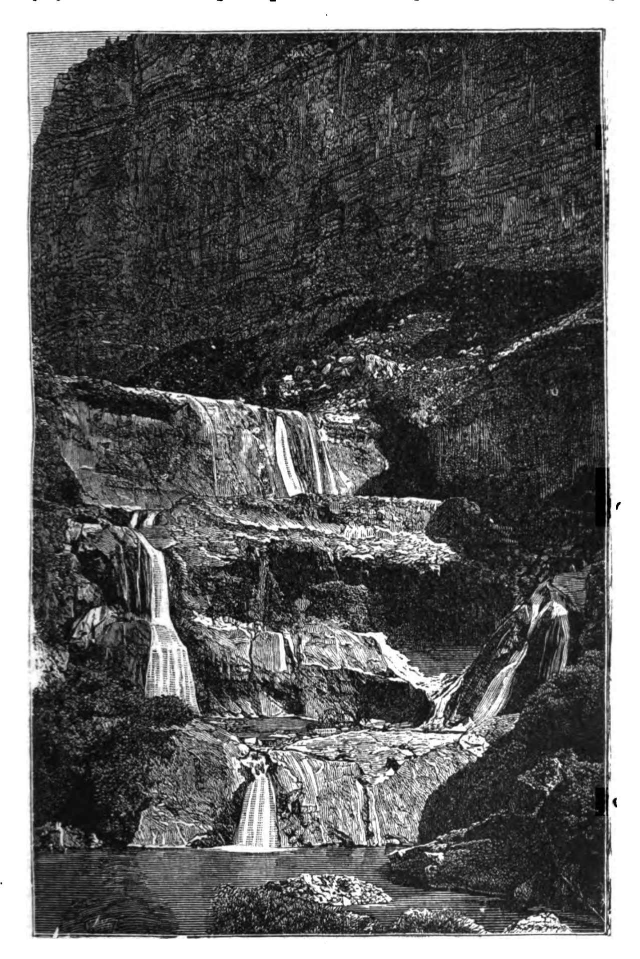
croire qu'il s'alluma dans une succession rapide de plusieurs foyers. Probablement les assiégés avaient, près du lieu où se trouvait la tête de notre colonne, un magasin à poudre auquel le feu prit par hasard, plutôt qu'en exécution d'un dessein de l'ennemi. Lorsque l'air fut en conflagration, les sacs à poudre que portaient sur leur dos plusieurs soldats du génie durent s'enflammer et multiplier les explosions... Les assiégés qu'on venait d'écarter des lieux les plus voisins du cratère de cette éruption, eurent moins à en souffrir, et, profitant du trouble dans lequel les assaillants étaient restés sous le coup de cette catastrophe, ils revinrent dans la rue qu'ils avaient naguère abandonnée, et, après avoir achevé de briser ce qui était encore assez consistant pour se défendre, s'approchèrent et hachèrent à coups de yatagan tout ce qui respirait encore et jusqu'aux cadavres.

Épisode de l'assaut de Constantine [1].

Quand on fut tout à fait au-dessus de ces abîmes, en y plongeant le regard, on découvrit un affreux spectacle. Un talus extrêmement rapide retombe du terre-plein de la Kasbah sur une muraille de rochers verticaux, dont la base pose sur un massif de pierres aiguës et tranchantes. Au pied de cette muraille, sur ce sol de granit, gisaient, brisés et sanglants, des corps d'hommes, de femmes, d'enfants. Ils étaient entassés les uns sur les autres et, à leurs teintes sombres et livides, à la manière dont ils étaient jetés par masses flasques et informes, on pouvait les prendre d'abord pour des amas de cailloux. Mais quelque mouvement qui trahissait encore la vie vint bientôt révéler l'horrible vérité. On finit par distinguer des bras, des jambes qui s'agitaient et des agonisants qui frémissaient dans leurs dernières convulsions. Des cordes rompues attachées aux pitons supérieurs des rochers, où on les voyait encore pendantes, expliquèrent cette effrayante énigme : réveillée de la sécurité dans laquelle elle avait dormi jusqu'au dernier moment pour tomber dans les angoisses de l'épouvante,

1. Capitaine de la Tour du Pin, *Relation de l'assaut et de la prise de Constantine*, le 13 octobre 1837.

la population s'était précipitée vers les parties de la ville qui



Les cascades du Rummel.

étaient à l'abri de nos coups, afin de s'y frayer un chemin ver la campagne. Ces malheureux, dans leur vertige, n'avaient

pas compté sur un ennemi plus cruel et plus inexorable que ne pouvaient l'être les Français vainqueurs, sur la fatalité de ces lieux infranchissables qu'on ne peut fouler impunément. Quelques sentiers, tracés par des chèvres et des pâtres kabyles, existent bien dans différentes directions, mais la foule s'était lancée au hasard à travers ces pentes, sur lesquelles on ne peut plus s'arrêter. Les premiers flots arrivant au bord de la cataracte, poussés par ceux qui suivaient, et ne pouvant les faire refluer, ni les contenir, roulèrent dans l'abîme et il se forma une effrayante cascade humaine. Quand la presse eut été diminuée par la mort, ceux des fuyards qui avaient échappé à ce premier danger crurent trouver un moyen de continuer leur route périlleuse en se laissant glisser le long des cordes fixées aux rochers; mais, soit inhabileté ou précipitation à exécuter cette manœuvre, soit que les cordes se rompissent, les mêmes résultats se reproduisirent par d'autres causes, et il y eut encore une longue série de chutes mortelles.

Attaque de nuit en Algérie [1].

Djidjelli, 4 juin 1839.

Au moment où je t'écrivais que nous étions à peu près tranquilles, je ne me doutais guère que la nuit viendrait me donner un démenti si prompt. Cette nuit, à une heure du matin, nous avons été attaqués sur toute la ligne par une nuée d'Arabes qui, comme des serpents, rampant ventre à terre, muets, invisibles, sont venus se ruer tout à coup dans nos positions, où ils se sont annoncés par un feu terrible et des hurlements d'enfer. C'était un magnifique spectacle au milieu d'une belle nuit à demi éclairée par la lune. Toute la ligne était en feu. D'un côté la rage et les vociférations qui nous indiquaient où nous devions porter nos coups, de l'autre le calme et le sang-froid. Ils ont entouré le blockaus, où ils voulaient mettre le feu, ont coupé à coups de yatagan des tentes, dont ils ne trouvaient pas l'entrée et ont pillé ce qu'ils ont trouvé. Cet amour de la rapine leur a coûté cher, car on les a chargés

1. Lettre de Saint-Arnaud, alors commandant et en garnison à Djidjelli, à son frère, avocat à Paris. *Correspondance de Saint-Arnaud*, t. I, p. 222.

et on leur a tué beaucoup de monde. Des morceaux de leur cervelle, des lambeaux de leurs têtes étaient plaqués autour des retranchements. Cette attaque acharnée a duré jusqu'à quatre heures du matin. Au grand jour tout avait disparu. Le calme le plus complet avait succédé à un tumulte, que l'écho de la nuit rendait plus imposant encore. Alors on s'est regardé, secoué, compté. Chose extraordinaire, au milieu de ce pêle-mêle où la mort avait si beau jeu, nous n'avons eu chez nous que huit hommes de blessés.

Le passage des Portes de Fer [1].

28 octobre 1839.

Il avait plu le matin et ce ne fut qu'à dix heures et demie que la division d'Orléans put se mettre en marche.

Elle cheminait depuis une heure, tantôt dans le lit de l'Oued-bou-Ketheum, tantôt sur l'une ou sur l'autre de ses rives, ayant en tête les deux cheiks arabes, pour guides, lorsque la vallée, assez large jusque-là, se rétrécit tout à coup, en plongeant au pied d'immenses murailles calcaires dont les crêtes, pressées les unes contre les autres, découpaient sur l'horizon leurs silhouettes fantastiques. Il fallut gravir un âpre sentier sur la rive gauche du torrent, et après des montées et des descentes pénibles, où les sapeurs durent travailler avec effort pour ouvrir un passage aux mulets, la colonne se trouva encaissée au milieu de cette gigantesque formation de roches escarpées qu'elle avait admirées devant elle quelques pas auparavant. Ces masses de granit, de huit à neuf cents pieds de hauteur, se succèdent séparées par des intervalles de quarante à cent pieds, qu'occupaient des parties marneuses détruites par le temps, et vont s'appuyer à des sommets qu'elles brisent en ressauts infranchissables, et qu'il serait presque impossible de couronner régulièrement. Une dernière descente, presque à pic, conduisit au milieu du site le plus sauvage [2], où, après avoir marché pendant près de

1. CHRISTIAN, *L'Afrique française*, p. 331.

2. PEYSSONEL. *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie en 1724 et 1725. Lettre XII, à M. Bignon.* « Ces montagnes sont si escarpées et si difficiles qu'il

dix minutes à travers des rochers dont le surplomb s'exhausse de plus en plus, et après avoir tourné à droite, à angle droit, dans le torrent, l'avant-garde arriva dans une espèce d'entonnoir où il eût été facile de la fusiller à bout portant du haut de ces espèces de remparts, sans qu'il fût possible de riposter.

Là, se trouve la première porte, tranchée large de huit pieds, pratiquée perpendiculairement dans une de ces grandes murailles, rouges dans le haut et grises dans le bas. Des ruelles latérales, formées par la destruction des parties marneuses, se succèdent jusqu'à la seconde porte, où un mulet chargé peut à peine passer. La troisième est à quinze pas plus loin, en tournant à droite. La quatrième porte, plus large que les autres, est à cinquante pas de la troisième ; puis le défilé, toujours étroit, s'élargit un peu, et ne dure guère plus de trois cents pas. C'est du haut en bas des murailles calcaires que les eaux ont péniblement franchi ces déchirements étroits, auxquels leur aspect extraordinaire, et dont aucune description ne peut donner l'idée, a si justement mérité le nom de Portes de Fer. C'est là que s'est précipitée notre avant-garde, ayant à sa tête le prince royal et le maréchal Valée, au son des musiques militaires et aux cris de joie des soldats, qui saluaient ces roches sauvages. Au sortir de ce sombre défilé, un radieux soleil éclairait une gracieuse vallée, et bientôt chaque soldat gagna la grande halte, à peu de distance de là, portant à la main une palme arrachée au tronc des vieux palmiers du Biban. Le prince royal avait ordonné à l'avant-garde de s'élancer à travers le défilé, et d'occuper immédiatement les crêtes de sortie ; trois compagnies d'élite en devaient faire autant, à droite et à gauche, pendant tout le passage du reste de la division et du convoi. Ces dispositions, qui furent couronnées d'un plein succès, mettaient à même de déjouer une attaque ; mais quatre coups de fusil, tirés au

est impossible de les traverser à aucun autre endroit qu'à ce fameux détroit. Il n'y a que des chèvres ou des hommes aussi agiles qu'elles, qui puissent monter et descendre les rudes élévations qui s'y trouvent. Lorsque les Turcs sont brouillés ou en guerre avec les nations du sultan Bouzit, ils sont obligés de passer au Sahara en faisant un contour de cinq à six journées, et d'en passer deux sans eau, pour pouvoir aller d'Alger dans le royaume de Constantine. »

loin par des maraudeurs, et qui n'atteignirent personne, vinrent seuls protester contre le passage miraculeux que venait d'opérer notre colonne, et pour lequel il ne fallut pas moins de trois heures et demie. Une nouvelle halte eut lieu sous un ciel étincelant, nos baïonnettes couvraient les hauteurs voisines ; un orage, éclatant au loin à notre droite, mêlait ses éclairs aux bruyants accords de notre musique militaire ; officiers et soldats se livraient à leur enthousiasme, sentant que l'on venait d'accomplir la partie la plus difficile de notre belle entreprise, que la moindre crue d'eau, qui ne s'élève pas à moins de trente pieds entre les portes, eût rendue désastreuse.

Lettre du duc d'Aumale au général Bugeaud [1].

Paris, 25 février 1841.

Mon général,

Le roi m'ayant désigné pour remplir un emploi de mon grade vacant au 24e régiment de ligne, d'ici à peu de jours je vais me rendre en Afrique pour rejoindre mon corps, et j'y resterai longtemps, je l'espère. J'ai tenu à vous dire moi-même et le plus tôt possible combien j'étais heureux et fier de servir sous les ordres d'un chef aussi distingué que vous, et que je ferai de mon mieux pour mériter votre estime, pour justifier l'honneur qui m'est fait. Je vous prierai, mon général, de ne m'épargner ni fatigues, ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste, et, en vrai cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale quand il y aura des coups à recevoir et à donner.

Agréez, mon général, l'assurance de mon respect.

Votre affectionné,

Henri d'Orléans.

1. Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 270.

Le maréchal Bugeaud [1].

Mascara, 12 juin 1841.

... Le général Bugeaud suit son but, avec une persévérance aussi louable qu'habile. Passionné pour la guerre et les combats, il préfère aux bulletins qu'il pourrait rechercher la poursuite d'un but utile au pays. Cet homme est admirable, frère, on ne le connaît pas, on ne lui rend pas justice ; il a vraiment du génie. Je le suis, je l'examine sans passion, et chaque jour je lui découvre de nouvelles qualités, mais il a bien les défauts de ses qualités. Franc et loyal à l'excès, il tourne quelquefois à la brusquerie. D'une activité inconcevable, il devient minutieux. Agriculteur pendant quinze ans, vivant dans un frottement continuel avec la classe peu élevée de la société, il n'a pas toute la dignité, toute la tenue désirable. Mais quelle conscience, quelle probité, quelle délicatesse de sentiments, quelle abnégation personnelle ! Et on l'entoure de difficultés! De petites coteries lui suscitent des embarras et des ennuis, la presse l'assassine à coups d'épingle. Je voudrais être en France et crier cela sur les toits. Mon opinion est dégagée de tout esprit d'égoïsme, tu dois le penser. Je suis dévoué à cet homme parce que je vois qu'il m'aime et qu'il est bon pour moi. Ce qu'il fera pour moi, je n'en sais rien. Lui, comme tout autre, sera obligé de me récompenser si je le mérite, et je fais tout pour cela.

Soumission des Hadjoutes (1841) [2].

Nul ne peut s'opposer à la volonté de Dieu! Il a créé le ciel et la terre, les étoiles et la lune qu'on admire, le soleil et le dernier jour.

Le sabre nous sépare du chrétien, c'est l'ennemi de notre foi ; mais ceux qui croient et se soumettent auront le paradis pour séjour.

Les infidèles se sont emparés d'Alger, ils ont dispersé les

1. *Correspondance de Saint-Arnaud*, t. I, p. 325.
2. Ce chant de détreese, eomposé par un poète anonyme, fut adressé à l'émir Abd-El-Kader. Voir, E. Daumas, *La vie arabe*, p. 459

Turcs, puis se sont rués sur nos campagnes, sauterelles venues en leur temps.

Alors un sultan fut élu ; il se nomme Abd-el-Kader, fils de Maheddin ; par son courage et par sa science, il mérite la suprématie.

Les habitants des plaines et des montagnes, même ceux des pays sauvages, tous sont accourus à sa voix, pour marcher contre les impies.

Ce prince est né pour la gloire des musulmans ; de l'est à l'ouest, du nord au sud, partout, nous avons suivi ses drapeaux, partout nous avons brûlé la poudre avec lui.

L'infidèle sortait par masses ; nous le défaisions, nous le brisions, nous le ramenions jusqu'à la mer, ses prisonniers, nous les parquions dans l'intérieur.

Dieu avait embelli notre temps : prêts à combattre, prêts à mourir, prêts à faire de belles actions, la victoire nous consolait de tout.

Mais le traître prit un jour de meilleures dispositions : il dirigea contre nous des attaques incessantes, il brûla nos maisons, il pilla nos silos, et nous réduisit par la misère et par la maladie.

Il s'empara de nos femmes, de nos enfants, de nos troupeaux, de nos bêtes de somme ; l'incendie gagnait en avant, et nous, toujours haletants, nous fuyions devant lui.

Le chef des infidèles (Bugeaud) a le cœur plein de fiel. Il a dit aux siens : « Courage, je vous réponds de soumettre les Arabes. » Il rangeait ses troupes en lignes redoutables, il se retirait, puis revenait, avec des soldats plus nombreux, attaquant chaque lieu séparément.

Il se mettait en marche avec vingt corps d'armée, et, quand un point était ravagé, en connaissait-il un autre, il y courai avec célérité.

Nous le recevions en combattant ; nous le harcelions comme une bête fauve, mais il ne comptait pas ses morts, et ne pensait qu'à marcher en avant.

Il a de la tactique, le maudit ! Quand il nous cerne de toutes parts, personne ne peut nous délivrer.

Ses soldats portent tout avec eux : ils s'alignent comme le

grains d'un collier; un mot suffit pour les diviser en fractions. On dirait des remparts précédés d'un nuage tonnant.

Avec des cavaliers et des canons, l'infidèle nous charge et nous disperse, tandis que ses fantassins le suivent, comme des torrents qui débordent.

Oui, quand le roumi se précipite sur nous, c'est comme une nuée grosse d'un déluge de balles, nous n'avons pas trouvé de pouvoir sur lui, ses feux sont meurtriers.

Plaines faciles, ravins escarpés, déserts, montagnes, il les a parcourus. Chaque jour il change son bivouac, il marche et se repose en masse.

Les Français voient leurs rangs s'accroître d'un grand nombre d'Arabes renégats; leurs armées se fortifient, les nôtres diminuent, nous ne pouvons plus continuer la lutte.

D'heure en heure ils gagnent du terrain : le Dieu des forts leur donne la victoire; nous en avons perdu le sens et le conseil ; Sultan, laisse-nous libres de faire ce qui convient.

Ils nous mangent si nous allons à toi; tu nous manges si nous allons à eux. Nous ne savons plus où sont nos âmes. Est-il une plus horrible maladie ?

Il ne nous appartient pas de faire des reproches : ce qui est écrit est écrit. Mais, au nom de Dieu, Sultan, prends pitié de nos misères et ne va pas détruire ta réputation.

Vois l'état des musulmans : leurs familles sont décimées, leurs chevaux sont épuisés, et le riche est aujourd'hui sans pain.

La poudre a mangé tous nos braves; ils sont au paradis, c'est vrai, mais que veux-tu, Sultan, personne ne peut braver la volonté divine.

Quoi de possible avons-nous négligé de faire? Quel jour avons-nous refusé le combat ? Nous t'avons soutenu de notre sang, nous t'avons donné nos enfants sans jamais murmurer. Ils ne te font donc pas pitié, ces vieillards, ces femmes et ces enfants ? Et toutes ces créatures souffrantes, qui n'ont pas trouvé de chemins pour se sauver?

Nous sommes pris entre la pierre et la batterie : toutes nos richesses se sont évanouies, nous n'avons plus rien à te sacrifier ; il faut nous résigner.

Le sabre est arrivé jusqu'à l'os. Nous avons subi toutes les iniquités du monde. Heureux ceux qui reposent sous la terre, ils ne voient plus les roumis aux jambes rouges.

O notre seigneur, notre ami, compatis à notre sort. Éloigne-toi, ne t'occupe plus de nous, ou nous compterons ensemble au dernier jour.

Nous ne te haïssons pas, Sultan ; nous prions Dieu qu'il te conserve; toute chose de travers se redressera et l'ancien temps reviendra.

Ne dis pas : « ils deviendront infidèles. » Nous ne ferons que respecter un voisin. L'heure du chrétien est arrivée ; elle passera et nous t'obéirons comme autrefois.

Une colonne en Algérie [1].

Au bivouac sous Mascara, 4 juillet 1841.

Non, pour les épaulettes de général, je ne voudrais pas recommencer la vie que j'ai faite dix heures de suite le 2 juillet. A peine les coups de fusil avaient-ils cessé que les traînards ont abouché par vingtaines, par centaines, de tous les corps, de tous les régiments. Ce malheureux bataillon de chasseurs à pied, qui débutait en Afrique, était à la débandade. Il était à l'avant-garde, par conséquent à près de deux lieues de moi, et je ramassais ses hommes à l'arrière-garde. J'ai vu là, frère, tout ce que la faiblesse et la démoralisation ont de plus hideux. J'ai vu des masses d'hommes jeter leurs armes, leurs sacs, se coucher et attendre la mort, une mort certaine, infâme. A force d'exhortations, ils se levaient, marchaient cent pas et, accablés de chaleur, de fatigues, affaiblis par la dyssenterie et la fièvre, ils retombaient encore, et, pour échapper à mes investigations, allaient se coucher, en dehors de ma route, sous les buissons et dans les ravins. J'y allais, je les débarrassais de leurs fusils, de leurs sacs : je les faisais traîner par mes zouaves ; j'en ai fait monter sur mon cheval jusqu'à ce que j'eusse sous la main les sous-officiers de cavalerie, seuls moyens de transport que nous ayons eu à l'arrière-

[1]. Extrait de la correspondance de Saint-Arnaud à son frère, t. I, p. 336.

garde. J'en ai vu beaucoup me demander en pleurant de les tuer, pour ne pas mourir de la main des Arabes ; j'en ai vu presser avec une volupté frénétique le canon de leur fusil, en cherchant à le placer dans leur bouche, et je n'ai jamais mieux compris le suicide. Eh bien, frère, pas un n'est resté en arrière, pas un ne s'est tué : beaucoup sont morts asphyxiés, mais ce n'est pas ma faute. Toujours le dernier de l'armée, je n'ai pas quitté un buisson, un ravin, avant de l'avoir fouillé, et ma récompense ne se faisait pas attendre quand, vingt minutes après, ces mêmes buissons, ces mêmes ravins étaient visités par les Arabes, qui venaient y chercher la proie que je leur avais arrachée. Dans cette journée que je n'oublierai jamais, j'ai compris la Macta, la Tafna, et tous les désastres de l'Afrique. Mes zouaves, si intrépides, si aguerris, si acclimatés, étaient eux-mêmes épuisés et plusieurs sont tombés sous de glorieux fardeaux. C'était un jour de dévoûment et de force morale; c'est bien plus que le courage d'affronter les balles. Le général Lamoricière m'a dit que, si mon bataillon n'avait pas été d'arrière-garde, il y aurait eu deux cents têtes coupées. Je lui ai répondu : « Bien plus, mon général .» Aujourd'hui il fait un siroco horrible : l'air est plus chaud que la bouche d'un four enflammé, la poussière tourbillonne par moments et le vent enlèverait les tentes ; puis à cet ouragan succède un calme plat mortel. Voilà le temps depuis hier. Eh bien moi je t'écris et je ne m'arrête que pour essuyer la sueur qui ruisselle sur tout mon corps. Je souffre, certes, je souffre, mais je serre les dents de rage de voir souffrir autour de moi et je lève la tête.

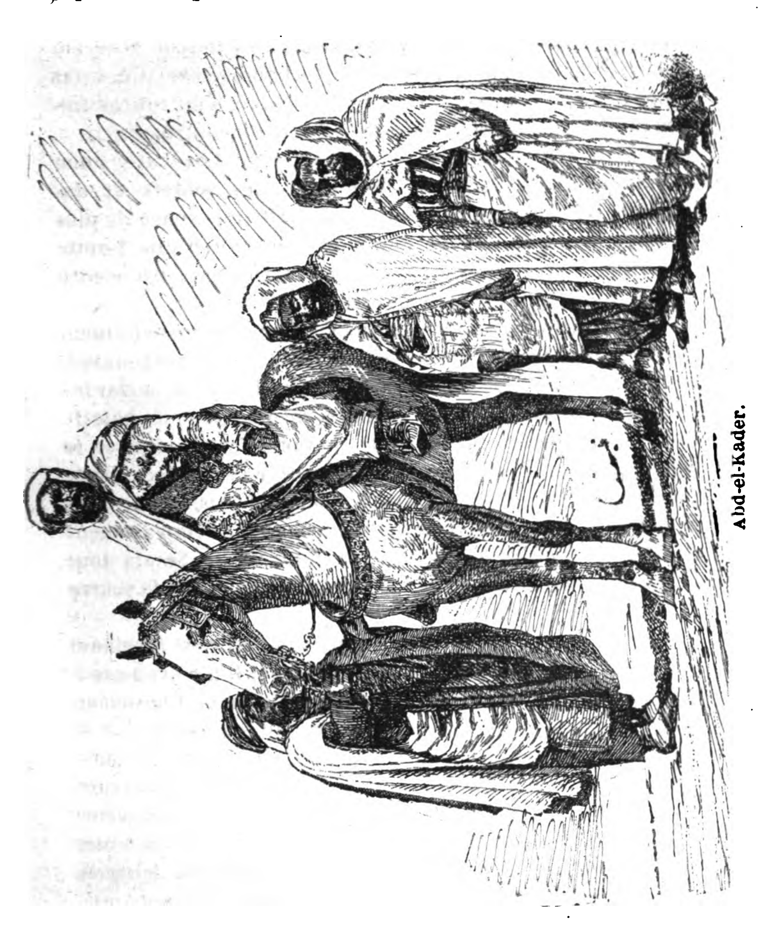
Prise de la Smala d'Abd-el-Kader[1].

16 mai 1843.

Quelques individus surpris dans les bois nous apprirent que l'ennemi avait levé son camp la veille au soir, et s'était dirigé vers Taguin, pour de là gagner le Djebel-Amour. Cette montagne renferme des grains déjà mûrs dans cette saison, et

1. Extrait du rapport adressé par le duc d'Aumale au général de division de Bar.

qui devaient nourrir pendant quelque temps les nombreuses populations qu'Abd-el-Kader traînait à la suite de son douar.



Abd-el-Kader.

Je fus informé en même temps que le général de Lamoricière était à quelques lieues dans le sud-ouest et que sa présence avait décidé ce brusque mouvement..... Cette nouvelle ne me

laissait qu'un parti à prendre: c'était de gagner aussitôt Taguin, soit pour atteindre la Smala, si elle y était encore, soit pour lui fermer la route de l'est et la rejeter forcément sur le Djebel-Amour, où, prise entre les deux colonnes de Mascara et de Medeah, il lui était difficile d'échapper, car dans ces vastes plaines l'eau est si rare que les routes sont toutes tracées par les sources si précieuses qu'on y rencontre.

Ce plan était simple, mais il fallait, pour l'exécuter, une grande confiance dans le dévoûment des soldats et des officiers. Il fallait franchir d'une seule traite un espace de plus de vingt lieues où l'on ne devait pas rencontrer une goutte d'eau; mais je comptais sur l'énergie des troupes; l'expérience a montré que je ne m'étais pas trompé.

Je subdivisai la colonne en deux : l'une, essentiellement mobile, composée de la cavalerie, de l'artillerie et des zouaves, auxquels j'avais attaché cent cinquante mulets pour porter les sacs et les hommes fatigués; l'autre, formée de deux bataillons d'infanterie et de cinquante chevaux, devait escorter le convoi... Nous n'espérions plus rencontrer l'émir dans cette journée du 16, lorsque, vers les onze heures, l'émir des Ouled-Aïad, envoyé en avant pour reconnaître l'emplacement de l'eau, revint au galop me prévenir que la Smala tout entière (environ trois cents douars) était établie sur la source même de Taguin.

Nous en étions tout au plus à mille mètres; c'est à peine si elle s'était déjà aperçue de notre approche. Il n'y avait pas à hésiter. Les zouaves, que le lieutenant-colonel Chasseloup amenait rapidement avec l'ambulance du docteur Beuret et l'artillerie du capitaine Aubac, ne pouvaient pas, malgré toute leur énergie, arriver avant deux heures, et, une demi-heure de plus, les femmes et les troupeaux étaient hors de notre portée; les nombreux combattants de cette ville de tentes auraient eu le temps de se rallier et de s'entendre, le succès devenait improbable et notre situation très critique. Aussi, malgré les prières des Arabes qui, frappés de notre petit nombre et de la grande quantité de nos ennemis, me suppliaient d'attendre l'infanterie, je me décidai à attaquer immédiatement.

La cavalerie se déploie et se lance à la charge avec cette impétuosité qui est le trait distinctif de notre caractère national, et qui ne permit pas un instant de douter du succès.

A gauche les spahis entraînés par leurs braves officiers attaquent le douar d'Abd-el-Kader et culbutent l'infanterie régulière qui se défend avec le courage du désespoir. Sur la droite les chasseurs traversent toutes les tentes sous une vive fusillade, renversent tout ce qu'ils rencontrent et vont arrêter la tête des fuyards, que de braves et nombreux cavaliers cherchent vainement à dégager. Ici, mon général, ma tâche devient plus difficile. Il faudrait vous raconter mille traits de courage, mille épisodes brillants de ce combat individuel qui dura plus d'une heure. Officiers et soldats rivalisèrent et se multiplièrent pour disperser un ennemi si supérieur en nombre. Nous n'étions que cinq cents hommes et il y avait cinq mille fusils dans la Smala. On ne tua que des combattants et il resta trois cents cadavres sur le terrain.

Quand les populations prisonnières virent nos escadrons qui avaient poursuivi au loin les cavaliers ennemis, elles demandaient à voir leurs vainqueurs, et ne pouvaient croire que cette poignée d'hommes eût dissipé cette force immense, dont le prestige moral et réel était si grand parmi les tribus. Nous avons eu neuf hommes tués et douze blessés.

H. d'ORLÉANS, duc d'Aumale.

Protestation des Flissas contre le maréchal Bugeaud.

Avril 1844.

Vous agissez comme si nous n'étions musulmans que par Abd-el-Kader, comme si nous ne pouvions combattre que sous ses ordres. Détrompez-vous ; nous sommes musulmans, quoique sans souverain ; notre pays forme le tiers de l'Algérie et le tiers de ses montagnes se compose de forts naturels. Enfin Dieu secourt les musulmans ; ne nous comptez donc pas au nombre de vos sujets.

Nous ne vous demandons qu'une réponse à cette lettre. Dites franchement ce que vous exigez, nous choisirons ensuite. Si vous maintenez vos anciennes promesses, envoyez-nous une

lettre revêtue du sceau royal, nous la classerons avec les précédentes, et aussi nous continuerons le commerce, nous maintiendrons la sécurité des routes, comme nous l'avons fait depuis votre avertissement. Mais vous nous prescrivez de chasser Ben-Salem; comment pourrions-nous y consentir, puisqu'il est musulman ainsi que nous? Que répondriez-vous à qui vous demanderait d'exiler un des vôtres ?

Si, au contraire, votre dessein formel est de posséder toute l'Algérie; si vous mettez votre ambition à conquérir des gens qui ont pour refuge des montagnes et des rochers, nous vous dirons : la main de Dieu est plus élevée que la vôtre.

Sachez que la perte et le gain nous sont indifférents ; nous avons toujours eu pour habitude de braver l'exil ou la mort par suite des guerres civiles ou à cause des émirs, Nos montagnes sont spacieuses : elles forment une chaîne qui, d'ici, s'étend à Tunis. Si nous ne pouvons pas vous résister, nous reculerons de proche en proche jusqu'à ce pays étranger, dont le chef, que Dieu l'aide! est en état de lever des troupes : celles qu'il possède sont presque toutes composées des nôtres ! à leur exemple, nous nous inscrirons soldats.

Ne pensez pas non plus que la perte de nos récoltes ou de nos arbres puisse nous mettre à votre merci. Nos récoltes sont le plus souvent la proie des sauterelles et périssent sous des éboulements, et, néanmoins, nous vivons. Souvent aussi nos arbres se déssèchent et ne produisent pas plus que s'ils étaient coupés; maintes fois encore nos tribus se ravagent entre elles. Dieu nous donne la nourriture.

Ne prêtez donc pas l'oreille aux discours des hommes de rien qui vous disent : « les Kabyles se rendront si vous menacez leurs biens. » Vous êtes le représentant d'un grand roi : tenez vos premiers engagements, et le mal n'existera point entre nous.

Dans tous les cas, faites-nous promptement connaître ce que vous aurez décidé. Nous agirons en conséquence, suivant la volonté de Dieu.

Bataille de l'Isly [1].

16 août 1844.

A une heure du matin toute l'armée se mit en marche en gardant le plus profond silence, dans la direction du camp marocain. A six heures du matin nous venions de gravir une colline qui nous séparait de l'Oued-Isly, quand apparut à nos yeux le camp marocain, que dis-je le camp, les camps marocains. Ils étaient au nombre de sept et ocrupaient un espace plus grand que le périmètre de Paris.

A cette vue tous les soldats poussèrent un hurrah formidable et jetèrent en l'air la canne qui sert à soutenir leur tente-abri pendant la nuit et leur sac pendant les haltes du jour. Ce lieu a été nommé le « champ des cannes. » Les Marocains commençaient à peine à sortir de leurs tentes. L'alerte fut vite donnée. Bientôt nous les vîmes à cheval et un grand nombre s'avança pour nous disputer le passage de la rivière.

La petite armée française se remit en marche dans l'ordre indiqué par le maréchal. Après le passage de l'Isly, qui s'effectua avec un ordre parfait sans nous coûter trop de pertes, elle s'avança au milieu des masses marocaines qui l'enveloppaient complètement. Elle ressemblait, me disait un de nos cavaliers arabes, à un lion entouré par cent mille chacals.

Les Marocains opéraient sur nos petits bataillons des charges composés de quatre à cinq mille cavaliers. Nos fantassins les laissaient arriver à petite portée ; nos décharges de mousqueterie arrêtaient le premier rang et le refoulaient sur le second qni mettait tous les ordres en désordre.

Pendant deux heures environ ces charges se renouvelèrent avec le même insuccès, et toujours notre petite armée avançait sans que les fameuses défenses, les généraux Bedeau et Lamoricière, fussent obligées de faire former le carré à leurs bataillons, ainsi que le maréchal en avait donné l'ordre au cas où les charges des cavaliers marocains eussent été mieux conduites.

1. Lettre de M. Léon Roches, interprète général, citée par d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 525.

Arrivé aux premières tentes, le maréchal, voyant le désordre augmenter dans les rangs ennemis, lança sa cavalerie. Une partie des chasseurs d'Afrique, les spahis et les régiments de cavalerie arrivés l'avant-veille, sous les ordres de Yusuf et du colonel Tartas, envahirent le camp marocain et s'emparèrent de toute l'artillerie, quatorze pièces. Un combat très vif s'engagea autour de la tente du prince marocain. L'arrivée presque immédiate de notre infanterie compléta la déroute de cette immense armée que le maréchal avait bien nommée une cohue.

Je ne vous parle pas de la pointe du colonel Morris, qui, poursuivant les fuyards à plus de six kilomètres au delà de l'Isly, se trouva tout à coup enveloppé par six mille cavaliers. Il put les maintenir à distance avec ses cinq cents chasseurs à force de sang-froid et de courage, mais il fallut le coup d'œil du maréchal pour apercevoir, comprendre le danger de la situation et réparer cette impétuosité. Enfin, à midi, le maréchal faisait son entrée dans la magnifique tente du fils de l'empereur et nous avalions avec bonheur le thé et les gâteaux préparés, le matin, pour ce malheureux prince.

Nous avions tué ou fait prisonniers douze ou quinze cents Marocains sans compter, bien entendu, les morts et les blessés qui avaient été emportés par leurs camarades, Nous avions pris plus de mille tentes, toute l'artillerie, une grande quantité d'armes de toute sorte, plusieurs drapeaux et fait un butin immense. Nous n'avions eu que deux cent cinquante hommes tués et blessés.

Quant à moi, j'avais fait la prise la plus importante, c'était la cassette renfermant toute la correspondance politique de l'empereur avec son fils.

Affaire de Mogador.

RAPPORT DU PRINCE DE JOINVILLE AU VICE AMIRAL BARON DE MACKAU, MINISTRE DE LA MARINE.

A bord du *Pluton*, Mogador, 17 août 1844.

Je suis arrivé devant Mogador le 11. Le temps était très mauvais, et pendant plusieurs jours nous sommes restés

mouillés devant la ville, sans pouvoir communiquer entre nous. Malgré des touées de 200 brasses de chaîne, nos ancres cassaient comme du verre. Enfin, le 15, le temps s'étant établi, j'en ai profité pour attaquer la ville.

Les vaisseaux *le Jemmapes* et *le Triton* sont allés s'embosser devant les batteries de l'ouest avec ordre de les prendre et de battre à revers les batteries de la Marine. Le *Suffren* et la *Belle-Poule* sont venus prendre poste dans la passe du Nord. Il était une heure de l'après-midi, lorsque notre mouvement a commencé. Aussitôt que les Arabes ont vu les vaisseaux se diriger vers la ville, ils ont commencé le feu de toutes les batteries. Nous avons attendu, pour répondre, que chacun eût pris son poste. A quatre heures et demie, le feu a commencé à se ralentir. Les bricks *le Cassard*, le *Volage* et l'*Argus* sont alors entrés dans le port, et se sont embossés près des batteries de l'île avec lesquelles ils ont engagé une lutte assez animée.

Enfin, à cinq heures et demie, les batteries à vapeur, portant cinq cents hommes de débarquement, ont donné dans la passe, sont venus prendre poste dans les créneaux de la ligne des bricks, et le débarquement sur l'île s'est immédiatement opéré.

L'île a été détendue avec le courage du désespoir par 320 hommes, Maures et Kabyles, qui en faisaient la garnison. Un grand nombre a été tué; cent quarante-deux, renfermés dans une mosquée, ont fini par se rendre.

L'île prise, il ne nous restait plus qu'à détruire les batteries de la ville qui regardent la rade. Notre canon les avait déjà bien endommagées ; il fallait les mettre complètement hors de service.

Hier donc, sous les feux croisés de deux bateaux à vapeur et de deux bricks, 500 hommes sont débarqués; ils n'ont point rencontré de résistance. Nous avons encloué ou jeté à la mer les canons ; nous en avons emporté quelques-uns ; les magasins à poudre ont été noyés ; enfin nous avons emmené ou défoncé toutes les barques qui se trouvaient dans le port.

Je crois que nous aurions pu, à ce moment, pénétrer sans danger dans l'intérieur de la ville ; mais ce n'aurait été

qu'une promenade sans but et sans autre résultat qu'un inutile pillage. Je m'en suis donc abstenu et j'ai ramené nos troupes sur l'île et les équipages à bord des navires.

Je me conforme à vos ordres en fermant le port de Mogador. La ville est, au moment où je vous écris, en feu, pillée et dévastée par les Kabyles de l'intérieur, qui, après en avoir chassé la garnison impériale, en ont pris possession.

Nous venons de recueillir le consul anglais, sa famille et quelques Européens.

Je ne veux pas terminer sans vous dire combien j'ai eu à me louer de tous ceux que j'ai eus sous mes ordres.

François d'ORLÉANS.

Traité de 1845 entre la France et le Maroc.

Les deux Empereurs, animés d'un égal désir de consolider la paix, heureusement rétablie entre eux, et voulant pour cela régler, d'une manière définitive, l'exécution de l'article 5 du traité du 10 septembre de l'an de grâce 1844, ont nommé pour leurs commissaires plénipotentiaires, à l'effet de procéder à la fixation exacte et définitive de la limite de souveraineté entre les deux pays, savoir... général de La Rue et Sid-Ahmida ben Ali.....

I. Les deux plénipotentiaires sont convenus que les limites qui existaient autrefois entre le Maroc et la Turquie resteront les mêmes entre l'Algérie et le Maroc. Aucun des deux Empereurs ne dépassera la limite de l'autre : aucun d'eux n'élèvera à l'avenir de nouvelles constructions sur le tracé de la limite ; elle ne sera pas désignée par des pierres. Elle restera, en un mot, telle qu'elle existait entre les deux pays avant la conquête de l'Algérie par les Français.

II. Les plénipotentiaires ont tracé la limite au moyen des lieux par lesquels elle passe et touchant lesquels ils sont tombés d'accord, en sorte que cette limite est devenue aussi claire et aussi évidente que le serait une ligne tracée. Ce qui est à l'est de cette ligne frontière appartient à l'Algérie. Tout ce ui est à l'oue st appartient à l'empire du Maroc.

III. La désignation du commencement de la limite et des lieux par lesquels elle passe est ainsi qu'il suit.....

IV. Dans le Sahara, il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas, et qu'elle sert de pacage aux Arabes des deux empires, qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires. Les deux souverains exerceront de la manière qu'ils l'entendront toute la plénitude de leurs droits sur leurs sujets respectifs dans le Sahara. Toutefois si l'un des deux souverains avait à procéder contre ces sujets. au moment où ces derniers seraient mêlés avec ceux de l'autre État, il procédera comme il l'entendra sur les siens, mais il s'abstiendra envers les sujets de l'autre gouvernement.

Ceux des Arabes qui dépendent de l'empire du Maroc sont : les M'béïa, les Beni-Guil, les Hamian-Djenba, les Eûmour Sahra et les Ouled-Sidi-Cheick-el-Gharraba. Ceux des Arabes qui dépendent de l'Algérie sont : les Ouled-Sidi-Cheick-el-Cheraga, et tous les Hamian, sauf les Hamian-Djenba susnommés.

V. Cet article est relatif à la désignation des ksoûrs des deux empires. Les deux souverains suivront, à ce sujet, l'ancienne coutume établie par le temps, et accorderont, par considération l'un pour l'autre, égards et bienveillance aux habitants de ces ksoûrs. Les ksoûrs qui appartiennent au Maroc, sont ceux de Viche et de Figuig. Les ksoûrs qui appartiennent à l'Algérie sont : Aïn-Safra, Sfissifa, Assla, Tiout, Chellala, El-Abiad et Bou-Semghoune.

VI. Quant au pays qui est au sud des ksoûrs des deux gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable, et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue.

VII. Tout individu qui se réfugiera d'un État dans l'autre ne sera pas rendu au gouvernement qu'il aura quitté pour celui auprès duquel il se sera réfugié, tant qu'il voudra y rester.

S'il voulait au contraire retourner sur le territoire de son gouvernement, les autorités du lieu où il se sera réfugié ne pourront apporter la moindre entrave à son départ. S'il veut

rester, il se conformera aux lois du pays, et il trouvera protection et garantie pour sa personne et ses biens. Par cette clause les deux souverains ont voulu se donner une marque de leur mutuelle considération.

Il est bien entendu que le présent article ne concerne en rien les tribus; l'empire auquel elles appartiennent étant suffisamment établi dans les articles qui précèdent.

Il est notoire aussi que el-hadji-Abd-el-Kader et tous ses partisans ne jouissent pas du bénéfice de cette convention.

. . . .

En foi de quoi les commissaires plénipotentiaires susnommés, ont apposé au bas de chacun des exemplaires leurs signatures et leurs cachets.

Fait sur le territoire français, voisin des limites, le 18 mars 1845.

L'affaire des Ouled-Riad.

I[1]

Bivouac de Sidi-Yacoub, 1845.

Cher frère, voici une campagne commencée bien vigoureusement, fertile en beaux combats et faits d'armes, qui arrive à sa fin. Les Arabes ne veulent plus de coups de fusil, mais ils ne veulent rendre leurs fusils qu'à la dernière extrémité. Le temps est leur plus puissant allié. Nous ne pouvons rester longtemps dans leur pays, et, si nous partons, ils ne payent pas ou lentement, et on s'expose à être obligé de revenir. Le colonel Pélissier et moi nous étions chargés de soumettre le Dahra, et le Dahra est soumis. Pélissier est plus ancien que moi, et colonel d'état-major; j'ai agi avec lui avec déférence. Je lui ai laissé la plus belle part; il était d'ailleurs entré dans le Dahra longtemps avant moi. Les journaux te donneront les tristes détails des extrémités où Pélissier a été obligé d'en venir pour soumettre les Ouled-Riad qui s'étaient réfugiés dans leurs cavernes. Terrible mais indispensable résolution! Pélissier a employé tous les moyens, tous les raisonnements, toutes les sommations. Il a dû agir de rigueur. J'aurais été à

1 *Correspondance de Saint-Arnaud*, II, 28. Lettre à son frère.

sa place, j'aurais fait de même; mais j'aime mieux que ce lot lui soit tombé qu'à moi. Les journaux philanthropes ne vont pas manquer de s'emparer de ce fait pour attaquer encore l'armée d'Afrique. Si l'on a dit que je me promenais le fer, la hache et la torche à la main, que dira-t-on de Pélissier, brave et excellent officier, mais à l'écorce rude? Je voudrais bien que vos journalistes de Paris fissent une campagne avec moi. J'aurai été trois mois dehors environ, j'aurai perdu trente, quarante hommes tués, dont trois officiers, cent cinq blessés dont huit officiers! Combien de braves gens engraisseront cette terre ingrate, pleine encore du souvenir de ces Romains persévérants que nous suivons à la piste [1].

II [2]

Le 18 (juin 1845), la colonne du colonel Pélissier partit de bonne heure, forte de deux bataillons et demi, avec une pièce d'artillerie de montagne et un détachement de cavalerie, pour venir assiéger la fameuse grotte ou caverne que nous avions reconnue la veille... Après avoir posté des chasseurs devant les ouvertures placées du côté le plus accessible du Kantara, les troupes commencèrent à couper du bois et à ramasser de la paille pour allumer le feu du côté de l'ouest, et obliger ainsi les Arabes à se rendre, attendu que tout autre genre d'attaque eût été très sanglant et peut-être infructueux. A dix heures du matin on commença à jeter des fagots du haut du contrefort El Kantara; mais le feu ne se déclara qu'à midi à cause de l'obstacle qu'opposait à la flamme un grand amas d'eau que l'on supposait exister à l'entrée des grottes, mais plus vraisemblablement à cause de la mauvaise direction que l'on avait donnée aux matières combustibles.

Pendant la soirée nos tirailleurs s'avancèrent davantage et serrèrent de près les ouvertures de la grotte; néanmoins un

1. Voir encore la lettre datée d'Orléansville (26 juillet 1845) : « Comment! nous sommes en Afrique à ruiner notre santé, exposer nos jours, travailler à la gloire du pays, et le premier venu pourra nous insulter, calomnier nos intentions, nous prêter des sentiments coupables qui ne sont pas du siècle, et ne peuvent appartenir à un soldat! Arrière insulteur public... »

2. Extrait d'un journal Espagnol, l'*Heraldo*, cité par Christian, *Afrique Française*, p. 440.

des Arabes parvint à se sauver du côté de l'est, et sept autres gagnèrent les bords du ruisseau, où ils firent provision d'eau dans des outres. Vers une heure, on commença à jeter à l'ouverture de l'orient des fagots qui, cette fois, prirent feu ; par une circonstance singulière le vent chassait les flammes et la fumée dans l'intérieur sans qu'il en partît presque rien au dehors, de sorte que les soldats purent pousser les fagots dans les ouvertures de la caverne, comme dans un four.

On ne saurait décrire alors la violence du feu. La flamme s'élevait au haut du Kantara, et d'épaisses colonnes de fumée tourbillonnaient devant l'entrée de la caverne. On continua à attiser le feu toute la nuit, et on ne cessa jusqu'au point du jour. Mais alors le problème était résolu. On n'entendait plus aucun bruit. A minuit seulement quelques détonations avaient retenti dans l'intérieur de la grotte, ce qui avait fait penser qu'on s'y battait.

A quatre heures et demie du matin, je m'acheminai vers la grotte avec deux officiers du génie, un officier d'artillerie et un détachement de cinquante à soixante hommes de ces deux corps. A l'entrée se trouvaient des animaux morts déjà en putréfaction, et enveloppés de couvertures de laine qui brûlaient encore. On arrivait à la porte par une traînée de cendre et de poussière d'un pied de haut, et, de là, nous pénétrâmes dans une grande cavité de trente pas environ. Rien ne pourrait donner une idée de l'horrible spectacle que présentait la caverne. Tous les cadavres étaient nus, dans des positions qui indiquaient les convulsions qu'ils avaient dû éprouver avant d'expirer. Le sang leur sortait par la bouche ; mais ce qui causait le plus d'horreur, c'était de voir les enfants à la mamelle gisant au milieu des débris de mouton, des sacs de fèves, etc.....

Personne n'a pu savoir ce qui s'était passé dans la grotte, et si les Arabes, étouffés par la fumée, se sont résignés à la mort avec ce stoïcisme dont ils se font gloire, ou bien si ce sont leurs chefs et leurs marabouts qui se sont opposés à leur sortie. Le nombre de cadavres s'élevait de huit cents à mille. Le colonel ne voulut pas croire à notre rapport, et il envoya d'autres soldats pour compter les morts. On en sortit de la

grotte environ six cents, sans compter tous ceux qui étaient entassés les uns sur les autres, comme une sorte de bouillie humaine, et les enfants à la mamelle presque tous cachés dans les vêtements de leurs mères. Le colonel témoignait toute l'horreur qu'il éprouvait d'un si affreux résultat. Il redoutait principalement les attaques des journaux, qui ne manqueraient pas sans doute de critiquer un acte si déplorable.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a obtenu ainsi que tout le pays se soumette. Le prestige superstitieux qui s'attachait aux grottes est détruit pour toujours dans le Dahra. Ce prestige était immense ; jamais les Turcs n'avaient osé attaquer les grottes.

III[1]

L'incurie arabe a laissé les lieux dans l'état même où ils étaient il y a vingt-six ans. Les eaux ont pu entraîner quelques ossements et en recouvrir d'autres sous des dépôts terreux, cependant la grotte en est encore encombrée. La plupart des squelettes sont entiers, maintenus qu'ils sont par des lambeaux de peau desséchée. Les parois du souterrain sont toutes noires.

Les Arabes n'aiment pas à pénétrer dans cet ossuaire. Pour vous dissuader d'y descendre, ils prennent prétexte des difficultés du passage qui sont en réalité fort sérieuses. Ils vous conduisent par l'entrée supérieure jusqu'à une large table de pierre où trois grands squelettes sont étendus. Au-dessous, à la clarté des torches, on aperçoit une vaste chambre où les corps sont entassés. En hiver cette chambre est pleine d'eau ; il est très difficile d'y pénétrer. On s'arrête là.

Dans cette visite j'ai eu pour guides trois des survivants de cette exécution. Ils étaient enfants alors. Ils racontent que pendant longtemps la fumée n'entra pas dans la grotte, puis que, tout d'un coup, elle y fit irruption : en un instant, tout tourbillonna. Eux s'étaient réfugiés dans des anfractuosités latérales. Ils se jetèrent la face contre le sol, la tête

1. Bourdon, *Étude géographique sur le Dahra.* (Bulletin de la Société de géographie de Paris, juin 1872, p. 603.)

enveloppée dans leurs burnous, puis ils perdirent connaissance. Des soldats les retirèrent plus tard.

IV[1]

Alger, 18 juillet 1845.

Je regrette, Monsieur le maréchal, que vous ayez cru devoir blâmer, sans correctif aucun, la conduite de M. le colonel Pélissier. Je prends sur moi la responsabilité de son acte; si le gouvernement jugeait qu'il y a justice à faire, c'est sur moi qu'elle doit être faite. J'avais ordonné au colonel Pélissier, avant de nous séparer à Orléansville, d'employer ce moyen à la dernière extrémité. Et, en effet, il ne s'en est servi qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la conciliation. C'est à bon droit que je puis appeler déplorables, bien que le principe en soit louable, les interpellations de la séance du 11. Elles produisent sur l'armée un bien pénible effet qui ne peut que s'aggraver par les déclamations furibondes de la presse.

Avant d'administrer, de civiliser, de coloniser il faut que les populations aient accepté notre loi; mille exemples ont prouvé qu'elles ne l'acceptent que par la force, et celle-ci même est impuissante si elle n'atteint pas les personnes et les intérêts.

Par une rigoureuse philanthropie, on éterniserait la guerre d'Afrique en même temps que l'esprit de révolte et alors on n'atteindrait même pas le but philanthropique.

Agréez, etc.

Signé : BUGEAUD.

Proclamation de Bugeaud aux Kabyles.

27 juillet 1845.

Il y a déjà près de deux ans que vous avez recueilli chez vous Ben-Salem et Ben-Thareb; plus tard vous avez donné l'hospitalité à Bel-Kassem; vous avez écouté leurs paroles et leurs mauvais conseils. Je vous avais avertis plusieurs fois que cela

1. D'IDEVILLE, *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime*, T. III, p. 24.

attirerait de grands malheurs sur vos têtes. En ayant la force dans la main, nous ne pouvions souffrir que vous donniez asile à nos ennemis acharnés ; que, conduits par eux, vous veniez attaquer les tribus qui obéissent à notre loi. Vous n'avez tenu aucun compte de mes avertissements et de mes conseils de bon voisinage. Non seulement vous avez continué de garder chez vous ces hommes, mais vous leur avez fourni des ressources de tout genre pour continuer de nous faire la guerre.

C'est ainsi que vous me forçâtes, l'an dernier, à passer l'Isser. Vous réunîtes alors tous vos guerriers et vous vîntes m'attaquer, le 12 mai, au passage de l'Oued-Sebaou. Le 17 du même mois vous réunîtes chez les Flissas un bien plus grand nombre de fusils. Ces grandes forces et les montagnes les plus escarpées ne purent arrêter mon armée, vous fûtes dispersés comme le vent disperse les sables au désert. Les Flissas, les Amraouas se soumirent. Je me serais volontiers borné là, car ce n'est pas le terrain qui nous manque, nous en avons bien assez. Ce que nous voulons, c'est la tranquillité et le commerce qui vous enrichiraient aussi bien que nous. Vous renouvelâtes vos attaques au mois d'octobre, je me vis obligé de venir soumettre les Flissas-el-Bahar et les Beni-Gamad. Je pouvais aller loin, bien loin ; je m'arrêtai, pensant que la leçon serait suffisante ; que désormais vous seriez tranquilles et que vous repousseriez de votre sein les intrigants qui vous entraînent à votre perte. Vous n'en avez rien fait, et, tout récemment encore, vous avez pillé plusieurs villages, et vous avez entraîné dans la rébellion plusieurs tribus qui avaient accepté notre aman. Il a bien fallu que je vinsse une troisième fois dans votre pays pour reprendre ce que vous m'aviez pris. Cependant mon cœur souffre d'être obligé de dévaster vos villages, et je veux bien vous donner encore un dernier conseil : que vos djemaas se réunissent et viennent à mon camp ; si elles sont animées d'intentions de paix, nous ferons un arrangement pour assurer la tranquillité de tout le monde et la liberté du commerce. Si vous ne la faites pas, je vous le prédis, il vous arrivera ce qui vient d'affliger les Beni-Ouaguenoun. J'irai chez vous une fois ou l'autre ; je parcourrai toutes vos montagnes, je visiterai tous vos villages, je poursuivrai vos

populations dans les vallées les plus profondes et jusque sur les pics les plus élevés. Vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous de toutes ces calamités ; car j'aurai fait ce qui était en mon pouvoir pour les éviter.

Bataille d'Ouarez-Eddin [1].

La bataille d'Ouarez-Eddin dépasse en importance toutes celles qui ont été livrées jusqu'à présent en Afrique, et, probablement, celles qui s'y livreront désormais. Tout au plus peut-on lui comparer l'assaut de Constantine. Quant à la bataille d'Isly, supérieure peut-être à Ouarez-Eddin au point de vue de ses conséquences politiques, elle ne peut lui être assimilée ni pour les difficultés du terrain, ni pour la bravoure des ennemis, ni pour l'étendue de nos pertes.

La bataille se composa de quatre combats successifs, mais presque continus, et elle dura quatorze heures. Pendant quatorze heures toutes nos troupes marchèrent et combattirent sans trouver un instant pour manger les trois biscuits et la ration de viande cuite qu'en partant le matin du bivouac elles avaient emportés, avec leurs cartouches, dans leur sac de campement roulé en sautoir. Les officiers combattirent comme de simples soldats, et l'on vit le colonel Pélissier, de l'état-major général, charger l'épée à la main, à la tête du 26e de ligne. Il y eut même un moment critique où le général en chef paya lui-même de sa personne.

Après le troisième combat, tout paraissait terminé, le général conduisait ses troupes harassées au bivouac, un peu en arrière du plateau central, lorsque les Kabyles, renforcés par un contingent de trois mille hommes, qui leur arrivait du Djurdjurah, tentèrent encore un effort désespéré. Se glissant dans des ravins inextricables, escaladant des rochers inaccessibles, ils parvinrent à nous entourer d'un cercle de feu. Le maréchal qui tenait tous ses bataillons sous la main, les laissa s'approcher le plus possible; puis, quand il jugea que nous pourrions les atteindre à la baïonnette, il nous lança sur eux au pas de course.

1. Blanc, *Généraux et soldats d'Afrique*, Plon, éditeur, p. 284.

Ce fut un mouvement magnifique, que dominait la grande et belle tête du maréchal ; qu'il était beau à voir, la tête nue,



Bataille en Kabylie.

debout sur un rocher, au milieu des balles qui sifflaient par centaines à ses oreilles, animant ses bataillons du geste et de

la voix, arrachant un clairon des mains d'un voltigeur, et sonnant lui-même la charge à ses soldats enivrés par la lutte.

Les Kabyles ne purent pas tenir contre une pareille attaque ; percés de coups de baïonnette, poursuivis et atteints par nos balles, ils n'essayèrent même pas de s'arrêter sur leurs positions, et, franchissant la crête de la montagne, ils disparurent sur le versant opposé.

L'ennemi, sur une ligne de bataille de deux lieues, avait laissé un millier de cadavres, ce qui suppose des pertes bien plus considérables tant en tués qu'en blessés ; plus de quarante villages avaient été incendiés..... Des langues de feu, alimentées par l'huile dont les Kabyles ont de grandes provisions, et qui s'était répandue partout lorsque la chaleur eut fait éclater les jarres qui la contenaient, atteignaient peu à peu tous ces cadavres et répandaient dans l'air une odeur repoussante et une vapeur de sang nauséabonde.

Les généraux africains jugés par eux-mêmes[1].

Un ami de Mgr. Pavy nous rapportait dernièrement le récit suivant qu'il tenait de l'évêque en personne. Dans le courant de novembre 1847, après le départ définitif du maréchal Bugeaud, les généraux Changarnier, Lamoricière et Bedeau, qui commandaient le premier à Alger, le second à Oran et le troisième à Constantine, dînaient à l'évêché. Monseigneur leur avait associé d'autres personnages importants de la colonie, appartenant à la magistrature et au clergé. Dans ce pays de libre allure les cœurs s'ouvrent vite. Ils furent promptement épanouis à la table du bon évêque, et, entre intelligences si hautes, la conversation devint aussi brillante qu'animée.

« Messieurs les généraux, dit au milieu du repas Mgr. Pavy, vous devez vous apprécier entre vous d'une façon plus exacte et plus juste que nous ne pouvons le faire nous-mêmes. Donnez-nous donc, en toute franchise, votre opinion sur les différentes notabilités d'Afrique, — Monseigneur, répondit Bedeau, en donnant à sa voix ce ton de solennité

1. D'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, t. III, p. 307.

qu'il aimait à prendre dans les circonstances un peu graves ; ce que Votre Grandeur nous demande est délicat. Néanmoins, puisque vous en témoignez le désir, je vais essayer de vous satisfaire, en formulant nettement ce que je pense. Mon ami de Lamoricière, que voici, est le plus brillant officier de l'armée d'Afrique. Nul n'égale son intrépidité au feu. Aussi est-il le favori de la victoire. M. Changarnier est l'homme de la ressource : il sauve quand tout est perdu, et de nos désastres mêmes il sait tirer des éléments de succès. Quant à moi, puisqu'il faut que je me mette en scène, je suis l'administrateur. J'ai l'œil à tout, de la giberne aux boutons de guêtres. J'oserai le dire sans vanité, quand le général Bedeau a passé par là, on peut être certain que tout est en règle et qu'on peut engager la bataille. Maintenant, en fait de guerre, notre maître à tous, vous le connaissez comme nous, c'est le maréchal Bugeaud ; à lui seul il vaut tous les autres. Nul d'entre nous, certes mes collègues ne me contrediront point, n'arrive à l'épaule de ce véritable grand homme. »

Là-dessus le général Bedeau s'arrêta : les deux généraux souscrivirent de grand cœur à ses appréciations, et chacun s'inclina sincèrement devant l'hommage rendu au gouverneur général.

Affaire de Sidi-Brahim[1].

Restait la compagnie de carabiniers du 3e, commandée par le capitaine de Géreaux. Les Arabes vont fondre sur elle de toutes parts. C'est en effet la présence de l'ennemi qui apprend à la fois à Géreaux le danger qui le menace et le désastre de ses compagnons. Mais son courage ne se trouble pas. Il rassemble sa petite troupe, se saisit du marabout de Sidi-Brahim qui est à sa portée et s'y barricade. Il y est bientôt attaqué avec fureur. Cependant le feu des grosses carabines décime les assaillants, dont les plus hardis sont renversés à coups de baïonnette. Abd-el-Kader, qui dirige le combat, le suspend un moment. Il envoie au capitaine français une sommation écrite, l'enga-

1. Duc d'Aumale, *Zouaves et chasseurs à pied.* — Abd-el-Kader avait réussi à entraîner dans une embuscade 62 hussards et 350 chasseurs d'Orléans commandés par le lieutenant-colonel de Montagnac. Ils furent exterminés.

geant à cesser une lutte inutile, promettant la vie sauve à ses hommes. Géreaux lit la lettre aux chasseurs d'Orléans, qui n'y répondent que par les cris de Vive le roi ! Un drapeau tricolore fait avec des lambeaux de vêtements est hissé sur le marabout ; on y pratique quelques créneaux à la hâte, on coupe les balles en quatre ou en six pour prolonger la défense. L'attaque recommence plus acharnée que jamais, puis le feu s'arrête encore. Le capitaine Dutertre fait prisonnier quelques heures plus tôt, s'avance vers le marabout. « Chasseurs, s'écrie-t-il, on va me décapiter si vous ne posez les armes, et moi je viens vous dire de mourir jusqu'au dernier plutôt que de vous rendre ! » Sa tête tombe aussitôt. Deux fois encore la sommation et le combat sont renouvelés ; les rangs de nos braves sont bientôt éclaircis, mais pas un d'eux n'hésite. Lassé par cette résistance, l'émir, qui a déjà perdu plus de monde qu'il n'avait tué de Français le matin, a recours à un moyen qui lui paraît plus sûr. Il s'éloigne hors de la portée des carabines et enveloppe le marabout d'un cordon de postes qui ferme toutes les issues. Les chasseurs sont sans eau et sans vivres ! Ils restèrent ainsi trois jours ! Enfin, le 26 septembre au matin, Géreaux remarqua que l'ennemi semblait s'être lassé de sa vigilance. D'ailleurs les hommes étaient épuisés. Ils aimaient mieux mourir en combattant que de succomber à la faim et à la soif. Géreaux s'élance avec sa petite troupe, soixante et dix hommes portant une dizaine de blessés, fait une trouée à la baïonnette à travers la ligne ennemie et s'achemine sur la crête d'une chaîne de collines, qui le ramène vers Djemâa. L'audace de ce mouvement frappe les Arabes de stupeur ; ils redoutent le feu des grosses carabines et se bornent à suivre les Français à distance. Nos soldats touchent au port. Ils aperçoivent déjà l'enceinte de la ville, lorsque quelques-uns d'entre eux découvrent un filet d'eau au fond d'un ravin. Tous se jettent aussitôt sur la source. Ceux qui ont connu les souffrances de la soif savent qu'il est souvent impossible de résister à ce besoin. En vain Géreaux s'efforce de retenir sa compagnie sur la crête qu'il n'avait cessé d'occuper. Les officiers restent seuls et sont forcés de descendre. Les Arabes saisissent ce moment avec un

cruel à-propos. Ils s'emparent de la hauteur, écrasent d'un feu plongeant les malheureux chasseurs. Géreaux cependant essaye de continuer la retraite. Les débris de sa petite troupe se remettent en marche, échelonnés en trois petits carrés; mais les Arabes sont revenus plus nombreux. Le lieutenant Chappedelaine, le docteur Rogazetti, qui n'avaient cessé de seconder vaillamment leur héroïque chef, sont frappés à mort. Géreaux tombe à son tour pour ne plus se relever. Tout est anéanti. De toute la colonne qui avait quitté Djemâa le 21, douze hommes seulement furent recueillis par une sortie de la petite garnison qu'y avait laissée Montagnac.

Prise d'Abd-el-Kader [1].

Un grand événement vient de s'accomplir : Abd-el-Kader est dans notre camp; battu par les Kabyles du Maroc, chassé de la plaine de la Moulouïa par les troupes de Mouley Abd-er-Rhaman, abandonné par la plus grande partie des siens qui s'étaient réfugiés sur notre territoire, il s'était jeté dans le pays des Beni-Snassen et cherchait à prendre la route du Sud, que l'empereur du Maroc avait laissée libre, mais, cerné de ce côté par notre cavalerie, il s'est confié à la générosité de la France, et s'est rendu sous la condition d'être envoyé à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre.

Vingt spahis, commandés par un officier intelligent et sûr, le lieutenant Bou-Kraïna, avaient été, le 21 au soir, dès les premières nouvelles, envoyés en observation au col de Kabous. Bientôt des coups de fusil signalent un engagement de ce côté : c'est Abd-el-Kader qui rencontre nos spahis. Le général de Lamoricière qui, dans la nuit, avait fait prendre les armes à sa colonne, s'avance rapidement avec sa cavalerie. L'émir a pour lui l'obscurité, un pays difficile, sillonné de sentiers inconnus de nos éclaireurs; la fuite lui était encore facile. Mais bientôt deux de ses cavaliers, amenés par Bou-Kraïna lui-même, viennent annoncer au général qu'il est décidé à se rendre, et qu'il demande seulement à être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. La convention immédiatement

1. Rapport du duc d'Aumale au ministre de la guerre, 24 décembre 1847.



conclue de vive voix, est bientôt ratifiée par écrit par le général de Lamoricière. Votre Excellence trouvera dans le rapport de cet officier général que je lui envoie en entier, les détails dramatiques de cette négociation.

Aujourd'hui même, dans l'après-midi, Ab-el-Kader a été reçu au marabout de Sidi-Brahim par le colonel de Montauban, qui fut rejoint peu après par le général de Lamoricière et par le général Cavaignac ; Sidi-Brahim, théâtre du dernier succès de l'émir, et que la Providence semble avoir désigné pour être le théâtre du dernier et du plus éclatant de ses revers, comme une sorte d'expiation du massacre de nos infortunés camarades.

Une heure après Abd-el-Kader me fut amené à Nemours, où j'étais arrivé le matin même, et je ratifiai la parole donnée par le général de Lamoricière ; j'ai le ferme espoir que le gouvernement du roi lui donnera sa sanction. J'annonçai à l'émir que je le ferais embarquer dès demain pour Oran avec sa famille, il s'y est soumis non sans émotion et sans quelque répugnance. C'est la dernière goutte du calice. Il y restera quelques jours sous bonne garde pour y être rallié par quelques-uns des siens, entre autres par ses frères, dont l'un, Sidi-Mustapha, à qui j'avais envoyé l'aman, s'est rendu le 18 à la colonne du général de Lamoricière, et a été provisoirement conduit à Tlemcen. Cette réunion achevée, je les enverrai tous à Marseille, ils y recevront les ordres du gouvernement.

... Dû, sans nouveaux combats de notre part, à la puissance morale de la France, le résultat que nous avons obtenu aujourd'hui est immense ; il était généralément inespéré. Il est impossible de décrire la sensation profonde qu'il a produite chez les indigènes de cette région, et l'effet sera le même dans toute l'Algérie. C'est une véritable révolution.

Je ne saurais trop féliciter M. le général de Lamoricière de la part qu'il a prise à ce grave événement, je ne saurais trop louer la sagacité, la prudence et la décision dont il a fait preuve et qui ont tant influé sur l'heureuse issue de cette grave affaire. J'appellerai aussi la bienveillance particulière de Votre Excellence et du gouvernement du roi sur les troupes

et sur les officiers qui depuis deux ans font un si rude métier sur la frontière. Je sollicitêrai quelques faveurs bien méritées pour cette colonne qui vient de supporter dans ces derniers temps, avec une rare ardeur, de grandes fatigues et de cruelles privations; c'est à sa présence que nous devons ce qu'il y a eu de décisif dans les opérations des Marocains. Sans elle, Abd-el-Kader serait aujourd'hui ou vainqueur dans le Rif, ou éloigné, mais encore puissant dans le Sud, et prêt à nous y susciter de nouveaux et graves embarras.

H. d'Orléans.

Serment de fidélité d'Abd-el-Kader.

Louanges à Dieu! Rien n'est durable si ce n'est son règne.

Aux appuis solides de le République : après la manifestation de mes sentiments d'admiration pour ses personnes, je vous dirai que j'ai reçu le citoyen Olivier et que j'ai eu avec lui un long entretien dont il vous fera part.

Je viens vous donner une parole sacrée, et qui ne doit après elle laisser aucun doute dans votre esprit, savoir :

Que je ne m'occuperai jamais plus de fomenter des troubles contre les Français ni par moi-même en personne, ni par mes paroles, ni par mes écrits, ni par aucun des miens, et cela pendant toute ma vie.

Je fais le serment devant Dieu, par Mohammed, Abraham, Moïse et Jésus-Christ, par le Tourat, l'Évangile, le Zabour et le Coran, par la Mecque et Médine, par la Terre-Sainte; je le jure par le Bokkari et le Mosslem et par ce que nous avons de plus cher, je le jure par le cœur et par la langue, je renonce entièrement à m'occuper des affaires des Français.

Tous mes compagnons font le même serment, ceux qui signent ci-après, aussi bien que ceux qui ne signent point ne sachant pas écrire, tous au nombre d'environ cent. Salut.

Abd-el-Kader Ben Meheddin.

En date du 10 Rebia sani 1264 (15 mars 1848).

Prise de Bou-Maza [1].

I

Bou-Maza est entre mes mains! Il est ici depuis deux heures. C'est un beau et fier jeune homme. Nous nous sommes regardés dans le blanc des yeux. J'ai de suite annoncé la bonne nouvelle au maréchal qui sera bien heureux. J'attends ses ordres pour faire partir Bou-Maza par terre ou par mer.

II [2].

Orléansville, 13 avril 1847.

...Bou-Maza n'est pas un homme ordinaire. Il y a en lui une audace indomptable jointe à beaucoup d'intelligence, dans un cadre d'exaltation et de fanatisme. Il se croyait appelé à de grandes choses, et comment ne l'aurait-il pas cru? Il avait été élevé et mis en avant par la puissante secte des Muly Abd-el-Kader, dont il fait partie. Il est originaire de la famille des Dris[3] du Maroc. L'empereur du Maroc lui-même correspondait avec lui, l'aidait de son or, de sa poudre, l'encourageait à la guerre sainte. Tous nos chefs presque sans exception, Sidi-Laribi en tête, lui fournissaient des hommes, de l'argent, de la poudre. Ce serait triste si les révélations d'un conseil de guerre venaient mettre à nu ces plaies de notre histoire africaine. Les dernières tentatives faites par Bou-Maza l'ont dégoûté et désillusionné. Partout il nous a trouvés en garde, partout il a rencontré mes camps, mes émissaires. Enfin il arrive chez un de ses affidés, le caïd des Ouled-Jonnés, nommé El-Haceni, qui, s'il eût été seul, se serait prosterné devant lui. mais il y trouve quatre de mes Mokrazeni. Ç'a été le dernier coup. Il a de suite pris sa détermination et a dit : « Menez-moi à Orléansville au colonel Saint-Arnaud lui-même, » ajoutant que c'était à moi qu'il voulait se rendre, parce que c'était contre moi qu'il s'était le plus

1. *Correspondance de Saint-Arnaud*, t. II, p. 142.
2. *Correspondance de Saint-Arnaud*, t. II, p. 143.
3. *Les Edrisites.*



battu. Les autres ont obéi, ils tremblaient encore devant Bou-Maza, qui a gardé ses armes et ne les a déposées que chez moi, sur mon ordre, deux pistolets chargés de huit balles. En amenant Bou-Maza, mes quatre Mokrazeni étaient effrayés de leur audace. D'un signe Bon-Maza les aurait fait fuir. L'influence de cet homme sur les Arabes est inconcevable. Bou-Maza était las de la guerre et de la vie aventureuse qu'il menait. Il a compris que son temps était passé, et qu'il ne pouvait plus soulever des populations fatiguées de lui et domptées par nous. C'est un événement remarquable, et il me tarde de savoir comment le maréchal l'aura pris.

Proclamations du duc d'Aumale.

A

Fidèle à mes devoirs du citoyen et de soldat, je suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma présence utile au service du pays.

Cette situation n'existe plus. M. le général Cavaignac est nommé gouverneur général de l'Algérie : jusqu'à son arrivée à Alger les fonctions de gouverneur général par intérim seront remplies par M. le général Changarnier.

Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne ; mais, du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire de la France, que j'aurais voulu servir plus longtemps.

H. d'Orléans.

B

En me séparant d'une armée, modèle d'honneur et de courage, dans les rangs de laquelle j'ai passé les plus beaux jours de ma vie, je ne puis que lui souhaiter de nouveaux succès. Une nouvelle carrière va peut-être s'ouvrir à sa valeur, elle la remplira glorieusement, j'en ai la ferme croyance.

Officiers, sous-officiers et soldats, j'avais espéré combattre avec vous pour la patrie. Cet honneur m'est refusé ; mais du fond de l'exil, mon cœur vous suivra partout et vous rappellera la volonté nationale ; il triomphera de vos succès ; tous ses vœux seront toujours la gloire et le bonheur de la France.

H. d'Orléans.

Assaut de Zaatcha[1].

25 novembre 1849.

Aussitôt que le mouvement du commandant Bourbaki, qui devait tourner la place, fut fortement prononcé, on donna le signal de l'assaut. Il était environ sept heures du matin; les clairons des zouaves et des chasseurs, mêlés au bruit des tambours, sonnèrent le pas de charge. Le colonel Canrobert fit sortir de la sape vingt-cinq chasseurs, sous la conduite d'un brave officier, M. Liotet, pour s'emparer d'une maison à gauche de la brèche et faciliter le passage, puis il s'élança lui-même à la tête de ses zouaves. L'élan qu'il leur imprima était tel qu'en peu d'instants la brèche fut franchie, et que sa colonne arriva au milieu de la ville... Le colonel de Barral, après un moment d'arrêt causé par un éboulement, donna la main aux colonnes Canrobert et de Lourmel. Ces trois forces enlaçaient alors les trois quarts de la ville, dont pas un défenseur ne pouvait s'échapper; mais, si le plus grand effort était déjà fait, il restait à entamer l'assaut de chaque maison remplie d'Arabes décidés à vendre chèrement leur vie. Chaque groupe de soldats s'attaque à celle qu'il a devant lui, car, une fois la direction donnée, dans ces moments si critiques, ils ne prennent conseil que d'eux-mêmes et font toujours pour le mieux. D'abord ils cherchent à monter sur les terrasses des maisons pour descendre après dans l'intérieur, mais ils sont fusillés par les créneaux dont tous les murs sont criblés; à peine parviennent-ils sur ces terrasses que mille feux partent du premier étage, soit par des trous pratiqués exprès dans les planchers, soit par l'ouverture intérieure de la maison. Les premiers qui se hasardent à descendre sont tués à coup sûr, mais d'autres finissent par arriver et tombent sur les défenseurs à coups de baïonnette, ils font un carnage affreux sans chercher à choisir parmi tant de victimes. Il fallait ensuite déloger ceux qui s'étaient réfugiés dans les caves, où l'on se mêlait les uns aux autres dans l'obs-

1. Ch. Bocher, *Souvenirs de l'expédition dans le Ziban en* 1849 (Revue des Deux-Mondes, 1851).

curité sans pouvoir distinguer ses véritables ennemis, le plus souvent on laissait au fond de ces souterrains les malheureux Arabes, qu'il eût été trop périlleux d'y aller chercher, on se bornait à les observer, les réservant ainsi pour les derniers coups.

La position de Bou-Zian n'était tenable; il avait choisi sa propre maison, située presque au centre de la ville, pour mieux diriger la défense, et il était alors entièrement enveloppé. Il parvint cependant à se retirer avec sa famille et une partie de ses fidèles vers la porte de Zaatcha, dite porte de Farfar, le seul point qui ne fût pas encore attaqué, et là il se renferma dans la maison de Ali-ben-Azoug, notre ancien cheik. Le commandant de Lavarande y dirige sa troupe, qui est reçue par une fusillade terrible. La demeure était défendue par de nombreux et intrépides fanatiques. Les zouaves commencèrent d'abord l'attaque en cherchant à escalader la terrasse et en s'aidant des maisons voisines; ils ne purent réussir. On essaya de braquer une pièce de montagne contre la muraille: les canonniers étaient tués pendant la manœuvre ; les coups ne produisaient d'ailleurs aucun effet. Un sac à poudre fortement chargé est apporté par les soldats du génie; mais pour y mettre le feu, la mort était certaine. Les premiers qui se présentent pour allumer la mèche sont tués. Enfin, un sous-officier du génie, aussi intrépide et plus heureux que les autres, réussit, la mine éclate, fait sauter avec fracas une portion du mur, et laisse à découvert devant les coups de l'assiégeant environ cent cinquante hommes et femmes. Les zouaves n'hésitent pas. Enivrés par le feu du combat, ils tirent sur ces malheureux entassés comme sur un troupeau effaré, puis se précipitent à la baïonnette pour en finir. Il y eut ensuite un moment d'attente. Un Arabe, d'une attitude et d'un extérieur qui révélaient le chef, apparut, sortant d'un des coins obscurs de la maison. Il était blessé à la jambe et s'appuyait sur un des siens. Sa main tenait un fusil qu'il présentait à ses ennemis. Aussitôt le commandant se jeta sur lui et empêcha ses soldats de faire feu. « Je suis Bou-Zian, » telle fut la seule parole du prisonnier, qui s'assit à la manière arabe et se mit à prier.

M. de Lavarande avait envoyé prévenir le général Herbillon que Bou-Zian était entre ses mains. « Faites-le tuer, » telle fut la réponse. Un second message rapporte le même ordre. Le commandant appelle quatre zouaves et leur ordonne à un signal donné de viser au cœur. Se tournant ensuite vers Bou-Zian, il lui demande ce qu'il désirait et ce qu'il avait à dire. « Vous avez été les plus forts. Dieu seul est grand, que sa volonté soit faite. » Ce fut la réponse du chef arabe. M. de Lavarande le prenant alors par la main, le força à se lever, et, après l'avoir appuyé le long d'un mur, se retira vivement. Les quatre zouaves firent feu. Bou-Zian tomba raide mort...

Cependant, sur les autres points de la ville, la guerre continuait. Là où il était impossible à nos soldats de pénétrer, on s'aidait de sacs à poudre, leur explosion renversait les défenseurs enfouis, et ceux qui n'étaient pas écrasés par leur chute périssaient étouffés dans les caves où ils avaient trouvé leur dernier refuge. Le soldat, avide de vengeance, fouillait tous les coins des maisons, pénétrait par toutes les issues, ne laissait échapper aucune victime. Les Arabes avaient été enfermés dans un cercle de feu, et si bien gardés que pas un ne put se sauver.

Occupation de Laghouat [1].

Il y avait trois partis à prendre : 1° nous établir à Laghouat et faire de la ville un poste avancé vers les régions sahariennes ; 2° l'abandonner, laissant à ses anciens habitants le soin de la relever de ses ruines ; 3° raser la ville, couper les palmiers de l'oasis, détruire les jardins et nous débarrasser ainsi du souci de sa conservation ou de l'inquiétude que, plus tard, elle pourrait encore nous donner.

Le dernier de ces projets eût été un acte de vandalisme, contraire à la mission civilisatrice que nous nous sommes donnée en Algérie, et l'abandon de toute intervention directe de notre part dans le Sud. Le second aurait permis au shérif de reprendre l'œuvre que nous avions interrompue, et de s'assurer d'un point d'où il pût dominer le Sahara. Le seul parti

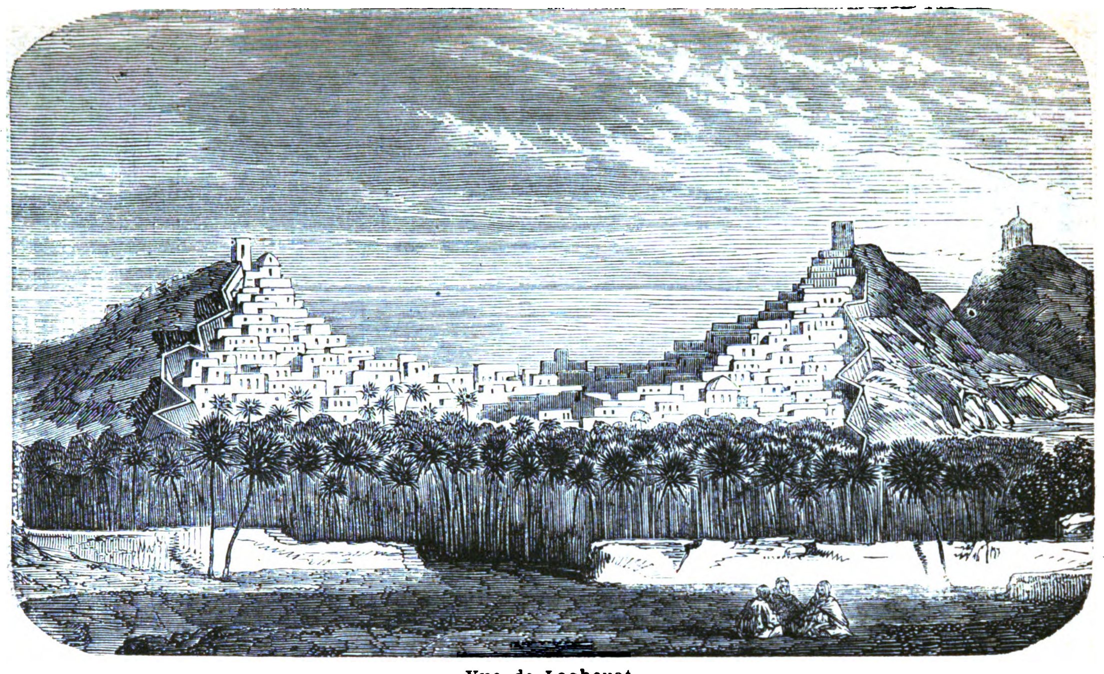
1. Maréchal Randon, *Mémoires*, édit. Hachette, t. I, p. 116.

vraiment digne de nous et utile à nos intérêts était donc de conserver Laghouat et d'y compléter notre installation en lui donnant le caractère de la permanence.

Pour démontrer ce que cette dernière résolution offrait de sage prévoyance pour l'avenir, examinons ce qui serait advenu si, au lieu d'attaquer et de prendre Laghouat, nous l'eussions laissé entre les mains du shérif. Les tribus du Djebel-Amour auraient été dans un état d'alarme continuelle. Le pays jusqu'à Boghar et une partie du Titteri eussent été sous la même influence. Quelle action n'aurait-il pas exercée dans le Sud oranais, cette terre classique des insurrections, sur la confédération des Beni-M'zab, sur les oasis de l'Oued-Rir et de l'Oued-Souf !... Nous abandonnions le fruit de plusieurs années de guerre, nous revenions en quelque sorte à ce système d'occupation restreinte, condamné depuis longtemps, et dont avait fait justice le maréchal Bugeaud par cet aphorisme si vrai « qu'en Algérie, pour être maître de quelque chose, il faut tout posséder ».

L'occupation de Laghouat rentrait d'ailleurs dans le plan général que le gouverneur s'était proposé : celui d'étendre notre domination vers le sud jusqu'à ses limites naturelles... Or, la possession de Laghouat nous faisait gagner soixante-quinze lieues vers le sud.

Laghouat n'était pas seulement une position militaire importante ; c'était aussi une station commerciale située sur les rives de l'Oued-Djeddi, au centre du Sahara algérien ; cette oasis, arrosée en toute saison par des eaux limpides et abondantes, au milieu d'un désert aride, se trouve sur la principale ligne d'eau qui se dirige vers le sud. L'Oued-Tégrir et l'Oued-N'ça prennent naissance en effet à quelques lieues au sud-est de la ville, et il est absolument indispensable de suivre leur cours pour aller dans la confédération des Beni-Mzab et dans les oasis plus reculées. Cette circonstance géographique fait de Laghouat l'étape obligée de toutes les caravanes qui voyagent dans ces parages : elle est dès à présent l'entrepôt des tribus nomades qui y transportent leurs dattes et prennent en échange des chargements de blé ; elle deviendra le grand marché des laines et celui des produits de nos manu-



Vue de Laghouat.

factures, tels que toiles peintes, foulards, etc., qui, par l'intermédiaire des Beni-Mzab, seront transportés à R'damés et à R'hat, à la limite du Soudan.

Soumission des Beni-Raten [1].

Le lendemain (26 mai 1857), vers quatre heures, les envoyés des Beni-Raten, au nombre d'une cinquantaine, traversent le camp, et sont conduits à la tente du maréchal par le chef du bureau politique, le colonel de Neveu. Leurs vêtements sont sales et déchirés, mais leur attitude est noble et digne. Ils s'asseyent à terre, en cercle, devant le gouverneur général. L'un d'eux, à la figure expressive, aux regards intelligents, à la barbe grisonnante, se place un peu en avant des siens ; il est chargé de répondre pour tous.

Le maréchal leur parle en ces termes, que deux interprètes traduisent l'un du français en arabe, l'autre de l'arabe en kabyle.

« Vous tous qui êtes ici, représentez-vous complètement la tribu des Beni-Raten, et pouvez-vous vous engager pour elle? — Oui, nous sommes les anciens, délégués par toute notre nation, et nous avons mission de parler pour tous les fils de Raten. Ce que nous aurons accepté sera accepté par tous. — Pourquoi avez-vous manqué aux promesses de soumission que vous avez faites en 1854 au sebt de Beni-Iahia, puis en 1855 à Alger, et fomenté des révoltes chez les tribus soumises? — Si quelques hommes des Beni-Raten ont fait cela, tous ne l'ont pas fait. Mais nous reconnaissons nos fautes, et nous venons ici pour nous excuser du passé et nous soumettre aux Français. — Avez-vous cette fois l'intention de tenir fidèlement vos promesses, et d'exécuter les conditions qui vous seront imposées? — Nous le promettons. — Voici les conditions que je vous impose : vous reconnaîtrez l'autorité de la France. Nous irons sur votre territoire comme il nous plaira. Nous ouvrirons des routes, construirons des bordjs ; nous couperons les bois et les récoltes qui nous seront nécessaires pendant notre séjour ; mais nous respecterons vos figuiers, vos oliviers

1. Maréchal Randon, *Mémoires*, t. I, p. 320. Hachette, éditeur.

et vos maisons. » Tous gardent le silence, leur orateur s'incline. « Vous payerez, comme contribution de guerre, et juste indemnité des désordres que vous avez causés, cent cinquante francs par fusil. — Les Beni-Raten ne sont pas tous riches, et beaucoup parmi eux n'ont pas assez d'argent pour payer cette somme. — Lorsque vous avez fomenté la révolte des tribus qui sont autour de vous, chacun de vous a su trouver de l'argent. Les riches ont payé pour les pauvres. Vous ferez comme vous avez fait. Les riches prêteront aux pauvres, afin que chacun supporte la peine des fautes de sa nation. » A ces mots des réclamations confuses s'élèvent parmi les Kabyles. Quelques-uns parlent en gesticulant, mais le chef les apaise peu à peu, et répondant pour tous : « Nous payerons la contribution que tu demandes. — Comme preuve de vos bonnes intentions, vous me livrerez les otages qui vous seront désignés. » Tous restent silencieux, le chef incline la tête. « A ces conditions vous serez admis sur nos marchés comme les tribus kabyles soumises. Vous pourrez travailler dans la Mitidja et gagner pendant la récolte prochaine de quoi payer votre contribution de guerre et au delà... » Les visages impassibles des Kabyles ne trahissent aucun sentiment de regret ni de satisfaction.

« Vous pourrez, comme par le passé, vous choisir des amins, mais ils devront être reconnus et investis par la France ; vous pourrez même garder vos institutions politiques de village, pourvu que vos chefs sachent vous maintenir en paix. »

Ces dernières paroles font courir un frémissement de joie parmi tous ces hommes jusqu'alors impassibles. Des conversations à demi-voix s'engagent entre eux, et il est facile de voir à leurs gestes et à leurs physionomies toute la satisfaction que leur cause cette promesse inattendue.

Puis l'orateur, prenant la parole, dit : « Avons-nous bien compris ? Nous conserverons nos institutions ? — Oui — Nous nommerons nos chefs comme par le passé ? — Oui, seulement comme nous ne voulons pas que ce soient des hommes de désordre, ces nominations seront approuvées par nous. — Vous ne nous donnerez pas d'Arabes pour nous commander ?

— Non — Alors vous pouvez compter sur notre soumission, et demain nous déposerons entre vos mains la contribution de guerre. »

Ils se levèrent tous ensemble, se retirèrent en se livrant à des conversations animées, et reprirent le chemin de leurs villages.

Bataille d'Icheriden [1].

24 juin 1857.

Le général de Mac-Mahon leva son camp à cinq heures du matin, et, la brigade Bourbaki en tête, il prit position sur un plateau à neuf cents mètres de l'ennemi. La position occupée par les Kabyles était vraiment formidable. Au pied du mamelon d'Icheriden et à droite règne un ravin profond, infranchissable. A gauche le terrain accidenté est dominé par deux contreforts qui prennent naissance à cinq cents mètres du village : l'un à pentes très raides se termine par un rocher, sur l'autre passe le chemin qui conduit au village.

Au nœud de ces contreforts, les Kabyles avaient élevé des retranchements avec un soin et une intelligence remarquables : ils formaient comme une grande crémaillère dont les flancs, faisant retour en arrière, pouvaient battre les colonnes qui essayeraient de les tourner, et assurer aussi en cas de besoin la retraite des défenseurs vers le village. Au-dessus de cette ligne de défense et principalement contre ses flancs, les Kabyles avaient formé des embuscades placées en étages superposés et destinées à recevoir les assaillants avec des feux nourris et meurtriers.

Tous ces ouvrages, construits avec d'énormes pierres et de gros troncs d'arbres, des poutres, des portes de maisons, étaient crénelés, parfaitement flanqués et défendus par environs 4,000 hommes composés des Kabyles les plus braves, venus de toutes parts, pour ce combat national, même des profondeurs du Sud.

L'attaque commença par un feu d'artillerie qui fouilla avec des obus, des fusées et des boulets les retranchements et tout

1. Maréchal Randon, *Mémoires*, t. I, p. 333.

l'espace où pouvaient être embusqués les Kabyles; quand on crut qu'il ne s'y trouvait plus qu'un petit nombre d'ennemis, la première brigade fut lancée en avant. Quoiqu'elle se précipitât vers l'ennemi avec la plus grande résolution, elle fut arrêtée à une centaine de mètres des retranchements par la résistance la plus vigoureuse. Les Kabyles, n'entendant plus l'artillerie, avaient repris leurs postes et ouvraient sur nos troupes une vive fusillade, accompagnée de cris de guerre aigus. Pris en face et de flanc, nos soldats cherchèrent à se défiler tout en conservant le terrain, malgré l'infériorité de leur position.

Heureusement une diversion attira d'un autre côté l'attention d'une partie des défenseurs. Le 2e régiment étranger opérait un mouvement offensif pour tourner la position ennemie et pénétrer entre la droite des retranchements et le village d'Icheriden. Exécuté avec la plus intelligente audace, ce mouvement révéla aux Kabyles le nouveau danger qui les menaçait. Vainement ils dirigent sur nos soldats le feu le plus vif, le régiment monte impassible, tantôt à découvert, tantôt abrité par quelques plis de terrain, arrive sur la droite de la crête fortifiée, et, après un combat corps à corps, culbute et disperse tout ce qui se trouve devant lui.

A la vue de ce qui se passait sur leur droite, les Kabyles, qui occupaient les retranchements de gauche, ralentissent leur feu. Le 54e et le 2e des zouaves saisissent à propos ce mouvement d'hésitation, se précipitent en avant, arrivent sur les retranchements et en chassent à coups de baïonnette les défenseurs qui résistent bravement, le yatagan à la main. Poursuivant leurs succès, ils rejoignent leurs camarades du régiment étranger, et tous ensemble s'élançent sur Icheriden, dont ils s'emparent. L'ennemi débordé se replia en toute hâte sur les versants de la montagne et prit pour ligne de retraite les contreforts qui se prolongent vers la vallée des Beni-Yenni et le chemin sinueux qui va d'Icheriden à Aguemoun-Izen.

La division Mac-Mahon pouvait s'emparer le même jour de ce village, mais ce mouvement aurait disséminé nos forces et rendu difficile, en présence d'un ennemi acharné, la garde de nos communications avec Fort-Napoléon. Elle se concentra

donc autour d'Icheriden et y établit son bivouac, non sans avoir à combattre encore ; car les Kabyles, du fond des ravins, ne cessèrent de tirer sur nos soldats, et nous occasionnèrent quelques pertes, jusqu'au moment où nos grands gardes furent à l'abri derrière des retranchements.

Fondation du fort Napoléon[1].

14 juin 1857.

Sur l'emplacement que devait occuper le bastion sud-ouest, et sous une croix entourée de trophées militaires, avait été dressée une table sur laquelle étaient déposés les procès-verbaux tout préparés de la cérémonie, et les pièces de monnaie qui, selon l'usage, devaient être enterrées sous la première pierre. Le maréchal s'y rendit, escorté des généraux et des officiers supérieurs des trois divisions... Il s'exprima ainsi :

« Oui, Messieurs, cette pierre que nous venons de sceller, sur laquelle va s'élever un fort, sera la consécration de notre conquête de la Kabylie.

« Les résultats importants que nous avous obtenus sont dus au courage de nos troupes, à l'habile direction que vous leur avez donnée, et à cette ardeur infatigable qui, se communiquant du général au soldat, a fait que des travaux gigantesques s'accomplissent comme par enchantement.

« Le fort dont nous jetons aujourd'hui les fondations et qu'il nous sera permis, j'espère, d'appeler du nom de notre empereur, rappellera l'anniversaire de notre débarquement sur la rive africaine et celui non moins mémorable des grandes batailles de Marengo et de Fiedland...

« Avec l'aide de Dieu, nous achèverons l'œuvre de notre conquête et de pacification, et la campagne de 1857 remplira une des plus belles pages de l'histoire de l'armée d'Afrique. »

Pour compléter le récit de cette mémorable cérémonie, ajoutons que rien n'avait été négligé pour frapper dans cette circonstance l'imagination des Kabyles. La troupe sous les

1. Maréchal Randon, *Mémoires*, t. II, p. 329.

armes, les généraux et les officiers supérieurs réunis autour du maréchal, la pompe de la religion, les sons éclatants de la musique militaire, la voix tonnante du canon, tout cela dut faire comprendre aux populations indigènes qu'un grand acte s'accomplissait.

Le lendemain dès l'aube, les soldats du génie commencèrent la construction du fort. Haute de 5 mètres, bâtie en pierre, flanquée de bastions, assise sur des escarpements presque inabordables, elle devait comprendre un casernement pour trois mille hommes avec logements d'officiers, des magasins à vivres, une manutention, un hôpital, un bureau arabe avec la maison des hôtes, une poudrière, des ateliers et des magasins d'armements, une citerne et des sources. Les ordres étaient donnés pour que l'enceinte et les bâtiments fussent terminés dans quatre mois, afin de recevoir la garnison avant la saison des pluies.

Aussi quelle activité autour du futur établissement! Huit cents soldats, choisis dans les différents corps, avaient été organisés en compagnies auxiliaires du génie, et quinze cents autres, également tirés de l'armée, aidaient ces ouvriers d'élite en qualité de manœuvres. Les uns et les autres, comprenant l'importance de leur mission, travaillaient avec une telle ardeur qu'on ne pouvait douter qu'ils termineraient leur tâche à l'époque prescrite, c'est-à-dire avant l'hiver.

Le dernier sultan d'Ouargla [1].

Mohammed-ben-Abdallah, marabout important des Traras, avait joué un certain rôle politique à Tlemcen. En 1843, présenté au général Bedeau par un chef influent de notre Maghzen comme un homme assez puissant pour contre-balancer Abd-el-Kader, on l'avait nommé khalifa de Tlemcen avec un traitement annuel de dix-huit mille francs. On s'aperçut bientôt de la nullité de son action au point de vue de l'intérêt de notre occupation, et, tout en tolérant l'homme, on n'attendit qu'une occasion pour écarter le chef. Quelques

1. Colonieu, *Voyage dans le Sahara Algérien* (Tour du Monde, 1863, t. II, p. 162.)

difficultés qu'il crut de son devoir de nous susciter firent qu'on l'engagea à se rendre à la Mecque.

L'ex-khalifa partit pour le pèlerinage emportant pour principal bagage les plus haineuses rancunes contre l'autorité qu'il avait si mal servie, et à laquelle il avait, à son point de vue, sacrifié la fleur de ses croyances religieuses. Purifié devant le Dieu de l'Islam par son voyage à la terre sainte de Mahomet, il jura haine à mort aux chrétiens en expiation de sa vie passée.

De retour, en 1848, à Tripoli, il rêva la conquête de l'Algérie sur les Français. Notre occupation compacte dans le Tell ne lui laissait aucune chance de réussite près du littoral, au début. Il fallait d'abord s'organiser loin de notre atteinte. Originaire de la célèbre famille des Ouled-sidi-Cheikh, toute-puissante dans le Sud, connaissant admirablement le Sahara, il jeta les yeux sur Ouargla pour y jeter les bases de sa grandeur future. Le bâton de pèlerin à la main, son chapelet au cou, la robe verte de sectateur de Mahomet sur les épaules, l'ex-khalifa vint frapper à la porte du petit ksar de Rouissat, du district d'Ouargla, situé à une lieue environ de cette dernière ville.

Le bruit de nos succès, de nos excursions déjà lointaines s'était fait entendre dans ces parages, notre nom de chrétiens y était maudit. Les prédications forcenées du nouveau derviche trouvèrent un retentissant écho dans les fidèles accourus de tous les points du district pour l'entendre.., En moins d'un an, il avait déjà une réputation sacrée. Profitant alors de sa position, il fit l'inspiré et s'adjoignit de fervents adeptes auxquels il confia qu'il avait reçu la mission de régénérer l'Algérie. Il devait commencer par être nommé sultan d'Ouargla, par organiser son entourage, et se préparer ensuite à exterminer les infidèles. C'était le programme qui lui avait été révélé. On n'eut garde d'y faillir; l'anarchie qui régnait dans Ouargla trouva sa fin sous l'autorité d'un étranger que Dieu imposait. Le derviche fut proclamé sultan. En homme habile il n'alla point dans la cité des souverains pour en faire sa capitale, une casbah lui fut bâtie à Rouissat, en dehors des murs de cette oasis.

Quand il se crut assez fort, le nouveau sultan commença la lutte. Profitant des divisions qui s'étaient formées dans les grandes familles du Sahara à l'occasion des incursions françaises, il attira à lui les mécontents, et, encouragé par quelques razzias heureuses, essaya de nous tenir tête dans l'oasis de Laghouat dont il était parvenu à s'emparer. On connaît notre beau fait d'armes de 1852 contre cette ville. Échappé par miracle, Mahommed crut pouvoir aller pleurer en paix sa défaite dans sa casbah de Rouissat. Mais Si-Amza, notre khalifa du sud de la province d'Oran et chef de la famille des Ouled-Sidi-Cheikh, dont Mahommed avait accueilli les frères dissidents, lui avait voué une haine implacable... En 1853, appuyé par des sorties françaises, il se porta contre lui, le chassa de Rouissat, le battit complètement à Areg-bou-Seroual, et le força à aller chercher un refuge à Insalah, dans le Tildiket, à cent soixante lieues sud-ouest d'Ouargla. Les casbah de Rouissat furent démolies, et Ouargla proclamé ville française.

L'ex-sultan se refit marabout, avec ce stoïcisme fataliste qui est l'apanage des vrais croyants de l'islamisme. Dévorant en silence sa douleur et ses regrets, sa foi ne l'abandonna jamais. Épiant avec une patiente résignation toutes les occasions, il se tenait constamment en relation avec nos possessions par les caravanes, et se ménageait des intelligences de tous côtés dans l'espoir d'une revanche. Huit ans se passèrent ainsi à nous guetter... Quand il crut le moment opportun pour réédifier sa fortune, à la tête de quelques centaines d'hommes des Touaregs et des Touât, le marabout d'Insalah vint camper sous les murs d'Ouargla, après avoir recruté en route les Chambâa-hab-et-reh, tribu de pirates que l'on nomme les Touaregs blancs. Cette première défection était déjà un succès. Les oasis se hâtèrent de se ranger sous l'autorité de leur ancien sultan, qui fut de nouveau proclamé. Sans perdre de temps, Mohamed se hâta d'attaquer nos tribus voisines pour tenir les promesses faites aux pillards qui le suivaient. Les troupeaux de nos tribus furent surpris, des pointes heureuses dans toutes les directions produisirent un butin considérable, et compromirent gravement la fidélité de

nos nomades toujours disposés à se ranger du côté du plus fort. Cependant quelques combats livrés contre les goums de Laghouat et de Tuggurt furent le signal d'un point d'arrêt dans sa marche vers le nord des possessions sahariennes. Se retirant sous Ouargla pour protéger ses prises et procéder au partage, Mohamed se vit abandonné des Touaregs et des hommes du Touât après les parts faites. Il finit par s'enfoncer dans les sables. C'est là que Si-bou-beka, fils de Si-Hamza, et Si-Lala, son oncle, le rejoignirent en suivant les traces laissées sur le sable par sa troupe, et le firent prisonnier les armes à la main, après l'avoir bloqué pendant deux jours sur une dune de sable.

Massacre de Palestro (avril 1871.)[1]

A notre arrivée dans le village, une odeur infecte nous saisit, ainsi que la vue de nombreux cadavres gisant épars dans les rues; plusieurs maisons sont incendiées; toutes sont pillées, saccagées avec un vandalisme minutieux. Des morts au rez-de-chaussée, d'autres le long des escaliers, d'autres dans les chambres du premier étage, dans les cours, dans les jardins : partout on rencontre des cadavres dépouillés de leurs vêtements; les coiffures, ainsi que les pantalons, ont été dédaignés par les Kabyles. Aucun cadavre de femme ni d'enfant, nous comptons quarante-sept cadavres d'hommes adultes, le plus jeune peut avoir quinze ou seize ans... D'après l'inspection des corps et des lieux, la bande infernale me paraît avoir procédé comme il suit : après s'être emparés des défenseurs les plus vigoureux, en armes, et sortis de leurs habitations, ils les dépouillèrent et les firent brûler vifs au-dessus des brasiers dont les cendres et les charbons sont encore là. De larges ampoules entourées d'une rougeur inflammatoire indiquent parfaitement ce genre de mort chez les victimes trouvées à l'entrée du village. La face et d'autres régions presque carbonisées, ainsi que les signes d'une horrible lutte, démontrent d'ignobles et barbares raffinements.

1. Relation du docteur H. Collin, insérée dans l'ouvrage d'E. Beauvois, *En colonne dans la grande Kabylie*, p. 153.

Cela a dû se passer sous les yeux des habitants retranchés



Mokrani

dans leurs maisons. La mort de ces derniers en effet est plus récente et ils paraissent avoir succombé différemment : coups

de feu, égorgement, aveuglement, coups de couteau, de matraques, etc. Les plus infâmes violences paraissent avoir été commises sur quelques-uns, avant ou après la mort

Chant kabyle improvisé à l'occasion de la révolte de 1871[1].

Nous commençons à réciter. Je prie infiniment le prophète qui protégera le monde à la résurrection. O prophète, je vous trouverai mon gardien pendant la guerre sainte. Chacun pense comme il veut et part de son côté. Mais nous sommes tous unanimes pour la religion.

Les Kabyles voient les Français peu nombreux; ils espèrent la victoire. Nous sommes rassasiés et nous ne savons pas ce que nous faisons. Nous avons entouré rapidement toutes les villes. Nous avons creusé des tranchées sans chef pour nous conduire. Nous avons commis de grands malheurs et tué les enfants de la femme. Nous nous rappelons ce jour. Tous les jours les Français regardent les noms des révoltés sur les registres et nous y sommes nombreux comme les sauterelles.

Un jour la colonne est venue occuper Bou Douaou. Quand les Français ont voulu commencer la guerre, ils ont envoyé de vrais soldats. Les sabres des Flissas commençaient à couper des têtes. Les Djennad sont des misérables. Ils ont donné la main aux Français et les ont conduits vers les Kabyles. Ils ont détruit la maison de l'agha, qui était sans défenseurs. Les fils d'Ali sont devenus serviteurs et les serviteurs sont devenus maîtres. Les Français ont coupé sans pitié les arbres de Taboukirt, et nous en portons le deuil.

Dès l'aube de ce jour, j'ai compris que c'était un jour de malheur. La fumée de leur poudre a fait la nuit. On voit qu'ils marchent vers le fort pour délivrer leurs frères. Ils les ont délivrés sans même invoquer leur Dieu. Les Aït-Fraoucen commencent à tomber. Chacun se sauve de son côté comme les petits d'une poule quand ils voient un chat sauvage. Chaque

1. Masqueray, *La Kabylie. Impressions de Voyage* (Revue politique et littéraire du 19 février 1876).

homme a perdu son honneur, et ils sont serviteurs des Français.

Tous ceux qui étaient là n'avaient point d'amour-propre. Les Français ont fait du mal aux Kabyles, mais il leur en sera tenu compte au dernier jugement. La religion musulmane a faibli parce que Dieu n'était pas avec nous. Le chefs français cherchent à connaître les insurgés, et toutes leurs paroles sont dites avec ruse. Ils écrivent partout pour confisquer les armes. Ceux qui ont de l'honneur ont été en deuil ce jour-là.

Maintenant nous sommes sans fusils, comme des femmes.

Les Français chassent les Kabyles dans chaque tribu. Ils sont le lion. Dans les villages ils les chassent ; ils ne manquent aucun homme. Ils leur ont imposé cent, cent trente francs par tête. Le monde s'en étonne. C'est Dieu qui le veut! Le riche, on l'a frappé d'un impôt double et rendu pauvre comme les autres. Moi j'ai pitié de ce riche qui a vendu ses biens. Je tremble comme si la fièvre m'avait pris. Heureux ceux qui sont en fuite, comme le prophète, chez les autres puissances. Ils sont tirés du malheur et partent pour le paradis : Dieu pardonne à tous ceux qui sont présents !

Le district de Figuig en 1882[1].

De quelque côté qu'on envisage la guerre dont le Sud oranais est le théâtre, on est obligé de conclure que le seu moyen d'obtenir un résultat durable et de réduire nos ennemis nomades à l'impuissance serait, en s'emparant de Figuig, de transformer cette place d'armes des invasions sahariennes en forteresse française et d'en faire par conséquent le boulevard de notre domination en dépit du Maroc.

... Les officiers expérimentés sont unanimes à déclarer que nous ne parviendrons à faire prévaloir notre influence sur les intrigues des agitateurs que lorsque le drapeau tricolore flottera sur cette agglomération de bourgades où le fanatisme prépare sans cesse de nouvelles attaques contre nos tribus en attendant l'occasion de porter atteinte à notre sécurité.

A. Cherbonneau, *Revue de Géographie*, 1882, t. I. p. 153.

Le district de Figuig forme un groupe de douze ksours ou bourgs défensifs, qui sont : El-Zenaga, El Mecharza (le poste), Oulad-sidi-Abdel-ouafi, El Maïz (parc aux chèvres), Oulad-Sliman, Beni-Ounis, Tarla, El-Oudrir. El Hanmman el-Tahtani (thermes d'en bas), El Hamman-el-foukani (thermes d'en haut), Beni-Aroun, El-Abid. On connaît l'importance de ces ksours par les renseignements probablement exacts qu'ont publiés MM. Carette et Daumas. Il paraît que Zenaga est le plus considérable, sous le rapport des constructions et des palmeraies; on y compte douze cents maisons. Maïz et Oudrir tiennent le second rang. Échelonnés sur la rivière dite Ouled-el-Halouf, tous ces centres de population se rapprochent par des jardins biens entretenus. Chacun d'eux possède une mosquée et obéit à une djemâa, espèce de conseil municipal. L'enseignement du Koran est obligatoire dans l'école qui est une dépendance de la salle des prières. Telle est la dévotion des ksouriens du Figuig qu'ils se joignent quelquefois à l'instituteur pour garrotter les enfants réfractaires à la récitation du livre sacré. La justice est exercée par un cadi. La direction des affaires, au point de vue politique, appartient à un chef reconnu par l'empereur du Maroc...

En dehors de l'agriculture dont les produits ne suffisent pas à leurs besoins; les habitants du district se livrent en général au commerce. S'il y a deux frères dans une famille, il est rare que l'un des deux n'aille pas fréquenter les marchés de Fez, du Tafilalet et de Touât; à l'intérieur bon nombre d'individus exercent le métier de tisserands, d'autres font de la broderie sur maroquin. Mais l'industrie qui leur a valu un grand renom dans tout le Sahara, c'est leur habileté à creuser des mines...

... Engagés souvent par leur esprit le chicane dans des rixes sanglantes, les gens du Figuig ont dû se mettre à l'abri des attaques ; aussi tous les bourgs sont-ils entourés de murs d'enceinte crénelés et flanqués de tourelles. Ce qui frappe dans ces remparts, ce sont les trous qui les percent à intervalles égaux. Or voici d'où vient cette particularité. Un caisson en planches, assujetties au moyen de perches transversales et de clavettes, est disposé sur une surface ; les maçons y versent

du béton qu'ils tassent fortement. Pendant ce temps les charpentiers agencent un second caisson, à un autre point où les maçons se transportent, dès que leur premier bloc est achevé. Aussitôt les charpentiers viennent démembrer le moule de la première partie, puis le refont, et ainsi de suite. D'après cette explication, les trous dont ces murs sont percés seraient les vides laissés par les perches à l'aide desquelles les moules étaient assemblés et les échafaudages soutenus.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Aspect général de l'Algérie[1].

En jetant les yeux sur la carte de l'Algérie on voit que cette contrée qui s'étend entre le grand Atlas et la mer, sur une longueur de 250 lieues et une profondeur moyenne de 60, est partagée d'un bout à l'autre par la chaîne du petit Atlas en deux régions distinctes, la région supérieure et la région maritime. Si l'on cherche les voies de communication ménagées par la nature entre ces deux régions, on ne trouve que quelques sombres défilés par lesquels, sur trois ou quatre points, les eaux de la première se font jour pour arriver à la mer. Ces issues ouvertes par la force du courant, le courant les remplit ; l'homme ose à peine s'y engager, et elles laissent isolées les deux régions qu'elles devraient unir. La division ne s'arrête pas là. De la chaîne intermédiaire du petit Atlas partent, au nord et au sud, de nombreux rameaux qui l'unissent au grand Atlas d'une part et au rivage de l'autre, et qui découpent ces deux régions en une multitude de vallées, qui n'ont entre elles aucune communication commode; de telle sorte que le pays, divisé en deux longues moitiés par le petit Atlas et subdivisé en nombreuses fractions par les rameaux qui s'en échappent, ressemble à un échiquier dessiné par des montagnes, et n'offre que des barrières aux populations qui l'habitent. Vous chercheriez en vain un centre naturel à ce pays découpé ; la nature le lui a refusé. Les centres secon-

1. Article de Jouffroy, inséré dans la Revue des Deux-Mondes de juin 1838.

daires n'existent pas davantage. Toute la région maritime est composée d'étroites vallées perpendiculaires à la mer et qui, rangées côte à côte, ressemblent aux crêches d'une étable. Chacune a son fleuve ou plutôt son torrent qui prend sa source au fond et court en droite ligne au rivage. Les vallées de la région supérieure sont plus grandes, parce que les eaux longtemps retenues par la barrière du petit Atlas, y ont formé de plus vastes bassins. Mais elles ne sont point liées l'une à l'autre, et chacune d'elles est un monde. Pour en dominer deux, il faudrait s'établir sur la chaîne qui les sépare.

Opinion des anciens sur le mont Atlas[1].

C'est du milieu des sables, dit-on, qu'il s'élève vers les cieux, âpre et nu du côté de l'océan auquel il a donné son nom, mais plein d'ombrages, couvert de bois et arrosé de sources jaillissantes du côté qui regarde l'Afrique, fertile en fruits de toute espèce, qui y naissent spontanément, et peuvent rassasier tout désir. Pendant le jour on ne voit aucun habitant; tout y garde un silence profond, semblable au silence redoutable des déserts. Une crainte religieuse saisit les cœurs quand on s'en approche, surtout à l'aspect de ce sommet élevé au-dessus des nuages, et qui semble voisin du cercle lunaire. Mais la nuit il reluit de feux innombrables. Les Égypans et les Satyres les remplissent de leur allégresse; il retentit des accords des flûtes et des musettes, du bruit des tambours et des cymbales. C'est ce que des auteurs renommés ont raconté, sans parler des travaux qu'Hercule et Persée y ont accomplis. Pour arriver à ce mont, l'espace est immense et inconnu.

La gorge du Chabet-el-Akra[2].

A partir de Takitount, la route descend rapidement; on marche sur la massive chaîne des Babors, la plus imposante, je crois, que j'aie vue en Algérie. Le village de Keratas est situé au pied, à l'entrée de la gorge du Chabet-el-Akra, le défilé de l'agonie, que l'on regarde comme une des merveilles

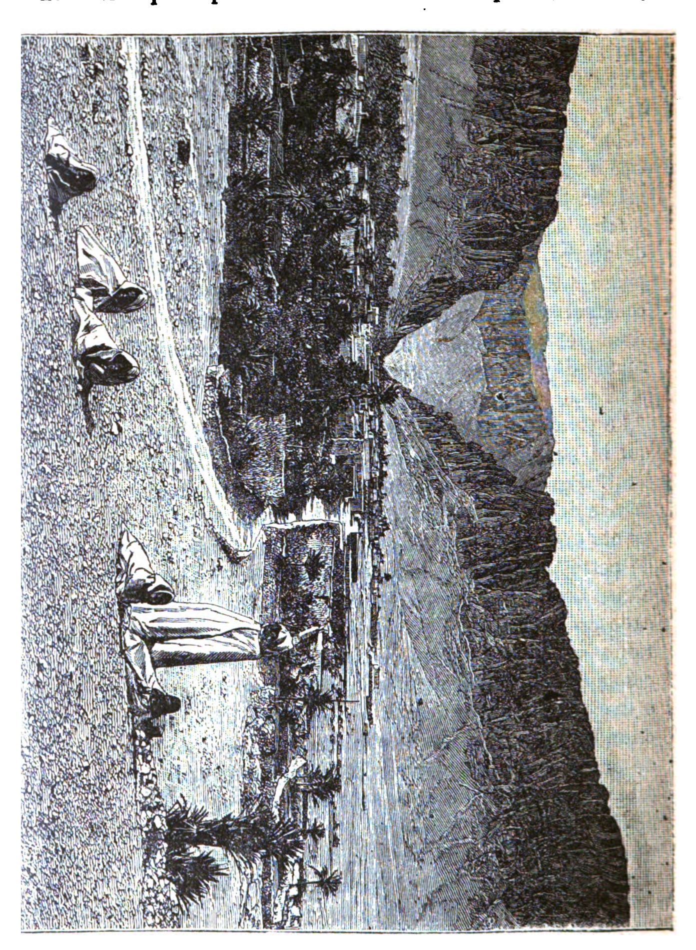
1. Pline, *Histoire Naturelle*, V. t. I, p. 6.
2. P. Bourde, *A travers l'Algérie*, p. 178.

naturelles du monde. Les anciens gravaient les faits remarquables sur la pierre, mais les temps modernes n'ont pas le génie des inscriptions. Un pauvre placard lithographié, collé sur le mur de l'auberge, apprend aux passants ce qu'il a fallu de travaux pour le rendre praticable. Le commandant Capdepont reconnut le premier, il y a une quinzaine d'années, ce ravin extraordinaire et conçut l'idée d'y faire passer la route par laquelle on cherchait à relier Sétif à Bougie. Ce fut une œuvre colossale qui demanda sept ans de travaux, et ne fut terminée qu'en 1870. On employa 100.000 kilos de poudre à faire sauter des rochers, on déblaya 200.000 mètres cubes de pierre, on utilisa 27,4000 journées d'ouvriers, et on dépensa 1.630.000 francs. Au milieu du ravin même, il fallut construire un pont de sept arches pour franchir l'Oued-Aguerioun, et à quelque distance de l'entrée on a dû couvrir la route d'un tunnel pour la préserver des avalanches de pierres.

Le Chabet-el-Akhra a 6,200 mètres de long. Les montagnes qui le surplombent ont en un point jusqu'à 1,600 mètres de haut. Parfois on pourrait se croire au fond d'un puits immense et on ne voit qu'un petit coin du ciel. Les bouleversements géologiques ont accidenté de mille manières les parois de cette gigantesque fissure. Tantôt, elles s'élancent en pics aigus, tantôt en tours à demi ruinées, tantôt on dirait une façade polie, tantôt une muraille qui s'écroule. L'Oued-Aguerioun coule au fond au milieu de gros blocs déchaussés que ces eaux tumultueuses ont polis et blanchis. Des broussailles, à travers lesquelles volent des milliers de pigeons poussent dans les anfractuosités et adoucissent un peu la ruine terrible de ces colosses de pierres. En quelques endroits où la pente est moins verticale, elles sont très drues, et des arbres, le pied pris dans des fentes, se penchent au-dessus du gouffre, comme attirés par le vertige. L'air est lourd. Une sorte de majesté redoutable vous oppresse.

El Kantara [1].

Est-il vrai que la première colonne militaire qui ait, en 1844,



franchi ce pont célèbre, se soit arrêtée par un mouvement de

1. Fromentin, *Un été dans le Sahara*. — M. Lévy éditeur, p. 9.

subite admiration et que les musiques se soient mises à jouer d'enthousiasme ? Je ne sais là-dessus que ce qu'on m'en a dit ; mais, ce soir-là, le spectacle que j'avais sous les yeux m'eût fait croire à cette tradition.

Les palmiers, les premiers que je voyais, ce petit village couleur d'or, enfoui dans des feuillages verts déjà chargés des fleurs blanches du printemps ; une jeune fille qui venait à nous, en compagnie d'un vieillard, avec le splendide costume rouge et les riches colliers du désert, portant une amphore de grès sur sa hanche nue, cette première fille à la peau blonde, belle et forte, d'une jeunesse précoce ; ce vieillard abattu, mais non défiguré par une vieillesse hâtive ; tout le désert m'apparaissait ainsi sous toutes ses formes, dans toutes ses beautés et dans tous ses emblèmes ; c'était pour la première fois une étonnante vision. Ce qu'il y avait surtout d'incomparable, c'était le ciel. Le soleil allait se coucher et dorait, empourprait, émaillait de feu une multitude de petits nuages détachés du grand rideau noir étendu sur nos têtes, étranges comme une frange d'écume au bord d'une mer troublée. Au delà, commençait l'azur, et alors à des profondeurs qui n'avaient pas de limites, à travers des limpidités inconnues on apercevait le pays céleste du bleu. Des brises chaudes montaient aevc je ne sais quelles odeurs confuses et quelle musique aérienne du fond de ce village en fleurs ; les dattiers agités doucement ondoyaient avec des rayons d'or dans leurs palmes et l'on entendait courir sous la forêt paisible des bruits d'eau mêlés aux froissements légers du feuillage, à des chants d'oiseaux, à des chants de flûte. En même temps un muezzin qu'on ne voyait pas, se mit à chanter la prière du soir, la répétant quatre fois aux quatre points de l'horizon et sur un mode si passionné, avec de tels accents, que tout semblait se taire pour l'écouter.

Le Sahara [1].

Nous avons consulté beaucoup de livres et beaucoup de tolba pour trouver la définition et l'étymologie du mot Sahara. Les livres nous ont donné cette définition : « Le Sahara est

1. DAUMAS. *Le Sahara algérien*, p. 1.

une contrée plate et très vaste, où il n'y a que peu d'habitants et dont la plus grande partie est improductive et sablonneuse. »

Les tolba nous ont donné cette étymologie : « On appelle sehaur ce moment presque insaisissable qui précède le point du jour (fedjer), et pendant lequel, en temps de jeûne, nous pouvons encore manger, boire, fumer. L'abstinence, la plus rigoureuse doit commencer dès qu'on peut distinguer un fil blanc d'un fil noir. Le sehaur est donc une nuance entre, la nuit et le point du jour qu'il nous est important de saisir, de préciser et sur laquelle a dû se porter l'attention de nos marabouts. Un d'entre eux, Ben-el-Djirani, en partant de ce principe que le sehaur est plus facilement et plus tôt appréciable pour les habitants des plaines, dont rien ne borne l'horizon, que pour les habitants des montagnes, enveloppés qu'ils sont dans les plis du terrain, on en a conclu que du nom du phénomène on avait formé celui du pays où il était plus particulièrement apparent et qu'on l'avait nommé Sahara, le pays du sehaur. »

Quoi qu'il en soit, le mot Sahara n'entraîne point nécessairement l'idée d'une immensité déserte. Habité sur certains points, il s'appelle *Fiafi ;* habitable sur certains autres, il prend le nom de *Kifar ;* inhabité et inhabitable sur d'autres encore, on le nomme *Falat.* Ces trois mots représentent chacun un des caractères du Sahara.

Fiafi, c'est l'oasis où la vie s'est retirée autour des sources et des puits, sous les palmiers et les arbres fruitiers, à l'abri du soleil et du simoun.

Kifar, c'est la plaine sablonneuse et vide, mais qui, fécondée un moment par les pluies de l'hiver, se couvre d'herbes au printemps, et où les tribus nomades, campées ordinairement autour des oasis, vont alors faire paître leurs troupeaux.

Falat enfin, c'est l'immensité stérile et nue, la mer de sable, dont les vagues éternelles agitées aujourd'hui par le simoun, demain sont amoncelées, immobiles et que sillonnent lentement ces flottes appelées caravanes.

Un mirage dans le Chott-Melrir [1].

Je vis alors dans le bassin desséché du chott le phénomène le plus surprenant, le plus merveilleusement beau qu'il soit possible d'imaginer.

Devant moi, du côté de l'orient, s'étend un beau lac argenté, uni comme une glace, d'où surgissent deux îlots de verdure ; un peu à gauche une longue ligue sombre, de petites collines semblent nager au-dessus des eaux brillantes ; à droite, sur la ligne vaporeuse de l'horizon ondulé, trois groupes d'arbres se détachent. Au fur et à mesure que le soleil approche et que le jour grandit, la vision se modifie, les collines de gauche s'isolent des îles de verdure qui se multiplient alors en diminuant de proportions. Puis ces îles plongent lentement et disparaissent au sein des ondes qui s'effacent à leur tour.

Bientôt le soleil se montre au-dessus d'une bande de nuages noirs qui s'étend à l'orient comme un sombre rideau. A peine le disque de l'astre du jour commence-t-il à poindre au-dessus des nuages qu'une immense cascade, étincelante de mille feux, se précipite d'en haut dans une mer qui surgit au-dessous comme par enchantement en s'embrasant des mêmes feux, dont mes yeux éblouis ne peuvent supporter l'éclat.

Mais comment pourrais-je décrire ce que je vis alors ? Ni peintres, ni poètes ne sauraient le rendre, et, comme je ne suis ni peintre ni poète, je préfère y renoncer. Quiconque n'a été témoin d'un pareil spectacle ne peut se faire une idée de sa grandeur majestueuse et quiconque en a été témoin ne peut le raconter. Dieu est grand dans ses œuvres !

Effet de mirage [2].

On a fait du mirage des descriptions souvent fantaisistes ; d'autre part, le phénomène peut se montrer sans que les spectateurs se doutent que leur vue est abusée. Voici en deux mots en quoi il consiste pour nous, Algériens, qui connaissons le pays et savons parfaitement quand l'horizon nous trompe.

1. Largeau, *Le Sahara*, p. 59. Hachette éditeur.
2. Lettre du docteur Colin à M. Davanne (Société de géographie de Paris, 1880, t. II, p. 566.)



Le phénomène varie suivant la région où l'on se trouve et la nature du sol, il se passe toujours à l'horizon et ne peut exister par conséquent là où l'horizon manque, c'est-à dire là où il est trop limité par des objets qui le coupent ou des accidents de terrain.

Cependant je ne l'ai jamais observé sur mer, en plusieurs années de navigation, et il semble que la surface du sol soit nécessaire à sa formation.

Le plus connu et le plus fréquent dans le Sahara algérien est celui de l'eau dans les chotts. On peut poursuivre longtemps, sans l'atteindre, le lac qu'on croit avoir devant soi à un ou deux kilomètres au sud. L'illusion est plus vive encore lorsque des chameaux se trouvent dans la même direction ; ils semblent marcher dans l'eau ; leurs pieds ne se distinguent plus, leurs jambes s'allongent démesurément et se continuent avec leur image sur la surface réfléchissante.

Le mirage que nous avons observé il y a quelques jours avait une autre forme : nous étions sur les hauts plateaux couverts d'alfa ondulant, nous chevauchions vers le nord en revenant sur Saïda dont vingt kilomètres environ nous séparaient encore. Topographiquement nous ne pouvions pas voir de ce point les montagnes de Saïda, qui se trouvent à la limite nord des hauts plateaux, mais en contre-bas de ceux-ci. Cependant vers une heure de l'après-midi, elles nous apparurent et fort élevées au-dessus de l'horizon réel de la mer d'alfa.

C'était bien une ligne de montagnes bleuâtres, avec bouquets d'arbres, se découpant nettement sur les crêtes et telles que se présentent au loin les chaînes de l'Atlas. Mais nous vîmes bientôt cette ligne de montagnes se déplacer insensiblement vers l'est, sans doute à mesure que le soleil tournait à l'ouest, et, vers deux heures, elles s'évanouirent peu à peu au nord-est de bas en haut et en laissant apparaître entre elles et l'alfa une bande claire du ciel d'horizon.

Nous n'avions donc eu devant les yeux qu'une série d'images reflétées d'objets réels, mais normalement cachés sous l'horizon, images n'occupant à la fois qu'un segment restreint du cercle, mais qui, s'effaçant à l'ouest à mesure qu'elles gagnaient

vers l'est, nous a montré successivement et comme par contrebande, tous les points d'une longue chaîne de montagnes.

Le silence dans le Sahara [1].

Devant moi j'ai tout notre campement étendu au soleil, chevaux, bagages et tentes ; à l'ombre des tentes, quelques gens qui se reposent, ils font cercle, mais ne parlent pas. S'il arrive qu'un ramier passe au-dessus de ma tête, je vois son ombre glisser sur le terrain, tant ce terrain est uni, et j'entends le bruit de ses ailes, tant le silence qui se fait autour de moi est grand. Le silence est un des charmes les plus subtils de ce pays solitaire et vide. Il communique à l'âme un équilibre que tu ne connais pas, toi qui as toujours vécu dans le tumulte ; loin de l'accabler, il la dispose aux pensées légères. On croit qu'il représente l'absence du bruit comme l'obscurité résulte de l'absence de la lumière, c'est une erreur. Si je puis comparer les sensations de l'oreille à celles de la vue, le silence répandu sur les grands espaces est plutôt une sorte de transparence aérienne, qui rend les perceptions plus claires, nous ouvre le monde ignoré des infiniment petits bruits et nous révèle une étendue d'inexprimables jouissances.

La vallée du Chéliff à Boghari [2].

Imagine un pays tout de terre et de pierres vives, battu par les vents arides et brûlé jusqu'aux entrailles ; une terre marneuse, polie comme de la terre à poterie, presque luisante à l'œil tant elle est nue ; et qui semble, tant elle est sèche, avoir subi l'action du feu ; sans la moindre trace de culture, sans une herbe, sans un chardon ; des collines horizontales qu'on dirait aplaties avec la main ou découpées par une fantaisie étrange en dentelures aiguës, formant crochet, comme des cornes tranchantes ou des fers de faux ; au centre, d'étroites vallées, aussi propres. aussi nues qu'une aire à battre le grain ; quelquefois, un morne bizarre, encore plus désolé, si c'est possible, avec un bloc informe posé sans adhérence au

1. Fromentin, *Un été dans le Sahara*, p. 72.
2. Id. H. *ibid.* p. 43.

sommet, comme un aérolithe tombé là sur un amas de silex en fusion, et tout cela, d'un bout à l'autre, aussi loin que la vue peut s'étendre, ni rouge, ni tout à fait jaune, ni bistré, mais exactement couleur de peau de lion.

Quant au Chéliff, qui, quarante lieues plus avant dans l'ouest, devient un beau fleuve pacifique et bienfaisant, là, c'est un ruisseau tortueux, encaissé, dont l'hiver fait un torrent, et que les premières ardeurs de l'été épuisent jusqu'à la dernière goutte. Il s'est creusé dans la marne molle un lit terreux qui ressemble à une tranchée, et, même au moment des plus fortes crues, il traverse, sans l'arroser, cette vallée misérable et dévorée de soif. Ses bords taillés à pic sont aussi arides que le reste; à peine y voit-on accrochés à l'intérieur du lit et marquant le niveau des grandes eaux, quelques rares pieds de lauriers-roses, poudreux, fangeux, salis, et qui expirent de chaleur au fond de cette étroite ornière, incendiée par le soleil plongeant du milieu du jour.

D'ailleurs, ni l'été, ni l'hiver, ni le soleil ni les rosées, ni les pluies qui font verdir le sol sablonneux et salé du désert lui-même ne peuvent rien sur une terre pareille. Toutes les saisons lui sont inutiles; et de chacune d'elles, elle ne reçoit que des châtiments.

La plaine du Chéliff (en 1874)[1].

L'aspect de cette plaine varie bien peu. Pendant six heures de suite pour ceux qui la traversent d'un seul trait, c'est toujours le même spectacle : dans le lointain, sur la gauche, les belles lignes de l'Atlas; sur la droite une autre chaîne moins haute et moins importante; entre les deux, une rivière qui tour à tour paraît et disparaît; de petits affluents qu'on traverse; des cultures maigres et rares; de temps en temps quelques oliviers ou caroubiers; des monticules couronnés de blanches koubas qui abritent sous leur dôme des tombes de marabouts; de vastes espaces envahis par les grêles jujubiers, aux branches grisâtres, lents à verdir, par les lentisques frais

1. Clamageran, *L'Algérie, impressions de voyage*. Paris, Germer-Baillière, 1874, p. 58.

et gracieux en toute saison, par les lourdes scilles maritimes et surtout par les palmiers nains, qui dressent à quelques pieds du sol leurs rudes éventails ; des troupeaux de moutons presque immobiles ressemblant à des amas de pierres ; des bœufs petits, de couleur sombre, des pâtres arabes regardant passer le train ; des gourbis, des tentes qui semblent se dissimuler ; de loin en loin des fermes françaises perdues au milieu des solitudes.

..... Aux mois de mars et d'avril, la chaleur n'est pas excessive et les splendeurs de la flore printanière compensent bien des choses. Des soucis, répandus avec une profusion inimaginable, colorent d'une teinte doucement orangée de larges bandes de terre ; les belles-de-jour à la corolle bleue, les pavots pourpres et violets, les adonis d'un rouge vermillon, les arums, les orchis, et bien d'autres fleurs dont les noms m'échappent, jettent sur ce fond leurs nuances vives et tendres. A certains endroits, près du Chéliff ou sur le bord de cours d'eau plus petits, il y a comme une éruption de sève, une explosion de pétales ardemment colorés.

Malgré le charme de cette flore, charme fugitif ici plus que partout ailleurs, l'impression qui reste de la plaine du Chéliff, même au printemps, est une impression austère, je ne vais pas jusqu'à dire triste. On sent que quelque chose d'essentiel manque à cette région. Ce quelque chose, c'est la main et l'esprit de l'homme civilisé, le travail opiniâtre et intelligent.

La feggara[1].

Le procédé pour se procurer de l'eau courante à la surface du sol dans les oasis du Gourara, du Touât et du Tidikelt est fort curieux. Les oasis sont placées sur des pentes reliant les bas-fonds de grands bassins ou chotts avec des plateaux supérieurs. Ces chotts sont probablement d'anciens lits de lacs ou étangs ayant servi de réceptacles aux dernières eaux diluviennes. Les sables poussés par les vents ont raccordé les berges de ces chotts avec les bas-fonds. Les habitants des

1. Colomb, *Voyage dans le Sahara algérien* (Tour du monde, 1863, t. II, p. 186.)

oasis ont creusé des puits sur les plateaux supérieurs et ont amené l'eau par des conduits souterrains sur les points de ces pentes placés à un niveau inférieur à celui de l'eau des puits des plateaux, et ont ainsi obtenu de véritables ruisseaux.

Ordinairement on creuse sept à huit puits sur le plateau, à côté les uns des autres, et on les relie ensemble au moyen de conduits souterrains. Chacun de ces puits devient une source. Il faut ensuite amener le débit total sur les pentes de la berge. Pour cela, on creuse de dix en dix mètres en suivant la ligne de la plus grande pente un puisard servant de regard, dont on relie le fond avec celui du précédent par un conduit souterrain pour les eaux. La profondeur des puisards diminue à mesure que l'on descend vers le chott, jusqu'à ce que l'eau arrive ainsi au niveau du sol où des rigoles vont les distribuer aux palmiers.

Tout un système pareil porte le nom de feggara.

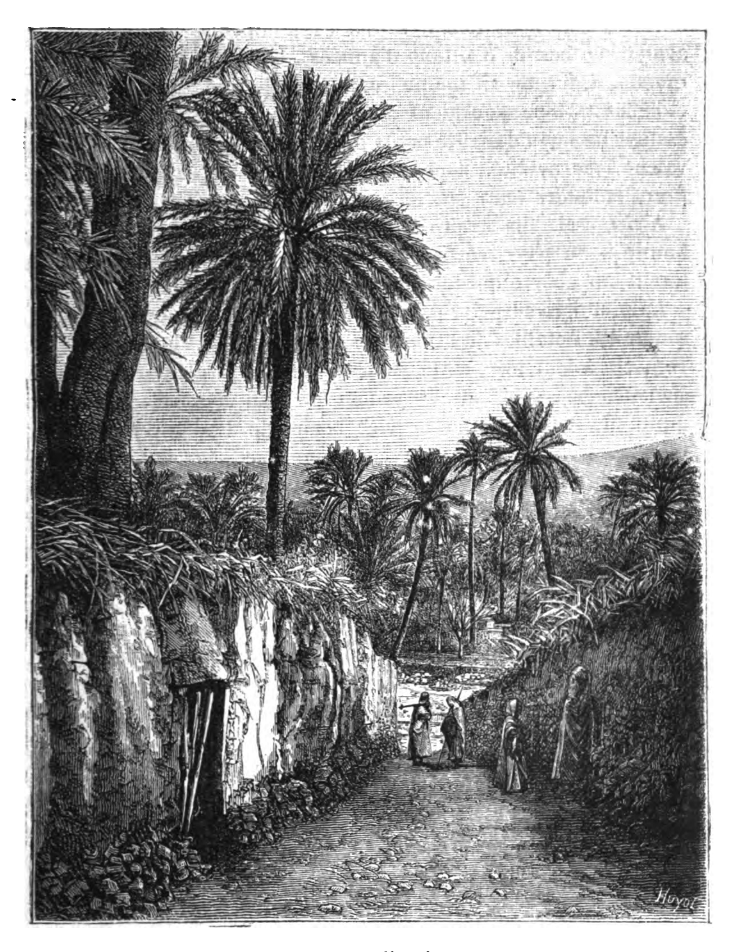
Il n'est pas rare de voir une feggara compter jusqu'à cent vingt et cent cinquante puits. A Timimoun leur moyenne compte trente-cinq à quarante puits. Si l'on compte, pour l'Aouguerout, que ce petit groupe d'oasis possède à lui seul une soixantaine de feggara, on verra que les puits creusés se dénombrent par millions.

Le puits de Tamerna [1].

A une heure de l'après-midi (1er juin 1856), M. Jus fit remplacer le trépan, dont le tranchant lui parut trop large, par une tige dont on avait forgé le bout en pointe. On travailla deux heures sans obtenir un résultat sensible, lorsque tout à coup la sonde, après avoir rencontré la même résistance, s'enfonça subitement et nous fit croire qu'elle était cassée; mais un moment après nous vîmes couler l'eau avec plus d'abondance dans le petit canal creusé pour recevoir l'el-mafassed (eau pourrie), et, quelques secondes après, de fortes secousses données à la sonde annonçaient que le résultat était garanti, que la nappe jaillissante avait été atteinte. L'eau débordait bientôt du tube extérieur, et le drapeau hissé sur le

1. Rapport du lieutenant Rose, adjoint au chef du bureau arabe de Biskra.

sommet de la chèvre, ainsi que les cris des assistants, annon-



Une rue d'oasis.

cèrent à la population l'heureux événement. En moins de deux minutes, tout le monde était accouru. On arracha les branches

de palmier qui entouraient l'équipage, chacun voulait voir avec ses propres yeux cette eau que les Français avaient su faire venir au bout de cinq semaines, tandis que les indigènes avaient eu besoin d'autant d'années et de cinq fois plus de monde. Enfin, on vit même les femmes de tout âge accourir, et celles qui ne pouvaient arriver à la source se faisaient donner de l'eau dans les petits bidons de nos soldats et la buvaient avec avidité. Tout le monde s'embrassa et les femmes firent entendre leurs cris de joie.....

A peine M. Jus avait-il fait retirer l'instrument que des hommes du pays, se frayant avec force un passage, apportèrent une chèvre qui fut immolée sur le puits même.

La première surprise passée, le calme un peu rétabli, je fis réunir les notables de l'Oued-Rir, Sid-Aly-bey et le cheick de Temacin à leur tête, et je fis prononcer le *fatah* par Sid-el-Menouen-ben-Kebis, de la zaouïa de Sidi-el-Abed ; il s'acquitta de cette cérémonie avec beaucoup de dignité ; il demanda les bénédictions du ciel pour tous ceux qui avaient donné l'impulsion à ces travaux, il exhorta tous les gens à être obéissants et reconnaissants pour ceux qui leur donnaient de pareilles richesses, et la prière isolée de chaque assistant finit la cérémonie.

Aussitôt après la *fatah*, je m'adressai à l'assemblée, et je m'efforçai de convaincre ceux auxquels le fait même n'avait pas ouvert les yeux, de la puissance des moyens que nous employions à faire du bien à ceux qui nous obéissaient ; je leur fis voir la différence qui existait entre notre administration et celle de leurs anciens maîtres.

Enfin j'eus la satisfaction de voir disparaître de leurs figures les efforts de dissimulation, et je me vis entouré de gens qui bénissaient, cette fois-ci sans arrière-pensée, le nom de la France et de ceux qui, en son nom, avaient rendu la vie à leurs jardins, leur unique fortune.

Les puits artésiens de Chegga et Oum-el-Thiour (1857)[1].

Louange à Dieu seul, maître de l'univers. Je vous annonce des choses merveilleuses. L'eau a jailli du sein des sables. Dieu a donné l'eau au Sahara par l'intermédiaire de celui qui gouverne actuellement le pays.

Ce pays jadis désolé va enfin renaître et sera rendu habitable. Le général Desvaux a accompli cette résurrection ; l'ingénieur Jus l'a secondé pour faire jaillir l'eau à la surface du sol.

La rapidité avec laquelle cette œuvre s'accomplit jette le trouble dans l'esprit. Chegga, si aride, est maintenant bien pourvue. A Oum-el-Thiour l'eau coule d'une manière incomparable ; il en est de même à Sidi-Rached, et Tamerna s'embellit par les nouveaux arrosages dont elle dispose.

Tamelhat, la stérile, est aujourd'hui productive. La population jouit de l'abondance et de la paix. Parce que celui qui la gouverne est juste, chacun fait son éloge et exalte ses bienfaits. La justice donne la prospérité tandis que l'iniquité ruine et tue. Deux machines qui tournent et marchent sur elles-mêmes vont chercher l'eau dans les entrailles de la terre, et la font jaillir abondamment. Cette œuvre est comparable à celle de l'homme qui plonge au fond des mers pour en retirer des perles.

Le temps de la guerre est passé, les habitants du Sahara sont soumis, les guerriers et les pasteurs vivent en paix ; les zouaoia ont aussi déposé leurs armes, Randon est l'émir qui nous gouverne.

Que Dieu très haut entende ma prière, lui le dispensateur de toutes choses, qui fait vivre et mourir ses créatures ; qu'il maintienne notre bien-être tant que dureront les siècles et nous préserve des calamités.

1. Chant composé par le marabout Si-Mohammed-bel-Cadi,, et traduit par M. Féraud.

Conséquences du forage des puits artésiens[1].

Un auteur arabe du dixième siècle écrit que de Tobna, l'une des capitales du Mzab, jusqu'à Sétif, on ne voyait que plantations de coton et d'arbres fruitiers de toutes sortes. Lorsque la colonisation se sera emparée de ce pays, comme autrefois, les Européens pourront se livrer aux cultures abandonnées maintenant. Le coton, le sorgho à sucre, le dattier et même la canne à sucre deviendront pour nos colons des sources de prospérité.

Que faut-il pour que ce résultat soit obtenu? Rétablir les travaux hydrauliques dont on voit partout les traces. Dans la partie supérieure du Hodna, il faut réparer les réservoirs que les Romains avaient établis et dans lesquels ils emmagasinaient les eaux, à l'époque des pluies, pour les faire servir aux irrigations pendant l'été. Dans la partie moyenne des fleuves, reconstruire les barrages, les canaux qui amenaient partout la vie, et, enfin, dans les parties basses du bassin, nous servir de cette sonde artésienne, auteur déjà de tant de miracles dans l'Oued-Rir, et qui a si bien réussi dans les trois tentatives que nous venons de faire dans le Hodna.

..... Aujourd'hui (1859), aussitôt que l'eau a jailli (à Aïn-Nakrar), ces hommes sont venus me demander l'autorisation de bénir cette fontaine, de remercier Dieu de la grâce qu'il leur a faite en les plaçant sous les ordres des Français, qui ont fait succéder la paix à l'état de guerre continuelle dans lequel ils vivaient autrefois; sous les ordres de ces Français, qui, loin de traiter le peuple arabe en peuple conquis, cherchent au contraire à le faire participer à tous les bienfaits de la civilisation. J'ai accordé l'autorisation qui m'était demandée. Au milieu d'une foule immense, Si-ben-Aly, cadi des Ouled-Nedja, a prié au pied de la fontaine, il a remercié Dieu de ses bienfaits, et tous les assistants ont uni leurs vœux de prospérité pour la France à ceux qu'exprimaient leurs marabouts. Les cérémonies du culte catholique ne sont certainement point plus majestueuses que

1. Rapport du capitaine Aubin inséré dans l'ouvrage de Jus, *Les forages artésiens de la province de Constantine.*

cette prière adressée à Dieu au milieu des plaines arides. Après la cérémonie religieuse, les tribus voisines de l'endroit où le puits a été foré ont apporté le kouskoussou; des moutons ont été immolés et offerts aux soldats, puis tous les kebars ont entouré le directeur des travaux et l'ont remercié de son dévoûment absolu à l'œuvre à laquelle il s'est voué... Dans ces jours de succès que produit la paix, les haines cessent; ces populations que nous avons vaincues par nos armes, semblent invinciblement entraînées vers nous par nos bienfaits.

Le climat de l'Algérie au temps de Léon l'Africain [1]. (1526).

Dans presque toute la Barbarie, les pluies et le froid commencent au milieu d'octobre. En décembre et janvier, le froid devient un peu plus intense, mais seulement le matin; du reste il n'est pas assez fort pour qu'on ait besoin d'allumer du feu. Le froid diminue en février, mais le temps est si inconstant que le vent y change cinq ou six fois par jour. En mars, les vents d'ouest et de nord-est soufflent avec impétuosité, tous les arbres se couvrent de fleurs. En avril se nouent presque tous les fruits; la fin de ce mois et le commencement de mai donnent des cerises mûres. A la mi-mai on cueille des figues, et, dans quelques lieux, à la mi-juin, on trouve des raisins mûrs. Les poires, les oranges et les prunes atteignent leur maturité en juin et juillet. Les figues d'automne mûrissent en août; mais c'est en septembre que les figues et les pêches sont les plus abondantes. En octobre on recueille le miel, les grenades et les coings, en novembre les olives, qu'on abat à coups de gaules quoiqu'on sache que ce procédé est nuisible aux arbres, mais les oliviers sont si élevés qu'on ne peut atteindre les fruits avec des échelles ordinaires. Il y a une espèce de grosses olives impropres à faire de l'huile, et que les habitants mangent lorsqu'elles sont mûres.

Les Africains comptent le printemps du 15 février au 18 mai; pendant cette période, ils ont une température très

[1] Léon l'Africain, p. 76, trad. Dureau de la Malle.

douce. Si du 25 avril au 5 mai il ne tombe pas de pluie, ils en tirent un mauvais augure pour leurs récoltes. L'été dure pour eux depuis le 19 mai jusqu'au 16e jour du mois d'août, période pendant laquelle l'air est extrêmement chaud et le ciel constamment serein. Si par hasard il tombe de la pluie en juillet et août, tout l'air est infecté et donne aussitôt naissance à des fièvres pestilentielles, dont il est bien difficile de guérir, lorsqu'on en est attaqué. Ils comptent l'automne du 17 août jusqu'au 16 novembre. En août et septembre la chaleur diminue. L'époque comprise entre le 15 août et le 15 septembre est appelée le four de toute l'année, parce que c'est alors que mûrissent les figues, les coings et les autres fruits du même genre. Enfin ils comptent l'hiver depuis le 15 novembre jusqu'au 14 février. Les labours se font en octobre sur les montagnes, dans les plaines à la fin de novembre. Les Africains regardent comme les plus chauds de l'année les 40 jours qui suivent le 12 juin, et comme les plus froids ceux qui commencent au 12 novembre.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Le cheval africain dans l'antiquité.

I[1].

Compte parmi les coursiers un de ceux qu'a nourris la terre des Maures, pourvu que sa naissance ne soit pas le fruit d'un adultère, et celui qu'au sein de ses déserts le noir Mazace a su asservir à d'éternels travaux. Ne recule pas en voyant leur tête grossière, leur énorme ventre, leur indocile ardeur, leur amour pour la liberté, leur crinière abattue sur leurs flancs ; car il est facile de les conduire, et leur tête libre obéit aux moindres lois d'une flexible baguette. Un coup hâte leur marche, un coup la ralentit. Sur la vaste surface d'une immense plaine, la course échauffe leur sang, multiplie leurs forces, et ils laissent bientôt derrière eux leurs émules jaloux. L'agilité est dans ces coursiers le fruit tardif du temps ;

1. Némésien, *Cynégétiques*, v. 259-271, 270-282. Trad. Nisard

aussi, quand sont venues les années, ils ont encore la vigueur du jeune âge. Attendant l'époque marquée par la nature, ils ne perdent les forces du corps qu'avec celles de l'âme.

II [1].

Aux Dieux mânes.
Fille de la gétule Harena,
Fille du gétule Esquinus,
Rapide à la course comme les vents,
Ayant toujours vécu vierge,
Spendusa, tu habites les rives du Léthé.

La pêche du corail au temps d'Edrisi (1154) [2].

La pêche du corail est très abondante, et celui qu'on y trouve est supérieur à tous les coraux connus, notamment à celui qu'on pêche à Sebta (Ceuta) et en Sicile. Les marchands viennent de divers pays pour faire des achats considérables de corail destiné pour l'exportation à l'étranger.

Le banc est exploité tous les ans. On y emploie en tout temps cinquante barques, plus ou moins; chaque barque est montée d'environ vingt hommes... On le pêche au moyen d'instruments garnis de bourses nombreuses, lesquelles sont faites de chanvre ; on fait mouvoir ces instruments du haut des navires ; les fils s'embarrassent dans les branches de corail qu'ils rencontrent, alors les pêcheurs retirent l'instrument et en extraient le corail qui s'y trouve en grande abondance. On en vend pour des sommes d'argent considérables, et c'est la principale ressource des habitants.

Les blés algériens [3].

L'Algérie, c'est la terre du grain, comme la Berbérie tout entière. Les céréales, l'orge, le blé, voilà la grande richesse, voilà la maîtresse production de l'Afrique septentrionale ; c'est le trait saillant dans Salluste, c'est bien aussi l'aspect fécond

1. Orelli, *Inscriptions*, n° 4322, t. II, p. 269.
2. Edrisi, *Géographie*. Trad. Jaubert, t. I, p. 266.
3. Boissière, *L'Algérie romaine*, t. I, p. 45.

sous lequel apparaissent encore ces contrées vraiment nourricières. L'antique Mauritanie, sans qu'elle pût lutter avec le sol numide, surtout avec le terroir de Carthage, parait sa tête d'un triple épi, et l'Algérie a bien le droit de conserver ce vieil emblème, encore que sa fertilité n'atteigne point, aujourd'hui non plus, celle des chaudes vallées tunisiennes. Mais traversez la Mitidjah, et suivez le bassin de son Cheliff; du rivage où Bône et Philippeville se baignent, gravissez les coupes déboisées qui montent vers Guelma ou bien vers Constantine; surtout parcourez ces immenses et monotones plateaux qui s'étendent jusqu'à Sétif, la riche capitale de ce royaume des grains, et vont se prolongeant encore jusqu'aux escarpements où se dresse le roc de Cirta : c'est le blé que vous apercevez sans cesse, le blé qui vous enveloppe de toutes parts, plus dru et mieux venant dans les sillons européens, plus rare et plus chétif sur le léger labour indigène ; ce sont de tous côtés et à perte de vue, jusqu'aux montagnes lointaines qui ferment l'horizon, non point des champs, pour ainsi dire, mais comme des espaces infinis et des déserts de céréales. C'est sous le grand soleil de juin qu'il faut voir, dans ces immensités fertiles, cet océan de moissons mûres, ces flots d'épis d'or qui frissonnent sous la brise, puis ces troupes robustes de moissonneurs kabyles, répandus en longues files dans l'espace dévoré de chaleur et flamboyant de lumière, la tête protégée de hauts chapeaux de paille, jetant bas les poignées d'épis du large tranchant de leurs faucilles, charmant leur rude travail de quelque chanson nasillarde, et de leurs bras bronzés amoncelant les gerbes épaisses.

Le blé dur, le blé indigène fécondé par la charrue française, et tiré de ces silos berbères dont parlent César et Pline, alimente, comme autrefois, les marchés de la métropole, et se répand sur les quais de Marseille comme jadis dans les greniers d'Ostie; l'orge algérienne s'en va dans le nord lointain, au pays de la bière, c'est le grain qui aux longs jours d'été descend à dos de chameaux ou bien à pleins wagons vers Oran, Alger ou Bône ; c'est le grain qui jadis arrêté et comme emprisonné dans l'intérieur, et stérilisé sur le sol par le mauvais état ou par l'absence de routes, s'accumule à l'aise au-

jourd'hui, auprès des lourds ballots de laine, sous la halle de Constantine ou dans le port de Philippeville, et s'entasse dans les bateaux en partance. L'Algérie. qui sera peut-être un jour un inépuisable vignoble, une seconde et vaste Bourgogne, un autre Languedoc, est encore, comme au temps de Salluste, une immense Beauce montueuse.

Les matamores [1].

Pour conserver les blés, on les enferme dans de grandes fosses appelées *matamores*, creusées dans des lieux secs et élevés. Elles sont voûtées, très étroites à leur ouverture, et ordinairement assez vastes pour contenir 3 à 400 charges de blé. Lorsqu'elles sont pleines, on en ferme bien l'entrée avec une large pierre que l'on recouvre de terre. J'ai vu quelquefois deux ou trois cents matamores dans un même lieu; ce sont là les seuls greniers des Arabes ; ils exigent peu de frais et ne demandent presque aucune réparation. Le blé qui est à la surface germe et forme une croûte d'environ un pouce d'épaisseur. Tandis que, dans le centre, il se conserve pour l'ordinaire pendant longtemps sans prendre aucune mauvaise qualité. Un négociant français, établi depuis bien des années à Alger, m'a dit en avoir acheté qui avait été renfermé pendant vingt ans dans les matamores, sans qu'il eût souffert aucun dommage, et des Arabes m'ont assuré qu'ils en avaient conservé dans ces fosses pendant quarante années. Ces sortes de greniers sont très utiles dans un pays où le plus grand nombre des habitants vivent sous des tentes, et où l'on est peu dans l'usage de bâtir. Les matamores ont encore d'autres avantages : c'est que le blé n'y est jamais exposé aux diverses impressions de l'air, et que les insectes qui le mangent, et les animaux qui le gâtent par leurs ordures dans nos greniers, n'y sauraient pénétrer pour peu que les fosses soient bien fermées. Il arrive néanmoins quelquefois que le blé prend un mauvais goût dans les matamores, lorsqu'on l'y renferme avant qu'il soit parfaitement sec, ou bien lorsqu'on

1. Desfontaines, *Fragments d'un voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger fait de* 1783 *à* 1786. Letttre IX.

a creusé ces fosses dans un terrain humide ou dans un sol d'où il se dégage quelques exhalaisons, de mauvaise odeur.

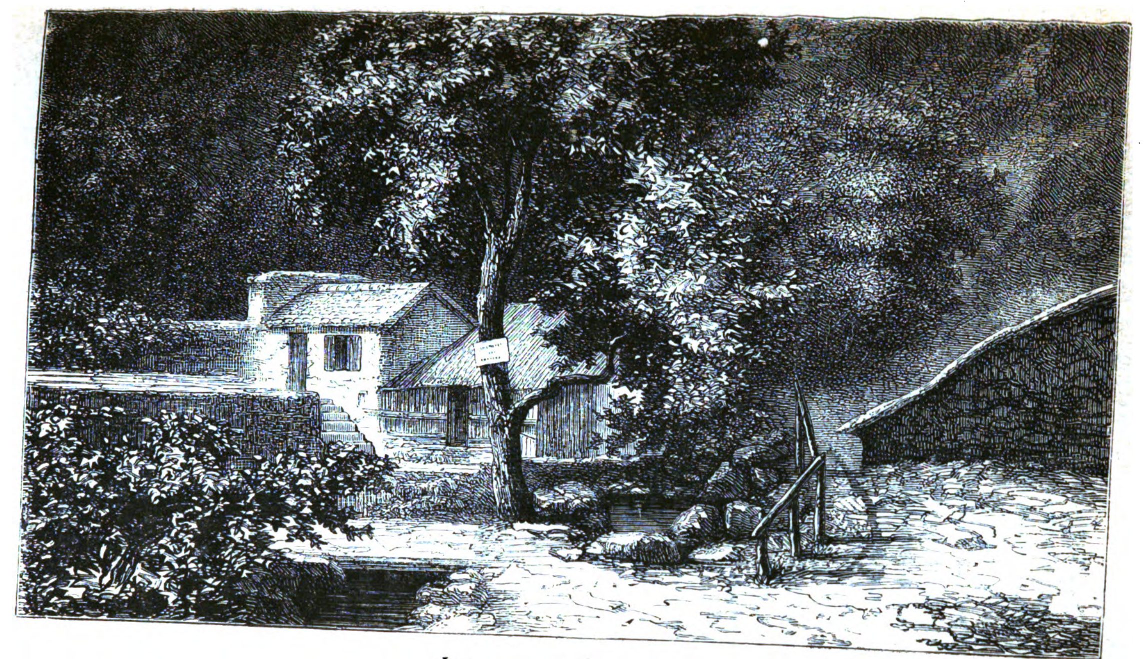
Les plaines d'alfa [1].

L'alfa est une plante utile : il sert de nourriture aux chevaux ; on en fait en Orient des ouvrages de sparterie ; et, dans le Sahara, des nattes, des chapeaux, des gamelles, des pots à contenir le lait et l'eau, de larges plats pour servir les fruits, etc. Sur pied il sert de retraite au gibier : lièvres, lapins, gangas. Mais l'alfa est pour le voyageur la plus ennuyeuse végétation que je connaisse, et malheureusement quand il s'empare de la plaine, c'est alors pour des lieues et des lieues. Imagine-toi toujours la même touffe poussant au hasard sur un terrain tout bosselé, avec l'aspect et la couleur d'un petit jonc, s'agitant, ondoyant comme une chevelure au moindre souffle, si bien qu'il y a presque toujours du vent dans l'alfa. De loin on dirait une immense moisson qui ne veut pas mûrir et qui se flétrit sans se dorer. De près, c'est un dédale, ce sont des méandres sans fin où l'on ne va plus qu'en zigzag, et où l'on butte à chaque pas. Ajoute à cette fatigue de marcher en trébuchant, la fatigue aussi grande d'avoir un jour entier devant les yeux ce steppe décourageant, vaste comme un marais, sans point d'orientation, et qu'on est obligé de jalonner de gros tas de pierres pour indiquer les routes. Il n'y a jamais d'eau dans l'alfa ; ce sol est grisâtre, sablonneux rebelle à toute autre végétation.

Les cèdres de Batna [2].

A partir des baraques des bûcherons, on monte à pied comme on peut ; il n'y a ni chemin ni sentier ; les ravins qui indiquent à peu près la direction sont souvent obstrués par les troncs et les branches des arbres abattus ; d'énormes rochers d'un rose violacé succèdent à des terrains friables ; les pieds glissent sur les aiguilles qui jonchent le sol, ou s'embarrassent dans les racines gigantesques qui serpentent de

1. Fromentin, *Un été dans le Sahara*, p. 54.
2. Clamageran, *Impressions de voyage*, 1 vol. Germer-Baillière, 1874, p. 144.



Les gorges de la Chiffa.

toutes parts; mais la beauté des colosses qui vous abritent sous leur dôme donne du courage. Quelques-uns ont jusqu'à cinq à six mètres de circonférence, leurs branches horizontales ont une telle extension qu'on croit avoir fait une partie notable de la montée quand on a franchi l'espace qu'un seul d'entre eux couvre de son ombre; d'autres, frappés par la foudre ou consumés par l'âge, blanchissent au lieu de verdir, et cependant ils restent encore debout avec leurs longs bras décharnés; des milliers de pommes résineuses gisent à terre; des germes en sortent et montrent leur petite plumule dont les brins déliés se réunissent en un faisceau renflé au milieu avec une grâce charmante, je dirais presque enfantine. Parvenu au sommet le plus proche, après deux heures d'ascension, on reprend bien vite haleine, et l'on jouit d'un spectacle vraiment délicieux... Les cèdres vus d'en haut ont une incomparable majesté : l'amplitude de leurs formes saisit davantage parce qu'on l'embrasse d'une manière plus complète et ils prennent en même temps quelque chose d'aérien qui étonne. Un tronc unique porte souvent deux ou trois étages de verdure qui se superposent à une distance de plusieurs mètres; une flèche hardie marque le point culminant; une sorte de rythme intérieur semble marquer la croissance de l'arbre qui d'abord monte, puis s'étend, puis monte de nouveau et s'étend une seconde fois avant de reprendre son mouvement ascensionnel suivi d'une troisième expansion et d'un dernier jet vertical.

Les chênes-lièges [1].

On ne se doute guère qu'il y a dans la colonie 480,000 hectares de chênes-lièges; on dit que les forêts du Portugal, de l'Espagne, de la France et de l'Italie, les seules qui fussent exploitées avant la conquête de l'Algérie, n'offraient pas, toutes réunies, une pareille étendue, mais je ne me porte pas garant de l'exactitude de cette assertion. Le chêne-liège n'atteint pas les dimensions de notre chêne ordinaire; un œil peu exercé pourrait le confondre avec un olivier; son port, la petitesse du feuillage, certaine teinte cendrée, le gland qui

1. Paul Bourde, *A travers l'Algérie*, p. 33.

brille dans les rameaux comme l'olive verte, prêtent à l'illusion. Après le démasclage, le tronc reste noir et ceux que nous vîmes semblaient avoir été charbonnés par un incendie. L'effet d'une forêt ainsi passée à l'encre ne laisse pas que d'être étrange et saisissant. Comme toutes les exploitations en Algérie, l'exploitation du liège ne fait que commencer. Cela se conçoit d'autant plus aisément qu'elle demande une longue préparation. Enlever l'écorce d'un arbre s'appelle démascler. On démascle le chêne tous les huit ou dix ans; le produit du premier démasclage ne vaut rien, et celui du second peu de chose. Ce n'est qu'à partir du troisième que le chêne peut être employé par l'industrie. D'autre part, si l'arbre n'est pas démasclé jeune, il devient incapable de produire. Il faut donc une vingtaine d'années pour mettre une forêt en rapport. La date récente de la pacification complète de l'Algérie dit assez pourquoi il y en a si peu qui le soient jusqu'à présent; mais, chaque année l'exploitation s'étend. En 1875 l'exportation dépassait à peine un million de francs; en 1878 elle a été de plus de six millions. Quand le rouleau de liège est détaché de l'arbre, on le passe dans l'eau bouillante, on le nettoie des matières étrangères qu'il contient, on l'aplatit comme une planche et on en fait de gros paquets.

Les marbres du Filfila [1].

L'heureux port de Philippeville, aux avantages d'être le débouché de Constantine et le centre d'une région agricole florissante, joint celui d'être à proximité des riches carrières de marbre de Filfila. Jusqu'à présent la France a été tributaire de l'étranger pour les marbres et notamment pour le marbre blanc, le marbre de la statuaire. Les recherches faites dans les Pyrénées n'ont pas donné les résultats attendus, et l'État est toujours obligé de demander à Carrara la plus grande partie de celui qu'il fournit à nos sculpteurs. L'Algérie l'affranchira de cette sujétion. A huit kilomètres de Philippeville on a retrouvé un gisement que les Romains avaient commencé à exploiter. La montagne du Filfila, qui a sept

1. Paul Bourde, *A travers l'Algérie*, p. 104.

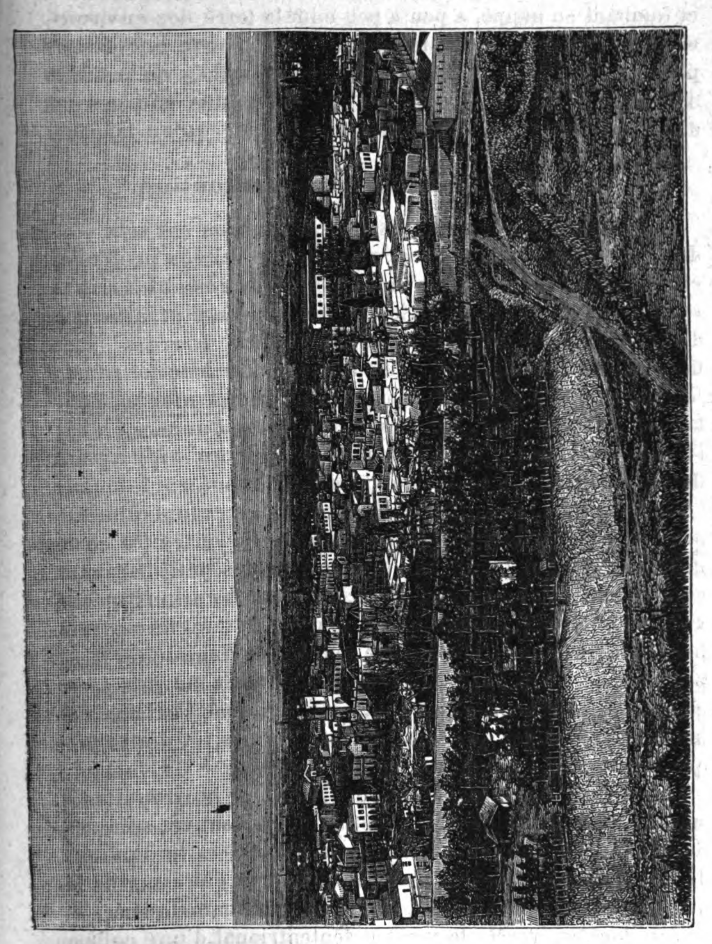
cents mètres de hauteur, est pour ainsi dire faite de marbres de diverses couleurs. Rien que la couche de marbre blanc que l'on voit à découvert, et que l'on n'a littéralement qu'à débiter, est évaluée à dix-huit millions de mètres cubes. « Il est d'une rare beauté, dit M. A. Dumont, de l'Institut. Le grain en est large, la teinte d'un blanc doux et agréable à la vue. La consistance permettrait d'essayer les détails les plus délicats, et sa transparence ajouterait un grand charme au travail de la sculpture. En un mot il réunit toutes les qualités les plus appréciées par les statuaires. » On peut obtenir des blocs des dimensions les plus considérables; une rivière située à proximité des carrières semble placée là exprès pour faire fonctionner la scierie ; enfin la mer baigne le pied du Filfila, de sorte que les chalands venus du port de Philippeville peuvent charger sur le lieu même de l'exploitation.

Les bains d'Hammam-Meskoutin en 1785-86 [1].

Après avoir passé une suite de montagnes, qui tiennent à l'Atlas, n'ayant d'autre chemin que des rochers très escarpés, des abîmes profonds, des forêts sombres et désertes, des gorges extrêmement dangereuses, nous descendîmes en pente douce dans un large vallon où se trouvent les eaux bouillantes. Une vapeur épaisse et noire sort de ces gorges profondes et vicie au loin l'air des environs. Le terrain calciné et brûlant faisait, à chaque pas, soulever nos chevaux. Au lieu d'une eau pure et limpide, il ne sort du sein de la terre que des eaux brûlantes roulant le bitume et le soufre. Elles bouillonnent au sommet de petites élévations d'où elles s'échappent par des ouvertures circulaires d'environ deux pieds de diamètre, tombent en nappe, et forment un ruisseau qui coule au bas du vallon et grossit dans sa course. Nous pénétrâmes jusqu'au cratère. Ce sont les ouvertures circulaires dont je viens de parler; nous y recueillîmes de très belles productions, particulièrement des dépôts calcaires de différentes figures, en étoiles, en champignons, en aiguilles... Nous en retirâmes encore de belles stalactites, du soufre et du vitriol natif. Dans

1. Poiret, *Voyage de Barbarie*, t. I, p. 154.

les endroits où l'eau bouillonne avec plus de force, le mercure monte quelquefois jusqu'au 76° degrés Réaumur. Il baisse à



Blidah en 1884.

mesure que la surface de l'eau s'élargit et offre plus de contact à l'air extérieur. L'on rencontre, de distance à autre,

de grosses pyramides en pierres calcaires dont la formation se devine aisément. L'eau, jaillissant autrefois à leur sommet et tombant en nappe, a peu à peu miné la terre des environs, et formé ces pyramides naturelles. L'on trouve encore sur plusieurs d'entre elles d'anciens cratères bouchés ou presque détruits... L'espace qu'occupent ces différentes sources est d'environ douze cents pieds, tant en longueur qu'en largeur.

Sources chaudes de Hammam-Meskoutine [1].

La contrée où se trouvent les sources chaudes est très accidentée, car elle est tour à tour sillonnée de vallées profondes et renflée en coteaux plus ou moins élevés, les uns et les autres revêtus de beaux taillis d'oliviers, de caroubiers, etc., ainsi que d'une luxuriante végétation herbacée. Les sources sont disséminées sur une surface d'environ 5 à 6 kilomètres de longueur de l'est à l'ouest, et dont la limite est marquée par la rive droite du petit ruisseau Chadakra débouchant dans l'Oued-bou-Hamdan, limite tellement tranchée qu'il n'y a point de sources chaudes ni sur la rive opposée du ruisseau ni le long de l'Oued-bou-Hamdan. Le Chadakra est particulièrement alimenté par les sources dont la température oscille entre 70 et 96 degrés. L'eau qui bouillonne à la surface des petites cavités en sort sans s'élever en jets, et s'écoule par les canaux qu'elle s'est creusés, mais, comme ceux-ci sont promptement obstrués par les incrustations, elle change souvent de débouché. Il est probable que jadis l'eau des sources s'élançait en jets assez élevés, car autrement on ne pourrait s'expliquer l'origine des innombrables cônes que ses dépôts ont formés, et dont quelques-uns ont de 4 à 5 mètres de hauteur.

Les dépôts constituent soit des couches horizontales à surface unie ayant de 2 à 3 mètres de puissance, soit des masses blanches ou jaunâtres à surface ondulée, lorsque ces dépôts se forment sur des plans inclinés tels que ceux de la magnifique cascade à gigantesques nappes mamelonnées et ridées dont est revêtu le versant septentrional d'une colline faisant face à l'hôpital militaire. C'est l'image grandiose d'une

1. Tchihatchef, *Espagne, Algérie, Tunisie*, p. 355. J. Baillière, éditeur.

cataracte pétrifiée, car les eaux qui se précipitent encore en petits filets par-dessus les énormes masses calcaires qu'elles ont déposées, se distinguent à peine de ces dernières et paraissent participer à leur immobilité. Les incrustations sont souvent colorées en teintes diverses qu'on serait disposé à attribuer à des oxydes minéraux, mais les teintes jaune rougeâtre ne proviennent point de substances ferrugineuses: elles sont causées par la présence de champignons microscopiques. Les sources principales ayant donné naissance à cette cascade en se précipitant le long de la colline dont la surface inclinée a de 15 à 20 mètres de hauteur, se trouvent au sommet de cette colline et sont au nombre de quatre, dont l'une, la plus chaude de toutes, me donna une température de 96 degrés.

Les puisatiers de Tuggurt[1].

Dès qu'un groupe de propriétaires a résolu de faire creuser un puits artésien, le puisatier, accompagné des khammés des propriétaires, et même des khammés des plus proches voisins, si les autres ne sont pas en nombre suffisant, se porte au centre du terrain à irriguer, et commence par creuser un trou de cinq à six mètres de côté sur quatre à cinq mètres de profondeur. Ce trou se remplit aussitôt d'une eau épaisse provenant d'une nappe ascendante que l'on rencontre toujours à cette profondeur. La tâche des khammés est surtout de procéder, aussi rapidement que possible, et à l'aide de petits seaux en cuir, à l'épuisement, travail qui est souvent rendu fort difficile par l'abondance des eaux.

On procède ensuite au coffrage de l'excavation... Ces préparatifs terminés, le puisatier y descend, muni d'un instrument en forme de bêche, appelé *fas*, et c'est avec ce faible outil, le même qui sert à ramener la terre des jardins, qu'il entreprend de percer la couche de calcaire gypseux qui se rencontre partout, dans cette partie du Sahara, sous la couche d'argile, à des profondeurs très variables... Le puisatier, qui travaille sans lumière au fond du puits, n'est pas sans être exposé à de graves dangers. Il arrive qu'on le retire

1. Largeau, *Le Sahara*, p. 100. Hachette, éditeur.

asphyxié par des gaz délétères ou encore par l'eau qui, dès qu'il a percé la couche dure sous laquelle se trouve la nappe jaillissante, se précipite avec une telle violence que le malheureux n'a pas le temps de s'enfuir.

La profondeur moyenne des puits arabes de l'oasis de Tuggurt est entre 35 et 45 mètres, et lorsque le travail se fait sans obstacles sérieux, le coût varie entre 1500 et 1800 fr. Mais il arrive que le puisatier mineur rencontre des roches très dures, que son faible instrument ne peut percer; le puits est alors abandonné et la dépense perdue. Il arrive aussi très souvent que les sables, chassés violemment par les eaux jaillissantes, se tassent au fond du puits et l'obstruent complètement. C'est ici que le travail des puisatiers devient véritablement pénible et périlleux.

J'ai vu le chef de la corporation lui-même occupé, avec un de ses ouvriers, à déblayer le fond d'un puits artésien déjà creusé jusqu'à la nappe, et obstrué par les sables ascendants. De ce puits, d'une profondeur de 105 coudées, s'échappait une eau noire répandant à une grande distance une forte odeur d'acide chlorhydrique, provenant d'une couche de végétaux en décomposition, que l'on avait traversée à une certaine profondeur.

En général, les plongeurs sont prédisposés à la surdité; il est même rare que les vieux ne deviennent pas complètement sourds, mais leur santé ne paraît pas autrement altérée; ceux que j'ai vus sont généralement bien constitués et jouissent tous d'une bonne santé.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Dépêche du ministre de la guerre au général Clauzel[1].

30 octobre 1830.

Le gouvernement a vu avec satisfaction qu'il était possible de pourvoir à l'occupation d'Alger et des principaux points du

1. Observations du général Clauzel sur quelques actes de son commandement (1831).

littoral de la Régence, avec un corps de dix mille hommes et des dépenses peu considérables. Ces considérations l'ont confirmé dans l'intention de fonder, sur le territoire d'Alger une importante colonie. Une semblable détermination doit être suivie d'un examen attentif de tous les moyens d'améliorer le pays et de tirer parti de ses ressources, dans l'intérêt de la France, combiné avec celui des indigènes. Le gouvernement approuve sans réserve ce que vous avez fait jusqu'ici, pour gagner l'affection et la confiance des habitants, ainsi que l'organisation de troupes arabes à notre solde. Mais, tou en s'efforçant d'améliorer le sort des indigènes, la France doit chercher dans Alger un débouché pour le superflu de sa population, des ressources pour son commerce et son industrie. La ferme expérimentale offre à cet égard un essai des plus utiles; si cet établissement obtient le succès qu'il est permis d'en attendre, il pourra former le noyau d'une vaste colonisation. On pourrait, en concédant, de proche en proche les terres qui l'environnent, imposer aux colons de participer aux travaux de défense, et de faire partie d'une milice locale. Nul doute que de semblables combinaisons, auxquelles on aurait soin d'associer l'intérêt des indigènes, pourraient, avec le temps, transformer en une vaste colonie la plaine de la Metidjah, en refoulant vers le Petit Atlas les tribus insoumises. La France trouverait là, peut-être, la plupart des produits qu'elle tire maintenant de l'Amérique et de l'Inde, elle y trouverait encore un précieux débouché pour ses manufactures. La colonisation du territoire d'Alger est une noble et vaste entreprise, dont le succès repose principalement sur vos lumières et sur votre patriotisme : le gouvernement voit avec plaisir qu'elle préoccupe votre esprit, il compte qu'elle sera le but de vos constants efforts.

Système de gouvernement proposé par le duc de Rovigo[1].

Il faut occuper les ports de la Régence par des stations militaires de terre et de mer, établir le plus sûrement pos-

1. Rapport du duc de Rovigo au ministre de la guerre (1832). — Voir le *Spectateur militaire*, 1840.

sible et investir d'une grande autorité des cheicks arabes, qui, feudataires de la France, administreraient le pays. Le mode d'occupation est très onéreux ; les douanes sont le seul revenu qu'ait le trésor ; or, les douanes peuvent produire par des taxes sur l'importation et l'exportation ; il faut donc occuper les principaux débouchés qui servent au commerce. On atteindra à leur sortie les productions territoriales des pays qui sont hors de notre influence : par les droits sur l'importation on imposera les consommateurs jusque dans le désert. L'occupation des ports permet, en outre, d'exercer une surveillance rigoureuse sur l'introduction de la poudre et des armes, elle rompra les relations des Arabes avec nos ennemis du dehors.

L'organisation de chefs arabes, feudataires de la France, amènerait les plus grands résultats. Pris parmi les personnages influents, ces chefs nous assureraient par des otages la domination de tout le pays. Ils commandent déjà dans des circonscriptions territoriales ; il ne s'agit que de les appeler à nous. Leur intérêt exige qu'ils relèvent d'une puissance forte, qui les protège contre les tentatives de leurs rivaux et consolide leur existence politique. Sans la soumission de ces hommes puissants, il est impossible de rien obtenir des contrées qui ne sont même qu'a quelques lieues d'Alger. Ils percevraient les impôts et nous en donneraient une partie. Tel est le but qu'il faut atteindre : on ne le dépassera que lorsque la France, y trouvant un avantage, pourra imposer de nouvelles conditions, à la faveur de ses établissements coloniaux. Pendant la paix, que les feudataires maintiendraient, la colonisation se développerait rapidement. Cette combinaison a un autre avantage : c'est de séparer et de mettre en rivalité deux influences remarquables ; l'une temporelle, exercée par les grands cheicks, l'autre spirituelle, le pouvoir des marabouts. Ces deux influences divisent une population ignorante et ont sur elle un empire à peu près égal. Notre politique est de combattre l'une par l'autre.

Les premiers temps du régime militaire en Algérie. (1833)[1].

Aujourd'hui l'occupation de la Régence est esssentiellement militaire; il n'en pourra être autrement tant que notre souveraineté, pressée par des voisins hostiles, ne pourra s'exercer qu'à l'aide de la force; mais il est à désirer que l'action militaire, qui n'est qu'un moyen, puisse faire place à une coloni sation régulière qui est le but, et qu'elle n'apparaisse plus que comme un accessoire de protection. Le contraire amènerait inévitablement la ruine de la colonie, car la colonisation n'est que le développement de toutes les ressources agricoles et industrielles du pays. Or, il faut bien le dire, en pays conquis, le voisinage des camps est toujours fâcheux, et, à Alger, malgré la sollicitude des chefs de l'armée pour le maintien de la discipline, malgré les efforts bien naturels des colons pour préserver leurs propriétés du pillage, le soldat vainqueur s'est toujours cru et se croit toujours le maître absolu de sa conquête. Peu soucieux d'un avenir qu'il ne comprend pas et qui ne l'intéresse pas immédiatement, il n'a fait acte de sa puissance jusqu'à présent que pour porter avec lui la dévastation et la ruine. La hache a fait justice de plantations superbes que le temps et la barbarie avaient respectées; les pépinières, les vignes ont alimenté les feux du bivouac : les portes, les fenêtres, les solives des maisons ont fait du bois de corde vendu ensuite sur la place publique; les fruits, violemment arrachés, ont entraîné la perte de l'arbre qui le portait; tout a manqué à la fois au malheureux colon, jusqu'aux légumes de son modeste jardin, sa dernière ressource: Tout a disparu.

L'année suivante il a cultivé des céréales qui ne devaient tenter l'avidité de personne. L'inexpérience et son peu de ressources l'ont encore trahi; maintenant il est découragé, il est ruiné.

L'autorité supérieure elle-même, qui aurait dû entourer de protections les pénibles efforts de la colonisation agricole;

1. Rapport de M. de la Pinsonnière, député, membre de la commission d'enquête envoyée en Algérie (septembre 1833)..



l'administration, peu spéciale en cette matière, s'est à peine aperçue de son impuissance, et non seulement elle l'a abandonnée à ses propres inspirations, sans guide et sans appui, mais encore elle l'a froissée par ses procédés peu bienveillants et par une étrange absence de loyauté dans la tenue de ses engagements.

Des colons ont été violemment dépossédés, leurs maisons et leurs champs dévastés par une occupation militaire, faite d'autorité. D'autres, après avoir mis un capital considérable en plantations de plusieurs milliers de pieds d'arbres, en culture de vastes terrains, ont cru alléger un peu le poids de leurs efforts en louant à l'autorité quelques corps de fermes. Le prix du loyer n'a jamais été payé, les terres sont devenues des champs de manœuvre, les prairies des pâturages pour la cavalerie, toutes les récoltes ont été dévorées.

Plaintes adressées par les habitants de Médéah au gouverneur Drouet d'Erlon, 1835[1].

Louange à Dieu, la puissance est à Dieu seul. Les grands, les cheiks et tous les habitants de la ville de Médéah à M. le gouverneur général, salut à lui. Votre puissance est établie sur nous, vous êtes un homme supérieur, vous dirigez une grande administration, et vous avez beaucoup de guerriers. Quand vous prîtes Alger, vous détruisîtes le gouvernement qui existait, et ensuite vous avez laissé sans chef notre province et bien d'autres. Nous venons vous demander justice ; si vous nous la refusez, nous irons demander au Sultan de France, il jugera si nous, ainsi que d'autres, nous pouvons rester sans gouvernement. Dites-nous ce que nous devons faire et dirigez-nous. Si vous voulez nommer un bey pour la province, envoyez des soldats avec lui, soyez son appui, il nous gouvernera et nous serons vos amis et alliés. Ce que vous nous ordonnerez, nous le ferons. En nous abandonnant à nous-mêmes, vous n'agissez pas comme il convient à des hommes puissants comme vous. Autrefois, quand les Turcs s'emparaient d'un pays, ils y établissaient une autorité. Voyez

1. *Moniteur officiel*, 1836, p. 1269.

Vue de Médéah.

donc ce que vous voulez faire pour nous : nous vous jugerons selon vos décisions, bonnes ou mauvaises.

Création des bureaux arabes (1833)[1].

Ce fut sous la courte administration du général Avizard que le général Trézel, chef d'état-major du corps d'occupation, fit établir le bureau arabe, institution utile, qui devait donner à nos relations avec les tribus une régularité et une extension dont elles avaient manqué jusqu'alors. Ce bureau dut concentrer toutes les affaires arabes, réunir les documents, et mettre chaque jour sous les yeux du général en chef la situation du pays et la traduction des lettres les plus importantes. Les décisions du général en chef étaient transmises par le bureau qui se composait d'un chef, d'un ou deux officiers placés sous ses ordres et de trois interprètes. Le premier chef du bureau arabe fut M. de Lamoricière, capitaine au bataillon de zouaves, nommé depuis chef de bataillon au même corps. On ne pouvait faire un meilleur choix. Cet officier connaissait déjà assez bien l'arabe pour traiter directement avec les indigènes, et les fonctions auxquelles il était appelé devaient nécessairement lui faire faire de rapides progrès. Il est de plus homme de résolution, plein de ressources dans l'esprit, éclairé, travailleur, et animé de la généreuse ambition de se distinguer par quelque chose de grand et d'utile. En se rendant plusieurs fois seul au milieu des Arabes, il prouva, le premier, que l'on pouvait traiter avec eux autrement que la baïonnette au bout du fusil. Un des principaux avantages de la création du bureau arabe, fut de délivrer l'autorité de l'obsession des interprètes qui tous voient mal les choses par deux raisons : la première, c'est que presque tous sont dépourvus de lumières ; la seconde, c'est que la plupart d'entre eux appartiennent à cette race chrétienne des échelles du Levant, qui nourrit une haine profonde contre les musulmans, parce qu'elle a souvent à s'en plaindre.

1. PELLISSIER, *Annales algériennes*, 1836, t. II, p. 71.

Premiers achats de propriétés[1].

A ces moyens peu délicats d'acquérir de l'argent et des immeubles, quelques Européens en ajoutèrent d'autres tout à fait criminels. Des manœuvres frauduleuses eurent lieu, pour faire croire à des propriétaires indigènes qu'ils allaient être expropriés par l'administration, et qu'ils n'avaient d'autre moyen de ne pas tout perdre que de se hâter de vendre à quelque prix que ce fût.

Les indigènes, à qui nous donnions l'exemple de la déloyauté dans les transactions, ne tardèrent pas à nous imiter; lorsque toutes les propriétés du Phos eurent été à peu près vendues, les achats firent irruption dans la plaine. On commença d'abord par traiter avec des Maures, propriétaires de fermes dans la Metidja, puis les Arabes se mirent aussi à vendre leurs terres, trouvant qu'il était très avantageux de se faire payer une rente d'un immeuble, dont rien n'empêchait l'ancien propriétaire de continuer à jouir paisiblement, car toutes ces acquisitions étaient bien au delà de nos lignes, et les Européens ne pouvaient pour le moment songer à en prendre possession; mais on travaillait pour l'avenir et dans l'espérance de voir arriver le jour où l'on cesserait de n'être propriétaire que de nom...

C'est ainsi que les mêmes propriétés ont été vendues en même temps à diverses personnes, que les Européens ont tellement été trompés sur les contenances, que, si celles portées sur les contrats de vente étaient exactes, ils se trouveraient avoir déjà acheté dix fois la superficie de la Metidja, et qu'enfin on a même acheté des terrains qui n'ont jamais existé.

..... Je fus un jour presque alarmé pour la santé morale d'un colon avec lequel je suis lié depuis longtemps, et qui vint me dire qu'il avait acheté dans la matinée le village de G***, qui est le plus beau, le plus riche et le plus fertile de la plaine. Quelques jours après, mon service m'ayant conduit dans ce village, je demandai si en effet le territoire de G*** n'avait qu'un seul maître dont les habitants étaient les fer-

1. Pellissier, *Annales algériennes*, t. I, p. 188.

miers ou locataires; mais je trouvai que chacun était bien convaincu d'être propriétaire incommutable de sa maison, de son jardin et de son champ, et que personne ne se doutait qu'un Européen l'eût acheté comme un serf de Moscovie.

Un autre colon assurait, ou plutôt était persuadé avoir acheté un terrain de 150 zonandja (la zonandja vaut 25 arpents), en devenant propriétaire de la dixième partie de la ferme de Haouch-Toute; mais un calcul de deux minutes lui prouva qu'à son compte, cette ferme, qui est perdue dans l'immensité de la Metidja, devait en occuper à elle seule la dixième partie.

La colonisation en mars 1841[1].

Aujourd'hui, après dix ans d'occupation, c'est une chose triste à contempler que la carte de nos possessions en Afrique. Sans doute la teinte par laquelle il plaît à nos géographes de les indiquer se développe sur une belle étendue de côtes, et il ne tient qu'aux Parisiens de s'y promener du doigt et de l'œil. Regardons de plus près; marquons en noir ce qui nous appartient véritablement, et tâchons de faire bien petits ces points qui vont être si peu nombreux. Posez la plume sur Alger : Alger est à vous, et même, pourvu que la nuit soit encore éloignée, vous pouvez vous promener à une lieue aux environs.

Trois ou quatre autres points dans un rayon de trois à quatre lieues, ce sont vos camps de Maison-Carrée, du Fondouck, de l'Habra, etc. Vous possédez la surface qu'ils occupent et les alentours jusqu'à portée de fusil, mais à condition de n'y rien semer, de n'y rien bâtir; à condition d'avoir derrière vos fossés suffisamment de vivres et de munitions, pour attendre la colonne de ravitaillement. Lorsqu'il n'y a pas d'eau dans l'intérieur du camp, les soldats ne vont à la fontaine qu'en force suffisante; ils sont dévorés de vermine, excédés de fatigue et d'ennui, décimés par la fièvre, par le soleil, par les exhalaisons pestilentielles des marécages. Heureux ceux qui peuvent lire quelques lambeaux d'un vieux journal. J'ai entendu des officiers, enfermés dans ces prisons brûlantes,

1. Veuillot, *Les Français en Algérie.*

dire que l'esprit le mieux trempé ne peut résister à trois ou quatre mois d'un pareil supplice. Beaucoup s'adonnent aux liqueurs fortes, demandant à l'abrutissement de les sauver de la folie.

Mais poursuivons : un point à Douera, un point à Bouffarik, un autre à Blidah, deux pour Coleah et Cherchell. Vous entretenez dans chacun de ces endroits un certain nombre de troupes et quelques cabaretiers qui empoisonnent ce que la fièvre et l'Arabe ont laissé vivre. Voilà votre province d'Alger. Quant à tout ce que vous n'avez pas marqué, il n'est pas plus à l'Arabe qu'à vous, sans doute. Cependant les Hadjoutes y récoltent tantôt des bestiaux, tantôt les têtes et des armes des hommes qui s'aventurent. Vous n'y récoltez que des coups de fusil.

Proclamation de Bugeaud aux habitants de l'Algérie.

22 février 1841.

... La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France.

L'expérience faite dans la Mitidjah n'a que trop prouvé l'impossibilité de protéger la colonisation par fermes isolées; et c'est à peu près la seule qui ait été tentée jusqu'ici; elle a disparu au premier souffle de guerre. Ne recommençons pas cette épreuve avant que le temps ne soit venu : la force militaire s'y affaiblirait par le fractionnement, et l'armée y périrait par les maladies sans donner aux cultivateurs la sécurité agricole.

Commençons la colonisation par agglomération dans des villages défensifs, en même temps commodes pour l'agriculture, et assez militairement constitués et harmonisés entre eux pour donner le temps à une force centrale d'aller à leur secours, et je me dévoue à cette œuvre.

L'agriculture et la colonisation sont tout un. Il est utile et bon sans doute d'augmenter la population des villes et d'y créer des édifices; mais ce n'est pas là coloniser. Il faut d'a-

bord assurer la subsistance du peuple nouveau et de ses défenseurs que la mer sépare de la France; il faut donc demander à la terre ce qu'elle peut donner.

La fertilisation des campagnes est au premier rang des nécessités coloniales. Les villes n'en seront pas moins l'objet de mes sollicitudes; mais je les pousserai autant que je le pourrai à porter leurs capitaux et leur industrie vers les champs; car avec les villes seules nous n'aurions que la tête de la colonisation et point le corps, notre situation serait précaire et intolérable à la longue pour la mère patrie.

Empressons-nous donc de fonder quelque chose de vital, de fécond; appelez, provoquez les capitaux du dehors à se joindre aux vôtres; nous édifierons des villages, et, quand nous pourrons dire à nos compatriotes, à nos voisins : nous vous offrons dans des lieux salubres des établissements tout bâtis, entourés de champs fertiles et protégés d'une manière efficace contre les attaques imprévues de l'ennemi; soyez sûrs qu'il se présentera des colons pour les peupler.

Alors la France aura véritablement fondé une colonie et recueillera le prix des sacrifices qu'elle aura faits.

La colonisation militaire. — Projets du maréchal Bugeaud.

PREMIER PROJET (1838).

On établirait le village ou refuge de la colonie militaire sur un bon terrain, lequel, dans un certain rayon, serait divisé par portions égales entre les colons. Ce rayon serait consacré aux cultures sédentaires et soignées, à la plantation des arbres fruitiers, des oliviers et des mûriers. Un autre espace de deux ou trois lieues tout autour serait communal.

Chaque colonie serait composée d'un bataillon de 600 à 1000 hommes; l'organisation serait la même que celle de nos bataillons, avec cette différence qu'il n'y aurait que quatre compagnies, afin de ne pas multiplier les chefs, et avec eux les prétentions.

Le chef de bataillon aurait quatre parts de bon terrain, les capitaines trois parts, les lieutenants et sous-lieutenants deux

parts, les sergents-majors et sergents une part et demie. Les caporaux n'auraient d'autre privilège que de ne pas fournir d'hommes de leur famille pour garder les troupeaux communs, et de recevoir une jument en propriété dès le début de la colonie.

On comprendra que, le village agricole et défensif ne pouvant s'improviser, il faut débuter par la tente bédouine perfectionnée. Il faudra d'ailleurs toujours un certain nombre de tentes pour aller pâturer au loin les troupeaux. On comprendra aussi que le village ne peut être édifié sans le secours du gouvernement, et, pour peu qu'on connaisse la lenteur des résultats agricoles, on jugera que la colonie ne peut se suffire entièrement à elle-même avant cinq ans.

Voici, selon moi, les avantages qu'il faut faire aux soldats colons :

1° Leur donner un terrain suffisant pour les cultures et pour nourrir 2 à 3,000 bêtes bovines, 600 ou 800 juments;

2° 100,000 francs payables en bois de construction, fer, tuiles ou ardoises, etc., pour servir à l'édification du village, qui sera dirigé par un officier du génie aidé de quelques ouvriers d'art;

3° La solde et les vivres de campagne pendant trois ans, la solde simple pendant deux ans de plus;

4° En cinq ans trois pantalons de drap garance, deux blouses de forte toile, un burnous brun, un chapeau gris ou casquette, un fusil, une cartouchière, 200 cartouches, plus une tente bédouine pour dix hommes, quatre charrues et quatre paires de bœufs par escouade, vingt vaches, quarante brebis, deux juments, non compris celle du caporal qui sera sa propriété particulière.

..... De la sorte, en cas de guerre, 1° on aura, dans une colonie militaire de 600 hommes, 400 hommes disponibles pour la guerre, 200 restant pour garder le village et les troupeaux;

2° Chaque homme, en se mariant, formera une famille qui, pouvant être au bout de 15 ans de 6 personnes, donnera une population de 3.600 âmes. Ce nombre, 15 ans plus tard, sera doublé, et alors la colonie pourra fournir 1000 guerriers, fantassins ou cavaliers; car, sous un climat favorable au dévelop-

pement de l'homme, la colonie, soumise à la manière de vivre des Arabes, aura comme eux le cinquième de sa population propre au métier des armes.

On pourrait donner aux soldats-colons qui le demanderaient quelques enfants trouvés des plus robustes, sans que leur nombre pût dépasser le quart de l'effectif du bataillon; ainsi la colonie de 600 hommes aurait 150 enfants trouvés qui seraient très utiles pour les soins de la culture. On les prendrait à l'âge de 12 à 16 ans; quaud ils auraient servi jusqu'à 21 ans, s'ils avaient une bonne conduite, ils deviendraient colons à leur tour, et leur maître serait tenu de leur fournir une tente, un fusil, deux vaches, six brebis, une charrue et quelqnes outils pour la culture.

On pourrait en même temps prendre pour domestiques quelques jeunes gens arabes qui apprendraient le français et enseigneraient l'arabe aux enfants trouvés; ce serait un moyen de fusion entre les deux nations.

La chose difficile, c'est de donner des femmes à nos soldats colons. Il me semble que les maisons de repentir pourraient en fournir à ceux qui n'en trouveraient pas dans leur pays, où l'on pourrait les envoyer en congé pour en chercher. Dans les maisons de repentir il y a des femmes qui ne sont pas dégradées. Souvent une seule erreur les y a conduites; celles-là pourraient encore être de bonnes mères de famille. Les enfants trouvés pourraient aussi leur en fournir.

DEUXIÈME PROJET (1843). *Lettre au maréchal Soult.*

J'ai reconnu par l'expérience que la formation des compagnies de colons destinées aux villages défensifs est vicieuse. Ce ne sont pas des soldats libérés qu'il faut pour des colonies militaires. A la première difficulté, au premier découragement, ils se rebutent et demandent à s'en aller. Il faut des hommes ayant plusieurs années de service à faire, voulant se consacrer à l'Afrique et ayant des habitudes agricoles.

TROISIÈME PROJET (1847). — *Mémoire présenté aux chambres.*

Les colons militaires seront choisis parmi les sous-officiers et soldats ayant encore trois ans de service à faire; les laboureurs en formeront la masse, mais il y aura dans chaque centre de population le nombre nécessaire d'ouvriers en bois, en fer, etc., pour les besoins de l'agriculture ; on placera sur chacun des centres choisis pour la colonisation militaire un bataillon chargé de faire les constructions, les chemins, la conduite d'eau, la fontaine, le lavoir et l'abreuvoir ; il plantera des arbres, préparera des jardins, et désséchera les marais. Pour assurer l'unité d'action, on mettra à la tête de chaque colonie un homme habile qui donnera à tous les travaux une direction uniforme, en harmonie avec l'intérêt des individus et les intérêts généraux du pays. Enfin, et pour assurer le succès de l'œuvre, les colons devront rester longtemps après leur libération du service, sous l'autorité militaire : ils auront pour administrateurs et pour juges des officiers de l'armée active. La dépense occasionnée par l'installation de chaque famille est évaluée à la somme ronde de 3,000 francs.

Les colonies agricoles. (Loi du 19 septembre 1848).

Les colonies seront fondées par des citoyens français, chefs de famille ou célibataires.

Les colons cultivateurs, ou qui déclarent vouloir le devenir, recevront de l'État, à titre gratuit, des concessions de terrain d'une étendue de deux à dix hectares par famille, selon le nombre des membres de la famille, leur profession et la qualité de la terre, et les subventions nécessaires à leur établissement.

Les colons ouvriers d'art exécuteront, soit individuellement, soit par association, tous les travaux d'installation des familles, et concourront aux travaux d'utilité publique reconnus indispensables pour le développement des colonies.

Lorsque les colons ouvriers d'art voudront se fixer dans un des centres des colonies agricoles, ils recevront, comme les

premiers, dans la localité qui leur sera assignée, un lot à bâtir, un lot de terre et les prestations nécessaires pour faciliter leur établissement.

Les subventions de toute nature accordées pour la mise en valeur des terres ne pourront être allouées pendant plus de trois années. Cette durée de temps comptera à partir du jour où chaque colon aura pris possession de son lot. A l'expiration de ces trois années, les habitations construites pour eux et les lots qui leur auront été affectés deviendront la propriété des colons, à la condition de se conformer aux décrets qui régiront la propriété en Algérie.

Tous les concessionnaires dont les lots ne seront pas mis en rapport dans le délai de trois ans, pourront être dépossédés, suivant les formes et les règles de la législation en Algérie, à moins qu'ils ne puissent justifier de cas de force majeure.

Tous les concessionnaires ne pourront, pendant les six premières années de leur mise en possession, aliéner les immeubles à eux concédés qu'à la condition de rembourser à l'État les sommes dépensées pour leur installation.

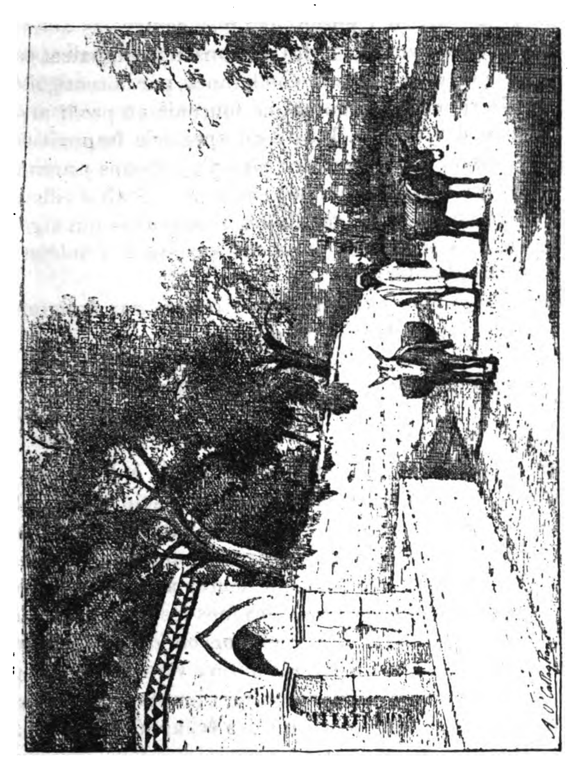
Les colons seront soumis aux lois et arrêtés en vigueur dans les territoires sur lesquels ils auront été placés. Dans le délai d'un an, ou plus tôt s'il est possible, les communes agricoles seront assimilées, pour le régime municipal et judiciaire, aux communes des territoires civils.

Les colonies agricoles en 1849 [1].

Au sein des colonies agricoles que la commission a visitées, se révèlent presque à chaque pas les inconvénients de l'improvisation. Le choix des emplacements s'en est surtout ressenti. Dans la province de Constantine les conditions de salubrité, dans la province d'Oran la nature du sol et la qualité des eaux n'ont pas été suffisamment étudiées. Ici, c'est le manque de bois, là, c'est l'éloignement des grandes voies de communication qui vouent ces établissements à une existence précaire.

1. Extrait du rapport de M. Louis Reybaud, rapporteur de la commission d'enquête.

Il en est d'autres où la lande est couverte de bruyères si enracinées que les frais de défrichement y équivalent à ce que coûterait, dans plusieurs de nos provinces, un fonds de bonne qualité et en plein rapport. Ailleurs les circonscriptions ter-



Dans la banlieu d'Alger.

ritoriales demeurent sous le coup d'un litige ou sont combinées de manière à ce que le service des cultures en éprouve un dommage évident. Partout enfin se trahit, par quelque détail, une exécution hâtive, mais qui n'en affecte pas moins d'une manière sensible et le présent et l'avenir des établissements nouveaux.

Sur le terrain d'autres épreuves attendaient les colons. Pour eux aucune installation définitive n'était possible; comme logement ils eurent des tentes, puis des baraques. De là bien des inconvénients : en hiver l'eau du ciel, en été les ardeurs du soleil. Mal défendus contre les intempéries, les colons l'étaient plus mal encore les uns contre les autres. Dans ces baraques sonores, où les cloisons n'atteignaient pas le faîte, les ménages se voyaient condamnés, par la contiguïté, à une sorte de vie en commun qui ne tournait au profit ni de la concorde ni des mœurs. Plus d'un spectacle frappait des yeux qui n'eussent pas dû le voir ; plus d'un propos y arrivait à des oreilles qui n'eussent pas dû l'entendre. C'était d'ailleurs une source de gênes et de servitudes réciproques qui aigrissaient leurs esprits et leur faisaient envisager l'isolement comme un véritable bienfait.

Tout semblait donc se conjurer pour rendre aux émigrants les préludes ingrats et l'initiative difficile.

Les déportés algériens en 1850[1].

Bône, 15 mars 1850.

Ta lettre du 25 février, cher frère, m'arrive à Bône, où je suis à la moitié de ma tournée. J'ai visité avec soin un magnifique pays, des ruines curieuses, des centres agricoles fort misérables et très arriérés ; il y a ici énormément à faire. Pour le bouquet, j'ai passé, ce matin, trois heures à la Casbah avec les énergumènes les plus forcenés, les fous les plus pitoyables que l'on puisse imaginer ; amas hétérogène de tout ce que peuvent réunir les débris d'une révolution vaincue ; mélange d'artisans et d'instruments de désordres : journalistes, poètes, maçons, instituteurs, peintres, puis des échappés de prison... tous socialistes, tous rouges, mais par-dessus tout, tous fous enragés, posant pour un martyre que personne ne songe à leur infliger; hurlant, vociférant, demandant des juges, criant vive tout, excepté ce qui est honnête, ennemis jurés de la société qu'ils ont voulu renverser et qui les repousse. Ce sont des gens dangereux, mais je ne les crains pas. Ton plan était

1. *Correspondance de Saint-Arnaud*, t. II, p. 246.

le mien; calme, froid, digne, j'ai voulu leur faire entendre le langage de la raison; ils m'ont répondu en demandant des juges. Je n'ai pas essayé de les calmer; je leur ai ordonné de rentrer dans leurs chambres, où je les ai suivis. J'ai écouté toutes leurs réclamations, toutes leurs protestations curieuses et solennelles, j'ai la biographie de tous ces amants de la justice et du droit: c'est effrayant! Je les tiens sous clef. Six s'étaient évadés dans le désordre de l'arrivée; ils sont tous repris et au cachot. Ce sont six journalistes; ils m'ont récité des articles de journaux rouges; je les ai arrêtés court en leur disant: Connu.

Les colons espagnols [1].

L'Algérie tout entière comprend près de cent mille Espagnols. Les deux tiers habitent la province d'Oran et, dans la ville même, il y en a vingt-cinq mille, tandis qu'il n'y a que onze mille Français. L'émigration va croissant; les paysans de Valence et de Murcie ne sont qu'à quelques heures de la mer; qu'il arrive une mauvaise saison comme celle de 1879, et les barques les amènent par centaines. Ils couchent le long du pont ou sur les places et, s'ils ne trouvent pas à se louer comme portefaix ou jardiniers, s'en vont à la campagne se livrer aux travaux des champs et à la récolte de l'alfa. Ce sont de bons cultivateurs, sobres et laborieux, fort entendus aux soins que réclame la terre algérienne, qui reste improductive sans irrigation. Ils ont dans les veines du sang de ces Maures qui apprirent à l'Espagne à aménager ses eaux. L'émigration leur coûte d'autant moins qu'à Oran ils peuvent se croire encore dans leur pays. Les deux bords de la Méditerranée se ressemblent trait pour trait et ils se retrouvent au milieu de leurs compatriotes qui ont une colonie jusque dans les moindres villages de la province. A Oran même, la mairie rédige ses affiches dans les deux langues et l'espagnol est aussi fréquent sur les enseignes que le français. Dans le populaire, le costume qui domine est le leur : le mouchoir noué autour de la tête, la courte veste noire, la large ceinture

1. P. Bourde, *A travers l'Algérie*, p. 339.

passée sur le gilet et le pantalon, les guêtres boutonnées. Quelques-uns portent le large sombrero. Cette importance de l'élément espagnol accentue encore le caractère africain d'Oran; les traits y sont bistrés comme du cuir de Cordoue, les yeux sont noirs et sombres.

Les Kabyles en 1725[1].

La côte depuis le cap de Tédelles à quinze lieues d'Alger jusqu'au port Tarent à quinze lieues à l'O. de Bône, l'espace environ de soixante lieues, est habitée par des Arabes ou plutôt par des sauvages qu'on nomme Kabayles ou Cabailleurs et que les habitants du Collo, de Gigery et de Bougie appellent Barbarouses. Les Arabes Kabayles, que quelques-uns font descendre des anciennes familles de Sarrasins, connues sous le nom de Berbères, Azouagues, etc., ne vivent pas comme les Arabes du pays, ils ne forment point de nations commandées par des chefs généraux, mais ils vivent dans les montagnes, où ils forment des hameaux composés d'une douzaine plus ou moins de cabanes construites avec des branches d'arbres et couvertes de chaume. Chaque hameau est souverain, et se fait ou se laisse commander par le plus ancien ou le plus brave. Réfugiés daus les montagnes où ils sèment et entretiennent quelques arbres, ils se moquent des Turcs et de toutes les puissances du monde. Dès que les Turcs veulent les inquiéter ou leur demander des garanties, ils courent parmi les rochers inaccessibles, tels sont ceux de la montagne des Azouagues, du Couco, de Bougie, du Collo, où il est impossible ou du moins très difficile de les attaquer : alors l'intérêt commun et la haine qu'ils ont pour les Turcs les fait joindre ensemble et les rend formidables. Fiers de leur prétendue origine, ils font très peu de commerce avec leurs voisins, de peur d'être réduits à l'esclavage où ils voient les autres Arabes soumis...

Quoique les Turcs paraissent maîtres de ce pays, ayant garnison à Bougie, à Gigery et au Collo, le long de la mer et à

1. Peyssonnel, *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait par ordre du roi en 1723 et 1724*. Lettre XIV, à l'abbé Bignon.

Zamoura du côté de terre et qu'un camp de Constantine avance jusque dans ces montagnes, leur crédit et leur auto-



Femme kabyle.

rité sont bien peu de chose. Ils sont prisonniers dans ces garnisons et, dès qu'ils s'écartent un peu, les Kabyles les assassinent... Cependant le bey de Constantine retire quelque chose

d'eux. Il envoie toutes les années un camp du côté de Bougie ou de Gigery. Ce camp va se saisir des endroits semés et ensuite menace de brûler les semences ; les Kabayles, réfugiés dans leurs montagnes, envoient leur marabout pour négocier quelques accommodements. Ils avancent eux-mêmes jusqu'à certaine hauteur. Le marabout arrive au camp, fait et conteste les propositions, après lesquelles il va sur hauteur et crie de toutes ses forces : « Les Turcs demandent tant. » Pendant qu'il crie, les Kabayles sont couchés l'oreille contre terre. Après avoir crié, il se couche et prête l'oreille de même pour entendre la réponse. Ainsi se font les pourparlers. Après l'accommodement fait, il va chercher l'argent convenu, et le camp se retire.

Le dey d'Alger fait de son côté son possible pour les soumettre. Les Kabayles s'étendaient autrefois jusque dans la plaine de Mitija, mais en dernier lieu un Turc nommé Ali-Kodja, ayant été fait caïd dans ce pays, il eut le secret de se faire estimer et craindre de ces Kabayles et, ayant étendu la domination de son maître, il les a repoussés...

Le pays des Kabayles est ordinairement la retraite de ceux qui fuient d'Alger pour quelques motifs que ce soit. Plusieurs deys et beys y ont trouvé des asiles assurés. Il est sans exemple qu'ils aient livré aux Turcs, ceux qui s'étaient réfugiés chez eux. Quant à leurs coutumes et à leur manière de vivre, elle est la même que celle des autres Arabes, peut-être un peu plus féroce, mais les différences sont très petites.

La djemaa [1].

Les idées de liberté et de justice, égales pour tous ont à une époque reculée provoqué chez les Kabyles l'institution des djemaa, assemblées plénières, où les intérêts et les droits de chacun étaient publiquement discutés et reconnus. Les Kabyles jouissaient alors de l'expression la plus complète du régime municipal. La commune était tout : aucune autorité supérieure n'était là pour restreindre ses pouvoirs. Chaque village constituait une commune dirigée par sa djemaa. Depuis la

[1] Cherbonneau, *Revue de géographie*, 1880, t. II, p. 143.

réglementation française, la djemaa est à la fois un conseil municipal et une cour de justice. Elle se compose d'un *amin*, président; d'un *oukil*, contrôleur des comptes de gestion; d'un certain nombre de *dhoman*, à la fois conseillers de l'amin et officiers de police, et d'*oukal*, simples assesseurs consultatifs. Ces membres sont nommés à l'élection et à la majorité des suffrages de tous les habitants de la fraction. Les séances de ce conseil de village sont publiques, tous les kabyles présents peuvent prendre la parole et développer leur avis sur la question discutée.

Ainsi réglementées, les djemaa sont, à notre avis, un mode d'administration locale des populations kabyles qui présente des avantages incontestables. Cette organisation municipale est seule susceptible de maintenir la sécurité et l'ordre dans les agglomérations berbères de l'Algérie. Serrés les uns contre les autres dans des villages juchés sur des côtes abruptes, n'ayant le plus souvent qu'une fontaine peu abondante pour puiser l'eau nécessaire à leur alimentation, nos Kabyles ont maint sujet de dispute. Chez ces montagnards, naturellement rancuniers, mais jaloux et voisins querelleurs, les moindres altercations n'ont que trop de tendance à dégénérer en batailles, si une prompte répression n'arrête pas dans son germe la discorde prête à éclater. La djemaa est là avec sa justice expéditive. Connaissant parfaitement les inculpés, leurs antécédents, leur moralité, la djemaa se trompe rarement sur le degré de culpabilité, sur le mobile de leurs actes.

Ces tribus berbères demandent des juges français, sans acolytes musulmans d'aucune sorte, ou le maintien de leurs coutumes séculaires et foncièrement démocratiques. Cette question sera facilement et heureusement résolue le jour où la magistrature algérienne possédera un nombre suffisant de juges de paix connaissant les mœurs kabyles. Ces juges, animés du désir d'améliorer la législation berbère, en la rapprochant insensiblement de la loi française, finiront par remplacer avantageusement la justice des djemaa.

Le Çof[1].

Le cof est l'inconvénient inséparable d'une constitution où l'État fait si peu pour l'individu, que celui-ci est obligé de demander à des combinaisons individuelles un patronnage efficace; or le cof introduit une vénalité effrénée, il conclut à la négation de toute idée de droit et de justice. Pour soutenir un membre du cof, on ment, on porte de faux témoignages, on se parjure. Le cof, de son côté, n'abandonne jamais ses adhérents. Si l'un d'eux meurt pour la cause du cof, celui-ci adopte ses enfants, les nourrit, les entretient aux frais de la coterie. En toute occasion l'associé est sûr du concours le plus actif de ses coassociés. Lorsqu'une tribu est en proie à la guerre civile, les cof envoient fréquemment des contingents armés pour soutenir leurs sociétaires respectifs. En tout cas, si le sort des armes force un parti à s'expatrier momentanément, il est sûr de trouver chez ses amis un accueil empressé.

Les cof s'étendent d'un village à un village, d'une tribu à une tribu, d'une confédération à une confédération, et même à toute la Kabylie... Les fonds nécessaires aux cof sont fournis par des cotisations volontaires. Les chefs n'en rendent pas compte; ce sont de véritables fonds secrets, employés à nouer des intrigues, à corrompre des consciences, à préparer des trahisons, à négocier l'assassinat d'un ennemi dangereux. Les chefs du cof deviennent ainsi des espèces de petits souverains assez puissants, et il est singulier que jamais chef de cof n'ait réussi à former tige de royauté. On arrive à cette position par la bravoure, par l'habileté dans l'intrigue, par l'influence de la famille à laquelle on appartient, et aussi par la richesse. Un chef de cof est un personnage fort occupé, et ses dépenses sont très considérables. Toutes les affaires du pays aboutissent à lui, et c'est avec lui bien plus souvent qu'avec les amins de village et de tribu qu'une politique habile devrait traiter. Beaucoup de chefs de cof font preuve d'une rare souplesse d'esprit et d'une vraie connaissance du cœur humain.....

1. Renan, *La Société berbère* (Revne des Deux Mondes. 1er septembre 1873).

Il n'est pas donné à tous les pays d'être des nations; or, partout où un esprit national ne s'empare pas de la société humaine pour l'*informer*, comme on disait au moyen âge, c'est-à-dire pour lui donner une forme, une âme, un principe vivant, il est inévitable que les factions, les coteries, les groupements les plus artificiels prennent la place de la patrie et remplissent les fonctions que celle-ci ne remplit pas.

La guelaa [1].

..... Mes yeux se portèrent bientôt sur un autre objet et s'y fixèrent. C'était une grosse maison isolée près de la rivière, ou mieux une agglomération de bâtisses de hauteur inégale, sans portes ni fenêtres apparentes, les murs se composaient de lits de terre et de cailloux alternatifs ; quelques petits trous donnaient un peu d'air aux étages supérieurs. Un chemin qui descendait et remontait sans cesse, suivant les déchirures du sol, la contournait, puis serpentait, comme la rivière, vers le col de Tranimine. De temps en temps des files de mulets, chargés de gros sacs rayés brun et gris, apparaissaient sur ce chemin ; des chaouï les stimulaient à coups de baguette, et tous contournaient la grande maison, y disparaissaient comme des bandes de fourmis. Ils ressortaient à vide. Je demandai quelle était cette maison; on me répondit : « la guelaa ». J'ajoutai : « Mais où est le village ? » On me montra quelques maisons dispersées au loin, le long de la rivière.

..... Le Berbère, en effet, dépose ses provisions dans une maison fermée. Il a bien sa petite masure sans lumière qui est une sorte de magasin; mais elle contient peu de choses. Sa vie est attachée à la lourde bâtisse commune sur laquelle tous reviennent vivre quand le mauvais temps leur interdit la vie pastorale. Quand l'année est heureuse, elle est pleine d'orge et de blé dont les femmes feront des galettes chaudes et des pyramides de kouskous fumant, pleine de dattes et de beurre, pleine de viande salée qu'on découpera dans des soupes rouges de piment. Le plus pauvre y a mis son outre noirâtre en réserve, à côté des solides sacs du riche. La petite

1. MASQUERAY, *En pays berbère* (Revue politique et littéraire, 9 juin 1877).

communauté ne se sent jamais plus unie ni plus vaillante que lorsqu'elle contemple la guelaa ; le sentiment qu'elle y attache est d'autant plus fort qu'il est plus grossier et résulte de besoins plus impérieux.

..... La guelaa est un magasin avant d'être un château fort; mais bien peu de tribus berbères ont osé laisser leurs provisions exposées dans une plaine. Le plus souvent la guelaa est une forteresse véritable, bâtie sur une pointe, et toutes les masures privées se pressent autour d'elle, craignant de s'aventurer trop bas. Le reste du piton est nu. Le grand magasin central de la peuplade, enveloppé des petits magasins secondaires, compose alors un bloc que nous appelons un village, mais que les Chaoui nomment expressément guelaa. Le village en effet, tel que nous l'entendons, leur est inconnu ; ils ignorent les relations amicales et l'échange d'idées qui en résulte : chacun d'eux vit sous la tente pendant de longs mois, moissonne, regarde paître ses troupeaux ; puis les uns après les autres reviennent entourer la guelaa, où la bonne nourriture est entassée. Ils sont là comme des aigles dans une aire. L'ennemi peut errer à son aise, en bas, dans les chaumes, et camper dans les jardins dépouillés : l'orge, les fruits secs, la viande, les dattes, tout est dans la guelaa. D'ailleurs le montagnard, attaqué sur sa maison, sait se défendre et mourir...

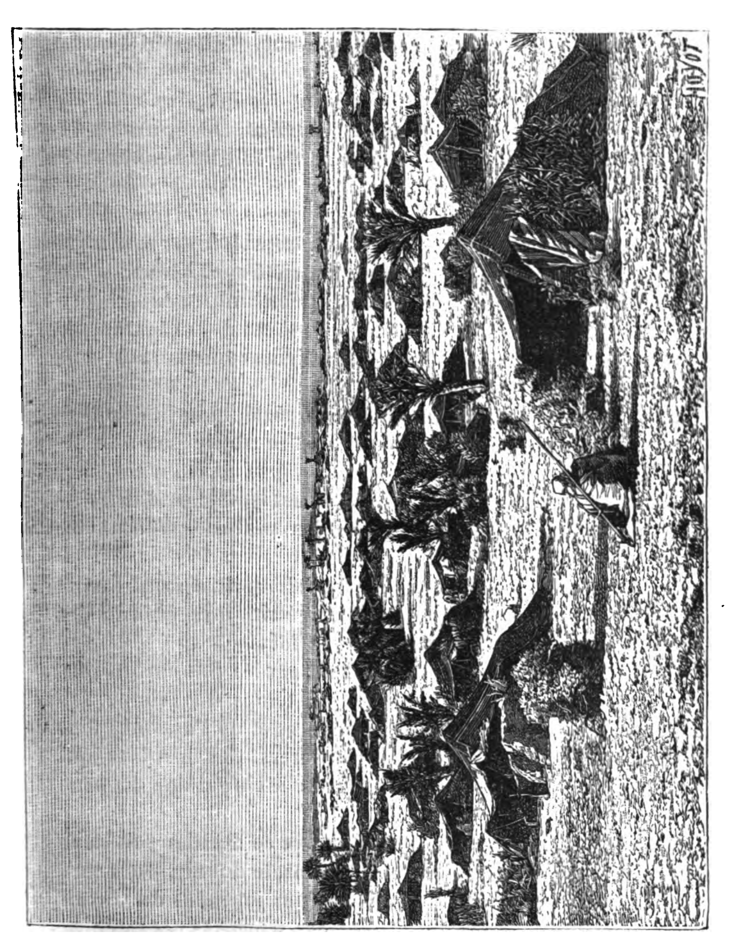
..... Les guelaas fortifiées parlent d'elles-mêmes à l'historien. Elles se suivent sur des ondulations, et leur ligne est la trace conquérante du peuple qui les a bâties. Elles partent d'une gorge et s'arrêtent non loin d'une autre. Un espace dévasté s'étend devant la première : c'est que l'ennemi est là derrière une colline, toujours vigilant.

L'Arabe des tribus en 1840[1].

La tribu est une grande famille qui porte le nom de son peuple et de son fondateur. Elle se divise en plusieurs douairs. Chaque douair est commandé par un cheick (vieillard). C'est ordinairement le plus âgé des chefs de tente qui le nomment.

1. Lettre de M. Léon Roches, alors auprès de l'émir Abd-el-Kader. Cette lettre est citée par d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*. Edit. Hachette, 1883. t. II, p. 274.

La réunion de tous les cheicks des douairs forme la djemâa (assemblée) qui est le conseil des anciens de la tribu.



Un douair.

Tous les ordres du chef du gouvernement sont communiqués par le kaïd à la djemâa qui les fait exécuter.

Toute affaire concernant la tribu est discutée dans cette assemblée. Les décisions sont toujours respectées par les parties intéressées; elle juge de l'opportunité de telle ou telle alliance si, comme cela arrive souvent, l'anarchie règne dans le pays.

Elle fixe l'emplacement de la tribu et des douairs.

Lorsqu'un membre important de la tribu veut épouser une fille d'une autre tribu, c'est la djemâa qui fait la demande en mariage.

C'est parmi les anciens du conseil que se conservent les traditions de la tribu et les titres de propriété de son territoire. Chaque chef de famille a sa propriété parfaitement établie par des actes rédigés par le kadhi; les limites de ces propriétés sont connues par les cheicks qui, en cas de contestations, viennent témoigner en justice. Les biens communaux sont également connus de tous.

Toute affaire de police intérieure est réglée par la djemâa; toute discussion civile ou criminelle est renvoyée par elle devant le kadhi.

La réunion des kadhis de plusieurs familles forme le *medjelès*, cour d'appel, à laquelle les parties réfèrent les jugements d'un seul kadhi.

Dans chaque douair se trouve un *taleb* (lettré), qui fait la prière pour tous et enseigne à lire et à écrire aux enfants des chefs de tentes. Il est payé par tout le douair.

Tous les troupeaux du douair, sont gardés par un ou plusieurs bergers payés en commun. Au temps du labour, les Arabes qui ont des bœufs, des semences et de l'argent, font labourer par ceux qui sont sans ressources. Ces derniers, qui se nomment *Khammés*, ont à la récolte le cinquième du produit net.

Si une famille a perdu son chef ou que ce dernier soit dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins, le douair, ou même plusieurs douairs lui donnent une ou deux journées du travail de leur charrue; ils lui fournissent des semences, et toute la récolte est pour la famille malheureuse.

Tous les grands travaux de moissons, de transport de gerbes et de dépiquage se font en commun. Chacun y contribue de

ses bras et de ses bêtes de somme. Si on est dans un état de guerre, tous les cavaliers armés de la tribu protègent à tour de rôle les travaux de labour ou de récolte des différents douairs.

Ceux qui ne possèdent pas de terre labourent celles de ceux qui en ont trop, sans donner le prix du loyer, mais en ayant soin d'en demander l'autorisation à la djemâa.....

Tous les travaux domestiques sont abandonnés aux femmes; mais l'Arabe ne se fie qu'à lui pour les soins à donner à son cheval.

Il se nourrit du grain que la terre produit en abondance sans exiger de grands travaux, de la chair de ses troupeaux qui ne lui coûtent qu'un peu de surveillance. Il boit leur lait, se vêtit de leur laine qui est tissée par les femmes.

Les toisons de ses troupeaux lui fournissent la laine avec laquelle ces mêmes femmes tissent ses tentes.

Il vend le surplus de ses grains et de ses troupeaux et s'achète ses armes, ses munitions, et le peu d'objets de luxe qu'il permet à lui et à sa famille.

Voilà, mon cher ami, l'Arabe barbare, sauvage et malheureux que je suis venu civiliser!

Un déplacement de tribu (Bahil) [1].

Le bruit ne tarda pas à se rapprocher, et l'on put bientôt reconnaître l'aigre fanfare des cornemuses jouant un de ces airs bizarres qui servent aussi bien pour la danse que pour la marche; la mesure était marquée par des coups réguliers frappés sur des tambourins : on entendait aussi, par moments, des aboiements de chiens. Puis, la poussière sembla prendre une forme, et l'on vit se dessiner une longue file de cavaliers et de chameaux chargés, qui venaient à nous, et se disposaient à traverser l'Oued, à peu près vers l'endroit où nous nous dirigions nous-mêmes.

Enfin il nous fut possible de distinguer l'ordre de marche et la composition de la caravane.

Elle était nombreuse et se développait sur une ligne étroite

1. Fromentin, *Un été dans le Sahara*. Michel Lévy éditeur, 1859, p. 235.



et longue au moins d'un quart de lieue. Les cavaliers venaient en tête, en peloton serré, escortant un étendand aux trois couleurs : rouge, vert et jaune, avec trois boules de cuivre et le croissant à l'extrémité de la hampe. Au delà et sur le dos de dromadaires blancs ou d'un fauve très clair, on voyait se banlancer quatre ou cinq *atatiches* de couleur éclatante ; puis arrivait un bataillon tout brun de chameaux de charge stimulés par la caravane à pied ; enfin, tout à fait derrière, accourait, pour suivre le pas allongé des dromadaires, un énorme troupeau de moutons et de chèvres noires divisé par petites bandes, dont chacune était conduite par des femmes ou par des nègres, surveillée par un homme à cheval et flanquée de chiens.....

Les cavaliers étaient armés en guerre et costumés, parés, équipés comme pour un carrousel ; tous, avec leurs longs fusils à capucines d'argent, ou pendus par la bretelle en travers des épaules, ou posés horizontalement sur la selle, ou tenus de la main droite, la crosse appuyée sur le genou. Quelques-uns portaient le chapeau de paille conique empanaché de plumes noires ; d'autres avaient leur burnous rabattu jusqu'aux yeux, le haïk relevé jusqu'au nez ; et ceux dont on ne voyait pas la barbe ressemblaient ainsi à des femmes maigres et basanées ; d'autres, plus étrangement coiffés de hauts kolbaks sans bord, en toison d'autruche mâle, nus jusqu'à la ceinture, avec le haïk roulé en écharpe, le ceinturon garni de pistolets et de couteaux, et le vaste pantalon de forme turque en drap rouge, orange, vert ou bleu, soutaché d'or ou d'argent, paradaient superbement sur de grands chevaux habillés de soie comme on les voyait au moyen âge, et dont les longs *chelils*, on caparaçons rayés et tout garnis de grelots de cuivre, bruissaient au mouvement de leur croupe et de leur queue flottante.....

Immédiatement après venaient les chameaux de charge, portant les tentes, le mobilier, la batterie dc cuisine de chaque famille, accompagnés par les femmes, les enfants, quelques serviteurs à pied et les plus pauvres de la tribu. Des coffres, des tellis au ventre arrondi, rayés de jaune et de brun, des plats de kouskoussou, des bassins de cuivre, des armes en

contre les autres, ils s'entraînent dans une danse bizarre, aux mouvements rythmiques, tantôt se couchant à terre, tantôt se relevant. Avec surprise nous voyons se joindre à eux de jeunes garçons, des enfants même qui s'unissent à cette chaîne infernale dont les secousses vont toujours grandissant.

Mais l'heure des épreuves a sonné. Près du marabout se tient un homme à l'encolure puissante, vrai type de bourreau. Sur son ordre, le mouvement de la musique s'accentue, et alors de ces poitrines d'inspirés sort par trois fois un rugissement de fauve qui évoque les sombres terreurs des forêts africaines.

Désormais la musique ne s'arrêtera plus. De la chaîne se détache un Arabe qui arrive près du marabout. Le bourreau le saisit, dépouille sa tête du turban, d'un geste brusque la rejette en arrière, et, rapide comme l'éclair, enfonce dans ses joues de longues épingles, sans qu'un cri sorte des lèvres du patient. Ils se succèdent ainsi présentant leurs joues au bourreau qui, avec une merveilleuse sûreté de main, les transperce sans que jamais le sang jaillisse. Un sentiment d'indicible pitié s'empare de moi alors que je vois un Arabe s'avancer, portant dans ses bras un bel enfant de cinq ans, qui lui aussi présente sa joue tendre et rose, que perfore bientôt l'aiguille du bourreau.

Mais ces exercices puérils prennent fin et devant nous se présente un Arabe qui saisit un fort poinçon emmanché dans un grossier morceau de bois. Il cherche à s'étourdir en précipitant les pas de la danse mystique, puis soudain il s'arrête et avec rage s'enfonce le poinçon dans le côté. Il est là, devant moi, les lèvres fermées, les yeux étincelants, inondé de sueur, pendant que le bourreau avec un maillet force le fer à pénétrer les masses charnues. Et, quand la blessure est faite, l'exécuteur, de sa voix vibrante, fait entendre uue invocation, à laquelle répondent les hurlements féroces des Arabes. Avec orgueil le patient montre la plaie, et d'un geste rapide enlève le fer, tandis qu'un jeune Arabe se jette sur la blessure et la baise.

Je ne peux détacher mes regards de cette longue file d'illuminés, entraînés dans un mouvement féroce qui bientôt les

ransporte hors d'eux-mêmes. Celui-ci est l'ascète du désert à la figure hâve et noire, au corps zébré de blessures, furieux des voluptés de la douleur ; à son tour il saisit le terrible poinçon et l'enfonce dans la paupière jusqu'à ce que l'œil, horrible à voir, sorte de son orbite. Celui-là, le torse nu, s'empare d'un sabre et avec une incroyable rapidité s'applique cent coups répétés sur une poitrine cicatrisée mille fois. Ce n'est pas assez. Il place contre le creux de l'estomac la pointe du sabre et le force à se courber. Ce n'est pas assez encore. Deux acolytes de l'exécuteur tiennent le sabre sur le tranchant duquel il reste suspendu, plié en deux, pendant que le bourreau saute sur son dos et jette encore une fois à la foule l'invocation sacrée que saluent de nouveaux rugissements.

Dans cette salle, toute remplie d'effluves humains, monte une chaleur tiède et endormante qui amène au front les perles de la sueur. Une inquiétude vague vient au cœur quand les regards se portent sur ces Arabes, laissant aller leurs tête dans un mouvement étrange, comme si elle allait se détacher. La vision du fanatisme oriental grandit dans l'esprit à mesure que les sauvages clameurs se multiplient, et je vois apparaitre devant moi les stylites du désert, les solitaires de la Thébaïde, les moines du mont Athos, le Vieux de la montagne et tous les illuminés de toutes les sectes. J'assiste fasciné à cette destruction savante et voulue de la volonté dans les entrelacements mortels de l'extase mystique. Pauvres commentaires du fanatisme que ceux qu'on écrit dans le silence du cabinet. Il ne se comprend qu'en face des réalités. Et je me disais : que le sang chaud et rouge coule des plaies, et l'ivresse antique se réveillera avec tous ses délires, et la rage animale se déchaînera avec toutes ses fureurs.

Là-bas, dans les accès de l'idiotisme hystérique, ne voyais-je pas un malheureux léchant une pelle dont le rouge sombre se détachait sanglant sur sa face noirâtre ? Ceux-ci n'arrivraient-ils pas près de moi, éperdus, affolés, la tête lancée en avant, implorant le morceau de verre qui disparaissait brisé entre leurs puissantes mâchoires ? Et je vois encore l'un d'entre eux, le dernier, à genoux devant le bourreau, la bouche rugissante de volupté féroce, ne se lassant pas de dévorer le

verre. Par huit fois, il fallut tenter d'apaiser sa rage, une sueur froide coulait le long de ses membres ; sa forte poitrine montait et descendait comme torturée par un feu intérieur, et, quand il dut s'arrêter, il tomba près d'une colonne, ivre de torpeur et de folie. En ce moment même, secoué comme une feuille, tremblait dans une terrible crise nerveuse un jeune Arabe étendu aux pieds du marabout, qui le calmait en murmurant à son oreille des paroles d'apaisement.

Mais, sur l'ordre du vieillard, les tambours s'arrêtent, la danse cesse: nous sortons lentement, jetant un dernier regard sur cette étrange assemblée et nous demandant si c'est bien dans notre belle Algérie, dans cette terre française, que peuvent se produire publiquement des spectacles aussi odieux.

Le senoûsisme [1].

La confrérie s'applique à enseigner surtout les notions suivantes :

D'abord l'exaltation de l'idée de Dieu à qui seul est réservé le culte. On peut bien, sans commettre un crime de lèse-divinité, vénérer les saints vivants, parce que le souffle de Dieu les remplit et les anime, mais, après leur mort, cette vénération ne peut plus se perpétuer et se traduire ni dans des pelèrinages à leurs tombeaux, ni même dans des invocations à leurs noms, à leur intercession... Avant d'être admis dans l'ordre, le novice doit renoncer au monde. Il respectera l'autorité du seul chef d'État musulman qui réunit, en sa personne, les pouvoirs religieux comme calife avec la puissance temporelle... Toute espèce de luxe dans le vêtement de l'homme, la soie, les broderies et les ornements, comme aussi les ustensiles d'or et d'argent, sont prohibés. Ces métaux précieux ne peuvent légalement servir qu'à rehausser la poignée et la garde de l'épée, parce que l'épée est destinée à la guerre sainte. Dans le costume et la parure de la femme, au contraire, la soie et l'or sont permis, le réformateur ayant sans doute admis qu'ajoutant aux séductions de l'épouse, le luxe se

1. Duveyrier, *La confrérie musulmane de Sidi-mohammed-ben-Ali-es-Senoûsi* -Bulletin de la Société de géographie de Paris. 1884, p. 148).

traduirait ici en dernière analyse par l'accroissement des forces vives de l'Islam. Sidi-es-Senoûsi a poussé le scrupule des prescriptions de la loi musulmane contre l'ivresse jusqu'à interdire à ses disciples l'usage du tabac et du café. Il permet de boire du thé, mais sucré avec de la cassonade, car le sucre blanc cristallisé est impur à cause des ossements d'animaux, tués par les non-musulmans, qui servent à le raffiner.

Il est défendu de parler à un chrétien ou à un juif, de le saluer, de faire le commerce avec lui, à plus forte raison de le servir à gages. Et, si le juif ou chrétien est autre chose qu'un *ra'auja*, c'est-à-dire s'il s'affranchit du tribut aux musulmans, en un mot s'il jouit de son indépendance politique, il devient un ennemi que la loi autorise, bien plus, qu'elle recommande de piller et de tuer là, où, comme et quand on peut. Ainsi donc point de concessions sur ce point spécial. Ou bien l'infidèle subira la condition de tributaire, que les légistes musulmans, plus encore que le Qorân, ont rendue très dure à tout homme soucieux de sa dignité, ou bien il est assimilé à une bête fauve, à laquelle on tendra des pièges si on n'ose pas l'attaquer de front.

Les dangers du Sénousisme pour l'Algérie [1].

Tous les gouvernements musulmans des États policés avec lesquels Sidi-Mohamed-ben-Ali-es-Senoûsi ou ses successeurs se sont trouvés en contact forcé, c'est-à-dire le gouvernement égyptien, le gouvernement ottoman qui les a comblés de faveurs et leur a accordé avec des indemnités fiscales la concession des terrains qu'ils choisiraient et enfin le gouvernement tunisien, ont eu tour à tour maille à partir avec la confrérie, et, là où on la voit vivre en paix ou en trêve avec un gouvernement musulman, tel est l'esprit de domination qui l'anime, qu'on peut considérer comme acquis que ce gouvernement a effectivement abdiqué ou agi comme s'il abdiquait entre ses mains l'autorité et la direction de sa politique extérieure.

1. Duveyrier, *La confrérie musulmane de Sidi-Mohammed-ben-Ali-es Senoûsi* (Bulletin de la Société de géographie de Paris, 1884, p. 155).

Quant aux nations chrétiennes, le gouvernement anglais a bien vu une fois, en 1882, pendant la campagne d'Égypte, la confrérie accuser envers lui une attitude hostile ; mais le seul qui, jusqu'à présent, se soit trouvé réellement et directement aux prises avec le senoûsisme, le gouvernement français, a eu dans les difficultés et les soulèvements provoqués par Mohammed-ben-Abdallah dans la subdivision de Telemsen et le Sahara algérien (1848-1851) ; dans les refus d'obéissance des cheicks Mohammed-ben-Tekouk dans le Dahra (1851) ; dans les difficultés suscitées par le frère Izzet Pacha aux consuls de France à Tripoli de Barbarie, MM. Pelissier de Regnault et Botta (1852-1860) ; peut-être dans le soulèvement de Sidi-es-Çadocq, dans l'Aouras (1879), plus sûrement dans les révoltes des Oulad-Sidi-Ech-Cheich (1879-1881) ; dans certaines intrigues de l'entourage du bey de Tunisie (1882) ; dans les manifestations et les complots anti-français, à Tripoli de Barbarie, si courageusement affrontés et si habilement déjoués par le consul général de France, M. Charles Féraud, qui faillit en être la victime (1879-1883) ; enfin dans l'interdit, qui, à la même époque, a pesé sur un de nos agents les mieux doués et les plus dévoués, M. Eugène Ricard, vice-consul de France à Ben-Ghazi, des exemples assez nombreux, assez graves et assez instructifs des dispositions de la confrérie à son égard. C'est donc publier une vérité que, seuls parmi les intéressés, nous resterions à ignorer, que d'affirmer que la confrérie de Sidi-Mohammed-ben-Ali-es-Senoûsi est l'ennemie irréconciliable et réellement dangereuse de la domination française dans le nord de l'Afrique, aussi bien en Algérie qu'en Tunisie et au Sénégal, et de tous les projets tendant, soit à étendre notre influence ou notre commerce dans l'intérieur de l'Afrique, soit même simplement à augmenter la somme de nos connaissances sur ce continent au nord de l'équateur.

Les koubbas de l'Algérie [1].

L'ornement caractéristique du paysage algérien, ce sont les tombeaux des marabouts. Aux abords des villes, dans les

1. Cherbonneau, *Revue de géographie*, 1881, t. II, p. 145.

vallées, sur la cime des montagnes, parmi les ombrages d'une forêt, on voit briller par leur blancheur éclatante ces sépultures recouvertes d'un dôme arrondi ou de forme ovoïde, où les maçons kabyles mettent tout leur talent. C'est là que reposent les hommes qui se sont distingués pendant leur vie, soit par la science, soit par les bonnes œuvres. Il y en a, dit-on, qui ont accompli des prodiges ; mais les plus vénérés sont les contemplatifs et les ascètes, dont l'existence s'est écoulée entre le jeûne et la prière. Voici la description d'une koubba. Qu'on se figure une construction ayant en hauteur une dizaine de mètres, dont un tiers pour la grande coupole, et les deux autres tiers pour la partie cubique qui forme la base. A la distance de quelques mètres, règne un mur d'enceinte relevé en pointe aux angles et au milieu de chacune de ses faces. L'édifice est soigneusement blanchi à la chaux. On y entre par un vestibule qui conduit à la chambre funéraire. Au milieu de cette salle se dressent quatre piliers se raccordant en arcades et entourant le catafalque du marabout, que décorent de riches étoffes de soie, des foulards, des drapeaux au croissant doré. Le sol, souvent pavé de faïences vernies, est couvert de tapis bariolés sur lesquels vient se jouer la lumière du soleil tamisée par les lucarnes de la coupole...

A part les koubbas privilégiées dont l'entretien et le service sont assurés par une dotation, toutes les petites chapelles n'ont d'autre ressource que la piété des fidèles. Chacune d'elles a un oukil ou desservant, chargé de recueillir les offrandes, d'en faire l'emploi, et vivant lui-même aux dépens de son saint. Dans les endroits où l'enseignement religieux s'est établi, près de la tombe vénérée, on voit des étudiants psalmodier le Koran dans des cellules d'une maçonnerie primitive, qui adhèrent au mur d'enceinte ; les voyageurs eux-mêmes y sont reçus durant la mauvaise saison.

Cérémonie religieuse des noirs à Djelfa [1].

En descendant de la voiture qui s'arrête quelques heures à Djelfa, mon oreille est frappée par le bruit des castagnettes

1. Soleillet, *L'Afrique occidentale*, p. 121.

de fer et des gros tambours qui forment la musique des noirs. Je vois bientôt arriver une cinquantaine de ceux-ci, hommes et femmes, jouant de leurs barbares instruments et chantant des refrains dans une langue inconnue; ils avaient au milieu d'eux un jeune bouc noir, que deux femmes, l'une vieille et l'autre jeune, menaient en le tirant par les cornes, qui, ainsi que les sabots, étaient grossièrement dorées. Comprenant qu'il allait se passer quelque chose d'insolite, je me joins à la foule d'enfants, de femmes et d'hommes, qui formaient cortège aux musiciens ; mon grand chapeau de feutre émerge au-dessus des burnous crasseux et des haïcks sales qui m'entourent, et me rend le point de mire naturel de tous ces gens peu habitués à voir un Européen se mêler à eux.

Un vieux nègre à la barbe blanche et au placide regard vient se placer à côté de moi, et tout en marchant, il m'explique que l'on va sacrifier le bouc : c'est avec peine, ajoute-t-il, qu'on a pu se le procurer, car il faut qu'il soit noir, sans tache et vierge, et il ajoute que tous ceux qui assisteront à la cérémonie auront de grands bonheurs, que ce que l'on va faire est une fête de son pays, du pays des noirs, Bled el Soudan.

Nous marchons pressés comme un troupeau de moutons, et nous parcourons ainsi toute la grande rue de Djelfa ; arrivés à son extrémité sud, nous tournons à gauche et nous nous installons au milieu d'un terrain vague. Là il y a un grand espace sans arbre, sans maison, tout ensoleillé et rempli de poussière et de mouches. Les musiciens se groupent en masse; un ou deux nègres font former le rond aux spectateurs. Je joue des coudes et je me mets au premier rang. La jeune négresse qui tient le bouc et qui est vêtue de draperies blanches étranges s'accroupit au milieu, maintenant la victime par les cornes. A côté d'elle vient s'asseoir la vieille femme, toute décrépite et toute déguenillée, vraie sorcière noire, elle tient dans la main un réchaud dans lequel brûle l'encens, auquel on mélange du chanvre. Un grand nègre tout jeune et qui n'a pour vêtement qu'une *foutha* (serviette) jaune et bleue, autour des reins, entre aussi dans le rond.

Voici maintenant que la jeune femme, qui est assise par

terre tenant le bouc dans son giron, se met à le baiser à l'anus. Son exemple est imité par la thuriféraire, le danseur, les musiciens, et un nombre assez considérable d'hommes et de femmes de couleur, répandus dans la foule; le bouc, toujours tenu par la négresse aux draperies rouges et blanches, a le cou tranché par la vieille. Dès que la bête est ainsi frappée, le noir danseur vient sucer le sang chaud qui sort de la blessure béante, pendant que la victime est encore agitée des dernières convulsions de l'agonie ; les femmes arrachent le nègre de dessus le cou et lui mettent la tête sur le ventre; il déchire à belles dents la peau, mange les entrailles, et sa tête tout entière disparaît dans le cadavre fumant.

La jeune négresse trempe sa main dans le sang du bouc, et, suivie de la noire thuriféraire, elle se met à faire le tour de l'assemblée ; l'une vous touche de sa main ensanglantée au front et à l'épaule, l'autre vous fait respirer les parfums de son fourneau...

Lorsqu'elles eurent fini de distribuer des bénédictions sous la forme de sang de chevreau et de vapeur d'encens et de chanvre et que le nègre eut terminé son immonde festin, la musique recommença son vacarme et le nègre se mit à danser une danse échevelée.

Je n'ai jamais rien vu qui eût un aspect plus démoniaque que ce grand nègre se trémoussant infernalement au milieu de cette lumière blanche et crue du Sahara, la laine de sa tête est remplie de débris rouges et fumants de la victime qu'il vient de dévorer ; le sang qui a ruisselé sur tout son corps y forme de larges raies pourpres qui tranchent sur sa peau luisante et noire. Il saute et se démène jusqu'au moment où, épuisé, il tombe comme une masse inerte sur le sol.

Bastion de France en 1636[1].

Ce bastion est au bord de la mer Méditerranée, en ceste coste de Barbarie, que l'on appelle communément la petite Afrique et l'ancienne Numidie. Il est à quelques cent milles de Tunis, et regarde directement le nord, du costé duquel il a

1. Père Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 51.

pour bornes la mer, qui bat ses murailles, et une petite plage où abordent d'ordinaire les barques de ceux qui vont pescher le corail : ce qu'ils font de ceste sorte : Ils ont un grand rest attaché à de longues cordes, pour ce qu'il y a quelques fois jusques à cinquante brasses d'eau dans les endroits où ils font leur pesche. En ce rest ils mettent de grosses pierres pour le faire aller au fonds ; si bien que par la violence de l'eau et du courant, il entre sous des rochers ou certaines grottes extrêmement creuses, et faites en forme de voûtes, où croist le corail, et où il s'attache, ayant ses branches qui pendent en bas. Comme ils jugent donc peu à peu que leurs filets sont engagez dans ces grottes, qu'ils appellent baumes en provençal, ils se mettent à les retirer et par ce moyen le costé du rest qui touche la voûte en arrache le corail qui tombe dedans.

Il y a deux grandes cours en ce bastion, la première desquelles est vers le nord, où sont les magasins à mettre les bleds et autres marchandises, avec plusieurs autres chambres basses, où logent quelques officiers du Bastion, et ceste cour est assez grande. L'autre qui est beaucoup plus spacieuse se joint à la plage où l'on retire les bateaux et frégates. Au bout de celle-cy, se voit une belle et grande chapelle toute voûtée, que l'on nomme Saincte-Catherine, au-dessus de laquelle il y a plusieurs chambres, où logent les chapelains et les prestres du Bastion. Le cimetière est au-devant, et un peu à costé ; entre la chapelle et le jardin, se remarque l'hospital, où l'on traitte les soldats, les officiers, et les autres personnes malades. Entre ces deux cours, du costé de midy, il y a un grand bastiment tout de pierre et de figure quarrée : c'est la forteresse qui est couverte en plate-forme, munie de deux pierriers, et de trois moyennes pièces de canon de fonte. Là mesme est le corps de garde et le logement des soldats de la garnison, divisé en plusieurs chambres.

Alger au XIIIe siècle[1].

... Puis nous arrivâmes à Alger, ville qu'on ne peut se lasser

1. Extrait de la relation d'*El-Abdéry*, traduite par fragments par Cherbonneau (Revue géographique, 1880. t. II, p. 54).

d'admirer, et dont l'aspect enchante l'imagination. Appuyée au bord de la mer, sur le penchant d'une montagne, elle jouit de tous les avantages qui résultent de cette position exceptionnelle : elle a pour elle les ressources du golfe et de la plaine. Rien n'approche de l'agrément de ce panorama. Si ses portes captivent le regard par la beauté de leur structure, ses remparts semblent défier l'ennemi par leur solidité ; mais elle est privée de la science, comme un proscrit est privé de sa famille. Il n'y reste plus aucun personnage qu'on puisse compter au nombre des savants, ni un individu qui ait la moindre instruction. En mettant le pied dans l'intérieur de cette cité, je demandai si l'on pouvait y rencontrer des gens éclairés ou des personnes dont l'érudition offrît quelque attrait, mais j'avais l'air de chercher un cheval plein, ou des œufs de chameau.

Alger en 1550[1].

Alger est située sur la mer Méditerranée à la pente d'une montagne, et environnée de fortes murailles avec rempars, bons fossez, plattes-formes et boulleverts, presque en forme triangulaire. La longueur qui est vers le bas du costé de la mer va en estroicissant presque jusques au plus haut feste, où il y a un fort grand bastion faict en forme de citadelle pour commander à la ville et à l'entrée du port. Quant aux édifices, outre le palais royal, il y a plusieurs belles maisons des particuliers, d'avantage grand nombre de baings et cabaretz publiques : et y sont les places et rues si bien ordonnées que chacune a ses artisans à part. Il y peult bien avoir trois mille feuz. Au bas de la ville qui regarde la Tramontane joignant les murailles battues des vagues de la mer, en une grande place, est par singulier artifice et superbe architecture édifiée leur principalle et maistresse mosquée : et un peu plus bas se veoit l'Arsenal qui est le lieu où on retire et raccoustre les gallères et autres vaisseaux. Ceste cité est fort marchande, à cause qu'elle est située sur la mer, et si est par ce moyen merveilleusement peuplée pour sa grandeur.....

1. Nicolas de Nicolay, *Les quatre premiers livres de navigations et pérégrinations orientales*. Lyon, 1568, chap. viii. p. 7.



Philippeville en 1865.

Ils ont deux marchez tous les semaines auxquels arrivent peuples infinis des montagnes, plaines et vallées circonvoisines, qui y apportent toutes sortes de fruitz, grains et volailles à tres grand marché!... Ils ont semblablement grand nombre de chameaux et de bœufz, qu'ils chargent, serrent et chevauchent comme chevaux. Et allant par les rues à cause de la multitude du peuple qui est merveilleuse, vont criant à haute voix « baluc, baluc », qui est à dire, gare, gare. Je y ay veu aussi plusieurs Maures montez sur chevaux barbes, sans selle, bride, estriefs ny esperons, seulement avoyent un fillet à la bouche pour les arrester. Et quant aux hommes, ils estoyent tout nuds, sauf qu'ils portoyent à l'entour du corps, pour cacher leurs parties honteuses, quelque pièce de sarge blanche en façon d'escharpe, et autour de leur chef un linge entortillé, qu'ils font passer au dessoubz du menton. Leurs armes sont trois dards, ou longs javelots, qu'ils portent en la main destre : lesquels ils dardent et lancent avec une dextérité admirable : et sur le bras senestre attachent un large poignard un peu recourbé, à la façon d'un malchus, qu'ils appellent secquin : lequel leur sert pour parer aux coups, et pour offenser leurs ennemys, quand ils viennent aux approches...

Hors la ville, du costé d'Occident, se trouvent plusieurs beaux et délicieux jardins peuplés et décorés de divers arbres produisans fruits de toutes sortes : entre autres choses il y a des melons de bonté et suavité incomparable... Autour de leurs jardins, y a force puis pleins de bonnes eaux, et le terrouer des environs, encores qu'il soit en montagnes et vallées, est assez fertile en fruicts et bonnes vignes. De l'autre part qui regarde l'Orient, hors la ville s'escoule dans la mer un petit fleuve nommé Savo, qui sert grandement tant pour le boire que pour autres commodités, et qu'ainsi soit, il fait mouldre plusieurs moulins.

Le rivage de la mer depuys le cap de Matafuz se courbe, et contourne à la forme d'un croissant : et tout le long du fleuve et du rivage, les femmes et filles esclaves Maures de la ville d'Alger vont laver leurs linges, estant ordinairement toutes nues ; excepté qu'elles portent une pièce de toille de cotton, de quelque couleur bigarrée, pour couvrir leurs parties secrète

et portent aussi pour ornement, au col, aux bras et aux jambes de grands colliers ou bracelets de laeton, embelliz de quelques pierres faulses. Mais quant aux femmes des Turcs ou Maures, on ne les veoit gueres aller descouvertes. Ca, elles portent un grand bernuche, d'une fine sarge blanche. noire ou violette, qui leur couvre toute la personne et la tester

Le second jour de nostre arrivée en Alger, je trouvay moyen par argent et belles parolles de gaigner un Espagnol renié, pour me conduire par tous les lieux que je desirois veoir, si bien que par son moyen je veys, et apprins plusieurs choses durant quatre ou cinq jours que nous y demeurasmes en paix. Nomméement il me conduisit sur une haute montagne eslongnée environ un mille de la ville, pour veoir et contempler l'assiette d'une forte et grosse tour, qui est située sur une autre montagne là auprès. Il me dit... que trente soldats ordinaires sont commis pour la garder : brief que ceste tour n'a esté faicte à une autre intention (ainsi mesmes que par plusieurs me fut du depuys confirmé) que pour la garde des sources des eaux, qui de là par conduicts soubterrains sont menées en la cité.

Alger en 1636[1].

Alger, qui a toutes ses maisons blanchies de chaulx, dedans et dehors, paroit extrémement belle, quand on l'aborde par mer. Car elle se présente insensiblement à la veüe, comme par certains degrez, et va tousiours en montant, à la façon d'un amphithéâtre ; ce qui procède de ce qu'estant sur la pente d'une petite colline elle fait voir plainement et à découvert toutes ses maisons, qui n'ont pour toict que des terrasses, du haut desquelles on a le plaisir de regarder la mer, sans que ces bâtimens s'empestrent l'un l'autre.

Ses rues sont pour la plupart si estroites que deux hommes bien à peine y peuvent aller de front. Il faut néantmoins excepter celles qui aboutissent aux portes de la ville. Il les font ainsi estroittes, afin qu'elles en soient plus fraisches, à cause que les chaleurs s'y font sentir avec violence. Les maisons n'y

1. Le Père Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, 1649, p. 88.

sont que d'un étage, toutes basties de brique et de terre mais enduictes et lavées de chaulx, sans avoir par le dehors ny beauté, ni ordre d'architecture. Elles ne laissent pas pourtant d'estre assez belles par le dedans. On les pave d'ordinaire de petits quarreaux de terre de diverses couleurs, ouvrage à la mosaïque. Il y a quatre galleries en haut et en bas avec une basse cour au milieu. Les chambres, plus larges que longues, ne prennent jour que par les portes, qui sont fort grandes, et toutes de la hauteur du plancher : il est vrai qui celles qui sont sur la rue ont quelques fenestres. Elle n'ont presque point de jardins, et sont toutes fort pressées, telles estant la forme des bastiments de toutes les autres villes des corsaires et de Barbarie.

La plus belle maison d'Alger est celle du Bascha, ou du Vice-roy, qui est presque au milieu de la ville, et n'a pour toutes choses remarquables que deux petites galeries l'une sur l'autre, soustenues de plusieurs colonnes de marbre et de porphyre à double rang avec quelques enrichissemens à la mosaïque. On y voit encore neuf autres maisons assez agréables, et que l'on appelle *Casseries* ou *Funduques*. Les janissaires, auxquels elles servent de logement y ont une chambre de huit en huit; et quoy qu'ils soient plusieurs en nombre, ils sont néantmoins si propres qu'en tous leur appartemens on ne void aucune saleté. Aussi est-il vray qu'il y a plusieurs esclaves du Divan, destinez pour avoir soin de les tenir nettes, avec ce que les Turcs ont cela de particulier d'estre fort propres en leurs logemens. Outre ceux-cy, il y en a encore six autres fort grands, qu'ils appellent les bagnes qui sont les prisons, où ils tiennent enfermez les esclaves chrestiens. Que si l'on veut compter à peu près toutes les mais sons d'Alger, il s'y en trouvera du moins environ quinze mille, qui sont toutes fort serrées, et où demeurent quelquefois dans un seul logement cinq ou six mesnages.

Plusieurs m'ont asseuré que ceste ville est peuplée de plus de cent mille habitants, soient Turcs naturels, soient Maure janissaires, esclaves, et Juifs.

... Quant aux hostelleries, ils n'en ont point, si bien qu'il faut nécessairement que les Turcs et les Maures qui viennent

là cherchent à loger chez quelqu'un de leur connoissance. Que s'il y arrive des chrestiens libres ou des marchands, ils ne peuvent prendre logis chez les Turcs, mais bien aux maisons des Juifs qui ont leur quartier à part dans la ville, et dont il y a tousiours quelques-uns qui tiennent des chambres pour cet effet, si ce n'est que de tels marchands, pour estre en leur particulier, ayment mieux loüer un logis dans la ville; ce qui leur est permis dans tel quartier qu'ils advisent.

Mais, au lieu de ces hostelleries, il y a quantité de tavernes et de cabarets qui ne peuvent estre tenus que par les chrestiens captifs; ils y vendent d'ordinaire du pain, du vin, et des viandes de toutes les sortes. Là se rendent pesle-mesle les Turcs et les renegats, pour y faire leurs débauches. Et bien que l'usage du vin leur soit très expressement defendu par leur loy, si est-ce qu'ils ne se soucient guères de la violer, et il se passe fort peu de soirs qu'il n'y ait touiours quelque yvrongne parmi eux, qui traite insolemment les chrestiens, s'il en rencontre, jusques à les frapper bien fort, et à les blesser le plus souvent.

Sidi-Ferruch en 1786[1].

A cinq lieues à l'ouest d'Alger est Sidi-Feruch; c'est une petite langue de terre pierreuse et aride qui s'avance dans la mer et sur laquelle est construite une mauvaise forteresse. Il y a aussi quelques maisons. Cette langue de terre est environnée de rochers à fleur d'eau; lorsque je fus dans ce lieu, un homme arriva vers moi armé d'un sabre, pendant que j'herborisais le long de la mer; il me fit beaucoup de menaces. Je lui répondis que je n'avais aucune peur de lui, et qu'il devait parler avec plus de douceur; cela ne l'apaisa pas. Je lui fis quelques railleries qui eurent un meilleur effet que mes raisonnements. On me dit qu'il venait de la part d'un marabout ou saint à la mode du pays, qui habite ce lieu. Je pris le parti de me retirer avec les gens qui m'accompagnaient, de crainte qu'on n'eût porté plainte à la Régence et

1. Desfontaines, *Fragments d'un voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger fait de* 1783 *à* 1786. Lettre VI.



qu'on ne lui augmentât les choses. Les marabouts sont fort à craindre; ces fanatiques haïssent les chrétiens par état, et le peuple leur est tellement dévoué que, s'ils commandaient d'assassiner un chrétien, ils seraient promptement obéis.

La Kasbah en 1830[1].

C'est une enceinte informe, formée par des muraillles blanchies à la chaux, d'une hauteur prodigieuse, sans issues, sans jours, crénelées à la moresque, et desquelles s'échappent, par de profondes embrasures, sans ordre ni alignement, de longs canons dont la bouche est peinte en rouge. On y pénètre par un porche sombre, au centre duquel s'élève une coupe en marbre blanc d'où coule une eau limpide. Ce porche, grossièrement décoré de larges lignes rouges et bleues et de quelques petits miroirs, est le lieu où se trouvaient les nègres qui formaient, dans les derniers temps, la garde fidèle du dey. Ce porche franchi, une ruelle conduit, d'un côté au magasin à poudre, et de l'autre à l'entrée de la cour intérieure où le dey faisait sa demeure. Cette cour dallée en marbre blanc, est carrée, elle offre, sur trois de ses côtés, des galeries soutenues par des colonnes torses. Sous l'une de ces galeries est une espèce de retraite indiquée par une longue banquette couverte en drap écarlate, où le dey se tenait quelquefois. C'est encore sous cette galerie, et de plein-pied, que se trouvaient les salles renfermant le trésor. Le premier étage se compose de quatre galeries. Dans l'une de ces galeries était placé une espèce de palanquin, sous lequel le dey venait entendre la musique. Ce meuble bizarre était adossé à de petites chambres où se trouvaient encore, après le départ du dey, quelques harnachements de chevaux. L'une de ces galeries du premier étage communiquait à une large galerie qui commandait la ville, et aussi, par un véritable escalier de moulin, à une galerie supérieure où venaient aboutir les quatre longues chambres, sans glaces ni tentures, mais blanchies à la chaux, qui formaient l'appartement du dey. Cette

1. Dennié, *Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique* 1830), p. 232.

galerie supérieure conduisait, par une porte incroyablement basse, au quartier des femmes, composé de six petites pièces et clos par de hautes murailles. Ces appartements n'obtenaient de jour que par une cour intérieure dont le sol était à la hauteur du premier étage. D'un côté, cette triste demeure était appuyée par les batteries qui commandaient la montagne dans la direction du château de l'Empereur, et de l'autre, c'est-à-dire du côté de la cour principale, par une épaisse muraille d'où, pour satisfaire la timide curiorité des femmes, on remarquait, dans quelques-unes des chambres, des meurtrières longues et étroites, projetées diagonalement, et d'où l'œil sollicitait la vue de quelques pieds de la galerie supérieure, où le dey venait parfois se délasser. C'est encore dans le voisinage de l'appartement des femmes, que se trouve un espace décoré de nom de jardin, et dans lequel on ne pouvait pénétrer après cent détours bizarres, qu'en descendant soixante ou quatre-vingts degrés. Ce jardin encaissé dans de hautes murailles, d'une blancheur éblouissante, ayant pour tout ombrage un long berceau de jasmin, était le seul lieu dont l'accès fût permis aux femmes.

La Kasba en 1880[1]

La Kasba, semblable à un nid d'aigle d'une blancheur éclatante, se dresse pittoresquement au-dessus de la ville. C'est un assemblage d'édifices de formes plus ou moins bizarres, dont le style ne rappelle guère l'époque florissante de l'architecture arabe. Chacun de ces édifices avait une destination particulière; les uns étaient la demeure du prince, de son harem ou de ses ministres, les autres servaient de dépôts de poudre ou d'armes, de cachots pour les condamnés ou d'habitation pour les chrétiens captifs amenés par les pirates. La ci-devant mosquée qui fait également partie de ce groupe d'édifices est assez vaste et ne compte pas moins de trente-quatre colonnes en marbre blanc toutes tordues en spirale et réunies par deux ou par quatre. Une galerie en bois fait le

1. Tchihatchef, *Espagne, Algérie, Tunisie*, p. 102. Éditeur, Baillière.

tour de l'enceinte intérieure; les grilles des fenêtres ainsi que les portes de la mosquée sont d'un assez beau travail.

L'ancienne habitation du dey est un bâtiment carré, au milieu duquel se trouve la cour intérieure. L'édifice consiste en deux étages, dont le supérieur est bordé d'une galerie en bois d'où l'on voit s'élever un petit kiosque, également en bois, de construction mesquine. C'est dans ce kiosque qu'a été donné le fameux coup d'éventail qui a valu à la France une magnifique colonie. Les pièces assez nombreuses composant l'étage supérieur sont petites, tant celles destinées au dey qu'à sa femme favorite, dont la chambre se trouve tout à côté de la cuisine, ce qui a dû imposer à la princesse une consommation de parfums et de fumigations odoriférantes, plus forte encore que celle pratiquée ordinairement dans les boudoirs des dames orientales.

Les murs de toutes les chambres sont plus ou moins revêtus de beaux magnolica ou briques émaillées, à dessins divers, mais ce qui donne à ces ornements un caractère bizarre, tranchant fortement avec le style oriental, c'est que la plupart de ces élégantes plaques sont de fabrication européenne, surtout hollandaise, rappelant quelquefois le beau travail de Delft; d'ailleurs la provenance est parfaitement indiquée par les paysages et les marines représentées par ces dessins, tous se rapportant à l'Europe en général et à la Hollande en particulier.

L'habitation destinée aux captifs chrétiens donne une triste idée de la manière dont ces malheureux y étaient entassés. Mais les sujets de Sa Hautesse ne semblent pas avoir été mieux traités, car les cachots où se trouvaient détenus ceux qui avaient été condamnés par les tribunaux ou par les ordres du prince, sont de hideuses cavernes dont les murs en pierre laissaient suinter une abondante humidité. Tout à côté du cachot on voit le mur pourvu de crochets auxquels on suspendait le corps des décapités; la tête ayant été tranchée sur l'un des deux bancs en pierre placés près d'une fontaine, non loin du cachot et de la maison des captifs chrétiens, comme si on avait eu l'intention de rappeler constamment à ces derniers le sort qui les attendait, avertissement que sans

doute ils accueillaient avec satisfaction comme le terme de leurs souffrances.

Constantine pendant le moyen âge[1].

I

Constantine, ville antique, grande et bien peuplée, est si bien fortifiée qu'on ne connait point de place qui la surpasse sous ce rapport. Elle est baignée et environnée par trois grandes rivières qui toutes portent bateau et qui proviennent de sources appelées Ingal, c'est-à-dire noires. Ces rivières vont décharger leurs eaux dans un ravin d'une extrême profondeur. Dans la partie la plus basse de ce fossé est un pont composé de plusieurs arches, au-dessus de celui-ci on en voit un second, puis un troisième qui repose sur trois arches; et enfin, par-dessus toutes ces constructions, s'élève un bâtiment qui est de niveau avec les deux bords du ravin, et sur lequel on passe pour entrer dans la ville. De cette hauteur, l'eau qui coule dans le lit du canal ne paraît que comme une petite étoile, tant est grande la profondeur de l'abîme.

II[2]

La ville de Constantine est peuplée, commerçante; ses habitants sont riches, font le commerce avec les Arabes et s'associent entre eux pour la culture des terres et pour la conservation des récoltes. Le blé qu'ils conservent dans des souterrains y reste souvent un siècle sans éprouver aucune altération. Ils recueillent beaucoup de miel et de beurre qu'ils exportent à l'étranger. Cette ville est bâtie sur une espèce de promontoire isolé, de forme carrée; il faut faire plusieurs détours pour y monter; on pénètre, par une porte située du côté de l'ouest dans l'intérieur de la place qui n'est pas très grande, on y remarque des excavations où les habitants enterrent leurs morts, et, de plus, un édifice très ancien, de construction romaine, dont il ne reste plus que les ruines, on y voit également un édifice romain, jadis destiné aux jeux

1. Békri. *Description de l'Afrique*. Notice des manuscrits, t. XII, p. 516.
2. Edrisi, *Géographie*. Trad. Jaubert, p. 242.



scéniques, et dont l'architecture ressemble à celle de l'amphithéâtre de Termech (Tauromenium) en Sicile.

Il existe dans toutes les maisons des souterrains creusés dans le roc, la température constamment fraîche et modérée qui y règne, contribue à la conservation des grains. Quant à la rivière, elle vient du côté du midi, entoure la ville du côté de l'ouest, puis tourne vers le nord, baigne le pied de la montagne à l'occident, et retourne de nouveau vers le nord. Constantine est l'une des places les plus fortes du monde; elle domine des plaines étendues et de vastes campagnes ensemencées de blé et d'orge. Dans l'intérieur de la ville, il existe un abreuvoir dont on peut tirer parti en temps de siège.

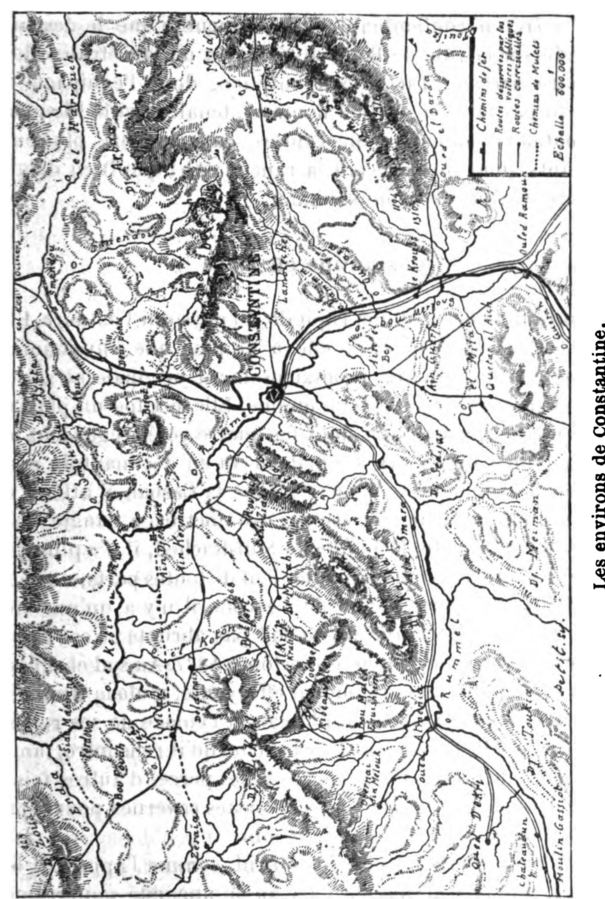
Constantine au XIIIe siècle[1].

Enfin nous aperçûmes la ville dont les catastrophes ont épuisé les ressources, et à laquelle les destins ont refusé leur protection ; la ville admirablement posée au milieu d'une contrée fertile, Constantine en un mot. Dieu veuille guérir ses blessures et soulager sa population des maux que la fortune a fait peser sur elle! C'est une cité intéressante et fortifiée magnifiquement; mais, hélas! les vicissitudes du temps l'ont avilie; ses parterres ont été flétris par le souffle du malheur et par des sinistres épouvantables; elle est devenue comme une femme charmante revêtue de haillons, comme un guerrier que ses blessures empêchent de soulever ses armes. Il semble qu'on l'entend crier : Ah! si quelqu'un voulait me secourir. Constantine renferme de beaux restes d'antiquités, et des édifices d'une structure prodigieuse, la plupart en pierres de taille. L'expression manque pour en faire la description. Pareil au bracelet qui entoure le bras, un fleuve, grondant au fond d'un ravin inaccessible, enserre le rocher qui la supporte, et il la défend comme les monts escarpés défendent le nid du corbeau; mais les armures les mieux trempées et les pics les plus élevés sont incapables de repousser les coups du sort. A Constantine je n'ai vu qu'une per-

1. Extrait du voyage d'*El-Abdéry*, traduit par fragments par Cherbonneau Revue de Géographie, 1880, t. II, p. 55).

sonne qu'on pût citer pour son érudition ; c'était le cheick Abou-Ali-ben Bâdiss.

..... Bone, où les occupations du voyage ne nous per-



Les environs de Constantine.

mirent pas d'entrer, est une cité qui semble une victime des coups du sort. Les plaines qui s'épanouissent au soleil

dans une heureuse fertilité, ont été repliées par la main impitoyable des catastrophes. Du côté de la terre, les yeux se perdent sur un vaste horizon, et, du côté de la mer, la vue se noie dans l'immensité des flots. Que dire? On se sent le cœur serré en contemplant l'aspect lugubre que le destin a répandu sur la ville de Bone. Il s'y passa un fait étrange lors de notre arrivée. Un bateau chrétien, dont l'équipage ne s'élevait pas en tout à vingt hommes, tenait la ville bloquée; les matelots avaient même capturé dans le port plusieurs habitants, dont on négociait la rançon. Ah! que Dieu daigne être propice aux vrais musulmans!

Constantine en 1874 [1].

Constantine est la digne capitale du pays qui l'entoure. Elle en a la rudesse sauvage; elle a de plus une physionomie étrange, extraordinaire, prodigieusement originale et saisissante. Elle ne séduit pas, elle étonne. Elle occupe un plateau en forme de quadrilatère, dont les quatre côtés regardent les quatre points cardinaux. Ce plateau va en déclinant du nord au sud; à l'angle nord-est où se trouve la Casbah, il atteint sa plus grande hauteur, qui est de 640 mètres, à l'angle sud-ouest, qu'on appelle la pointe de Sidi-Rached, il n'a plus que 530 mètres. Des rochers à pic l'isolent de toutes parts, excepté à l'ouest, et encore, même de ce côté, il n'y a qu'une très petite portion de terrain qui ne soit pas abrupte; c'est là que la brèche fut ouverte au mois d'octobre 1837. Au sud et à l'est, creusant son lit à une profondeur effrayante, coule le Rummel, qui serre de près la base du plateau et l'enlace de ses replis; tantôt il bondit par-dessus les obstacles qu'il rencontre, tantôt il les contourne, tantôt il les use et les perce, d'autres fois il glisse dessous et s'enfonce dans de vastes cavernes pour reparaître au grand jour un peu plus loin.

... Constantine n'est pas seulement, comme l'appellent les Arabes, une cité aérienne, mais aussi une cité souterraine. Ses défenses naturelles ont fait d'elle un refuge, un centre

1. Clamageran, *Impressions de voyage*. Germer-Baillière, 1874. p. 119.

militaire, une capitale politique. Sa position au milieu d'une campagne fertile la désignait pour être une place commerciale de premier ordre. Ses caves nombreuses, commodes et fraîches, propres à conserver toute espèce de denrées, lui ont permis de jouer ce second rôle avec avantage. C'est à la fois une forteresse et un réservoir.

Biskra en 1874 [1].

Biskra comprend trois centres de population qui restent distincts, quoique unis par des relations très intimes; le village français, le village nègre et le village arabe. Le village français est de création récente. Il possède déjà les éléments essentiels d'une petite ville: une église, une justice de paix, des écoles, un bureau de poste, une station télégraphique, un service de diligence, un marché couvert où les indigènes viennent avec empressement, soit pour acheter, soit pour vendre, sans compter les casernes, l'hôpital et les magasins militaires. C'est le siège des affaires commerciales. Quelques industriels européens y ont établi des briqueteries, des tuileries et des fours à chaux.

Le village nègre touche le village français. On y voit des types d'hommes et de femmes superbes dans leur genre. Les hommes ont l'air d'athlètes, les femmes, majestueuses de forme, d'attitude et de démarche, portent avec fierté des costumes d'une couleur voyante qui sembleraient écrasants pour d'autres qu'elles. Doués par la nature d'une constitution robuste appropriée au climat sous lequel ils vivent, affranchis de toute servitude par nos lois, ces nègres se sentent à l'aise, ils sont chez eux, ils sont libres, ils travaillent énergiquement.

Le village arabe est un peu plus loin. Il renferme ce qui reste de l'ancienne Biskra, très florissante au moyen âge, populeuse et riche encore au seizième siècle, ruinée ensuite et presque détruite par le gouvernement brutal des Turcs. On y fabrique des tapis, des burnous, des haïcks et de la chaux; mais la culture des dattiers est l'occupation principale des habitants. L'oasis, vue de près, n'a pas du tout la physio-

1. Clamageran, *Impressions de voyage*. Paris Germer-Baillière, 1874, p. 160.

nomie qu'on lui suppose de loin. Le terrain est très morcelé, découpé en carrés autour desquels s'élèvent à plusieurs mètres des talus de terre. Quand on pénètre dans ces carrés, on trouve au pied des palmiers toute une végétation plus humble de plantes utiles et d'arbres fruitiers... Dans les chemins creux du village on rencontre souvent une foule assez dense et, presque à chaque pas, pliant sous le poids des enfants qu'elles portent sur le dos, des femmes ou des jeunes filles peu vêtues, le visage découvert, les oreilles ornées de deux ou trois cercles énormes et concentriques qui pendent jusqu'aux épaules. Une vieille mosquée est restée debout. Moyennant une légère offrande on monte au sommet du minaret, d'où l'on domine l'oasis tout entière qui reprend alors l'aspect d'une forêt compacte.

Kouko, ancienne capitale du Jurjura [1].

Au commencement du seizième siècle, lorsque Barberousse fondait la Régence d'Alger, le canton de Kouko, que les écrivains espagnols ont appelé Cuco, et que les Marseillais, qui y faisaient le commerce, nommaient Couque, avait pour chef-lieu une petite ville du même nom, qui a conservé son ancienne désignation sinon son ancienne importance. Il répond assez bien, au moins dans son origine, à ce que nous entendons par confédération des Zouaoua, mais il a vu son territoire s'accroître ou diminuer, selon les vicissitudes politiques. Voici la situation géographique du centre sur lequel il nous a paru intéressant d'appeler l'attention.

A 18 kilomètres de Fort-National, entre deux affluents du Sebaou, se détache du Jurjura un chaînon qui s'avance directement vers le nord pour se terminer par un mamelon escarpé, que Marmol désigne par les mots Eguili Andalous; Kouko en occupe le sommet qui est peu large, mais beaucoup plus étendu dans le sens du sud au nord. Du côté de l'orient, à un niveau un peu inférieur, se développe un plateau sur lequel sont groupées quelques habitations. La route qui conduit là, les rochers abrupts qu'il faut gravir nous remettent

1. Cherbonneau, *Revue de géographie*. 1881, t. II, p. 131.

en mémoire les expressions du panégyriste de Maximilien : « inaccessis montium jugis et naturali munitione. » Quelques restes de murs subsistent encore à Kouko et forment une sorte de chaussée très étroite par laquelle on pénètre assez difficilement dans l'intérieur de la ville. Tout cet ensemble est peu considérable et n'a jamais pu l'être beaucoup, même en débordant sur le plateau voisin. Si, à l'époque de la domination Turque, on évaluait sa population à 1,600 hommes, les choses ont bien changé. Les maisons sont établies sur le roc, jetées confusément au milieu de ruines de fraîche date. Est-il nécessaire d'en donner ici la description? Ces villages, assis généralement sur des pitons, offrent un aspect uniforme: des habitations basses aux toits couverts de tuiles, des ruelles enchevêtrées les unes dans les autres, le bétail piétinant dans des cours irrégulières, où s'accumule le fumier. Autour des bâtisses, des jardins habilement cultivés. En entrant dans Kouko, on rencontre bon nombre de pierres de taille d'origine ancienne, où se remarque l'empreinte des tenons. Ce qui semble surtout accuser l'occupation romaine, c'est une citerne assez bien conservée qui se trouve dans la partie nord. On pense qu'avant l'invasion arabe, il y avait en cet endroit un poste d'observation pour protéger la plaine, à travers laquelle passait la route de Rusucurru (Dellis) à Saldæ (Bougie).

Lambèse [1].

Lambèse et non Lambessa ! Mais j'aurai beau dire Lambèse, on n'en continuera pas moins à répéter Lambessa ! Car Lambessa est devenu un nom légendaire et on peut être assuré qe la légende triomphe toujours. M. H ugo, dans *les Châtiments*, a consacré Lambessa. Lambessa vivra. Pour moi, qui vais surtout dans ce récit être exact, on me pardonnera de m'en tenir à Lambèse.

Le village de Lambèse, qui comptait à peine, en 1856, deux ou trois cents habitants, est bâti sur l'emplacement de l'ancienne Lambèse, qui était le quartier général de la troisième légion romaine chargée de couvrir l'Afrique contre les incur-

1. Ranc. *Une évasion de Lambèse.* Édit. Masson et Flammarion, 1885.



sions des Numides. Les ruines de la vieille ville occupent une étendue de plusieurs lieues.

Les Romains, ayant à fonder un établissement, avaient choisi un plateau vaste, élevé, rafraîchi par les contreforts de l'Aurès, arrosé par des eaux abondantes et pures. Quand l'armée française arriva dans la contrée, les chefs militaires se gardèrent bien de suivre l'exemple des Romains, pourtant, les ruines immenses et les sources nombreuses étaient une indication suffisante. Si les Romains avaient fait de Lambœsis une ville si considérable, c'est que la position était bonne et le pays salubre, et puis l'eau, l'eau pure et fraîche, si rare en Algérie. Le moindre colon ayant à planter sa tente et à se construire un gourbi ne s'y serait pas trompé. Les chefs de l'armée française en jugèrent autrement. Ils fondè-Batna, dans un trou marécageux, à 11 kilomètres de Lambèse, et en firent le chef-lieu de la subdivision militaire.

On croit généralement que tous les transportés politiques d'Algérie ont été détenus à Lambèse. Cela n'est vrai que des transportés depuis 1848, qui y ont été envoyés au nombre de quatre cents environ. Quant aux transportés de décembre, c'est le petit nombre seulement qui a passé à Lambèse. L'immense majorité est restée dans les camps d'Aïn-Sultan, Bir-khadem, Bou-Rkika, Douera, Oued-Boutan, Sidi-bel-Abbès, Sidi-Brahim, etc.

Lambèse était pour les transportés de 1852 un lieu de punition; on y envoyait ceux qui dans les camps avaient refusé, comme c'était leur droit et leur devoir, de se soumettre au travail forcé. Le régime auquel ils étaient astreints n'avait rien de gai, mais au moins n'étaient-ils pas décimés, comme dans le plupart des camps, par les fièvres paludéennes. Encore la légende : c'est sur Lambèse que s'est concentrée toute l'horreur de la transportation politique en Algérie, et il n'y a pas dans les trois provinces de contrée plus saine. A la Boukkika, les prisonniers tombaient par centaines, fauchés par la fièvre des marais, la fièvre des lauriers roses, et ce nom maudit est inconnu en France. A peine si quelques transportés se le rappellent.

El-Goleah en 1877 [1].

El-Goleah se compose de trois parties bien distinctes ; un queçar au sommet d'un rocher isolé en forme de pain de sucre, un village nègre au pied, et des vergers de palmiers.

Le queçar est entouré d'une muraille bâtie en grosses pierres, percée d'une seule porte placée dans un angle rentrant qui constitue ce que les gens du métier nomment, je crois, une caponnière ; un puits, placé près de la porte, et pour lequel il a fallu creuser le roc à plus de 30 mètres de profondeur, assure, en cas de siège, l'approvisionnement en eau de la place ; il n'y a dans le queçar qu'une seule rue, partant de l'unique porte et allant, formant la vis, aboutir à la casbah : cette rue est bordée à droite et à gauche de magasins construits à moitié dans le roc, et dans lesquels les nomades renferment leurs approvisionnements, mais où ils ne logent point...

Un cimetière arabe entoure la muraile du queçar, et, au pied du rocher, se trouve un village occupé par une cinquantaine de familles. Berbères ou nègres ; c'est ce qu'on est convenu d'appeler la ville basse, les habitations sont en pisé et peu confortables.

De nombreuses koubas sont élevées au pied du rocher. Il y en a en l'honneur de tous les saints de l'Islam ; une entre autres est consacrée au marabout Sidi-el-Hadji-Ben-Haous ; elle est de forme carrée, surmontée d'une coupole ovoïdale ; les quatre murs sont garnis extérieurement de petits socles en maçonnerie, sur lesquels on a posé des œufs d'autruche.

Au sud du queçar actuel se trouvent également, sur un piton isolé, les ruines d'un château fort qui peut bien être la plus ancienne construction de l'oasis.

Des vergers de palmiers, dispersés sur un espace de 8 kilomètres au moins de côté, forment l'oasis, qui peut contenir une vingtaine de mille arbres tant palmiers que pêchers, abricotiers, amandiers, grenadiers, figuiers. On cultive aussi dans ces jardins quelques légumes, du blé et de l'orge.

1. Soleillet, *L'Afrique occidentale*, p. 230.

Ces jardins, dont plusieurs sont fort beaux, sont facilement arrosés au moyen de puits à bascule, l'eau étant toujours à un ou deux mètres du sol.

A l'ouest de la ville basse, se trouve une grande place carrée, dont les côtés sont formés par des murs de jardins; c'est là que s'arrêtent les caravanes. Tout auprès est une magnifique zaouia, aujourd'hui abandonnée, appartenant aux Ouled-Sidi-Cheikh, et où se tiennent des bâtiments importants au milieu de jardins splendides.

LES ANTILLES

I. — BIBLIOGRAPHIE

Antilles Françaises.

J. Bouton. — *Relation de l'établissement des Français depuis l'an 1635 en l'isle de la Martinique*, 1640.

Mathias. — *Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Guadeloupe*, 1652.

Dutertre. — *Histoire générale des isles de Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique et autres dans l'Amérique*, 1654.

Rochefort. — *Histoire naturelle et morale des Antilles*, 1658.

Labat. — *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, 1722.

Thibault de Chanvalon. — *Voyage à la Martinique*, 1763.

Moreau de Jonnès. — *Tableau du climat des Antilles*, 1817. *Id. Histoire physique des Antilles Françaises*, 1822.

F. Renouard. — *Statistique de la Martinique*, 1822.

Boyer Peyreleau. — *Les Antilles Françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis la découverte jusqu'au 1er janvier*, 1823. 1823.

Monnier. — *Description nautique des côtes de la Martinique*, 1828.

Lavallée. — *Note sur les cultures et les productions de la Martinique et de la Guadeloupe*, 1841.

Sidney Daney. — *Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en* 1815. 1846.

Sainte-Claire Deville. — *Voyage géologique aux Antilles*, 184

Granier de Cassagnac. — *Voyage aux Antilles*, 1847.

Dessalles. — *Histoire générale des Antilles*, 1847.

Elias Regnault. — *Histoire des Antilles* (Univers pittoresque), 1849.

Le Prieur. — *Rapport sur les bouches volcaniques de la montagne Pelée* (Revue coloniale), 1852.

Lacour. — *Histoire de la Guadeloupe*, 1858.

Beaujean. — *Immigration indienne aux Antilles* (Revue algérienne et coloniale), 1860.

De Kerhallet. — *Manuel de la navigation dans la mer des Antilles*, 1862.

…Y. — *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*,

…OMMAIRE DE HELL (Mᵐᵉ). — *A travers le monde, la vie orientale* … *la vie créole*, 1870.

CASPARI. — *Une mission à la Guadeloupe* (Revue maritime et coloniale), 1871.

CORNILLAC. — *Etudes sur la fièvre jaune observée à la Martinique de 1669 à nos jours*, 1873.

AVRAINVILLE. — *Exposé général de la situation de la Martinique en* 1875 (Revue maritime et coloniale), 1876.

X. — *L'agriculture et le commerce à la Martinique et à la Guadeloupe (*Explorateur*)*, 1876.

X. — *La Martinique, son passé et sa situation actuelle (*Économiste français, *juillet*, 1877*)*.

CAPITAINE. — *Marie-Galante (*Explorateur*)*, 1877, *La Désirade et les Saintes (*Id*)*.

T. HUC. — *La Martinique*, 1877.

BIONNE. — *La Martinique (*Explorateur*)*, 1877.

PARDON. — *La Martinique depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 1877.

BIONNE. — *La Guadeloupe (*Explorateur*)*, 1877.

MARGRY. — *Les seigneurs de la Martinique (*Revue maritime et coloniale*)*, 1878.

MEIGNAN. — *Les Antilles*, 1878.

GODIN. — *Cession de Saint-Barthélemy à la France (*Revue géographique internationale*)*, 1875.

BOUINAIS. — *La Guadeloupe physique, politique et économique*, 1880.

H. REY. — *Etude sur la colonie de la Martinique*, 1881.

AUBE. — *La Martinique, son présent et son avenir (*Revue maritime et coloniale*)*, 1882.

E. DEPROGE. — *Réponse au libelle du contre-amiral Aube*, 1882,

J. RENOUARD. — *Statistique de la Martinique*, 1882.

CHARPENTIER. — *La Martinique* (Société de géographie de Bordeaux 1881.)

F. LOMBARD. — *La Martinique et les erreurs des géographes (*Revue scientifique, 1884 et 1885*)*.

*Annuaire de la Martinique (*paraît tous les ans*)*.

II. — RÉSUMÉ

LES ANTILLES

I. — Géographie historique.

En 1625 Belain d'Esnambuc arrive à l'île Saint-Christophe. Il y débarque en même temps que les Anglais et

combat, avec leur aide, les Caraïbes indigènes; puis il revient en France en 1625 avec une riche cargaison. Il retourne bientôt à Saint-Christophe après avoir obtenu de Richelieu l'autorisation de se mettre à la tête d'une compagnie pour exploiter les Antilles.

Un des lieutenants d'Esnambuc, Liénard de l'Olive occupe la Guadeloupe; lui-même prend possession de la Martinique (1635) et aborde à la Dominique, mais il meurt en décembre 1636.

Ses neveux, du Parquet, du Pont, de Halde, Poincy, continuent ses acquisitions. Poincy s'empare en 1640 de l'île de la Tortue, en 1648 de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Du Parquet s'établit à la Grenade, aux Grenadilles et à Sainte-Lucie. Les colons de la Guadeloupe s'installent en 1648 aux Saintes et à Marie-Galante. La mauvaise administration de la compagnie des îles d'Amérique arrête la prospérité de ces nouvelles colonies, qui sont vendues en 1649 à des particuliers (Boisseret, du Parquet, Poincy). Elles deviennent alors florissantes et Colbert les rachète après avoir créé une nouvelle compagnie des Indes occidentales (1665) qui les exploite à outrance et les soumet à toutes sortes d'abus et de vexations. Pendant la guerre de Hollande, Ruyter s'empare de la Tortue et de Marie-Galante, mais il échoue à la Martinique. Estrées et Blenac poursuivent même les Hollandais jusqu'à Tabago et Curaçao ; mais le traité de Nimègue stipule la restitution de ces conquêtes. Colbert, ayant enfin reconnu l'insuffisance de la compagnie, révoque son privilège (1672) et les Antilles font désormais partie du domaine de la couronne.

Les Antilles deviennent de nouveau prospères grâce à une sage administration. Les plantations prennent de l'extension, la traite des nègres, dont les rapports avec les blancs sont réglés par le code noir (1685), les peuple de travailleurs. Les guerres de la ligue d'Augsbourg et

de la succession d'Espagne ont leur contre-coup aux Antilles. Pendant la première les Anglais ne réussissent que dans leur tentative sur Marie-Galante, dans la seconde ils s'emparent de nouveau de cette île et s'y maintiennent mais nous leur enlevons Montserrat, Tabago et Saint-Eustache. La paix d'Utrecht nous rend toutes nos possessions et nous vaut Tabago (1713).

Pendant tout le dix-huitième siècle nos Antilles sont abandonnées à elles-mêmes en cas de guerre ; pendant la paix le gouvernement se contente de les accabler d'ordonnances et de règlements. Cependant elles continuent de prospérer. L'Angleterre, jalouse de cette prospérité, les attaque sans succès pendant la guerre de succession d'Autriche (1741-1748), avec plus de bonheur dans la guerre de Sept ans (1756-1763). La paix de Paris nous rend, il est vrai, Martinique, Guadeloupe et dépendances, Sainte-Lucie et Saint-Martin, mais nos colons sont ruinés. La France prend sa revanche dans la guerre d'indépendance des États-Unis. Nous enlevons aux Anglais Tabago, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat, et la paix de Versailles nous confirme la restitution de Tabago (1783).

La révolution de 1789 eut son contre-coup dans les Antilles. La Convention, par un décret plus généreux que sage, affranchit les nègres d'un seul coup. Ceux-ci, à peine libres, se vengent de leur servitude passée en massacrant les blancs et en incendiant les plantations. Les Anglais profitent de nos embarras pour nous enlever nos possessions. Un audacieux corsaire, Victor Hugues de Marseille, envoyé aux Antilles par Jean Bon Saint-André, reprend la Guadeloupe par un heureux coup de main. Il fait de cette île un nid de corsaires, d'où il fond sur les navires de commerce anglais, et reprend une à une toutes nos colonies perdues. Elles retombent bientôt au pouvoir des Anglais, que la paix d'Amiens n'a arrêtés qu'un instant. La Martinique résiste pourtant jusqu'en 1809 et la

Guadeloupe jusqu'en 1810. Les traités de 1815 nous rendent ces deux îles avec leurs dépendances et la moitié de Saint-Martin.



La Soufrière à la Guadeloupe.

Depuis 1815 notre puissance coloniale est restée stationnaire aux Antilles. Il faut cependant noter la rétro-

cession par la Suède, en 1877, de l'île Saint-Barthélemy que nous lui avions vendue en 1784.

En somme, nous avons aux Antilles travaillé pour les Anglais, qui ont récolté le fruit de nos premiers travaux.

II. — Géographie physique.

Les Antilles françaises appartiennent à la chaîne des petites Antilles, que l'on nomme aussi Iles du Vent ou archipel des Caraïbes.

Situation astronomiqne. — Saint-Martin, la plus septentrionale, est située par 65°34′ long. O. et 18°4′ lat. N. A quatre lieues au sud se trouve Saint-Barthélemy. La Guadeloupe est située par 15°57′ et 16°31′ lat. N. et 63°32′ et 64°9′ long. O. Ses dépendances sont la Désirade à 9 kil. O., Marie-Galante et les Saintes, à 12 kil. S. La Martinique est située par 14°25′ et 14°52′ lat. N. et 63°6′ et 63°31′ long. O.

Saint-Martin, avec son annexe de *Tintamarre* est de formation calcaire. Les côtes sont bordées de lagunes qui forment des étangs salés. Elle n'a pas de cours d'eau digne de ce nom. 5177 hectares appartiennent à la France et le reste à la Hollande.

Saint-Barthélemy est aussi de formation calcaire; c'est un sommet montagneux émergé. Pas de cours d'eau. Les côtes sont très découpées, et forment à l'ouest l'excellent port de Carénage, au nord la vaste baie de Saint-Jean.

La Guadeloupe. — Elle est formée par la réunion de deux îles, l'une plate et calcaire, la Grande-Terre, l'autre montagneuse et volcanique, la Basse-Terre. La Grande-Terre (la plus petite des deux, 56,000 hectares) est plus fertile. Elle a la forme d'un triangle, dont les trois pointes sont : au nord la pointe du Nord, au sud-est la pointe des Châteaux, au nord-ouest la pointe à Pitre. La Basse-Terre est séparée de la Grande-Terre par un bras de mer, la

rivière Salée. Du nord au sud une chaîne volcanique la traverse (volcan de la Soufrière, 1484 m. toujours en activité). On y trouve des eaux thermales ferrugineuses et sulfureuses. Les rivières sont abondantes. Les plus importantes sont la Goyave, la rivière de l'Oiseau, le Lamentin, etc. Les côtes sont très peu découpées. Elles offrent cependant quelques mouillages aux vaisseaux (Pointe-à-Pitre, le Moule).

Les dépendances de la Guadeloupe sont *Marie-Galante* et la *Désirade* aux côtes abruptes et inhospitalières, mais jouissant d'un climat très sain. L'archipel des *Saintes* n'est qu'un chaos de rochers qu'on a surnommés à cause de leur importance stratégique, le Gibraltar des Antilles.

La Martinique a une superficie de 98,782 hectares. Les côtes qui projettent au nord le cap Saint-Martin et la pointe de Macouba ne présentent pas de mouillage sûr dans la partie supérieure Elles sont au contraire très découpées dans la partie inférieure, et forment un grand nombre de rades, parmi lesquelles celle de Fort-de-France. la plus sûre des Anlilles. Cinq ou six monts, indépendants les uns des autres, sont parsemés dans l'île. Ce sont d'anciens volcans, tels que le piton du Carbet et la montagne Pelée, au pied desquels se dressent une foule de mornes. Les cours d'eau sont nombreux à la Martinique. Deux d'entre eux, la rivière Salée et le Pilote, sont navigables. On y trouve également des eaux thermales et minérales.

Climat. — La Martinique et la Guadeloupe sont des îles très fertiles. Elles sont couvertes de vastes forêts, d'une végétation luxuriante. Le climat est très humide et très chaud. Les vents alizés tempèrent les excès de ce climat, mais se déchaînent parfois en ouragans terribles. Quelquefois aussi ont lieu des tremblements de terre. Celui de 1843 détruisit complètement la Pointe-à-Pitre, et bou-

leversa la Guadeloupe. En 1859 une catastrophe analogue renversait Fort-de-France à la Martinique.

III. — Géographie économique.

Production agricole. A. Végétaux. — Le règne végétal est admirablement représenté, surtout dans les forêts, où se développe une végétation exubérante. Les arbres utiles y dominent : palmiste, arbre à pain, cocotier, arbre des voyageurs, bois de fer, acajou, gaïac, santal, acacia, bambou, caoutchouc, camélia, oranger, goyavier, etc. Les mangliers et les palétuviers entrelacent leurs racines le long des côtes et dans les terrains inondés. Les principales plantes cultivées sont le gingembre, manioc, patate, igname, banane, maïs, piment et épices, mais les cultures qui font la richesse de nos Antilles sont : canne à sucre, café, indigo, cacao, coton. L'exploitation de la canne à sucre a produit à la Martinique en 1882 plus de 50,000,000 kilog. de sucre, et à la Guadeloupe près de 60,000,000 ; mais la crise actuelle de l'industrie sucrière se fait cruellement sentir aux Antilles. La production du café à la Martinique a diminué au point de devenir insuffisante même pour la consommation locale.

B. Animaux. — Les forêts sont hantées, surtout à la Martinique, par des serpents de toute sorte, dont le plus dangereux est le trigonocéphale tête de lance. La Guadeloupe ne possède pas un seul serpent, mais on y rencontre, comme dans nos autres Antilles, des bêtes non moins désagréables : araignées venimeuses, scolopendres, guêpes, moustiques, maringouins, fourmis, termites. Les animaux utiles sont les animaux importés d'Europe, et qui n'ont pas dégénéré, comme le porc, les animaux indigènes tels que les agoutis et les sarigues ; parmi les oiseaux, les perroquets de toute couleur ; parmi les insectes, les abeilles.



Paysage à la Martinique.

Production minérale. — On signale à l'intérieur de la Guadeloupe d'immenses gisements de soufre, mais qui n'ont pas encore été exploités. Sur plusieurs points du littoral des îles, on commence à utiliser un sable ferrugineux. Plomb à Saint-Barthélemy.

Production industrielle. — Les principales sont le sucre et le tafia. Le sel marin à Saint-Martin. Pêche.

Commerce. — En 1883, à la Guadeloupe, les exportations se sont élevées à 32,235,938 fr., et les importations à 78,110,848 fr. Le mouvemeut maritime de cette même année se traduit par un nombre de 1081 entrées et sorties de navires de toute dimension. La Guadeloupe a exporté en France, en 1883 pour 19,041,731 fr. de sucre, cacao, café, rocou, rhum, tafia. Les importations de marchandises françaises se sont élevées à 13,968,643 fr.; consistant surtout en animaux vivants, machines, engrais, vins et liqueurs, tissus, mercerie, articles de Paris, bijouterie, sucre raffiné, conserves, etc.

En 1885, la valeur des exportations de la Martinique a été de 21,443,882 fr., et celle des importations de 21,905,245 fr. Il y est arrivé 912 bâtiments jaugeant ensemble 786,131 tonneaux, et il en est sorti 914 bâtiments jaugeant ensemble 785,741 tonneaux. Le mouvement des marchandises venant de France a été de 9,133,441 fr., et celui d'exportation des marchandises expédiées en France de 15,710,060 fr.

Voies de communication. — Les Antilles françaises sont reliées à l'Europe par un service régulier des paquebots de la Compagnie générale transatlantique, et de la compagnie anglaise Royal Mail. Elles sont reliées aux États-Unis par deux lignes de bateaux américains qui arrivent dans nos colonies à des dates irrégulières, et un câble télégraphique sous-marin exploité par la compagnie anglaise West India and Panama Telegraf.

Des services de bateaux à vapeur sont établis entre toutes nos possessions de l'archipel.

Les routes coloniales sont belles et bien entretenues. Il est question d'établir un chemin de fer d'intérêt public entre la Pointe-à-Pitre et le Moule, mais ce projet n'est pas encore entré dans la voie de l'exécution. Depuis 1866, ligne télégraphique entre Fort-de-France et Saint-Pierre.

Deux établissements de crédit sont installés à la Guadeloupe et à la Martinique : la Banque coloniale et le Crédit foncier colonial. Les monnaies françaises sont les seules qui aient cours forcé dans nos Antilles ; le système métrique y est en vigueur.

IV. — Géographie politique.

Gouvernement. — L'administration de la Guadeloupe et de la Martinique est confiée, pour chacune d'elles, à un gouverneur, assisté d'un conseil général de 36 membres élus par le suffrage universel et d'une commission coloniale qui fonctionne dans l'intervalle des sessions du conseil général. Des chefs d'administration et de service, et un conseil privé, aident aussi le gouverneur dans sa tâche. Le régime municipal est le même qu'en France depuis le 5 avril 1884. Les deux îles sont en outre représentées par deux sénateurs et quatre députés.

Religion. — La population des Antilles est presque tout entière catholique. Il y a un évêque à la Martinique.

Instruction publique. — L'instruction primaire se distribue gratuitement dans toutes les communes de nos Antilles. Il existe des lycées à la Pointe-à-Pitre, et à Fort-de-France. Cette dernière ville a encore un lycée de filles, une école normale de garçons, une de filles, une école d'arts et métiers et une école préparatoire de droit.

Population. — La population totale des Antilles françaises est de 350,545 habitants, dont 182,866 pour la

Guadeloupe et 167,689 pour la Martinique. Il y a à la Guadeloupe 22,694 immigrants asiatiques ou africains, et 19,620 à la Martinique. Le reste est composé de la population créole, blancs et hommes de couleur (mulâtres et nègres). Le nombre de ceux-ci croît sans cesse, tandis que celui des blancs diminue. Les hommes de couleur sont rapidement devenus propriétaires d'une partie importante du sol : ils ont aujourd'hui entre leurs mains les intérêts et l'avenir de nos Antilles.

Villes. — La Guadeloupe se divise en trois arrondissements, onze cantons, trente-quatre communes. Le chef-lieu du premier arrondissement et de la colonie est Basse-Terre (8,000 hab.). Non loin on remarque Saint-Claude, un des endroits les plus sains du pays, où sont situés un hôpital militaire, la résidence du gouverneur et le camp Jacob, lieu de convalescence et d'acclimatement. Le chef-lieu du deuxième arrondissement, le plus important, est Pointe-à-Pitre (14,500 hab.), avec un beau port, principal centre du commerce des Antilles. Non loin se trouvent le Moule, Capesterre, Sainte-Marie, Port-Louis. Le troisième arrondissement est celui de Marie-Galante qui comprend trois communes ; Saint-Martin, la Désirade, Saint-Barthélemy forment chacune une commune, les Saintes en forment deux. Fort-de-France est le chef-lieu de la Martinique et la résidence du gouvernement (15,229 hab.). Cette ville a été presque tout entière reconstruite en bois depuis le tremblement de terre de 1859. Le port est le plus beau, le plus sûr et le plus vaste des Antilles. Saint-Pierre est la ville commerciale de la Martinique (25,768 hab.). Elle a une rade très belle et très fréquentée, mais ouverte. Après ces deux villes, les localités les plus importantes sont la Trinité, le Français, le Lamentin, le Carbet, le Pêcheur, le Marin et Sainte-Marie.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Prise de possession de la Martinique[1].

17 septembre 1635.

Nous, Pierre de Belain, écuyer, sieur de d'Enambuc, capitaine entreteneur et gouverneur pour le roi en l'île de Saint-Christophe des Indes occidentales, aujourd'hui 15 de septembre 1635, je suis arrivé en l'isle de la Martinique par la grâce de Dieu, accompagné d'honorable homme Jean Dupont, lieutenant de la compagnie colonelle en ladite île de saint Christophe, des sieurs de Lagarenne, Lachesnes, L'Évêque, Morice et autres, en nombre, présence desquels et du capitaine Drouait, le sieur Allard et autres de son équipage, j'ai pris pleine et entière possession de ladite isle de la Martinique, pour et au nom du roi, notre sieur, monseigneur le cardinal de Richelieu, et nos seigneurs de la compagnie, et j'ai fait planter la croix et arborer le pavillon de France, le tout pour l'augmentation de la foi catholique, apostolique et romaine, et pour faire profit de ladite isle au roi et à nosdits seigneurs, suivant les commissions à nous octroyées par Sa Majesté, et ai laissé ledit Dupont pour gouverneur, et autres pour officiers qui y seront reconnus selon l'ordre que je lui ai laissé. Fait audit lieu de la Martinique, l'an et jour que dessus.

Signé : Belain, Louis Dronault, Dupont, Jacob, Allard, Guillaume, Le Fort, Morice.

Les engagés et les esclaves aux Antilles pendant la première moitié du XVII siècle[1].

Les Français, que l'on a menés de France en Amérique pour servir, font ordinairement des actes obligatoires à leurs maîtres par devant des notaires : par lesquels actes ils s'obligent à les servir trois ans, moyennant un nombre de livres de tabac qui leur sont accordées pendant ce temps-là. A cause de ces trois ans de service où ils sont engagés, on les appelle communé-

1. Pièce citée par Dessales, *Histoire des Antilles*, t. III, p. 441.

1. Rochefort, *Histoire des Antilles*, p. 319.

ment des *Trente-six mois* au langage des îles. Il y en a qui s'imaginent que pour ne s'estre pas obligez par ecrit à leurs maîtres dès la France, ils en sont moins engagez lors qu'ils se rendent dans les îles. Mais ils se trompent fort en cela. Car lors qu'ils se produisent devant un gouverneur, pour se plaindre de ce qu'on les a embarquez par force, ou pour représenter qu'ils ne se sont pas obligez par écrit, on les condamne à servir trois ans celuy qui a payé leur passage, ou tel autre qu'il plaira à leur maître. Si le maître n'a promis pour salaire à son serviteur que l'ordinaire des îles, il n'est obligé à lui donner pendant tous ces trois ans que trois cens livres de tabac ; ce qui n'est pas grand chose pour s'entretenir de linge et d'habits. Car ce maître ne lui fournit chose quelconque pour son entretien que la simple nourriture. Mais celuy qui dès la France promet de donner plus trois cens livres de tabac à celuy qui entre à son service, est obligé à les luy fournir exactement, luy en eust-il promis mille. Cest pourquoi il est avantageux à ces pauvres engagez de ne s'en pas aller aux Isles, sans bien faire leur marché avant que de s'embarquer.

Quant aux esclaves ou serviteurs perpetuels dont on se sert dans les Antilles, ils sont originaires d'Afrique, et on les amène du cap Vert, du royaume d'Angole et d'autres ports de mer qui sont en la côte de cette partie du monde. C'est là qu'on les achète, de même que l'on feroit des bestes de service

Les uns sont contrains de se vendre et de se réduire à une servitude perpetuelle eus et leurs enfans, pour éviter la faim. ... Les autres sont vendus ayant esté faits prisonniers de guerre par quelque roytelet, car c'est la coutume des princes de ces quartiers-là de faire souvent des courses dans les états de leurs voisins, pour prendre des prisonniers ; qu'ils vendent aus Portugais et aus autres nations qui vont faire avec eus cet étrange et barbare trafic. On leur donne en échange du fer qu'ils prisent à l'égal de l'or, du vin, de l'eau-de-vie ou quelques menues hardes... Ceus qui les amènent aux Iles, les revendent derechef quinze ou seize cents livres de tabac chaque teste.

Si ces pauvres esclaves tombent entre les mains d'un bon

maître, qui ne les traite pas avec trop grande rigueur, ils préfèrent leur servitude à leur première liberté : et s'ils sont massez, ils multiplient à merveilles dans les païs chauds.



Carte de la Martinique.

Ils sont tous noirs et ceus qui ont le teint d'un noir plus luisant sont estimez les plus beaus. La pluspart ont le nez un peu plat et de grosses lèvres ; ce qui passe aussi pour beauté

entre eus. Ils ont tous les cheveux si frisez qu'à peine se peuvent ils servir de peignes : mais ils usent de l'huile de cet arbrisseau que l'on nomme Palma Christi pour empescher la vermine. Ils sont forts et robustes au possible, mais si timides et si peu adroits à manier les armes, qu'on les domte facilement.

Leur naturel est susceptible de toutes impressions ; et les premières qui leur sont données parmy les chrestiens, après qu'ils ont renoncé à leurs superstitions et à leurs idolatries, ils les gardent constamment. En quoy ils sont differens des Indiens de l'Amérique, qui sont changeans comme des cameleons..... Ils sont ordinairement orgueilleus et superbes : et, au lieu que les Indiens veulent estre traittez avec douceur, et qu'ils se laissent mourir de tristesse, si on les rudoye tant soit peu ; ceus-cy au contraire doivent être rangez à leur devoir par les menaces et par les coups. Car si on se familiarise un peu trop avec eus, incontinent ils en abusent. Mais si on les châtie avec modération quand ils ont failly, ils en deviennent meilleurs, plus simples et plus obéissans, et se loüent de leurs maîtres. Si aussi on use de rigueur excessive en leur endroit, ils prennent la fuite et se sauvent dans les montagnes, où ils mènent, comme de pauvres bestes, une vie malheureuse et sauvage, et on les appelle alors nègres marrons, c'est-à-dire sauvages. Ou bien ils s'étranglent par désespoir. Il faut donc garder en leur conduite un milieu entre l'extrême sévérité et la trop grande indulgence, si on les veut conserver en leur devoir, et en tirer un bon service.

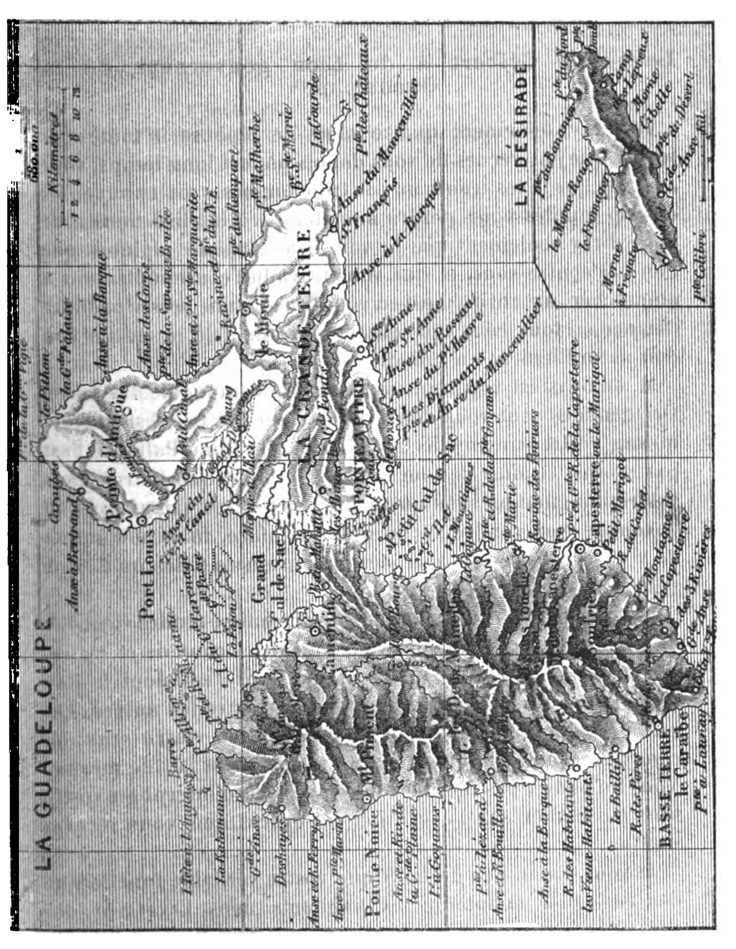
Louis XIV à M. de Baas, gouverneur et lieutenant général des îles d'Amérique [1].

Dunkerque, 23 mai 1671.

Ayant esté informé que les Juifs qui sont establis dans la Martinique et les autres isles habitées par mes sujets ont fait des dépenses assez considérables pour la culture des terres, et qu'ils continuent de s'appliquer à fortifier leurs establissemens, en sorte que le public en recevra de l'utilité, je vous fais

1. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, h. 522.

cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous teniez la main à ce qu'ils jouissent des mesmes privilèges,



Carte de la Guadeloupe.

dont les autres habitans des dites isles sont en possession, et que vous leur laissiez une entière liberté de conscience, en

faisant prendre néanmoins les précautions nécessaires pour empescher que l'exercice de leur religion ne puisse causer aucun scandale aux catholiques.

Lettre de Colbert à du Lion gouverneur de la Guadeloupe[1].

Je feray seulement quatre mots de réponse à toutes les lettres que j'ay reçues de vous depuis un fort long temps, vous avouant que je les trouve un peu trop longues, trop ennuyeuses et trop inutiles pour perdre mon temps à les lire toutes. Je vous diray seulement que je vois beaucoup de plaintes que l'on fait contre vous, et que vous travaillez continuellement à empescher, autant qu'il est en vous, que l'on ne puisse prendre créance en tous ceux qui sont envoyez de delà et en qui l'on doit naturellement en prendre.

M. de Baas est votre ennemy, toute la compagnie des Indes Occidentales veut vous détruire; le sieur Pelissier est tout de mesme vostre ennemy déclaré; le sieur du Ruau Pallu ne l'est pas moins, et ainsi de tout le reste; et tout cela tourne dans vostre imagination sans qu'aucun d'eux se soit jamais mis en devoir de vous rendre aucun mauvais office, mais seulement de vous dire la vérité avec des circonstances telles qu'elle ne peut estre déguisée.

Les plus mauvais offices que l'on vous puisse rendre viennent de vos lettres par lesquelles vous me faistes connoistre clairement que vous voudriez estre le tout dans l'isle dont le Roy vous a confié le gouvernement et dans toutes les autres. Les juges ne jugent pas bien s'ils ne jugent selon vostre sens; la compagnie ne fait rien qui vaille si elle ne le fait de mesme. Vous ne pouvez pas mesme vous empescher d'interposer vostre sens particulier sur l'exécution des ordres que vous recevez du Roy.

Je vous dis en peu de mots que vostre véritable fonction ne consiste qu'à maintenir les habitants dans l'exercice des armes et les tenir, par ce moyen, en estat de résister aux ennemis en cas qu'ils fussent attaqués; laisser les premiers

1. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, p. 572.

juges dans la libre et entière fonction de la justice, tenir la main à ce que leurs jugemens soyent exécutés et leur prester main forte quand ils vous le demanderont; tenir le rang que le Roy vous a donné dans le conseil souverain et y donner vostre suffrage sans y forcer ou violenter les autres par quelque voye et sous quelque prétexte que ce soit, faire exécuter les arrests du conseil et les ordres du Roy que je vous envoye sans interposer vostre sens particulier; maintenir les marchands qui vont dans vostre isle dans une entière liberté d'y vendre et débiter leurs denrées et marchandises, sans donner aucune préférence à qui que ce soit, ni leur faire aucun empeschement directement ou indirectement; maintenir de mesme les habitans de l'isle de la Guadeloupe dans une entière liberté de vendre leurs sucres, et ne vous mesler d'aucun commerce ni par vous, ni pour qui que ce soit qui vous appartienne.

Lorsque vous agirez de ceste sorte, vous pourrez vivre en repos sur l'assurance que je vous donne que ceste isle augmentera en nombre d'habitans et que ceste unique raison vous mettra à couvert de toutes les autres affaires dont vous vous plaignez sans fondement ; à quoy j'ajouteray que vous ne devez pas consommer vostre temps inutilement à m'écrire d'aucune autre chose que des points contenus cy-dessus, et soyez assuré que c'est là le meilleur avis que je vous puisse donner.

La nuit aux Antilles[1].

Après le coucher du soleil, tous les animaux cachés se livrent à leurs ébats, les crapauds, les cabris de bois, les cri-cris, les sauterelles, et quelles sauterelles ! annoncent bruyamment leur présence et le commencement de leur activité. On sent que toute cette gent immobilisée pendant la journée par les ardeurs du soleil commence par respirer aussitôt après la tombée de la nuit, puis s'émeut, s'agite et vit enfin.

Puis, au-dessus de tout cela, on entend le cri mystérieux des forêts vierges, ce cri que les naturalistes n'ont jamais

1. Victor Meignan, *Aux Antilles*, p. 133, Éditeur Plon.

défini et qui retentit à cette heure plus sonore et plus fréquemment répété. Pour les uns c'est la plainte d'un oiseau que jamais, hélas ! on n'a pu retrouver. Pour d'autres c'est le bambou, qui poussé par le vent, se heurte contre un tronc voisin; pour d'autres encore c'est une graine inconnue qui éclate. Ce cri court, perçant comme s'il provenait d'une terreur subite, douloureux et attendrissant comme le soupir d'un enfant qui souffre, sortant à de longs intervalles comme un glas de l'épaisseur de ces bois où l'on sait que personne n'ha-



Carte de l'île Saint-Martin.

bite, ce cri a je ne sais quoi d'insaisissable qui étonne, frappe l'imagination et fait peur. Outre cette voix, que de choses on entend d'extraordinaires, que de choses on aperçoit, on découvre pendant ce long spectacle nocturne ! On sent que mille existences inconnues s'agitent, tout près de soi, dans ce repaire impénétrable. Puis que de visions fantastiques ! Des mouches lumineuses en grand nombre, pareilles à des feux follets, font scintiller leurs lueurs subites et passagères dans les bois, dans les hauteurs de l'atmosphère et jusque dans les profondeurs des hautes herbes. Les arbres prennent des proportions gigantesques et l'apparence de personnes vivantes. Les fromagers aux troncs blancs, entourés de lianes de toutes

espèces, deviennent des jeunes filles prisonnières qui chercheraient à se dégager de leurs chaînes. Les bambous en berceaux agités par le vent se transforment en de gigantesques éventails de plumes placés là pour protéger et rafraîchir quelque assemblée de déesses sylvaines.

... Cependant les heures passent et la nuit va finir. Le bruit étourdissant des insectes diminue d'intensité. Les mouches lumineuses, devenues moins craintives, rentrent en masse dans l'épaisseur de la forêt et l'illuminent; les torrents de leur voix monotone et plaintive parviennent à dominer le brouhaha qui s'éteint et qui va disparaître avec la nuit. Le calme renaît peu à peu. L'aube pointe ensuite à l'horizon. Les animaux rentrent définitivement dans leurs tanières, et après leur disparition le silence complet s'établit. C'est alors que la nature tropicale, à mesure qu'elle s'éclaire davantage, apparaît dans toute sa splendeur et toute sa majesté. Seul le cri mystérieux de la forêt qui ne cesse même pas pendant le jour, continue à frapper l'oreille, mais à de plus longs intervalles : La clarté s'accentue de plus en plus, il fait jour; puis, après de magistrales préparations, le soleil commence enfin radieux sa course triomphale.



Carte de l'île Saint-Barthélemy.

Le trigonocéphale de la Martinique [1].

Le trigonocéphale est le plus venimeux de tous les serpents connus. Il peut atteindre la longueur de deux à trois mètres et la grosseur du poignet; il est d'autant plus dangereux qu'il ne se trahit par aucun signal... Sauf peut-être par son odeur,

1. Victor Meignan, *Aux Antilles*, p. 121. Édit. Plon.

et encore faut-il en avoir une grande habitude, il ne s'annonce par rien, il est noirâtre, sa teinte est semblable à celle de la terre, il voyage peu, il se blottit le long des routes, dans les champs de cannes à sucre, se contourne en spirale dans une position où il est dit lové et attend : sur le premier gibier qui passe, fût-ce un rat, un manicou ou un homme, le serpent s'élance : son effroyable tête peut atteindre à plus d'un mètre au-dessus du sol. La victime, une fois mordue, s'affaisse immédiatement sur elle-même et perd connaissance, c'est au moins le cas le plus fréquent. De nouvelles morsures viennent hâter sa mort quand celle-ci n'a pas été amenée immédiatement par la première infiltration du venin...



Carte de l'île Marie Galante.

On cite des faits qui prouvent combien est terrible le venin de cet animal. Un créole ayant été piqué à travers de grosses bottes était mort des suites de la piqûre. L'homme auquel échurent les bottes ne prit pas garde qu'un croc était resté dans l'épaisseur du cuir. Quand il y fourra sa jambe, il s'écorcha et mourut. On cite encore la mort d'un naturaliste qui s'est blessé en étudiant des crocs trempés cependant dans l'alcool depuis deux ou trois mois...

La présence du trigonocéphale exige, pour le coupage des cannes, un mode tout particulier. Les travailleurs se placent en rond en se dirigeant vers un centre unique. Quand le champ est réduit à un cercle de dix ou douze mètres de diamètre, on cesse de travailler et on brûle. Les serpents effrayés se sauvent et sont exterminés.

Les gens de couleur aux Antilles [1].

Nous donnons en France le nom de mulâtre à toutes les

1. Victor Meignan, *Aux Antilles*, p. 50. Édit. Plon.

personnes qui ne sont ni blanches ni noires. Aux colonies, on se sert de la périphrase, gens de couleur, pour dénommer en général cette catégorie d'hommes ou de femmes. Là-bas le mot mulâtre s'applique seulement à ceux qui sont nés d'un blanc et d'une négresse.

Après ce premier produit, suivant que la mulâtresse s'allie à la race noire ou à la race blanche, les produits peuvent se classer sur une échelle dont les degrés sont très nombreux. Les quatre premiers sont particulièrement dénommés, deux se dirigeant vers le blanc, deux autres vers le noir.

Si la mulâtresse s'allie au noir, elle produit le capre; si la capresse s'allie au nègre, elle produit le griffe.



Carte de l'archipel des Saintes.

Au contraire, s'allie-t-elle au blanc, elle produit le mestif; si la mestive s'allie encore au blanc, elle produit le quarteron.

Pour prévoir autant que possible quel produit pourra résulter de l'alliance de deux personnes de couleur, on peut s'en rapporter à ces trois règles générales : si la femme est d'une teinte plus foncée que l'homme, la couleur de l'enfant se rapproche de celle de mère ; quand le mari est au contraire plus noir que son épouse, la couleur de l'enfant se rapproche de celle du père. Quand deux personnes de même couleur s'allient entre elles, leurs enfants sont plus noirs qu'elles, et, chose curieuse, le second enfant est généralement plus noir que le premier, le troisième plus noir que le second et ainsi de suite. En un mot, on peut dire qu'une population colorée, livrée à elle-même, est fatalement destinée à redevenir noire au bout d'un petit nombre de générations.

Il est aisé de comprendre à présent pourquoi les familles créoles blanches pur sang tiennent à ne jamais s'allier avec des personnes dont les veines contiennent la moindre molécule

de sang noir. Ce premier mariage accompli, il suffirait d'une seconde faute de ce genre pour transformer cette famille blanche, c'est-à-dire européenne, pouvant d'un moment à l'autre revenir prendre en Europe, en France, la position qu'elle occupait avant son émigration, pour transformer cette famille blanche en une famille de mulâtres. Or, de là au noir le plus absolu, le chemin est court, il n'y a plus à commettre qu'une ou deux fautes du même genre.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

I. — BIBLIOGRAPHIE

Saint-Pierre, les Miquelon, Terre-Neuve.

CEINMAR. — *Les pêcheries dans l'Amérique du Nord* (Correspondant, n· 56).
J. DUVAL. — *Les colonies françaises.*
GOBINEAU (Cte DE). — *Voyage à Terre-Neuve* (Tour du monde, 1863).
CLOUÉ. — *Le pilote de Terre-Neuve*, 1873.
X. — *Renseignements économiques sur Saint-Pierre et Miquelon* (Revue maritime et coloniale), 1876.
FLÉCHEY. — *Possessions anglaises dans l'Amérique du Nord* (Revue de France), 1877.
X. — *Annuaire des îles Saint-Pierre et Miquelon*, 1877.
CAPITAINE. — *Saint-Pierre et Miquelon* (Exploration, janvier 1878).
E. CHEVALIER. — *La morue et sa pêche* (Exploration, *septembre* 1878).
DE LUZE. — *Les pêches maritimes de Terre-Neuve et d'Islande* (Société de géograp0ie commerciale, 1879).
H. DURASSIER. — *Terre-Neuve* (Atlas colonial de Bayle), 1886.

II. — RÉSUMÉ

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

I. — Géographie historique

Les îlots de Saint-Pierre et Miquelon avec leurs dépendances, sont les derniers débris de l'empire colonial de la France dans l'Amérique du Nord. En 1713 et en 1763 (traités d'Utrecht et de Paris), les Anglais nous ont enlevé

toutes nos posssessions Américaines, et ne nous ont laissé que ces humbles vestiges de notre domination. Saint-Pierre et Miquelon rendus par eux une première fois en 1783, une seconde fois en 1815, ont été depuis conservés par nous.

II. — Géographie physique

Saint-Pierre et Miquelon avec leurs dépendances (grand Colombier, île Verte, île aux Chiens, île aux Vainqueurs, île aux Pigeons, île aux Moules, île Massacre, petite Mi quelon ou Langlade) sont situées par 46° 46′ de latitude N et 58° 30′ de longitude O. Elle offrent l'aspect de masses noires, bordées de falaises, et battues par une mer furieuse. La terre végétale y est rare. Pas de rivières. Pas d'arbres. Le climat est fort rigoureux, à cause des vents et des courants polaires. La neige tombe en abondance de novembre à avril. En février et mars les îles sont entourées d'un cercle de glaces. La brume est continuelle.

III. — Géographie économique

Ce qui fait l'importance de ces îlots, c'est leur voisinage des cinq bancs de Terre-Neuve (grand Banc, Banc à vert, Banqueaux, Banc-Jacquet, Bonnet Flamaud), où foisonnent les morues. En 1884 le mouvement des navires dans le port de Saint-Pierre était de 3364 entrées. La valeur des marchandises importées et exportées suit une progression constante, Elle était en 1844 de 7,094,298, et s'élevait en 1884 à 29,331,654 fr. dont 16,639,224 pour l'exportation et 12,692,425 pour l'importation. Les marchandises d'exportation consistent presque exclusivement en produits de pêche, et celles d'importations en denrées alimentaires et effets d'habillement. Les importations s'effectuent par les ports de Dieppe, Fécamp,

Saint-Valery en Caux, Granville, Saint-Mâlo, Cette, qui envoient chaque année un grand nombre de bâtiments pour la pêche de la morue. Un service de paquebots relie tous les quinze jours Saint-Pierre à Halifax et à Saint-Jean de Terre-Neuve. Des lignes télégraphiques sont établies entre l'Europe et l'Amérique.

IV. — Géographie politique.

La colonie est administrée par un commandant, dépositaire de l'autorité métropolitaine, assisté d'un conseil privé. Elle n'élit ni sénateur, ni député : elle a pourtant à peu près le même nombre d'électeurs que la Cochinchine et plus que la Guyane.

La population des îles était en 1884 de 4344. Saint-Pierre, la capitale, est en progession constante.

V, — Droits sur Terre-Neuve.

Les traités d'Utrecht (1713), Aix-la-Chapelle (1748), Paris (1762), Versailles (1783), Amiens (1802), Paris (1814), Vienne (1815) ont reconnu le droit exclusif de la France de pêcher et de sécher la morue sur la côte nord et la côte ouest de Terre-Neuve depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap de Raye (French Shore). Malgré l'évidence de nos droits, les Anglais ont prétendu qu'ils pouvaient pratiquer la pêche sur le French Shore, concuremment avec nous. Des négociations ont été ouvertes. Elles n'ont abouti à rien de précis, et les Anglais, par leurs habiles temporisations, se sont acquis la complicité du temps.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Pêche de la morue [1].

Dès lors commence pour les équipages une vie de rudes

1. X. *Les Pêcheries de Terre-Neuve et les traités* (Revue des Deux-Mondes, 1874).

labeurs et de dangers presque incessants. Tous les jours, vers quatre heures de l'après-midi, les lignes de fond ou palangres sont amorcées et disposées dans les chaloupes. Ajoutées les unes aux autres, elles mesurent jusqu'à six kilomètres d'étendue et ne portent pas moins de cinq cents hameçons. On les tend sur le fond au moyen d'ancres ou de pierres en marquant la place par des bouées. Les chaloupes sont montées par sept ou huit hommes. Ce sont de lourdes embarcations, ayant environ sept mètres de quille, creuses et larges, solides à la mer, mais difficilement maniables en raison de leur poids. Par un gros temps, il devient souvent impossible de les embarquer, dans ce cas il faut se résigner à les perdre... Les grands *bancquiers* en ont jusqu'à quatre pour parer aux avaries. Un bâtiment de 300 tonneaux arme généralement deux chaloupes et met dehors dix mille hameçons; les palangres sont tendues à sa voile, formant un cercle autour de lui. Ce travail est long et parfois difficile, et fréquemment les pêcheurs ne sont de retour à leur bord que bien avant dans la nuit. Au jour se fait le travail inverse et les lignes sont relevées en commençant par le bout du large. Cette double opération s'appelle une marée.



Carte de Terre-Neuve.

Des coups de vents fréquents, la brume épaisse qui couvre les bancs pendant des semaines entières, des courants violents, les abordages si redoutables dans ces passages sillonnés par les paquebots d'Amérique et d'Europe, tels sont les risques à courir chaque jour et presque à chaque instant.

Les pêcheurs des bancs[1].

Saint-Pierre n'aurait aucune importance s'il ne possédait que sa population, en quelque sorte indigène. Heureusement, vers la fin de l'hiver, l'aspect de la rade et du barachois change tout à coup; le poudrin cesse de tomber, les maisons où l'on se tenait barricadé s'ouvrent de toutes parts et une multitude de navires venant du large débarquent, sur le quai, une population nouvelle qui arrive de tous les ports de France depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, et qui fait monter parfois le chiffre des habitants de l'île à dix, douze et même quinze mille âmes. C'est là, à un certain point de vue, une population très distinguée, très fière d'elle-même, qui se considère comme une espèce d'élite dans la création, et qui, en vérité, n'a pas tout à fait tort. En un mot, ce sont les pêcheurs des bancs qui font là leurs provisions de vivres pour eux-mêmes, d'appât pour le poisson, qu'ils veulent prendre, ou bien qui, dans le cours de la campagne, viennent emmagasiner ou vendre celui qu'ils ont conquis.....

Le costume de ces matelots parachevés atteint les dernières limites possibles du désordre pittoresque. Des bottes montant jusqu'à mi-cuisse, des chausses de toile ou de laine, amples comme celles de Jean-Bart sur les enseignes des marchands de tabac, des camisoles bleues et blanches ou rouges et blanches, des vestes ou des vareuses de tricot qui n'ont plus de couleur si jamais elles en ont eu, des cravates immenses ou plutôt des pièces d'étoffe accumulées, tournées autour du cou, des chapeaux énormes pendant sur le dos, ou des bonnets de laine bleue enfoncés sur les oreilles, et, sortant de toutes ces guenilles, des mains comme des battoirs, des visages plutôt basanés que de couleur humaine, plutôt noirs que basanés, couverts de la végétation désordonnée d'une barbe qui depuis quinze jours n'a pas vu le rasoir, voilà l'aspect honoré, respecté, admiré du pêcheur des bancs. Il reste encore un point important pour que la description soit complète. Prenez l'homme ainsi fait qu'il vient d'être dit, et rou-

1. Dr Gobineau, *Voyage à Terre-Neuve*. Hachette, éditeur.

21.

lez-le pendant deux bonnes heures, avec son équipement, dans la graisse de tous les poissons possibles, alors il ne manquera plus rien à la ressemblance, car il faut le concevoir huileux au premier chef, sans quoi, ce n'est plus le vrai pêcheur.

Chauffauts, cageots et graves [1].

Les maisons de commerce français qui se livrent à l'exploitation de la côte occidentale de Terre-Neuve appartiennent surtout aux ports de Granville et de Saint-Brieuc. Elles composent de deux éléments très distincts les équipages de leurs navires. La minorité des hommes se recrute parmi les marins, les pêcheurs proprement dits; c'est l'aristocratie du bord. Puis on y ajoute un nombre plus grand de travailleurs qui portent le nom significatif de *graviers*. Ces gens ne sont à la mer que des passagers. On les entasse en aussi grand nombre qu'il est utile de le faire dans tous les coins du navire. Ils ne sont pas difficiles et se contentent de peu. Arrivés sur la côte on les débarque; pendant toute la campagne ils ne naviguent plus, et leurs fonctions se bornent à recevoir le poisson que les pêcheurs leur apportent, à le décoller dans le *chauffaut*, à l'ouvrir, à mettre à part les foies, pour en extraire l'huile, à étendre les chairs entre des couches de sel, enfin à les soumettre aux différentes phases du desséchage sur les *graves*.



Carte des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Un *chauffaut*, expression normande qui répond au mot échafaud, est une grande cabane sur pilotis, établie moitié dans l'eau, moitié à terre : construite en planches et en ron-

1. DE GOBINEAU, *Voyage à Terre-Neuve*, Édit. Hachette.

dins, on a cherché à ce que l'air pût y circuler aisément. Quelques grandes toiles de navires la recouvrent. Une partie du plancher, celle qui est au-dessus de l'eau notamment, est à claire-voie, et dans cette partie sont rangés des espèces d'établis ou l'on décolle la morue. Rien ne peut donner une idée de l'odeur infecte du chauffaut. C'est le charnier le plus horrible à voir. Une atmosphère chargée de vapeurs ammoniacales y règne constamment. Les débris de poisson à moitié pourris ou en décomposition complète, accumulés dans l'eau, finissent par gagner l'intérieur du lieu et, comme les graviers ne sont pas gens délicats, ils ne songent guère à se débarrasser de ces horribles immondices.....

Un cageot est une installation en planches qui peut avoir deux à trois mètres de côté et la forme d'un cône renversé. Le fond est à claire-voie et domine une large cuve enfoncée dans la terre. On monte au cageot par un escalier tournant. C'est là qu'on verse les foies de morue afin de les faire fermenter. L'huile découle par la claire-voie dans la cuve, où on la recueille afin de l'enfermer dans des barils.

Tout établissement de pêche a surtout besoin, outre les chauffauts et les cageots, de ce qu'on appelle les *graves*, puisque c'est là qu'on sèche le poisson. Sans les graves, il n'y aurait plus d'exploitation possible, et c'est pour ce motif que nous jouissons du droit d'occuper la côte pendant la saison de la pêche. Les graves n'étaient dans l'origine que les grèves mêmes, dont le nom est ici prononcé à la normande. On construit maintenant en pierres et dans tous les lieux bien découverts, particulièrement exposés à l'action du soleil et surtout du vent, des graves artificiels.

LA RÉUNION

I. — BIBLIOGRAPHIE

La Réunion.

X. — *Les voyages faits par le sieur du Bois aux îles Dauphine ou Madagascar et Bourbon ou Mascarenne ès années* 1669-1671, 1674.

ABBÉ DEMANET. — *Nouvelle histoire de l'Afrique française*, 1767

THOMAS. — *Essai de statistique de l'île Bourbon*, 1828.

DEJEAN DE LA BATIE. — *Notice sur l'île Bourbon*, 1847.

CHARLIER. — *Madagascar, Bourbon et Maurice* (Collection de l'Univers pittoresque), 1850.

IMHAUS. — *Ile de la Réunion* (Revue coloniale), 1858.

SIMONIN. — *Voyage à l'île de la Réunion* (Tour du monde), 1861

MAILLARD. — *Note sur l'île de la Réunion*, 1862.

AZÉMA. — *Histoire de l'île Bourbon depuis* 1643 *jusqu'au* 30 *décembre*, 1848. 1862.

X. — *Notice statistique sur l'île de la Réunion* (Revue maritime et coloniale), 1863.

ROUSSIN. — *Album de l'île de la Réunion*, 1867-9.

DU PEYRAT. — *Situation de l'agriculture à l'île de la Réunion en* 1868 (Revue maritime et coloniale, 1870).

DE FONTPERTUIS. — *L'île de la Réunion, son passé et sa situation actuelle* (Économiste français), 1873,

BERQUIN. — *Catastrophe de l'île de la Réunion* (Explorateur n° 50, 1873).

VELAIN. — *L'île de la Réunion* (Id. n° 52).

CAPITAINE. — *Une excursion au volcan de la Réunion* (Id. n° 54),

AVRAINVILLE. — *Statistique agricole et commerciale de la Réunion en* 1871 *et* 1872 (Revue maritime et coloniale), 1875.

VON DRASCHE. — *Die Vulcane des Insel Reunion*, 1876.

VELAIN. — *Une excursion au volcan de la Réunion* (Nature), juin, 1876.

VON DRASCHE. — *Die Insel Reunion in Indischen Ocean*, 1877.

BIONNE. — *La Réunion* (Explorateur), août, 1879.

PÉLAGAUD. — *L'île de la Réunion* (Nouvelle Revue, 1883).

J. GUET. — *Les origines de l'île Bourbon*, (Journal *la Nature*, octobre 1884 et janvier 1885).

ELIE PAJOT. — *Simples renseignements sur l'île Bourbon*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

LA RÉUNION

I. — Géographie historique

Découverte le 9 février 1507 par Pereira, qui la nomma Santa Apollonia, reconnue en 1545 par Pedro Mascarênhas, visitée en 1598 par les Hollandais, la Réunion, où le capitaine Gobert avait pour la première fois arboré le drapeau français en 1638, ne fut déclarée possession française qu'en 1643 par Pronis, agent de la compagnie des Indes. En 1649 cette prise de possession fut renouvelée par Flacourt. La compagnie des Indes, à qui elle fut concédée en 1664, y envoya une colonie de vingt ouvriers auxquels se réunirent en 1774 les Français échappés au massacre de Fort-Dauphin. Gouvernée, à partir de 1735, par le même commandant qu'à l'île de France (La Bourdonnais), elle rentra sous le gouvernement du roi en 1764, moyennant une indemnité de 1,200,000 livres à la compagnie. L'île prospéra jusqu'à l'époque des guerres de l'Empire (Poyvre). Occupée par les Anglais en 1810, elle nous fut restituée par le traité de Paris (6 avril 1815).

II. — Géographie physique.

La Réunion, qui a porté auparavant les noms de Mascarênhas, Bourbon, Bonaparte, est située dans l'océan Indien par 52°56′ et 53°34′ longitude E. et 20°50′ et 21° 23′ latitude S., à 560 kilomètres de Madagascar. Sa superficie est de 251,160 hectares et ses côtes ont un développement de 207 kilomètres.

Orographie. — L'île est coupée par une chaîne de montagnes qui la sépare en deux versants, et qui s'exhausse autour de deux centres principaux. A l'ouest le piton des Neiges (3069 m.), le grand Bénard (1970 m.), le Cimandel (2,226), les Salazes(2145 m.), le gros Morne, le sommet de l'Entre-Deux, à l'ouest L'Angevin (2391) et le Piton de Fournaise (2625 m.) Ces deux groupes de montagnes sont réunis par un plateau de 1600 mètres, appelé la plaine des Cafres. L'île est le produit d'une éruption volcanique. Le Piton de Fournaise brûle encore, mais les tremblements de terre sont rares. Le sol est un mélange de laves et d'humus recouvert d'une cendre volcanique très fertilisante.

Hydrographie. — Les cours d'eau sont très nombreux. Ils coulent tous du centre à la circonférence. On cite, parmi les plus importants : la rivière Saint-Denis, la rivière des Galets, de Saint-Étienne, d'Abord, des Marsouins, des Roches, du Mât, de Sainte-Suzanne, des Pluies. Sauf la rivière de Sainte-Suzanne, aucun n'est navigable. Ils se déssèchent en été, mais on les utilise comme force motrice et comme moyen d'irrigation. Les étangs et sources minérales sont nombreux (étangs de Cilaos, Saint-Paul, Salé, Gol, champ Borne ; sources de Salazie (33°, bicarbonatées, carboniques et ferrugineuses), de Cilaos (38°), de Mafat (31°, sulfureuse).

Climat. — La Réunion a longtemps été un des pays les plus salubres du globe : on signale pourtant quelques cas de fièvres intermittentes dues soit à l'agglomération des habitants, soit à l'accroissement des alluvions, dont les pluies torrentielles, depuis d'inopportuns déboisements, agrandissent chaque jour le dépôt. Deux saisons : l'une, l'hivernage du 1er décembre au 30 avril, se distingue par de fortes chaleurs et des pluies abondantes, l'autre, la belle saison, de mai à novembre, pendant laquelle les pluies sont rares, et les chaleurs tempérées.

La neige se montre à peu près tous les ans sur le piton des Neiges, et la glace se forme sur ce piton et sur le grand Bénard : mais la température moyenne varie entre 14° et 33°. Pendant le jour le vent souffle de la mer au S.-E, et pendant la nuit de l'intérieur de l'île, mais, à certaines époques de l'année (janvier à mars), d'épouvantables cyclones et de violents raz de marée exercent leurs fureurs.

III. — Géographie économique.

Cinq zones se partagent la Réunion. Elles vont en s'élevant depuis les côtes jusqu'aux hauts sommets de l'île. Dans la zone du rivage sont bâties les villes et usines; dans la seconde se déploient de vastes champs de canne à sucre ; dans la troisième poussent les plantes tropicales et les forêts ; dans la quatrième la culture européenne ; la zone des montagnes est la dernière.

Production agricole. Flore. — Les anciennes cultures (muscadiers, girofliers) ont cédé la place à la canne à sucre, au café, à la vanille et à la vigne. La canne à sucre, autrefois si rémunératrice, ne donne plus que des bénéfices minimes, à cause de la concurrence du sucre de betterave, de l'épuisement du sol, de la cherté de la main-d'œuvre, et de l'imperfection des procédés de cultures. En 1884 pourtant on exportait 30,537,932 kilog. de sucre, d'une valeur de 12,959,892 francs, sans parler des rhums et des sirops. Le café, introduit en 1817, a donné son maximum de rendement en 1832 (1,129. 750 kilog.). Il est ravagé par l'hemileia vastatrix. La vanille a produit en 1884 44,510 kilog. valant 1,155, 676 francs. L'introduction de la vigne est toute récente. On cultive encore cacao, tabac, maïs, manioc, légumes secs, fruits (ananas, bananes, datte, mangoustan, fraise, orange, melon, thé, etc., toutes les plantes potagères d'Europe. — Les forêts de la Réunion étaient jadis fort riches,

on y trouvait jacquier, bambou, takamaka, ébène, mille-pertuis, bois jaune, bois noir, bancoulier, bois de fer, tamarinier, thuya : mais de fréquents incendies et de regrettables déboisements ont dépeuplé les forêts. Essai de reboisement par les filaos, de la pointe des Galets à Saint-Louis, dû à M. Echarnier.

Faune. — La Réunion n'est habitée par aucun animal dangereux, ni même incommode, si ce n'est par quelques parasites du règne végétal, le poux à poche blanche et le papillon des aurantiacées. La plupart des animaux domestiques y croissent en toute prospérité.

Production minérale. — Sources thermales déjà citées, sel à Saint-Louis, natron à Saint-Paul, soufre au piton de Fournaise.

Production industrielle. — La principale industrie de la Réunion est celle du sucre, et des industries qui s'y rattachent : guildiverie (conversion des mélasses en rhum), chaudronnerie, charronnage, préparation des sacs pour l'emballage. La construction navale est appelée à un grand développement par suite de la création du port de Pointe-des-Galets.

Commerce. — En vertu du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, qui accordait à la Réunion le droit de voter des tarifs de douane, notre colonie avait frappé également les produits français et étrangers. Ce fut un rude coup porté au commerce français, mais le conseil général de l'île s'est ému de la condition désastreuse où se trouvait le trafic métropolitain et le décret du 19 janvier 1884 a rétabli le régime de la protection pour les produits français. Le mouvement commercial de l'île en 1881 était de 43,637,000 francs dont 17,613,000 à l'exportation et 26,033,700 a l'importation. En 1885 il est entré à la Réunion 207 navires, dont 180 français, jaugeant 165,714 tonneaux.

Voies de communication. — A l'intérieur les commu-

nications d'intérêt général sont assurées par 514 kilomètres de routes, 115 ponts et un chemin de fer de 125 kilomètres qui réunit Saint-Pierre à Saint-Benoît par Saint-Paul, le nouveau port de la Pointe-des-Galets et Saint-Denis. Ce port, récemment achevé, et qui pourra recevoir les paquebots atteignant même 160 mètres de longueur, a coûté 45 millions. Un décret du mois d'avril 1887 en autorise l'exploitation définitive. L'autre port de la colonie, celui de Saint-Pierre, est construit dans des proportions plus modestes. Les paquebots des Messageries maritimes mettent en communication tous les 28 jours la Réunion avec Marseille et Nouméa et toutes les quatre semaines avec Tamatave, Sainte-Marie, Vohémar, Diego Suarez, Nossi-bé, Mayotte, Majunga, Mozambique. Un télégraphe optique relie la Réunion à Maurice. L'établissement d'un cable entre Zanzibar et l'île est à l'étude.

Institutions financières. — Deux établissements de crédit sont à signaler : la banque de la Réunion qui jouit du privilège exclusif d'émission de billets au porteur, reçus comme monnaie légale dans toute la colonie, et le crédit agricole et commercial. Toutes les monnaies avaient jadis cours ; on ne reçoit plus que la monnaie française.

IV. — **Géographie politique.**

Gouvernement. — Le commandement général est confié à un gouverneur sous l'autorité directe du ministre de la marine. Il est assisté d'un conseil privé (directeur de l'intérieur, procureur général, vice-recteur, deux conseillers), d'un conseil général de 36 membres, et de seize conseils municipaux. Un sénateur et deux députés représentent en France les intérêts de la colonie.

Les dépenses publiques sont divisées en deux catégories principales. Budget de l'État (dépenses de souverai-

neté et de protection, 2,615,902 fr.) et budget de la colonie, délibéré par le conseil général (4,806,843 fr.)

Religion. — La grande majorité des habitants professe le catholicisme (évêché à Saint-Denis, 57 paroises). Tous les autres cultes sont tolérés.

Population. — En 1883, 180,814 hab. (72 par kil. carré), répartis en Français, Hindous, Malgaches, Cafres et Chinois.

Villes. — Le chef-lieu de la colonie et de l'arrondissement du Vent est Saint-Denis (40,000 hab.); on y trouve encore les cinq communes de Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Benoît (20,000 hab.) et les deux districts des Salazies et de la plaine des Palmistes. Le chef-lieu de l'arrondissement sous le Vent est Saint-Pierre (74,555 hab.) Les autres communes sont Saint-Paul (25,000 hab.), Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Sainte-Rose, Entre-Deux, Bras-Panaon.

En résumé, la Réunion est une des plus florissantes et des plus françaises de nos colonies. Le moment serait peut-être venu de l'assimiler complètement à la métropole, et d'en faire un département français.

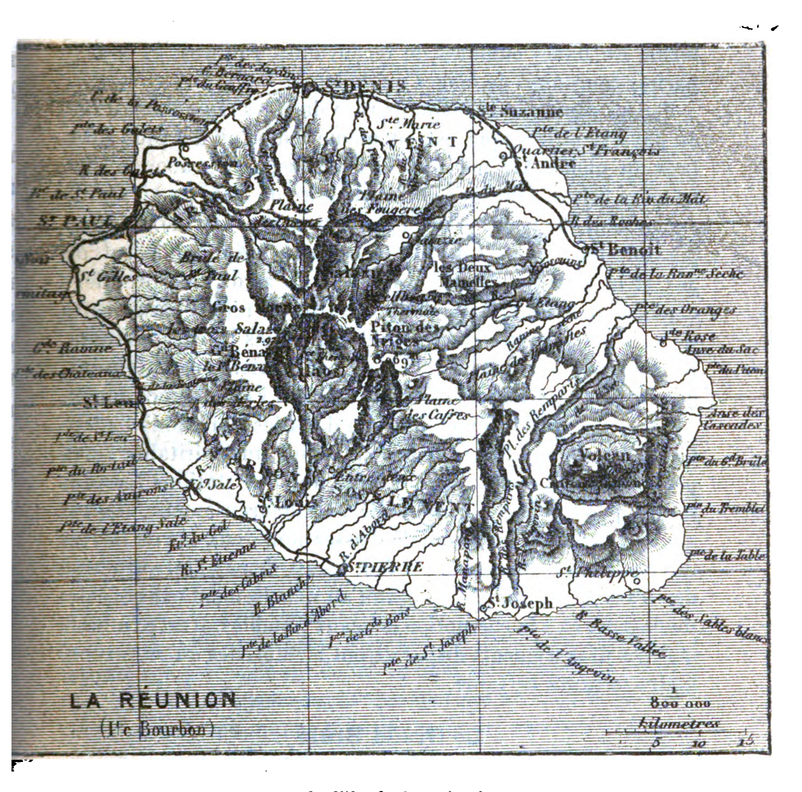
III. — EXTRAITS ET DOCUMENTS

Aspect général de la Réunion [1].

Qu'on se figure l'immense ellipse décrite par l'île. Les rivages forment comme une première zone, qui s'élève insensiblement en amphithéâtre, et dont les gradins sont séparés par des coupures. Les unes forment de sauvages escarpements, les autres s'élargissent en vallées. C'est là que sont bâties les villes et groupés les villages; c'est là que les usines, et surtout les sucreries sont en pleine activité. Au-dessus de cette première zone commence le royaume de la canne à sucre, qui se déploie sur une largeur d'environ six kilomètres. C'est la

1. Paul Gaffarel, *Les colonies françaises*. Alcan édit.

ceinture verdoyante de l'île, qui recèle dans ses flancs d'incalculables trésors. Une troisième zone est celle des cultures tropicales : c'est là que grandissent les bosquets d'arbustes qui font de l'île, vue de la mer, une corbeille de fleurs et de



Carte de l'île de la Réunion

fruits aux senteurs pénétrantes. A mesure que grandissent les montagnes commence une quatrième zone, celle des cultures européennes : c'est la région des plateaux. Vient ensuite la cinquième et la plus considérable comme superficie, la zone des montagnes, tantôt pitons aigus ou mornes neigeux, réser-

voirs intarissables des fleuves de l'île, tantôt cirques énormes, formés par l'affaissement des assises inférieures du sol, rongées par les feux souterrains. L'île de la Réunion avec ses cinq zones ne ressemble-t-elle pas à une colossale pyramide émergeant du sein de l'Océan, les pieds baignés dans la vague bleue, les flancs entourés de verdoyantes cultures, et la tête parfois couronnée de neiges ou de feux ?

Par un concours de bienfaits rare dans les régions chaudes, ce pays si pittoresque est en même temps un des plus salubres du globe. Air pur, ciel magnifique, eaux abondantes, fraîches brises, tout est réuni pour faire de cette île un séjour enchanteur. On ne s'y croirait pas sous la zone torride. La température moyenne est de 24°, la température maxima est de 36° et la minima de 12° au-dessus de zéro. Les premiers explorateurs furent émerveillés de trouver réunis dans cette île une température modérée et des pluies rafraîchissantes. Ils remarquèrent que les plaies s'y guérissaient promptement, que les fièvres et les maladies endémiques y étaient inconnues. Aussi la population s'y établit-elle dans des conditions exceptionnelles de salubrité. Bourbon devint une véritable terre promise. C'est, encore aujourd'hui, une des stations les plus saines qu'on puisse recommander. Malheureusement, depuis quelques années, on a signalé d'assez nombreux cas de fièvres intermittentes. On ne sait s'il faut les attribuer à l'introduction des travailleurs indiens, ou plutôt au déboisement exagéré des montagnes et à la corruption des eaux potables. Il est probable que ces désagréments disparaîtront bientôt, dès qu'on en connaîtra la cause certaine.

Le Grand Brûlé [1].

Dès que nous eûmes retrouvé ces bosquets parfumés, nous entrâmes dans le Grand Brûlé et dans ce qu'on nomme l'Enclos. Nous courûmes, pendant près de dix kilomètres, sur une route ouverte à travers les scories du volcan. A gauche est la mer, où toutes les laves se rendent pendant la coulée quand le cratère est en éruption. Elles y produisent l'effet le

1. L. Simonin, *Voyage à l'île de la Réunion* (Tour du Monde), 1862.)

plus pittoresque et le plus majestueux, c'est le feu qui vient se marier à l'eau. La mer, dans le mouvement de recul des vagues, semble se retirer devant la masse qui s'approche, revient ensuite au rivage, et, lâchant la scorie bouillonnante, dégage une colonne d'épaisse vapeur, qui se colore en rouge étincelant sous la haute température de la lave.

Le volcan de la Réunion n'est pas toujours en éruption. C'est à peu près une fois tous les ans qu'il donne des signes de son activité. En traversant le Grand Brûlé, on recoupe les différentes coulées, et à leur aspect, ainsi qu'à la végétation qui les recouvre, on peut marquer leur âge relatif. Les coulées les plus récentes sont noirâtres, luisantes, et semblent à peine solidifiées. Elles présentent les formes les plus tourmentées, et parfois se sont élevées en dôme, accumulant leurs replis tortueux. Celles qui les ont immédiatement précédées sont couvertes d'efflorescences blanchâtres, et de quelques mousses ou lichens. Les coulées plus anciennes, qui se sont peu à peu éboulées, commencent à laisser passer, à travers leurs nombreux interstices des fougères et quelques framboisiers sauvages qui y végètent tant bien que mal. Enfin, sur les coulées les plus vieilles, presque entièrement nivelées, des palmiers et d'autres arbres de haute futaie sont parvenus à planter leurs racines.

Le cratère brûlant ne vomit pas toujours des laves; souvent c'est une pluie de cendres qui se disperse au vent ; d'autres fois, une matière légère, vitreuse, en forme de filaments, à laquelle les créoles ont donné le nom pittoresque de cheveux du volcan. Les cendres sont transportées au loin, et un roulement sourd, comme un coup de tonnerre, annonce leur appa rition. Les cheveux s'arrêtent près de l'embouchure du cratère et ils coulent souvent avec les scories.

L'Enclos, qui renferme le Grand Brûlé, formé de toutes les coulées de lave, est terminé à sa partie supérieure par le cratère aujourd'hui en activité, et qu'on appelle la Marmite ou le Piton de Fournaise.

La Roulaison [1].

A mesure que la coupe des cannes se poursuit dans les plantations, la *roulaison* commence dans les sucreries. Le roseau jeté entre des cylindres de fonte donne un jus aqueux et sucré qu'on nomme *vesou*. La partie ligneuse de la canne, appelée *bagasse*, est mise à part et désséchée ; elle forme le combustible qui sert à chauffer les chaudières.

Le vesou tombe dans des vastes bassines en cuivre ou *défécateurs*. On le purifie au moyen de la chaux qui précipite les sels terreux renfermés dans la liqueur sucrée, et coagule l'albumine. Le liquide, écumé et décanté, prend alors le nom de sirop et descend dans des chaudières étagées, en tôle de fer, qu'on appelle *batteries*. Elles sont chauffées par le feu ou par la vapeur.Le sirop s'y concentre au degré voulu, et passe enfin dans d'énormes chaudières en cuivre rouge et de forme sphérique où l'on produit le vide. C'est là qu'ont lieu la *cuite* et la *cristallisation*. Une dernière opération, celle du *turbinage*, consiste à décolorer et dessécher les cristaux par le moyen de toupies métalliques, mues par la vapeur, et faisant plusieurs milliers de tours à la minute.

Le travail d'une sucrerie est l'un des plus curieux que l'on puisse voir. Les chauffeurs à moitié nus, dégoûtant de sueur, sont devant leurs chaudières qu'ils nourrissent avec usure, et qui dévorent la bagasse avec une insatiable ardeur. Ceux-ci écument les sirops, ceux-là les décantent. Les uns veillent aux turbines, les autres au moulin et à la machine à vapeur. Le bruit métallique des cylindres, la ronde étourdissante des toupies se mêlent aux cris et aux chants des ouvriers. Au dehors, les cheminées de l'usine vomissent une fumée noire et épaisse, et, devant l'établissement, les mules du Poitou, attelées à leur charrette qu'on décharge, ouvrent bruyamment leurs naseaux pour respirer à pleins poumons l'odeur agréable qui se dégage de la sucrerie.

1. L. Simonin, *Voyage à l'île de la Réunion* (Tour du Monde, 1862).

Les travaux publics à la Réunion [1].

Dans cette île, montagneuse comme une pyramide abrupte, le tracé du chemin de fer ne pouvait que suivre les côtes. On l'a prolongé sur les trois cinquièmes environ du littoral, de Saint-Benoît à l'est à Saint-Pierre au sud-ouest, en passant par le nord, la partie la plus cultivée et surtout la plus peuplée de l'île. Le port occupe à peu près le milieu de cette ligne de 126 kilomètres qui a rencontré des obstacles difficiles à franchir. C'est d'abord la rivière du Mât, exutoire du cirque de Salazie, sur laquelle il a fallu jeter un pont métallique de cent mètres de portée; puis le cap Bernard entre Saint-Denis et le port, longue falaise de 12 kilomètres, interrompue seulement en son milieu par deux fissures jumelles. On la traverse par un tunnel de 10,226 mètres, qui vient tout de suite après le mont Cenis pour la longueur, mais dont l'exécution a été singulièrement facilitée par les galeries latérales qu'on a pu ouvrir sur la mer, et qui ont fourni autant de points d'attaque qu'on a voulu. La ligne rencontre ensuite la rivière des Galets qu'on franchit sur un pont métallique de 400 mètres, divisé en huit travées de 50 mètres, puis la grande et la petite ravine sur lesquelles on a jeté des viaducs en maçonnerie de 35 à 40 mètres de hauteur; enfin la rivière Saint-Étienne, exutoire du cirque de Cilaos, laquelle a exigé un pont métallique de 518 mètres.

L'exécution de ces travaux a duré moins de cinq années, et, le 12 février 1882, on pouvait livrer aux voyageurs qui affluaient de tous côtés, prenant la compagnie au dépourvu pour le nombre de voitures et surtout de machines nécessaires à un trafic décuple de ce qu'on avait prévu... Des besoins de locomotion imprévus se sont brusquement révélés parmi cette population agglomérée autour de l'Océan. Jusque-là les grandes rivières et les coulées de laves, qui plongent directement dans la mer leurs gigantesques falaises, rendaient longues, parfois périlleuses, et toujours extrêmement difficiles les communications entre les divers quartiers de l'ile, de Saint-Paul à

1. Pélagaud, *L'île de la Réunion* (Nouvelle Revue), 1883.



Saint-Denis. Il fallait passer par mer, et sur une mer toujours furieuse, Parfois les bateaux, surpris par un coup de vent, allaient aborder à Madagascar, et l'on pleurait pendant des semaines et des mois les voyageurs que l'on croyait naufragés.

L'endroit choisi pour creuser le port est assez étrange et ne se justifie guère que par la nécessité d'échapper aux rivalités locales en se plaçant sur un point désert, de manière à n'accorder de préférence à personne. C'est le seul port, si je ne me trompe, qu'on ait eu l'idée de construire à l'extrémité du cône de déjection d'un torrent. Choisir un tel endroit, c'était d'abord se priver volontairement de toute rade, puisque à une ou deux encâblures des jetées, on trouve déjà des fonds de 70 mètres; en outre cette pointe, sans cesse remaniée par les flots, se trouve juste au point de jonction de deux courants marins qui embrassent l'ile; leurs remous y produisent des ras de marée formidables et presque continuels; enfin le courant occidental porte juste devant l'entrée du port tous les troubles de la rivière des Galets, sans compter les divagations probables de ce torrent à travers l'immense plaine que ces apports ont successivement formée.

DÉPENDANCES DE MADAGASCAR

I. — BIBLIOGRAPHIE

Dépendances de Madagascar.

JEHENNE. — *Renseignements nautiques sur Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou et Mayotte* (Annales maritimes et coloniales, *mars* 1843).

MALTE-BRUN. — *Géographie de l'île Mayotte* (Société de géographie de Paris, 1853).

GEVREY. — *Essai sur les Comores*, 1870.

JOUAN. — *Note sur les archipels des Comores et des Seychelles*, 1870.

BORIUS. — *Etude sur le climat et la constitution médicale de Sainte-Marie de Madagascar*, 1870.

DOUBLOT. — *Quelques mots sur Nossi-Bé* (Bulletin de la société des sciences et des arts de la Réunion), 1870.

VON JEDINA. — *L'île de Nossi-Bé* (Revue géographique internationale, *décembre*, 1877.

CAPITAINE. — *Nossi-Bé et ses dépendances* (Explorateur, *mars* 1878).

CAPITAINE. — *L'île Mayotte* (Explorateur, *septembre* 1878).

DETCHEVERRY. — *Nossi-Bé* (Nouvelle revue, *novembre* 1881).

X. — *Bulletin officiel de l'île Nossi-Bé*, 1882.

GENIN. — *Madagascar et les Comores*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

DÉPENDANCES DE MADAGASCAR

Tout autour de Madagascar la France possède un certain nombre d'îles ou d'archipels, qui sont comme les dépendances de la grande île africaine, Nossi-Bé, Sainte-Marie, ou Mayotte, les Aldabrah, les Glorieuses, Kerguelen.

NOSSI-BÉ

I. — **Géographie historique.** — Nossi-Bé et quelques îlôts voisins (Nossi-Cumba, Nossi-Mitsiou et Nossi-Sakatia) appartenaient jadis à des roitelets de la côte N.-O. de Madagascar. En 1838 3,000 Sakalaves chassés de Madagascar par les Hovas émigrèrent dans cette île et profitèrent de la présence d'un vaisseau français, *le Colibri*, pour réclamer notre protection (1840). Un traité fut conclu l'année suivante, par lequel la reine Tsiouméli cédait à la France ses droits de souveraineté. En 1849, il fallut repousser une attaque des Hovas contre l'île.

II. — **Géographie physique.** — Situés par 13° 11′ et 13° 25 Lat. S et 45° 53′ et 46° 7′ long. E, Nossi-Bé ou Grande-Terre a la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une superficie de 19, 500 hectares. Le sol est d'origine volcanique. Trois groupes distincts composent le système orographique de l'île : le Tané-Lanah, le Navelih et le Loucoubé. Ces monts donnent naissance à de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont le Djabala, l'Andrian, et l'Ankaranheni qui ne tarissent jamais. Le climat est salubre. Il existe pourtant des fièvres paludéennes qu'il serait facile de faire disparaître en détruisant les nombreux palétuviers qui bordent la côte, et retiennent des détritus de toute sorte.

III. — **Géographie économique.** — Le sol se prête à toute espèce de culture. Les principales sont : canne à sucre (15 à 1800 tonnes par an), vanille, café, riz, manioc, indigo ; mais les sécheresses occasionnées par un déboisement à outrance ont diminué les récoltes. En 1883, le mouvement commercial était de 7,805,986 fr. dont 4,044,804 fr. pour l'importation et 3,761,181 pour l'exportation. 635 navires, dont 80 français, étaient entrés

dans ses ports. On construit en ce moment un appontement en bois à Hellville, qui permettra aux plus grands navires d'opérer leurs chargements en tout temps. On a déjà construit une cale de radoub pour les navires de commerce et pour les paquebots qui unissent Nossi-Bé à Mayotte, Madagascar, la Réunion, etc.

IV. — **Géographie politique.** — Nossi-Bé est placée sous l'autorité d'un commandant particulier. Le siège du gouvernement est à Hellville (1049 hab.) mais la localité la plus importante est Ambanoura (1643 hab.). La population comprenait, en 1883, 9539 habitants, dont 238 blancs, et 9301 noirs.

SAINTE-MARIE

I. — **Géographie historique.** — Nous avons une première fois occupé Sainte-Marie en 1750; mais cet établissement fut bientôt abandonné. Après le traité de 1814 qui nous enlevait l'île Maurice, Sainte-Marie fut choisie pour devenir le siège d'un établissement maritime (1818). Depuis cette époque, et malgré les hostilités des Hovas, l'autorité de la France a été maintenue à Sainte-Marie.

II. — **Géographie physique**. — Située par 17° Lat. S et 47° 34′ 30″ Long E. Sainte-Marie, nommée encore Nossi-Ibrahim, est séparée de la côte orientale de Madagascar par un canal de 6 à 16 kil, et divisée en deux îles. Leur superficie est de 90,975 hectares, et le sol, sauf 20,000 hectares, est généralement mauvais. Sainte-Marie est constituée par un ensemble de monticules formant quatre chaînes principales, d'où sortent de nombreux ruisseaux. Le plus important débouche au port Sainte-Marie défendu par l'île Madame. Le climat est humide et malsain. La saison pluvieuse et chaude dure en effet de novembre à mai. La température varie entre 19° et 37°.

III. — **Géographie économique.** — Les produit agricoles sont très variés (Canne à sucre, vanille, café, girofle, riz, manioc, patates, ignames, fèves). Les bois occupent 25 à 30,000 hectares et approvisionnent nos chantiers de construction. L'île nourrit des bœufs; gisements de fer.

IV. — **Géographie politique.** — En 1876, Sainte-Marie fut rattachée à la Réunion, et le commandant particulier remplacé par un résident. Le budget de l'État est de 35,000 fr. et celui de la colonie de 86,000 fr. Le chef-lieu est Saint-Louis, et les principaux villages Amboutifotre et Ambaroutsoumou. La population de l'île était en 1883 de 7,177 âmes.

MAYOTTE

I. — **Géographie historique.** — Visitée tour à tour par les Portugais et par les Sakalaves de Madagascar, Mayotte était régie par le sultan Andriansouli, lorsque le capitaine Passot fut envoyé par le gouvernement dans l'île, afin d'en faire l'acquisition. Passot conclut avec Andriansouli un traité qui assura à la France la possession de l'île moyennant une rente annuelle de 5,000 fr. et l'engagement de faire élever, à la Réunion, deux des enfants du sultan. Le traité fut ratifié en 1843, et, le 13 juin de la même année, la France prenait officiellement possession de Mayotte.

II. — **Géographie physique.** — Située entre les 12° 39′ et 12° 59′ Lat. S. et 42° 46′, et 43° 2′ log. E, Mayotte est à 300 lieues de la Réunion, et 54 de Madagascar. Sa superficie (non compris les îlots de Zambourou, Pamanzi, Bambo, Bandély), est de 3,400 hectares. Le sol, d'origine volcanique, est formé d'une épaisse couche de terre végétale. L'île est traversée dans toute sa longueur par une chaîne dont les sommets atteignent

600 mètres. Elle n'a pas de rivières, mais une foule de ruisseaux dont quelques-uns sont assez puissants pour faire mouvoir des machines. Sur les côtes bordées de récifs, on distingue trois rades principales : celle qui est formée par Mayotte et les deux îlots de Pamanzi et Dzaoudzi, celle de Longoni et celle de Boeni.

Le climat est aussi salubre que celui de la Réunion. Il y a deux saisons : la saison sèche d'avril à octobre, et la saison chaude de novembre à avril. La moyenne de la température est de 25°. Il n'existe à Mayotte ni coups de vent, ni raz de marée.

III. — **Géographie économique**. — La culture principale est la canne à sucre (12 usines à vapeur produisant 4 millions de kgr. par an). Vient ensuite celle de la vanille, de la ramie, de l'aloès, du riz, des patates, etc. Les fruits abondent. On recueille encore de la cire, du miel, de la gomme copal, du bois propre aux constructions navales et à l'ébénisterie.

Le mouvement général du commerce était en 1883 3,400,000 de fr. dont 1,400,000 pour l'importation et 2,000,000 pour l'exportation. 117 navires dont 42 français étaient entrés à Mayotte.

Les Messageries maritimes font communiquer tous les mois Mayotte avec Maurice, la Réunion, Tamatave, Vohémar, Diego-Suarez, Nossi-Bé, Majunga, Mozambique, Zanzibar, et correspondent à la Réunion avec la ligne de Marseille à Nouméa.

IV. — **Géographie politique**. — L'île est administrée par un commandant qui relève du ministre de la marine, et est assisté d'un conseil d'administration. Le siège de l'administration est à Dzaoudzi, presqu'île de l'île Pamanzi, à une lieue de Mayotte. Le centre de population le plus commerçant et le plus important est M'sapéré. D'après le dernier recensement la population

totale de l'île était de 10,158 âmes (surtout des Arabes. Il n'y a que 200 européens).

ARCHIPEL DES ALDABRAH.

Entre les Seychelles et le cap d'Ambre, au nord de Madagascar, se trouve l'archipel des Aldabrah (Aldabrah, Cosmolédo, Assomption, Astove) déjà mentionné dans le traité de Labourdonnais. Il est temps de revendiquer nos droits sur ces îles, si nous ne voulons pas que l'Angleterre s'y crée un poste d'observation à proximité de Madagascar.

ARCHIPEL DES GLORIEUSES.

Cet archipel, situé entre les îles Aldabrah et Nossi-Bé, vient d'être concédé à un de nos compatriotes, M. Colteau. Il se compose de trois îles (Glorieuse, Verte, du Lys) et de plusieurs récifs.

ARCHIPEL DE KERGUELEN.

On peut encore considérer comme une dépendance très lointaine de Madagascar l'archipel de Kerguelen, situé par 49° lat. S, sous la même latitude que les Malouines, et dont nous avons pris possession en 1773. Cet archipel n'a jamais été colonisé. Cependant le sol renferme une grande quantité de tourbe, des pâturages propres à l'élevage du bétail, et beaucoup de gibier. On pourrait y établir facilement une colonie de transportés ou de relégués.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Fortuné Albrand [1].

Un jeune Marseillais, Fortuné Albrand, élève de l'ancienne école normale, quitta la France dans les premiers temps de la

1. Victor Charlier, *Madagascar, Bourbon et Maurice*. (Collection de l'Univers pittoresque), p. 20.

Restauration, avec deux camarades d'études, MM. Lévy et Rabany, pour aller à l'île Bourbon organiser une maison d'éducation publique. L'un de ses deux compagnons, se séparant de cette fraternelle association pendant une relâche forcée dans un port d'Angleterre, revint en France où il a fait son chemin dans l'enseignement. L'autre a fondé et dirigé un collège à l'île Bourbon... Albrand, qui déjà se faisait remarquer par une extrême facilité de parler et d'écrire presque tous les idiomes de l'Orient, éprouva une invincible répugnance à s'emprisonner dans les murs d'un collège colonial, et suivit son goût pour les aventures. Il fit quelques voyages à Mascate, riche province de l'Arabie, avec laquelle les deux colonies de Maurice et de Bourbon entretiennent des relations de commerce assez fréquentes. Plus tard, après avoir montré dans ces expéditions, et dans d'autres circonstances, la plus étonnante habileté pour négocier avec les populations demi-barbares de l'Afrique et de l'Asie, il accepta du gouverneur de Bourbon, M. Milius, une sorte de mission diplomatique, et partit (janvier 1819), en qualité d'envoyé extraordinaire, pour Zanzibar. Il revint bien tôt avec la cession, de la part du roi de Quiloa, de deux îles importantes et d'une grande richesse, Monfia et Zanzibar, que le gouverneur de Bourbon, comme on peut bien le croire n'était pas en mesure d'accepter ni d'occuper.

Immédiatement après son retour il fut nommé agent commercial principal à Fort-Dauphin, et chargé d'explorer la côte de Madagascar et d'aller prendre, au nom du roi, possession de Fort-Dauphin et de l'île Sainte-Luce, deux points importants qui alors se trouvaient abandonnés par la France depuis longues années. Le navire qui le portait toucha successivement à l'île Sainte-Marie, à Tamatave, à Tintingue et à Sainte-Luce. Enfin, le 1er août 1819, Albrand planta le pavillon français au Fort-Dauphin. Son arrivée mit fin aux vexations auxquelles étaient livrés sans défense le petit nombre de Français que des affaires de commerce retenaient sur cette côte. Alliant la prudence à la fermeté, il fit bientôt craindre et respecter le nom français à ces peuples demi-sauvages, que son éloquence à s'exprimer dans leur idiome frappait d'admiration.

..... Les succès qu'obtenait Albrand donnèrent l'idée de lui confier une mission plus difficile. L'administration de Bourbon avait reconnu la nécessité d'envoyer à Radama un représentant de la France, pour gagner de vitesse les Anglais, qui déjà commençaient à essayer de tous leurs moyens de séduction auprès de ce prince ambitieux et puissant. Il était encore temps alors de les prévenir et de faire prévaloir l'influence française; mais au moment où Albrand allait partir, environné d'une certaine pompe orientale, pour pénétrer jusqu'à Radama dans l'intérieur des terres, l'administration, effrayée des dépenses où devait l'entraîner cette ambassade, sacrifia ses premières vues politiques et l'intérêt de l'avenir à des considérations de mesquine économie.

Ici commence la seconde, la meilleure et la plus féconde période de la vie coloniale d'Albrand, celle où il a tenté, en travaillant à sa fortune particulière par une exploitation agricole, de donner à la France une colonie enfin mieux assise parmi les populations Madécasses, et en quelque sorte enracinée dans le sol. Depuis longtemps le gouvernement français désirait faire de nouveau l'essai d'un établissement militaire à Sainte-Marie; mais cet établissement ne pouvait avoir chance de durée qu'autant qu'une colonie agricole, fondée tout auprès, lui fournirait les ressources indispensables, tout en continuant à assainir le territoire...

Albrand, quoiqu'il se rendît compte de toutes les difficultés et de tous les périls qu'il rencontrerait, conçut la ferme résolution de se faire planteur à Sainte-Marie dans ces circonstances défavorables. Les avances de fonds qui lui étaient nécessaires lui furent fournies par un homme généreux dont le nom mérite d'être connu : c'était M. Hugot, négociant à Bourbon. Il trouva un digne compagnon de ses travaux et de ses dangers dans M. Carayon, officier distingué de l'armée de l'artillerie. Il partit avec cet ami, en juillet 1820, bravant toutes les prédictions fâcheuses qu'on ne leur épargna guère; et trois années leur suffirent pour former, dans le lieu choisi par eux, un magnifique établissement de culture, une habitation commode et même salubre, enfin un excellent noyau de colonie, qui faisait l'admiration de tous les traitants qui ve-

naient de Bourbon visiter les deux amis, au milieu de leurs cinq ou six cents Malgaches, apprivoisés, émerveillés et prenant goût eux-mêmes au travail.

Pendant que ces grands défrichements s'opéraient à Sainte-Marie, un nouveau gouverneur, M. Henri Desaulses de Freycinet, était venu prendre le commandement de l'île Bourbon. Il offrit à Albrand une fonction assez élevée dans cette dernière colonie, il voulut ensuite le charger de la mission auprès de Radama qu'on avait projetée précédemment : mais il était trop tard. Albrand refusa tout pour se vouer exclusivement à son œuvre de colonisation particulière, ayant la conscience d'accomplir en même temps une œuvre d'intérêt public.

Les accroissements, la marche régulière et le succès incontestable de sa petite colonie agricole décidèrent le gouvernement français à tenter à Sainte-Marie l'établissement militaire, qu'on projetait depuis longtemps. L'expédition partit de France et arriva à sa destination dans les premiers jours de 1822. Malheureusement les trois quarts des hommes qui la composaient furent moissonnés par le climat avec une rapidité effrayante. Albrand, affligé de ce désastre sans en être découragé, aida les survivants de ses conseils, les rassura par ses exemples et contribua à en sauver un grand nombre. Quoiqu'il fût indépendant du nouvel établissement militaire et pût lui demeurer étranger, il en était l'âme. Tout le monde reconnaissait ce fait, et l'on eut bientôt l'occasion d'en donner un éclatant témoignage. Le commandant militaire de Sainte-Marie venait de succomber aux atteintes du climat (avril 1823). Tous les regards se portèrent alors sur Albrand. Simple colon, il fut d'une voix unanime élu chef de tout l'établissement français.

Vers la même époque Albrand se chargea par traité d'une partie des approvisionnements des îles Bourbon et Maurice. Un nouveau chef militaire étant venu à Sainte-Marie le relever de son commandement intérimaire, il eut plus de loisir pour se livrer à son exploitation agricole, et en effet il accrut ses défrichements et ses opérations. Déjà des cultures nouvelles se formaient et prospéraient à côté et pour ainsi dire à l'abri des siennes. Déjà lui-même à des plantations de girofle et de café

qui sont les produits ordinaires de l'enfance des colonies, il ajoutait une sucrerie, cet indice infaillible d'une agriculture plus avancée et d'une industrie plus active. Mais il ne lui fut pas donné de voir le résultat de ses travaux, d'en assurer le succès définitif. Il mourut en décembre 1826, au milieu de ses plus belles espérances. En mourant, il songeait encore à protéger cette petite île de Sainte-Marie, sa dernière patrie, contre la réputation d'insalubrité qui lui était si bien acquise : il cherchait à prouver qu'il succombait à une maladie de l'encéphale, qui n'avait rien de commun avec la fièvre de Madagascar. Ce furent là presque ses dernières paroles.

Prise de possession de Nossi-Bé et dépendances[1].

Saint-Denis (île Bourbon), le 12 février 1841.

Au nom du Roi, nous, gouverneur de l'île Bourbon et de ses dépendances, vu l'acte daté du 12 du mois de djemmad 1526 de l'hégire, 14 juillet 1840, par lequel la reine des Sakalaves, Tsioumeka, de l'avis de son conseil, a fait cession au roi des Français de tous ses droits de souveraineté sur les pays situés à la côte ouest de Madagascar (depuis la baie de Passandava jusqu'au cap Saint-Vincent) et sur les îles de Nossi-Bé et de Nossi-Cumba ;

Vu la dépêche de M. le ministre de la marine et des colonies du 25 septembre, n° 326 ;

Considérant que les droits de la France sur Madagascar et les îles qui en dépendent résultent de l'antériorité de sa prise de possession et de son occupation d'une partie de cette grande île à une époque où les autres nations n'entretenaient que peu ou point de relations avec ces pays et n'y avaient aucun établissement stable.

Que la France n'a jamais renoncé à ses droits à cet égard puisqu'elle les a invoqués et proclamés toutes les fois que les circonstances l'ont exigé ;

Que, de même que l'Angleterre fonde son droit de souveraineté sur le continent de la Nouvelle-Hollande (Australie), sur

1. Extrait du *Bulletin de l'île Bourbon*, année 1841, t. IV.

ce fait de la prise de possession de Botany-Bay, de même on ne saurait contester à la France la souveraineté de toute l'île, de Madagascar par application du même principe et en conséquence de la prise de possession et de l'occupation par elle de diverses parties de la côte est, notamment du fort Dauphin, de Foulepointe, Tamatave, la baie d'Antongil, etc.;

Qu'il en résulte que la cession faite par la reine des Sakalaves et les chefs placés sous son autorité ne peut être considérée que comme une nouvelle reconnaissance des droits antérieurs de la France sur cette partie de Madagascar précédemment ou actuellement occupée par les tribus sakalaves;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser l'occupation des îles Nossi-Bé et Nossi-Cumba et d'y organiser le service;

Sur le rapport du commissaire ordonnateur et le consei privé entendu, avons arrêté ce qui suit :

(suivent les dispositions administratives et militaires.)

Signé : Baron de Hell,

Contre-amiral, gouverneur de Bourbon.

NOUVELLE-CALÉDONIE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Archipel Néo-Calédonien.

TARDY DE MONTRAVEL. — *Instruction sur la Nouvelle-Calédonie*, 1857.

V. DE ROCHAS. — *Nouvelle-Calédonie. Anthropologie* (Revue algérienne et coloniale), 1859.

ID. — *Essai sur la topographie hygiénique et médicale de la Nouvelle-Calédonie*, 1860.

ID. — *La Nouvelle-Calédonie et ses habitants. Productions. Mœurs, Cannibalisme.* (Tour du monde). 1861.

VIEILLARD ET DEPLANCHE. — *Essai sur la Nouvelle-Calédonie.* (Revue maritime et coloniale), 1862.

VIEILLARD. — *Plantes utiles de la Nouvelle-Calédonie*, 1862.

BOURGAREL. — *Des races de l'Océanie française.* (Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris.)

CHAMBEYRON ET MARCHANT. — *Exploration de la Nouvelle-Calédonie.* Nouvelles Annales des voyages, fév. 1863.)

MARTIAL HOUSEZ. — *La Nouvelle-Calédonie.* (Revue de l'Orient, octobre, 1863.)

GUILLAIN. — *Excursion faite en* 1863 *le long de la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie.* (Nouvelles Annales des voyages, nov. 1864.)

GUILLAIN. — *Notes sur la Nouvelle-Calédonie.* (Revue maritime e, coloniale, oct. 1864.)

BOURGEY. — *Une exploration dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie.* (Nouvelles Annales des voyages, nov. 1865.)

X... — *La Nouvelle-Calédonie.* (Revue maritime et coloniale fév. et mars 1866.)

X... — *Notice historique sur les progrès de la colonisation française dans la Nouvelle-Calédonie depuis la prise de possession en* 1853 *jusqu'à nos jours* (Annales des voyages, mars, 1867.)

X... — *Les progrès de la Nouvelle-Calédonie.* (l'Économiste francais, fév. 1867).

Garnier. — *Excursion dans la partie sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie.* (Revue maritime et coloniale, avril 1862.)

Garnier. — *Voyage à la Nouvelle-Calédonie.* (Tour du monde, 1867.)

X... — *Note sur la transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie.* (Revue maritime et coloniale, sept.-oct. 1867.)

Bourgey. — *Voyage à travers la Nouvelle-Calédonie, de Kanala à Nouméa.* (Annales des voyages, décembre 1867.)

Garnier. — *Essai sur la géologie et les ressources minérales de la Nouvelle-Calédonie* (Annales des mines), 1868.

Garnier. — *Note sur la Nouvelle-Calédonie.* (Société de géographie, mai 1868.)

De la Hautière. — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie,* 1868.

Chambeyron et Banaré. — *Instructions nautiques sur la Nouvelle-Calédonie,* 1869.

Garnier. — *Traces du passage de La Pérouse à la Nouvelle-Calédonie.* (Société de géographie, 1860.)

De la Hautière. — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie,* 1869.

Bourgey. — *Notice ethnologique sur la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances,* 1871.

X... — *Notes d'un colon sur la Nouvelle-Calédonie.* (Société de géographie, fév. 1872.)

Parquet. — *Topographie de la Nouvelle-Calédonie septentrionale.* (Revue maritime et coloniale, août 1872.)

Balansa. — *La Nouvelle-Calédonie.* (Société de géographie, fév. et mars 1873.)

Balansa. — *Ascension du mont Humboldt* (Société botanique de France), 1873.

Patouillet. — *Trois ans en Nouvelle-Calédonie,* 1873.

G. Marcel. — *La Nouvelle-Caledonie* (Journal des économistes), 1873.

X... — *La Nouvelle-Calédonie* (Économiste français, août, 1873.)

Bout. — *Note sur les mines à la Nouvelle-Calédonie* (Revue maritime et coloniale, nov. 1873.)

Sebert. — *Notice sur les bois de la Nouvelle-Calédonie, leur nature, leur exploitation, leurs propriétés mécaniques et industrielles,* (Revue maritime et coloniale, 1874.)

Chambeyron. — *Note relative à la Nouvelle-Calédonie.* (Société de géographie. Juin, 1875.)

Germain. — *La Nouvelle-Calédonie au point de vue de l'acclimatation,* 1875.

Lèques. — *La Nouvelle-Calédonie.* (Explorateur, 1876.)

Faure-Biguet. — *Géographie de la Nouvelle-Calédonie,* 1876.

Hanoteau. — *Constitution géologique et ressources minérales de la Nouvelle Calédonie.* (Société de géographie, déc. 1876.)

Chambeyron. — *Le grand récif au nord de la Nouvelle-Calédonie.* (Société de géographie, déc. 1876.)

MONTROUZIER. — *Notes d'histoire naturelle sur les îles Huon et Surprise* (Société de géographie, déc. 1876.)
X... — *Constitution géologique de la Nouvelle-Calédonie* (Revue maritime et coloniale, 1887.)
BLIN. — *Notes de voyages. La Nouvelle-Calédonie*, 1877.
X... — *Notes d'un colon sur la Nouvelle-Calédonie* (Société de géographie de Paris), 1878.
Annuaire de la Nouvelle-Calédonie, 1878.
P. CAVE. — *La France en Calédonie* (Exploration, 1878.)
X... — *Constitution géologique des richesses de la Nouvelle-Calédonie* (Revue maritime et coloniale), mars 1877.
J. M. — *Établissement agricole-pénitentiaire de Bourail* (Société géographique de Bordeaux), 1879.
H. RIVIÈRE. — *L'insurrection des Canaques* (Nouvelle revue), 1880.
LEMIRE. — *Études sur la Nouvelle-Calédonie*, 1881.
MONCELON. — *Le bagne et la colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie*, 1886.

II. — RÉSUMÉ

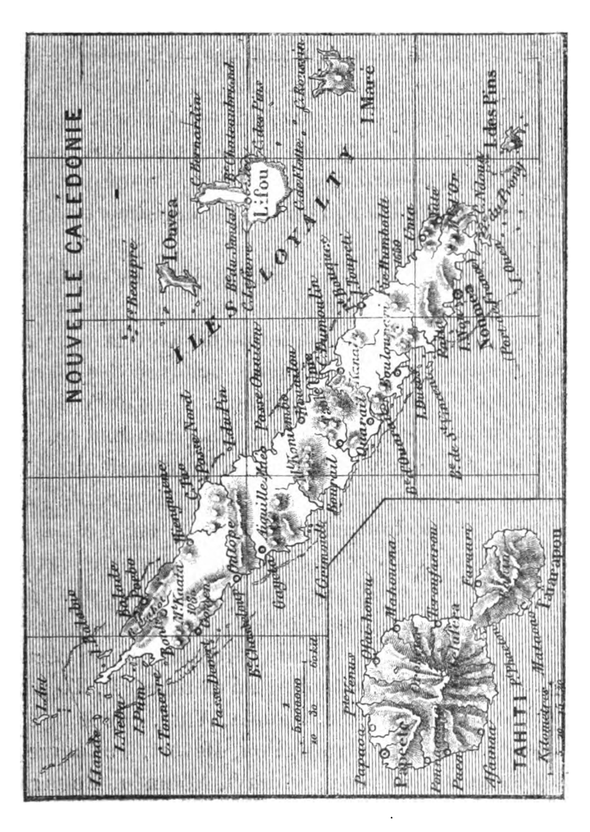
ARCHIPEL NÉO-CALÉDONIEN

L'archipel Néo-Calédonien se compose de deux chaînes parallèles, séparées par un canal profond d'environ vingt lieues, et qui s'appellent, l'une les îles Loyalty, l'autre la Nouvelle-Calédonie proprement dite et l'île des Pins.

I. — Géographie historique.

La Nouvelle-Calédonie fut découverte en septembre 1774 par Cook, qui l'appela ainsi en souvenir de l'Écosse (Caledonia). Entrecasteaux et Huon de Kermadec, partis en 1792 à la recherche de Lapérouse, l'explorèrent en partie ; Dumont d'Urville y fit d'importants travaux hydrographiques en 1828 ; Jurien de la Gravière y déposa en 1843 des missionnaires qui n'eurent aucun succès. En 1853 Febvrier Despointes en prit possession au nom de la France, qui eut peine à y implanter sa civilisation, car les indigènes furent

longtemps en révolte contre nous. Leur dernier soulèvement eut lieu en 1881. En 1863 on y envoya les condamnés aux travaux forcés que jusque là on avait déportés en Guyane. Après les événements de la commune de



Carte de la Nouvelle-Calédonie.

Paris en 1871, plusieurs milliers d'insurgés y furent déportés, soit à temps, soit à perpétuité ; à partir de 1886, l'île a été désignée pour servir de résidence aux récidivistes condamnés à la relégation. Aucun de ces modes

de colonisation n'a réussi. Le travail libre des colons honnêtes pourra seul régénérer l'archipel.

II. — Géographie physique.

La Nouvelle-Calédonie, à l'est de l'Australie, au nord de la Nouvelle-Zélande, et au sud des Nouvelles-Hébrides, est située entre 20° 3′ 30″ et 22° 24′ de latitude sud, entre 161°40′ et 164°1′3″ de longitude est de Paris. Longue de 400 kilomètres, et large de 55, elle équivaut comme superficie à trois départements français. Le sol paraît de formation ancienne, bien qu'on n'y ait découvert aucune trace de cratère éteint.

Littoral. — Les côtes très découpées, entourées de bancs de madrépores formant entre eux et le rivage un canal d'eau tranquille, communiquent avec la mer par des passes situés en face des embouchures des fleuves. Cette ceinture de coraux s'étend au sud au delà de l'île des Pins. Au nord elle se prolonge en s'étendant par une ceinture de récifs (des Français, d'Entrecasteaux), qui forment un lac maritime assez grand pour contenir la Nouvelle-Calédonie tout entière, mais ce lac n'a pas été jusqu'ici exploré. Autour de l'île sont encore disséminés de nombreux îlots mais sans importance. On distingué sur la côte orientale les caps Colnett, Tovo, Baye, Begat, et les baies ou ports de Balade (premier point occupe en Calédonie, mais présentant peu d'avantages), Touebo, Hiengouèno, la Bayonnaise, Kanala, Yaté, et sur la côte occidentale les caps Goulvain, Poa, Devert, Tonnerre, et les baies ou ports de Prony, Boulavi, Nouméa, Bouarail, Chasseloup, Banarre.

Orographie. — La Nouvelle-Calédonie est une terre élevée, formée d'un plateau montagneux dont les escarpements sont parallèles aux côtes, et se creusent en vallons et en ravines. La hauteur moyenne de ces monta-

gnes est de 12 à 1,600 mètres. Elles sont encore peu connues. On cite pourtant les pics Dent de Saint-Vincent (1547m), Humboldt (1650m), Kanata (1040m), Table unie, Aiguille de Muéo, Pic Table (1743m), Homédéboua (1200m), Kaâta (1083m). Les sommets sont généralement nus et arides, mais les flancs sont couverts de forêts renfermant les essences les plus diverses.

Hydrographie. — Les nuages retenus sur les hauteurs donnent naissance à de nombreux cours d'eau, formant torrents et cascades, et qu'on pourrait utiliser pour les usages industriels. Au sud les rivières sont peu nombreuses, parce que l'eau s'infiltre dans le sol et y forme des ruisseaux souterrains ; au nord les cours d'eau sont au contraire nombreux. On en compte 92 dans l'île entière. Les plus importants sont le Diahot et la Foa.

Climat. — Bien que la Nouvelle-Calédonie soit située dans la zone torride, le climat y est salubre. La chaleur est rarement excessive (18 à 24° en moyenne). Brises rafraîchissantes, pluies abondantes. En outre la salubrité de l'île est assurée par la perméabilité du sol et la présence d'un arbre appelé niaouli, qui absorbe les miasmes et assainit ainsi l'air. Le seul fléau à redouter ce sont les cyclones dont la violence est irrésistible.

Dépendances de la Nouvelle-Calédonie. — Au sud l'île des Pins, séparée de la grande île par le canal de la Havannah, se présente comme un grand plateau, entouré d'une ceinture boisée. A l'est les îles Loyalty se composent de cinq anneaux madréporiques : 1° récifs de l'Astrolabe ; 2° Uvea, plateau de corail circulaire ; 3° Lifou formée de trois étages de coraux hauts de 90 mètres ; 4° Marea formée de cinq étages de coraux ; 5° récif Pétrie. Cet archipel n'a ni ports, ni eaux, mais il est couvert de végétation.

III. — Géographie économique.

Production agricole. -- *Végétaux.* -- Les indigènes, avant l'arrivée des Européens, vivaient d'ignames, de bananes, de taros, de poissons fumés ou de coquillages. Depuis notre prise de possession on a cultivé avec succès le café, le tabac, le maïs, riz, manioc, plantes fourragères, ananas, et arbres fruitiers. La culture de la canne à sucre n'a pas réussi. Aucune tentative sérieuse n'a été encore faite pour la fabrication du vin. — Belles prairies propres à l'élève du bétail. — Très riches forêts (santal, bois de rose, niaouli dont le bois blanc, flexible et incorruptible, est excellent pour tous les usages, pin Calédonien ou Kaori, bois de fer, chênes, acacias, gaïacs, citroniers, orangers, cocotiers, etc.)

Animaux. — La faune est très pauvre. Les animaux indigènes sont la roussette, sorte de chauve-souris, le notou ou pigeon goliath, le kagou oiseau facile à apprivoiser, et tous les oiseaux des tropiques. Pêche de l'holothurie ou trépang, mollusque très apprécié des Chinois et dont la tonne vaut jusqu'à 2500 francs. Animaux européens : bœufs, chèvres, chevaux, ânes, et moutons prospèrent. Le cochon est retourné à l'état sauvage. Les animaux de basse-cour se multiplient rapidement.

Production minérale. — Le pays est très riche en produits minéraux. Le fer se trouve partout, cuivre et nickel dans la vallée de Diahot, kaolin, antimoine. On a trouvé des affleurements de houille sur une étendue de 140 kilomètres.

Production industrielle. — Nulle.

Commerce. — En progression. En 1882 8,713, 110 fr. et en 1883, 10,085,000 pour l'importation, et 4.285,000 et 6,4875,000 pour l'exportation. L'importation est due, en grande partie, aux dépenses de la métropole pour l'entretien de son nombreux personnel. Les productions

minérales, surtout le nickel, forment le fond de l'exportation.

Voies de communication. — Une route doit faire le tour de la grande île, traverser en plusieurs points la chaîne centrale, et se relier par des embranchements à tous les ports. Elle est en construction. Elle est même déjà achevée de Nouméa à Bourail (225 kilm.) et de Bourail à Kanala (60 kil). Une ligne télégraphique inaugurée en 1874, fait le tour de l'île. Depuis 1870 un service à vapeur mensuel relie Nouméa à Sidney et depuis 1882 Nouméa à Marseille.

IV. — Géographie politique.

Gouvernement. — En tête un gouverneur assisté d'un commandant militaire, d'un commissaire de marine ordonnateur, d'un directeur de l'intérieur, d'un chef du service judiciaire, d'un directeur de l'administration pénitentiaire. Conseil privé du gouverneur. Conseil colonial. Conseil municipal à Nouméa. Les tribus indigènes reconnaissent toutes plus ou moins le protectorat de la France.

Religion. — Les indigènes ont en partie conservé leurs coutumes superstitieuses, mais les cultes catholique et protestant font des progrès quotidiens. Les missions catholiques les plus prospères sont à Saint-Louis, à la Conception et à Bourail.

Population. — Les indigènes ou Canaques ont la peau foncée, la chevelure abondante, le corps robuste. Divisés en tribus, que gouvernent des chefs indépendants, ce sont de vrais sauvages. Quelques-uns d'entre eux se livraient même au cannibalisme. Leur nombre décroît rapidement. Cook en compta, dit-on, 200,000. Au recensement de 1875 on n'en comptait plus que 21,250 dans la grande île et 17,600 aux Loyalty. La deuxième partie de la popu-

lation se compose des Européens (fonctionnaires, soldats, colons, libérés et déportés), et des engagés (Néo-Hébridais, nègres et Chinois). Les déportés sont dispersés dans différents pénitenciers. Ils sont soumis à un régime plus doux que celui du bagne. Ils peuvent, une fois libérés, obtenir des concessions de terrain, se marier, et former des villages, où ils se réhabilitent par le travail.

Villes et divisions administratives. — L'archipel est divisé en 5 arrondissements : 1° Nouméa, capitale de la colonie (6,000 hab.), siège du gouvernement et de l'administration; port fortifié qui renferme l'île Nou, pénitencier et dépôt, et la presqu'île Ducos, où sont renfermés les condamnés à la détention dans une enceinte fortifiée; — 2° Kanala (pénitencier agricole) ; — 3° Hoaïluou. Bourail (pénitencier agricole); — 4° Touo ; — 5° Onéyou (pénitencier agricole.)

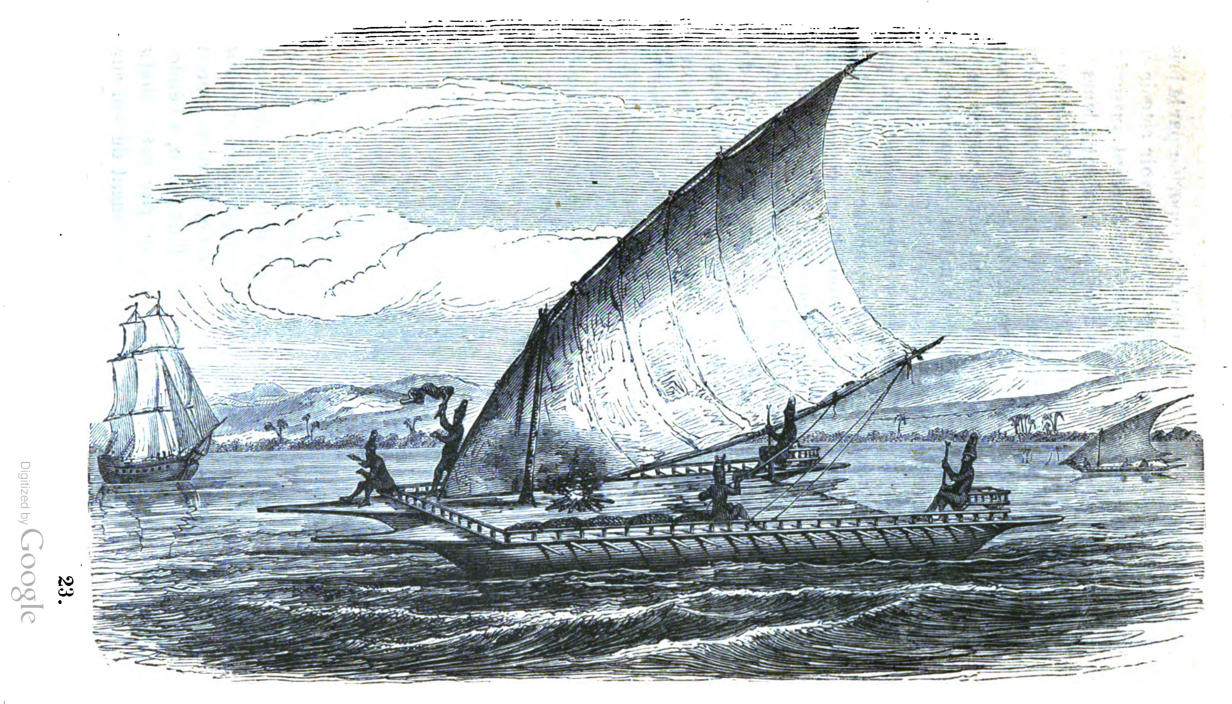
Avenir de l'archipel. — L'avenir de la Nouvelle-Calédonie est lié à la transportation. Elle n'est en ce moment qu'un vaste établissement pénal. Afin de profiter des avantages que présente l'île, comme salubrité, comme ressources naturelles, comme situation militaire et commerciale, il faudrait résolument faire cesser la disproportion qui existe entre l'élément honnête et l'élément criminel. La Nouvelle-Calédonie ne pourrait alors que grandir et se développer.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Les cannibales néo-calédoniens[1].

Une douzaine d'hommes étaient assis près d'un grand feu; je reconnus les chefs que j'avais vus pendant la journée; sur de larges feuilles de bananier était placé au milieu d'eux un monceau de viandes fumantes entourées d'ignames et de taros;

1. Jules Garnier, *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*, 1863-66.



Double pirogue des Kanaques.

23.

la vapeur qui s'élevait de ces aliments, apportée par la brise, arrivait juste vers nous, et j'aurais désiré pouvoir retenir mon souffle pour ne pas aspirer le fumet d'un aliment aussi révoltant. Je l'avais bien prévu : nos amis se livraient à leurs barbares festins, et, sans doute, les malheureux Ponérihouens tués dans la journée en faisaient les frais; le trou dans lequel on avait fait cuire leurs membres détachés à coups de hache était là; une joie farouche se peignait sur le visage de tous ces démons; ils mangeaient à deux mains. Ce spectacle était si extraordinaire qu'il me faisait l'effet d'un rêve et j'étais tenté d'aller à eux pour leur parler et les toucher. Un point surtout attirait toute mon attention; en face de moi, et bien éclairé par la lueur du foyer, se trouvait un vieux chef à la longue barbe blanche, à la poitrine ridée, aux bras déjà étiques, il ne paraissait pas jouir de l'appétit formidable de ses jeunes compagnons; aussi, au lieu d'un fémur orné d'une épaisse couche de viande, il se contentait de grignoter une tête; celle-ci était entière, car, conservant le crâne comme trophée, ils ne la brisent jamais, on avait eu cependant le soin de brûler les cheveux; quant à la barbe, elle n'avait pas encore eu le temps de pousser sur les joues du pauvre défunt, et le vieux démon, s'acharnant sur ce visage, en avait enlevé toutes les parties charnues, le nez et les joues; restaient les yeux qui, à demi ouverts, semblaient être encore en vie. Le vieux chef prit un bout de bois pointu et l'enfonça successivement dans les deux prunelles; on aurait pu croire que c'était pour se soustraire à ce regard et finir de *tuer* cette tête vivante; point du tout, c'était tout simplement pour parvenir à vider le crâne et à en savourer le contenu; il retourna plusieurs fois son bois pointu dans cette boîte osseuse, qu'il secoua sur une pierre du foyer pour en faire tomber les parties molles, et, cette opération accomplie, il les prenait de sa main maigre comme une griffe et les portait à sa bouche, paraissant très satisfait de cet aliment. Ce premier procédé ne réussissant pas à extraire entièrement la cervelle, le vieux sauvage expérimenté mit l'arrière de cette tête dans le feu, à l'endroit où il était le plus violent, de façon que par cette chaleur intense la cervelle pût se séparer complètement de son enve-



loppe intérieure; ce procédé réussit parfaitement, et, en quelques minutes, le cannibale fit sortir par les diverses petites ouvertures du crâne le reste de son contenu.

Le niaouli[1].

Le niaouli (*Melaleuca viridiflora*) se rencontre dans toute la Nouvelle-Calédonie. Il abonde dans les plaines et se montre souvent sur les collines et parfois sur les flancs des hautes montagnes. Dans les plaines il forme très rarement des bosquets serrés, de telle sorte que, d'habitude, il n'est pas d'un grand obstacle au défrichement. Du reste le colon a toujours besoin de bois pour construire sa maison et ses barrières, et le niaouli est encore assez abondant pour suffire à cet usage.

Comme toutes les essences dominantes, le niaouli tue sans pitié tous les autres arbres qui, dans la plaine, essayeraient de croître dans son voisinage; quant à lui, en certaines saisons, ses rejetons sortent du sol de toutes parts, mais le feu qui visite toujours périodiquement les prairies, s'oppose au développement de ces jeunes pousses et ne laisse, comme dans un parc, que des groupes espacés.

Le tronc du niaouli est ordinairement courbé et tordu de façon à former une véritable spire. Quelquefois cependant il est droit et ses fibres sont rectilignes; dans le premier cas on peut l'employer pour faire des courbes de navire, des travaux d'ébénisterie, de charronnage, etc; dans le second il sert aux travaux de charpente. Le bois du niaouli est excellent pour les pilotis et autres constructions immergées; il se conserve fort longtemps sous l'eau sans se pourrir. Le tronc de cet arbre est recouvert d'une écorce blanche formée d'une grande quantité de feuilles minces et transparentes superposées. Le tout est parfaitement imperméable, et, comme cette écorce peut s'enlever facilement et par grandes plaques, elle est très précieuse pour recouvrir les maisons et en tapisser les parois intérieures; car elle est imprégnée d'une substance résineuse qui la rend imperméable à l'eau et lui donne encore l'utile avantage de pouvoir former d'excellentes torches qui éclairent

1. Jules Garnier, *Voyage à la Nouvelle Calédonie* (1863-66).

toujours pendant la nuit la marche des naturels. Les Européens ont aussi essayé d'utiliser cette écorce pour la fabrication du papier; j'ai vu des lettres écrites à l'encre sur une feuille faite de cette matière aussi mince que le papier pelure d'oignon.

En concordance avec une loi assez ordinaire de la création, le *Melaleuca viridiflora* cache ses bonnes qualités et ses vertus sous l'aspect le plus triste et le plus malheureux. Son tronc tordu paraît de loin d'un blanc sale et comme déguenillé. Ses branches sont rares et sans symétrie. Ses feuilles, presque microscopiques, sont d'un vert sombre. Ses fleurs ont une odeur repoussante. Enfin le seul animal que l'on voie quelquefois se poser sur ses branches est le hideux vampire, qui s'y abat en troupe à l'époque de la graine dont il se nourrit.

ILES DU PACIFIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

RIENZI. — *L'Océanie*, 1836.
VINCENDON DUMOULIN. — *Voyage au pôle sud et dans l'Océanie* 1842.
LUTTEROTH. — *O-Taïti. Histoire et conquête*, 1843.
DUMOUTIER. — *Histoire des îles Marquises, en* 1842, 1843.
LEFILS. — *Description des iles Marquises*, 1843.
X... — *Les iles Marquises*, 1843.
P. MATHIAS C... — *Lettres sur les iles Marquises*, 1843.
PIGEARD. — *Voyage dans l'Océanie centrale* (Annales des voyages), 1847.
GAUSSIN. — *Cosmogonie Tahitienne* (Tour du monde).
JOUAN. — *Archipel des Marquises* (Revue coloniale) 1858).
CUZENT. — *O-Taïti. Considérations géologiques, météorologiques et botaniques sur l'ile*, 1860.
X... — *Annuaire des établissements français de l'Océanie*, 1864.
ARBOUSSET. — *Tahiti et les iles adjacentes. Voyage et séjour dans ces iles*, 1863-65, 1867.
GARNIER. — *Excursions autour de l'ile de Tahiti* (Société de géographie, 1858).
CUZENT. — *Voyage aux îles Gambier*, 1872.
X... — *Renseignements sur quelques les de l'archipel des Tuamotus.* (Annales hydrographiques, 1874).
DURAND. — *Les missions catholiques françaises*, 1874.
MARIOT. — *Note sur Taïti et iles Tuamotus* (Revue maritime et coloniale, avril 1875).
JACQUEMART. — *Les iles Gambier* (Annales hydrographiques, 1875).
PAILHÉS. — *Souvenirs du Pacifique* (Tour du monde, 1875).
X... — *Renseignements sur quelques points des iles Marquises, sur diverses iles des Tuamotus, sur les Gambier et sur l'ile Méhétia* (Annales hydrographiques), 1876.

X... — *Les îles Marquises. Ressources naturelles, population, colonisation* (Économiste français, 1877).

Eyriaud des Vergnes. — *L'Archipel des iles Marquises* (Revue maritime et coloniale, 1877).

Blin. — *Notes de voyages. Taïti. Missions océaniques*, 1877.

X... — *Les îles Tuamotu* (Exploration), juillet, 1878.

Pinart. — *L'île de Pâques* (Tour du monde), 1878.

Vassel. — *Colonisation française en Océanie* (Exploration), 1880.

Aube. — *Entre deux campagnes*, 1881.

Cortambert. — *Tahiti annexé aux colonies françaises*, 1880.

Davin. — 50,000 *milles dans l'Océan Pacifique*, 1886.

Mac-Leaner. — *Établissements français d'Océanie* (Atlas colonial de Bayle), 1886.

II. — RÉSUMÉ

LES ILES FRANÇAISES DU PACIFIQUE

I. — Géographie historique.

L'archipel des Marquises, découvert par l'Espagnol Mendana en 1594, fut occupé, au nom de la France, par l'amiral Dupetit-Thouars en 1842. La même année les Wallis reconnurent notre protectorat. L'amiral ayant touché aux îles de la Société, dont la principale, Taïti, découverte par Quiros en 1606, était depuis 1838, la résidence d'un consul français, les chefs influents de cette île entraînèrent la reine Pomaré IV à solliciter avec eux le protectorat de la France. Dupetit-Thouars accepta sous la réserve de la ratification du gouvernement. Elle fut aussitôt accordée. Alors le missionnaire anglais Pritchard suscita des difficultés à l'application des conventions, si bien que nos troupes durent débarquer pour prendre possession de l'île, et prononcer la déchéance de la reine. Le cabinet Guizot poussa l'amour de la paix jusqu'à désavouer l'amiral, indemnisa le fauteur de troubles et rétablit la reine, mais il maintint le protectorat français. Jusqu'en 1880, la situation ne fut en rien modifiée. Au mois de juin de cette même année

le roi Pomaré V abdiqua entre nos mains avec approbation des chefs indigènes, et Taïti devint colonie française. Au même moment le drapeau tricolore fut arboré sur les îles Sous le vent, dépendances de Taïti, qui avaient été jusqu'alors exceptées du protectorat.

II. — Géographie physique.

Les îles françaises du Pacifique (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances) sont :

1° Les îles Mendana ou Marquises : Nouka-Hiva, Hivaoa, Patu-Hioa et huit îlots, entre 8° et 10° lat. N., 141° et 143° long. O. (624 000 hect.);

2° Les îles de Taïti, Moorea, Tetouarou, Maitea, (125 000 hectares), auxquelles on peut joindre les îles Sous le Vent, Raiatea, Huahine, Bora-Bora et quatre îlots entre 15° et 18° lat. S., 151° et 157° long. O. (30 000 hect.) ;

3° Les îles Tubuaï et Raivavae dans l'archipel Tubuaï, entre 21° et 23° de lat. S, 152° et 155° de long. O. (14 000 hectares);

4° Les Tuamotu ou archipel Dangereux (Anaa et 78 îlots), entre 14° et 23° de lat. S., 137° et 151° de long. O. (666 000 hectares).

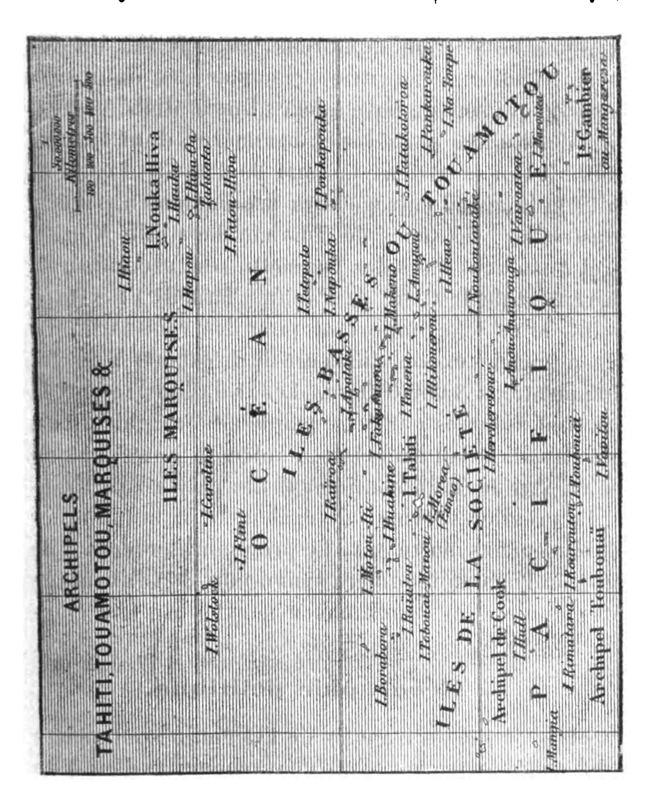
5° Les îles Gambier (Mangareva, Taravaï, Akanarou, Aoukena), entre 22° et 24° de lat. S, 131° et 138° de long. O. (3 000 hect.);

6° Les îles Rapa par 27°,38' de lat. S, et 146°,30' de long. O. (2 000 hectares);

7° L'archipel des Wallis qui seul est resté pays de simple protectorat.

Toutes ces îles sont dans le Pacifique et appartiennent à la région Océanienne appelée Polynésie par les géographes. Beaucoup d'entre elles ne sont que des récifs. Elles sont généralement hautes et boisées, avec des côtes

abruptes, et parcourues par des ruisselets. La plus importante, Taïti, se compose de deux parties circulaires reliées par un isthme bas et étroit (Taïti et Taïrapu). La



Carte de l'archipel de Touamotou.

côte est bordée d'une large bande de terre végétale, mais l'intérieur est couvert de hautes montagnes dont un pic, l'Orohéna, atteint 2 236 mètres, et d'où s'écoulent quelques ruisseaux.

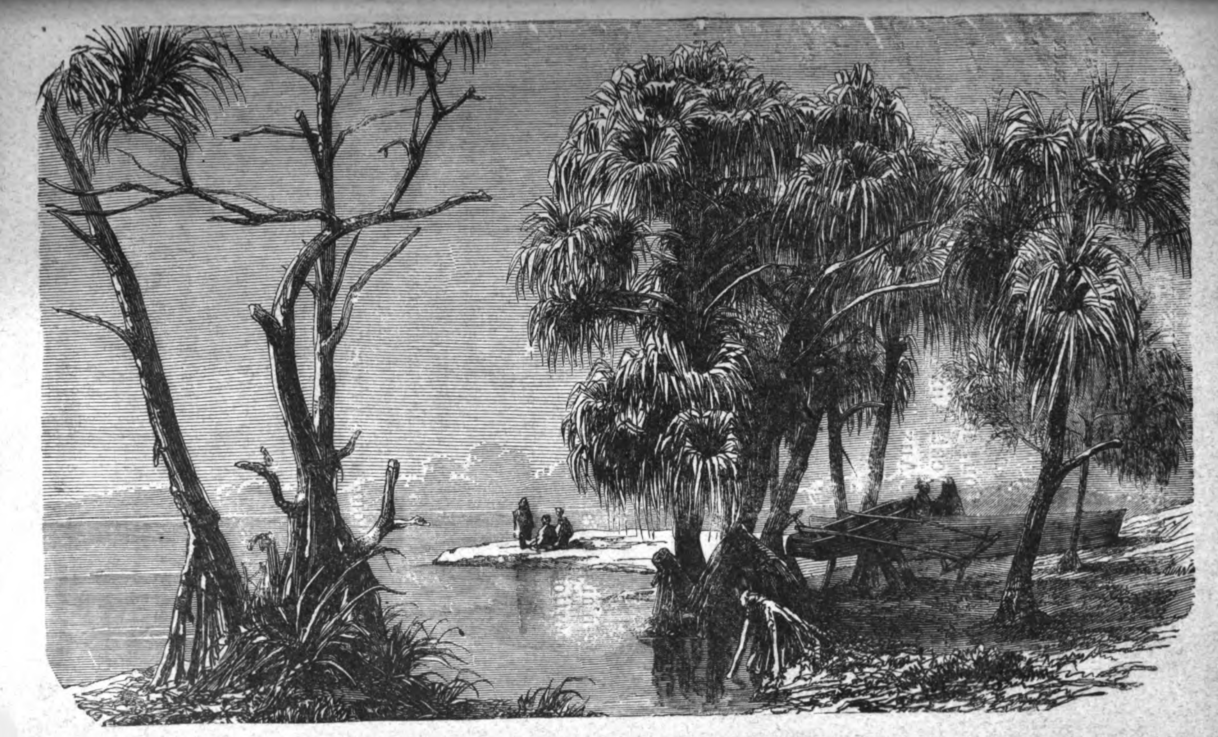
III. — **Géographie économique.**

Les plantations communes à nos établissements océa-

niens sont le cotonnier, le caféier, la canne à sucre et le maïs. Ils fournissent aussi du mil et de la vanille; la culture du cocotier fleurit dans les Tuamotu; celle de l'oranger à Taïti; l'arbre à pain abonde à Taïti. Les animaux domestiques sont nombreux, surtout les bœufs, porcs et volailles. L'industrie principale des insulaires est la pêche qui sert de base à leur alimentation, et l'extraction des huîtres perlières et des nacres, dont le produit suffit à leur entretien. Le port de Papéïti dans l'île de Taïti est le grand entrepôt des productions agricoles et industrielles; les ports de Taïahae dans l'île Nouka-Hiva, et Anaa dans l'une des Tuamotu, sont secondaires. Le percement de l'isthme de Panama fera de l'île Rapa un point de relâche important pour les vaisseaux. Le chiffre moyen des exportations est de 2,500,000 fr., celui des importations 3,000,000 fr. Les relations avec la France sont assurées par deux paquebots français allant l'un de Papéiti à San Francisco, l'autre de New-York au Havre et, par le Transcontinental Railway à San Francisco. Le premier service fait également communiquer les établissements entre eux. Le prochain percement de l'isthme de Panama modifiera sans doute, et à l'avantage de nos colonies, les conditions générales de leur commerce.

IV. — Géographie politique.

Les établissements français de l'Océanie sont placés sous le commandement d'un gouverneur, assisté d'un conseil d'administration et d'un conseil colonial. Il réside au nord de l'île de Taïti, à Papéiti, capitale du roi Pomaré, ville agréable, la seule importante de toute la colonie (3000 hab.). La population totale de nos établissements, composée en très grande majorité d'indigènes, est de 26,000 habitants. Ces indigènes appartiennent à la race Maorie. Beaux, bien faits, vigoureux, intelligents



Paysage à Taïti.

et fiers, leur caractère et leurs usages varient avec le milieu dans lequel ils vivent les uns et les autres. Vrais sauvages aux Marquises, craintifs et sans initiative aux Gambier, travailleurs aux Tuamotu, ils sont à Taïti et aux îles sous le Vent affables, beaux parleurs, indolents.

Pour la religion, le protestantisme domine à Taïti et aux îles sous le Vent. Aux Gambier le pays est entièrement catholique. Aux Tuamotu lus deux cultes se partagent les indigènes. On y trouve aussi quelques Mormons. Aux Marquises règne encore le fétichisme. Le percement imminent de l'isthme de Panama augmentera, dans des proportions considérables, l'importance stratégique, politique et commerciale de ces établissements.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Les Otahitiens au temps de Bougainville[1].

Je n'ai jamais rencontré d'hommes mieux faits, ni mieux proportionnés; pour peindre Hercule et Mars, on ne trouverait nulle part d'aussi beaux modèles. Rien ne distingue leurs traits de ceux des Européens, et, s'ils étaient vêtus, s'ils vivaient moins à l'air et au grand soleil, ils seraient aussi blancs que nous. En général, leurs cheveux sont noirs.

On voit souvent les Otahitiens nus, cependant les principaux s'enveloppent ordinairement dans une grande pièce d'étoffe qu'ils laissent tomber jusqu'aux genoux. C'est aussi là le seul habillement des femmes et elles savent l'arranger avec assez d'art pour rendre ce simple ajustement susceptible de coquetterie. Comme les Otahitiennes ne vont jamais au soleil sans être couvertes et qu'un petit chapeau de cannes garni de fleurs défend leur visage de ses rayons, elles sont beaucoup plus blanches que les hommes. Elles ont les traits assez délicats ; mais ce qui les distingue, c'est la beauté de leur corps dont les contours n'ont pas été défigurés par quinze ans de torture.

1. Bougainville, *Voyage autour du monde*, passim.



Portrait de Tahitienne.

Au reste, tandis qu'en Europe les femmes se peignent en rouge les joues, celles d'Otahiti se peignent d'un bleu foncé les reins; c'est une parure et en même temps une marque de distinction.

... Un autre usage d'Otahiti, commun aux hommes et aux femmes, c'est de se percer les oreilles et d'y porter des perles ou des fleurs de toute espèce. La plus grande propreté embellit encore ce peuple aimable. Ils se baignent sans cesse et jamais ils ne mangent ni ne boivent sans se laver avant et après.

Le caractère de la nation nous a paru doux et bienfaisant. Il ne semble pas qu'il y ait dans l'île aucune guerre civile, aucune haine particulière, quoique le pays soit divisé en petits cantons qui ont chacun leur seigneur indépendant. Il est probable que les Otahitiens pratiquent entre eux une bonne foi dont ils ne se doutent point: qu'ils soient chez eux ou non, jour ou nuit, les maisons sont ouvertes. Chacun cueille les fruits sur le premier arbre qu'il rencontre, en prend dans la maison où il entre. Il paraîtrait que pour les choses absolument nécessaires à la vie, il n'y a point de propriété et que tout est à tous. Avec nous, ils étaient filous habiles, mais d'une timidité qui les faisait fuir à la moindre menace. Au reste, on a vu que les chefs n'approuvaient point ces vols, qu'ils nous pressaient au contraire de tuer ceux qui les commettaient.

Ils sont presque toujours en guerre avee les habitants des îles voisines. Nous avons vu les grandes pirogues qui leur servent pour les descentes et même pour les combats de mer. Ils ont pour armes l'arc, la fronde et une espèce de pique d'un bois fort dur. La guerre se fait chez eux d'une manière cruelle... Ils tuent les hommes et les enfants mâles pris dans les combats : ils leur lèvent la peau du menton avec la barbe qu'ils portent comme un trophée de victoire ; ils conservent seulement les femmes et les filles. J'ignore au reste comment ils pansent leurs blessures, nos chirurgiens en ont admiré les cicatrices.

La polygamie paraît générale chez eux, du moins, parmi les principaux. Le grand nombre des femmes est le seul luxe des riches. Les enfants partagent également les soins du

père et de la mère. Ce n'est pas l'usage à Otahiti que les hommes, uniquement occupés de la pêche et de la guerre, laissent au sexe le plus faible les travaux pénibles du ménage et de la culture. Ici une douce oisiveté est le partage des femmes et le soin de plaire leur plus sérieuse occupation. Je ne saurais assurer si le mariage est un engagement ou s'il est consacré par la religion, s'il est indissoluble ou sujet au divorce. Quoi qu'il en soit, les femmes doivent à leurs maris une soumission entière.

Ils dansent au son d'une espèce de tambour et lorsqu'ils chantent, ils accompagnent la voix avec une flûte très douce à trois ou à quatre trous, dans laquelle ils soufflent avec le nez. Ils ont aussi une espèce de lutte qui est en même temps exercice et jeu. Cette habitude de vivre continuellement dans le plaisir donne aux Otahitiens un penchant marqué pour cette douce plaisanterie, fille du repos et de la joie. Ils en contractent aussi dans le caractère une légèreté dont nous étions tous les jours étonnés. Tout les frappe, rien ne les occupe ; au milieu des objets nouveaux que nous leur présentions, nous n'avons jamais réusi à fixer deux minutes de suite l'attention d'aucun d'eux. Il semble que la moindre réflexion leur soitun travail insupportable, et qu'ils fuient encore plus les fatigues de l'esprit que celles du corps.

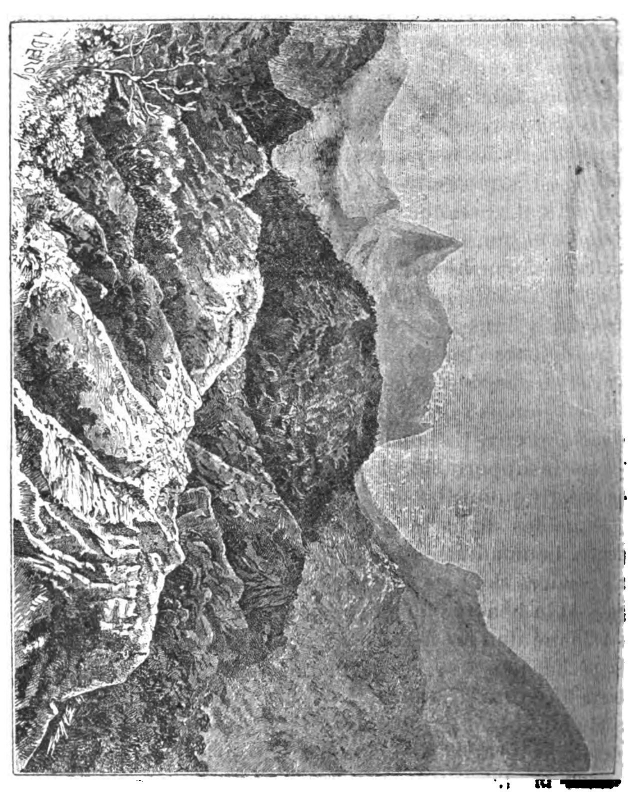
Je ne les accuserai cependant pas de manquer d'intelligence. Leur adresse et leur industrie dans le peu d'ouvrages nécessaires dont ne sauraient les dispenser l'abondance du pays et la beauté du climat démentiraient ce témoignage. On est étonné de l'art avec lequel sont faits les instruments pour la pêche, leurs hameçons sont de nacre aussi délicatement travaillée que s'ils avaient le secours de nos outils ; leurs filets sont absolument semblables aux nôtres et tissus avec du fil de pite. Nous avons admiré la charpente de leurs vastes maisons et la disposition de feuilles de latanier qui en sont la couverture.

L'intérieur de Tahiti [1].

Dans l'île de Tahiti, la vie est localisée au bord de la mer ;

1 Viaud, *Le mariage de Loti*. (Nouvelle Revue, 1880, t. II, p. 563.)

les villages sont tous disséminés le long des plages et le centre est désert. Les zones intérieures sont inhabitées et couvertes de forêts profondes. Ce sont des régions sauvages coupées par des remparts d'inaccessibles montagnes et où règne un éternel silence. Dans les vallées étrangement encaissées du centre, la



Mont Diadème (Tahiti).

nature est sombre et imposante, de grands mornes surplombent les forêts et des pics aigus se dressent dans l'air ; on est là comme au pied de cathédrales fantastiques, dont les flèches accrochent les nuages au passage ; tous les petits nuages errants que le vent alisé promène sur la grande mer sont



Une Tahitienne de race métisse.

arrêtés au vol ; ils viennent s'amonceler contre les parois de basalte, pour redescendre en rosée, ou retomber en ruisseaux et en cascades. Les pluies, les brumes épaisses et tièdes entretiennent dans les gorges une verdure d'une inaltérable fraîcheur, des mousses inconnues et d'étonnantes fougères.

En sens inverse des cascades du bois de Boulogne et de Hyde-Park, la cascade de Fataoua tombe là-bas, en dessous du vieux monde, troublant de son grand bruit monotone cette nature si profondément calme et silencieuse.

Au bout d'une heure de marche, nous entendîmes près de nous le bruit sourd et puissant de la chute. Nous arrivâmes au fond de la gorge obscure où le ruisseau de Fataoua, comme une grande gerbe argentée, se précipite de trois cents mètres de haut dans le vide.

Au fond de ce gouffre, c'était un vrai enchantement. Des végétations extravagantes s'enchevêtraient à l'ombre, ruisselantès, trempées par un déluge perpétuel ; le long des parois verticales et noires s'accrochaient des lianes, des fougères arborescentes, des mousses et des capillaires exquises. L'eau de la cascade émiettée, pulvérisée par sa chute, arrivait en pluie torrentielle, en masse échevelée et furieuse. Elle se réunissait ensuite en bouillonnant dans les bassins de roc vif, creusés et polis par la main patiente des siècles et puis se reformait en ruisseau et continuait son chemin sous la verdure. Une fine poussière d'eau était répandue comme un voile sur toute cette nature ; tout en haut apparaissaient le ciel comme entrevu du fond d'un puits et la tête des grands mornes à moitié perdus dans des nuages sombres.

Les îles Gambier.[1]

Vers le septième jour de notre navigation à partir de Taïti, nous apercevons vers l'est une pointe de montagne dont les pentes sont perdues dans les brumes de l'horizon. C'est le mont Duff, élevé de 400 mètres, qui domine les hauteurs de l'île Mangaréva et de toutes celles de l'archipel des Gambiers. Ce groupe d'îles fut découvert en 1797 par le capitaine Wilson, qui amena à Taïti les premiers missionnaires de la

1. VERNIER. *Journal des missions évangéliques.*

Société de Londres, et qui donna le nom de son navire au plus haut sommet du groupe.

Le vendredi, 11 septembre, vers dix heures, au moment où nous pénétrons dans les passes, notre regard embrasse les onze îles ou îlots qui composent l'archipel. Elles sont toutes comprises dans un cercle de sept milles de rayon. Les plus importantes sont Mangaréva, Taravaï, Aukéna et Akamaru. Les autres, dont plusieurs ne sont guère que des rochers arides, sont inhabitées. L'aspect général en est un peu triste. J'attribue cette impression au fait que la végétation y est infiniment moins luxuriante qu'à Taïti. Il est vrai qu'elles sont situées presque sur la limite de la zone tropicale. Le fond des vallées seul est boisé, ainsi que la bande de terre avoisinant à certains endroits la mer. Les cocotiers et les arbres à pain y sont comparativement chétifs ; ces derniers y constituent des forêts dont les hautes branches sont desséchées, privées d'écorce et blanchies au soleil.

Nous jetons l'ancre dans la baie de Rikitéa, formée par un contrefort du mont Duff. Sur ce contrefort se trouvent un cimetière entouré d'une haie d'hibiscus et une chapelle funéraire. Le long de la plage, au fond de la baie, s'aperçoivent divers bâtiments en pierre dans des fourrés d'orangers et autres arbres : ce sont des magasins et surtout des maisons d'habitation. Au centre est la résidence du représentant du gouvernement français, précédée d'un accostage en corail et d'un énorme mât de pavillon. Sur la gauche, aux trois quarts cachée par les arbres, se trouve la grande église catholique couverte en tuiles rouges.

Le déjeuner fini, nous sautons dans les embarcations, et, en dix minutes nous atteignons la plage, où le résident, M. le lieutenant de vaisseau Lieutard, vient souhaiter la bienvenue à son successeur et à sa femme, et nous faire à tous le plus aimable accueil. Il règne une fraîcheur agréable sous sa véranda ; au centre, devant l'escalier, est une table chargée de rafraîchissements auxquels chacun est gracieusement invité à prendre part, et on cause un instant de la situation du pays. Mais il nous tarde de faire une promenade pour nous dédommager de nos huit jours de mer, et nous laissons seuls les

deux résidents. Nous disons bonjour en passant au gendarme, chef de poste, que je connus naguère à Taïti. C'est un homme d'une taille moyenne; il a les traits rudes, la barbe touffue et grisonnante ; c'est un vrai paysan du Danube; c'est d'ailleurs un digne serviteur de la France, et la terreur des malfaiteurs, ce qui ne l'empêche pas d'avoir un cœur généreux. Il nous fait les honneurs de son jardin, où éclatent les preuves de son intelligence en fait de culture potagère; presque tous nos bons légumes d'Europe y poussent à l'envi. Il en enverra une pleine embarcation à notre navire. Sur son ordre, nous goûtons avec délices ses belles fraises, en regrettant que Taïti n'en produise pas de semblables.

En compagnie du commissaire du *Volage*, du docteur et d'un enseigne de vaisseau, nous nous dirigeons vers le siège de la mission catholique. Nous sommes bientôt devant la façade de la grande église. Le portique qui l'ornait jadis a disparu. La grande porte est fermée; nous longeons la face latérale de droite. Le sol de la cour est couvert de dalles ou de pierres très bien jointes, où les cryptogames trouvent cependant à prospérer : c'est dire qu'il y a peu de pieds pour les fouler. — Je voudrais bien connaître la longueur de cette immense église aux murs de forteresse. En essayant de mes plus grandes enjambées, j'en trouve 57, et j'en conclus que l'édifice a au moins 60 mètres. Pendant ce temps, mes compagnons ont ouvert une porte qui se trouve aux deux tiers de la longueur. Nous entrons en nous découvrant respectueusement. Deux rangées d'énormes colonnes rondes soutiennent la toiture. L'autel monumental, au centre du chœur, est agrémenté de travaux d'un goût assez douteux, en nacres, imitant des arbres, des plantes, etc. Beaucoup de ces nacres, jaunies par le temps, ne sont rien moins qu'un bel ornement. Quelques tableaux sont de loin en loin suspendus aux murs. Tout un peuple de bancs de bois, en trois longues rangées, remplit l'église, qui peut certainement contenir de 1200 à 1500 personnes. On me dit qu'il y a moins de dix ans que les fidèles, lors des grandes fêtes, ne pouvaient pas tous y trouver place, et que maintenant tous les habitants indigènes des Gambiers réunis en occuperaient à peine le tiers. En effet, de l'aveu même de

M. le résident, tout l'archipel n'en contient plus qu'environ 400...

En compagnie du commissaire, je monte la route pavée qui conduit an couvent des filles, situé à environ deux kilomètres de Rikitéa.

A mi-chemin nous rencontrons le cimetière, qu'on a récemment débroussé, et où se trouve un certain nombre de pierres tumulaires avec inscriptions en mangarévien. Nous relevons et mettons en place une croix de bois jadis plantée sur la tombe d'un matelot français mort à bord du *Dayot* en 1880. La chapelle, à l'entrée du cimetière, est tout ouverte ; les dalles sont disloquées ; le tout a une apparence d' abandon et de délabrement. Nous poursuivons notre course, toujours sur cette route pavée qui a dû coûter un immense travail. Sur le bord est un vieux morceau de stipe de cocotier, creusé pour servir de cercueil et qu'on a laissé là depuis des années. Plus loin, nous sommes dans un bois d'orangers chargés de fleurs et de fruits mûrs. Les oranges de Mangaréva ne le cèdent en rien à celles de Taïti ; nous nous désaltérons de leur jus sucré et rafraîchissant.

Voilà le couvent des filles à quelques centaines de mètres devant nous. Il est entouré d'une épaisse muraille en pierre, de plusieurs mètres d'élévation, et qui enclôt deux ou trois hectares de terrain en partie boisé. Je n'oserais pénétrer dans ce sanctuaire, si mon compagnon, qui le visita autrefois, ne me disait qu'il n'y a pas lieu d'avoir aucun scrupule à le faire. Nous traversons un portique monumental dont les portes sont tombées de vétusté et n'ont pas été remplacées. Des stalactites pendent à la voûte. A gauche, en entrant, est un corps de bâtiment dont la première moitié est une chapelle en assez bon état, et l'autre un reposoir. Plus loin est le couvent proprement dit, qui a été récemment recouvert en bardeaux. Il contient une série de vastes salles où nous voyons des tas de décombres provenant de la chute des plafonds trempés par les pluies avant la recouverture du toit. Toutes ont l'air humide et délabré.

En revenant au village nous suivons un sentier d'où nous jouissons d'une vue splendide sur la rade et sur plusieurs

îles rapprochées. Le *Volage* nous apparaît dans le lointain comme un tout petit bateau. Nous sommes frappés de la quantité de maisons en maçonnerie inhabitées dont les toitures et les planchers se sont écroulés et ont pourri ; leurs pignons aigus se profilent tristement sur les pentes du coteau. Il y en a peut-être plus d'une centaine dans cette situation à Rikitéa. Serait-ce peut-être que les habitants ont émigré en masse dans d'autres archipels ? Point ; ils dorment leur dernier sommeil aux alentours, à quelques pieds sous terre. On nous cite telle famille composée de huit personnes qui a disparu dans l'espace de deux ou trois ans. D'aucuns nous expriment l'opinion que dans dix ans, ou même moins, le dernier des Mangaréviens aura vécu. Cela me rappelle qu'il y a plusieurs années, M. le lieutenant de vaisseau Caillet, ancien résident, écrivait au Ministère des colonies que bientôt notre pavillon aux Gambiers ne flotterait plus que sur des tombes.

Le samedi 12 septembre, je pars au lever du soleil, avec mon compagnon de la veille, pour le village de Taku, situé au bord d'une baie de l'autre côté de la montagne. Nous arrivons en une demi-heure au sommet du col, tout haletants et baignés de transpiration. Nous nous reposons un instant en contemplant la merveilleuse vue qui s'étend à nos pieds, à droite et à gauche. Vingt minutes plus tard nous sommes à Taku, dont les habitations disparaissent ici et là sous les bois d'arbres à pin. Nous rencontrons nombre de maisons désertes et sans toiture. Les rares habitants paraissent être en majeure partie des indigènes de l'île de Pâques.

En longeant la plage nous venons jusqu'au village de Kériméo. Nous passons près d'une chapelle abandonnée ; un lambeau d'image pend encore au mur derrière l'autel. Sur la galerie d'une maison nous voyons couché un grand et beau jeune homme, au visage pâle et amaigri. Il est miné par le mal qui va bientôt le faire descendre au tombeau comme tous les autres Mangaréviens. Il paraît n'avoir pour toute nourriture qu'un peu de pulpe, aigrie et fermentée, du fruit de l'arbre à pain, ce qui est plutôt propre à l'achever qu'à le soutenir.....

Lorsque nous arrivons sur la plage à Rikitéa, le docteur du bord vient de terminer l'inspection qu'il a été prié de faire des enfants des deux sexes réunis dans les locaux des écoles. Sauver l'enfance serait le but prochain à atteindre, pour prévenir l'entière dépopulation du pays, mais les résultats de l'inspection médicale ne paraissent laisser aucun espoir : tous les enfants sont rachitiques, scrofuleux ; on remarque chez plusieurs, surtout parmi les filles, des déformations de l'épine dorsale. Ils souffrent des vices constitutionnels que leur ont légués leurs parents et qui sont dus aux maux combinés suivants : maladies héréditaires, épuisement par manque de nourriture suffisante et de travail forcé, usage excessif des boissons alcooliques, etc. En voilà plus qu'il ne faut pour étioler et éteindre une tribu qui n'est d'ailleurs ni moins belle ni moins intelligente que celles qui peuplent les autres archipels de l'Océanie orientale.....

..... Le ressort moral ne paraît pas moins brisé chez les Mangaréviens que le ressort physique. L'usage qu'ils font de leurs intermittentes ressources va nous le dire d'une bien douloureuse manière. La partie masculine de la population se livre chaque année, pendant trois ou quatre mois, à la pêche des nacres, travail pénible qui rapporte à un plongeur exercé jusqu'à vingt et vingt-cinq francs par jour. Au lieu de serrer précieusement le produit de son labeur pour se procurer quelque confort pendant les mois de chômage, il achète une barrique de vin ou une dame-jeanne d'eau-de-vie, qu'il transporte sous les ombrages près du rivage, et là, tant que dure le liquide enivrant, il se maintient dans un état d'abrutissement et d'inconscience, qui sera, hélas ! trop tôt celui du dernier sommeil. Pendant huit mois de l'année il vit misérablement et traîne la plus triste existence. Ceux qui me donnent ces détails semblent douter qu'aucun Mangarévien fasse exception à cette désolante règle ; d'autre part, ils affirment que les services du culte ont presque cessé d'être fréquentés par les indigènes.....

A tous les points de vue, la situation de ces pauvres gens est vraiment lamentable et propre à inspirer les plus mélancoliques réflexions.

Les huîtres perlières aux Gambier [1].

L'huître qui fournit la nacre des Gambier est la Pintadine. C'est une coquille arrondie, écailleuse en dehors, surtout pendant le jeune âge, nacrée à l'intérieur, à bord cardinal droit, présentant à son extrémité, sur chaque valve, une échancrure calleuse pour le passage du byssus. Le manteau de l'huître est la partie qui secrète la nourriture absorbée par l'animal ainsi que le carbonate de chaux dont il forme sa coquille. Des ligaments élastiques réunissent les deux valves au moyen d'une charnière sans dents, artistement fermée.

Certaines parties du corps, adhérentes aux valves, possèdent une force musculaire telle qu'il faut toute la vigueur d'un homme et l'aide d'un couteau fait exprès pour ouvrir la coquille d'une huître seulement grande comme la main, et encore n'y parvient-on qu'en la brisant à l'endroit où l'on a appliqué le couteau. Les huîtres perlières sont donc tellement difficiles à ouvrir, qu'on ne l'essaye même pas et qu'on les laisse mourir pour qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes, c'est alors qu'on en retire les perles.

La pêche des huîtres perlières se fait aux Gambier du mois de janvier au mois d'avril. Les pêcheurs plongent sans l'aide d'aucun appareil. Ils ne peuvent rester longtemps sous l'eau, quelques secondes suffisent et, lorsqu'ils reparaissent, le sang s'échappe par le nez ou par les oreilles même des plus robustes. Ils ont les yeux injectés et parfois atteints d'ulcérations. Les pêcheurs des Gambier plongent jusqu'à vingt-cinq et trente brasses de fond pour chercher cette nacre...

Pour ne pas épuiser tous les bancs à la fois, on les divise en plusieurs parties distinctes qu'on exploite successivement, ce qui laisse aux coquilles le temps de grossir et permet d'en faire une récolte à peu près tous les ans. En sept ans elles atteignent la taille convenable.

« A l'arrivée des missionnaires, la nacre était tellement abondante qu'au rivage même un homme pouvait en recueillir cent kilogr. par jour, écrivait en 1861 la reine Maria-Eutokia

1. Cuzent, *Voyage aux îles Gambier*, 1872, p. 82.

au ministre de la marine. Mais depuis, la pêche ayant continué sans interruption, la nacre est allée en diminuant d'une année à l'autre et de nos jours elle est complètement épuisée en certains endroits. Dans d'autres, il s'en trouve encore et de bonne qualité, mais ce n'est plus qu'à une profondeur de quinze brasses, où peu de nos plongeurs peuvent descendre en s'exposant à la mort et ils ne peuvent en rapporter. »

Autrefois, le prix ordinaire des services d'un plongeur était une brasse d'étoffe par semaine. Une pêche heureuse donnait chaque semaine un baril d'huîtres par plongeur. Ils produisaient, terme moyen, une once de perles petites et moyennes, dont le prix courant était de 60 à 80 francs à Valparaiso, où la nacre se vendait aussi avantageusement.

La valeur d'une perle est calculée en raison de sa forme de sa grosseur, de sa parfaite sphéricité, de la pureté de son orient. Il faut se méfier de la fraude, car il y a des moyens de rendre son éclat primitif à une perle avariée. Les perles fines se trouvent le plus souvent dans les huîtres de moyenne taille. Les naturels connaissent depuis longtemps les huîtres à grosses perles ; jadis ils les cachaient et les gardaient pour eux. Mais quand Maputea en soupçonna la valeur, il les enleva à ses sujets par droit de suzeraineté. Alors, on pouvait avoir une belle perle pour un couteau ou pour un hameçon. Il n'en est plus de même aujourd'hui. On les classe en premier choix ou perles à formes régulières et sans taches ; second choix ou graines rondes, blanches et d'un bel orient, troisième choix ou perles baroques, non exemptes de taches ; quatrième choix ou chicots de perles, perles adhérentes à la coquille.

L'oupa-oupa des Marquisiens [1].

L'un des plaisirs habituels de ce peuple enfant est l'oupa-oupa, ou danse indigène. A la grande joie du public, les artistes chorégraphiques se donnent rendez-vous chaque soir. Le décor magnifique est fourni par la nature elle-même, un ciel limpide étincelant d'étoiles, des pics biscornus, les silhouettes fantastiques des cocotiers et la lune qui montre son croissant

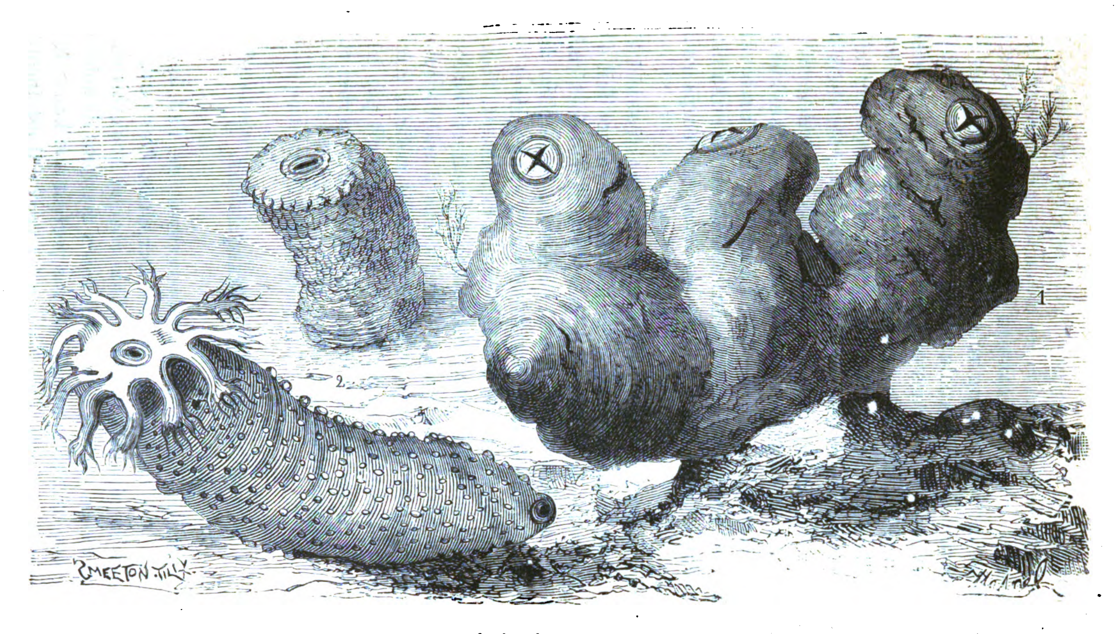
1. Davin, 50,000 *milles dans l'Océan Pacifique*. Plon, éditeur, 1886.

au-dessus des montagnes. La oupa-oupa des Marquises est avant tout une danse des bras et des jambes ; les mouvements souples et gracieux qui la distinguent font un contraste frappant avec le tatouage bleuâtre qui donne aux exécutants une expression sauvage et sinistre. Rangés sur deux files, les groupes d'hommes et de femmes s'allongent, se resserrent, se croisent et reviennent avec un sérieux imperturbable. D'abord le chef muni d'un sifflet annonce sommairement chaque figure. Puis, aux sons pressés du pao, les groupes s'ébranlent en cadence ; chacun obéit au sifflet, comme un soldat prussien; le même geste, le même pas, répétés simultanément par cinquante sujets, rappellent l'aspect hiératique de certains bas-reliefs égyptiens. Dans les intermèdes le pu-hiu (flûte à trois trous dont on joue avec le nez), laisse échapper ses trois notes monotones, séparées d'un-demi ton l'une de l'autre. Les sons lugubres du pu-hiu répandent une tristesse inusitée quand ils retentissent le soir au fond des bois, alors que tout sommeille, dans la nature et que les végétaux gigantesques, les bras étendus, semblent voués à une éternelle immobilité.

Les Koïkas des Marquisiens[1].

Les Koikas ou fêtes anciennes étaient toujours terminées par des scènes de cannibalisme, heureusement abolies par l'occupation française. Quand les guerriers, au retour d'une expédition contre une île voisine, échouaient leurs pirogues chargées de prisonniers sur la plage de Noukahiva, le ronflement des conques marines ébranlant les échos des vallées annonçait la victoire aux tribus d'alentour; grands et petits, hommes et femmes, tous accouraient, pour prendre part à la curée. Les prisonniers, traînés parmi les rochers et les broussailles, poussaient des hurlements de douleur ; mais une fois garrottés sur l'autel central, ils attendaient sans sourciller l'instant du sacrifice; pour eux, la mort n'était que le passage d'une vie dans une autre, le départ pour des contrées mystérieuses, départ auquel ils songeaient sans crainte et sans joie.

1. Davin, 50,000 *milles dans l'Océan Pacifique*. Plon édit., 1886.



Lee olothuries ou trépangs.

Tout contribuait à rendre hideux l'aspect de ces saturnales ; après l'hymne à Tépoua et les incantations des taouas, le sacrificateur, vêtu d'un manteau rouge, égorgeait les victimes et, pendant que le sang ruisselait, les géants tatoués dansaient une ronde infernale autour de paé-paé (l'autel) ; ils brandissaient leurs armes en poussant d'affreux hurlements. Des couronnes de dents de marsouin, des aigrettes en barbe de vieillard ornaient la tête des guerriers, des colliers de coquillages rebondissaient sur leur peau noircie, les chefs portaient à la main comme insigne de commandement des bâtons surmontés de chevelures d'ennemis; des crânes humains remplis de cailloux et suspendus à leur ceinture marquaient le rythme du sabbat et des branches de cocotier enflammées répandaient une lueur sinistre sur tous ces corps ruisselants.

Semblables à de jeunes tigres, les enfants assistaient à ces tragédies sauvages ; le tatouage n'avait pas encore fait d'eux des guerriers, ils ne suivaient pas les chefs dans ces embuscades et ces luttes sans merci, où des tribus entières disparaissaient, mais leurs yeux flamboyants annonçaient assez leur ferme résolution de ne pas déchoir. Cependant, l'eau-de-vie de coco coulait à flots ; les crânes des victimes emplis de kava circulaient à la ronde, et les scènes d'anthropophagie commençaient. Lorsque le soleil se levait radieux dans la brume violacée du matin, les guerriers, alourdis par les vapeurs du kava, sommeillaient au milieu des herbes et les bûchers fumaient encore.

Le tatouage des Marquisiens.

Le tatouage exécuté au commencement de l'adolescence était autrefois un honneur réservé aux chefs. Plus tard, cette coutume se répandit et aujourd'hui chaque Noukahivien est plus ou moins couvert de ces anciennes marques de noblesse. Vous en rencontrerez partout ; les uns portent une bande bleue large de deux doigts, étendue sur les yeux : il est incontestable que cette ligne sombre fait valoir l'éclat du regard et

qu'elle rend énergique l'expression du visage. D'autres se font tatouer entièrement la figure et se couvrent même le corps de ces stigmates, de façon à produire l'illusion d'un vêtement. Le tatouage des femmes, ordinairement plus léger, ne comporte en aucun cas ces bandeaux bleus sur le visage. Examinez ceux de la reine : voici d'abord sur les mains des lignes légères en forme d'écailles, puis les dessins s'agrandissent, voilà des bracelets, puis des cocotiers, des poissons. Et ces tatouages sont des symboles : les écailles s'appellent Tiki, le dieu de la pêche, le porc et le requin représentent la nourriture des indigènes, le cocotier balance son plumet au-dessus des îles et fut planté à Taïa-ahé par le dieu Tama-ouas, ancêtre du mari de S. M. Cette pratique devient de plus en plus rare. On peut dire que, traquée par la civilisation, elle tend à disparaître. Pourtant, les indigènes qui, de père en fils, pratiquent cette industrie, trouvent encore de l'ouvrage.

Ces dessins qui enlacent le corps dans un réseau d'ondulations s'exécutent avec des instruments grossiers. Les artistes percent l'épiderme à l'aide d'une espèce de peigne à dents très aiguës, sur lequel ils frappent avec une baguette. Puis ils répandent dans les trous ainsi formés de la poudre de kokum mélangée du suc astringent de bananier. Pour subir la loi de la mode, cet odieux tyran, le patient supporte, d'atroces douleurs sans faire entendre une plainte. Cette opération produit parfois des accidents inflammatoires assez graves pour entraîner la mort.

1. Davin, 50,000 *milles dans l'Océan Pacifique*. Plon, édit. 1886.

DEUXIÈME PARTIE

LES POSSESSIONS

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

I. — BIBLIOGRAPHIE

B. — Sénégal.

JANNEQUIN DE ROCHEFORT. — *Voyage de Libye au royaume de Senega*, 1643.

J.-B. GABY. — *Relation de la Nigritie avec la découverte de la rivière de Sénéga*, 1689.

LEMAIRE. — *Voyage aux Canaries, Sénégal, Gambie*, 1695.

J. B. LABAT. — *Nouvelle relation de l Afrique occidentale* (Sénégal), 1778.

DES MARCHAIS. — *Voyage en Guinée, iles voisines et à Cayenne*, 1730.

ADANSON. — *Histoire naturelle du Sénégal*, 1757.

ABBÉ DEMANET. — *Nouvelle histoire de l'Afrique française*, 1777.

FROSSARD. — *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée*.

LABARTHE. — *Voyage au Sénégal*, 1802.

DURAND. — *Voyage au Sénégal*, an X (1802).

MOLLIEN. — *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique fait aux sources du Sénégal et de la Gambie*, en 1818. 1820.

WALCKENAER. — *Collection des relations de voyage par terre et par mer en différentes parties de l'Afrique, depuis l'an* 1400 *jusqu'à nos jours*, 1831.

A. TARDIEU. — *Sénégambie et Guinée*, 1847.

BARTHÉLEMY. — *Notice historique sur les établissements français des côtes occidentales de l'Afrique*, 1848.

PAUNET. — *Relation d'un voyage du Sénégal à Mogador* (Revue coloniale, 1850).

HECQUARD. — *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, 1853.

ABBÉ BOILAT. — *Esquisses Sénégalaises*, 1853.

FAIDHERBE. — *Les Berbères et les Arabes des bords du Sénégal* (Société de géographie, 1854).

MARCHAL. — *Voyage au Sénégal*, 1854.

CARRÈRE ET HOLLE. — *De la Sénégambie française*, 1855.

FAIDHERBE. — *Populations noires des bassins du Sénégal et du haut Niger* (Société de géographie, 1856).

VERNEUIL. — *Mes aventures au Sénégal*, 1858.

FAIDHERBE. — *Considérations sur les populations de l'Afrique septentrionale* (Nouvelles Annales des voyages, sept. 1859).

FAIDHERBE. — *Renseignements géographiques sur la partie du Sahara comprise entre l'Oued Noun et le Soudan* (Nouvelles Annales des voyages, août 1859).

MAGE. — *Voyage au Tagant* (Revue algérienne et coloniale, 1860).

FULCRAND. — *La baie d'Arguin* (Revue maritime et coloniale, oct. 1860).

LAMBERT. — *Voyage dans le Fouta-Djalon, en* 1860 (Tour du monde, 1861).

VINCENT. — *Voyage d'exploration de l'Adrar dans le Sahara occidental* (Société de géographie, janv. 1861 et Tour du monde, 1862).

PASCAL. — *Voyage au Bambouck en* 1859-60 (Tour du monde, 1862).

BOURREL. — *Voyage dans le pays des Maures Braknas* (Revue maritime et coloniale, 1861).

AZAM. —*Notice sur le Oualo* (Revue maritime et coloniale, 1861).

BRAOUEZEC — *Exploration du cours d'eau de Bounoun, marigot du Sénégal* (Annales maritimes et commerciales, oct. 1862).

X... — *Voyages et expéditions au Sénégal et dans les contrées voisines* (Tour du monde), 1862.

MAVIDAL. — *Le Sénégal. Son état présent et son avenir* (Revue de l'Orient, juillet-octobre 1862).

BRAOUEZEC. — *Hydrographie du Sénégal et relations avec les populations riveraines* (Annales maritimes et coloniales, 1862).

FAIDHERBE. — *L'avenir du Sahara et du Soudan* (Revue maritime et coloniale, 1863).

VALLON. — *La côte occidentale d'Afrique* (Revue maritime et coloniale, 1863).

MAGE. — *Les rivières de Sina et de Saloum* (Revue maritime et coloniale, avril 1863).

X... — *Opérations militaires pendant les années* 1862-64 (Annales maritimes et coloniales, octobre 1864).

AUBE. — *Le fleuve du Sénégal* (Annales maritimes et coloniales, octobre 1864.

Ricard. — *Le Sénégal, étude intime*, 1865.

Pinet-Laprade. — *Notice sur les Sérères* (Revue maritime et coloniale, mars-avril 1865).

Faidherbe. — *Notice sur la langue sérère*, 1865.

X... — *Culture du cotonnier au Sénégal* Revue maritime et coloniale, fév. 1865).

Thaly. — *Étude sur les habitants du haut Sénégal* (Archives de médecine navale, nov. 1866, mars et mai 1867).

Mage. — *Note sur le voyage de MM. Mage et Quintin au pays de Ségou* (Société de géographie, 1866).

Braouezec. — *Note sur la rivière Maneah et les rivières de Soumbonyah* (Société de géographie, mars, 1867).

Mage. — *Relation d'un voyage d'exploration au Soudan*, 1863-66 (Revue maritime et coloniale, 1866-67).

Mage. — *Voyage dans le Soudan occidental*, 1863-1866 (Tour du monde, 1868).

De Kerhallet. — *Instructions nautiques sur la côte occidentale d'Afrique*, 1868.

Haurigot. — *Quinze mois en Sénégambie* (Annales des voyages, janv. 1869).

Dourneaux-Duperré. — *La Sénégambie française* (Société de géographie, juillet 1871).

Bérenger-Féraud. — *Description topographique de l'ile de Gorée* (Revue maritime et coloniale, mars 1873).

Berlioux. — *André Brue*, 1874.

Faidherbe. — *Essai sur la langue Poul*, 1874.

Bérenger-Féraud. — *Étude sur les populations de la Cazamance* (Revue d'anthropologie, 1874).

Bérenger-Féraud. — *Le Sénégal de* 1817 *à* 1874 (Revue maritime et coloniale, janvier, 1874).

Borius. — *Recherches sur le climat du Sénégal*, 1874.

Bérenger-Féraud. — *Étude sur les Ouolofs*, 1875.

Foncin. — *Le Sénégal* (Explorateur, 1875).

Faidherbe. — *Grammaire et vocabulaire de la langue Poul*, 1875.

X... — *Résumé comparatif du commerce et de la navigation du Sénégal et de ses dépendances en* 1871 *et* 1872 (Revue maritime et coloniale, juillet 1875).

X... — *Sénégal et dépendances. Tableau de la mission* (Missions catholiques, 1875).

Hann. — *Klima von Senegambien* (Zeitschrift des œsterreichichen Gesellschaft für Meteorologie. 1875).

Hertz. — *La Gambie et la Cazamance* (Explorateur, 1876).

Fleuriot de Langle. — *Croisière à la côte d'Afrique* (Tour du monde, 1876).

Muiront d'Arcenant. — *Notice sur le Sénégal* (Société de géographie, 1877).

Delavie. — *Le Sénégal et le chemin de fer du Soudan* (Exploration, 1877).

Tissandier. — *Le climat du Sénégal* (Nature, 1876).

Devergié. — *Notes sur la côte occidentale d'Afrique* (Revue maritime et coloniale, 1877).

Hubler — *Le Caoutchouc au Rio-Nuñez* (Société de géographie de Bordeaux), 1878.

Bonnet. — *La Cazamance* Société de géographie de Bordeaux) 1878.

A. Marche. — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, 1879.

M. Schwabe. — *Le Sénégal et le Sahara* (Revue de géographie), 1881.

De Crozals. — *Peulhs et Foulahs* (Revue de géographie), 1882.

Gallieni. — *Exploration du haut Niger* (Tour du monde), 1882-83.

Ancelle. — *Les Francais au Sénégal* (Revue de géographie), 1883

Pietri. — *Les Français au Niger*, 1885.

A. Merle. — *L'Angleterre, l'Espagne et la France à propos de l'île d'Arguin* (Revue de géographie), 1885.

Ancelle. — *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, 1886.

Bérenger-Féraud. — *Contes populaires de la Sénégambie*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

SÉNÉGAL

I. — Géographie historique.

Le Sénégal est la plus ancienne des colonies françaises. Dès le quinzième siècle, des marchands de Rouen et de Dieppe trafiquaient sur ses côtes. En 1582, ils se formaient en compagnie et fondaient un établissement à Saint-Louis. En 1664, et très à contre-cœur, ils furent obligés de céder leur exploitation à la compagnie des Indes Orientales, que venait de créer Colbert. Dès lors, commence l'histoire officielle du Sénégal. De 1664 à 1815, ce n'est qu'un comptoir d'échange administré par des compagnies commerciales qui, uniquement occupées à réaliser des bénéfices, négligent d'étendre leur influence par la colonisation. Les gouverneurs, entraînés

par les instructions des actionnaires, ne font rien qui soit digne d'être cité. Exceptons cependant André Brue qui, de 1697 à 1724, parvint, sans aucun secours, à donner à nos possessions des limites qui, pendant longtemps, ne furent pas dépassées. Nous devions bientôt perdre tout le fruit de nos efforts. Les Anglais en effet, profitant des embarras que nous causait la guerre de Sept ans, nous enlèvent une première fois le Sénégal. Forcés de nous le rendre lors de la guerre de l'indépendance des États-Unis, ils nous le reprennent sous le premier Empire, et ne nous la rendent définitivement qu'en 1817.

Les divers gouvernements qui se sont succédé en France, depuis cette époque jusqu'en 1854, ont essayé, mais en vain, de faire du Sénégal une colonie agricole. Les gouverneurs qui y étaient envoyés se considéraient comme en disgrâce et ne faisaient aucun effort pour augmenter notre influence ; les colons, redoutant les dangers d'un climat meurtrier, refusaient de s'y installer à demeure ; les roitelets sénégalais rançonnaient nos négociants et se permettaient à leur égard des vols et des vexations de toute sorte, que le gouvernement français, dans sa faiblesse, n'osait réprimer. Le projet échoua. A peine notre autorité demeurait-elle incontestée à Saint-Louis, Gorée et Bakel, quand un nouveau danger nous menaça.

Le mahométisme fit son apparition au Sénégal, et, grâce à ses hardis missionnaires, réussit à faire en peu de temps de nombreux prosélytes. En 1854, le marabout Omar-al-Hadji, résolu à chasser les chrétiens et à se tailler un empire dans la riche vallée du Niger, prêcha la guerre sainte et entra en campagne. Après de faciles succès sur les indigènes du Bambouck et du Khasso, il vint attaquer un de nos postes, le fortin de Médine. A la tête du Sénégal, se trouvait alors un homme d'une haute

intelligence et d'une énergique activité, le colonel Faidherbe. Il était parvenu, par une suite ininterrompue d'opérations de guerre, de traités, de missions, à étendre nos possessions et à affermir notre influence sur les deux rives du Sénégal, quand eut lieu l'expédition d'Omar. Faidherbe accourut avec quelques troupes au secours de Médine assiégée, et fit subir au marabout un désastre complet.

Les conséquences de ce succès furent considérables. La puissance de la France était fondée dans ces régions. Dès lors, on a à enregistrer presque chaque année un agrandissement de territoire. En 1858, les Maures Braknas reconnaissent notre protectorat, en 1859, ce sont les rois du Baol, du Saloum, du Dimar; le Toro et le Damga sont ajoutés à nos possessions; on s'établit à Saldé, Rufisque, Kaolak; en 1861, un traité nous cède toute la côte entre Saint-Louis et Gorée; en 1862, le Cayor est conquis; en 1863, la vallée de la Cazamance se donne à nous; en 1866, celles du Rio-Nuñez et du Rio-Pungo. La guerre de 1870 a momentanément suspendu nos entreprises; mais l'impulsion donnée avait été si vigoureuse que, de nouveau, les progrès continuent, surtout dans la direction du Soudan, et de la vallée du Niger.

L'amiral Jauréguiberry, en 1878, forma le projet de relier par une voie ferrée Médine, limite de la partie navigable du Sénégal, à un point situé sur les rives du Niger. En 1879, le capitaine Gallieni et ses compagnons, Pietri, Vallière et Tautain, échappant au guet-apens de Dio, se rendirent auprès du fils d'Omar, Ahmadou, sultan de Segou, pour établir avec lui des relations commerciales. En 1880, le colonel Borgnis-Desbordes prit la direction des opérations militaires dans le haut Sénégal. Gagnant chaque année du terrain, créant les postes de Badoumbé, Tonkoto, Kita, Kondou, brisant les résis-

tances à Goubanko, Dabo, Mourgoula, il parvint à Bamakou sur le Niger, et y construisit un fort (avril 1883). En même temps commençaient les travaux de construction du chemin de fer de Médine à Bafoulabé. Ils furent poursuivis jusqu'en 1884. En 1885, construction du poste de Niagassola, près du pays aurifère de Bouré. En 1887, Samory, roi de l'Ouassoulou, reconnaît notre protectorat.

Donc extension de la puissance et de l'influence françaises. Progrès incessants. Grand avenir réservé à la colonie.

II. — Géographie physique.

Limites. Notre colonie du Sénégal ne forme pas un ensemble compact comme l'Algérie ou la Cochinchine. Nos possessions sont disséminées et séparées les unes des autres, soit par des tribus indépendantes, soit par des établissements européens, sauf le long du littoral compris entre Saint-Louis et l'estuaire du Saloum, et la vallée même du Sénégal. Notre colonie n'a donc pas de limites fixes, sauf du côté de l'Atlantique. On peut dire cependant qu'elle est comprise entre le 10° et le 20° de longitude occidentale, et le 10° et le 18° de latitude septentrionale, et qu'elle s'étend du cap Blanc au nord à l'embouchure de la Mellacorée au sud ; de l'Atlantique à l'ouest, à Bamakou, et même à la vallée supérieure du Niger à l'est.

Littoral. — La côte, du cap Blanc au cap Vert, est bordée d'une chaîne de dunes où ne poussent que quelques arbustes rabougris. On y remarque le delta du Sénégal, l'île Saint-Louis, et, près du petit port de Portendick, le banc d'Arguin où, pendant la saison sèche, pullule une telle quantité de poissons, de morues surtout, qu'il serait facile d'y établir des pêcheries importantes. A partir du cap Vert ou plutôt du rocher aride de Gorée

qui domine une superbe rade, la plus sûre de ces parages, la côte se relève peu à peu, fortement découpée par les estuaires de nombreux fleuves. Au large, en face de l'embouchure du rio Grande, on remarque l'archipel portugais des Bissagos.

Orographie. — L'orographie du Sénégal est peu connue. Plus on avance dans l'intérieur des terres, plus le pays devient accidenté. Il semble que le Fouta-Djallon soit le centre d'un massif de montagnes dont se détachent deux contreforts : les monts Tongue entre la Falémé et la Gambie, le Tomba-Oura entre la Falémé et le Sénégal. On trouve dans ce dernier l'important défilé de la Porte des Roches.

Hydrographie. — Des monts du Fouta-Djallon sort le Sénégal, le fleuve le plus considérable de la région, la grande voie de transport des marchandises. Formé par la réunion à Bafoulabé du Baking et du Bakoy, il coule du S.-E. au N.-O. ; d'abord dans une vallée resserrée, où son cours est obstrué par une suite de rapides et de chutes, dont les plus remarquables sont celles de Gouïna et du Félou. A Bakel il entre dans une vaste plaine; à Saldé il se partage en deux branches et forme la grande île à Morphil ou des Éléphants. Dans son cours inférieur, il se divise en plusieurs bras ou marigots, qui, à peu de distance de la mer, se réunissent en deux embouchures enserrant l'île Saint-Louis. Une barre rend l'accès du fleuve difficile aux navires à voile et surtout aux pirogues des indigènes. Les affluents du Sénégal sont : à droite, le Baoulé dont la vallée est la future voie de commerce avec le Soudan, et le marigot de Sokain, déversoir des eaux du grand lac Cayor; à gauche, ce sont la Falémé qui arrose une vallée fertile, propre à l'établissement des colonies agricoles, et la Tawe qui amène au fleuve les eaux du lac Panié-Foul. Les deux lacs Cayor et Panié-Foul présentent une particularité intéres-

sante. Suivant que le fleuve est en crue ou à l'étiage, ils reçoivent ses eaux ou lui envoient les leurs.

Les autres fleuves du Sénégal, moins importants ou moins connus, sont la Gambie, dont l'embouchure appartient aux Anglais, la Cazamance, les trois fleuves portugais Cacheo, Geba et Grande, enfin le Rio Nuñez, le Rio Pongo et la Mellacorée.

Climat. — Le climat passe pour très malsain, mais il ne faut pas exagérer son insalubrité. La saison des orages, de juillet à septembre, est seule funeste aux Européens, car la chaleur est humide, l'air lourd et le soleil ardent. La saison sèche, d'octobre à juin, leur est beaucoup moins défavorable, bien qu'alors souffle l'harmattan, vent de terre sec et brûlant.

III. — Géographie économique.

Production agricole. — Le Sénégal semble être la terre la plus favorable à la production des graines oléagineuses. Non seulement toutes celles qu'on récolte en France y croissent spontanément, mais on y rencontre des produits spéciaux, tels que la noix de palme, le pignon d'Inde, le ricin. L'arachide, dont la culture ne nécessite que peu de travail, et le beraff, graine de melon d'eau, fournissent une huile grasse, recherchée pour l'alimentation et la saponification. Le froment, le mil, le riz, le maïs, les légumes, les fruits s'y rencontrent abondamment. On cultive le sorgho à sucre, récemment importé, le tabac, la soie végétale, le coton et l'indigo. A la limite du Sahara se récolte la gomme des acacias, dont les Maures se sont attribué le monopole. Dans les nombreuses forêts croissent des arbres aux essences variées, le gonatier propre aux constructions navales, le détar, la vene, le solum, dont on emploie l'écorce pour la teinture, etc.



SÉNÉGAL
OCÉAN ATLANTIQUE
Cap Mirik
El Mahara
Boukergh
Tahlet
Portendik
Aouker
Tan Makam
TRARZA
L. Cayor
L. de Teniahie
Dagana
Richard-Toll
DIMAR
TORO
St LOUIS
OUALO
Gandiole
Merinaghen
Khorkhol
CAYOR
Kaqulou
DJOLOF
Désert et forêt
Cap Vert
Rufisque
BAOL
Diakhao
Portudal
Joal
SINE
Kaolakh (Fr.)
SALOUM
NIANI
Gambie F.
BAR
BADIBOU
Yamina
Gambie
Ste Marie de Bathurst
Kian Diara
F. James
Diannah
Cazamance F.
Carabane
Balantes
Farim (P)
Biafares
Archipel des Bissagos
Bassisma (Fr.)
Nalous
R. Cogon
I. Orango ou Horang
8 000 000
Kilomètres
50 100 150 200
Territoire colonial
Carte d


ENVIRONS de St. LOUIS
L. de Ntieng
Ross
Maka
Ndiago
Ile de Thiong
Lampsar
Diaoudoun
St. LOUIS
Guet N'dar
Barre du Sénégal
Leybar
Dialakhar
Ndieben
Ndiol
Gandiole
Khatet
Mouit
Mérinaval
D I A M B O U R
O U A L O
Ntiaour
T A G A N T
Mt. Akeraze
D O U A I C H
Mt. Okerare
Mt. Assaca
Matam
Bakel
DIAFOUNOU
KANIAREME
Niogomera
Goudioume
Kouniakary
Médine
KAARTA
KHASSO
Diala
Kenieba
BONDOU
BAMBOU
Farabena
Bady
Gonaokory
Koudian
GADOUGOU
Mourdia
Damfa
B A M B A R A
Segala
Dianghirte
Diangoute
Sambabougou
BELEDOUGOU
Koundau
Daba
Badoumbe
FOULADOUGOU
Bammako
MANDING
Gale
KOULOU
DIALLON KADOUGOU
BOURE
Soundoumaly
Timbo
Kenlera
Bafing R.
Tankisso R.
Fic de Tangue
Séné débou
Senoudebou
Dinguiray
Siguiri
Kankan

énégal.

La faune n'est pas moins variée que la flore. Les animaux féroces sont peu nombreux, mais redoutables. Le lion sans crinière, la panthère, le chat-tigre, le lynx, l'hyène, le chacal sont les hôtes des forêts sénégalaises, et les voisins souvent incommodes de l'éléphant, de l'hippopotame, de la girafe, de l'antilope, du lièvre et des singes golago et cynocéphales. — Le bétail ne se compose que de moutons au poil court et soyeux, de bœufs à bosse et de quelques chevaux supportant mal la chaleur énervante. — Les oiseaux sont plus variés : ce sont l'autruche recherchée pour ses plumes, le marabout, la pintade, la perdrix, la caille, la gelinotte, le canard et les passereaux dont les espèces sont nombreuses et jolies. — Les reptiles, assez rares, n'offrent qu'une espèce dangereuse, le trigonocéphale. En revanche les crocodiles ou caïmans infestent les eaux sénégalaises.

Production minérale. — Le règne minéral est mal connu et à peine exploité. Le sel se rencontre à Gandiole près de Saint-Louis. Par son absence complète dans l'intérieur du pays, il devient une monnaie d'échange d'une grande valeur. Le fer est abondant à fleur de terre, surtout dans le Kaarta, la haute Falémé, et le Bélédougou. L'or existe en assez grande quantité dans le Bambouck et dans le bassin supérieur du Niger. Le charbon a été signalé, mais on n'a pas encore recherché ses gisements.

Production industrielle. — L'industrie n'existe pour ainsi dire pas au Sénégal. Outre l'exploitation toute primitive des mines d'or et la fabrication grossière de quelques tissus de coton, la science des noirs ne consiste qu'à obtenir de l'indigo des teintures d'un bel éclat.

Commerce. — Le seul commerce du Sénégal fut pendant longtemps la traite des nègres. Après la suppression de l'esclavage, les négociants lui demandèrent, en échange des marchandises européennes, ses produits spéciaux. Ce fut surtout à Saint-Louis, à Gorée, à Dakar,

et aux estuaires des rivières du sud que se rendirent les navires marchands. Les autres ports, Portendick, Rufisque, Portudal, Joal et Carabane ont été fréquentés surtout par des caboteurs.

Le commerce, presque tout entier entre les mains des Français, fait de jour en jour des progrès très sensibles. Il s'est élevé en 1883 à environ 48 millions. Les importations consistent en : guinées fabriquées dans nos comptoirs de l'Inde, guinées belges ou anglaises, tissus de coton, riz, sel, sucre, vin, eau-de-vie, quincaillerie, verroterie, parfumerie, charbon, etc. Les exportations sont : arachides, huile de palme, beraff, gomme, caoutchouc, cire, ivoire, plumes, etc. On remarque que, andis que les traitants de Saint-Louis s'avancent jusque dans la vallée du Niger afin d'écouler leurs produits, ce sont au contraire dans les comptoirs du sud les marchandises indigènes qu'ils achètent.

Voies de communication. — Le commerce au Sénégal n'est pas tel qu'il pourrait être. Les voies de communication sont trop peu nombreuses. Les principales sont les fleuves et en particulier le Sénégal. Sa vallée, protégée par une série de forts, est la route la plus fréquentée par les traitants, qui vont au-devant des caravanes du Soudan. Depuis peu le gouvernement français cherche à faciliter davantage les relations commerciales. Le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis est en exploitation, et, si celui du Sénégal au Niger n'est pas encore terminé, au moins la France s'est assuré cette route par la construction des forts de Kayes, Bafoulabé, Kita, Kondou et Bamakou.

Le Sénégal est relié à la métropole par une ligne de paquebots (Messageries) entre Bordeaux et Dakar. Des avisos coloniaux font communiquer entre eux tous nos postes fluviaux ou maritimes.

IV. — **Géographie politique.**

Gouvernement. — Il est entre les mains d'un gouverneur chargé de l'administration générale, et assisté par divers chefs de services qui, avec deux notables composent le conseil privé. Conseil général de 16 membres élus par le suffrage universel. Il n'y a que quatre conseils municipaux à Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.

Religion. — Le catholicisme est professé par la majorité des colons. La plupart des indigènes sont encore voués aux pratiques immorales du fétichisme. Progrès incessants du mahométisme, et dangers que présente pour notre domination l'extension de ce culte intolérant.

Population. — Faute d'un recensement exact, il est difficile d'établir la population du Sénégal. On l'évalue à 2 millions et demi, mais il est très probable que ce chiffre est au-dessous de la vérité. Sur ce nombre 200 000 à peine sont immédiatement soumis à la France.

La race noire, séparée des Maures par le Sénégal, offre, outre les Toucouleurs, issus du croisement des Maures et des Noirs, cinq variétés principales : Yolofs, Sérères, Sarakolés, Mandingues, Peuls, dispersés dans le pays entier, et ne formant pas de tribus spéciales. Ils habitent entre Sénégal et Gambie, l'Oualo, le Baol, le Cayor ; dans la vallée du Sénégal, le Fouta-Djolof, le Bondou et le Bambouck ; et la région montagneuse du Fouta-Djallon. Ils sont en général orgueilleux, fourbes, paresseux et ignorants, mais braves.

Les Maures, formés du mélange des tribus arabes et berbères, habitent la rive droite du Sénégal. Partagés ces trois tribus (Trarzas, Braknas, Douaichs), ils sont répartis en fractions commandées par des cheicks relevant d'un cheick suprême.

Les blancs n'occupent que quelques points du Sénégal ;

de leurs relations avec les indigènes sont déjà nés des Franco-Sénégalais qui, doués d'une plus grande intelli-



Kita.

gence que les indigènes, deviendront, comme les Fran co-Canadiens, plus industrieux, plus travailleurs, et

rendront notre colonie plus puissante et plus prospère.

Administration. — Le pays est divisé en trois arrondissements, destinés à devenir des départements. 1° Saint-Louis, avec les quatre cercles de Saint-Louis, Podor, Dagana, Merinaghen. Saint-Louis, capitale de la colonie, a une population de 20,000 âmes. C'est une ville peu jolie et mal entretenue. Si l'on excepte la cathédrale, le couvent des dames de Saint-Joseph et le palais du gouverneur, il n'y a aucun monument remarquable à citer. Podor sur le Sénégal est le marché des Maures Braknas, et Dagana celui de Maures Trarzas. Richard Toll est entouré de riches plantations de coton.

2° Gorée (avec les cercles de Gorée, Mebidgen, Kaolak et Sedhïou) est bâtie dans l'île du même nom, que défend une importante citadelle. Elle ne croît que lentement, à cause des progrès continuels de deux villes voisines, Rufisque et Dakar. Dakar est une véritable ville européenne avec son port, son arsenal, ses batteries. Rufisque, plus africaine, a des marchés constamment fréquentés par les indigènes. Citons encore les ports de Portudal et Joal, les villes de Carabana et Sedhiou dans la vallée de la Casamance, Kaolak dans le Saloum, Boké sur le Rio Nunez, deux bourgs de Baffa sur le Pongo et de Benty sur la Mellacorée, qui grandissent rapidement et seront bientôt des villes assez considérables.

3° L'arrondissement de Bakel avec ses quatre cercles de Bakel, Médine, Matam et Saldé, est formé de contrées où la civilisation n'a encore fait que peu de progrès. Son chef-lieu est Bakel; ville de peu d'importance, dont la garnison suffit à peine à maintenir l'ordre dans ces régions.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Le Sénégal en 1786[1].

Depuis six semaines que je suis ici, je me suis toujours assez bien porté; mais j'ai senti que le climat exigeait des ménagements auxquels je ne suis point accoutumé. Il faut peu manger, peu boire, peu marcher, peu dormir, peu s'occuper, etc. De tout un peu, mais peu de tout. Le pain est mauvais, l'eau l'est habituellement; la mieux choisie, la mieux filtrée, est toujours jaunâtre. J'avais demandé au ministre une machine à dessaler de M. Poissonnier, elle m'était promise, il y en a à Rochefort, elle ne m'est point parvenue : ce serait un trésor pour le Sénégal.

Je passe ma vie dans mes différents ateliers à presser des travaux qui ne finiront jamais, tant à cause de la besogne qu'à cause des ouvriers. On ne peut se faire idée de la lenteur et de l'inertie que les gens les plus actifs contractent ici à l'exemple des naturels du pays. D'ailleurs les ouvriers sont rares: il n'y en a pas de bons; le temps du travail est court, la journée commence et finit à six heures ; dans les douze heures il y a environ deux heures pour le déjeuner, et environ cinq heures pour le dîner et le goûter; en sorte qu'on peut à peine compter sur cinq heures d'ouvrage, et ces cinq heures là n'en valent pas trois des ouvriers de France. Je radoube quelques vieilles embarcations, et j'en fais de nouvelles avec des bois du pays, faute de mieux; car, en arrivant, je n'ai pas trouvé un canot en état de nager, et j'ai été obligé d'emprunter les quatres premiers avirons dont je me suis servi. Je travaille aux affûts et aux plates-formes, où il n'y a pas un morceau de bois qui ne soit pourri. Je fais réparer et faire les lits et les fournitures des casernes, dont le délabrement m'a fait venir les larmes aux yeux à mon arrivée; je fais remanier toutes les cloisons, tous les murs, toutes les toitures de l'hôpital pour le mettre en état de recevoir la foule

1. Lettre du chevalier de BOUFFLERS, gouverneur du Sénégal à son oncle, le maréchal de Beauveau (6 mars). — *Correspondance avec madame de Sabran* p. 110.



des malades qui doit y entrer dans la mauvaise saison. Je suis en même temps obligé de faire quelques réparations urgentes à ce qu'on appelle mon gouvernement : c'est la plus pauvre, la plus sale et la plus dégradée de toutes les masures. Je ne parle pas des fortifications et je ne m'en occupe pas encore; elles sont dans un tel état qu'elles seraient nulles quand même elles seraient bonnes, et elles sont tellement mauvaises qu'elles seraient nulles quand même elles seraient en état.

Lettre du chevalier de Boufflers, gouverneur du Sénégal, à madame de Sabran[1].

Cela va mieux. On m'assure que je n'aurai pas de retour de fièvre, et que c'est une très légère taxe à laquelle je suis imposé en comparaison du tribut que les Européens payent ordinairement à l'Afrique, il se mêlait aussi peut-être à tout cela un peu de chagrin. Je veux toujours et je ne peux jamais. Les obstacles se rassemblent contre moi sur la terre et sur la mer. Cette maudite barre devient tous les jours pire. Je n'ai aucun moyen de communication avec les vaisseaux qui sont au mouillage; on tente vainement le passage des deux côtés. La moitié des effets qu'on m'avait donnés pour la colonie ne m'est point parvenue et ne me parviendra peut-être point. Les bâtiments de la compagnie n'arrivent point. Je manque d'outils, d'ouvriers, de vivres. Je trouve dans mon intérieur des résistances qui me chagrinent, je ne puis presque rien faire de Golbéry, c'est le plus faible architecte que je connaisse. Il ne sait ni préparer, ni exécuter la besogne, et il lui faudrait toujours des ateliers montés comme pour l'église Sainte-Geneviève. Il ne supporte pas la critique, encore moins la réprimande ; et cependant je n'ai que ces deux manières de lui parler franchement. Mon commissaire-ordonnateur, de son côté, se fait abhorrer dans la colonie. Je suis au fond de l'âme de l'avis de tout le monde ; mais il faut que je le cache pour le bien de la chose, en attendant, ou que je convertisse l'homme, ou que je le place ailleurs, ou que je le punisse

1, Correspondance de la comtesse de SABRAN et du chevalier de BOUFFLERS, 1778 1778. Plon, éditeur, Paris, 1879, p. 429.

d'une manière éclatante Tout cela m'attriste, mais ne m'abat point. Un dieu me dit que nous nous verrons, et peut-être dans peu, car le bien sort quelquefois de l'excès du mal, et les grandes calamités dont la colonie est menacée m'autoriseront peut-être et me forceront même à retourner un instant en France pour aller exposer notre situation. En attendant, je ferai de mon mieux, et j'espère, en maudissant ma destinée, ne recevoir que des bénédictions.

Un roi Maure en 1787 [1].

Je ne t'ai point encore fait la peinture d'un roi maure, et sûrement sans cela tu ne pourrais pas t'en faire une idée. Celui avec qui je viens de passer deux jours est un homme fort puissant mais fort doux et en même temps fort dévot. Il n'aime que les femmes et les prêtres, et passe sa vie le plus qu'il peut à Podor, pour être loin de son camp, loin de ses ennemis, sous la protection de notre canon, à portée de piquer l'assiette de nos pauvres officiers et de faire demande sur demande au gouverneur et aux marchands. Il habite une mauvaise chambre du fort, avec une femme en titre, et trois ou quatre dames d'honneur qui en manquent de temps en temps, livré aux conseils de ses marabouts, qui lui laissent faire toutes ses sottises et toutes ses fredaines pourvu qu'il porte une centaine de leurs petits scapulaires qu'ils appellent grigris, et qu'il leur paye bien cher, et qu'il fasse par jour environ huit à dix prières ridicules sur une peau de mouton qu'on étend à ses pieds. Il se lève debout sur cette peau; il étend les bras, il s'abaisse, met la tête à terre et le derrière en l'air, marmottant des passages de l'Alcoran, qu'il n'entend pas plus qu'il n'entendrait le bréviaire de Paris. C'est là ce qu'on appelle faire l'isalem. Le reste du temps il converse (cela s'appelle palabrer) sur les intérêts de sa prétendue couronne; et le résultat de tous ces palabres est de demander des présents et des secours, qu'on ne lui donne que le moins qu'on peut, d'emprunter au tiers et au quart des étoffes, des fusils et d'autres marchandises, sous le prétexte

1. Correspondance de Boufflers, ouv. cit. p. 312.

d'une guerre à soutenir, mais qu'il donne par faiblesse à tout ce qui l'entoure, surtout aux femmes qui le sucent, aux prêtres qui le rongent, et à ses guerriers qui le menacent. Sa figure est assez belle, il ressemble à une sainte face dont la couleur aurait beaucoup passé au noir. Il est plutôt drapé qu'habillé d'une manière très pittoresque, presque toujours en blanc, comme beaucoup de personnages de l'Ancien Testament dans l'école d'Italie. Du reste, il a absolument la dégaîne d'un roi fainéant, et qui plus est d'un roi mendiant. En voilà assez sur le compte d'Ahmet-Mochtar. Je ne veux pas qu'il t'ennuie autant qu'il m'a ennuyé.

Défense de Médine [1].

Médine avait été fondée par Faidherbe dans une admirable position, à une lieue en aval de la grande cataracte du Félou. C'était à la fois un poste de défense et un poste d'observation A l'abri de nos canons, plusieurs millliers de malheureux Africains, échappés aux massacres du prophète, avaient bâti un village et un *tata*, sorte de citadelle en pierre et en terre. Le commandant de Médine, Paul Holl, prévoyant l'orage qui allait fondre sur lui, avait relié le fort au tata par un double terrassement. Il s'était assuré du concours des indigènes qui avaient réclamé sa protection, et le chef de ces derniers, un certain Sambala, lui avait promis de mourir à ces côtés plutôt que de se rendre. La garnison régulière se composait de 64 personnes dont 11 Européens seulement, mais elle était brave et résolue.

Le 19 avril 1857 paraissait l'avant-garde d'Al-Hadji. Le marabout avait confié les échelles d'assaut aux plus fanatiques de sa troupe, et ne leur avait épargné ni les encouragements ni les promesses. C'était, pour lui, une partie décisive. Vainqueur des chrétiens, il pouvait tout attendre de l'avenir. Vaincu au contraire, la croyance à son apostolat était sinon détruite, au moins fort ébranlée. Aussi était-il résolu aux derniers sacrifices pour s'emparer de Médine. Le lendemain 20 avril, 20,000 musulmans se ruaient à la fois contre le fort

1. Gaffarel, *Colonies françaises*.

de Médine et le tata de Sambala. Contrairement à l'habitude africaine, ils s'avançaient silencieusement et en masses profondes. Le prophète ne leur avait-il pas annoncé que les canons des blancs ne partiraient pas! Pendant plusieurs heures le feu de nos soldats ouvrit de larges trouées dans leurs rangs, mais ils ne reculaient pas. Ils bravaient la mort le sourire aux lèvres. L'attaque commencée au point du jour ne se termina que vers les onze heures, et encore les Al-Hadjistes cédèrent plutôt à la fatigue qu'au découragement.

Pendant le combat, Al-Hadji, entouré de ses femmes, était resté en vue du fort, attendant sa prise pour y faire son entrée solennelle. On raconte qu'il pleura de rage quand ses soldats l'entraînèrent avec lui dans sa retraite. Telle était sa fureur, qu'il essaya de renouveler l'assaut de la place, bien que convaincu de l'inutilité d'une attaque de vive force. Deux fois repoussé avec des pertes énormes, il se décida enfin à convertir le siège en blocus, espérant que la famine et le manque de munitions auraient bientôt raison des défenseurs de la place. Cette tactique était la meilleure. Notre commandant, qui en connaissait tous les dangers, avait expédié des courriers à tous les postes, il avait également écrit pour demander des approvisionnements, mais aucun secours ne lui était annoncé. Les assiégeants avaient resserré leurs lignes d'investissement, et coupaient toute communication avec le dehors. Dès la fin de mai, les vivres étaient rares à Médine, et la nombreuse population du tata commençait à souffrir de la faim. M. Holl mit en commun toutes les subsistances et réduisit tout le monde à la ration. Les arachides constituaient la principale ressource, mais, comme le bois manquait, au lieu de les brûler, il fallait se résigner à les manger pilées et mouillées. Depuis longtemps le vin et l'eau-de-vie avaient disparu, la farine et le biscuit étaient avariés. Chaque jour les assiégeants se rapprochaient des murs et s'efforçaient par leurs menaces de décourager les intrépides défenseurs du fort. Ils cherchaient aussi à semer la division et la défiance, en promettant la vie sauve à tous, sauf à Paul Holl, aux Européens et à Sambala. Ca n'étaient pas de aines menaces. On connaissait, pour l'avoir éprouvée, la

férocité des Al-Hadjistes, et, pour peu que les renforts espérés tardassent davantage, Médine succomberait fatalement.

La poudre manqua bientôt. On s'en procura de fort mauvaise en vidant un certain nombre d'obus. Les soldats étaient pour la plupart réduits à un seul coup. Les volontaires et Sambala lui-même venaient fréquemment demander des munitions à M. Holl, et le commandant se contentait de leur répondre · « J'ai là, dans ce magasin, beaucoup de poudre, mais n'avons-nous pas tué assez d'ennemis! L'air en est empesté. Attendez le jour du combat, et n'ayez peur; la délivrance approche. » Cependant, à part lui, notre commandant reconnaissait que le fort, dépourvu de vivres et de munitions, ne tiendrait plus longtemps. Déjà ses hommes ne pouvaient plus supporter les gardes et les veilles, et près de 6000 Africains entassés dans le tata mourraient de faim et de misère. Déterminé à ne pas capituler, Holl fit part de sa résolution au sergent Desplat, et tous deux convinrent de mettre le feu aux dernières munitions, quand ils verraient l'ennemi pénétrer dans la place.

Le 18 juillet il n'y avait plus à Médine de vivres que pour quelques heures, et quels vivres! lorsque de sourdes détonations retentirent au loin. La petite garnison courut eux murs, tout enfiévrée d'espoir. Bientôt on croit voir des costumes européens. Plus de doute. Ce sont les libérateurs. C'étaient eux en effet, et Faidherbe à leur tête. Le général, à la première nouvelle de l'investissement, avait donné ordre au vapeur le *Guet-dnar* de porter à Médine des renforts et des munitions; mais les eaux du fleuve étaient basses et le navire ne pouvait avancer, Faidherbe réunit alors deux à trois cents hommes, quitte Saint-Louis sur le *Basilic*, rallie, en passant, le *Guet-dnar* et court à Médine. Par bonheur, les eaux avaient monté, et les paquebots passèrent. C'était un acte singulièrement hardi que de se heurter ainsi avec une poignée d'hommes contre toute une armée, que les calculs les plus modérés portaient au moins à 25,000 hommes. En aval de Médine, face à face, sur les deux rives du fleuve, se dressent deux gigantesques rochers, les Kippes, qui semblent comme une écluse, dans l'ouverture béante de laquelle le

fleuve se précipite avec rapidité. Al-Hadji avait fait occuper ces roches par un corps nombreux, dont les feux plongeants arrêteraient tout navire en marche. Tenter de forcer ces deux redoutes naturelles était bien dangereux. Faidherbe imagina de débarquer tout son monde sur la rive droite et d'attaquer le Kippe de cette rive ; les Al-Hadjistes qui ne s'attendaient pas à cette attaque audacieuse, s'enfuirent en désordre. Aussitôt le général installe un obusier, dont les coups bien dirigés vont frapper le Kippe de la rive gauche et en chassent l'ennemi.

Au même moment, le *Basilic* forçait le passage et, à la vue de nos soldats, Holl et Sambala ordonnaient une sortie générale. « De la poudre ! De la poudre ! » réclame le chef nègre — « Il y a longtemps que je n'en ai plus, » réplique le commandant de Médine.

— « Et ce magasin qui en était plein ? »

— « Q'aurais-tu fait si je t'avais avoué ma pénurie ? » — « Les blancs sont habiles ; tu as bien fait. Je te remercie. » Quelques instants après, les assiégeants, pris entre les baïonnettes des assiégés et les balles de l'armée libératrice, se débandaient dans toutes les directions, et Faidherbe, pénétrant dans le fort, s'assurait par lui-même de ce qu'il avait fallu d'énergie aux défenseurs de la place pour résister 95 jours, du 19 avril au 18 juillet, à un ennemi si déterminé. Le prestige d'Al-Hadji était à tout jamais détruit. Celui de la France, au contraire, ne cessa pas de grandir. Ce siège et cette résistance héroïque avaient fondé notre puissance dans ces lointains parages.

Conquête du Cayor[1].

Le Cayor par sa position géographique, limitrophe de Saint-Louis et de Dakar, a joué un rôle important ; les révoltes de ses habitants, les expéditions qu'elles ont nécessitées sont nombreuses.

Ce pays était inconnu ; aucun Européen ne l'avait parcouru en entier et son exploration offrait de grandes difficultés ; il n'est arrosé par aucun cours d'eau, partout ce ne sont

1. Le Brun-Renaud. *Possessions francaises de l'Afrique occidentale*, p. 63.

que des lacs, des marais et des forêts que l'exubérante végétation des tropiques rend impénétrables. Les villages disséminés sur une vaste étendue ne communiquaient entre eux que par des sentiers rocailleux et étroits. Les populations sont cruelles, fanatisées par le religion, abruties par l'alcool, braves et farouches, elles se livrent au pillage, à la guerre et sont indomptables.

Depuis longtemps cette province était sous la domination d'un roi absolu portant le titre de *Damel*. Des conseillers tout puissants exerçaient sur son esprit une funeste influence. La caste *Tiedos*, sorte de chevalerie ennemie de tout travail, formait une aristocratie guerrière et poussait le roi à entrer en conflit avec nous. Elle vivait de rapines et de vols, pillait et massacrait les tribus musulmanes qui s'adonnaient aux travaux des champs et se ruait sur les peuplades de N'diamban qu'elles accablait de mille vexations. Anéantir les Tiédos, tel fut le but des expéditions qui commençèrent en 1860. La lutte fut pénible à travers ces fourrés épais où l'eau et les vivres manquaient; on entama des négociations qui traînèrent en longueur et on résolut d'opposer Tiedos à Tiedos et Damel à Damel.

Le dernier Damel Lat Dior, qui nous combattait avec acharnement pouvait voir ses droits au trône discutés par son oncle Mediodio, qui fut proclamé damel et installé par nos armes dans son royaume.

Le fort de N'guiguis fut construit. Une malheureuse expédition fut dirigée contre Lat-Dior; le commandant y fut tué et sa troupe fut très éprouvée.

Le Cayor annexé à la colonie fut décimé par la famine et ses habitants allèrent demander asile à leur ancien chef Lat-Dior qui s'était enrôlé sous l'étendard d'un marabout désolant les environs de Saloum, et menaçant nos comptoirs de Daka et Rufisque. La mort de ce marabout fit rentrer Lat-Dior en grâce; en 1870 il fut nommé roi du Cayor, où son caractère remuant nous suscita bientôt une nouvelle révolte qui fut vivement réprimée.

En 1879, le gouverneur Brière de l'Isle obtint l'autorisation de faire passer la ligne ferrée de Dakar à Saint-Louis à tra-

vers son territoire. En 1882, il écrivit à M. René Servatius une lettre insolente lui enjoignant de suspendre les travaux de la ligne en voie d'exécution, Il fut déchu de son pouvoir ainsi qu'un de ses neveux, Samba-Laobé, et eut pour successeur Ahmadi-Ngoué-Pal.

Bientôt Samba-Laobè se présenta dans le Cayor et fit fuir le nouveau Damel à Gandiole. Le commandant Dodde, à la tête d'une colonne expéditionnaire fut chargé de le poursuivre. Chassé sans merci, il consentit à venir à Saint-Louis faire sa soumission au gouverneur, et demanda à s'établir dans le Cayor et à y vivre en simple particulier.

Le gouvernement, las de la faiblesse pusillanime et de l'impopularité d'Ahmadi-Ngoué, obtint sa renonciation au trône et proclama Samba-Laobé Damel. Par le traité de 1883 ies provinces de Ndiambour et de Merinaghen furent déclarées indépendantes du Cayor et le nouveau Damel jura fidélité à la France. Il sut résister par son attitude ferme aux suggestions de Lat-Dior, qui dut perdre tout espoir de reconquérir son ancienne autorité.

Liste chronologique des gouverneurs du Sénégal.

Compagnie normande, 1626-1664.
Compagnie des Indes occidentales, 1664-73.
Compagnie d'Afrique, 1673-82.
Compagnie du Sénégal, 1682-95.
Compagnie du Sénégal, cap Nord et côte d'Afrique, 1695-1709.
Compagnie du Sénégal, 1709-1719.
Compagnie des Indes, 1719-1758.
Dumontel, 1782-84.
Comte de Repentigny, 1784-86.
Chevalier de Boufflers, 1786-88.
Chevalier Blanchot, 1788-1800.
Schmaltz, 1817-1820.
Baron Lecoupé, 1820-1822.
Baron Roger, 1822-1827.
Jobelin, 1828-29.
Brou, 1829-31.

Renault de Saint-Germain, 1831-34.
Pujol, 1834-36.
Malavois, 1836-37.
Soret, 1837-1839.
Charmasson, 1839-41.
Montagnies de la Roque, 1841-43.
Bouët-Willaumez, 1843-45.
Ollivier, 1845-46.
Comte Bourdon de Gramont, 1846-47.
Baudin, 1847-50.
Protet, 1850-54.
Faidherbe, 1854-1861.
Jauréguiberry, 1861-65.
Pinet la Prade, 1865-1869.
Vallière, 1869-1876.
Brière de l'Isle, 1876-1880.
Delanneau, 1880-1881.
Canard, 1881-1882.
Vallon, 1882.
René Servatius, 1882-83.
Seignac-Lesseps, 1883.

Conquête politique et exploitation commerciale du Soudan[1].

Une fois solidement assis au centre et aux deux extrémités de cette ligne stratégique, dans les postes fortifiés de Bamba, de Tombouctou et de Bourroum, reliés l'un à l'autre et à l'Algérie par une voie de fer de premier ordre, sous le climat relativement salubre du Sahara, dominant par des flotilles de bateaux à vapeur le haut et le bas Niger et leurs affluents, depuis le mont Lomah jusqu'aux sources du Bénoué, nous serons les maitres incontestés du Soudan. La conquête politique en sera d'autant plus facile que nous n'aurons pas affaire à une nation homogène surexcitée par des passions fanatiques, unie dans un même sentiment de résistance à nos armes, mais à deux races distinctes, diverses d'origine et de

1. Duponchel. *Le chemin de fer transsaharien*, p. 318.

religion, dont l'une opprime l'autre, les Foulbes musulmans et les nègres fétichistes. Suivant que nous saurons ou voudrons nous servir de l'une d'elles, l'autre sera réduite à l'impuissance, sans qu'il soit besoin d'un grand déploiement de force militaire. Nous pourrions d'ailleurs utiliser avec grands avantages, sous ce rapport, les troupes indigènes de l'Algérie. Plus acclimatées que celles de la mère patrie, elles nous rendraient incontestablement plus de services dans le Soudan que sur leur sol national, où leur présence peut être pour nous, en certaines circonstances, un danger réel plutôt qu'un appui efficace.... Pour le côté économique de la question, il y a encore beaucoup de doutes et d'incertitudes. Il faudra compter avec le temps et il serait très présomptueux de vouloir préciser à quel jour, par exemple, le chemin de fer de l'Afrique centrale pourra, par des recettes, couvrir l'avance de ses frais de construction et d'exploitation. Nous pouvons toutefois avoir des données certaines à cet égard. Avec sa population nombreuse, essentiellement apte au travail agricole, son climat tropical, son sol fertile, le Soudan peut, en peu d'années, nous fournir la totalité des denrées spéciales que nous allons à grands frais recueillir sur tous les Océans des deux Indes et de l'extrême Orient...

Quels seront maintenant les objets d'exportation que nous pourrons livrer en échange? Comme valeur, ils devront se compenser avec le chiffre des importations; comme tonnage, le poids sera sans doute notablement plus faible, car il s'agira surtout d'objets manufacturés, tissus, quincaillerie, métaux ouvrés et objets de luxe relatif de toute nature, que les populations indigènes du Soudan nous demanderont en échange de leurs produits agricoles. A ces éléments naturels d'échange plus ou moins prochain, ajoutons une denrée de vente immédiate, le sel marin, ce condiment indispensable de la vie animale, qui fait complètement défaut dans toute l'Afrique centrale, qui, transporté de la côte ou du désert sur la tête des esclaves ou à dos de chameau, s'y vend à des prix excessifs, qui se cotait 2 ou 3 francs le kilogramme sur le marché de Ségo lors du voyage du capitaine Mage, et que nous pouvons ramasser à la pelle dans les salines de l'Algérie

et du Sahara central, et livrer en immenses quantités à tel prix qu'il nous conviendra de fixer... La consommation par tête étant chez nous de 10 kilogrammes au moins, le Soudan, avec sa population de 50 millions d'hommes, devrait en absorber 500 000 tonnes, ce qui représenterait déjà le trafic normal d'un chemin de fer de premier ordre... Le commerce du sel peut donc être pour le chemin de fer de l'Afrique centrale ce que l'alfa doit être pour les chemins de fer des hauts plateaux algériens, l'objet d'un trafic spécial, qui à lui seul pourrait presque suffire à en couvrir les frais de construction et d'entretien.

Premier aspect du Sénégal [1].

Quand on arrive d'Europe et qu'on a franchi la barre, un sentiment de profonde tristesse vous envahit à la vue du paysage désolé qui se déroule aux regards. Une langue de terre étroite, resserrée entre le fleuve et la mer, dont les vagues, sans cesse agitées, déferlent sur le rivage avec un bruit menaçant, forme la rive droite du fleuve. Par un souvenir du grand désert, dont elle est d'ailleurs la pointe extrême au sud, elle porte le nom de terre de Barbarie, et tout justifie ce nom. Des dunes de sable amoncelé que le vent déplace, et qui chaque jour changent de forme et de hauteur, où nulle végétation n'est possible, se succèdent sans interruption. Le soleil des tropiques y rayonne d'un éclat insupportable. Des myriades de goélands, de mouettes, d'oiseaux aquatiques animent seuls cette morne solitude de leur vol rapide et de leurs cris sinistres, en harmonie avec le bruit des flots, qu'ils dominent souvent. Sur la rive gauche, le paysage n'est ni moins triste, ni moins désolé. Ce sont d'immenses marécages de vase noire, aux émanations pestilentielles, que séparent de loin en loin des bouquets de mangliers nains au feuillage métallique. Quelques baobabs dépouillés de leurs feuilles, quelques palmiers plus clairsemés encore, rompent par instants la monotonie de l'horizon, mais, courbés par les vents de la mer, dont les eaux attaquent leurs racines, ils augmen-

1. AUBE, *Entre deux campagnes*, p. 17, Editeur Berger-Levrault, 1881.

tent plutôt qu'ils ne diminuent par leur végétation maladive et rabougrie la tristesse du paysage. Les premières murailles qui apparaissent sur cette rive sont celles du cimetière européen. Ce nom prononcé par un matelot insouciant, semble un sinistre présage et augmente encore l'impression que la vue du pays jette à l'âme la mieux trempée. Cependant cette impression ne tarde pas à s'affaiblir. Bientôt apparaissent les hautes constructions de Saint-Louis confondues dans le rideau de brume qui, même par les plus belles journées, estompe l'horizon. A mesure qu'on approche de cet amas de maisons uniformes au premier aspect, se dégagent peu à peu les détails d'un spectacle réellement plein de vie et d'originalité.

La cataracte de Gouïna[1].

A mesure que nous approchions de Gouïna, le bruit de la chute devenait assourdissant, et nous disait assez quel spectacle magnifique nous attendait. Jamais mes hommes n'avaient été si pressés d'arriver, jamais je ne les avais trouvés aussi silencieux. La satisfaction qu'ils éprouvaient à l'idée de pouvoir dire qu'ils avaient vu Gouïna, semblait mêlée à la crainte de ne pas y arriver; enfin, au détour d'un petit ravin, nous débouchâmes sur les bords du fleuve, et la chute se déroula devant nous.

Sur une largeur de plus de quatre cents mètres, le fleuve s'échappe tout à coup du terrain qui manque à la masse de ses eaux, et la nappe tombe en bouillonnant à cinquante mètres de profondeur. Pendant les hautes eaux, la chute doit avoir une largeur double et sa hauteur sur la rive gauche atteindre soixante mètres. En effet, sur cette rive, de larges tablettes d'un grès très fin, d'un mètre d'épaisseur, s'avancent de quatre à cinq mètres sur l'abîme, formant un plan horizontal élevé de dix mètres au-dessus du niveau supérieur de l'eau. Rien ne les soutient, et il semble qu'en s'y aventurant on s'exposerait à rouler avec elles dans le gouffre du bassin inférieur... Aux abords de la cataracte se trouvent ces sortes de trous que l'on a appelés baignoires du Félou, et d'autres

1. L. Pascal. *Voyage au Bambouk et retour à Bakel* (Tour du monde, 182).

en forme d'entonnoirs dans lesquels l'eau s'engouffre en tourbillonnant, mais ils sont peu nombreux. La cataracte de Gouïna ne demande pas à être examinée en détail. Elle n'a pas ces bizarres découpures que les artistes admirent tant dans celle du Félou. Son aspect est régulier ; le regard en embrasse l'ensemble et l'esprit reste impressionné par le grandiose du spectacle. Les environs sont complètement arides et dépouillés de végétation; la rive droite est bordée par la montagne au pied de laquelle coule le fleuve, et les gens du pays ne manquent pas de faire remarquer sur son flanc escarpé un baobab que la main de l'homme n'a jamais pu atteindre.

La Cazamance [1].

La Cazamance, comme le Rio-Nuñez, comme le Cacheo, comme le Pongo, comme tous les cours d'eau de cette partie de l'Afrique, n'est qu'un vaste estuaire creusé par les flots de la mer, dont les courants alternatifs se font sentir avec force jusqu'aux premières hauteurs, à trente ou quarante lieues au-dessus de la barre. C'est généralement le point extrême de la navigation européenne, et presque toujours un barrage de roches superposées marque cette limite. Ce barrage forme la séparation des eaux salées avec la rivière proprement dite. Au dessus du barrage la rivière n'est le plus souvent qu'un torrent presque sans eau pendant la saison sèche, mais avec les grandes pluies de l'hivernage le torrent grossit en quelques jours et le niveau s'élève souvent de plus de dix mètres.... Tout le pays compris entre ces deux points est plat, coupé par des canaux sans nombre, d'une profondeur variable, et qui dans leur inextricable labyrinthe forment une multitude d'îles de toute grandeur. Ces îles sont pour la plupart entourées d'une bordure de mangliers et de palétuviers dont les racines entre-croisées, couvertes d'huîtres et de coquillages, plongent dans une vase liquide, dont elles augmentent peu à peu la consistance en retenant tous les détritus, tous les débris flottant sur les eaux Cette ceinture plus ou moins profonde défend l'accès de l'intérieur du pays : des sentiers

1. Aube, *Entre deux campagnes*, p. 89, Editeur Berger-Levrault, 1881.

frayés par la hache, connus des seuls indigènes, conduisent aux villages bâtis sur de légères éminences, qui de loin en loin apparaissent au-dessus du niveau surbaissé de la plaine. Sur ces hauteurs se déploie une végétation qui peut rivaliser avec celle des pays les plus favorisés du monde. Entre ces hauteurs et les palétuviers, les plaines, découpées en rizières, en vastes champs d'arachides, ne sont ni moins riches ni moins fertiles. Même avant le développement des relations commerciales du pays avec les Européens, ces importants produits avaient d'autant plus contribué à la richesse de ces villages, que par les marigots ils trouvaient au loin un écoulement assuré.

La nuit dans la banlieue de Saint-Louis [1].

Un silence de mort règne sur tout ce pays. Le ciel est d'un bleu vert, sombre, profond, étoilé à l'infini. La lune éclaire comme le plein jour et dessine les objets avec une étonnante netteté, dans des teintes roses...

Au loin, à perte de vue, des marécages couverts de la triste végétation des palétuviers. Sirius se lève, la lune est au zénith, le silence fait peur. Sur le sable rose s'élèvent les grandes euphorbes bleuâtres; leur ombre est courte et dure, la lune découpe les moindres ombres des plantes avec une netteté figée et glaciale, pleine d'immobilité et de mystère.

Des brousses par-ci, par-là des fouillis obscurs, de grandes taches sombres sur le fond lumineux des sables, et puis des nappes d'eau croupissantes, avec des vapeurs qui planent au-dessus comme des fumées blanches; des miasmes de fièvre plus délétères et plus subtils que ceux du jour. On éprouve une pénétrante sensation de froid, étrange après la chaleur de la journée, l'air humide est tout imprégné de l'odeur des grands marais.

Çà et là, le long du chemin, de grands squelettes contournés par la douleur; des cadavres de chameaux baignant dans un jus noir et fétide. Ils sont là, en pleine lumière, riant à la lune, étalant avec impudence leur flanc déchiqueté par les vautours, leur éventrement hideux.

1. L. Viaud. *Le spahi* (Nouvelle Revue, 1881, t. IX, p. 601).

De temps à autre, un cri d'oiseau de marais, au milieu du calme immense.

De loin en loin un baobab étend dans l'air immobile ses branches massives, comme un grand madrépore mort, un arbre de pierre, et la lune accuse avec une étonnante dureté de contours sa structure rigide de mastodonte, donnant à l'imagination l'impression de quelque chose d'inerte, de pétrifié et de froid.

La Tornade [1].

Depuis six mois pas une goutte de pluie n'était tombée du ciel, et la terre avait affreusement soif. Pourtant la température s'élevait, les grandes brises régulières du soir avaient cessé, et la saison d'hivernage allait commencer, la saison des chaleurs lourdes et des pluies torrentielles, la saison que, chaque année, les Européens du Sénégal voient revenir avec frayeur, parce qu'elle leur apporte la fièvre, l'anémie et souvent la mort.

Cependant il faut avoir habité le pays de la soif pour comprendre les délices de cette première pluie, le bonheur qu'on éprouve à se faire mouiller par les larges gouttes de cette première ondée d'orage. Oh! la première *tornade!* Dans un ciel immobile, terne, plombé, une sorte de dôme sombre, un étrange signe du ciel monte de l'horizon. Cela monte, monte toujours, affectant des formes inusitées, effrayantes. On dirait d'abord l'éruption d'un volcan gigantesque, l'explosion de tout un monde. De grands arcs se dessinent dans le ciel, montant toujours, se superposant avec des contours nets, des masses opaques et lourdes; on dirait des voûtes de pierre prêtes à s'effondrer sur le monde, et tout cela s'éclaire par en dessous de lueurs métalliques, blêmes, verdâtres ou cuivrées, et monte toujours...

Et toujours pas un souffle dans l'air, pas un frémissement dans la nature accablée.

Puis tout à coup une grande rafale terrible, un coup de fouet formidable couche les arbres, les herbes, les oiseaux, fait tourbillonner les vautours affolés, renverse tout sur son

1. VIAUD. *Le spahi.* (Nouvelle Revue, t. IX, p. 601).

passage. C'est la tornade qui se déchaîne; tout tremble et s'ébranle; la nature se tord sous la puissance effroyable du météore qui passe.

Pendant vingt minutes environ, toutes les cataractes du ciel sont ouvertes sur la terre; une pluie diluvienne rafraîchit le sol altéré d'Afrique, et le vent souffle avec furie, jonchant la terre de feuilles, de branches et de débris.

Et puis, brusquement, tout s'apaise. C'est fini. Les dernières rafales chassent les derniers nuages aux teintes de cuivre, balayent les derniers lambeaux déchiquetés du cataclysme; le météore est passé et le ciel redevient pur, immobile et bleu.

Mines d'or de Khoumakhana dans le Bouré [1].

Ces mines se composent de petits puits de 80 centimètres à 1 mètre de diamètre, et profonds de 2 à 5 mètres, disposés en quinconce à quelques mètres les uns des autres; ils sont souvent reliés par des galeries souterraines; le travail s'exécute à l'aide d'un pic, à la main. Arrivés à une certaine profondeur, les ouvriers enlèvent les déblais au moyen de calebasses tirées par des cordes; pour se faciliter la descente, ils se réservent sur les parois des trous où ils placent les pieds et les mains. Ces puits, après avoir traversé une couche d'une sorte de grès roussâtre, rencontrent de l'argile, puis, au-dessous, du sable mêlé de quartz, quelquefois même un véritable gravier. Ce dernier terrain contient le métal que l'on retire généralement sous forme de poudre et aussi en petits lingots de la valeur d'un demi-gros. Le voisinage des mares donne toute facilité pour les lavages.

Ce travail est confié à des femmes. Leur matériel se compose de calebasses et de pots de terre. La terre aurifère extraite de la mine est mise dans les calebasses jusqu'à mi-hauteur : on achève ensuite de remplir ces récipients avec de l'eau claire. Les ouvrières rompues à cet exercice impriment un mouvement circulaire aux calebasses, et bientôt, l'argile étant bien délayée, il ne reste au fond du vase que l'or et le

1. Colonel Borgnis-Desbordes. *La France dans l'Afrique occidentale.*



quartz. L'eau terreuse est versée dans les pots d'argile, et elle subit encore un ou deux lavages successifs.

Les trois races sénégalaises [1].

Trois races vivent à côté les unes des autres au Sénégal : les *Noirs*, les *Maures* et les *Européens*. Les premiers sont établis de toute antiquité dans la région qu'ils occupent ; les seconds sont installés en Afrique seulement depuis les conquêtes arabes, c'est-à-dire depuis le huitième siècle environ de l'ère chrétienne; les derniers, qui ne furent d'abord conduits au Sénégal que par les intérêts de leur commerce, et n'y résidèrent pas à poste fixe, commencent depuis peu à cultiver la terre, à y fonder des industries : en un mot ils s'habituent à le considérer comme une seconde patrie.

Race noire. — Il est peu de problème aussi ardu, aussi compliqué, aussi dangereux que celui de l'origine des espèces. Sans essayer de le discuter ici ; il nous suffira de rappeler que la race noire, aussi haut que remontent les souvenirs historiques, paraît installée en Afrique. Elle serait donc autochtone. La majeure partie des tribus sénégalaises appartient à cette race. Leurs formes sont pures et élégantes et les proportions de leur corps vraiment admirables. Bien que leur taille soit svelte et dégagée, le volume de la tête est généralement trop petit pour la masse du corps. Il est vrai que quelques tribus la grossissent en laissant pousser leurs cheveux crépus; elle est attachée à un cou flexible et bien planté dans les épaules; les reins sont cambrés, la cuisse arrondie, et le genou petit Ce sont, en un mot, de beaux hommes, et le type serait presque parfait s'il n'était déparé par une jambe sèche et un pied plat. Leur peau est d'un noir de jais avec des reflets brillants, qui dénotent la finesse du derme.

Les tribus sont divisées en une multitude de groupes, qui peuvent être ramenés à cinq variétés principales ; *Yolofs*, *Sérères*, *Sarakolés*, *Mandingues* et *Peuls*. Les Peuls méritent une mention spéciale. A une époque qui n'est pas encore déterminée, mais que l'on fixe approximativement au dou-

1. GAFFAREL, *Les Colonies françaises*.

zième siècle de notre ère, s'abattirent dans la vallée du Sénégal des hommes au teint rougeâtre, qui se rapprochaient du type sémitique par leur nez droit, leur front proéminent, et surtout par l'énergie de leur intelligence. On les nommait Fellatalhs, Faulas, Fouls ou Peuls. Ils échappent, à vrai dire, à toute classification. D'après certains savants ces Peuls viendraient de l'Abyssinie ; d'après certains autres, de la Malaisie. Si l'on n'étudiait que les traits du visage, ils se rapprocheraient, malgré leurs cheveux laineux, plutôt des Hindous et des Arabes que des Africains. Au début, ils se présentèrent comme conquérants, mais s'allièrent aux vaincus, et, de ce croisement, est résulté un type mixte, les *Toucouleurs*, ou hommes de deux couleurs (two-colours), désignation exotique empruntée à l'anglais. Comme les Toucouleurs ont certainement du sang noir dans les veines, nous les rangerons provisoirement, tout en faisant nos réserves sur leur origine, parmi les tribus nègres. Ce qui augmente encore la difficulté de ce problème ethnographique, c'est que ces noms de race ne correspondent nullement aux désignations politiques des tribus et des principautés nègres. De même qu'en France on peut rester Provençal tout en habitant Paris, ou Parisien en habitant Marseille, ainsi les Sénégalais, qu'ils soient Yolofs, Sérères, Mandingues, Sarakolés ou Peuls, se retrouvent dans le pays entier.

Ceci nous amène à indiquer les principales divisions politiques des pays compris sur la rive gauche du Sénégal, abstraction faite des variétés de race. Le long de l'Océan, entre le Sénégal et la Gambie, s'étendent le *Oualo*, le *Cayor* et le *Baol*, principautés soumises à la France, et, en partie, administrées directement par elle. En remontant le Sénégal, dans le vaste rectangle compris entre ce fleuve, la Falémé, la Gambie et la mer, nous trouvons le *Fouta-Djolof* et le *Bondou*. La fertile plaine à laquelle servent de limites la Falémé et le Sénégal, se nomme le *Bambouk ;* quant à la région parcourue par la Gambie et les autres fleuves jusqu'à la Mellacorée on la désigne sous le nom de *Fouta-Djalon.*

Bien que depuis plusieurs siècles en contact avec les Européens, tous ces nègres ont conservé leurs mœurs, leurs cou-

tumes et leurs dialectes. Orgueilleux, fourbes et paresseux, l'idéal de l'existence est pour eux de manger et de dormir. Insouciants de l'avenir, ils vivent au jour le jour. Rien ne les arrache à leur indolence, ni les encouragements, ni les menaces, ni même l'appât d'une forte rémunération. Quoique attachés à leur pays, ils n'en connaissent pas l'histoire. Aussi bien ils ignorent jusqu'à leur âge. Dans cette société primitive la femme occupe un rang secondaire. La polygamie existe, et le divorce est permis. L'esclavage est également en honneur : seulement on distingue les captifs de case, qui sont bien traites et font presque partie de la famille, et les captifs ordinaires pris à la guerre, et soumis parfois à des traitements rigoureux. Les nègres vivent dans des cases grossièrement construites, basses, mal aérées, et qui ne tardent pas à exhaler des odeurs méphitiques. En dehors des nattes sur lesquelles ils couchent d'un misérable coffre où ils ramassent leurs vêtements, et de quelques calebasses qui servent à tous les usages, la case est nue. Les villages n'offrent aucune symétrie, les cases étant construites tout près les unes des autres, et séparées seulement par de petites ruelles étroites et malpropres. Les costumes sont primitifs : un pantalon ou *toubé*, dont la ceinture est à coulisse, et qui descend à peu près jusqu'aux genou, un *boubou*, sorte de grande chemise qui va jusqu'aux chevilles, et laisse les bras nus. Chez les femmes le toubé est remplacé par le *pagne*, morceau d'étoffe dont elles s'entourent et qui reste fixé à la ceinture. Tous ces indigènes sont en général sains et bien conformés. Exempts des maladies, qui sévissent parfois si durement sur les Européens, ils en ont d'autres qui leur sont pour ainsi dire spéciales, la cécité partielle ou totale, le ver de Guinée, l'éléphantiasis, etc. La médecine leur est d'ailleurs inconnue. En résumé ces tribus sénégalaises nous subissent plutôt qu'elles ne nous acceptent. Elles ne sont cependant pas réfractaires à la civilisation. On dirait plutôt qu'elles n'ont pas atteint leur développement intellectuel, et sont encore dans la période de l'enfance.

Race Maure. — Les Maures sont campés sur la rive droite du Sénégal. Ils sont formés par un mélange des tribus arabes et Berbères, qui, poussées en Afrique par les grandes migra-

tions du septième et du neuvième siècle, franchirent la barrière, réputée à tort infranchissable, du Sahara, et envahirent les vastes solitudes, qui se prolongent jusqu'au Sénégal. Ces Maures ont la tête bien développée, le front bombé, les yeux à fleur de tête, le nez aquilin, la bouche large, les lèvres minces, les dents fortes et acérées, le menton prononcé et le cou dégagé. Ils portent fièrement la tête, et marchent en général le crâne nu. Les femmes ont une grande délicatesse de formes, et les attaches fines et gracieuses. Le modelé des pieds et des mains ne laisse rien à désirer. Par malheur ces grâces naturelles disparaissent sous les couches d'un embonpoint aussi précoce qu'excessif. Leur costume est le même que celui des noirs. Seulement, comme ils ne lavent jamais leurs vêtements, et ne connaissent pas l'usage des bains, ils exhalent des senteurs peu aromatiques. En marche ou en guerre, ils relèvent leurs *boubous*, et vont jambes et pieds nus. Plus rusés et plus intelligents que les noirs, ils poussent à l'extrême leurs défauts, et regardent pourtant ces derniers comme leur étant de beaucoup inférieurs. Nomades et pasteurs, ils vivent sous la tente, et se déplacent avec facilité. Leur nourriture diffère peu de celle des noirs, sauf qu'ils consomment plus de lait et de viande. Ils supportent aisément la faim et la soif. Ils ont quelques petites industries, dont ils vendent les produits aux Européens. Leurs mœurs sont efféminées et dépravées. Les maladies vénériennes sont répandues parmi eux. Comme les noirs, ils ignorent la médecine, et n'usent que des remèdes et des invocations de leurs marabouts.

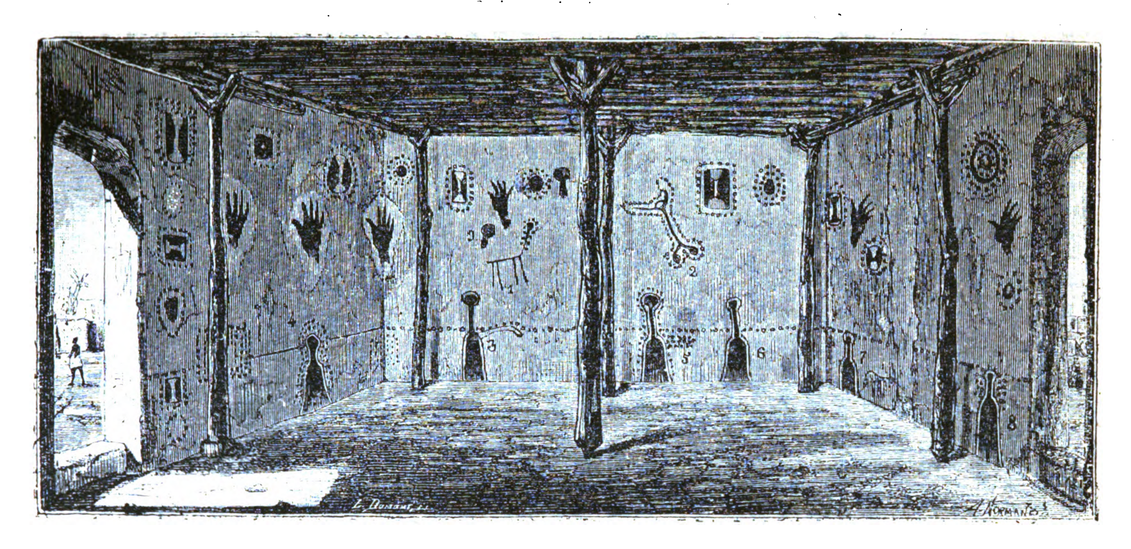
Les Maures se divisent en trois grandes tribus, réparties en une multitude de fractions commandées par des cheiks. Ces cheiks obéissent à un cheik suprême, que les Européens qualifient un peu légèrement de roi. La plus importante de ces tribus mauresques est celle des *Trarzas*, qui occupe le bas du fleuve, au voisinage immédiat de Saint-Louis. Les Trarzas s'appellent encore *Abencerazas*, et quelques étymologistes prétendent reconnaître en eux les descendants des Abencérages de poétique mémoire. La seconde tribu est celle des *Brahnas*, dans la région moyenne du fleuve, et la troisième celle des *Douaïches* dans la région supérieure. Chez ces der-

niers se rencontrent les débris de la tribu *Zénaga*, qui a donné son nom au fleuve. Entre les Maures et les Nègres, bien que déjà séparés par le fleuve, la haine est profonde et l'hostilité pour ainsi dire perpétuelle. Les Nègres, qui avaient pour eux le droit de premier occupant et la supériorité du nombre, ont longtemps rélégué les Maures dans le désert. Ils ne les toléraient qu'en leur imposant de lourds tributs; mais la race sémitique est entreprenante et surtout persévérante. Elle attend tout du temps et de l'occasion. Fidèles à cet esprit d'expansion, qui jadis conduisit leurs ancêtres depuis la Mecque jusqu'à Tours et jusqu'en Chine, les Maures ont fini par s'avancer de proche en proche, et par franchir le fleuve. Dès lors, enhardis par le succès, ils commencèrent contre les nègres une véritable guerre d'extermination, que nous avons eu trop longtemps l'imprudence de permettre et presque d'encourager. N'avons-nous pas, en Algérie, commis une faute semblable en protégeant les Arabes, envahisseurs et conquérants, aux dépens des Kabyles, qui constituent le fond de la population indigène? Cette impolitique faiblesse nous aliéna les nègres, qui nous détestaient, sans nous attacher les Maures, qui nous méprisaient. Nous avons fini par mieux comprendre nos intérêts. Le Sénégal est redevenu la limite des deux races, et les Maures, refoulés et contenus par nos soldats, respectent aujourd'hui les nègres, qui, de leur côté, nous savent gré de notre intervention.

Bambaras et Malinkès [1].

Nous avons partagé en quatre races principales, les Malinkès, les Bambaras, les Soninkés et les Peuls, les populations des régions soudaniennes que nous avons explorées. Ces races se distinguent par la couleur plus ou moins foncée de leur peau, par les formes du corps et le degré d'intelligence. Il est du reste très difficile de trouver des types absolument purs de chaque race et particulièrement de la race Peul, car les individus se mélangent souvent entre eux. Ainsi ces indigènes, à quelque race qu'ils appartiennent, se marient fréquemment

1. Gallieni. *Mission dans le Haut Niger et à Ségou* (Bulletin de la Société de géographie de Paris, 1883).



Case bambara à Nango.

avec leurs captives, originaires de tous les pays, ce qui amène d'innombrables croisements.

Les Malinkès sont des noirs de haute taille aux cheveux crépus. La couleur des Bambaras est bronze-rouge noirâtre et leurs cheveux sont crépus... Le vêtement des Malinkés et des Bambaras est des plus primitifs. Il se compose de pantalon descendant jusqu'à mi-jambe et retenus à la ceinture par une sorte de cordelière, d'un boubou assez court laissant les bras complètement nus, et d'un bonnet relevé par des pointes vers le sommet de la tête, le tout en étoffe de coton, teinte en jaune au moyen d'une teinture propre au pays... Les femmes sont le plus souvent vêtues d'un simple pagne qu'elles enroulent autour de leurs reins... En fait d'armes, on peut dire que toutes les peuplades visitées possèdent des fusils : leur armement comprend généralement un fusil à silex, à un seul canon et de provenance anglaise. Le bon marché de ces armes permet de douter de leur solidité; on rencontre d'ailleurs beaucoup de fusils dont les canons ont été sciés ou raccourcis à la suite de ruptures partielles. Au delà de 100 mètres le tir de ces armes est incertain et le plus souvent les projectiles en fer faisant défaut, on peut affirmer qu'il devient inefficace, car les cailloux ferrugineux employés pour remplacer les balles sont de formes très irrégulières et n'ont pas le poids voulu pour blesser ou frapper dangereusement. De plus ces indigènes ont la mauvaise habitude de mettre plusieurs projectiles dans le canon, et n'ont jamais pu comprendre qu'ils diminuaient ainsi la portée et la justesse de leur tir.

Les Malinkès et les Bambaras portent souvent, avec le fusil, des sabres dont les lames de longueur variable et de médiocre qualité, s'enfoncent dans des fourreaux en cuir fabriqués par les cordonniers du pays. Enfin on voit encore quelques lances et un très petit nombre d'arcs. Les lances sont employées comme javelots, et nous avons vu des hommes assez exercés pour leur faire décrire une trajectoire régulière jusqu'à près de 50 mètres de distance. Quant aux arcs, ils portent souvent des flèches empoisonnées, mais ce dernier armement est presque entièrement abandonné.

En dehors de la guerre, on peut dire que la principale

occupation des Bambaras et des Malinkés est l'agriculture. Pendant la saison des pluies, ils plantent, cultivent et récoltent. Le reste de l'année, ils mangent leur récolte.

Les opérations relatives à la production et à la consommation de cette récolte suffisent à occuper ces indigènes, qui, comme tous les nègres africains, sont plus ou moins paresseux et n'enploient que des procédés tout à fait rudimentaires. Par exemple, la farine de mil étant préparée par une femme qui pile le grain dans un mortier, on voit que celle-ci n'a guère le temps de s'occuper d'autre chose, quand elle a confectionné le couscous et le lack-lallo de la journée pour les besoins de toute la famille. Remarquons en outre que, dans la plupart des villages de l'intérieur, l'approvisionnement de l'eau pour les usages journaliers constitue un travail assez pénible. Il faut le plus souvent puiser l'eau dans des puits profonds de 8 à 15 mètres, avec des calebasses attachées à l'extrémité d'une corde de baobab, opération qui demande beaucoup de temps. Dans ces contrées primitives, les puits sont toujours entourés par une foule d'hommes, de femmes, d'enfants, d'animaux de toute espèce, grouillant dans une confusion des plus pittoresques et au milieu d'un bruit assourdissant.

En dehors des cultivateurs on rencontre dans les villages de la région des forgerons qui fabriquent les couteaux, sabres et outils d'agriculture en usage dans ces contrées; des cordonniers qui confectionnent d'assez jolis objets en cuir, tels que bottes, sandales, étuis de couteau, fourreaux de sabres, poires à poudre ; etc. ; des tisserands qui, avec le coton récolté et travaillé dans le pays, font les bandes d'étoffe servant à la confection des vêtements indigènes ; enfin des vanniers qui font des corbeilles, des nattes, des taras, sorte de lits en baguettes de bambou, etc. Mais quant à présent, toutes ces industries sont si précaires qu'elles n'ont aucune importance commerciale. On peut cependant noter le fait, déjà constaté par Mage et par d'autres voyageurs, que les Bambaras et Malinkés ont l'esprit commercial développé : cet instinct est sans doute fortement mélangé de cupidité, mais ne nous plaignons pas si ce défaut présente l'avantage de pousser les populations à

mettre en œuvre leurs immenses ressources agricoles et métallurgiques pour se procurer, en échange, les objets de traite que leur apporteront nos marchands.

Les sorciers chez les Sérères de Sénégambie [1].

Il y a diverses espèces de sorciers, les Boroms Hamans, les Boroms-Tours et les Demâs.

Les Boroms-Hamans, comme nos somnambules, voient pendant leur sommeil. Ils prédisent les événements, heureux ou malheureux, qui doivent advenir, soit à la société tout entière, soit à un individu.

Les Boroms-Tours ont mission de punir les voleurs et de démasquer au grand jour les sorciers dangereux. Quelqu'un se voit-il soustraire un objet d'une certaine valeur, il se présente au Pentia, et déclare ce qui lui a été pris, adjurant le voleur de faire restitution. Il renouvelle cette déclaration trois mois de suite. Si l'objet ne revient pas, il ajoute : « Que celui qui m'a volé me restitue, sinon je ferai tomber un grand malheur sur lui. » S'il connaît le voleur, s'il a pu lui arracher un vêtement ou reconnaître encore la trace de ses pieds, il va trouver le Borom-Tour ; dès qu'il est convaincu que le délinquant fait la sourde oreille, et qu'il ne lui reste plus qu'à recourir aux voies coercitives, il convient du prix avec le sorcier, lui donne la nom du voleur, le vêtement enlevé ou un peu de la poussière foulée par le noir indélicat ; puis il s'en retourne chez lui, ayant grand soin de prendre un autre chemin que celui par lequel il est venu. S'il repassait par la même route, le sort qu'il fait tomber sur le voleur retomberait sur lui. Le Borom-Tour s'en va aussitôt à ses arbres fétiches lancer le sort demandé. Le coupable en sera atteint, n'importe où il se trouvera et mourra sous peu, à moins qu'il ne restitue ou paye une bonne somme au Borom-Tour. On prétend qu'il disparaît ainsi des familles entières qui s'entêtent non seulement à ne pas restituer, mais encore à ne rien payer au Borom-Tour. Elles n'ont certainement pas volé leur triste sort.

Les Demâs forment la troisième et dernière classe des

1. Carlus, *Les Sérères de la Sénégambie* (Revue de géographie, 1880).

sorciers. Leur existence est bien éphémère, car elle cesse presque toujours dès qu'elle est signalée. Lorsqu'un noir a



Femme peule de Ségou.

des ennemis qui veulent l'expédier lestement et sans risques, on l'accuse d'être Demâ. L'est-il ou ne l'est-il pas, on l'amène

au Borom-Tour qui, seul, est capable de trancher la question. L'accusé est porté auprès des arbres fétiches, tenant un coq entre ses bras. Le Borom-Tour fait boire une potion au prétendu Demâ; s'il est réellement sorcier, il ne vomira pas la potion et le coq restera muet; s'il ne l'est pas, il rendra la potion avalée et le coq chantera à tue tête. Si le coq a méchamment gardé le silence et que le Demâ ait l'estomac solide, le Borom-Tour prononce la sentence de l'infortuné sorcier, c'est-à-dire presque toujours la peine capitale moyen énergique de supprimer la concurrence. Les parents du Demâ peuvent néanmoins le racheter à prix d'argent.

Les Kroumen [1].

Les nègres qui habitent la Guinée, du Sénégal au Congo sont, à de rares exceptions près, grands et forts. Il en est même dont la vigueur est tout à fait remarquable; je citerai pour exemple les Kroumen, ces hommes de la côte de Krou, dont les colonies européennes de l'Afrique occidentale se disputent les services. Ces Kroumen s'engagent comme manœuvres ou hommes de peine dans les établissements anglais, français et portugais, et fournissent une somme de travail vraiment incroyable. Ainsi, dans notre colonie du Gabon, la marine nationale en occupe un certain nombre, principalement à titre de portefaix, de rameurs dans les embarcations de fatigue, de chauffeurs sur les canonnières chargées de remonter les rivières, besognes épuisantes auxquelles ne résisteraient par nos matelots, et dont les noirs s'acquittent d'une manière très satisfaisante. En outre, ces hommes, pendant deux ans que dure leur engagement, sont d'une probité et d'une discipline que l'on pourrait offrir en modèle aux Européens. Leur troupe est renouvelée par moitié chaque année. Un bâtiment de l'État, à époque fixe, vient mouiller devant la côte de Krou, les habitants prévenus se présentent et débattent les conditions de leur engagement, conditions généralement peu dispendieuses pour nous. Une fois le nombre voulu réuni, le

1. Alfred Muteau, *Le Niger et la Guinée* (Société de géographie de Dijon, 1882, n° 2, p. 49).

bâtiment emmène ces recrues, pour les ramener deux ans plus tard, après qu'on leur aura soldé leurs gages, que les Kroumen ont presque toujours économisés, et qu'ils emploient en partie à acheter dans les différentes escales du retour une petite pacotille qui leur permet de vivre désormais dans un bien-être relatif. Une chose à remarquer, c'est que très peu de ces noirs consentent à se réengager pour une nouvelle période, malgré les conditions avantageuses que leur offre la marine, dans son désir de conserver des serviteurs déjà au courant : satisfait du petit pécule qu'il vient de gagner, le Kroumen n'a plus d'autre ambition que d'en jouir tranquillement pendant le reste de sa vie.

Esclaves en Sénégambie [1].

Je me reposais sous mon arbre, lorsque je vois déboucher du village une longue file d'enfants. C'était un convoi d'esclaves. Ils passent, les pauvres petits, à vingt cinq pas de moi. J'en compte d'abord huit de sept à douze ans, complétement nus, les filles comme les garçons, et portant sur leur tête un petit paquet cousu dans un lambeau de peau. Après eux marche un garçon de douze ans, tout nu également, avec un paquet sur la tête et un autre sous le bras droit. De la main gauche il soutient un malheureux bambin de huit ans, qui boite lamentablement en s'appuyant sur un bâton. Il a un pied empaqueté dans des feuilles sèches avec de la boue.

Viennent ensuite six enfants de huit à douze ans. Eux aussi sont nus et ont la tête chargée. Une petite fille d'une douzaine d'années les suit ; elle a un chiffon d'étoffe jaune autour des reins et porte un petit d'un an à peine suspendu derrière le dos. Elle soutient d'une main le paquet dont sa tête est chargée et entraîne de l'autre un enfant qui n'a certainement pas plus de trois ans. Ils passent les pauvres petits, mornes et résignés. Ils regardent devant eux d'un œil fixe. Que voient-ils ? La veille, pour les malheureux, a ses hallucinations, aussi bien que le sommeil. Peut-être voient-ils leur village attaqué, les cases qui brûlent ; ils entendent les coups

(1) Gravier. *Voyage de Soleillet à Ségou* en 1878. p. 150

de fusil qui tuent les hommes, les cris des femmes et ils sentent la main du ravisseur qui se pose sur leurs épaules.

Mais la caraverne n'est point terminée encore. Il y a les bébés. Ils sont cinq de trois à cinq ans, maigres, chétifs, mais souriant innocemment et regardant curieusement à droite et à gauche, en montrant leurs dents blanches, étonnés et inconscients. Derrière eux marche péniblement une jeune femme qui boite. Elle a le regard terne, les mamelles desséchées, et porte sur le dos un nourrisson de quelques jours à peine; il est encore presque blanc.

A cinquante pas derrière s'avance en se dandinant une sorte d'Hercule noir à la figure paterne. Il est bien vêtu lui. Il tient une gaule à la main et s'amuse à l'écorcer avec un long couteau. C'est le maître. Lorsqu'il est devant nous, le marchand d'esclaves vient à nous, s'asseoit et vient me tendre la main; je la repousse brutalement. Alors, sans s'étonner, il se relève en souriant et repart. Sans le vouloir, je viens d'être barbare, car les grands de la caravane en voyant leur maître arrêté, s'étaient aussitôt jetés à terre auprès de leurs paquets pour prendre un peu de repos, et les plus petits, roulés dans la poussière, se lutinaient comme de jeunes chats.

CÔTES DE GUINÉE

I. — BIBLIOGRAPHIE

ESTANCELIN. — *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, 1832.

VITET. — *Histoire de Dieppe*, 1838.

SANTAREM — *Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique*, 1842.

D'AVEZAC. — *Notice des découvertes faites au moyen âge dans l'océan Atlantique*, 1845.

DESNOUY. — *Les établissements français de la Côte d'Or* (Revue maritime et coloniale), 1863.

J. HENRY. — *Les Dieppois en Guinée en* 1361 (Revue de Normandie), 1864.

GELLÉ. — *Le royaume de Porto Novo* (Revue maritime et coloniale, 1864).

X... — *Renseignements sur le commerce et les intérêts français entre la Côte d'Or et le Congo* (Revue maritime et coloniale, juillet, 1867).

X... — *Note sur les objets de pacotille propres aux échanges de la Côte d'Or* (Revue maritime et coloniale, août 1868).

WINWOOD READ. — *La Côte d'Or* (Société de géographie, de Paris, mai 1869).

BESNARD. — *Campagne du Curieux à la côte occidentale d'Afrique* (Revue maritime et coloniale, janv., mars 1873).

GAFFAREL. — *Les Normands au Sénégal et en Guinée au* XIVe *siècle* (Explorateur, avril 1875).

BOUCHE (abbé). — *Les établissements anglais de la Côte d'Or et nos entreprises en Afrique* (Explorateur, 1876).

GRAVIER. — *Recherches sur les navigations européennes faites au moyen âge aux côtes occidentales d'Afrique*, 1878.

MUSY. — *La Côte d'Or* (Explorateur, janvier 1878).

MÉNAGER (abbé). — *La Guinée* (Société de géographie, août 1878).

FONCIN. — *Les comptoirs de la Guinée septentrionale* (Société de géographie de Bordeaux, décembre 1878).

BAINIER. — *L'Afrique*, 1878.

Dr Féris, — *La côte des Esclaves* (Archives de médecine navale), 1879.

Papaut. — *Établissements français de la côte de Guinée* (Explorateur), 1880.

Albert Merle. — *Possessions anglaises et françaises sur la côte occidentale d'Afrique* (Revue de géographie), 1885.

II. — RÉSUMÉ

COMPTOIRS DE GUINÉE

La France, d'après la tradition, serait la première des puissances européennes qui ait visité la côte de Guinée. Au quinzième siècle des marchands de Dieppe et de Rouen découvrirent les côtes du Poivre, des Dents, de l'Or, et la facilité des échanges ainsi que la certitude de s'enrichir leur fit établir des comptoirs sur ces côtes. Les armateurs, enthousiasmés par les récits de leurs capitaines, y fondèrent une véritable colonie. Déjà ces établissements prospéraient lorsque la guerre de Cent ans et les querelles des Armagnacs et des Bourguignons les forcèrent à abandonner ces parages. Peu après le Portugal substituait son influence à la nôtre, et le souvenir de ces expéditions alla jusqu'à se perdre en France même. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, la traite des nègres attira de nouveau sur l'Afrique occidentale les navires français, mais aucun établissement permanent ne fut fondé. Au dix-neuvième siècle, lorsque l'esclavage fut aboli, le gouvernement français établit dans cette région des comptoirs et des stations fortifiés pour ouvrir des débouchés à notre commerce.

Nos établissements de la côte de Guinée sont séparés les uns des autres par les possessions anglaises. Sur la côte d'Ivoire, entre le 5e et le 7e degré de longitude occidentale et aux environs du 5e degré de latitude septentrionale, la France a acheté en 1842 divers territoires où elle fonda Assinie, Grand-Bassam et Dabou. Sur la côte

des Esclaves (sous le 6e degré de latitude nord, entre le 1er de longitude occidentale et le 1er de longitude orientale) des négociants français ont fondé de véritables petites colonies. Ces florissantes factoreries sont Porto Seguro, Petit Poppo, Aguré, Abaranquen, Grand Poppo et Kotonou, cédé récemment par le roi de Dahomey. En outre, le royaume de Porto-Novo, composé de la presqu'île de Lagos et de la plaine comprise entre le lac Denham et la rivière Addo, a reconnu notre protectorat.

Dans ces contrées riches et fertiles poussent toutes les productions de la zone torride, baobab, fromager, citronnier, oranger, cotonnier, cocotier, arachide, etc. Arrosées par de nombreux cours d'eau (Assinie, Ouhémi, Oupara), elles possèdent sur les flancs des montagnes, dernières ondulations des monts Kong, d'admirables forêts aux essences variées. Les animaux sont les mêmes qu'au Sénégal. Le commerce est fait en entier par des maisons de commerce françaises, anglaises ou allemandes. On y importe rhum, genièvre, tabac, armes, poudres, etc., qu'on échange contre de l'huile de palme, des arachides, de l'ivoire, de la poudre d'or, de l'indigo, du café, du poivre, etc.

Le Porto Novo est de tous ces établissements celui qui est considéré, par les résidents français et par les négociants comme le plus riche. Il compte environ 150,000 habitants, et est partagé en trois provinces, dont les villes principales sont Porto Novo (25,000 hab.) sur l'Ouhémi, Agerah et Procrah.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Jacques Pencoedit à la côte de Guinée en 1371 [1].

On conserve au cabinet des titres (Ire série; dossier Pen-

(1) Léopold Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 405 (Collection des documents inédits).

hoadic) une lettre du roi Charles V, datée du bois de Vincennes, 1er juillet 1371, ordonnant de payer à Jacques de Pencoedit une somme de sept cents francs en or.

« Nous envoyons nostre amé et féal chevalier Jacques de Pencoedit devers nostre tres cher et très amé cousin le roy de... pour certaines choses qui touchent grandement nostre honneur et le proffit de nos subiez et de nostre royaume. »

A cette lettre est annexée la quittance de Jacques Pencoedit, en date du 24 juillet 1371. Il y est parlé du roi de Gosel. Il s'agit sans doute du pays d'Afrique appelé Gozola sur toutes les cartes du temps, et qui paraît correspondre aux côtes de Guinée.

Les Normands à la côte d'Afrique au quatorzième siècle [1].

La plus commune opinion a donné jusqu'à présent cet avantage aux Portugais, d'avoir paru les premiers qui aient découvert et habité ces côtes; mais c'est une vieille erreur qui a pris sa naissance et son accroissement dans la longue possession qu'ils en ont eue, et le grand pouvoir qu'ils s'étaient donné parmi ces peuples. Cette gloire est due aux Français, et surtout aux Dieppois, qui ont navigué plus de soixante ans avant que les Portugais en eussent eu la connaissance [2].

Comme la France commençait à respirer, sous Charles V, des guerres et malheurs qu'elle avait soufferts sous le roi Jean, son père, les Dieppois, de tout temps adonnés au commerce, attirés par le profit qu'ils y trouvaient et la commodité de leur havre, se résolurent aux voyages de long cours, de passer les Canaries et de côtoyer l'Afrique. Pour cet effet, ils équipèrent au mois de novembre de l'année 1364, deux vais-

1. Villaut de Bellefonds, *Relations des côtes d'Afrique appelées Guinée*. — Chapitre intitulé ; Remarques sur les côtes d'Afrique pour justifier que les Français y ont été longtemps auparavant les autres nations. Cf. le livre de Desmarquets. *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et à celle de la navigation française*. 1785.

2. Lettres patentes accordées par Louis XIV aux Dieppois en 1668 : « Il est de tout temps sorti de notre bonne ville de Dieppe les plus expérimentés capitaines et pilotes, et les plus habiles et hardis navigateurs de l'Europe. Ceux de ce lieu-là ont fait la première découverte des pays les plus éloignés.

seaux du port d'environ cent tonneaux chacun, qui firent voile vers les Canaries, et arrivèrent, vers Noël, au cap Vert, et mouillèrent devant Rio Fresco, dans la baie qui conserve encore le nom de baie de France.

Les noirs de ces côtes, auxquels jusque-là les blancs avaient été inconnus, accouraient de tous les côtés pour les voir, mais ne voulaient point entrer dans les vaisseaux jusqu'à ce qu'ils eussent remarqué que ces gens, bien éloignés de leur faire du mal, les caressaient et leur avaient apporté quantité de bagatelles dont la vue les surprit. Pour lors, commençant à s'apprivoiser, ils apportèrent du morphi ou de l'ivoire, des cuirs et de l'ambre gris, qu'ils échangèrent pour ces bagatelles. Les Dieppois, voulant pousser plus avant en faisant voile, firent comprendre à ces noirs que les années suivantes ils retourneraient, et qu'ils fissent provision de ces marchandises ; ce que les autres leur promirent.

Au sortir du cap Vert..., ils coururent le sud-est et arrivèrent à Boulombel ou Sierra Leone, ainsi que depuis l'ont nommé les Portugais. De là ils passèrent devant le cap de Moulé, d'où les habitants de ces deux places et de toutes les côtes furent étonnés, croyant que tous les hommes étaient noirs; et enfin ils s'arrêtèrent à l'embouchure d'une petite rivière, près de Rio Sestos, où est un village qu'ils nommèrent le petit Dieppe, à cause de la ressemblance du havre et du village, situés entre deux côteaux. Là ils achevèrent de prendre leurs charges de morphi et de ce poivre appelé malaguette[1]. Et l'année suivante, 1465, à la fin de mai, furent de retour à Dieppe, ayant fait des profits qui ne se peuvent exprimer, n'ayant demeuré que six mois dans leur voyage.

La quantité d'ivoire[2] qu'ils apportèrent de ces côtes donnait cœur aux Dieppois d'y travailler, qui depuis ce temps ont si bien réussi qu'aujourd'hui ils se peuvent vanter d'être les meilleurs tourneurs du monde en fait d'ivoire.

1. Le poivre était appelé malaguette, vieux mot du moyen âge encore usité à la côte d'Afrique au temps de Villaut de Bellefond « Ils n'appellent pas l poivre sestos à la portugaise, ni grain à la hollandaise, mais malaguette, et lorsqu'un navire aborde, s'ils en ont, après le salut ils crient : malaguette tou plein. »

2. Dieppe est restée comme le centre de la fabrication des objets en ivoire.



Ce poivre qu'ils prirent à Rio-Sestos et au petit Dieppe, fut éprouvé par les médecins, et comme le poivre n'était pas si commun qu'à présent, ne nous étant apporté que par la Méditerranée, ils trouvèrent que peu s'en fallait qu'ils ne fussent semblables, et que celui-ci ne pouvait faire mal; ce qui fit que l'on s'en servit fort longtemps.

Au mois de septembre suivant, les marchands de Rouen s'associèrent avec ceux de Dieppe, et, au lieu de deux vaisseaux, en firent partir quatre, desquels deux devaient traiter depuis le cap Vert jusqu'au Petit Dieppe, et les deux autres aller plus avant pour découvrir les côtes.

La chose ne fut pas exécutée ainsi qu'on l'avait projetée, car un de ces vaisseaux, qui devait passer plus outre, s'arrêta au grand Sestre, sur la côte dite de Malaguette, y trouvant une si grande quantité de ce poivre, qu'il crut devoir en charger, et qu'il ne pouvait faire plus grand profit ailleurs. Il en prit sa charge et l'autre passa plus entre. Le grand accueil et la douceur avec laquelle les habitants de ce lieu les reçurent, joints à la rivière et à la richesse de ce poivre, firent qu'ils appelèrent ce lieu Paris. Les deux autres, cependant, faisaient leurs charges sur ces côtes, où ils avaient déjà été, et, à trois semaines l'un de l'autre, retournèrent au bout de sept mois, richement chargés de cuirs, d'ivoire et de ce poivre qu'ils portèrent ensuite chez les autres nations.

Le quatrième vaisseau passa la côte des Dents, et poussa jusqu'à celle de l'Or, d'où il en rapporta quelque peu, mais quantité d'ivoire. Comme ces peuples ne leur avaient pas fait si grand accueil que les autres, surtout ceux de la côte des Dents qui sont très méchants, les marchands, sur le rapport de leurs commis se bornèrent au petit Dieppe et au grand Sestre ou Paris, où ils continuèrent d'y envoyer, les années suivantes, même une colonie, d'où vient qu'encore aujourd'hui le peu de langage qu'on entend de ces peuples est français

... Comme le profit commença à diminuer, par la grand. quantité de marchandises que les Français et les étrangers apportaient de ces côtes, ceux de Dieppe et de Rouen résolurent de renvoyer au même endroit, plus bas, où seize ans auparavant le premier navire avait trouvé de l'or. Pour cela,

au commencement du règne de Charles VI, en l'an 1380, ils équipèrent à Rouen un vaisseau du port d'environ cent cinquante tonneaux, appelé la *Notre-Dame de bon voyage*, qui partit en septembre, quoiqu'il fût prêt longtemps auparavant, mais parce qu'ils avaient déjà remarqué que les pluies qui tombent sur ces côtes aux mois de juin, juillet et août, étaient très dangereuses et causaient plusieurs maladies, dont il est mort beaucoup de monde dans leurs habitations.

Ce vaisseau arriva vers la fin de décembre à la rade des lieux où, seize ans auparavant, ils avaient été. Les habitants, qui avaient reconnu que, dans les terres plus avancées, ils recherchaient les marchandises qu'ils avaient achetées de nous, et que nous les traitions doucement, apportèrent quantité d'or; et ce vaisseau, neuf mois après, retourna à Dieppe, richement chargé: ce fut ce qui commença de faire fleurir le commerce à Rouen.

L'année suivante ils y envoyèrent jusqu'à trois vaisseaux, qui partirent de Dieppe le 28 septembre, nommés la *Vierge*, le *Saint-Nicolas* et l'*Espérance*. La *Vierge* s'arrêta au premier lieu que l'on avait découvert, qu'ils appelèrent la Mine pour la quantité d'or qui s'y apportait des environs. Le *Saint-Nicolas* traita à Cap Corse et Mouré, au-dessous de la Mine, et l'*Espérance* alla jusqu'à Akara. Ayant traité à Fantin, Sabou et Cormentin, dix mois après, ils retournèrent et surent si bien persuader les marchands, leur vantant le pays, la douceur des habitants et la quantité d'or que l'on en pourrait tirer, qu'enfin ils résolurent de s'y établir et d'abandonner plutôt tout le reste.

En 1383, ils y envoyèrent trois vaisseaux, deux grands et un petit, qui devait passer au delà d'Akara pour découvrir le reste des côtes: les deux grands étaient lestés de matériaux propres à bâtir; étant à la Mine, ils y firent une petite loge, où ils laissèrent dix à douze hommes, et s'en revinrent encore richement chargés, dix mois après leur départ: mais le petit vaisseau qui voulait passer Cormentin et Akara, ayant été emporté par les marées, fut contraint de retourner, et arriva trois mois avant les autres, avec la moitié de la cargaison. On le fit partir dans l'instant que les autres furent venus, pour

porter des rafraîchissements à ceux qui étaient demeurés dans la nouvelle habitation de la Mine, qui, en quatre ans, s'augmenta si fort par la grande colonie qui alla s'y établir, qu'ils y bâtirent une église que l'on y voit encore aujourd'hui[1].

Ces commencements étaient trop heureux et les profits trop grands pour avoir de longues suites. Les guerres civiles ayant commencé en 1410, le commerce dépérit avec la mort de quantité de marchands, et, au lieu de trois et quatre vaisseaux qui partaient tous les ans du port de Dieppe, c'était beaucoup quand, pendant deux ans, ils pouvaient en mettre un à la mer pour la Côte d'Or, et un autre pour le Grand-Sestre. Enfin les guerres augmentant, ce commerce se perdit tout à fait.

Aspect général du pays [2].

Qu'on se figure une plaine immense au milieu de laquelle une lagune étale son miroir étincelant, dont le cadre est en partie fermé par une impénétrable bordure de palétuviers aux racines tombantes parmi lesquelles les eaux se perdent, noires et calmes, troublées seulement par le grouillement d'une infinité d'animaux amphibies et de reptiles de toute espèce. Sur l'autre rive, la plaine sablonneuse, couverte d'une végétation herbacée, puis la forêt, la grande forêt sombre et véritablement vierge, au moins pour l'homme blanc, qui n'y peut pénétrer à quelques mètres sans se déchirer atrocement aux mille défenses des lianes, des épines qui relient entre eux les troncs énormes et élancés des baobabs, des ébeniers, et de

1. Bellefonds écrivait en 1669. On peut rapprocher de ce passage l'extrait suivant du livre de Dapper, géographe hollandais, *Description des côtes de Guinée* 1686 : « Le fort de la Mine est à trois lieues du petit Commando. C'est un bâtiment fort vieux, à ce qu'on peut en juger par les dates et par les masures. Il y a quelques années que les Hollandais, relevant une batterie qu'on appelle la batterie des Français, parce que, selon l'opinion des originaires du pays, les Français en ont été les maîtres avant les Portugais, on trouva gravés sur une pierre les deux premiers chiffre du nombre 1300, mais il fut impossible de distinguer les deux autres. Il y avait un autre écriteau, gravé aussi sur la pierre, entre deux colonnes, dans une petite chambre en dedans du fort, mais il était tout effacé. On peut conjecturer par un chiffre qui est sur la porte du magasin, que cet appartement a été bâti en l'an 1484, sous Jean II roi de Portugal. Or, comme les chiffres sont encore aussi entiers que s'ils avaient été gravés depuis neuf ou dix ans, on a raison de croire que les autres sont d'une grande antiquité. »

2. Alfred Muteau, *Le Niger et la Guinée* (Société de géographie de Dijon, n° 2, p. 52.)

troncs d'arbres gigantesques qui écraseraient notre chêne majestueux, comme lui-même écrase le roseau.

Pour voir ce paysage dans toute son animation, ne le contemplez pas en plein midi, à l'heure terrible où, du haut de la voûte bleue, véritable fourneau à réverbère, le globe de feu y projette verticalement des rayons capables de faire éclater le crâne du téméraire qui les braverait sans abri; mais regardez-le soit au lever du jour, soit à son déclin, à six heures du matin ou à six heures du soir. Le soir surtout l'effet est féérique. La prairie tout à l'heure si calme, comme endormie d'un lourd sommeil, semble graduellement sortir de sa torpeur. De chaque touffe d'herbes un être vivant s'échappe. Les uns, lièvres, cochons sauvages, antilopes, bœufs sauvages, se livrent seuls ou en troupes à des courses furieuses où à de tranquilles promenades. D'autres, pythons à écailles luisantes, lézards gros comme des moutons, se faufilent en laissant sur le sol leur hideux sillage. Du sombre faisceau que forment les racines du palétuvier, toute une population d'êtres bizarres sort pêle-mêle avec un clapotis, un fourmillement, et mille bruits mystérieux : les serpents d'eau s'enroulent et grimpent aux tiges et aux branches, suivis par ces horribles petits crabes rouges connus aux colonies sous le nom de tourlouroux. Çà et là émergent, comme autant de taches noires, des têtes rugueuses de caïmans. Une plus grosse tache, double, arrivant à la surface, les fait pour un instant rentrer sous les eaux; c'est le muffle énorme de l'hippopotame, dont la respiration fait penser aux soufflets d'une forge... La forêt s'éveille elle aussi. De ses profondeurs un bruit nouveau s'élève, grandissant à mesure que le soleil baisse. D'abord arrivent, quittant les cimes des grands arbres, les perroquets criards, dont les mœurs ressemblent à celles de notre pie, les aigles blancs et noirs, les passereaux de tailles et de couleurs variées, parmi lesquels se trouve quelquefois le merveilleux folliotocol, véritable émeraude vivante. Puis, aux dernières lueurs du jour, la lisière de la forêt s'agite, les arbres s'écartent sous une poussée irrésistible, et, comme ceux de Macbeth, semblent se mettre en marche. Au milieu de craquements et d'écrasements précipités, apparaît alors la troupe majestueuse des

géants de l'Afrique équatoriale. La trompe haute, les oreilles relevées, les éléphants s'avancent en bon ordre vers la lagune, faisant sur la ligne bleuâtre de l'horizon l'impression de collines mouvantes. Puis, petit à petit, le tumulte s'apaise, le monde ailé des oiseaux rentre au nid et s'endort. Les pachydermes et les inoffensifs ruminants reposent ou broutent autour de la lagune attentifs à en éviter la rive où les gueules béantes des caïmans sont prêtes à les saisir. Enfin, le silence se fait, et la lumineuse obscurité de la nuit tropicale n'est plus sillonnée que par les myriades de lucioles et de mouches phosphorescentes, dont les courses enchevêtrées achèvent de donner à cette féerie un caractère de poétique et d'incomparable grandeur.

Porto-Novo [1].

Porto-Novo est le point du golfe de Guinée où le commerce des huiles et des amandes de palme est le plus considérable. Les maisons Régis et Fabre de Marseille et la maison Geser de Hambourg y ont établi des comptoirs importants; les exportations peuvent être évaluées à 3,500 tonnes d'huile et à 6,500 tonnes d'amandes, représentant une valeur de 3,600,900 francs.

On y cultive une grande quantité d'arachides, de coton, de caféier, de canne à sucre; partout le sol est défriché et d'immenses forêts de palmiers abritent de vastes champs de manioc, de mil, de maïs, de patates douces, d'ignames. Il n'existe aucun port sur la côte de Porto-Novo, les navires mouillent au large de la plage de Cotonou.

En creusant un canal de Porto-Novo à la mer par Cotonou, la prospérité de notre colonie se développerait rapidement, car notre trafic ne serait plus obligé de passer par Lagos, village anglais où il est grevé de droit de douanes écrasantes. Le commerce de Lagos serait ruiné à jamais; les produits du Dahomey par l'Opara et ceux de l'Ecba par l'Adda prendaient le chemin plus direct et moins onéreux de Porto-Novo. Le roi de Dahomey montre des dispositions bienveillantes à notre égard. Il témoigne de la reconnaissance à nos trafiquants qui l'ont

1. Le Brun-Renaud, *Les possessions françaises de l'Afrique occidentale*. p. 149.

aidé à payer une amende que lui avait infligée le gouvernement anglais en 1877. Il ne nous serait pas difficile de profiter de ces bonnes relations pour attirer sur nos comptoirs une grande partie de commerce de ses États et nous faire céder quelques points de la côte jusqu'à Porto-Seguro. L'Angleterre perdrait alors tout espoir de relier ses possessions de la côte de Benin (Lagos) à celles de la côte d'Or (cap Coast-Castle).

Porto-Novo est divisé en un certain nombre de quartiers ou salams, inégaux de grandeurs, et commandés suivant leur importance par des cabecères ou des chefs de peuple. Les quartiers sont séparés les uns des autres par de larges rues ou de grandes places de forme circulaire; celles-ci ombragées par des arbres magnifiques servent à l'occasion de lieux de vente ou de points de réunion dans les jours de réjouissance publique.

... Les maisons de Porto-Novo, couvertes en chaume et d'une forme aussi bizarre qu'irrégulière, n'ont généralement qu'un rez de chaussée, divisé en plusieurs chambres ; elles sont toujours bâties en belle terre rouge qui prend une grande dureté sous la chaleur du soleil.

LA FRANCE ÉQUATORIALE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Le Gabon.

Bowdich. — *Mission from cape Coast Castle to the Ashantee*, 1819.

Delaporte. — *Vocabulaire de la langue Pongua* (Mémoires de la Société ethnologique, 1845).

Méquet. — *Excursion dans le haut de la rivière du Gabon* (Revue coloniale, 1846).

Pigeard. — *Exploration hydrographique du Gabon* (Revue coloniale, 1847).

Bouet-Willaumez. — *Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique*, 1848.

Ricard. — *Notes sur le Gabon* (Revue coloniale, 1855).

Vignon. — *Le comptoir français du Gabon* (Nouvelles Annales des voyages, 1856),

Duchaillu. — *Explorations and adventures in Equatorial Africa*, 1861.

Braouezec. — *Notes sur les peuplades riveraines du Gabon* (Revue maritime et coloniale, oct. 1861).

Touchard. — *Notice sur le Gabon* (Revue maritime et coloniale oct. 1861).

Serval. — *Description de la rivière Rhamboë et de ses affluents* (Revue maritime et coloniale, 1861).

Petermann. — *Die Gabon-Lander in œquatorialen Africa im iahre* 1862 (Mittheilungen, 1862).

Griffon du bellay. — *Le Gabon* (Tour du monde, 1865).

Roullet. — *La rivière Como au Gabon et les populations riveraines* (Nouvelles annales des voyages, décembre 1866).

Roullet. — *Les Pahouins, leur origine, leurs mœurs, leurs coutumes* (Nouvelles Annales des voyages, août 1867).

Fleuriot de Langle. — *Aperçu historique sur les reconnaissances faites par les officiers de la marine française au Gabon et dans les pays voisins, de* 1843 *à* 1868 (Nouvelles Annales des voyages. sept. 1868).

Barbedor. — *La faune et la flore du Gabon* (Société de géographie, juillet 1869).

De Kertanguy. — *La carte du Gabon* (Société de géographie, mai 1869).

Fleuriot de Langle. — *Note sur le Gabon* (Société de géographie, 1869).

Aymés. — *Recherches géographiques et ethnographiques sur le bassin du Gabon* (Revue maritime et coloniale, 1870).

Le Berre. — *Grammaire de la langue Pongouée*, 1873.

Fleuriot de Langle. — *Croisières à la côte d'Afrique* (Tour du monde, 1873).

Escande. — *Notre établissement du Gabon en* 1874 (Revue maritime et coloniale, 1875).

P. B. — *Question de la Gambie* (Explorateur, 1876).

Fourest. — *Le Gabon et l'Ogooué* (Explorateur, 1872).

Marche. — *Voyage dans l'Afrique occidentale*, 1879.

Docteur Barret. — *La région Gabonaise* 1887.

Ogooué et Congo.

Aymès. — *Résumé du voyage d'exploration de l'Ogooué* (Société de géographie de Paris), 1869.

Compiègne et Marche. — *Escales de deux voyageurs français à la côte occidentale d'Afrique* (Id.). 1873.

Hedde. — *Note sur les populations du Gabon et de l'Ogoway* (Id.). 1874.

Mis de Compiègne. — *Voyage dans l'Afrique équatoriale* (Correspondant), sept. 1874).

De Quilio. — *Voyage dans l'Ogoway* (Revue maritime et coloniale), 1874.

De Compiègne et Marche. — *Voyage dans le haut Ogooué* (Société de géographie de Paris), 1874.

Mis de Compiègne. — *Gabonnais, Pahouins, Gallois*, 1875.

Mis de Compiègne. — *Okandas, Bangouens, Osyebas*, 1876.

X... *Expédition de MM. Savorgnan de Brazza et Marche sur l'Ogooué* (Explorateur, 1876, nos 54, 62, 63, 70, 71, 74, 78. Société de géographie de Paris, 1876).

Marche. — *Trois mois dans l'Afrique occidentale*, 1879.

Savorgnan de Brazza. — *Sur l'Ogooué* (Revue géographique internationale), 1879.

Lamette. — *Examen des voyages d'exploration de Marche et Savorgnan de Brazza dans l'Afrique occidentale* (Revue de géographie de Rouen, 1880).

Dutreuil de Rhins. — *Notes sur les derniers voyages de M. de Brazza dans les bassins de l'Ogooué et du Congo* (Société de géographie de Paris), 1881.

Gaffarel. — *Les explorations françaises de 1880 à 1881.*

Marche. — *Voyages dans l'Afrique équatoriale* (Tour du monde, 1885).

SAVORGNAN DE BRAZZA. — *Nombreux rapports adressés au ministère de la marine. — Communications à diverses sociétés de géographie.*

EDOUARD VIARD. — *La France et la conférence de Berlin*, 1887.

NAPOLÉON NEY. — *Conférences et lettres de Savorgnan de Brazza sur ses trois explorations dans l'Ouest africain de* 1875 *à* 1886, 1887.

II. — RÉSUMÉ

LA FRANCE ÉQUATORIALE — GABON OGOOUÉ CONGO

I. Géographie historique.

La découverte du Congo appartient aux Portugais. En 1484 une caravelle, commandée par Diego Cano, atteignait l'embouchure du fleuve, et en 1521 arrivaient les premiers missionnaires portugais (Lopez 1591, Angelo de Gattina 1672, Cavazzi 1687, Zuchelli 1698). Ce sont encore les Portugais qui, au milieu du siècle dernier, bâtirent un fortin dans l'île de Coniquet, près de l'estuaire du Gabon, pour faciliter la traite. Le gouvernement français, désirant au contraire réprimer ce honteux trafic, envoya en 1841 le commandant Bouet Willaumez dans ces parages pour y fonder un établissement destiné à ravitailler nos vaisseaux. Un traité fut conclu avec les roitelets de la côte, et le 18 juin 1843, la France prenait officiellement possession de la région. En 1844 un nouveau traité nous confirma dans la possession du territoire, sur lequel Libreville fut fondée en 1849. En 1862 de nouvelles conventions augmentèrent nos possessions, qui prirent le nom de Gabon, et furent désormais ouvertes au commerce et à la civilisation.

A peu près à la même époque l'attention des Européens se porte sur un fleuve, situé au sud du Gabon, et signalé par le voyageur Duchaillu, l'Ogooué. Le lieute-

nant Serval fut le premier Français qui étudia le fleuve signalé. Il fut bientôt suivi par l'Anglais Walker qui remonta l'Ogooué jusqu'à Adanlinanlago. En 1872 Compiègne et Alfred Marche formèrent le projet de pénétrer par l'Ogooué jusqu'aux grands lacs de l'Afrique intérieure. Après avoir signé avec les chefs N'Combé et



Carte du Gabon.

Rénoqué des traités qui assuraient à la France la possession du bas Ogooué, les deux jeunes voyageurs remontèrent le fleuve jusqu'à Lopé, mais, attaqués par les cannibales Osyebas, ils furent obligés de retourner au Gabon.

Un enseigne de vaisseau, Savorgnan de Brazza, obtint du gouvernement la mission de recommencer le voyage de Compiègne et Marche. Le voyage dura trois ans

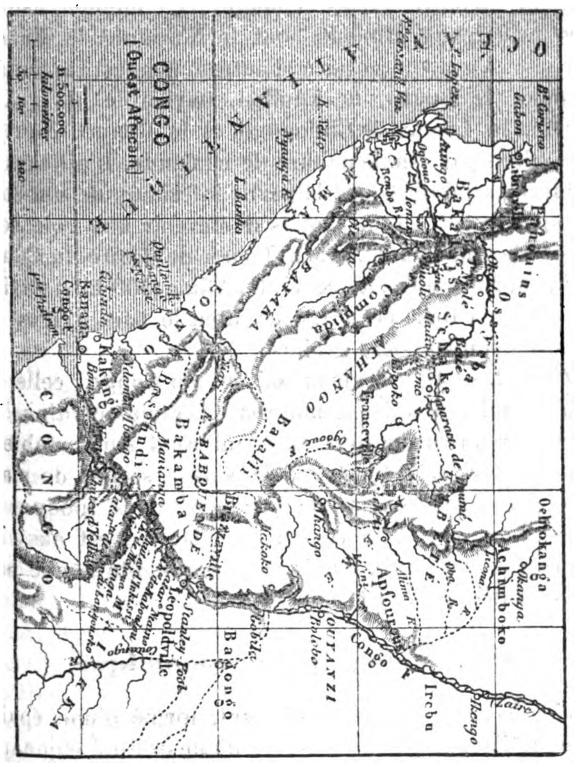
(1875-1878) ; pendant lesquels Brazza explora l'Ogooué et fonda les factereries d'Adanlinanlago, Samquita et Lopé. Dans un second voyage il fonda Franceville sur le haut Ogooué (1879) et en 1880 signa avec le principal souverain du bassin de l'Alima, Makoko, un traité par lequel ce dernier nous cédait le territoire de N'Tamo sur les rives du Congo et acceptait le protectorat de la France. Il retournait ensuite à la côte en explorant le Loango. Dans cette longue et fructueuse expédition ses compagnons avaient été Alfred Marche, le docteur Ballay et l'enseigne Mizon. Depuis lors Brazza a continué avec ardeur son œuvre gigantesque de pionnier de la civilisation dans l'Afrique intérieure. Le gouvernement a ratifié le traité conclu avec Makoko, et, en avril 1886, a nommé Brazza commissaire général de la France dans le Congo.

II. — Géographie historique.

Limites. — Les limites du Congo français ont été ainsi fixées par le décret du 16 mars 1886, qui promulgue la convention passée le 5 février 1885 avec l'association internationale du Congo. A l'ouest la côte orientale entre la rivière Campo et Chiloango : au sud le Chiloango et une ligne à déterminer entre sa source et Manianga (bas Congo), à l'est le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la Licona ; au nord une ligne à déterminer qui, partant de ce point, suivra la ligne de partage des eaux de la Licona et ira rejoindre le Campo. Notre nouvelle possession a une superficie approximative de 670,000 kilomètres carrés et enclave notre colonie du Gabon.

Relief du sol. — Le Congo est partagé, comme la plupart des pays de l'Afrique centrale, en trois régions distinctes : une région maritime qui s'étend à 150 ou

200 kilomètres de la côte. Cette côte basse, bordée de marais que séparent de larges bandes de sable, renferme d'assez bons mouillages, surtout à l'estuaire du Gabon de l'Ogooué, du Campo, etc. Elle est déterminée par



Carte du Congo.

les caps Saint-Jean, Lopez, Sainte-Catherine, pointe Française, et les baies de Yumba et Loango. La deuxième région est celle des montagnes. Les fleuves ne peuvent la traverser que par une série de chutes et de rapides qui rendent la navigation impossible. A ce massif monta-

gneux succède un vaste plateau, d'une altitude moyenne de 500 mètres. De ce plateau sortent les fleuves Campo, Saint-Benoît, Mouni, Mindah, Gabon (grossi par Como et Rhamboë). L'Ogooué (936 kilomètres dont 786 navigables) prend sa source à la limite du plateau central. On remarque sur ses bords les lacs Zonangué, Ogoonemen, Asingo. Les principaux affluents sont le N'Gounié, le Chibé et l'Irindo. Viennent ensuite d'autres fleuves, le Setté, le Rembo, le Yumba, le Kouilou, navigable en grande partie, la Loema, le Chiloango, et le Congo. Nous ne possédons pas l'embouchure de ce fleuve. D'ailleurs les cataractes qui obstruent la partie inférieure de son cours l'empêcheront à tout jamais de devenir une voie commerciale importante. Les affluents de droite du Congo, situés sur notre territoire sont l'Alima (400 kil.) navigable jusqu'à Diélé et la Licona, dont le bassin n'est pas encore complètement exploré.

Climat. — Il y a deux saisons au Congo : celle des pluies, qui se manifeste non par des pluies continuelles, mais par un orage journalier qui rend supportable la température très élevée, et la saison sèche, de mai à août. Les changements de saison sont les époques les plus dangereuses. La région des plateaux est aussi salubre que la France. Sur la côte l'humidité donne naissance à des fièvres intermittentes.

III. — Géographie économique.

Production végétale. — Le sol, formé d'une épaisse couche d'argile ferrugineuse est d'une fertilité étonnante, et les richesses naturelles ne manquent pas. Les forêts abondent et constituent la principale richesse du pays (palétuviers, mangliers, palmier à huile, bananier, santal rouge, ébène, copal, bambou, autres bois d'ébénisterie ou de charpente.) Au Gabon on exploite particulière-

ment le fromager géant, le tulipier de Virginie, l'osami, le baobab, le combo, l'oréré, l'arbre à gomme-gutte, l'okomé ou arbre à chandelle, etc. Le Congo produit des plantes alimentaires (banane, manioc, igname, maïs, canne à sucre, plantes oléagineuses, condiments réputés, gengembre doré, poivre de Guinée, iboga, fruits et légumes). Le tabac pousse partout, le coton et le café croissent parfaitement. Importante production de caoutchouc.

Production animale. — Les animaux domestiques sont peu nombreux, mais fort beaux. Les bêtes de somme manquent totalement. Les poissons sont nombreux et le gibier abondant. Parmi les animaux féroces on compte les serpents de toute espèce, la panthère, l'éléphant, l'hippopotame, le gorille, le caïman, et diverses espèces de fourmis, qui sont le fléau de la région.

Production minérale. — Le cuivre, le fer et la houille, sont abondants. On trouve aussi de nombreux gisements de plomb, d'étain et d'argent.

Production industrielle. — Elle est encore rudimentaire, et consiste en construction de huttes, de barques, d'armes, d'instruments de chasse et de pêche, de poteries, etc. Certaines tribus fabriquent aussi des étoffes grossières aux couleurs éclatantes.

Commerce. — Le chiffre des importations et des exportations ne peut encore être évalué, même approximativement. Les principaux objets d'exportation sont le caoutchouc, l'ivoire, les bois précieux, l'huile de palme, la cire, la gomme, les arachides, en échange desquels les indigènes demandent du sel, des fusils, de l'eau-de-vie, des sabres, des verroteries, glaces, cotonnades, etc. Absence de voies de communication. Les cours d'eau sont les seules routes. Les trois voies de pénétration actuellement connues sont le Congo, l'Ogooué-Alima, et le Kouilou-Niari. Savorgnan de Brazza, avec une persé-

vérance qui l'honore, travaille actuellement à établir des voies de communications économiques et faciles.

IV. Géographie politique.

Gouvernement. — Le Congo est administré par un commissaire civil qui a sous ses ordres quatre résidents; notre ancienne colonie du Gabon a été rattachée au Congo et est administrée par un commandant sous l'autorité du commissaire civil. Les principales stations, embryons de villes futures, sont Libreville, Brazzaville, Franceville, Loango, Alima-Diélembé, Cama, Yumba, etc.

Population. — La population du Congo est très peu dense et se trouve surtout agglomérée sur le bord des cours d'eau, vivant misérablement et adonnée au fétichisme et à la polygamie. Les principales tribus sont les Gabonnais, les Boulous, les Bakalais, les Pahouins, les Gallois, les Okondas, les Osyebas, les Adoumas, les Oudoumbos et les Batekés. Les plus intéressant de ces peuples sont les Pahouins, qui, avec les Bafourous ou Apfourous de l'Alima et les Oubangi du Congo, paraissent désirer vivre en bonnes relations avec nous, et nous fourniront la main-d'œuvre dont la colonisation a besoin.

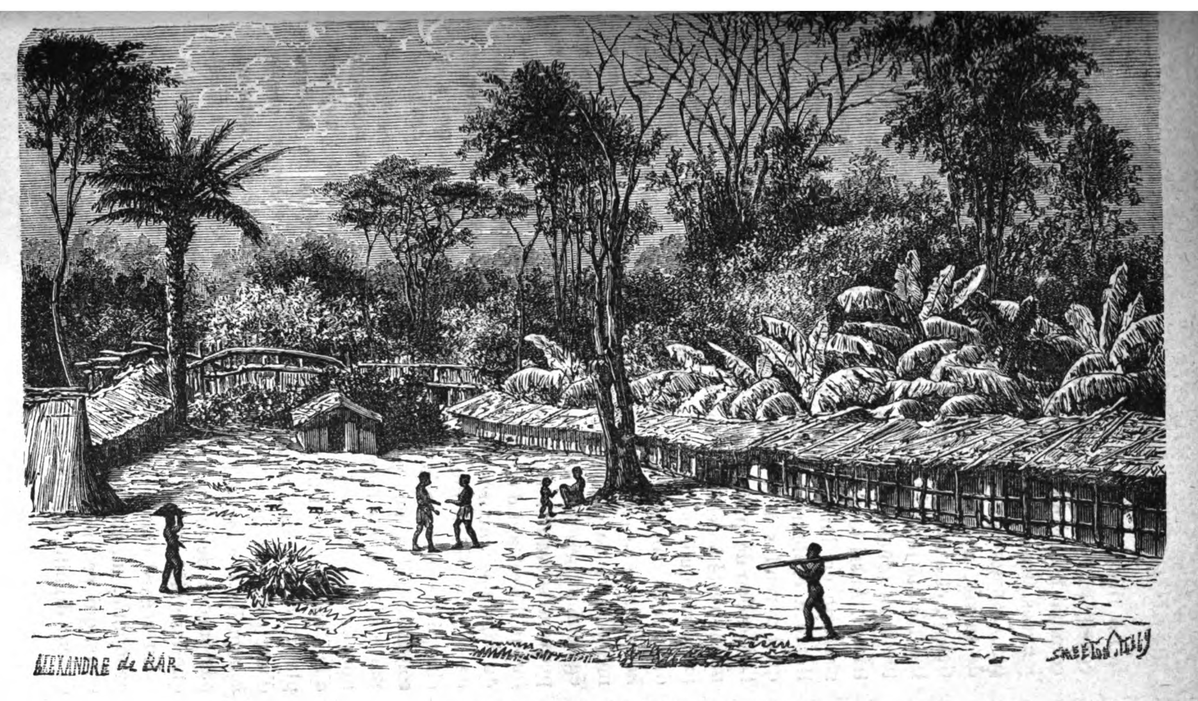
En résumé, notre nouvelle possession est une colonie d'avenir. Les dernières explorations ont démontré que le Congo était une des meilleurs voies de pénétration de l'Afrique Centrale, et il est probable que sur notre territoire s'ouvriront un jour ou l'autre les grandes routes entre l'Atlantique et le centre de l'Afrique.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Le roi Denis [1].

Le chef gabonais le plus important est aujourd'hui (1865)

1. Griffon du Bellay, *Le Gabon* 1861-1864, (Tour du monde), 1865, p. 287.



Un village dans la région du Congo.

le roi Denis, vieillard vénéré des indigènes et entouré de la considération des Européens. Parlant tant bien que mal, comme beaucoup de chefs de la côte d'Afrique, plusieurs langues étrangères, le français, l'anglais, le portugais et un peu l'espagnol, il a été en relations, pendant la période active de sa vie, avec tous les peuples qui font du commerce au Gabon, et à tous il a eu l'occasion de rendre quelque service. Il a facilité notre établissement par son influence et nous a toujours prêté l'appui de son crédit auprès de ses compatriotes. Aussi le gouvernement français l'a-t-il récompensé de son zèle en lui donnant la croix de la Légion d'honneur. Rome a également reconnu par une décoration les services qu'il a rendus à la mission catholique, à laquelle il a confié l'éducation de quelques-uns de ses enfants, Denis n'en est pas moins resté fétichiste comme par le passé, et je ne voudrais pas jurer qu'il ne fût à l'occasion quelque peu négrier. Ces décorations ne sont pas les seules preuves qu'il ait reçues de la munificence européenne. L'Angleterre lui a fait don d'une médaille et de plusieurs splendides uniformes. La France a également pris soin de monter sa garde-robe, et peu de gens peuvent se vanter d'être aussi bien vêtus. Tout récemment, lorsqu'il s'est agi d'étendre notre autorité sur les populations du cap Lopez, auprès desquelles sa réputation de prudence et de sagesse lui a donné un grand crédit, c'est lui qui s'est chargé de la négociation du traité, et, dans cette occasion solennelle, il a pu, pendant près de deux semaines, apparaître à ses sujets émerveillés chaque jour dans un costume nouveau, et chaque jour plus brillant que la veille : aujourd'hui en général français, demain en marquis de Molière plus tard en amiral anglais, et la tête invariablement ornée d'une perruque qui n'est certes pas la partie de son costume à laquelle il attache le moins de prix, car cette parure n'est pas encore devenue parmi les chefs indigènes aussi banale que les uniformes militaires.

Un regard encore assez vif, un mélange de finesse et de bonhomie, un air de dignité réelle bien rare chez les vieux noirs, qui prennent pour ce sentiment l'expansion grotesque de leur dignité, font de ce patriarche gabonais une individua-

lité assez remarquable. Formé depuis longtemps aux usages européens, il sait porter avec convenance et sans trop d'embarras ses magnifiques costumes. Tout en vivant d'une façon très modeste, conforme d'ailleurs à la modicité de ses revenus, il a le goût de l'hospitalité, fait avec cordialité les honneurs de son pauvre logis, et sait parfaitement distinguer, parmi ses visiteurs européens, ceux qu'attire chez lui un intérêt vraiment sympathique et ceux qui n'y sont conduits que par une importune curiosité.

N'Combé, le roi soleil[1].

Nous devions déjeuner à la factorerie, et j'étais tranquillement assis sur un baril de caoutchouc, écrivant quelques notes, lorsque je me sentis frapper lourdement sur l'épaule. En me retournant, je me trouvai face à face avec N'Combé, le roi-soleil : c'était un homme d'une taille énorme et d'une figure toute joviale; il était revêtu d'une immense robe de chambre de popeline écossaise à brandebourgs noirs, entièrement déboutonnée, afin de laisser voir sa chemise blanche sur laquelle brillaient une broche et trois gros diamants fabriqués à Hambourg à deux pour un sou. Son pagne, d'un rouge éclatant, était un peu plus court que la décence ne l'aurait voulu. Autour de son cou flottait une ample cravate taillée dans un vieux rideau. Il tenait à la main une canne de tambour-major, et son chef était orné d'un chapeau, dit tuyau de poêle, orné d'un gros galon d'or, au milieu duquel s'étalait un magnifique soleil en or. Cette allusion très délicate au nom du roi était due à la munificence de la maison allemande, toujours à l'affût de tout ce qui pouvait flatter le maître de ces parages. Le possesseur de tant de merveilles se tenait debout devant moi, se rengorgeant comme un paon. Il répétait sons cesse : *Miaré* (c'est moi qui suis) *N'Combé, rey pass todos, rey sobre todos, roi King, King, Kingman.* Jamais l'autre roi-soleil, Louis XIV, ne dut paraître aussi fier de sa personne. Tout en me déclinant son nom et ses attri-

1. Marquis de Compiègne, *Afrique équatoriale.*
1. A Adanlinanlago, sur la rive droite de l'Ogooué.

buts, N'Combé me serrait les deux mains en riant aux éclats, car N'Combé rit toujours, même et surtout quand il coupe le cou d'un Bakalais, on entaille le dos de ses femmes. Il se fit ensuite lire la lettre du commandant, et, après l'avoir entendue, déclara qu'il donnait, lui, toutes ses terres et toutes ses femmes à la France, mais qu'en revanche nous devions obliger beaucoup de Français à séjourner dans son pays. Il se retira ensuite, ayant obtenu de nous la promesse que nous irions nous installer chez lui aussitôt après notre déjeuner, ce qui fut fait.

Descente de l'Alima à travers les cantons Apfourous. (1778) [1].

Le jour où, embarqués dans nos huit pirogues, nous commencâmes la descente, le premier village apfourou nous laissa passer sans nous inquiéter. Cette tolérance provenait-elle d'un revirement d'idées ou de la surprise causée par la rapidité de notre marche? Notre incertitude cessa bientôt, car le cri de guerre retentit et plusieurs pirogues se mirent à notre poursuite sans toutefois se rapprocher de nous. Mais, quand nous découvrîmes dans le lointain un nouveau village, les cris des pagayeurs qui nous suivaient redoublèrent d'intensité. On leur répondait des villages devant lesquels nous allions passer et où l'on se préparait à nous accueillir à coups de fusil.

Il ne pouvait nous rester aucun doute et nos porteurs ne s'y trompaient pas ; ils abandonnaient leurs pagaies pour se blottir au fond des pirogues. Nos hommes d'escorte durent alors quitter leurs fusils pour maintenir leurs embarcations au milieu du fleuve. Nous étions partis de bonne heure et nous avions fourni une assez longue descente au moment où les premiers coups de feu partirent des rives. La fusillade, d'abord rare et mal assurée, devint plus nourrie et plus dangereuse. Trois de mes hommes ayant été légèrement blessés, il fut impossible de les empêcher de laisser leurs

1. Savorgnan de Brazza, *Expédition sur les cours supérieurs de l'Ogooué, de l'Alima et de la Licoma* (Société de Géographie de Paris, janvier, 1879).

pagaies et de faire le coup de feu, inconvénient fort grave, car nos porteurs étant couchés au fond des pirogues, nos hommes étaient seuls à la manœuvre.

La passe dans laquelle nous allions nous engager était formidablement défendue et dominée par de nombreux ouvrages sur les deux rives. Les habitants, à l'annonce de notre arrivée, poussaient des clameurs formidables et semblaient prêts depuis longtemps a l'attaque...

Il aurait été téméraire de s'engager dans une affaire de nuit contre des gens qui connaissaient la rivière et avaient sans doute pris toutes leurs mesures pour nous barrer le passage. Nos pirogues allèrent s'adosser à un banc d'herbes flottantes et attendirent. Soit que les Apfourous eussent deviné notre projet, soit qu'ils voulussent se tenir en éveil, des feux nombreux furent allumés sur chaque rive et nous enlevèrent tout espoir de passer inaperçus à la faveur de la nuit.

La nuit fut continuellement troublée par les clameurs, les chants de guerre, le son du tam-tam et les ombres qui circulaient à distance autour de notre groupe. On entendait vers l'est le bruit des pagaies; c'étaient les pirogues des établissements d'aval qui remontaient le fleuve pour prendre part à la lutte. On les entendait chanter que nous étions de la viande pour leur festin de victoire. En présence de ces dispositions, je jugeai prudent de prendre position sur la rive, où mes laptots se trouvaient plus libres de leurs mouvements que dans nos embarcations.

Au point du jour, nous vîmes déboucher d'une pointe qui masquait le bas du fleuve une trentaine de pirogues chargées de noirs armés de fusils. Cette flottille se distribua régulièrement sur les deux ailes, de manière à nous attaquer des deux côtés à la fois. Quand les Apfourous furent arrivés à une distance d'une quarantaine de mètres, le feu commença de part et d'autre. Nous avions quinze fusils entre des mains suffisamment exercées. La rapidité de notre tir et la précision de nos armes eurent bientôt raison de nos ennemis; quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'ils cherchaient un prompt salut dans la fuite... Ces Apfourous se battaient avec courage. Je me souviendrai toujours de l'homme qui était dans la pi-

rogue de tête, celle sur laquelle se concentra tout notre feu; il ne cessa jamais de se tenir debout et d'agiter son fétiche au-dessus de sa tête. Il fut préservé des balles qui pleuvaient autour de lui.

Notre ignorance du pays, la faiblesse de notre escorte, ne nous permettaient pas de nous frayer un passage de vive force le long du fleuve. Ce n'eût plus été du courage, mais une témérité insensée, dont le moindre inconvénient, sans compter les risques que couraient nos existences, était de compromettre les résultats que nous avions acquis.

Vous ne vous étonnerez donc pas de ma décision de quitter l'Alima peuplé de tribus si acharnées à notre perte.

Savorgnan de Brazza et Makoko [1].

Je suis resté vingt-cinq jours chez Makoko, et plus longtemps dans ses États; on n'y aurait pas mieux traité ses enfants que nous ne l'avons été. Je vous ferai grâce de tous les entretiens familiers que j'eus presque tous les jours avec Makoko, dont la curiosité était insatiable. Ne connaissant les blancs que par la traite des noirs et l'écho des coups de fusil tirés sur le Congo, il était resté longtemps incrédule aux récits que ses sujets lui faisaient de notre conduite : « Sans redouter la guerre plus que les blancs, me disait-il, nous préférons la paix. J'ai interrogé l'âme d'un grand sage, de mon quatrième ancêtre, et convaincu que nous n'aurions pas à lutter contre deux partis, j'ai résolu d'assurer complètement la paix en devenant l'ami de celui qui m'inspirait confiance. » Accueillies comme elles devaient l'être, ces ouvertures nous conduisirent à la conclusion d'un traité aux termes duquel le roi plaçait ses États sous la protection de la France et nous accordait une concession de territoire à notre choix sur les rives du Congo. Tels sont les traits principaux de ce traité qui fut ratifié, une vingtaine de jours après mon arrivée, dans une assemblée solennelle de tous les chefs immédiats et vassaux de Makoko. L'acte étant signé, le roi et les chefs mirent un peu de terre dans une petite boîte, et, me la pré-

1. L. S. de Brazza, *Rapport au ministre de la marine*, août 1882.

sentant, le grand féticheur me dit : « Prends cette terre et porte-là au grand chef des blancs ; elle lui rappellera que nous lui appartenons. » Et moi, plantant notre pavillon devant la case de Makoko : « Voici, leur dis-je, le signe d'amitié et de protection que je vous laisse ; la France est partout où flotte cet emblème de paix, et elle fait respecter tous ceux qui s'en couvrent. » J'ajoute que, depuis cette époque, Makoko ne manque pas, matin et soir, de faire amener et hisser le pavillon sur sa case, comme il m'avait vu le faire.

Savorgnan de Brazza et les chefs Oubendji[1].

Quelques jours plus tard, toute une flottille de magnifiques pirogues, creusées chacune dans un seul tronc d'arbre et portant jusqu'à cent hommes, descendait le fleuve et venait aborder en face de N'gombila. Toutes les tribus Oubendji du bassin occidental du Congo, entre l'équateur et Makoko, avaient tenu à être représentées à ce palabre d'où sortirait la paix ou la guerre. La réunion de ces quarante chefs revêtus de leurs plus beaux costumes était véritablement un spectacle imposant. Ce fut au milieu d'un profond silence que je pris la parole. Tous savaient que dans le haut Alima nous ne nous étions servis de nos armes que pour notre défense. Nous eussions pu continuer : en nous retirant devant leur défense d'avancer, en vivant en paix partout où nous allions, nous avions donné des gages de nos bonnes intentions. Aujourd'hui, nous désirions installer un village dans le haut Alima et un autre à N'tamo, dans le but d'y échanger les produits européens et africains. Leur intérêt comme le nôtre était donc de conclure la paix nécessaire à ces relations. La discussion fut longue, car bien des intérêts étaient en jeu. Mais la plus forte appréhension des Oubendji, contenue jusqu'alors, allait se faire jour. L'un d'eux s'avança vers moi, avec autant de fierté que de gravité, et, me montrant un îlot voisin : « Regarde, me dit-il, cet îlot. Il semble placé là pour nous mettre en garde contre les promesses des blancs, car il nous rappellera tou-

1. S. de Brazza, *Rapport au ministre de la marine*, août 1882.

jours qu'ici le sang oubendji a été versé par le premier blanc que nous avons vu[1]. Un des siens, qui l'a abandonné, te donnera à N'tamo le nombre de ses morts et de ses blessés; mais je te dirai que nos ennemis ont pu échapper à notre vengeance en descendant le fleuve comme le vent; mais qu'ils essayent de remonter ! » Tout en m'attendant à rencontrer ces sentiments parmi les riverains du Congo, j'avoue que la façon hardie dont ils furent exprimés ne laissa pas que de me causer une certaine impression. Je dus employer toutes les ressources de ma diplomatie pour dégager notre responsabilité des faits auxquels nous n'avions pris aucune part, et les bien convaincre que nos relations, loin de servir à les exploiter, assureraient contre toute éventualité leur tranquillité et leur bonheur.

La paix fut conclue, et d'abord, on enterra la guerre. En face de ce malencontreux îlot, qui avait failli nous jouer un si vilain tour, on fit un grand trou ; puis chaque chef y déposa l'un une balle, l'autre une pierre à feu, un troisième y vida sa poire à poudre, etc., et lorsque moi et mes hommes y eûmes jeté des cartouches, on y planta le tronc d'un arbre qui croit très rapidement. La terre fut rejetée sur le tout, et un des chefs prononça ces paroles : « Nous enterrons la guerre si profondément que ni nous ni nos enfants ne pourrons la déterrer, et l'arbre qui poussera ici témoignera de l'alliance entre les blancs et les noirs. » — « Et nous aussi, ajoutai-je, nous enterrons la guerre ; puisse la paix durer tant que l'arbre ne produira pas des balles, des cartouches ou de la poudre. » On me remit ensuite une poire à poudre vide en signe de paix, et je leur donnai mon pavillon. Mais alors tous les chefs voulurent en avoir un qu'ils frottèrent contre le premier ; et bientôt toute la flottille oubendji fut pavoisée de nos couleurs. La fondation de notre station du Congo était désormais assurée.

Réception chez Makoko[2].

Makoko me reçut avec une pompe peu usitée et des démons-

1. Allusion à l'expédition de Stanley. Voir Tour du monde.
2. N. Ney, *Conférences et lettres de Savorgnan de Brazza*, p. 230.

trations de joie excessives. Tout d'abord, dans une chanson improvisée en mon honneur, et faisant allusion aux faux bruits qui avaient couru sur mon compte, aussi bien en Afrique qu'en Europe, il disait au peuple présent : « En vérité, en vérité, vous tous qui êtes là, voyez. Voilà celui qu'on disait mort : il est revenu. Voilà celui, qu'on disait pauvre : voyez ses présents. » Et il désignait, en parlant ainsi, un magnifique tapis de velours, que nous avions placé sur ses peaux de lion.

Le peuple reprenait en chœur et en manière de refrain : « Ceux qui ont ainsi parlé sont des menteurs ». Puis, suivant le cérémonial admis, se levant en même temps que moi, et faisant le même nombre de pas, Makoko me donnait une vigoureuse accolade, ne se lassant pas de sourire à son ancien ami.

Je le priai de faire prévenir ses premiers vassaux, afin que la remise des traités pût se faire en séance solennelle. La cérémonie fut renvoyée au surlendemain.

Au jour dit, tous les chefs et leurs plus notables sujets répondirent à la convocation. Le palabre se tint sous un velum de laine rouge, semblable à celui sous lequel avait eu lieu notre première réception. On avait déployé l'appareil le plus brillant des grands jours. Et, dans le but de donner plus de solennité à la cérémonie, chacun avait apporté ses dieux lares, pour les prendre à témoin. C'était un spectacle bien étrange que cette nombreuse réunion, foule compacte accroupie, où, dans la bigarrure des étoffes à couleurs vives, le mouvement d'une lance ou le déplacement d'un fusil, faisaient passer des éclairs. Çà et là, tranchant sur le reste, quelques pagnes de satin ou de velours, qui nous indiquaient que des générosités étrangères avaient devancé les nôtres, et que tous n'avaient pas eu, comme le grand chef, le courage de refuser.

Makoko trônait sur ses peaux de lion, négligemment accoudé sur des coussins, entouré de ses femmes et de ses favoris. En face, à quelques pas de lui, N'pohontaba, l'un de ses premiers vassaux, et les autres chefs assis à terre sur des peaux de léopard, attendaient que le souverain leur donnât le signal du palabre. Nous étions entre les deux groupes un peu sur le côté. Makoko, sans se lever, souhaita la bienvenue à tout son

monde. Il expliqua en quelques mots le but de la réunion. Puis chaque chef, N'pohontaba en tête, vint à genoux protester de sa fidélité à Makoko, seul vrai chef, disaient-ils, seul propriétaire et souverain de tous les territoires Batlékés.

Tous se déclarèrent, comme autrefois, heureux et fiers d'être placés sous la protection de notre drapeau, et le jurèrent sur les fétiches et par les manes de leurs pères. A mon tour je rappelai le passé en quelques mots. Mes hommes présentaient les armes, on sonna aux champs, et je fis à Makoko la remise des traités au nom de la France.

Procès-verbal de la cérémonie fut dressé et signé, et on se rendit sous le hall improvisé, où se trouvaient exposés, à l'admiration de tous, les présents destinés à chacun et étiquetés en son nom. Les cris de surprise, les marques de joie, les remerciements jetèrent leur note bruyante et gaie dans le va-et-vient d'une foule curieuse; puis, chacun emportant ses nouvelles richesses, on se dit gaiement au revoir.

Traité du 5 février 1885 entre la France et l'association internationale du Congo.

Art. 1er. — L'association internationale du Congo déclare étendre à la France les avantages qu'elle a concédés aux Etats-Unis d'Amérique, à l'empire d'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à l'Autriche-Hongrie, aux Pays-Bas et à l'Espagne, en vertu des conventions qu'elle a conclues avec ces dernières puissances aux dates respectives des 22 avril, 8 novembre, 16, 19, 24 et 29 décembre 1884 et 7 janvier 1885.

Art. 2. — L'association s'engage en outre à ne jamais accorder d'avantages, de quelque nature qu'ils soient, aux sujets d'une autre nation sans que ces avantages soient immédiatement étendus aux citoyens français.

Art. 3. — Le gouvernement de la République française et l'association adoptent pour frontières de leurs possessions la rivière Chiloango depuis l'Océan jusqu'à la source la plus septentrionale; la crête de partage des eaux du Niari-Kouilou et du Congo jusqu'au delà du méridien de Manyango; une ligne à déterminer et qui, suivant autant que possible une di-

vision de terrain, aboutisse entre la station de Manyanga et la cataracte de N'tombo Mataka en un point situé sur la partie navigable du fleuve; le Congo jusqu'au Stanley-Pool; la ligne médiane du Stanley-Pool; le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licona-Nkundja; une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17e degré de longitude est de Greenwich, en suivant, autant que possible, la ligne de partage des eaux du bassin de la Licona-Nkundja qui fait partie des possessions françaises; le 71e degré de longitude est de Greenwich.

Art. 4. — Une commission, composée de représentants des parties contractantes en nombre égal des deux côtés, sera chargée d'exécuter sur le terrain le tracé de la frontière, conformément aux stipulations précédentes.....

Art. 6. — Le gouverneur de la République française reconnaît le drapeau de l'association internationale du Congo (drapeau bleu avec étoile d'or au centre) comme le drapeau d'un gouvernement ami.

Le gorille[1].

Le gorille vit dans les parties les plus solitaires et les plus sombres des jungles épaisses de l'Afrique et de préférence dans les vallées profondes, bien boisées, ou sur les parties très escarpées; il se plaît aussi sur les plateaux, quand le sol est parsemé de gros quartiers de rochers, dont il fait alors ses repaires favoris. C'est un animal vagabond et nomade, errant de place en place; on ne le trouve guère deux jours de suite sur le même terrain. Malgré ses énormes dents canines, malgré sa force prodigieuse, capable de terrasser et de tuer tous les hôtes des forêts, il est exclusivement frugivore.... Il aime beaucoup la canne à sucre sauvage, mais est surtout friand de la substance blanche de la feuille d'ananas.

Le gorille ne vit pas en troupe. Lorsqu'on le chasse, soit que la bête furieuse prenne la détonation du fusil pour un défi menaçant, soit pour toute autre cause inconnue, si le chasseur tire et manque son coup, le gorille s'élance aussitôt sur lui et

1. Duchaillu, *Voyage dans l'Afrique septentrionale.*

personne ne peut résister à ce terrible assaut. Un seul coup de son énorme pied, armé d'ongles, éventre un homme, lui brise la poitrine ou lui écrase la tête. Il n'y a pas d'animal dont l'attaque soit aussi fatale à l'homme, par la raison même qu'il se pose devant lui face à face, comme un boxeur. Il n'emploie pas d'autres armes offensives que ses bras, bien que dans ces luttes, ses dents puissantes soient appelées à jouer un grand rôle.

Les naturels de l'intérieur aiment beaucoup la chair du gorille, aussi bien que celle des autres singes; elle est d'un rouge foncé et très coriace. La taille du gorille adulte varie comme celle de l'homme; elle mesure de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 8 pouces.

Les Pans ou Pahouins[1].

Il est impossible de ne pas être frappé tout d'abord de l'originalité de la race Pahouine. Les enfants sont vifs, espiègles, intelligents, d'une figure régulière et agréable. Leur tête est allongée, leur front large et proéminent; leurs yeux sont grands et doux. Malheureusement cette physionomie sympathique se modifie, quand ils arrivent à l'âge adulte. Vers quinze ou seize ans, à l'époque où les passions se développent, le type de race s'accentue. L'embonpoint disparaît, les pommettes deviennent extrêmement saillantes, les tempes s'excavent, le front acquiert de plus en plus une proéminence qui donne aux Pahouins un cachet tout particulier, et ne permet jamais de les confondre avec les M'Pongwés ou toute autre tribu gabonaise.

Les femmes ont aussi la tête allongée et le front saillant, mais elles ont rarement le visage osseux et amaigri des Pahouins. Elles ont de l'embonpoint, trop peut-être, sans jamais arriver à l'obésité, infirmité à peu près inconnue aux races noires. Leur main étonne souvent par sa petitesse et la finesse de son attache. Ce qui n'empêche pas ces beautés charnues et peu vêtues d'être parfaitement laides à de rares exceptions près; et malheureusement, chez elles, l'art vient bien mal en

1. Griffon du Bellay, *Le Gabon de* 1861 *à* 1864 (Tour du monde, 1862, t. II 305.)

aide à la nature. Ce n'est pas qu'elles ne soient coquettes. Elles couvrent leur poitrine de colliers comme les Gabonaises, et attachent à leurs cheveux une multitude de grappes de perles blanches très fines qui tombent sur leurs épaules ou descendent devant leurs yeux et leur fouettent le visage, parure originale et d'un bon effet. Leurs bras et leurs jambes sont garnis de bracelets en cuivre ou en fer poli qui ressemblent ordinairement à de longs ressorts à boudin. Les jeunes mères s'enlaidissent à plaisir en se barbouillant des pieds à la tête, je ne sais trop pourquoi, avec une décoction de bois rouge. Elles portent un large baudrier tout couvert de coquilles de cauris, et dans l'anse duquel repose leur enfant à la mamelle. De vêtements proprement dits, ces dames n'en ont point, et je n'en parle que pour mémoire : mais elles ont l'*ito*, un ornement qui est bien à elles. C'est un morceau d'écorce rouge, plissée, qui se passe sous la ceinture, et dont l'extrémité s'étale en éventail au milieu du dos, comme la queue épanouie d'un dindon qui fait le roue.

Telle est la population singulière au milieu de laquelle je me trouvais pour la première fois. Je l'ai revue fréquemment depuis, mais surtout dans les villages même éloignés de nos établissements, où elle commence déjà à perdre son originalité.

Les femmes au Gabon[1].

Le sort des femmes est peu enviable. Achetées par leur mari, qui tire vanité de leur grand nombre comme d'une preuve irrécusable de sa fortune, elles sont pour lui des esclaves ou peu s'en faut. Tant qu'elles sont jeunes, il en fait un objet de luxe, souvent même d'un commerce dont il revendique scrupuleusement les honteux profits. Quand l'âge ou une maternité rarement désirée les a dépouillées de leurs charmes, elles descendent réellement au rang d'esclaves. C'est à elles qu'incombent les travaux de la maison et des cultures, pendant que le mari fume ou dort. Quand il s'absente, il renferme celles qui ne l'accompagnent pas. La prison est peu

1. Griffon du Bellay, *Le Gabon de* 1861 *à* 1864. (Tour du monde, 1865, t. II, p. 283.

solide, il est vrai : des murailles de bambous ne sont pas une barrière infranchissable ; il est rare pourtant que les prisonnières cherchent à s'échapper. Élevées à cette vie de sujétion, elles en trouvent les rigueurs toutes naturelles ; enfin, dans un pays où les moyens de transport et les bêtes de somme manquent absolument, ce sont encore les femmes qui en font l'office... Il y a d'ailleurs le chapitre des compensations. Bien que le mari soit jaloux, sinon de sa femme, du moins de ses droits, il est obligé de lui tolérer une espèce de sigisbé, un *conguié*. Les usages protègent le conguié, le mari n'y peut rien. Les usages protègent aussi la femme dans certains cas intimes et délicats, et l'épouse par trop dédaignée peut s'enfuir chez ses parents. Ceux-ci ne la rendent que si le mari oublieux fait amende honorable et indemnise par un cadeau, non pas son épouse outragée, mais son beau-père. Souvent aussi la femme négligée s'adresse directement au chef du village qui a parfois à juger, comme les cadis musulmans, des procès singuliers. Enfin la grande femme, c'est-à-dire la première en date, jouit d'immunités toutes spéciales. Elle dirige la maison, travaille peu et porte rarement des fardeaux. Si son mari est riche, et par conséquent entouré d'un nombreux troupeau conjugal, elle règne au gynécée et en fait la police, sauf à supporter parfois la mauvaise humeur du maître, en raison directe de l'autorité dont elle jouit. Ordinairement encore c'est elle qui dirige les travaux des habitations, tandis que le mari reste au village.

Malgré le triste rôle auquel est réduit l'élément féminin, c'est pourtant autour de lui que tout gravite dans la société gabonaise. Cela se conçoit; car si le mari ne s'attache pas longtemps à la femme par les liens de l'affection, il s'y rattache toujours par les motifs plus puissants de l'intérêt bien entendu. Une femme est un capital qu'il exploite de son mieux. C'est celui qu'il donne en nantissement lorsqu'il reçoit des marchandises en dépôt ; c'est celui qu'il engage, comme garantie de sa parole, pour conclure une affaire à long terme ; enfin, si dans ses relations commerciales avec d'autres indigènes il croit avoir été trompé, c'est encore ce capital qu'il tâchera de soustraire à son voleur, bien certain que celui-ci

fera de son mieux pour le désintéresser, s'il ne peut pas rentrer par la ruse ou par la force dans la possession de son bien. Aussi, dans toute querelle, dans toute plainte portée devant un chef ou devant l'autorité française, au fond de toute affaire enfin, il y a une femme : femme volée en sa qualité de marchandise de prix, femme mécontente de son mari à tort ou à raison et réfugiée dans la maison paternelle. Enfin femme enlevée. Et Dieu sait quelles discussions, quels éternels palabres résultent de toutes ces revendications conjugales !

OBOCK

CÔTES DE LA MER ROUGE

I — BIBLIOGRAPHIE

H. Lambert — *Journal de voyage* (Tour du monde. 1862).

Denis de Rivoyre. — *La baie d'Adulis et ses environs* (Société de géographie, 1868).

Id. — *L'Aoyssinie pittoresque et commerçante* (Exploration, 1877).

Hertz. — *Les avances du roi Min-Hilick II aux entreprises de la civilisation moderne* (Exploration, 1877).

Goltdammer et Capitanie. — *Obock* (Exploration, 25 août 1878).

Louis Lande. — *Un voyageur français dans l'Ethiopie méridionale* (Revue des Deux-Mondes, janvier 1879.)

Denis de Rivoyre. — *Mer rouge et Abyssinie*, 1880.

Charmettant. — *D'Alger à Zanzibar*, 1881.

Denis de Rivoyre. — *Obock et la vallée de l'Euphrate* (Société de géographie de Paris, 1881).

Soleillet. — *Lettres sur Obock* (Société de géographie de Rouen), 1882.

Stanislas Russel. — *Une mission en Abyssinie*, 1884.

Gabriel Simon. — *L'Ethiopie*, 1885.

P. Loti. — *Obock* (Revue politique et littéraire), février 1887.

Romanet du Caillaud. — *Cheick Saïd*, (Atlas colonial de Bayle), 1886.

Id. — *La baie d'Adulis et son bassin* (Bulletin de géographie historique et descriptive), 1886.

Lionel Faurot. — *Voyage à Obock et à Tadjoura* (Revue de l'Afrique française, 1886).

II. — RÉSUMÉ

I. Géographie historique.

Acheté en 1856 par Lambert, consul de France à Aden, moyennant une somme de 5000 francs, versée au roitelet Abou-Beckre, le territoire d'Obock fut déclaré colonie française en 1862, mais le drapeau français n'y fut planté que l'année suivante par MM. Goldtammer et Capitaine. En 1865 M. Monge, vice-consul à Zeilah, acheta Ambabo, où le drapeau national ne fut arboré qu'en 1884 à la suite de tentatives des Égyptiens qui avaient cherché à nous supplanter. L'intrépide Soleillet avait pris à tâche d'étendre notre influence dans ces parages, aussi nos comptoirs de la mer Rouge comprennent aujourd'hui non seulement Obock et Ambabo, mais aussi Tadjourah occupé en 1884, et Sagalo ainsi qu'Ambabo, dont la prise de possession n'a précédé que de quelques heures celle des Anglais. Peut-être, s'étendront-ils jusqu'à Doungareta que nous disputent encore les Anglais.

II. Géographie physique.

Obock est situé en face d'Aden, sur la côte occidentale de la mer Rouge, par 11°58′04″ de latitude N. et 40°59′54″ de longitude E. Les limites de notre territoire sont au nord le Ras-Doumeirah, au sud le Ras-Ali, à l'est la mer, à l'ouest une chaîne de montagnes qui va jusqu'au golfe de Tadjourah. Superficie à peu près 3000 kilomètres carrés. Le sol est de formation récente, constitué par des calcaires d'origine marine. Il se compose d'une série de plateaux mamelonnés, coupés par des lits de rivières qui

restent plusieurs années sans couler. Sur tous ces points existent d'immenses nappes d'eaux souterraines. Le climat est très chaud (25 à 45°), mais cette chaleur est sèche et tempérée par des brises de mer.

III. Géographie économique.

Flore toute saharienne : mimosas, palétuviers, doums, graminées sauvages, arbres à encens, etc. Dans la vallée des Jardins on cultive des légumes et des palmiers. La faune est caractérisée par des gazelles, des antilopes, des ânes, des autruches, des outardes, etc. En fait de produits minéraux, on ne rencontre que la pierre à bâtir et la chaux. On présume l'existence de gisements houillers.

Tout est à créer comme industrie et comme commerce. Obock ne peut devenir une colonie agricole, mais, en revanche, elle peut devenir le centre d'un trafic considérable. Les indigènes se livrent à la pêche qui est très lucrative. Il serait facile d'y établir des dépôts de sel et d'exploiter l'écorce des mimosas et des palétuviers. Sur la côte on demande déjà nos cotonnades, velours, soies, verroteries, en échange de bois précieux, caoutchouc, coton, café, cacao, encens, perles, nacres, etc. Obock deviendra le point de départ des caravanes vers les marchés populeux du Choa et de l'Abyssinie. Un traité passé avec le roi de cette région assure déjà à tous les Français le droit de posséder des terres et de commercer librement dans le Choa. Enfin Obock affranchit notre marine d'une relâche à Aden; son port peut à l'heure actuelle recevoir les plus grands vaisseaux. Il est même question de relier par un chemin de fer Obock à Ankober. — La monnaie en cours est le thaler de Marie-Thérèse d'Autriche.

IV. Géographie politique.

La possession est administrée par un commandant civil, ayant sous ses ordres une petite garnison. On estime à 6000 habitants la population indigène qui est sur notre possession. Obock n'est encore qu'un gros village de 700 habitants. En mars et octobre 1886 il a été créé un établissement pénitentiaire pour les Arabes et les Indiens de nos colonies.

V. Établissements de la mer Rouge.

Sur la côte occidentale de la mer Rouge, la France a des droits sur la baie d'Adulis, l'île Dessi, et les villes d'Amphilah et d'Ead. Dès 1839 le roi de Tigré nous avait donné Amphilah. Ead a été acheté en 1850, Adulis et Dessi en 1860. La baie d'Adulis serait une possession maritime et commerciale de premier ordre, car elle nous assurerait la libre navigation de la mer Rouge; de plus cette baie est le point où aboutissent tous les courants commerciaux de l'Éthiopie septentrionale, de même qu'Obock est la porte de l'Éthiopie méridionale.

Sur la côte orientale de la mer Rouge, en face de l'île Périm, nous possédons depuis 1868 le territoire de Cheick Saïd, acheté par une compagnie Marseillaise au cheick Ali-Tabatt. Ce poste domine l'île de Périm, et commande le détroit de Bab-el-Mandeb. Sa possession nous est contestée par les Turcs, excités sous main par les Anglais, mais nos droits finiront sans doute par être reconnus.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Obock en 1881[1].

Il faut qu'on le sache, non seulement on n'a rien fait pour ouvrir à notre commerce ces vastes régions, où abondent tant de richesses naturelles, et qui ne demandent qu'à nous livrer leurs denrées à peine soupçonnées encore, dont elles regorgent; mais, par une inconcevable routine, le ministère de la marine et des colonies vient tout récemment de se mettre en travers de l'initiative individuelle, en prenant une coupable mesure qu'il importe de dénoncer à la France.

En effet, depuis quelque temps, un grand nombre de demandes de concessions ont été adressées par les particuliers, voire même, dans le cours de 1880, par une société financière qui a su réunir des capitaux pour aller les faire fructifier dans ce pays et créer ainsi avant peu, au profit de la France, un courant d'affaires agricoles et commerciales.

Le gouvernement qui détient sans profit Obock depuis vingt ans n'avait, semble-t-il, qu'à applaudir et à favoriser de tout son pouvoir ces patriotiques efforts. Au lieu de cela, des entraves de tout genre ont été suscitées aux demandeurs de concessions; et, comme ceux-ci ne se décourageaient point, l'administration des colonies a fait paraître à l'*Officiel* du 20 décembre dernier cette note étrange que nous voudrions porter à la connaissance de tous les amis de la cause africaine, de tous ceux qui s'intéressent à la grandeur de leur pays par l'extension de ses colonies et par la diffusion de son influence civilisatrice dans le monde.

Voici ce factum :

« Des demandes de concession de territoire à Obock (mer Rouge) étant fréquemment adressées au ministère de la marine et des colonies, nous croyons utile de faire connaître au public le sens des réponses invariablement faites à des demandes de ce genre. Le traité du 11 mars 1862 portant cession de ce point

1. Père Charmettant, *D'Alger à Zanzibar*, p. 67. Librairie bibliographique.

à la France ne contient aucune indication sur le périmètre de notre possession, et, de plus, nous n'avons rien fait jusqu'ici pour assurer notre souveraineté sur cette contrée.

« Il serait donc impossible d'indiquer le sol susceptible d'être



Carte des possessions de la mer Rouge.

cédé, et moins encore de le délimiter. Dans ces conditions le département de la marine ne saurait faire de concessions. Il ne peut que laisser aux personnes qui tenteraient de fonder un établissement à Obock toute la responsabilité du choix de

l'emplacement à occuper par elles, sous la réserve que cette occupation, essentiellement précaire et révocable, devra cesser à la première réquisition. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'aucune indemnité ne serait due aux intéressés en cas de déplacement pour cause d'utilité publique ou d'utilité militaire. »

Obock en 1886[1].

Obock apparaît bientôt dans une vapeur lumineuse qu'agite sans cesse un tremblement de mirage. C'est d'abord une grande construction neuve à véranda comme celles d'Aden, visible de loin avec sa blancheur sur ces sables. Bâtie par la compagnie qui fournit du charbon aux navires de passage, elle est là unique, un peu surprenante par un air de confort et de sécurité au milieu de ce pays maudit.

Ensuite un enclos à murailles de terre séchée, avec, au milieu, les débris cornus d'une tour; on dirait déjà d'une ruine très ancienne de quelque vieille mosquée, et cela ne compte pas trois ans d'existence. C'était la première habitation du résident français, construite en manière de donjon arabe, qui, une belle nuit de l'an dernier, s'est éboulée pendant une inondation descendue tout à coup des montagnes d'Abyssinie.

Un petit village, un hameau africain vient après, il est du même gris roux que la terre et le sable, il a été calciné par le même soleil. Ses huttes en paillassons, toutes basses, ressemblent à des nids de bêtes. De loin, on voit remuer là, comme d'étranges poupées, quatre ou cinq personnages en costumes éclatants, et puis d'autres tout nus, qui ont des silhouettes de singes.

Et enfin là-bas, sur une espèce de cap, des maisonnettes bien neuves, avec toitures de tuiles rouges; dix ou douze en tout, symétriquement rangées, ayant un air d'usine ou de cité ouvrière. C'est l'Obock officiel, l'Obock du gouverneur et de la garnison, qui détonne bien piètrement sur la désolation grandiose d'alentour...

Il est certain qu'un centre minuscule de transactions cherche

1. Pierre Loti. *Obok* (Revue politique et littéraire, 27 février 1887.)

à se former à Obock. C'est presque une petite rue à présent qui s'ouvre et se prolonge devant nous, tout inondée de lumière, toute dévorée de soleil, entre deux rangées de cases ou de tentes. Il y a même à l'entrée une maisonnette avec de vrais murs, construite à la mauresque, et un débit d'absinthe qu'un colon européen a déjà ouvert à l'usage de nos soldats. Le reste n'est encore composé que de ces huttes indigènes si basses qu'on en touche le dessus avec la main. Elles sont soutenues par des morceaux de bois noueux qui ressemblent à de vieux ossements, à de vieilles jambes torses, et recouvertes de paillassons cousus les uns aux autres comme des loques rapiécées. Le sol est piétiné, battu, mêlé de détritus qui pourrissent et se dessèchent. Il y a en l'air des légions de mouches.

... Après ce quartier tout de suite le désert commence, profond, miroitant, plein de mirage, sinistre avec son soleil qui tue... Il est bientôt midi. A cette heure-là les hommes blancs ne sortent jamais; il faut notre imprudence à nous qui arrivons et qui voulons voir. Nous sentons sur nos épaules, à travers nos vêtements blancs, une impression cuisante de brûlure. En marchant, nous ne projetons plus d'ombre, à peine un petit cercle noir qui s'arrête à nos pieds : le soleil est juste en haut du ciel, au zénith, et tout son feu tombe verticalement sur la terre.

Nulle part rien ne bouge; tout est mort de chaleur; on n'entend même pas ces musiques d'insectes qui, dans les autres pays du monde, sont les bruits persistants de la vie durant les nuits d'été. Mais toute la plaine tremble de plus en plus, tremble, tremble d'un mouvement qui est incessant, rapide, fébrile, mais qui est absolument silencieux, comme celui des objets imaginaires, des visions. Sur tous les lointains est répandue une indéfinissable chose qui ressemble à une eau mouvante, ou à une étoffe de gaze remuée par le vent et qui n'existe pas, qui n'est rien qu'un mirage. Les mimosas éloignés prennent des formes étranges, s'allongent ou s'étendent, se dédoublent par le milieu, comme reflétés dans cette eau trompeuse qui envahit les sables sans faire aucun bruit, qui s'agite sans qu'il y ait dans l'air aucun souffle. Tout cela étin-

celle, éblouit, fatigue; l'imagination est inquiétée par le grand resplendissement triste de ce désert.

Au fond il y a toujours ces montagnes sombres sous des amoncellements de nuages lourds. De ce côté, tout finit en une espèce de désolation indécise, ténébreuse; la vue se perd dans des profondeurs noires. C'est l'intérieur de l'Afrique qui est derrière ces obscurités et ces orages.

Cheik-Saïd [1].

Aux avantages stratégiques, Cheik-Saïd joint de grands avantages commerciaux. Sa situation à l'entrée de la mer Rouge la rend plus apte qu'Aden à servir d'entrepôt aux marchandises, tant des côtes méridionales de cette mer que de la côte africaine, qui doivent être dirigées sur l'Europe.

Les paquebots qui s'arrêteront à Cheik-Saïd, au lieu de faire escale à Aden, s'écarteront moins de la ligne droite, et pourront de la sorte gagner quelques heures dans la traversée. Jusqu'à présent Aden n'a que de l'eau de citerne ou de l'eau saumâtre amenée par l'aqueduc de Cheik-Osman. Or, à 18 kilomètres de la rade de Cheik-Saïd, sont les puits d'excellente eau vive de Sakéya. Une pompe à vapeur refoulerait facilement cette eau jusqu'au port. Enfin à Cheik-Saïd les vivres sont à très bon marché. Ainsi un mouton qui coûte à Aden 35 fr. s'y achète pour 2 fr. 50.

Espérons que la compagnie marseillaise, dont les droits vont être enfin consacrés par la diplomatie, reprendra bientôt ses projets de 1868. Si les circonstances ne le lui permettaient plus, si en outre le gouvernement français, occupé aux entreprises du Tong-King et de Madagascar, reculait devant l'établissement d'une garnison à Cheik-Saïd, il ne faudrait pas néanmoins hésiter plus longtemps à replanter le drapeau français sur cette magnifique position stratégique, et c'est à une colonie religieuse catholique qu'on devrait en confier la garde.

Je voudrais voir s'établir à Cheik-Saïd une station de missionnaires de Notre-Dame d'Afrique. Cette congrégation créée

1. Romanet du Caillaud, *Atlas colonial de Ch. Bayle.*

à Alger pour l'évangélisation des pays musulmans et dont les membres portent le costume arabe, admet des frères auxiliaires militaires et agriculteurs. Autour de la mission, gardienne du drapeau français, se grouperaient des jeunes gens, désireux de faire leur apprentissage de la vie coloniale sous une règle religieuse. Puis un orphelinat et un établissement agricole seraient créés; là seraient recueillis et les enfants abandonnés des tribus voisines et les esclaves saisis par les navires français sur les boutres négriers qui hantent la mer Rouge et le golfe d'Aden. C'est ainsi que la religion catholique sauvegarderait les droits de la France. Plus tard, lorsque nos ressources budgétaires le permettraient, Cheik-Saïd pourrait devenir entre nos mains un nouveau Gibraltar, qui, complétant Obock, neutraliserait Aden et dominerait Périm.

GUYANE

I. — BIBLIOGRAPHIE

M. Ternaux Compans, à la suite de la *Notice historique de la Guyane française* (1843), *et* M. Victor de Nouvion dans ses *Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane* (1844), ont dressé le catalogue des ouvrages à consulter sur notre colonie. Le premier énumère 106 auteurs et le second 240. Nous ne pouvons que renvoyer à la lecture de ces précieux catalogues. Nous nous contenterons d'indiquer ici les publications de ces dernières années sur la Guyane française.

Lejean. — *L'intérieur de la Guyane française* (Société de géographie de Paris), 1856.

Montézon. — *Mission de Cayenne et de la Guyane française*, 1857.

Duval. — *La Guyane et ses ressources* (Revue des Deux-Mondes), 1861.

Vidal. — *Voyage d'exploration dans le haut Maroni* (Revue maritime et coloniale, 1862).

Couy. — *Renseignements sur la navigation des côtes et des rivières à la Guyane*, 1865.

Bouyer. — *Voyage dans la Guyane française* (Tour du monde, 1866).

Bouyer. — *La Guyane française. Notes et souvenirs d'un voyage exécuté en* 1862-63 (1867).

Brett. — *The indian tribes of Guyana* (1868).

Sagot. — *Exploitation des forêts à la Guyane française* (Revue maritime et coloniale, août 1868).

Delteil. — *Notice sur la Guyane française*, 1870.

Id. — *Voyage chez les Indiens de la Guyane française*, 1870.

Saint-Quentin. — *Introduction à l'histoire de Cayenne*, 1872.

Barveaux. — *L'or à la Guyane française* (Revue maritime et coloniale, 1873).

Sagot. — *Agriculture de la Guyane française*, 1874.

Id. — *Généralités sur la Guyane*, 1874.

Mourier. — *La Guyane française*, 1874.

De la Bouglise. — *Les placers de la Guyane française* (Journal officiel, juin 1874).

Loubère. — *Situation économique de la Guyane française, en* 1874 (1875).

Moreau. — *La Guyane française* (Explorateur, 1875).

Chabaud Arnault. — *La Guyane française et la province de Para* (Revue maritime et coloniale, 1876).

Avrainville. — *Statistique agricole et commerciale de la Guyane française en* 1872-73 (Revue maritime et coloniale, 1876).

Abbé Durand. *La Guyane française et le Brésil*, 1877.

X... — *Les coolies de la Guyane* (Revue scientifique, juillet 1877).

H. Bionne. — *La Guyane française* (Exploration, mars 1878).

Crevaux. — *Voyage en Guyane en* 1877 (Société de géographie, nov. 1878).

Moritz. — *La colonie pénitentiaire agricole de Saint-Laurent au Maroni* (Revue maritime et coloniale), 1880.

Martinet. — *Projets sur la Guyane*, 1880.

Alglave. — *Les coolies Indiens et les nègres à la Guyane* (Revue scientifique), 1880.

Henri Deloncle. — *Histoire du territoire dit contesté*, 1883.

Crevaux. -- *Fleuves de l'Amérique du Sud*, 1883.

H. Coudreau. — *La France équinoxiale. Études et voyages en Guyane et en Amazonie*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

I. Géographie historique.

Le véritable découvreur de la Guyane est Vincent Ianez Pinçon, un des compagnons de Colomb, qui toucha le continent américain le 20 janvier 1500 vers le cap Saint-Augustin. Au seizième et au dix septième siècle, la légende l'El-Dorado ou pays de l'Homme Doré attire en Guyane de nombreux aventuriers. En 1604 la Ravardière y est envoyé par Henri IV. D'autres essais de colonisation infructueuse ont lieu en 1626, 1633 et 1643. Cayenne est fondée par Poncet de Brétigny en 1643.

Concédée en 1652 à la compagnie des Douze Seigneurs qui échoua, victime de ses dissensions et des attaques des indigènes, la Guyane est donnée en 1664 à la compagnie des Indes Occidentales. Elle est ravagée en 1667

par les Anglais, conquise en 1672 par les Hollandais, puis reprise par l'amiral d'Estrées, qui en prend possession au nom du roi et supprime la compagnie.

Dès lors la Guyane est l'objet de divers essais de colonisation. L'un d'eux, tristement célèbre, est connu dans notre histoire coloniale sous le nom d'expédition du Kourou (1763). 13,000 colons périssent dans cette malheureuse entreprise. D'autres tentatives avortent, celles de Bessner en 1767 et 1781, celle de Villebois en 1788.

Pendant la révolution, un certain nombre de prêtres insermentés et de victimes de fructidor sont déportés en Guyane à Sinnamary. La mort les y décime. Le décret de la Convention qui abolit l'esclavage en 1794 ayant eu pour effet l'abandon des cultures par les noirs révoltés, Victor Hugues est obligé de rétablir l'esclavage (1807). La colonie est attaquée en 1809 par les Anglais et les Portugais réunis, et forcée de capituler. Elle nous est restituée par les traités de 1814 et de 1815.

En 1823 une tentative de colonisation agricole a lieu dans le bassin de la Mana. Des colons fondent la Nouvelle-Angoulême, mais ils sont chassés par les fièvres.

Le gouvernement provisoire ayant, par le décret du 27 avril 1848, affranchi les noirs, et les ayant investis du droit de vote, les noirs, qui sont beaucoup plus nombreux que les blancs, sont devenus les maîtres du pays, et la prospérité de la colonie a été compromise.

Depuis 1854 la Guyane est devenue un lieu de déportation pour les condamnés. En 1856 découverte de gisements aurifères.

II. Géographie physique.

Situation et limites. — La Guyane est comprise entre les 2e et 6e degrés latitude Nord. Elle est bornée au N.-E. par l'océan Atlantique, au N.-O. et à l'O. par le Maroni qui la

sépare de la Guyane hollandaise et par les pays intérieurs, encore peu connus, situés au delà de Rio Branco. Au sud la limite, contestée avec le Brésil, n'est pas encore exactement déterminée. Superficie approximative : 150.000 kil. carrés.

Territoire contesté. — La frontière qui doit séparer la Guyane du Brésil au sud et au sud-ouest est encore indécise. La France prétend qu'elle a pour limites à l'ouest le Rio Negro et le Rio Branco, au sud l'Amazone. Le Brésil s'oppose à nos prétentions, et la question reste pendante depuis le dix-septième siècle. Elle a sa grande importance, car il s'agit d'une étendue de 450.000 kil. carrés, et d'une région fort riche, qui renferme des cantons immédiatement utilisables par les blancs.

Littoral. — La longueur des côtes est d'environ 500 kil. Elles sont presque droites, et ne présentent ni échancrures profondes, ni rade, sauf celle où se trouve l'îlot sur lequel est bâtie la ville de Cayenne. Presque partout le littoral, inondé à deux ou trois lieues de profondeur, se confond avec les bancs de sable d'une mer fangeuse. Il n'est guère dessiné que par une ligne plus ou moins épaisse de palétuviers. A quelque distance de la côte on remarque les îles du Salut, de la Mère, des Mamelles, du grand et du petit Connétable.

Relief du sol. — La Guyane est loin d'être un pays plat. Il y a bien tout le long du littoral une plaine très fertile, souvent boisée, sèche pendant l'été et inondée pendant l'hiver, qu'on nomme les Terres Basses, mais le terrain s'élève à mesure qu'on s'avance du côté des Andes. Il s'étage alors en gradins successifs sur lesquels des mornes et des pitons se dressent isolés. Cette partie de la Guyane se nomme Terres Hautes. La chaîne du Tumac-Humac s'étend au sud.

Hydrographie. Peu de pays sont sillonnés par autant de cours d'eau. On y compte 22 fleuves dont les princi-

paux sont, en commençant par le nord, le Maroni, la Mana, le Sinnamary, le Malmanoury, le Kourou, la Cayenne et l'Oyapock. A une certaine distance de leur embouchure tous ces fleuves sont malheureusement coupés par des sauts et des barres. Dans l'intérieur des terres coulent les affluents encore mal connus de l'Amazone et de l'Orénoque. L'explorateur Crevaux a prouvé que l'Yari, affluent de l'Amazone, communiquait avec le Maroni. Dans les régions encore inexplorées se trouvent les lacs Mépécucu, Macari et Mapa.

Climat. — Les pluies sont abondantes en Guyane et la température y est constamment élevée (28° à 31°). Le pays est insalubre, mais moins qu'on ne le croit généralement. On peut, grâce à certaines précautions hygiéniques, rendre moins fréquentes et moins terribles les maladies de ces contrées, fièvre paludéenne, anémie, dyssenterie, fièvre jaune.

III. **Géographie économique.**

Production végétale. — La Guyane renferme de nombreuses espèces de palmiers, des bois précieux pour l'ébénisterie (bois de fer, ébène, acajou, cèdres), d'autres qui produisent des résines et des gommes. On récolte dans les forêts le quinquina, la salsepareille, l'huile de carapa. Le bananier et l'arbre à pain contribuent à l'alimentation. On peut cultiver les plantes vivrières, manioc, mil, maïs, patates, igname, chou caraïbe. La noix d'areck, la noix de bancoule, le pistachier fournissent des huiles, l'indigo et le nopal des teintures. Le café, le cacao, le tabac, la canne à sucre, toutes les épices peuvent y prospérer.

Production animale. — Mammifères : le jaguar, le tapir, l'agouti, le tatou, les biches, les chevreuils. Les singes sont nombreux et d'espèces variées. Les oiseaux ont des

couleurs éclatantes (papes, évêques, colibris, oiseaux-mouches). Les eaux douces sont infestées de caïmans et la mer de requins. Les serpents sont nombreux et redoutables. La Guyane abonde encore en moustiques, scolopendres, scorpions et araignées de grande taille.

Production minérale. — On trouve, en Guyane, fer, houille, plomb, cuivre, argent, pierres précieuses, pierres meulières, argiles ; mais on ne s'y intéresse qu'à l'exploitation de l'or. Dès le seizième siècle la croyance à l'existence de l'Eldorado attirait en Guyane de nombreux chercheurs d'or ; à partir de 1856 on se livre à la recherche systématique de ce précieux métal. On l'extrait des alluvions, et, dans ces derniers temps surtout, des veines du quartz. (Saint-Élie). La Guyane n'est plus qu'un placer aurifère.

Production industrielle. — Elle n'est représentée à la Guyane que par quelques scieries mécaniques pour l'exploitation des forêts et quelques briqueteries.

Commerce. — Sans agriculture et sans industrie, la Guyane est la moins riche de nos colonies. Le chiffre du commerce va plutôt en décroissant. Il atteignait en 1867 12,854,000 francs, et n'était plus en 1883 que de 8,962,000 francs. Les importations de la France s'élèvent à 58,344,000. Elles sont surtout destinées à l'entretien des troupes et des fonctionnaires. L'exportation de la colonie, abstraction faite de l'or, ne serait que 30,000 francs. D'après les chiffres officiels la Guyane expédie annuellement en France 1800 kilogr. d'or.

Les moyens de communication sont des plus défectueux. Pas de routes ; aucune ligne télégraphique ni terrestre, ni sous-marine, ne relie la Guyane au reste du monde. Une fois par mois, un vapeur de la Compagnie transatlantique touche à Cayenne ; une autre fois un service mensuel relie Cayenne à l'Orénoque ; un voilier américain, six fois par an, fait le service entre

Cayenne et Boston. Enfin de petites goélettes, appelées tapouyes, mettent en relations, assez irrégulièrement, les différents points de la côte. Le mouvement de la navigation donne un total de 191 navires, dont 111 français.

IV. Géographie politique.

Gouvernement. — La Guyane est administrée par un gouverneur, un conseil privé, un conseil général. Elle a nos codes, nos lois, le suffrage universel, la liberté de la presse, etc. Elle nomme un représentant à la Chambre des députés.

Population. — Elle est stationnaire depuis un certain nombre d'années et s'élève à 25 ou 28.000 habitants. Les Français sont seulement 2,000 (les soldats et employés sont 1500). Les créoles mulâtres sont au nombre de 15.000, les Indous 3000, les Annamites 300, les Chinois 300, les forçats, pour la plupart Arabes et Kabyles, 3,500. Il faut y ajouter les nègres des bois (Bosh-Bonis), descendants d'anciens esclaves marons, pratiquant le culte des esprits, et formant une sorte de confédération religieuse obéissant à un chef électif, le grand Man. Les anciens habitants du pays existent encore : Galibis sur la côte (quelques centaines seulement), et à l'intérieur quelques milliers d'Émérillons, Approuagues, Arouacas, Roucouyennes, etc.

Villes. — A part Cayenne (8,000 hab.) et Saint-Laurent du Maroni (1000 hab.), il n'y a pas, à proprement parler, de villes en Guyane. Sinnamary, Kourou, Approuague ne sont que de misérables villages.

Après tant d'épreuves et de désastres, il n'est pas étonnant que la Guyane ait une réputation suspecte, et qu'on éprouve une certaine hésitation à tirer parti de ses richesses naturelles.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Lettre de Colbert à de la Barre gouverneur général de Cayenne [1].

Sanit-Germain, 14 octobre 1671,

L'establissement de la colonie françoise en l'isle de Cayenne estant très important au bien de l'estat, je suis bien ayse de vous assurer, par ces lignes, que je ne manque pas, en toutes occasions, de rendre compte au Roy de l'application que vous donnez pour la maintenir et pour l'augmenter, en conservant les habitans en paix et les portant fortement au défrichement et à la culture des terres. Sur quoy Sa Majesté m'ordonne de vous faire sçavoir que vous ne pouvez rien faire qui luy soit plus agréable, et elle désire pour cet effet que, en continuant la conduite que vous avez tenue jusqu'à présent, vous cherchiez les expédiens de porter au mariage tous les habitans qui sont en estat de se marier, n'y ayant rien qui puisse contribuer davantage à augmenter cette colonie.

Sa Majesté m'ordonne, de plus, de vous dire qu'elle estime absolument nécessaire pour le bien de son service que vous remettiez à un autre temps la résolution que vous avez prise de repasser en France, et que vous vous appliquiez plus fortement que jamais à fortifier la colonie, mais mesme le fort qui y est construit, et que vous travailliez avec soin à rendre les habitans adroits au maniement des armes, afin que vous puissiez vous en servir en cas d'attaque.

Explication de la catastrophe de Kourou [2].

Nous étions dans la saison de la sécheresse, lorsque je traversai ces sables brûlants qui présentaient à peine quelques traces de végétation. « Qui donc a pu vous décider, dis-je à M. de Préfontaine, à proposer dans ce lieu-ci l'établissement d'une nouvelle colonie ? — Venez vous reposer chez moi, me répondit-il, et quand je vous verrai mieux disposé à m'entendre

1. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, p. 526
2. Malouet, *Mémoires*, t. I, p. p. 116. Édit. Plon, 1874.

et à me juger, vous me trouverez prêt à subir un interrogatoire et à répondre à toutes vos questions. »

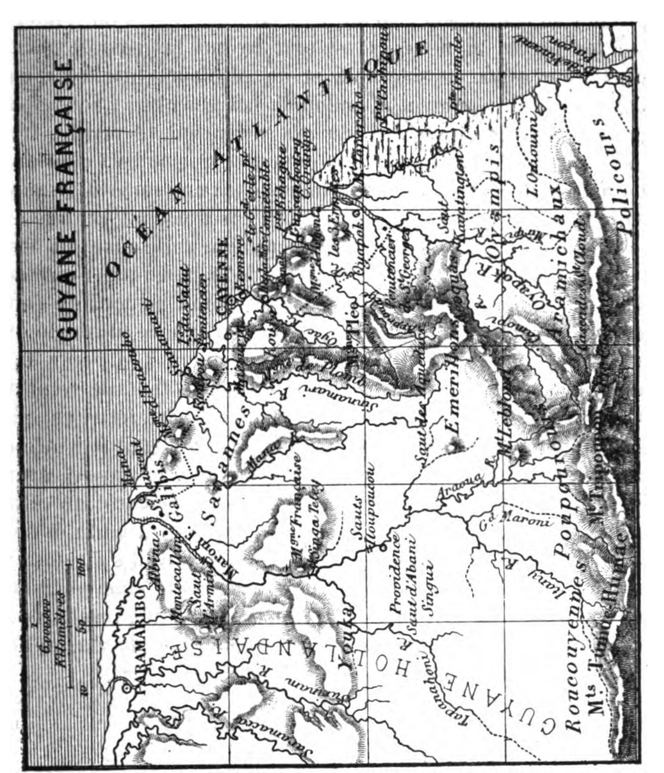
Il faut remonter la rivière à deux lieues du poste pour arriver chez M. de Préfontaine. Sa maison est sur un mornet qu'il a terrassé; il a fait, pour y monter, des escaliers de gazon avec des repos et la forme élégante d'un perron. La sucrerie, les cases à nègres, sont au pied du mornet, d'où la vue s'étend sur la rivière et sur une plaine de plusieurs lieues, distribuée en savanes naturelles environnées de forêts. D'autres mornets, au milieu des bois s'élèvent en amphithéâtre. Ils sont couverts d'arbres de grandeurs et de teintes diverses. On croit voir dans le lointain des clochers, des maisons. Des bouquets d'arbres isolés, quelques animaux errants dans la savane, animent ce paysage qui présente en réalité toutes les beautés du désert et celles d'un magnifique jardin anglais. Mon hôte, qui me voyait enchanté du tableau que j'avais sous les yeux, me dit : « Êtes-vous étonné maintenant que j'aie désiré d'établir ici soixante familles de pasteurs élevant des bestiaux, et cultivant seulement des vivres et des fourrages? Eh bien, c'est le seul plan dont je suis l'auteur. Je demandai au duc de Choiseul une avance de cent mille écus pour fournir à chaque famille une case à son arrivée et quatre esclaves. Voilà mon mémoire; voici la réponse de M. Accaron, premier commis des bureaux des colonies. On se dépêcha de me renvoyer ici avec la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel. Je préparai modestement quelques baraques pour les premières familles, et je vis arriver M. de Chanvallon avec deux mille hommes, ensuite trois mille, ensuite tous les malheurs que vous connaissez. — Quoi! lui dis-je, vous ne fûtes pas averti de ce qu'on préparait? — Pardonnez-moi, je sus avant mon départ que des gens plus accrédités que moi s'étaient emparés de mon projet; qu'on l'avait fort agrandi; que la cour avait sur la Guyane des vues d'une profonde politique. On ne voulait point d'objections. On me renvoyait comblé de grâces. J'ignorais ce qu'on voulait faire; que pouvais-je empêcher? »

Voilà cependant ce que c'est qu'un gouvernement absolu; il a beau être doux et bienveillant, il arrive un moment où

l'ivresse du pouvoir commande des désastres, et l'on ne sait qu'obéir.

Le centenaire d'Oyapoc[1].

A six lieues du poste d'Oyapoc, je trouvai sur un îlot placé au milieu du fleuve qui forme dans cette partie une magni-



Carte de la Guyane française.

fique cascade, un soldat de Louis XIV qui avait été blessé à la bataille de Malplaquet, et avait obtenu alors ses invalides. Connu à la Guyane sous le nom de Jacques des Sauts, il avait

1. Malouet, *Mémoires*. Édit. Plon, 1874, t. I, p. 112.

cent ans en 1777, et vivait depuis quarante ans dans ce désert. Il était aveugle, et nu, assez droit, très ridé ; la décrépitude était sur sa figure, mais non dans ses mouvements ; sa démarche, le son de sa voix étaient d'un homme robuste : une longue barbe blanche le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses comoosaient sa société et le nourrissaient du produit de leur pêche et d'un petit jardin qu'elles cultivaient sur les bords du fleuve. C'est tout ce qui lui restait d'une plantation assez considérable et de plusieurs esclaves qui l'avaient successivement abandonné. Les gens qui l'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite qui le rendit très heureux ; il m'était facile de pourvoir à ce que ce bon vieillard ne manquât plus de rien et terminât dans une sorte d'aisance sa longue carrière. Depuis vingt-cinq ans il n'avait mangé de pain ni bu de vin ; il éprouva une sensation délicieuse du bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la perruque noire de Louis XIV, qu'il appelait un beau et grand prince, de l'air martial du maréchal de Villars, de la contenance modeste du maréchal de Catinat, de la bonté de Fénelon, à la porte duquel il avait monté la garde à Cambrai. Il était venu à Cayenne en 1730 ; il avait été économe chez les Jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires riches, et il était lui-même un homme aisé, lorsqu'il s'établit à Oyapoc. Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante. La pitié, le respect, en imposaient à ma curiosité. Je voulus le faire transporter dans le fort, il s'y refusa : il me dit que le bruit des eaux dans leur chute était pour lui une jouissance ; et l'abondance de la pêche une ressource ; que, puisque je lui assurais une ration de pain, de vin, et de viande salée, il n'avait plus rien à désirer.

Les déportations de l'an V[1].

I

Lorsque nous atteignîmes le tropique, la maladie avait déjà gagné plusieurs d'entre nous ; quelques-uns avaient la fièvre,

1. Extrait de la relation publiée par J. Aymé, député au Conseil des Cinq Cents, condamné à la déportation à Sinnamari. Cette relation est intitulée : *Déportation et naufrage* de J. Aymé, 1801, p. 93-98.

d'autres le scorbut; ils obtinrent d'être mis au poste des malades et d'en recevoir le traitement. On se doute bien de la profonde ignorance avec laquelle ce traitement était administré; car l'on sait quelle est, depuis la Révolution, la majeure partie des officiers de santé employés au service de l'État; c'était toujours la même tisane, la même médecine, appliquées indistinctement à tous les genres de maladie; mais on ne se doute pas avec quelle négligence et souvent avec quelle dureté cela se faisait..... Le nombre des malades grossissant chaque jour, le capitaine eut peur pour son équipage, peur pour lui-même; et comme le principe du mal était essentiellement le mauvais air que nous respirions dans notre tombeau, il décida, après le passage du tropique, que de deux heures en deux heures, il sortirait pendant la nuit vingt-cinq d'entre nous pour aller sur le pont. Cet adoucissement était fort peu de chose, et avait ses inconvénients; car, depuis huit heures jusqu'à six, on venait faire des appels très bruyants. D'un autre côté, lorsque nous entrions tous à la fois, à six heures, dans l'entrepont, dont l'air avait été renouvelé pendant la journée, nous nous accoutumions insensiblement à sa fétidité; mais lorsque au milieu de la nuit, nous rentrions dans cette fournaise pestilentielle, c'était une chaleur, c'était une odeur insupportable. A peine avait-on la moitié du corps en dedans qu'on sentait une chaleur aussi pénétrante que si on eût été plongé dans un bain très chaud; à peine y était-on en entier qu'on se sentait empoisonné.....

II [1]

Lorsque, au huitième jour de notre navigation, on voulut bien nous laisser respirer pendant une heure chaque jour, trois seulement d'entre nous, François Ducoudray, Pichegru et Lavilleheurnois, furent en état de profiter de cette permission ; tous les autres n'avaient plus assez de force pour sortir de l'entrepont. Je fus moi-même vingt-huit jours sans pouvoir sortir de la fosse aux lions... Le capitaine Laporte n'oublia

1. Extrait du *Journal* publié, à Londres en 1799 par un proscrit de fructidor, l'adjudant général Ramel, commandant des grenadiers du Corps législatif. Page 86.



aucun des tourments qui pouvaient nous faire succomber; ce fut par une recherche de barbarie qu'il ne voulut jamais nous faire donner une échelle pour grimper sur le pont, de manière qu'étant obligés de nous hisser par une corde dans le vide des écoutilles, ceux d'entre nous qui étaient trop affaiblis, ceux-là même à qui le renouvellement d'air était le plus nécessaire, n'en pouvaient profiter... On nous refusait les plus vils secours, les ustensiles les plus indispensables ; nous quatre, prisonniers de la fosse aux lions, demandâmes au moins un peu de paille ou quelque moyen de nous défendre des meurtrissures dans le roulis du bâtiment : « Ils se moquent de moi, s'écriait le capitaine, le plancher est trop doux pour ces brigands, je voudrais pouvoir faire paver la place qu'ils occupent. » Le quatorzième jour de notre navigation, le manque d'air et d'aliments avaient réduit le plus grand nombre d'entre nous à la dernière extrémité. Le chirurgien ne nous avait donné, dans ses courtes visites, d'autre consolation que de nous dire que nous ne souffrions que du mal de mer, et que, quant au scorbut, nous trouverions de quoi nous guérir, que la Guyane abondait en tortues... Depuis que les maux violents causés par le mouvement des vagues avaient cessé, la cruelle faim produisait parmi nous des effets différents. Le plus grand nombre était affaibli, presque éteint, surtout François Ducoudray, Laffon-Ladébat et Barthélemy; au contraire Marbois, Willot et Dossonville avaient des accès de rage, et les aliments grossiers qu'ils prenaient en trop petite quantité ne faisaient qu'exciter leur appétit dévorant. Je me souviens dans ce moment d'un trait plus remarquable, un seul mot, un cri qui fit frémir notre féroce capitaine. Marbois se promenait sur le pont et souffrait de la faim jusqu'à ne pouvoir plus se contenir; le capitaine passa tout près de lui. « J'ai faim, j'ai faim! lui cria Marbois d'une voix forte quoique altérée et le regardant avec des yeux étincelants : « j'ai faim, donne-moi à manger, ou fais-moi jeter à la mer. »

La division des terres à la Guyane[1].

On distingue à la Guyane les savanes, les hautes terres

1. Paul Gaffarel, *les Colonies françaises*. Alcan édit.

et les basses terres. Les savanes sont encore presque inexplorées ; les hautes terres sont à peu près stériles ; les basses terres sont seules fertiles et d'une fertilité qui permet à la Guyane de lutter avec les pays les plus favorisés.

Les savanes occupent à peu près le tiers du sol ; ce sont d'immenses pâturages naturels, assez semblables aux steppes Russes ou plutôt aux pampas argentines. Elles se déploient en terrains découverts légèrement ondulés. On les rencontre surtout entre le Maroni et le Kourou et sur le territoire contesté entre l'Oyapock et l'Arouari. La surface de ces plaines offre une pente générale fort douce vers la mer, ce qui permet aux eaux d'y vaguer. Sous ce trop plein d'irrigation plusieurs de ces savanes se convertissent alors en marécages, qu'on nomme des *pripris* et quand, à leur tour, les marécages se dessèchent, en prairies qu'on nomme des *pinotières* à cause de l'abondance des palmiers pinots. Or les savanes, pripris ou pinotières, semblent avoir été préparées par la nature pour l'élève et la production du bétail ; ce sera sans doute leur destination, quand elles seront conquises par la civilisation.

Le second tiers est occupé par les hautes terres, ou prolongement du massif montagneux jusque sur le rivage de la mer. Elles se détachent en collines, en buttes, et en mornes isolés. Suivant leur point d'attache on les distingue en terres hautes des montagnes et terres hautes de la plaine. Les unes et les autres sont couvertes d'une abondante végétation, qui a longtemps, et très à tort, fait croire à leur fertilité. Ce ne sont pas en effet les éléments constituants du sol qui créaient cette fertilité, mais uniquement les détritus séculaires des plantes et des animaux. Les premiers colons, séduits par les apparences, s'attaquèrent d'abord aux terres hautes : mais ils eurent le tort de remplacer les arbres à racines traçantes qu'ils avaient rencontrés par des arbres à racines pivotantes, qui ne trouvèrent dans le sol qu'une épaisseur insuffisante. Les pluies achevèrent le travail des hommes. A une couche superficielle d'humus, succéda rapidement un sous-sol argileux, puis un noyau granitique. Les hautes terres perdirent leur parure verdoyante, et les colons durent les abandonner ;

en sorte que le défrichement des forêts qui, partout ailleurs amène la richesse, fut pour les hautes terres guyanaises une cause immédiate d'épuisement et de stérilité.

Restent heureusement les basses terres, qui occupent le dernier tiers du territoire et qui, exploitées convenablement, assureraient à la Guyane des revenus inépuisables. Les basses terres, qui s'étendent du littoral aux premières cataractes des fleuves, se composent en premier lieu d'alluvions formées par les débris de montagnes et les détritus des végétaux entraînés par les pluies et chassés à la mer par les fleuves. Cette zone littorale est couverte d'épaisses forêts de mangliers et de palétuviers. Les vagues de l'Océan réunissent incessamment ces alluvions en bancs de vase molle, les solidifient, les fixent au continent, et les élèvent peu à peu audessus des eaux. En second lieu les basses terres proprement dites, anciennes alluvions délaissées par les eaux, mais noyées de temps à autre par les pluies hivernales ou le débordement des fleuves. Ces basses terres sont partagées par des ondulations sans importance en une multitude petits bassins. L'intendant Malouet, un des hommes qui ont le mieux compris les intérêts de la Guyane, comparait ces bassins à un plat d'œufs au miroir. Le jardinier Guisan employait une comparaison de même ordre, quand il écrivait « qu'en coupant par le milieu des poires de toutes grandeurs et figures, les unes dans leur largeur, les autres en travers, et qu'en les posant sur leur coupe, en les disposant sur un plan incliné vers la mer, on se formerait en petit une idée exacte de la plupart des cantons de la Guyane française, dans toute la partie qui borde la mer, jusqu'à douze ou quinze lieues dans les terres. »

Toutes les basses terres sont d'une fertilité extraordinaire, car elles se prêtent à une succession presque indéfinie de cultures. Il est vrai qu'il faut se précautionner contre la surabondance des eaux par de nombreux travaux d'art, mais les résultats obtenus compensent et au delà cette première appropriation. De l'eau à volonté, une température constamment chaude, que faut-il de plus à l'agriculteur pour qu'il réussisse au delà de ses désirs ? Pourtant les efforts de la colonisation ont été longtemps détournés des basses terres par une injuste

défaveur. Des colons hollandais, préparés par l'éducation du pays natal aux travaux hydrauliques, introduisirent ce genre de culture aux environs de Cayenne. L'intendant Malouet sut les y fixer par de sages concessions, et dès lors la culture s'est concentrée dans les basses terres, au grand profit de tous les colons, qui ont bien voulu s'y appliquer sérieusement.

Savanes réservées au bétail, hautes terres aux forêts, basses terres aux cultures industrielles, telle est la triple division que la nature impose aux colons guyanais : notre colonie présente donc une admirable variété, et une administration prévoyante, secondée par des colons laborieux, réussirait promptement à faire de la Guyane le modèle des colonies agricoles.

Les pinotières de la Guyane[1].

La distribution des terres qui bordent cette côte, depuis l'Amazone jusqu'à l'Orénoque, présente tous les caractères d'un déluge récent... Un rideau de palétuviers s'étend à une ou deux lieues dans les terres, sur le bord de la mer et sur les rives des fleuves où remontent les marées. Tout cet espace de terre est couvert d'une vase sur laquelle se promène l'eau salée. La terre s'élève ensuite et n'est plus accessible qu'aux eaux douces. Ce sont les *savanes noyées*, les *pinotières*, qui s'étendent en plaines de quatre à cinq lieues de profondeur jusqu'aux grands bois, lesquels sont placés dans un étage plus élevé, et l'on pourrait dire que c'est là seulement que commence l'ancien continent. Mais cette ancienneté de la terre ferme n'est que comparative avec celle de la terre vaseuse qui la précède. On voit, sur le premier plan, l'action uniforme du mouvement et de la retraite des eaux qui déposent les premières couches de sable et de limon. Ce dépôt s'élève graduellement, et s'enrichit des débris des végétaux et de la dépouille des montagnes qu'entraînent les torrents : ainsi se composent ces plaines productives connues sous le nom de *pinotières*.

1. MALOUET, *Mémoires*, t. I, p. 100. Édit. Plon, 1874.

Les placers aurifères de la Guyane[1].

Depuis longtemps déjà la foi des tribus indiennes aux gisments d'or de la Guyane se perpétuait de génération en génération. Cette croyance avait revêtu la forme mystique d'un pays lointain, l'Eldorado, dans lequel se rencontrait à profusion l'or tant désiré des Portugais ; c'était en même temps une terre promise où toutes souffrances devaient finir, où les fruits naissaient sans culture, et qui offrait au chasseur fortuné des forêts sans bornes remplies de gibier. Ces fables avaient inspiré, à diverses reprises, l'idée de rechercher ces richesses.

Parmi les tentatives infructueuses faites dans ce but, il convient de citer celle du chevalier anglais Walter Raleigh, vers la fin du seizième siècle ; de Laurent Keymis en 1596, et plus tard, en 1740, le voyage de Nicolas Horsman, qui essaya de découvrir l'Eldorado en remontant la rivière d'Essequibo. Après ces insuccès, l'existence du lac d'or semblait une chimère trompeuse et aurait été oubliée, si les peuplades indigènes qui habitent le haut des rivières n'avaient entretenu la croyance de l'Eldorado, en faisant de loin en loin quelques échanges de pépites avec les établissements de la côte. Tout à coup la tradition prit une forme précise, et il y eut un homme qui put conduire sûrement à un gisement du précieux métal. C'était un Indien portugais, nommé Paoline, qui avait vécu longtemps au Brésil et qui y avait appris la manière de récolter la poudre d'or. La conviction et la chaleur de ses paroles firent passer une partie de la foi qui l'animait dans l'esprit du commandant du quartier d'Approuague, Félix Cuny. Ce dernier déploya, pour l'accomplissement de ses idées, cette ténacité virile dont les anciens colons se souviennent encore, et quelques mois plus tard le premier placer de la colonie était fondé : Paoline mourut à l'hôpital soigné aux frais de la ville de Cayenne, et Félix Cuny fut lâchement assassiné dans les grands bois par quelques misérables auxquels son or faisait envie.....

1. De la Boulise, *Les placers de la Guyane française*. Journal officiel, uin 1874.

..... L'or natif se rencontre dans deux gîtes distincts : 1° dans les filons quartzeux ; 2° dans les alluvions aurifères des criques. Actuellement ce sont ces derniers gisements qui forment la partie exploitée par les mineurs. Lorsque la couche d'alluvion aurifère est enlevée, on rencontre la roche primitive sur laquelle reposent tous les autres terrains de la Guyane : elle se compose de granits, de gneiss et leurs analogues, ou de schistes talqueux et micacés, altérés ou décomposés par les influences atmosphériques et les infiltrations. Immédiatement au-dessus se place un terrain de transport d'une épaisseur considérable, et formé en majeure partie d'argiles ferrugineuses. Ce terrain occupe une surface très grande ; il dépasse les frontière de la Guyane française pour atteindre les contrées voisines, et, sur certains points il s'est assez consolidé pour offrir une véritable couche d'agrégation sans solution de continuité.

Une végétation puissante et majestueuse couvre les collines, les bas fonds et les plaines. Aussi loin que la vue puisse s'étendre, on n'aperçoit que la tête des arbres séculaires, et lorsque le vent agite ces cimes feuillues, on dirait une immensité de verdure ondulant dans un lointain sans limites où le chercheur d'or se dirige à la boussole ; il demande tout à la forêt vierge, abri, nourriture, fortune. Dans la colonie on dit indifféremment : « aller aux grands bois » ou « se rendre aux placers. » C'est au milieu de cette grande nature, loin des hommes et du monde civilisé, que le chercheur d'or est appelé à vivre et à travailler. Les ouvriers de race blanche supportent mal le travail sous ce climat brûlant, et ne sont utilisés sur les placers que comme scieurs de long. Ce sont généralement des transportés libérés qui ont appris leur métier sur les exploitations de bois du service pénitentiaire ; il est rare que l'on ait à se plaindre de leur conduite. Le gros des ateliers se compose de nègres ou d'émigrants hindous engagés pour cinq ans. Ces derniers sont loin de posséder les muscles et la force des nègres, mais leur intelligence, leur docilité et leur obéissance remplacent, et au delà, la vigueur qui leur fait défaut, tandis que les premiers ne sont encore qu'au dernier échelon de la hiérarchie humaine, ceux-ci ont

derrière eux les siècles de la civilisation indienne, et l'on sent qu'ils appartiennent à une race qui a tenu un rang important dans l'histoire et dans la tradition. Aussi sont-ils recherchés sur beaucoup de placers, et, chaque fois qu'ils sont conduits avec douceur et intelligence, ils forment un atelier de mines qui rend de véritables services. C'est avec cet assemblage d'hommes venus de tous les points du monde pour fouiller un coin de la Guyane que l'on exploite les gisements aurifères.

Les Indiens de la Guyane [1].

Les Indiens de la Guyane se divisent en Indiens du littoral et Indiens de l'intérieur. Les premiers portent le nom de Galibis, et les seconds d'Emerillons, Approuagues, Arouacas et Roucouyennes. Les Galibis ont avec nos colons des relations assez suivies; les autres n'entrent en rapport avec nous que tout à fait par hasard et nous sont à peu près complètement inconnus. Il n'est même pas possible de fixer leur nombre.

Le médecin Leblond, qui visitait la Guyane vers la fin du dernier siècle, écrivait que ces peuplades de l'intérieur occupaient 32 villages, et que leur nombre s'élevait à 4,000 personnes. A la même époque, un utopiste allemand, Bessner, qui voulait fonder en Guyane un État modèle, affirmait qu'il était possible de réunir au moins 100,000 Indiens, mais il a pris sans doute pour des réalités les chimères de son esprit. L'intendant Malouet croyait qu'on ne rencontrerait pas plus de 20,000 Indiens entre l'Amazone et l'Orénoque. A vrai dire, nous ne sommes pas plus avancés qu'au siècle dernier. Mieux vaut avouer notre ignorance, et constater que nous ne connaissons pas le chiffre et à peine le nom des tribus indiennes de l'intérieur qui sont censées dépendre de notre colonie.

Nous serons plus affirmatifs au sujet des Indiens Galibis. Ils habitent les côtes, surtout à l'embouchure des fleuves. On en compte à peu près 7,000, tous soumis à la France; mais cette reconnaissance de notre autorité ne se manifeste guère qu'au moment où ils élisent un capitaine chef de tribu, dont le grade est soumis à la confirmation du gouverneur.

1. Paul Gaffarel, *Le Colonies françaises*. Alcan, édit.

Les Galibis, en effet, sont encore des nomades. Se jugent-ils lésés dans l'exercice de ce qu'ils appellent leur liberté? femmes, enfants, bagages, ils embarquent tout dans une pirogue, et vont construire ailleurs leur cabane. Parfois même ils déménagent par pur caprice. Il est vrai de dire que leurs frais d'installation sont médiocres, la plupart d'entre eux ayant pour demeures des *ajoupas*, toits de feuilles soutenus par des piquets fourchus, ou des *carbets*, cabanes supportées par des piquets de quatre mètres de haut. On y monte par des poteaux entaillés en forme d'échelle. Élevés ainsi en l'air, ils sont logés plus sainement, et ne craignent ni les insectes dangereux ni les bêtes féroces. Leur mobilier consiste en quelques hamacs, des instruments aratoires, des bancs de bois et des pots vernissés. Les missionnaires ont réussi à en faire des êtres doux et sociables, mais ils n'ont ni intelligence ni énergie, et jamais ils ne s'élèveront au-dessus de la satisfaction de leurs besoins matériels.

Il y a bientôt un siècle, c'était la mode parmi les philosophes et les économistes de vanter l'état de nature. Malouet, dans ses *Mémoires*, d'ailleurs intéressants, consacre plusieurs pages à vanter leurs vertus, et présente leur genre de vie comme un idéal à poursuivre. Cette admiration rétrospective nous fait sourire aujourd'hui. Aussi bien, pour nous convaincre de leur infériorité réelle, nous n'avons qu'à suivre ces Galibis dans leurs actes religieux, dans leur famille, dans leur gouvernement, et dans leur vie de tous les jours.

Leur religion est le manichéisme, ou du moins la croyance à l'existence de deux principes, le bon et le mauvais. Ils cherchent à apaiser l'un et à se rendre l'autre favorable. En cas de malheur ou d'accident, ils s'inclinent sans mot dire. Leur seule philosophie est la résignation. A en juger par le respect avec lequel ils traitent les morts, ils paraissent disposés à croire à une autre vie ; mais, comme ils n'ont ni annales, ni traditions, ni corps de doctrine, ils ne s'expliquent jamais sur cette croyance. On a maintes fois essayé de les convertir au christianisme, mais il y a tels dogmes qui leur répugnent. Malouet raconte qu'un jésuite essaya de les sermonner en sa présence. Ils l'écoutèrent avec respect tant qu'il leur parla de

Dieu et de ses attributs, mais éclatèrent de rire quand le révérend voulut leur persuader qu'ils seraient punis éternellement s'ils mouraient sans baptême. Aussi les pratiques de leur religion sont-elles à peu près nulles. Pourtant ils ont grande confiance en leurs sorciers ou *piayes*, qui exploitent en grand leur crédulité, en se faisant passer à la fois comme prêtres et comme médecins. Les piayes débitent leurs prières et leurs drogues d'un air si convaincu, et leurs clients ont une foi si robuste, que leurs prescriptions, si puériles ou repoussantes qu'elles soient, sont toujours exécutées à la lettre. Tant que les piayes ne s'adresseront qu'aux propriétés inoffensives des plantes ou de l'atmosphère, tant qu'ils ordonneront par exemple, pour faire passer le mal de tête, d'apposer sur le front le goulot d'une bouteille remplie d'eau aux trois quarts, avec trois grains de maïs, et de la tenir sur le front jusqu'à ce que l'eau entre en ébullition, on pourra se contenter de sourire : mais leur science toxicologique est parfois effrayante, et, sur ce point, ils en remontreraient à tous les La Pommeraye de l'univers. Tels prêtres, telle religion. Ils sont réfractaires à tout progrès; elle ne répond à aucune des nobles aspirations du cœur humain. Ce n'est donc point chez les Galibis qu'il faut chercher le modèle de toutes les vertus.

Que dire de la constitution de la famille? L'homme est tout, la femme moins que rien. A lui le repos, à elle toutes les fatigues, tous les travaux rebutants, les lourdes charges, les semailles, les récoltes, la préparation des aliments ou des vêtements. Quand, sur le soir, le maître du logis daigne y rentrer, les femmes s'empressent autour de lui, et se mettent en devoir d'extraire de ses jambes les insectes parasites qui pourraient s'y être logés. Comme elles sont plus que légèrement vêtues, n'ont-elles pas imaginé de se percer la lèvre inférieure, et de placer dans cet étui d'un nouveau genre les épingles et les aiguilles dont elles se servent pour cette opération délicate? Ces infortunées n'ont d'ailleurs rien de bien séduisant. Elles font consister toute leur coquetterie en colliers, en bracelets, et surtout en jarretières, bandes d'étoffes serrées au-dessus de la cheville et du genou, et qui font outrageusement ressortir le mollet.

Une coutume étrange, pratiquée chez les Galibis, nous prouvera encore combien étaient peu fondés les éloges qu'on leur décernait jadis. A peine la femme a-t-elle donné naissance au fruit de ses entrailles, qu'elle se lève et donne à son enfant tous les soins dont il a besoin. Quant au père, il se met tout de suite au lit, et y passe une dizaine de jours à geindre et à se faire soigner. Il reçoit visites sur visites, et répond à tous ceux qui s'informent de sa santé qu'il est bien malade, car il vient d'avoir un enfant. Cet usage, aussi grotesque qu'odieux, est encore pratiqué par nombre de tribus américaines. Si même on en croit le témoignage de Strabon, les Corses de son temps ne manquaient pas de s'y conformer, et même, pendant tout le moyen âge, sur les deux versants des Pyrénées, les Basques gardaient également le lit. C'est ce qu'on appelle encore dans tout le pays, faire la couvade.

Les Galibis n'ont donc ni famille ni religion. Nous ajouterons volontiers qu'ils n'ont pas de gouvernement. Bien qu'ils reconnaissent des chefs de tribus, ils ne leur laissent exercer qu'une suprématie d'honneur. Dans leur farouche amour de l'indépendance, ils ne se plaisent qu'au milieu des forêts. On n'en voit jamais à Cayenne servir comme domestiques ou se livrer à quelque travail salarié. Leur vie est misérable, car ils n'ont, pour subsister, que des racines, des fruits sauvages, et les produits de leur chasse ou de leur pêche. Leurs procédés agricoles sont plus que rudimentaires. Une fois qu'ils ont planté le manioc, ils abandonnent le champ à la garde de Dieu, et ne reparaissent plus que pour la récolte. Ils réservent leur activité et leur adresse pour la chasse et la pêche. Ils manient aussi bien la lance qne la flèche. Quand ils se servent de flèches ordinaires, ils lancent leurs projectiles au moyen de l'arc. Quand ce sont des flèches empoisonnées, ils se servent de sarbacanes de six à sept pieds de longueur. Ces flèches ont une vertu foudroyante. Un animal de petite taille meurt en moins d'une minute, et sans douleur apparente. L'homme et les animaux de grosse taille résistent davantage, mais ce n'est qu'une question de temps.

En résumé, les Galibis sont, jusqu'à présent, restés sauvages. Au contact de la civilisation, ils languissent et meurent.

Si on parvenait à éveiller en eux quelques notions justes, ils viendraient peut-être à nous, et ce serait un précieux appoint pour une colonisation future; mais l'histoire est là pour prouver que les races inférieures ont toujours été ou absorbées ou détruites par les races supérieures, et dès lors il est facile de prévoir l'avenir des Galibis. Il en sera d'eux sans doute comme des Polynésiens et Australiens. De jour en jour, leur nombre diminue, et bientôt peut-être ils n'existeront plus qu'à l'état de curiosité ethnographique ou même de souvenir historique.

Le Maraké [1].

Les Roucouyennes n'ayant plus de secrets pour nous ne craignent pas de célébrer à leur aise une cérémonie appelée *maraké*. Il s'agit d'un supplice imposé à des enfants à l'âge de huit à douze ans et à des adultes qui sont candidats aux mariage... On passe l'après-midi à ranger les costumes de danse et particulièrement des chapeaux couverts de plumes qui sont d'un effet ravissant. Les chapeaux des Roucouyennes sont de véritables monuments qui n'atteignent pas moins d'un mètre cinquante centimètres. La carcasse du chapeau largement ouverte au sommet, n'a rien de commun avec aucune espèce de coiffure connue. Elle est surmontée d'un arceau dirigé d'avant en arrière qui supporte une infinité de panaches rouges et bleus ornementés d'élytres, de grands scarabées aux reflets métalliques. La trame disparaît sous vingt bandeaux ou couronnes imbriquées les unes au-dessus des autres, avec des couleurs, rouge, jaune, noir, vert, blanc et bleu. A l'arrière, tombe une espèce de plastron recouvert d'une mosaïque de plumes qui représente un homme aux jambes et aux bras écartés comme les grenouilles.

Il faut plus d'une année de travail pour confectionner cette parure de danse. Le port des plumes est l'apanage des hommes. Ce sont eux seuls qui font ces ouvrages qui feraient envie aux femmes élégantes du monde civilisé...

Le chapeau n'est pas seulement le seul ornement de danse. Les Roucouyennes se recouvrent l'abdomen d'un grand nombre

1 Jules Crevaux, *De Cayenne aux Andes* (Tour du Monde, 1880).



Cayenne.

de ceintures qu'ils fixent avec une corde sur la ligne médiane. Elles sont de deux sortes : les unes noires en poils de couata; les autres blanches en coton. Elles sont disposées les unes à côté des autres, de manière à brider le ventre jusqu'à la base de la poitrine. Quelques danseurs portent à la jambe droite une jarretière à laquelles sont suspendue des grelots qui font un bruit de castagnettes. Ce sont des graines ayant la forme d'un chapeau à deux cornes, qui sont attachées par leur sommet à des ficelles pendant à la partie antérieure de la jarretière.

Les curieux s'assemblent pour examiner les chapeaux qui sont placés sur des petites croix enfoncées en terre. Ceux qui s'approchent trop près sont empoignés par les danseurs qui leur serrent le mollet par deux ligatures et y appliquent deux coups de verge.

La danse commence au coucher du soleil. Les hommes et les femmes font des évolutions à la lueur de grands feux en s'accompagnant de chants qui célèbrent leurs amours et leurs exploits guerriers.

Les jeunes gens placés en rond autour d'un trou recouvert d'une grande écorce tapent tous en cadence avec la jambe droite sur cette espèce de caisse qu'ils raidissent avec le pied gauche et à chaque mouvement ils tirent un son bref d'une trompette en bambou. Au lever du soleil, les danseurs quittent leur costume et aussitôt commence le supplice du maraké.

Le piay Pinakiki fait saisir un des candidats au mariage par trois hommes, l'un tient les jambes, l'autre les bras, tandis que le troisième lui renverse fortement la tête en arrière. Il lui applique alors sur la poitrine les dards d'une centaine de fourmis qui sont prises dans des treillis par le milieu du corps. Ces instruments de supplice ont des formes bizarres. Ils représentent un quadrupède ou un oiseau fantastique. Une même application est faite sur le front avec des guêpes ; tout le corps est ensuite piqué alternativement avec des fourmis et des guêpes. Le patient tombe infailliblement en syncope ; il faut qu'on le porte dans son hamac comme un cadavre; on l'y amarre solidement avec des tresses qui pendent de chaque côté et on fait un petit feu par-dessous. Le supplice continue sans interruption. Les malheureux patients sont apportés au

fur et à mesure dans un carbet. La douleur fait faire à chacun des mouvements désordonnés, et les hamacs se balançant dans tous les sens déterminent des vibrations qui font remuer la hutte au point de croire qu'elle va s'écrouler. Les jeunes gens qui ont reçu le maraké doivent rester dans le hamac pendant quinze jours et ne manger qu'un peu de cassave sèche et des petits poissons rôtis sur la braise.

Cayenne [1].

L'aspect de Cayenne vue de la rade est des plus pittoresques. Ces montagnes accidentées et verdoyantes, ces bouquets de palmistes et de cocotiers qui s'emmêlent aux maisons, la façon des édifices, la bordure des palétuviers qui termine le panorama, tout cela réalise l'idée qu'on se fait d'une ville créole.

Quand on descend à terre, l'impression est encore plus complète. Maisons et population sont à l'avenant. Les vitres sont inconnues et les appartements sont défendus contre le soleil et la pluie par des galeries extérieures formées de nattes vertes et de jalousies mobiles qui laissent largement circuler l'air.

Les monuments n'abondent pas, le style architectural ne frappe pas les regards, mais les édifices publics sont suffisamment grandioses, eu égard à l'importance de la colonie. L'hôtel du gouverneur, la caserne, la gendarmerie, l'hôpital, le palais de justice, l'église se présentent sous une apparence assez respectable. Il ne faut pas se montrer trop exigeant et demander à la Guyane les splendeurs de Paris et de Londres.

Les rues larges et médiocrement pavées sont couvertes, en été, d'une poussière roug, ferrugineuse, qui, délayée par la pluie de l'hiver, forme une boue désastreuse pour les vêtements. L'herbe pousse volontiers dans les rues; cependant depuis que l'administration des ponts et chaussées a des escouades de transportés à sa disposition, il y a une grande amélioration dans l'entretien de la voirie. Toutefois, dans ce pays de mœurs patriarcales et de grandes libertés, l'esprit d'indépendance descend jusqu'aux oiseaux de basse-cour et

1. Frédéric Bouyer, *Voyage dans la Guyane française* (Tour du Monde).

aux animaux domestiques qui prennent leurs ébats sur la voie publique avec un laisser-aller charmant, en dépit des procès-verbaux que dressent les gendarmes-*cabris*, agents de la police coloniale, dont le sobriquet indique la principale occupation.

La propreté des rues est exclusivement entretenue par des bandes de gros corbeaux nommés *urubus*, sortes de vautours noirs, d'un aspect répugnant. Ce sont les récureurs patentés qui nettoient la voie publique des immondices de toute espèce qu'on y jette. Omnivores et peu délicats dans le choix de leurs aliments, ces immondes volatiles respectent tout ce qui est animé, mais s'attaquent à tout ce qui est mort. Leur odeur est fétide, leur démarche lourde, leurs allures inquiètes. Quand ils sont repus de leurs abjectes réfections, ils se perchent sur le toit des maisons. Là, ils supportent philosophiquement le soleil et les pluies du ciel. Quand revient le beau temps, ils ouvrent leurs ailes mouillées comme un navire qui met ses voiles au sec et tournent au vent comme de vraies girouettes. Leur existence est sauvegardée pour cause d'utilité publique, la protection municipale les couvre de son égide sacrée ; ce sont des fonctionnaires inviolables. Défense d'y toucher sous peine de grosse amende.

INDE FRANÇAISE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Établissements de l'Hindoustan.

X... — *Discours d'un fidèle sujet du roi touchant l'établissement d'une compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, 1666.

CHARPENTIER. — *Histoire de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, 1666.

SOUCHU DE RENNEFORT. — *Histoire des Indes orientales*, 1688.

LA HAYE. — *Journal du voyage des grandes Indes contenant tout ce qui s'y est fait et passé par l'escadre de S. M.* 1698.

DELLON. — *Nouvelle relation d'un voyage fait aux Indes orientales*, 1699.

CARRÉ. — *Voyage des Indes orientales*, 1699.

X... — *The case of Mr. de la Bourdonnais*, 1748.

ROUBAUD. — *Le politique indien*, 1768.

ROBERT ORME. — *The history of the military transactions of the British nation in Indostan from 1745 to 1763* 1776.

VOLTAIRE. — *Fragments sur l'Inde*, 1773.

X... — *Affaires de l'Inde de 1756 à 1783*, 1788.

FANTIN DESODOARDS. — *Révolutions de l'Inde pendant le* XVIIIe *siècle ou mémoires de Typoo-Zaeb*, 1796.

MICHAUD. — *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore*, 1801-1809.

LA BOURDONNAIS. — *Mémoires recueillis par son petit-fils*, 1822.

CHABRELIE. — *L'Inde française*, 1827-1837.

BARCHOU DE PENHOEN. — *Histoire de la domination anglaise dans les Indes*, 1841.

DE SAINT-PRIEST. — *La perte de l'Inde sous Louis XV* (Revue des Deux-Mondes), 1845.

A. LANOYE. — *L'Inde contemporaine*, 1858.

ROUX. — *Le Bailli de Suffren dans l'Inde*, 1862.

CARTWRIGHT. — *Dupleix et l'Inde française* (Revue britannique), 1863.

LESCURE. — *Précis historique sur les établissements français dans l'Inde*, 1864.
BOHAN. — *Voyage dans les Indes orientales*, 1866.
MALLESON. — *History of the French in India from the founding of Pondichery in 1674 to its capture in 1761*, 1868.
GRANDIDIER. — *Voyage dans l'Inde méridionale* (Tour du monde, 1869).
ESQUER. — *Les castes dans l'Inde*, 1870.
Dr CHANOT. — *Notes sur Mahé* (Archives de médecine navale, 1872).
O. SACHOT. — *La France et l'empire des Indes*, 1875.
ALLEAUME. — *Le journal de voyage de Godeheu* (Revue maritime et coloniale, fév. 1875).
CHAROLAIS. — *L'Inde française. Deux années sur la côte du Coromandel*, 1877.
CAPITAINE. *Mahé* (Exploration, nov. 1878).
CAPITAINE. — *Yanaon* (Exploration, fév. 1879).
COTTEAU. — *Promenade dans l'Inde et à Ceylan*, 1880.
CASTONNET-DESFOSSES. — *L'Inde française avant Dupleix*, 1887.
BIONNE. — *Dupleix*, 1881.
HAMONT. — *Dupleix*, 1881.
CASTONNET-DESFOSSES. — *Articles sur l'Inde française publiés dans le* Journal de l'instruction publique, la Revue de l'Anjou, l'Exploration et le Bulletin de la Société de géographie de Paris, 1880-8.
HAMONT. — *Lally-Tollendal*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

I. Géographie historique.

La France chercha de bonne heure à s'établir dans l'Hindoustan. Dès le seizième siècle, des compagnies avaient été organisées pour en exploiter les richesses. La cinquième réussit. Caron, son représentant, créa à Surate, en 1668, la première factorerie française, à laquelle s'ajoutèrent bientôt la ville de Pondichéry, fondée par Martin en 1674 et le village de Chandernagor acheté au Grand Mogol Aureng-Zeb en 1688.

Les Hollandais, qui se sont emparés de Pondichéry, sont obligés de le restituer à la paix de Ryswick. La Bourdonnais occupe Mahé en 1725 et le rajah de Tanjaore cède Karikal et son territoire au gouverneur Du-

mas en 1739. Dupleix, successeur de Dumas, menace la colonie anglaise de Madras dont s'empare La Bourdonnais (1746) et repousse les Anglais qui assiègent Pondichéry, mais le traité d'Aix-la-Chapelle l'oblige à leur rendre Madras (1748). Il prend une part active aux guerres intestines des princes hindous, et réussit à placer sur le trône d'Aurengabad un prétendant, qui, par reconnaissance, cède à la Compagnie Yanaon et Mazulipatam, et confère à Dupleix le titre de nabab du Carnatic. Bussy, son lieutenant, acquiert pour la France la région des Circars (1758). Le gouverneur de Pondichéry est alors le maître incontesté du Dekkan, et près de 35 millions de sujets lui obéissent. Malheureusement, dans le Carnatic, les Anglais, conduits par d'excellents généraux, Lawrence, Clive, font chaque jour des progrès, et Dupleix, d'ailleurs à bout de ressources, est rappelé comme hasardant la paix du monde (1754).

Son successeur Godeheu signe avec les Anglais le honteux traité de Madras, par lequel il abandonne sans compensation Mazulipatam et la nababie du Carnatic. Le comte de Lally-Tollendal, chargé de défendre nos derniers établissements, pendant la guerre de Sept ans, mais mal soutenu par l'amiral d'Aché, par ses propres lieutenants et par la métropole, échoue devant Madras, perd la bataille de Vandavachi, et capitule à Pondichéry (1761). La paix de Paris (1763), ne nous laisse que cinq villes et quelques comptoirs, le tout privé de fortifications et de garnison. Malgré les victoires navales de Suffren et le concours dévoué des sultans du Mysore, Haïder-Ali et Tippoo-Sahib, pendant la guerre d'indépendance des États-Unis, le traité de Versailles confirme le traité de Paris (1783).

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, nos établissements de l'Hindoustan suivent les vicissitudes de la métropole. Occupés par les Anglais dès 1793,

et restitués à la paix d'Amiens (1802), ils sont encore perdus en 1803 et rendus aux traités de 1814 et 1815, avec l'étendue et la situation actuelles.

II. Géographie physique.

Nos possessions de l'Inde se composent : 1° de loges ou comptoirs établis dans des villes anglaises avec un gardien français ; 2° de villes avec leurs territoires, couverts d'aldées ou villages, qui constituent de véritables colonies.

Les loges ne méritent qu'une mention nominale. Ce sont : Calicut et Mazulipatam, sur la côte de Coromandel, Surate sur la côte de Malabar, Dacca, Cassimbazar, Balassore, Patna et Jougdia dans le Bengale.

Les villes sont : 1° Pondichéry et son territoire, déterminé par 11° 55′ 41″ lat. N. et 77° 31′ 30″ long. E., sur la côte de Coromandel. Le sol est plat, mais arrosé par de nombreux cours d'eau (Ponnéar, Gingi, Oupar). Villenour et Bahour sont les principales aldées ; 2° Karikal, à 26 lieues (10° 55′ lat. M. et 72° 23′ long. E.) plus au sud, dans la province de Tanjaore, arrosé par les nombreuses branches, aux débordements fertilisants, du Kavery ; 3° Yanaon, au nord de Pondichéry, au confluent du Godavéry et du Corniguy (18° 43′ lat. N. 80° 05′ long. E.), ne touche pas à la mer, pas plus que ; 4° Chandernagor 20° 61′ 26″ lat. N. et 86° 09′ 15″ long. E. sur l'Hougly au nord de Calcutta, dans le Bengale ; 5° Mahé sur la côte de Malabar, est arrosé par un petit fleuve, le Mahé, navigable à marée haute (11° 14′ 08″ lat. N. et 73° 12′ 23″, long. E.).

Le climat de ces établissements est en général salubre. Saison sèche et saison des pluies, ces dernières très abondantes.

III. Géographie économique.

Les principales productions de nos colonies de l'Hindoustan sont : le riz, l'indigo, le tabac, la canne à sucre, le coton. La culture des cocotiers est importante à Pondichéry et à Chandernagor. La principale et la seule véritable industrie est celle des tisserands, surtout à Pondichéry. Bien que Pondichéry ne soit qu'une rade foraine, le mouillage est un des plus sûrs de la côte. Ce port sert de débouché à tout notre commerce dans l'Hindoustan. Les chiffres s'élèvent en moyenne à 8,000,000, pour l'importation, et 25,000,000, po ur l'exportation Les relations internationales et intercoloniales sont assurées par la Compagnie française des Messageries maritimes et par la Compagnie anglaise Orientale et Péninsulaire de Bombay. Pondichéry est en outre reliée par un tramway à la ligne ferrée South Eastern-India-Railway. On compte 254 kilomètres de routes. Le système monétaire officiellement en usage est le système français, mais il est remplacé dans la pratique par celui des Indiens, dont la base est la roupie = 2 fr. 06, en 1881, qui se subdivise en huit fanons, et dont le multiple le plus fort est la lach. Les conditions de travail et de vie sont très favorables dans l'Inde française, les prix sont peu coûteux et la population a des habitudes d'économie. Pondichéry est devenu un des foyers les plus actifs de l'émigration des travailleurs hindous ou coolies vers es colonies d'Afrique, d'Océanie et d'Amérique.

IV.. Géographie politique.

Le gouvernement de l'Inde française est étroitement rattaché à celui de la métropole. Elle a un gouverneur résidant à Pondichéry, un conseil général; un sénateur et un député. Pondichéry est une ville de 40,000 habitants,

régulièrement bâtie et séparée en deux quartiers, la ville blanche et la ville noire. Elle est assez semblable à Chandernagor. Yanaon est malsain. Karikal et Mahé sont d'agréables séjours.

La population indigène appartient à des origines différentes. On y trouve des Aryens, puis en immense majorité des Dravidiens, et des aborigènes d'extraction plus antique encore, les Parias. Aryens et Dravidiens sont divisés en castes, c'est-à-dire en associations qui se réservent le droit de s'unir entre elles. La religion dominante est le brahmanisme. On compte 279,970 Hindous de toute race, et 3,753 Européens.

L'avenir de l'Inde est grand ; mais le rôle de la France dans la péninsule semble bien effacé.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Lettre de M. Dupleix à La Bourdonnais.

A Pondichéry, le 29 septembre 1746.

La nouvelle que vous m'avez donnée, que vous aviez conclu le traité de rançon avec les Anglais, m'empêche absolument de reposer. Souffrez, Monsieur, malgré la résolution que j'avais prise de ne plus vous faire de représentation, que je vous en fasse encore une comme je la ferais à mon frère; d'autre que moi n'en aura connaissance, vous écrivant de ma main la présente. Souffrez donc que je vous dise que je ne suis point du tout votre ennemi, que je n'ai cherché qu'à vous procurer de la gloire; que j'y ai employé tout mon savoir et vidé de façon ma bourse que, lorsque vous êtes arrivé, elle était absolument vide. Que n'ai-je pas employé pour vous seconder? Vous l'avez vu vous-même et vous n'avez pu vous empêcher de l'avouer. Tout ce que vous avez souhaité vous a été donné, hommes, munitions, artillerie, mousqueterie. J'ai dégarni la place, vous le savez; et je ne m'en repens pas, puisque l'affaire a réussi. Quelles difficultés n'ai-je pas traversées, pour vous dissuader de

certaines inquiétudes et indécisions où vous paraissiez être, qui ne vous étaient occasionnées que par des gens peu au fait et nullement portés pour votre gloire! Vos marins m'ont donné seuls plus de peine que tout le reste; à quoi a-t-elle



Carte de l'Inde française.

abouti? à rien du tout, et vous avez vu vous-même combien ils ont eu de peine à se résoudre à tirer sur une place, dont il semblait qu'ils craignissent la reddition. Tant de soins, tant d'embarras, tant de prévoyance, tant d'avances dont je ne

suis pas encore payé, tant de veilles ont abouti à la vérité à la prise d'une place, la plus fameuse de l'Inde, mais dont nous ne tirons pas, comme on l'aurait pu, tout l'avantage qu'elle aurait pu procurer à vous, Monsieur, et à la Compagnie, et cela parce qu'il ne s'est pas trouvé une personne auprès de vous qui pût vous faire sentir l'inutilité d'un traité de rançon fait avec des prisonniers, qui ne sont point autorisés pour la promettre, et dont tous les otages que vous en tirez, deviendraient de vrais martyrs de l'inexécution d'un traité qui ne peut avoir lieu, ni dans l'Inde ni en Europe. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous faites pas illusion sur ce sujet. Vous êtes trompé, si vous pensez qu'il soit jamais exécuté. Les colonies éloignées se rançonnent à la vérité, mais ce n'est jamais en billets, mais à beaux deniers comptants.

Les souverains, les compagnies sont en droit de désapprouver ceux qui les engagent sans ordre. Ils se moquent d'autant mieux de tous ces billets qu'ils sont encore les maîtres des places rançonnées et qu'il faudrait une nouvelle guerre pour les faire payer... Pour peu que vous vouliez faire quelques réflexions sur les inconvénients qui résulteront de votre traité, je suis persuadé que vous en reconnaîtrez le faux. Si elle était comptant, quoique l'on pût espérer des avantages plus considérables par la suite, je me rangerais plus facilement de votre avis; mais j'ai l'honneur de vous le dire en frère, en ami, il n'aura point d'exécution. Il est encore temps d'y apporter remède. Dites, Monsieur, je vous en supplie, par tout ce que vous avez de plus cher au monde, que les réflexions que vous avez faites, ou si vous voulez, qu'on vous a fait faire, vous arrêtent tout court. Vous pouvez vous disculper auprès des Anglais, rejeter toute la faute sur le conseil de Pondichéry, qui ne veut ni se charger des otages, ni de la moindre chose qui aura rapport à ce traité. Vous pouvez faire cette déclaration sans la moindre crainte que le conseil, ni moi, voulions rien diminuer de votre autorité. On vous la laissera, Monsieur, tout entière à Madras, tout le temps que vous voudrez y rester.....

Que ne donnerais-je pas pour être auprès de vous? Oui, Monsieur, je suis persuadé que j'aurais le don de vous per-

suader et de vous convaincre que je vous parle en homme qui n'a d'autre but que votre gloire et l'intérêt de ses maîtres... Finissez comme vous avez commencé, et ne ménagez pas un ennemi qui n'a eu d'autre but que celui de vous réduire à la plus dure extrémité. Tels sont les ordres que l'escadre ennemie met en œuvre autant qu'elle peut. Si elle n'a pu faire mieux, c'est qu'elle ne l'a pu. La Providence vous a mieux servi qu'eux. Profitons-en pour la gloire de notre monarque, et pour l'intérêt général d'une nation qui vous regardera comme son restaurateur dans l'Inde. Fasse le ciel que je puisse parvenir à vous persuader, et à vous convaincre de la nécessité d'annuler un traité, qui, dans un moment, nous fait perdre des avantages, dont toute l'étendue se connaîtra incessamment, pour peu que vous vouliez avoir égard à ce que j'ai l'honneur de vous représenter.....

Rappel de Dupleix.

I. LETTRE DES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE A DUPLEIX.

15 octobre 1753.

L'état d'incertitude où vous nous laissez sur les moyens de terminer une guerre onéreuse depuis longtemps et toujours fatale à la prospérité du commerce, et l'ignorance où nous sommes de l'existence des fonds considérables que nous avons envoyés dans l'Inde depuis la paix faite en Europe, et qui n'ont pas été épuisés à beaucoup près par l'achat des retours, nous ont engagés à avoir recours à M. le garde des sceaux pour diriger notre conduite. La nomination d'un commissaire a paru à ce ministre le seul moyen de dissiper toute incertitude et d'épuiser tous les troubles.

Le choix est tombé sur M. Godeheu. Nous ne doutons pas que vous ne l'aidiez autant qu'il sera en vous dans l'exécution de sa commission, et nous comptons que vous prouverez par cette conduite que vous avez toujours tourné vos vues et dirigé vos démarches sur ce que vous avez pensé être le bien et le véritable intérêt de la Compagnie.

II. INSTRUCTIONS DE GODEHEU.

Il est ordonné au sieur Godeheu, commissaire de Sa Majesté et commandant général des établissements français aux Indes orientales, de faire arrêter le sieur Dupleix et de le faire constituer sous bonne et sûre garde, dans tel lieu qu'il jugera convenable, et de le faire embarquer sur le premier vaisseau qui partira pour la France. Fait à Fontainebleau, le 22 octobre 1753. Signé : Louis, contre-signé : Rouillé.

Si le sieur Dupleix obéit à l'ordre de reconnaître le sieur Godeheu et de lui remettre le commandement, il sera inutile de faire usage du premier; mais s'il en était autrement et qu'il se prévalût de la modération avec laquelle on en use à son égard, le sieur Godeheu lui ferait alors remettre la lettre qui porte son interdiction et en ferait publier l'ordonnance. Si, contre toute apparenne, le sieur Dupleix ne déférait pas à cette interdiction, le sieur Godeheu le ferait arrêter. Il s'assurerait en même temps de la personne de la dame et de la demoiselle Dupleix, par le danger qu'il y aurait à laisser en liberté des personnes aussi immensément riches, qui pourraient tout tenter pour remettre en liberté le sieur Dupleix, et il observerait que les dames et le sieur Dupleix n'eussent aucune communication les uns avec les autres. Signé : Machault.

III. LETTRE DE BUSSY A DUPLEIX.

De l'armée française à Rajebandrie, le 23 août 1754.

Votre départ pour l'Europe est un coup de foudre qui m'a atterré et consterné. Vous m'exhortez, en partant, de continuer à servir la nation, et à soutenir un ouvrage qui est sur le penchant de sa ruine. Croyez-vous sincèrement que je ne serai pas enveloppé dans la même disgrâce que vous? Le coup n'est peut-être différé ou suspendu que pour être frappé avec plus d'éclat. Quoi qu'il en soit, je me suis toujours fait un devoir de déférer à vos conseils et de suivre vos lumières.

.....Si cependant je n'ai pas, dans le poste que j'occupe, la liberté d'agir, et qu'on veuille me gouverner par les idées

des gens ignorants et sans expérience, mon propre ouvrage dépérira entre mes mains, et l'on en conclura ou que je l'ai détruit moi-même par pique, ou qu'il n'était ni si beau, ni si bien établi que vous et moi l'avons fait entendre. D'un autre côté, si la confiance dont vous m'avez honoré est la même dans M. Godeheu, j'avoue que je ne puis me dispenser de me prêter encore aux besoins de la nation et de la compagnie; ce n'est pas que je m'attende que mes services seront récompensés, ni même avoués; mais j'aurai comme vous l'avantage d'avoir servi la patrie sans autre émolument que la gloire de lui avoir été utile et la consolation de n'attribuer ses mépris et son ingratitude qu'à la faction des envieux, trop dépourvus eux-mêmes de mérite pour ne pas chercher à obscurcir celui des autres.

IV. LETTRE DE BUSSY A DUPLEIX.

12 septembre 1756.

Je reçois d'Ayderabad des avis certains de l'effet qu'a produit la nouvelle de votre départ. J'en instruis M. Godeheu. Tout y est en rumeur. Mametalikan et les Anglais ont écrit à ce sujet avec toutes les fanfaronnades que vous leur connaissez. Leurs vaquils (agents) se montrent hardiment. On ne parle dans cette cour que du triomphe des Anglais et de votre départ, tandis que le gouvernement anglais subsiste le même. La comparaison qu'on en fait est odieuse et très déshonorante pour la nation. Les Anglais et leurs adhérents peignent le roi d'Angleterre comme l'arbitre de toutes les affaires de ce continent. Ils s'annoncent comme les maîtres des Français, dont le chef vient d'être révoqué au gré de leurs désirs. Ils invitent le souba à se désabuser du préjugé où il a été jusqu'ici du pouvoir des Français, dont ils parlent avec la dernière indécence, en les représentant comme des suppliants, à qui ils ne daignent pas accorder les demandes qu'ils font en esclaves pour obtenir la paix. Les Anglais, en soutenant toujours ce personnage fanfaron, offrent encore moins leur protection au souba qu'ils ne lui font entendre qu'elle lui est absolument nécessaire. Voilà, Monsieur, ce qui se passe à la cour du souba, et la décadence, pour ne pas dire l'avilisse-

ment où nous tombons. Ainsi le coup que vos ennemis ont voulu vous porter retombe sur la nation. C'en est un fatal pour elle.

Misère de Dupleix

LETTRE DE KERJEAN, NEVEU DE DUPLEIX.

6 août 1763.

Je puis sans doute, Monsieur, vous ouvrir mon cœur avec l'assurance que vous partagerez mes sentiments, parce que vous êtes un galant homme, que les malheureux ont de véritables droits sur vous et qu'on peut vous proposer le bien avec sûreté... M. Dupleix est, comme vous le savez, dans la position la plus affreuse. Les gens qui ont mis sa maison à bai judiciaire, et auxquels elle a été adjugée pour douze cents francs, viennent de lui signifier, par le défaut de payement, ainsi qu'à sa femme, de vider la maison....

Nous avons garnison chez nous pour la capitation, si bien Monsieur, que par le défaut de 6000 livres, nous sommes tout au moment de crouler. M. et madame Dupleix sont bien véritablement sans la première ressource, et cela dans le moment où il a besoin de toute sa tête pour repousser les injures et les assertions captieuses que la compagnie lui fait si indécemment dans son mémoire, et dont nous pouvons dire à l'avance qu'il triomphera.

DERNIER MÉMOIRE DE DUPLEIX.

7 novembre 1763.

J'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune , ma vie, pour enrichir ma nation en Asie. D'infortunés amis, de trop faibles parents consacrèrent leurs biens aux succès de mes projets. Ils sont maintenant dans la misère et le besoin. Je me suis soumis à toutes les formes judiciaires; j'ai demandé comme le dernier des créanciers ce qui m'est dû. Mes services son traités de fables, ma demande est dénoncée comme ridicule je suis traité comme l'être le plus vil du genre humain. Je suis dans la plus déplorable indigence; la petite propriété qui me restait vient d'être saisie, je suis contraint de demander une sentence de délai pour éviter d'être traîné en prison.

Procès de Lally-Tollendal.

M. de Lally avait pour accusateurs non seulement le ministère public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'était que l'organe. La base fut une requête présentée au roi (3 août 1762) par le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry à leur retour, où, se plaignant d'avoir été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandent justice à Sa Majesté et un tribunal pour la leur faire rendre.

Cette requête était appuyée d'un mémoire tendant à prouver : « que le conseil et la malheureuse colonie de l'Inde avaient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique qui n'avait jamais connu les règles de la prudence, de l'honneur, ni même de l'humanité; que le comte de Lally était seul comptable de toute la régie et administration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres et des dépendances qu'elle possédait... qu'il était comptable de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avait été rendue que faute de vivres, et que lui seul avait en mains les moyens qui pouvaient en procurer, savoir l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le produit des récoltes et les troupes pour les protéger. » Enfin, on articulait dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally, instruit que ces plaintes ont produit sensation à la cour, se rend à Fontainebleau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit (nov. 1762) au duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au roi sa tête et son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé.....

Le procureur général rendit plainte contre le comte de Lally de concussions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute trahison. Il intervint arrêt (6 juillet 1763) qui ren-

1. Mouffle d'Angerville, *Vie de Louis XV.*

voya l'instance de l'affaire de Châtelet, sauf l'appel en la Cour. Alors le roi, très indécis à son ordinaire sur le parti qu'il devait prendre et qui se laissait entraîner par les circonstances, fit expédier des premières lettres patentes (12 janvier 1764) motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. L'instruction n'était dirigée spécialement contre aucun accusé ; elle devait comprendre en général tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration et au commerce de la Compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du comte de Lally ; et la grande Chambre assemblée était le tribunal désigné pour en connaître.

..... Après tout l'appareil énorme qu'exigeait un tel procès, le rapporteur fit son exposé, chef-d'œuvre au gré des magistrats qui l'entendirent, mais sans doute contenant bien des balourdises aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liraient. Ce rapporteur était M. Pasquier, le même qui avait fait le rapport de l'affaire de Damien. Très expert dans le labyrinthe de la chicane et des lois, très adroit, très subtil, c'était en même temps un vieillard sujet aux préventions, entêté, fougueux, colère, et d'un caractère bien opposé au caractère flegmatique et impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avait la plupart des mêmes défauts : de là des scènes vives entre ces deux personnages dans les interrogations. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermente sourdement et les rend très dangereux quand ils sont juges, à plus forte raison quand, chargés du développement d'une affaire aussi compliquée, leur rapport n'est pas dirigé par l'exacte impartialité.

C'est ce qu'on reproche à M. Pasquier. Ce conseiller cependant ne put articuler aucun crime assez décisif, surtout dans le fait de haute trahison, pour mériter à l'accusé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit envisager aux juges que, dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la justice, qui ne devait pas être de leur compétence, il fallait s'élever au-dessus de la loi, entrer dans l'esprit du législateur, et prononçant d'après les grandes vues administratives, faire un exemple éclatant sur un coupable



Charmeurs de serpents à Chandernagor.

illustre. Ses confrères, enflammés par son discours, devinrent sanguinaires, et le comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée (6 mai 1766). La manière dont il avait été interrogé l'avait dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'croix, de son cordon, mis sur la sellette, il s'ensuivit que les décisions du parquet tendaient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme ; couvert de quatorze cicatrices, quelle destinée de tomber aux mains du bourreau ! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne se possédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre et le ciel, contre ses juges et surtout contre son rapporteur. Puis prenant en apparence des sentiments de résignation, il demanda à faire sa prière, et, dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avait cachée dans sa redingote, il voulut se percer le cœur. On l'arrêta et on lui ôta les moyens d'exécuter son projet qui au surplus n'était sans doute pas bien formé, car il s'y serait pris d'une manière plus efficace. Quoi qu'il en soit, l'usage est qu'au moment où un criminel a entendu son arrêt il reste dès lors en la possession de l'exécuteur, qui en répond personnellement.

Le roi, prévenu d'avance du sort du comte de Lally, avait fait dire au premier Président que le Parlement pouvait aller son train, qu'il n'était disposé à aucune grâce, et qu'afin de se garantir de toute sollicitation, il allait se renfermer à Choisy, dont l'accès serait défendu à tout le monde. Il avait recommandé pourtant qu'en satisfaisant à la justice, on eût pour le coupable tous les égards que pourrait comporter son supplice. En conséquence il avait été convenu que M. de Lally, demeuré sous la garde du concierge, monterait à la nuit dans son carrosse avec le confesseur, un exempt en habit bourgeois et son valet de chambre, que l'exécuteur se trouveroit seulement à l'échafaud pour y remplir son ministère. M. Pasquier s'était opposé de toutes ses forces à cet adoucissement, il avait objecté que dans pareil cas la mort n'est rien ; c'est l'appareil infâme qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur, les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvela son avis à l'occasion du dessein du comte de Lally de se soustraire à

l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courrier à Choisy. et la réponse fut que les juges feraient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc possession de sa proie, lui garrotta les mains, et sous prétexte que les nègres avaient l'adresse de s'étrangler avec leur propre langue, que M. de Lally, dans ses voyages, aurait bien pu l'apprendre, il proposa pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon ; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le comte forcené voudroit en vain exhaler contre lui.

Ce fut dans cet appareil et sur la voiture usitée pour les plus vils scélérats que M. de Lally fut conduit à la Grève, à travers une foule immense, non seulement de peuple et de bourgeois, mais de tous les militaires et de toute la cour. Au pied de l'échafaud on lui ôta son bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre haranguer. Il reprit sa fermeté, monta tranquillement, et, sans proférer une parole, reçut le coup fatal.

Pondichéry en 1880 [1].

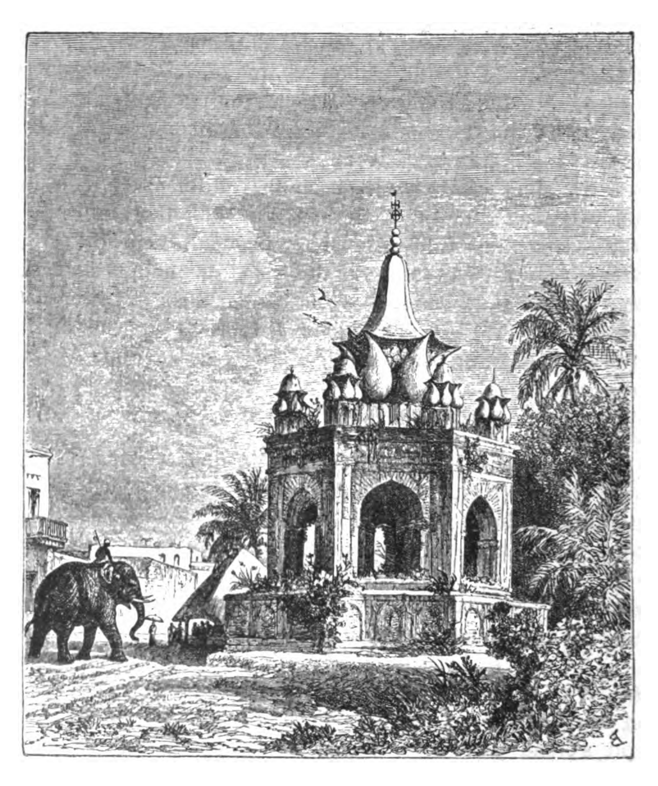
Vue du large, Pondichéry a réellement fort bon air. Elle s'élève sur le rivage, qu'elle borde sur une étendue de deux kilomètres, du nord au sud ; elle n'a pas de port, mais seulement une rade foraine que l'on dit être la meilleure de toute la côte de Coromandel. Le temps est aussi beau que possible; cependant une triple ligne d'écume indique l'existence d'un violent ressac.

... La ville se divise en deux parties, la ville blanche ou européenne et la ville noire ou hindoue, séparées par un canal et deux belles places bordées d'arbres touffus. La ville blanche qui s'étend à l'est sur le bord de la mer est régulièrement bâtie ; ses rues sont larges et bien percées. Mais, à l'heure où je la parcours, elles sont absolument désertes : sous ce climat brûlant, la sieste est devenue une nécessité pour les Européens. Les maisons, assez rapprochées les unes des autres, sont presque toutes entourées d'un petit jardin bien entretenu...

Les hommes, presque tous grands et maigres, ont la peau

1. Cotteau, *Promenade dans l'Inde et à Ceylan.*

plus noire que les Cingalais. Quelques-uns sont très bien faits, mais la plupart ont les membres grêles et peu ou point de mollets. Un turban, une pièce de mousseline roulée autour de la ceinture et dont ils ramènent l'extrémité entre les jam-



Un mausolée à Chandernagor.

bes, de manière à en former une sorte d'étroit caleçon, tel est leur costume complet. Selon leur caste ou leur dieu de prédilection, ils se tracent sur le front et jusqu'à la naissance du nez des raies transversales ou perpendiculaires, jaunes, blanches ou rouges.

Les femmes, quelquefois jolies, sont toujours gracieuses. Une petite veste, très courte, leur serre la poitrine et les épaules tout en laissant les bras nus et la taille découverte un pagne les couvre des hanches aux genoux. Leur démarche a quelque chose de sculptural, surtout quand elles reviennent de la fontaine, maintenant en équilibre sur leur tête deux ou trois grands vases de cuivre bien brillant. Elles sont littéralement chargées de bijoux des pieds à la tête, leurs orteils sont couverts de bagues, elles portent au-dessus de la cheville plusieurs larges anneaux de métal; les bras et le cou son ornés de bracelets, de verroteries et de colliers; le bout des oreilles est garni tout autour d'une multitude d'anneaux, qui forment comme une espèce de frange, des joyaux de toute sorte, des épingles d'un beau travail sont fixés dans leur chevelure ; enfin on en rencontre beaucoup qui, outre un bouton orné de perles, vissé à la narine, portent suspendu à la cloison du nez un large anneau formé d'un mince fil d'or ou d'argent. Les femmes de haute caste ne se montrent pas; il paraît que toutes celles que nous rencontrons dans les rues appartiennent à des castes inférieures, ou sont tout simplement des parias.

La ville hindoue est plus grande et plus peuplée que la ville européenne; de plus, ses rues larges sont bordées de cocotiers au port majestueux...

Pondichéry est la capitale des établissements français dans l'Inde ; mais ce titre pompeux est peu en rapport avec son importance réelle. A côté de l'immense empire anglais, avec ses 240 millions d'habitants et ses 3,500,000 kilomètres carrés, que sont nos 236,000 habitants répartis sur les 36,400 hectares, qui forment la superficie totale de nos cinq établissements éparpillés, sur les côtes de la péninsule indienne? Pondichéry n'en est pas moins, de l'aveu même des Anglais, l'une des cités les plus prospères, les mieux tenues et les plus jolies de l'Inde entière.

COCHINCHINE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Cochinchine française.

Barbié du Bocage. — *Bibliographie annamite*, 1866 (Revue maritime et coloniale), *numéros* 1-257, *ouvrages spéciaux* ; 258-284 *documents renfermés dans les recueils et les collections de voyages*, 285-409 ; *manuscrits* 410-470 *cartes*.

Taberd. — *Tabula geographica imperii Annamitici*, 1838.

X... — *La Cochinchine en* 1859 (Tour du monde), 1860.

Bineteau. — *La Cochinchine française* (Bulletin de la Société de géographie de Paris), 1862.

L. Pallu. — *Conquête de la Cochinchine* (Revue des Deux-Mondes) 1862.

L. de Grammont. — *Onze mois de sous-préfecture en Basse Cochinchine*, 1863.

Aubaret. — *Histoire et description de la Basse Cochinchine*, 1863.

Bonnard. — *Exploration des grands fleuves de Cambodge* (Revue maritime et coloniale), 1863.

Bineteau. — *Notes sur les usages des populations indigènes de la Cochinchine française* (Société de géographie de Paris) 1863.

Diard. — *Renseignements sur les ressources naturelles de la Cochinchine et sur les cultures que le pays comporte* (Annales du commerce extérieur), 1863.

L. Pallu. — *Histoire de l'expédition de Cochinchine en* 1861, 1864.

L. de Grammont. — *Notice sur la Basse Cochinchine* (Société de géographie de Paris), 1864.

Bineteau. — *La Cochinchine française* (Id.), 1864.

Jaeger. — *Productions et cultures de la Basse Cochinchine* (Annales maritimes et cooniales), 1864.

Garnier Francis. — *La Cochinchine en* 1864. 1864.

Richaud. — *Essai de topographie médicale de la Cochinchine française* (Archives de médecine navale), 1864.

X... — *Renseignements sur les bois de la Cochinchine* (Revue maritime et coloniale), 1864.

Id. — *Expédition française dans l'Extrême-Orient* (Revue de France), 1864.

Viaud. — *Notice sur Poulo-Condor* (Archives de médecine navale), 1864.

Benoist d'Azy. — *Expédition de Cochinchine* (Correspondant), 1864.

X... — *Le commerce de Saïgon en* 1862 (Annales maritimes et coloniales), 1865.

X... — *La Cochinchine française en* 1865 (Revue maritime et coloniale), 1865.

Aubaret. — *Code annamite*, 1865.

Taillefer. — *La Cochinchine, ce qu'elle est, ce qu'elle sera. Deux ans de séjour* (1863-5) *dans ce pays*, 1865.

De Coincy. — *Quelques mots sur la Cochinchine*, 1866.

E. du Hailly. — *Souvenirs d'une campagne dans l'Extrême Orient* (Revue des Deux-Mondes), 1866.

Id. — *Les débuts d'une colonie* (Annales maritimes et coloniales) 1866.

Jouan. — *Coup d'œil sur la flore de la Basse Cochinchine*, 1866.

Richard. — *Saïgon et ses environs au commencement de* 1866 (Revue maritime et coloniale), 1866.

Id. — *Une tournée dans la province de Mytho* (Id.), 1867.

Id. — *Notes pour servir à l'ethnographie de la Cochinchine* (Revue maritime et coloniale), 1867.

Vial. — *Rapport sur la situation de la Cochinchine, ses institutions et ses finances*, 1867.

Duchesne de Bellecourt. — *Les établissements de la France dans le bassin du Mékong* (Revue des Deux-Mondes), 1867.

Des Varennes. — *La Cochinchine française depuis l'annexion des provinces du Sud* (Id.), 1868.

Siegfried. — *Rapport sur la Cochinchine*, 1868.

Jouan. — *Histoire naturelle de la Basse Cochinchine et de l'île de Poulo-Condor* (Revue des cours scientifiques), 1868.

Siegfried. — *Seize mois autour du monde*, 1869.

La Grandière. — *Les ports de l'Extrême Orient. Débuts de l'occupation française en Cochinchine*, 1869.

Gimelle. — *La Cochinchine géographique et médicale*, 1869.

Wyts. — *Iles françaises du golfe de Siam* (Annales hydrographiques), 1869.

Aurillac. — *La Cochinchine*, 1870.

Dariès. — *La Cochinchine française, son organisation* (Revue maritime et coloniale), 1871.

Wyts. — *Prise de possession des provinces de Vinh long, Hatien et Chaudoc* (Revue maritime et coloniale), 1871.

X... — *La Cochinchine en* 1871 (Revue des Deux-Mondes), 1872.

X... — *La Cochinchine jugée à l'étranger* (Revue maritime et coloniale), 1872.

CRÉMAZY. — *Le commerce de la France dans l'Extrême Orient* (Id.), 1872.
VIAL. — *L'Instruction publique en Cochinchine* (Id.), 1872.
BROSSARD DE CORBIGNY. — *De Saïgon à Bangkock* (Id.), 1872.
X... — *La Cochinchine en* 1873 (Id.), 1873.
SALNAVE. — *La Cochinchine française*, 1873.
GUENARD. — *Essai de topographie médicale de la Basse Cochinchine*, 1872.
VIAL. — *Les premières années de la Cochinchine*, 1874.
MOUDIÈRES. *Renseignements ethnographiques sur la Cochinchine* (Société d'anthropologie), 1875.
MORICE. — *L'anthropologie de l'Indo-Chine* (Id.), 1875.
HARMAND. — *Aperçu pathologique sur la Cochinchine*, 1875.
MORICE. — *Voyage en Cochinchine* (Tour du monde), 1876.
HÉRAUD. — *Annuaire des marées de la Basse Cochinchine*, 1876.
TIRANT. — *La Cochinchine française* (Société de géographie de Lyon), 1876.
PETRUS TRUONG-VINCH-KY. — *Petit cours de géographie et petite histoire de la Basse Cochinchine*, 1876.
COMITÉ AGRICOLE ET INDUSTRIEL DE LA COCHINCHINE. — *La Cochinchine française en* 1878, 1878.
BIONNE. — *La Cochinchine* (Exploration), 1878.
PALASNE DE CHAMPEAUX. — *Saïgon et Cholon* (Exploration), 1878.
L. CROCHET. — *Vie du vénérable François Jaccard, apôtre de la Cochinchine*, 1879.
DUTREUIL DE RHINS. — *Résumé des travaux géographiques sur l'Indo-Chine* (Société de géographie de Paris), 1880.
BASTIDE. — *Saïgon pittoresque* (Revue de géographie), 1882).
BOUINAIS ET PAULUS. — *L'Indo-Chine française contemporaine*. 1885.
L. DÉTROYAT. — *Possessions françaises dans l'Indo-Chine*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

COCHINCHINE

I. — Géographie historique.

A la fin du dix-huitième siècle, Gya-Long, empereur d'Annam, chassé du trône par la guerre civile, demandait au roi Louis XVI, par l'intermédiaire de l'évêque d'Adra, Pigneau de Béhaine, la protection de la France

en échange de la baie de Tourane et de certains avantages commerciaux. Soutenu par quelques officiers français, il rentra en possession de son royaume, mais, en 1818, il ne voulut plus reconnaître les traités antérieurs que le comte Kergariou, commandant de la *Cybèle*, venait lui remettre en mémoire de la part de Louis XVIII. Ses successeurs Minh-Manh (1820-1841) et Thientri (1841-1847) écartèrent les Européens et persécutèrent les chrétiens. Tu-Duc ne garda plus aucun ménagement, et le gouvernement français fut obligé d'envoyer, en 1856, le *Catinat* bombarder et prendre Tourane. Nous eûmes le tort d'évacuer cette importante position stratégique. Les mauvais traitements contre les chrétiens redoublèrent, et la France fut obligée de s'unir à l'Espagne pour exiger une réparation éclatante de l'empereur d'Annam.

Les Franco-Espagnols, commandés par Rigaut de Genouilly s'emparèrent une seconde fois de Tourane, en 1858, puis l'abandonnèrent pour se fixer à Saïgon (1859), ville plus salubre et dans une position plus avantageuse. La grande guerre de Chine suspendit les opérations militaires (1860) et la garnison de Saïgon, réduite à la défensive, fut obligée de s'enfermer dans la ville et de s'y protéger par une série de points fortifiés, la ligne des Pagodes. Le lieutenant de Tu-Duc, Nguyen-Tri-Phuong, s'établit aussitôt à Ki-hoa, où il improvisa un camp retranché redoutable, et bloqua Saïgon. Le commandant Dariés n'essaya pas de se briser contre les lignes de Ki-ho. Il se contenta de livrer quelques escarmouches et de contenir les Annamites jusqu'à l'arrivée des troupes de renfort rendues disponibles par la conclusion d'un traité avec la Chine. L'amiral Charner débarque à Saïgon le 2 février 1861 et enlève en deux jours (25-26 février) les lignes de Ki-hoa, malgré la résistance acharnée des Annamites. En avril Mytho est pris par les soldats de

Bourdais. L'amiral Bonnard, qui a remplacé Charner, s'empare de Bienhoa, où s'étaient réorganisés les Annamites. Tu-Duc, effrayé par ces rapides succès, signe le traité du 5 juin 1862, par lequel il cède à la France les trois provinces de Saïgon, Bienhoa, Mytho et une indemnité de guerre de vingt millions de francs.

Le gouvernement français hésitait à conserver la Cochinchine. L'empereur Napoléon III allait peut-être ordonner l'évacuation, lorsque le successeur de Bonnard, l'amiral La Grandière, s'empara, à la suite d'une simple démonstration militaire, des trois autres provinces cochinchinoises de Chaudoc, Hatien et Vinh-long, refuge de tous les agitateurs, et centre de toutes les insurrections (19-24 juin 1867). Le gouverneur annamite, Fantan-Giang, se suicide pour éviter la honte et le châtiment. Tu-Duc ne cède ces trois dernières provinces qu'après de longues discussions (traité de 1874).

Dès lors la Cochinchine française s'organise rapidement (Le Myre de Villers, Thomson) et l'ordre n'est plus troublé que par quelques insurrections aussitôt réprimées.

II. — Géographie physique.

Situation et limites. — La Cochinchine française s'étend entre 8° 40′ et 11°30′ de latitude nord entre et 102° et 105° de longitude orientale. Elle a pour limites au nord-ouest le Cambodge, au nord-est l'Annam, à l'est la mer de Chine, à l'ouest la mer de Siam. Superficie : 56,243 kilomètres carrés. Elle est en grande partie un don du Mekong, ou Cambodge, en ce sens qu'elle se confond avec le delta du principal fleuve de la presqu'île indo-chinoise, mais, au point de vue géologique, elle comprend deux régions distinctes : la première qui forme le bassin du Donnaï, se compose d'un fond granitique mélangé à de l'argile ferrugineuse ; ce mélange

poreux s'appelle pierre d'abeilles ou de Bienhoa ; la seconde, que parcourt le Mékong, se compose d'alluvions apportées dans la période moderne par ce fleuve immense.

Littoral. — La côte baignée par la mer de Chine depuis le cap Baké jusqu'à la pointe de Camau présente une série de larges estuaires (rivières de Saïgon, de Mytho, Cua Ham-Long, Cua-Din-An, Cua-Bâthac). Depuis la pointe de Camau jusqu'à Hatien, la côte est baignée par le golfe de Siam, elle est impraticable aux gros navires par ses bancs de sable et les bancs de ses rivières. Au littoral se rattachent l'île de Poulo-Condor (6,013 hectares), la petite Poulo-Condor, les îlots des Deux-Frères, et les archipels des Phuquoc, des Pirates et des Poulo-Dama.

Montagnes. — La Cochinchine n'est pas un pays montagneux. Les collines qui se terminent aux caps Baké et Saint-Jacques sont les dernières ondulations de la grande chaîne qui, depuis le Yunnam, coupe en deux la péninsule Indo-Chinoise. On signale le Badinh (600 m.), le Nincam (400 m.) et le Nindinh des monts Baria.

Hydrographie. — Le Mékong, avant de se jeter à la mer, confond ses eaux avec celles d'un grand nombre de petits fleuves, dont le cours est parallèle au sien, et qui unissent leurs bras dans un inextricable lacis de canaux naturels ou artificiels appelés arroyos. Les principaux de ces cours d'eau sont le Donnaï ou rivière de Bienhoa, la rivière de Saïgon, le Grand-Vaico et le Petit-Vaico. Le Mékong n'arrive en Cochinchine qu'après un parcours de 3,200 kilomètres. Il s'y divise en deux branches et forme un delta large de 120 kilomètres.

Climat. — Située dans la zone intertropicale, la Cochinchine jouit d'un climat chaud, mais humide, à cause de ses eaux courantes ou stagnantes, et par con-

séquent peu sain. Les fièvres paludéennes y affaiblissent les Européens; le climat leur cause des maladies de foie, et un séjour de plus de deux ans peut leur être fatal. Il n'y a que deux saisons : la saison sèche et relativement froide, du 15 octobre au 15 avril, déterminée par la mousson nord-est, venue des contrées septentrionales; l'autre chaude et humide, du 15 avril au 15 octobre, déterminée par la mousson sud-ouest, qui traverse l'océan Pacifique et les régions équatoriales. La température moyenne est de 20 à 30 degrés, mais elle peut varier dans la saison sèche de 17 à 35 degrés.

III —. Géographie économique.

Production végétale. — Parmi les végétaux les plus importants, le riz, cultivé partout, mais spécialement dans le delta, occupe un terrain d'environ 600,000 hectares; dans certaines régions il donne deux récoltes par an; les deux espèces principales sont le riz gras et le riz ordinaire; on cultive aussi le coton, cinq variétés de canne à sucre, le tabac, le mûrier, l'ortie de Chine, l'indigo, trois espèces de maïs, les fèves, les haricots, les arachides, le sésame, chanvre, jonc, bambou, rotin. Comme arbres à fruit, le pays produit : cocotier, manguier, mangoustanier, bananier, grenadier, citronnier, oranger, ananas, mandarine; comme épices: poivre, cannelle gingembre, bétel, areck, thé. La culture maraîchère se développe rapidement et exporte ses produits à Singapore. On trouve de nombreuses plantes médicinales. Les forêts sont fort belles, et riches en essences précieuses, mais, de jour en jour, elles diminuent d'étendue, car elles sont détruites plutôt qu'exploitées par les sauvages Moïs. Elles sont en outre le foyer de fièvres très pernicieuses. La culture limitée aux rives des fleuves, n'occupe qu'un million d'hectares. Les cinq autres millions restent encore improductifs.

Production animale. — Animaux féroces : nombreux crocodiles, tigres de plus en plus rares, ours des cocotiers. Les moustiques pulluleraient si leurs ennemis les margouillats n'en faisaient une prodigieuse consommation. Les scorpions, araignées, fourmis, serpents (dont quelques-uns gigantesques) abondent. On trouve comme animaux domestiques le buffle, zèbre, bœuf, éléphant, cheval, porc, volailles, vers à soie. Le poisson de mer ou de rivière, frais, salé, séché, fumé, ou fermenté, est l'objet d'un commerce important.

Production minérale. — Le règne minéral est représenté par la tourbe, la limonite, mélange d'argile et de fer, qui sert aux constructions, et par le sel que l'on retire des marais salants (Baria-Baclien).

Production industrielle. — Dans cette région agricole et de formation récente, où le luxe du vêtement et du logement est inconnu, il n'y a pas d'industrie. Il existe pourtant des taillandiers, potiers, fabricants de nattes, quelques tisseurs de soie et de rares orfèvres. Par contre, nombreux charpentiers, qui entretiennent une énorme flottille de 150,000 barques ou pirogues.

Commerce. — La Cochinchine exporte en grande quantité riz, fruits, poissons de mer et de rivière, tabac, légumes frais, volailles, épices, tissus végétaux, peaux, ivoire, écailles, plumes d'oiseaux, cornes, bois d'ébène, tuiles. Les importations consistent en vins et spiritueux, cafés, charbon de terre, conserves, sucre, toile à voile, tissus. L'ensemble du commerce de la Cochinchine peut être évalué à 95 millions de francs, dont 41 pour l'importation et 54 pour l'exportation ; il se fait par les ports maritimes de Hatien et de Saïgon, les ports fluviaux de Cholon, Mytho, Vinh-Long et Chaudoc, et à l'intérieur par les marchés de Gocong, Sadec et Rachgia. Les Chinois immigrants ont accaparé le commerce de détail et les petites industries nécessaires à l'entretien des Européens.

Les colons se livrent au grand commerce ou à la grande culture.

Voies de communication. — Saïgon communique par voie française avec Marseille par Singapore, Aden, Suez et Naples, par voie anglaise avec Brindisi. Par Quinhone et Tourane elle correspond avec Haïphong, et par Hongkong avec Shanghaï et Yokohama. Par son excellente situation et la sécurité de son port, elle se trouve à la tête d'un immense commerce, dont sa voisine Cholon bénéficie pour sa large part.

Grâce aux nombreux bras du Mékong, et aux canaux naturels ou artificiels qui sillonnent le pays entier, les voies de communication intérieures ne se comptent pas. Les principales unissent Saïgon à Pnom-Penh par Mytho, Vinh-Long, Sadec, Long-Xuyen, Chaudoc, Vinh-Loï et Bomam, Saïgon à Baria par le cap Saint Jacques. Saïgon à Tayninh par le Vaico. Les routes de terre semblent superflues. Un chemin de fer relie pourtant Saïgon à Mytho.

Monnaies. — *Poids et mesures.* — La monnaie courante est la piastre qui valait autrefois 5 fr. 25, et que le cours officiel, en 1883, a dépréciée jusqu'à 4 fr. 56. Les Annamites se servent d'une monnaie de zinc, la ligature. La principale mesure de poids, le picul, équivaut à 61 kilog. 280 centigr. Quatre grandes banques sont instituées, dont l'une, celle de l'Indo-Chine, avec droit d'émission.

IV. — Géographie politique.

Gouvernement. — La Cochinhine est administrée par un gouverneur, le plus souvent militaire, délégué par le chef de l'État, qui nomme les agents de la colonie, fixe les taxes locales, détermine l'assiette et la perception de l'impôt. Un conseil privé assiste le gouverneur. Il se compose des commandants de l'armée et de la flotte, du

préfet, du directeur de l'intérieur, du procureur général, et de deux conseillers choisis parmi les notables.

Depuis le 25 mai 1881 la justice est rendue exclusivement par des tribunaux français, mais conformément aux codes annamites, que nos magistrats interprètent avec plus ou moins d'habileté, ignorants qu'ils sont des mœurs du pays. Une cour d'appel siège à Saïgon, des tribunaux de première instance, des justices de paix et des cours criminelles à Bienhé, Mytho, Bentré, Vinh-Long, Chaudoc, et Sodrang, mais on a négligé de constituer la juridiction indigène du premier degré, aussi l'exécution des jugements civils donne-t-elle lieu à de nombreux conflits avec l'administration.

L'instruction publique, organisée par le décret du 17 novembre 1877, comprend deux collèges (Saïgon et Mytho), 443 écoles primaires et 7 écoles enfantines, l'enseignement libre est donné par 414 écoles laïques et 64 écoles congréganistes. Progrès sérieux depuis la substitution dans l'écriture et dans l'imprimerie des caractères latins aux caractères chinois.

Pour les finances, la colonie jouit d'une autonomie à peu près absolue. Les impôts et dépenses sont votés par un conseil local composé de dix membres français, élus par le suffrage universel, et de six indigènes désignés par les notables. En 1883 les recettes totales se sont élevées à 27 millions de francs. Les impôts se payent en piastres ou en ligatures au maire, ou xa, qui les transmet au gouverneur de la province.

Au point de vue administratif la Cochinchine se divise en quatre provinces (Saïgon, Mytho, Vinh-Long, Bassac), subdivisées en arrondissements que dirigent trois inspecteurs français et un inspecteur des affaires indigènes ; ce dernier est assisté d'un conseil régional, composé de natifs, qui règle, sous réserve de l'approbation du gouverneur, les affaires de la circonscription (voirie,

canaux, postes, instruction indigène, etc). Un collège d'administrateurs stagiaires, à Saïgon, prépare à exercer cette inspection des services indigènes un corps de fonctionnaires civils.

Chaque arrondissement se divise en cantons, et chaque canton en villages. Dans chaque village l'administration municipale, fortement constituée, se compose d'un xa, agent du conseil des notables ou Ong-huongs, élus par les habitants inscrits, c'est-à-dire par les propriétaires payant la capitation. Les non-inscrits, sans charges, mais sans privilèges se recrutent parmi les vagabonds, les endettés et les besogneux.

Religion. — On compte en Cochinchine deux cultes officiels : le catholicisme pratiqué par environ 5000 chrétiens et le bouddhisme. Les autres religions sont tolérées.

Population. — Les Annamites qui peuplent la Cochinchine, quoique de couleur foncée, appartiennent à la race jaune : petits et faibles, le visage plat, le nez épaté et écrasé à la racine, les oreilles écartées et développées, les yeux noirs, petits, obliques et à fleur de tête, le front découvert et bombé, les pommettes saillantes, le menton fuyant et très rapproché de la lèvre inférieure, ils marchent les pieds en dehors avec un déhanchement disgracieux. La lenteur de leur développement physique ne les empêche pas de vivre aussi longtemps que les Européens. Leur malpropreté et leur ignorance de l'hygiène les rendent sujets à la lèpre, aux maladies d'yeux, aux fièvres paludéennes, à la variole et au choléra. Leur habitation se compose d'une légère charpente en bois, d'un clayonnage de roseaux et de limon, et d'une toiture en feuilles de palmiers. Chaque maison renferme un autel destiné au culte des ancêtres. Un large pantalon, une robe sans taille, les cheveux longs et relevés en chignon derrière la tête, tel est, avec l'indispensable ombrelle, le costume des deux sexes. Les Annamites ont

des qualités : ils sont gais, braves, entreprenants, polis, hospitaliers, dévoués à leur famille, avides d'instruction et passionnés pour le progrès : mais ils sont aussi malpropres, gloutons, disputeurs, inconstants, ingrats, cruels, voleurs, menteurs et débauchés. Ces défauts disparaîtront ou diminueront peut-être avec les progrès de l'instruction.

Villes. — La province de Saïgon comprend les cinq arrondissements de Saïgon, Tay-Ninh, Bienhoa, Baria, Thudaumot, qui se subdivisent en 53 cantons et 587 villages.

La province de Mytho comprend les quatre arrondissements de Mytho, Thanan, Gocong et Cholon, 41 cantons et 569 villages. Cholon, fondée en 1778 à 5 kilom. de Saïgon dont elle est pour ainsi dire le port, compte déjà 40,000 habitants.

La province de Vinh-Long compte les quatre arrondissements de Vinh-Long, Sadec, Bentré, Travinh, 57 cantons et 574 villages.

La province de Bassac compte les six arrondissements de Bassac, Chaudoc, Hatien, Long-Huyen, Rachgia, Cantho, 51 cantons et 526 villages.

Les quatre provinces ont une population totale de 1,646,800 d'âmes, dont 1,475,000 Annamites, 100,000 Cambodgiens, 7,000 sauvages, 4,000 d'origine malaise, 1200 Malais, 600 Malabars, 54,000 Chinois et 5,000 Européens ; ces derniers élisent un député.

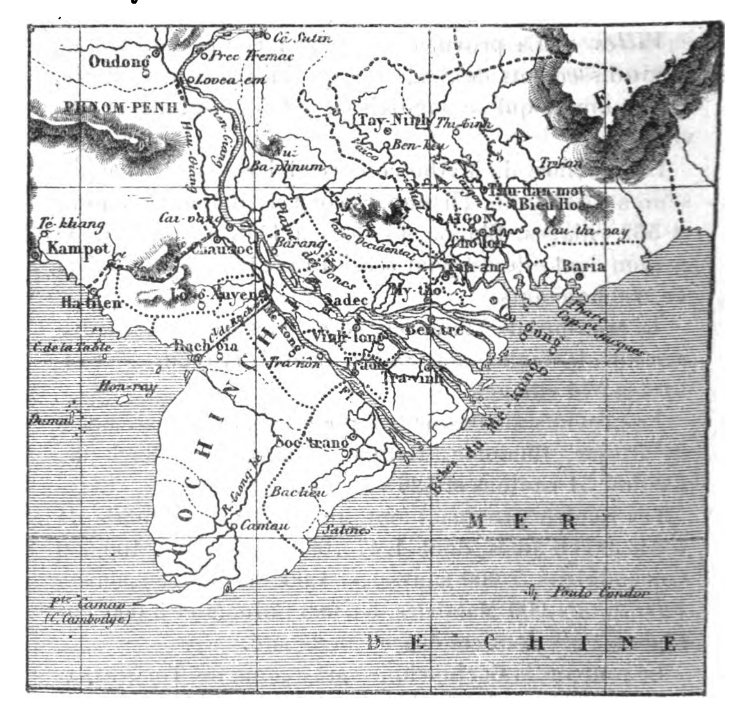
Le jour où la Cochinchine sera réunie au Tong-King, à l'Annam et au Cambodge, Saïgon deviendra la capitale d'une colonie, deux fois plus grande que la France, et peuplée de vingt millions d'âmes.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Traité de Versailles [1].

. . . .

1° Il y aura une alliance offensive et défensive entre les



Carte de la Cochinchine.

deux rois de France et de Cochinchine; ils devront se prêter

1. Ce traité fut signé par le comte de Vergennes et le comte de Montmorin pour le roi de France et par le prince Canh-Dizué pour le roi de Cochinchine Gia-long, son père. Il est extrait de l'*Histoire générale des missions catholiques* par Henrion, t. II, p. 644.

mutuellement secours et assistance contre tous les ennemis de l'une ou de l'autre des parties contractantes.

2° En conséquence, il sera équipé et mis sous les ordres du roi de Cochinchine un escadre de vingt bâtiments de guerre français, de telle force que les demandes pour son service feront juger convenable.

3° Cinq régiments européens et deux régiments de troupes coloniales du pays seront embarqués sans délai pour la Cochinchine.

4° S. M. Louis XVI s'engage à fournir, dans quelques mois, la somme d'un million de dollars, dont 500,000 en espèces, le reste en salpêtre, canons, mousquets et autre armements militaires.

5° Du moment que les troupes françaises seront entrées sur le territoire de la Cochinchine, elles et leurs généraux recevront des ordres du roi de Cochinchine.

De l'autre part :

1° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir, aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans ses États, et sur la simple réquisition de l'ambassadeur du roi de France, tout ce qui sera nécessaire en équipements, agrès et provisions pour mettre en mer, sans aucun délai, quatorze vaisseaux de ligne, et pour la parfaite exécution de cet article, il sera engagé d'Europe un corps d'officiers et de sous-officiers de marine, qui formeront un établissement permanent en Cochinchine.

2° S. M. Louis XVI aura des consuls résidents dans toutes les parties de la côte de Cochinchine, partout où elle le jugera convenable. Ces consuls seront autorisés à construire, ou faire construire des vaisseaux, frégates et autres bâtiments, sans qu'ils puissent être troublés, sous aucun prétexte, par le gouvernement de Cochinchine.

3° L'ambassadeur de S. M. Louis XVI à la cour de Cochinchine aura le droit de faire du bois pour la construction des vaisseaux, frégates et autres bâtimeuts, dans toutes les forêts où il en trouvera de convenable.

4° Le roi de Cochinchine et son conseil d'État céderont à perpétuité, à S. M. très chrétienne, ses héritiers et ses successeurs, le port et le territoire de Han-San (baie de Tourane

et Péninsule) et les îles adjointes de Fai-fo au midi, et de Hai-wen, au nord.

5° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir les hommes et les matériaux nécessaires pour la construction des forts, ports, grandes routes, fontaines, etc., qui seront jugés nécessaires pour la sûreté et défense des cessions faites à son fidèle allié, le roi de France.

6° Au cas où les naturels du pays, en quelque temps que ce soit, répugneraient à rester sur le territoire cédé, ils auront la liberté d'en sortir : les valeurs des propriétés qu'ils laisseront leur sera remboursée ; la jurisprudence, tant civile que criminelle, ne sera pas changée ; toutes les opinions religieuses seront libres ; les taxes seront perçues par les Français selon les usages du pays, et les collecteurs seront nommés d'un commun accord, par l'ambassadeur de France et le roi de Cochinchine ; mais le roi ne réclamera aucune part de ces taxes qui appartiendront en propre à Sa Majesté très chrétienne pour subvenir aux frais que l'entretien exigera.

7° Dans le cas où S. M. très chrétienne se déterminerait à faire la guerre dans quelque partie de l'Inde, il sera permis au commandant en chef des troupes de France, de faire une levée de 14,000 hommes, qu'il fera exercer de la même manière qu'en France et qu'on formera à la discipline française.

8° Dans le cas où quelques puissances attaqueraient les Français sur le territoire de Cochinchine, le roi de Cochinchine fournira au moins 60,000 hommes de troupes de terre qu'il habillera et entretiendra à ses frais, etc.

Traité de Saïgon.

5 juin 1862.

1° Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'empereur des Français et la reine d'Espagne d'une part, et le roi d'Annam de l'autre : l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

2° Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et

les sujets de ce royaume, sans distinction, qui désireront embrasser et suivre la religion chrétienne, le pourront librement et sans contrainte, mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en ont pas le désir.

3° Les trois provinces complètes de Bien-hoa, de Gia-dinh et de Dinh-tuong (Mytho), ainsi que l'île de Poulo-Condore, sont cédées entièrement par ce traité, en toute souveraineté, à S. M. l'empereur des Français.

En outre les commerçants français pourront librement commercer et circuler sur des bâtiments, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve; il en sera de même pour les bâtiments de guerre français envoyés en surveillance dans ce même fleuve et dans ses affluents.

4° La paix étant faite, si une nation étrangère voulait, soit en usant de provocation, soit par un traité, se faire donner une partie du territoire annamite, le roi d'Annam préviendra par un traité l'empereur des Français, afin de lui soumettre le cas qui se présente, en laissant à l'empereur pleine liberté de venir en aide ou non au royaume d'Annam; mais si dans ledit traité avec la nation étrangère, il est question de cession de territoire, cette cession ne pourra être sanctionnée qu'avec le consentement de l'empereur des Français.

7° La paix étant faite, l'inimitié disparaît entièrement, c'est pourquoi l'empereur des Français accorde une amnistie générale aux sujets soit militaires, soit civils du royaume d'Annam compromis dans la guerre; leurs propriétés séquestrées leur seront rendues.

Le roi d'Annam accorde également une amnistie générale à ceux de ses sujets qui se sont soumis à l'autorité française, et son amnistie s'étend sur eux et leurs familles.

8° Le roi d'Annam devra donner comme indemnité une somme de quatre millions de dollars, payables en dix ans, donnant ainsi chaque année quatre cent mille dollars, qui seront remis au représentant de l'empereur à Saïgon. Cet argent a pour but d'indemniser les dépenses de guerre de la France et de l'Espagne.

9° Si quelque brigand, pirate ou fauteur de troubles anna-

mite commet quelque brigandage ou désordre sur le territoire français, ou si quelque sujet européen coupable de quelque délit, s'enfuit sur le territoire annamite, aussitôt que l'autorité française en aura donné connaissance à l'autorité annamite, celle-ci devra faire ses efforts pour s'emparer du coupable afin de le livrer à l'autorité française.

Il en sera de même au sujet des brigands, ou pirates, ou fauteurs de troubles annamites, qui, après s'être rendus coupables de délits, s'enfuiraient sur le territoire français.

Phanh-Tan-Giang [1].

Phanh-Tan-Giang était le fils d'un employé inférieur de l'administration. Son père, ayant encouru la disgrâce de ses chefs, fut condamné à la peine du travail, et assujetti à des corvées pénibles au chef-lieu de la province. Phanh-Tan-Giang, qui n'avait pourtant que douze ans, ne voulut point quitter son père, il l'accompagna partout, partageant ses souffrances et l'aidant dans ses travaux. Sa piété fidèle fut bientôt remarquée, car, chez les Annamites, c'est la plus honorée de toutes les vertus. Les mandarins de la province le firent appeler, l'interrogèrent, furent frappés de son intelligence précoce. Il reçut l'ordre de suivre le cours du directeur de la province avec l'espoir de voir adoucir la peine de son père. L'enfant promit ce qu'on voulut et tint parole : quelques années plus tard il passait brillamment des examens qui correspondent à peu près en France à ceux de licencié ès lettres, et se mettait en route pour aller prendre son grade de docteur à Hué.

Jusqu'alors la Basse-Cochinchine n'avait pas produit de docteur. Les compositions de Phan-Tan-Giang furent si remarquables que le roi, les ayant lues, voulut l'interroger lui-même. Minh-Mang, satisfait de ses réponses, lui donna un emploi près de sa personne. Le jeune docteur s'éleva rapidement au deuxième degré du mandarinat; il fut ensuite nommé vice-censeur. Fidèle observateur de la doctrine de Confucius, il faisait de respectueuses observations au roi toutes les fois qu'il pouvait croire à une erreur de Sa Majesté. Minh-Mang

1. Luro, *Le pays d'Annam*, p. 102.

en véritable souverain despotique, se croyait infaillible. Notre docteur, que les soins des intérêts de la couronne compromet



Un arroyo en Cochinchine.

tait trop souvent, après avoir été, à plusieurs reprises, puni de sa franchise, fut enfin dégradé de ses titres, privé de ses di-

gnités et incorporé dans les corps d'avant-garde, guerroyant alors au Quang-Nan.

Phan-Tan-Giang se soumit à la peine qui le frappait avec une grandeur d'âme peu commune. Vêtu en simple soldat, il marchait au premier rang, donnant à tous l'exemple du courage et de la discipline. Il devint bientôt un objet d'admiration pour les chefs et de respect pour l'armée. Le roi, revenu de son injuste colère, le rappela auprès de lui, et, sous les successeurs de Minh-Mang, il fut élevé aux plus hautes charges de l'État...

C'était, quand nous l'avons connu, un beau vieillard, plein d'imposante distinction, à l'aspect noble et à la physionomie spirituelle... Après avoir rendu les trois provinces occidentales à l'amiral de la Grandière, il mourut dans une pauvre maison en chaume, qu'il avait habitée pendant le temps de son gouvernement, voulant ainsi donner à chacun l'exemple de l'abnégation, de la pauvreté et de l'intégrité scrupuleuse dans l'exercice des plus hauts emplois.

Liste chronologique des gouverneurs de Cochinchine

Vice-amiral Rigaut de Genouilly, septembre 1858.
Capitaine de frégate Jauréguiberry, mars 1859.
Contre-amiral Page, 1er novembre 1859.
Vice-amiral Charner, 7 février 1861.
Contre-amiral Bonard, 29 novembre 1862.
Contre-amiral de la Grandière, 1er mai 1863.
Contre-amiral Roze, 1er avril, 1865.
Contre-amiral de la Grandière, 20 novembre 1865.
Contre-amiral Ohier, 5 avril 1868.
Général Faron, décembre 1869.
Contre-amiral de Cornulier-Lucinière, 8 janvier 1870.
Contre-amiral Dupré, 1er avril 1871.
Contre-amiral Krantz, 14 mars 1874.
Contre-amiral Duperré, 1er décembre 1874.
Contre-amiral Lafont, 16 octobre 1877.
Le Myre de Vilers, 7 juin 1879.
Thomson, 12 janvier 1883.

La rivière de Saïgon en 1881 [1].

Noùs remontons lentement la rivière de Saïgon. Ce fleuve, très court, un peu plus de soixante kilomètres, n'en est pas moins large comme deux fois la Seine à Paris. En revanche si les naïades de la Cochinchine font jaillir des sources plus abondantes, elles ne déversent de leurs urnes bourbeuses que des flots jaunes, incapables de rivaliser avec nos rivières plus modestes, plus claires, réfléchissant une nature plus simple et plus belle. A droite et à gauche des plaines mouillées, les fameuses rizières, des forêts, sortes de Venises pittoresques dont les arbres, en général assez rabougris, baignent leurs pieds dans l'eau. Partout une verdure crue, qui rappelle les tableaux de ces peintres qui font leurs paysages trop verts. Tantôt un ciel implacable et pur, tantôt des nuages gris, rassemblés à la hâte, clairsemés, au travers desquels le soleil tout aussi ardent darde ses rayons comme à travers une lentille. Puis, ces amas se résolvent brusquement en une pluie diluvienne, et le ciel reprend sa sérénité primitive. En somme, cet aspect étonne et peut plaire un moment, car la nature s'y déploie en grand; mais la vue se fatigue vite de cette monotone campagne que la plaine annamite réédite à mesure qu'on se déplace. Toujours les mêmes lignes droites, toujours le premier plan unique et uniforme. Pas d'accident de terrain, pas même quelques collines bleues pour faire le fond du tableau.

De loin en loin, une cabane annamite se dresse sur ses pilotis, comme un héron au bord de l'eau; ou bien, dans les rizières, un grand buffle domestique, au pelage presque noir, lève à l'approche du bâteau, sa tête étonnée. Les buffles du reste font beaucoup mieux dans le paysage que dans la fréquentation. Leur naturel est très farouche, très irritable. Chose curieuse, la rage patriotique de ces animaux ne s'attaque qu'aux Européens, et l'arrivée du gardien annamite produit sur leur fureur l'effet du vase d'eau froide versé dans une marmite d'eau bouillante.

1. Bastide, *Saïgon pittoresque*. (Revue de Géographie, juin, 1082).

Les orages en Cochinchine [1].

Les orages, fréquents dans les deux mois de mai et juin, sont terribles. Le ciel tombe, disent alors les indigènes. Le nuage affecte la forme du grain nommé « sumatra » dans le détroit malais. C'est un arc immense, d'un gris ardoise très sombre, bordé d'une frange parfaitement régulière, de nuées plus claires. A peine formé, le météore s'ébranle avec la plus grande rapidité. La première rafale, qui dure à peine deux ou trois minutes, est d'un choc terrible et renverse souvent des paillottes, des arbres de grande taille; l'obscurité est profonde; une pluie torrentielle d'une température relativement basse, à laquelle se mêlent quelquefois des grêlons, fouette horizontalement et pénètre dans les maisons les mieux closes. Cette période de tourmente dure une demi-heure, une heure au plus, puis le vent diminue progressivement et une pluie abondante tombe encore pendant une heure environ. Tout cesse brusquement et le ciel reparaît radieux. Pendant le phénomène, la foudre éclate avec un fracas inconnu en Europe et les accidents ne sont pas rares, surtout dans les grandes plaines, et sur les troupeaux de buffles qui s'y trouvent surpris.

Le tigre de Cochinchine [2].

Les tigres de Cochinchine sont le tigre royal, long de deux mètres, à la peau rayée de longues bandes noires et jaunes et le tigre étoilé, plus petit que le précédent; il a la peau jaunâtre, marquée de taches noires.

De nombreuses superstitions ont cours sur le tigre chez les Annamites, surtout chez ceux des villages forestiers menacés chaque jour. Il est interdit de murmurer son nom, et l'imprudent qui le prononcerait verrait enlever quelques-uns de ses porcs. Dans les premiers mois de l'année les villages situés près des bois lui font le sacrifice d'un porc cru qu'ils

1. X. *La Cochinchine française en* 1878.
2. Bouinais et Paulus, *L'Indo-Chine française contemporaine*, t. I, p. 345. Édit. Challamel.

abandonnent sur un plateau avec un acte d'offrande scellé du cachet des notables. Ce papier, disent les indigènes, est emporté avec l'offrande par le tigre, qui laisse en échange l'acte de l'année précédente. Si l'offrande était dédaignée par le seigneur tigre, ou s'il ne rendait pas cet acte, ce serait un très mauvais présage pour le village, qui perdrait plusieurs habitants.

Le gouvernement paye une prime pour la destruction des bêtes fauves, tigres et panthères, et a fait placer des pièges sur certains points. Le piège à tigres est un réduit à trappe à deux compartiments, dans l'un desquels on met un animal vivant. L'endroit où le tigre se trouve pris est tellement étroit que le prisonnier ne peut plus faire usage de ses pattes pour détruire la palissade de forts pieux qui l'entoure. Le lendemain l'animal est tué à coups de lance ou de fusil.

Pour aborder un tigre acculé, les Annamites s'avancent vers lui, portant à la main gauche une claie de bambou destinée à leur servir de bouclier, et leur permettre de le frapper à coups de lance. Lorsqu'ils sont plusieurs réunis et exercés à cette chasse, ils attaquent le tigre sans grande appréhension et le tuent une fois sur deux. Ils déploient dans ces occasions un véritable courage, beaucoup de sang-froid et d'adresse. Dans l'Annam on se sert, dit-on, d'un singulier stratagème pour prendre le tigre. On sème, dans les sentiers où il a coutume de passer, de la paille enduite d'huile de bois. L'animal se roule à terre pour enlever les fétus qui sont attachés à ses pattes, mais il ne fait que s'engluer davantage. Il devient ainsi une énorme botte de paille enduite d'huile, à laquelle on met le feu. On prétend qu'on ne prend pas deux fois de suite un tigre à ce piège dans un même canton.

La variole en Cochinchine[1].

Les deux grands ennemis de la race annamite sont la variole et le choléra. La variole, qui n'a occasionné que vingt sept décès d'Européens en dix-neuf ans, est endémique dans

1. Bouinais et Paulus, *L'Indo-Chine française contemporaine*, t. I, p. 70. Édit. Challamel.



le pays et devient souvent épidémique par suite de la promiscuité dans laquelle vivent les indigènes. Ces mauvaises constitutions hygiéniques préparent à la contagion de terribles auxiliaires. D'après les notables du pays, la mortalité, en temps d'épidémie, dépasse 50 0/0 des sujets atteints. En 1867-68, à Hatien, le docteur Harmand a vu jusqu'à cinq ou six enfants emportés dans une seule case. En 1862, à Phu-Quoc, il mourut de 2 à 300 varioleux sur 2,000 habitants...

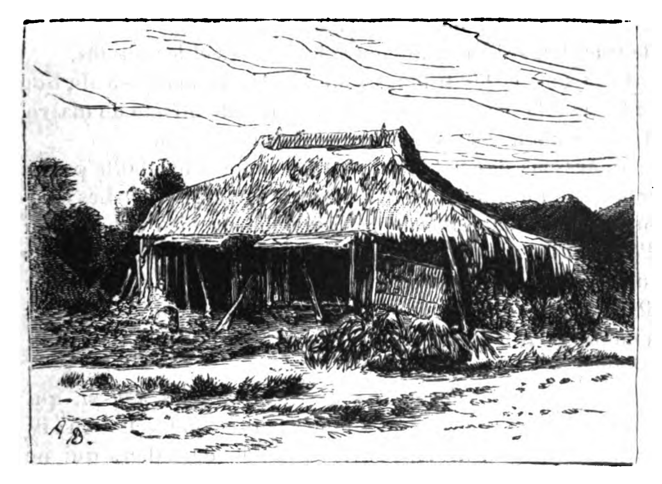
La variole a été attribuée par les indigènes à l'invasion des mauvais esprits. Les con-ma-dan sont les âmes des personnes mortes de cette maladie et qui attirent à elles les âmes des vivants. La médecine annamite ne considère de son ressort que les attaques bénignes de variole; dès que la maladie dépasse douze jours, les médecins s'avouent impuissants et les malades ont alors recours aux sorciers qui, seuls, ont la puissance de dompter les esprits par des amulettes ou des incantations. Les remèdes employés sont singuliers et empruntés à la médecine du midi composée de vrais remèdes de bonne femme et non à la médecine du nord ou médecine classique. Ils sont quelquefois singulièrement répugnants, et l'urine de cheval blanc n'est pas le plus difficile à nommer. Pendant la maladie on garde sous le lit un poisson à peau verte, sans écailles, qui est censé attirer sur lui le venin à mesure que son corps se durcit. Pendant la desquamation, on doit s'abstenir de manger des poissons à écailles qui la gêneraient; en revanche on mange du crabe et des crevettes, afin de faire passer la rougeur qui reste à la place des pustules. Une des interdictions les plus curieuses est celle du vermicelle qui pénétrerait, sous la forme de vers, dans tous les viscères ramollis par la maladie, et causerait la mort. Il ne faut pas aller non plus pieds nus, de peur de marcher sur la fiente de poule, ce qui occasionnerait une rechute. Ces deux interdictions doivent être observées le plus longtemps possible, et au moins pendant trois mois et dix jours.

Organisation municipale en Cochinchine[1].

Il y a généralement, dans tout village considérable, un

1. Vial, *Les premières années de la Cohinchine, colonie française*, t. I, p. 100

huong-than, un *huong-hao*, un *ông-xâ* ou maire, un *pho-xâ* ou adjoint, des *trums* et des *truongs* qui sont de simples agents aux ordres du conseil. En outre on voit souvent parmi les conseillers, des *ong-huong*, qui sont d'anciens fonctionnaires, des gens distingués, membres honoraires des conseils; il y a encore les *ông-cá*, vieillards ayant rempli des fonctions municipales. Les uns et les autres sont admis à prendre part aux



Une paillotte en Cochinchine.

délibérations importantes et figurent aux cérémonies du village...

Le ông-xâ ou maire, généralement le plus jeune et le dernier des notables, remplit les fonctions les plus actives; il fait la police, tient les rôles d'impôt, fait rentrer le tribut; il fait exécuter les décisions du conseil et les ordres du gouvernement par le peuple. Il est l'agent responsable vis-à-vis du délégué du pouvoir central. Cette charge est une corvée pénible et onéreuse qui entraîne une grande responsabilité. On ne la conserve pas plus de trois ans.

Le huong-than est un ancien maire jouissant de la considération publique et de la confiance de ses concitoyens; il aide

le maire de ses conseils et de son expérience, il intervient directement pour surveiller la stricte observance des rites et coutumes ; il est l'arbitre des différends qui surviennent dans le village et il fait compléter le conseil quand ses membres ne sont pas en nombre suffisant.

Le huong-hao, dans une situation analogue au précédent, aide le maire de ses conseils et de sa présence dans les circonstances difficiles, il s'occupe surtout de la police et de la désignation des hommes du villages chargés de faire, à tour de rôle, la garde de nuit contre les voleurs et les pirates.

Les trums et les truongs sont affectés au maintien du bon ordre, et à la police générale, sous l'autorité directe du maire, de son adjoint, du huong-than et du huong-hao.

Au-dessous des notables sont les simples habitants parmi lesquels on distingue les inscrits et les non-inscrits. Les premiers sont originaires de la commune ou bien ont obtenu d'être portés sur ses registres de population. Ils sont inscrits sur le cahier des *dân-trang* (hommes valides), payent l'impôt de la capitation et celui de la milice : ils fournissent des hommes pour le recrutement, et sont chargés de la garde du village...

Les non-inscrits forment deux catégories les *ngu-eu*, qui sont inscrits dans une commune autre que celle où ils habitent et les *dân-lân*, pauvres gens et journaliers qui ne sont portés sur aucun registre et changent de domicile suivant leurs intérêts ou leurs caprices. On oblige ces derniers à contribuer à la garde commune et aux corvées, quelquefois à payer une part des dépenses communales.

La population en 1882[1].

Les 1,633,824 habitants, répartis sur les 59,456 kilomètres carrés de la colonie donnent une population moyenne de 27, 48 habitants par kilomètre carré ; mais il y a de grandes différences entre les provinces, dues surtout au caractère géologique du pays.

D'une manière générale le sol du bassin du Donnaï ne con-

1. Journal officiel de la colonie française, (20 juin 1882).



vient en effet qu'à des cultures industrielles nécessitant des capitaux considérables de premier établissement ; et le riz, base de l'alimentation des Asiatiques, est absent. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la population se soit entassée sur le bord des grands cours d'eau où les transactions sont faciles, délaissant les immenses espaces conquis sur la forêt par le procédé barbare de l'incendie périodique.

Le bassin du Mékong au contraire est immédiatement cultivable partout où il n'est pas recouvert par les eaux : il suffit de couper les herbes et de passer la charrue rudimentaire pour obtenir, dès l'année suivante, une bonne récolte de riz. Si l'on tient compte que la Cochinchine est une colonie annamite, dont le peuplement est à peine commencé depuis un siècle avec les émigrants des provinces centrales et les exilés du royaume du Milieu, on comprendra aisément que les cultivateurs, presque tous sans ressources, se soient portés là, où, dès la première heure, ils étaient assurés de trouver des moyens d'existence.

Aussi les rives du Mékong et de ses bras sont-elles couvertes d'habitations et la densité de la population atteint-elle le chiffre moyen de 120 habitants par kilomètre carré, presque le double de celui de la France, qui n'est que de 68. L'arrondissement de Mytho, avec moins de 150 kilomètres carrés, renferme plus de 200,000 habitants, soit 133 par kilomètre carré... ce qui nous reporte aux densités de population du Bengale et de la Chine, si souvent citées.

Les Moïs de Cochinchine

Les Moïs peuvent être rangés parmi les races dont la taille est la plus petite. Ils viennent à peine avant les Lapons. La teinte de leur peau est plus foncée que celle des Annamites, elle se rapproche plutôt de celle des Cambodgiens ; on n'y aperçoit jamais aucune trace de tatouage. Le système pileux, peu développé, l'est cependant plus que dans la race jaune ; les cheveux, toujours noirs, sont ondulés et parfois frisés ; la barbe, parfois très fournie à la lèvre et au menton, manque

Docteur Neis. *Excursions et reconnaissances*, n° 6, p. 425.

sur les parties latérales de la face. Les Moïs rasent ou coupent aux ciseaux leur barbe sur la partie médiane de la lèvre supérieure, laissant pousser les côtés de la moustache.

Le crâne est dolichocépale... il ne subit pas dans l'enfance de déformation artificielle. La face a un prognatisme très prononcé, et cela donne à ce peuple un aspect farouche qui ne répond pas à son caractère doux et craintif. Le front est étroit, les pommettes un peu saillantes. Les yeux sont foncés; les paupières, bien fendues, sont horizontales et ne sont pas bridées à leur angle interne; le nez est très épaté, la bouche largement fendue, les lèvres épaisses, les dents, grandes et bien plantées, sont noircies par l'usage du bétel, mais les caries dentaires paraissent assez rares...

Les maladies de poitrine, et la tuberculose en particulier, sont très fréquents chez les Moïs; il en est de même des fièvres intermittentes et de toutes les manifestations de la scrofule. Le terribles épidémies de variole et de choléra les ont parfois décimés.

La religion des Moïs est très rudimentaire; on ne trouve chez eux ni idoles, ni pagodes, ni fétiches; ils ne portent pas d'amulettes; ils croient cependant que l'omission de certaines pratiques traditionnelles peut porter malheur. Ils ont un certain culte pour leurs morts.

Les Moïs étrangers sont en relations suivies avec les Annamites depuis de longues années, et n'en ont rien appris. Leur nombre est en décroissance, et leur race probablement destinée à s'éteindre, comme toute race inférieure, rebelle à la civilisation en présence d'un peuple supérieur. Les Annamites ont pour eux un trop profond mépris pour s'allier avec eux et pour que des croisements viennent améliorer la race et retarder sa disparition.

TROISIÈME PARTIE

LES PAYS PROTÉGÉS

LA TUNISIE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Tunisie.

SHAW. — *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, 1743.

DESFONTAINES. — *Fragment d'un voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger fait de* 1783 *à* 1786.

GRENVILLE TEMPLE. — *Excursion in the Mediterranean, Algier and Tunis*, 1835.

PEYSSONEL. — *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait par ordre du roi en* 1724 *et* 1725 *publié par Dureau de la Malle*, en 1838.

BRICARD. — *Relation des voyages faits à Thunis* (Archives curieuses de l'Histoire de France), 1839.

FRANK. — *Afrique moderne*, *Tunis* (Univers pittoresque), 1840.

MANNERT. — *Géographie ancienne des États barbaresques. Traduit de l'allemand par Marcus et Duesberg*, 1842.

BRANDIN. — *Considérations sur le royaume de Tunis, dans ses rapports avec l'Algérie*, 1846.

MARCEL. — *Précis historique sur la Tunisie*, 1850.

DE MARSY. — *Essai de bibliographie tunisienne*, 1851.

PELLISSIER. — *Description de la Régence de Tunis* (Exploration scientifique de l'Algérie, vol. XVI), 1853.

PELLISSIER DE REYNAUD. — *La régence de Tunis, le gouvernement des beys et la société tunisienne* (Revue des Deux-Mondes), 1856.

DAUMAS. — *Quatre ans à Tunis*, 1857.

Pavie. — *La Régence de Tunis* (Revue des Deux-Mondes), 1858.

Dunant. — *Notice sur la Régence de Tunis*, 1858.

Beulé. — *Fouilles à Carthage*, 1860.

Guérin. — *Kairouan* (Société de géographie de Paris), 1860.

Id. — *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, 1862.

Gay. — *La Tunisie, notice historique*, 1861.

Reclus. — *Un voyage dans la Tunisie* (Revue des Deux-Mondes), 1863.

Guyon. — *Étude sur les eaux thermales de Tunisie*, 1864.

Rousseau. — *Annales Tunisiennes de* 1535 *à* 1830, 1864.

Moulin. — *Notice sur le pays des Kroumirs* (Société de géographie de Paris), 1865.

Crapelet. — *Voyage à Tunis en* 1859 (Tour du monde), 1864 et 1865.

Flaux. — *La Régence de Tunis au* XIX*e siècle* (1865).

Rocca. — *Observation à propos d'un livre récent sur la Tunisie*, 1866.

Tissot. — *La Tunisie. Géographie comparée du golfe de Carthage* (Revue Africaine), 1866.

Cubisol. — *Notice abrégée sur la Régence de Tunis*, 1867.

Michel. — *Tunis, l'Orient africain, Arabes, Maures, Kabyles*, 1867.

Daux. — *Étude sur Utique et ses environs* (Académie des inscriptions), 1868.

Schwab. — *Mémoire sur l'ethnographie de la Tunisie*, 1869.

Daux. — *Recherches sur l'origine et l'emplacement des emporia Phéniciens* (1869).

Maltzan. — *Reise in den Regenschaften von Tunis and Tripoli*, 1870.

Kersanté. — *Impressions de voyage, la Tunisie*, 1872.

Daux. — *Voyages et recherches en Tunisie* (Tour du monde), 1872.

Legrand. — *La Tunisie, étude historique*, 1873.

Angel. — *Les Frères des écoles chrétiennes à Tunis* (Œuvres des écoles d'Orient), 1873.

Piesse. — *Guide de l'Algérie* (Une appendice pour la Tunisie) 1873.

Onalid. — *Documents pour servir à l'histoire de la Tunisie*, 1874.

Bonaparte-Wyse. — *Excursion en Tunisie* (Société de géographie de Paris), 1874.

Des Godins de Pouhesmes. — *Tunis, histoire, mœurs, gouvernement, administration, climat, production, industrie, commerce, religion*, 1875.

Juillet Saint-Lager. — *La Régence de Tunis, description générale, gouvernement, administration, finances*, 1875.

Tirant et Rebatel. — *Voyage dans la Régence de Tunis* (Tour du monde), 1875.

Zaccone. — *Notes sur la Régence de Tunis*, 1875.

Chauvey. — *La ville de Sfax et les îles Kerkena* (Explorateur), 1876.

Bayot. — *Mer Méditerranée, côtes de Tunis*, 1876.
Féraud. — *Notes sur un voyage en Tunisie et en Tripolitaine* (Revue Africaine), 1876.
Sombrun. — *Notes sur la Tunisie* (Société de géographie de Bordeaux), 1878.
Chevarrier. — *Voyage de Gabès au Zaghouan* (Archives des missions), 1878.
Playfair. — *Handbook for travellers in Algeria and Tunis*, 1878.
Desfossés. — *Les Khroumirs* (Revue de géographie), 1879.
Fouquier. — *En Tunisie. Anecdotes de voyage*, 1879.
Tissot. — *Notice sur le Chott El Djérid* (Société de géographie de Paris), 1879.
Mouchez. — *Exploration des golfes des deux Syrtes* (Académie des sciences), 1879.
Desfossés. — *La Tunisie, description physique et économique* (Revue de géographie), 1879.
Livet de Barville. — *La Tunisie, ses eaux et ses forêts*, 1880.
Desfossés. — *La question tunisienne et l'Afrique septentrionale*, 1881.
De la Berge. — *En Tunisie, récit de l'expédition française*, 1881.
Perroud. — *De syrticis emporiis*, 1881. *Coup d'œil sur la Tunisie ancienne* (Société de géographie de Douai), 1881.
H. Duveyrier. — *La Tunisie*, 1881.
De Crozals. — *Bizerte, son présent, son passé, son avenir* (Revue de géographie), 1881.
Cherbonneau. — *Les Kroumirs de Fath Allah* (Revue de géographie), 1881. — *Id. Kroumirs et Ouchetas* (*id.*).
De Crozals, *Tunis* (Revue politique et littéraire), 1881.
Depping. — *Tunisie, les tribus frontières* (Journal officiel), 1881.
Duloup. — *Géographie Tunisienne* (Revue géographique internationale), 1881.
Me de Voisins. — *Une Française chez les Kroumirs, Sousse-Kairoan* (Revue politique et littéraire), 1881.
Journault. — *Le protectorat Tunisien* (Revue politique et littéraire), 1881.
Reinach. — *Le Traité du Bardo* (*Id.*), 1881,
Vélain. — *L'Algérie et le pays des Kroumirs* (Revue scientifique), 1881.
De Sainte-Marie. — *Géographie de la Tunisie ancienne* (Revue de géographie internationale, 1881).
Variot. — *L'hôpital arabe de Tunis* (Revue scientifique), 1881.
Rouire. — *Les ruines de Thysdrus et le village d'El Djem* (Revue de géographie), 1882.
Desfossés. — *Réorganisation administrative et financière de la Tunisie*, 1882.
Id. — *De Tunis à Hamman-Lif* (Revue de géographie), 1882.
Bertholon. — *Sousse et le Sahel Tunisien* (Revue de géographie), 1882.

Cat. — *Une excursion à Tunis* (*Id.*), 1882.

Foncin. — *L'enseignement en Tunisie* (Revue internationale de l'enseignement), 1882.

Girard. — *Souvenirs de l'expédition de Tunisie* (Revue maritime et coloniale), 1882.

Clairin de la Rive. — *Histoire générale de la Tunisie*, 1883.

Falbe. — *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, 1883.

Arène. — *Vingt jours en Tunisie* (Nouvelle Revue), 1883.

Foncin. — *De Sousse à Kairoan* (Revue politique et littéraire), 1883.

Journault. — *La Tunisie en 1883* (*Id.*), 1883.

Rouire. — *Le littoral Tunisien, le Sahel, le pays de Sfax* (Revue de géographie), 1883.

G. Charmes. — *La Tunisie et la Tripolitaine*, 1883.

Autichan. — *La Tunisie, son passé, son avenir*, 1884.

Rouire. — *Le littoral de la Tunisie centrale* (Revue de géographie), 1884.

P. Melon. — *De Palerme à Tunis*, 1885.

V. Guérin. — *La France catholique en Tunisie*, 1886.

Pallu de Lessert. — *Les monuments antiques de la Tunisie* (Revue de l'Afrique française), 1886.

Cagnat et Saladin. — *Voyage en Tunisie* (Tour du monde), 1886-87.

Poinssot. — *Voyage archéologique en Tunisie* (Revue de l'Afrique française), 1886.

Valéry Mayet. — *Voyage dans le sud de la Tunisie*, 1886.

Charles Simond. — *Tunis et la Tunisie*, 1886.

Georges Balut. — *Indicateur Tunisien, guide de l'administration, du commerce, de l'agriculture*, 1887.

X... *Les débuts d'un protectorat, la France en Tunisie, les réformes accomplies et les perspectives d'avenir* (Revue des Deux-Mondes), mars 1887.

De Lanessan. — *La Tunisie*, 1887.

L. de Brisson. — *La Tripolitaine et la Tunisie*, 1887.

Leroy. — *L'Algérie et la Tunisie agricole*, 1887.

Baraban. — *A travers la Tunisie*, 1887.

Paul Brulat. — *Bizerte. Son importance stratégique* (Revue de l'Afrique française), 1887.

Fallot. — *Par delà la Méditerranée. Kabylie, Aurès, Kroumirie*, 1887.

La mer intérieure.

Dubocq. — *Mémoire sur la constitution géologique du Ziban et de l'Oued Rhir au point de vue des eaux artésiennes de cette partie du Sahara* (Annales des mines, 1853).

Tissot. — *De Tritonide lacu.*

Ville. — *Voyage d'exploration dans les bassins du Hodna et du Sahara*, 1868.

A. Pomel. — *Le Sahara, observations de géologie et de géographie physique et biologique*, 1872.

Ville. — *Exploration géologique du Mzab, du Sahara et de la région des steppes de la province d'Oran*, 1872.

A. Pomel. — *Discussion de l'hypothèse de la mer Saharienne à l'époque préhistorique* (Bulletin de la société de climatologie de l'Algérie, 1872).

Roudaire. — *Une mer intérieure en Algérie* (Revue des Deux-Mondes, 1874).

Id. — *Note sur les chotts au sud de Biskra* (Société de géographie de Paris, 1874).

de Lesseps. — *Observations au sujet de l'établissement d'une mer intérieure en Algérie* (Académie des sciences, 1874).

Duveyrier. — *Une mer intérieure en Algérie* (Société de géographie de Paris, 1874).

Delestre. — *A propos de la mer intérieure*, 1874.

E. Cosson. — *Note sur le projet d'établissement d'une mer interieure en Algérie* (Académie des sciences, août 1874).

Roudaire. — *La mission des chotts du Sahara de Constantine* (Société de géographie de Paris, août 1875).

Duveyrier. — *Exploration du chott Melghigh*, (*Id.* 1875).

Id. — *Premier rapport sur la mission des chotts du Sahara de Constantine* (*Id.* mai 1875).

Roudaire. — *Rapport sur les opérations de la mission des chotts* (*Id.*) décembre 1875.

Brunialti. — *Il mare Saharico e la spedizione italiana in Tunisia*, 1876.

Girard de Rialle. — *La mer intérieure du Sahara* (Revue scientifique, 1876).

Roudaire. — *Rapport sur la mission des chotts* (Académie des sciences, 1877).

Cosson. — *Notes diverses sur le projet Roudaire*, 1877.

Yvon-Villarceau. — *Rapport sur les travaux géodésiques et topographiques exécutés en Algérie par M. Roudaire* (Académie des sciences, 1877).

Favé. — *Rapport sur le projet de mer intérieure présenté par M. Roudaire* (Id. 1877).

Naudin. — *Lettre à M. Daubrée, à propos de la mer intérieure du Sahara algérien* (*Id.* 1877).

Fuchs. — *Note sur l'isthme de Gabès et l'extrémité orientale de la dépression Saharienne* (Société de géographie de Paris, 1877).

Huber. — *Rapport sur le concours aux prix annuels* (*Id.*).

Le Chatelier. — *La mer Saharienne* (Revue scientifique), 1877.

H. George. — *Feuilleton scientifique publié dans le Constitutionnel* (1er août 1877).

Pomel. — *La mer intérieure d'Algérie et le seuil de Gabès* (Revue scientifique, 10 novembre 1877).

G. Perin. — *Rapport à la Chambre des députés* (Journal officiel du 14 février 1878).

Martins et Desor. — *Observations sur le projet de création d'une mer intérieure dans le Sahara* (Académie des sciences, 1879).

Cosson. — *Note sur le projet de création en Algérie d'une mer dite intérieure* (Société de géographie de Paris, janvier 1880).

Cap. Bau. — *Etat actuel de la question de la mer intérieure de l'Algérie* (Société de géographie de Lyon, 1880).

Armand. — *Le projet de mer intérieure du commandant Roudaire* Société de géographie de Marseille, 1881).

Fontpertuis et Mangin. — *La mer intérieure d'Afrique* (Économiste français), 1877-1882.

De Lesseps. —*La mer intérieure de Gabès* (Revue nouvelle), 1883.

Dr Rouire. — *La découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale et de l'emplacement de l'ancien lac Triton*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

TUNISIE

I. Géographie historique.

Les premiers habitants de la Tunisie furent les Libyens, dont l'origine est incertaine. Au neuvième siècle avant Jésus-Christ les Phéniciens fondèrent Byrsa sur la côte. Cette ville grandit rapidement, et devint Karthadatsch ville nouvelle, la Carchedon des Grecs, la Carthage des Romains. Le commerce enrichit rapidement les Phéniciens. D'autres villes furent fondées (Utique, Hippozaritos, Leptis. etc.), et Carthage domina toute la Méditerranée. Rome devint sa rivale. La lutte entre les deux cités est connue sous le nom de guerres puniques. En 146, à la fin de la troisième guerre punique, Scipion Émilien prit et détruisit Carthage. Elle fut rebâtie par César et Auguste, et le pays, réduit en province romaine, atteignit une ère nouvelle de prospérité sous les empereurs qui firent beaucoup pour la province, et la couvrirent de routes et de monuments somptueux. Convertie au christianisme au deuxième siècle, la province

d'Afrique tomba en 439 aux mains des Vandales qui commencèrent par la dévaster, puis lui rendirent une partie de son ancienne splendeur. Un siècle plus tard (533) Bélisaire l'enleva aux Barbares et la soumit à l'Empire grec. En 697 Hassan, gouverneur arabe de l'Égypte, chassa les Grecs de Carthage, et, pour la seconde fois, rasa la ville qui fut remplacée comme capitale par Kairoan, fondée par Okba en 670.

Plusieurs dynasties arabes se succèdent alors dans le pays, Gassanides, Aglabites, Fatimites, Almohades, Hafsides, Merinides, et de nouveau Hafsides, qui étendent leur empire jusqu'en Tripolitaine et en Algérie. En 1270 saint Louis dirige une croisade contre Tunis, mais meurt devant la ville. En 1390 Charles VI, de concert avec les Génois entreprend une nouvelle expédition qui échoue également.

Au seizième siècle les Turcs se substituent aux Arabes. En 1534 Kaireddin Barberousse s'empare de Tunis sur Muley-Hassan. Charles-Quint le rétablit. En 1574 les Turcs renversent définitivement les Hafsides, et réduisent le pays en province de l'Empire ottoman.

La domination turque dure de 1574 à 1707. Cette période n'est marquée que par des crimes sans grandeur et de continuelles révolutions. En 1705 les frères Ali et Mohamed proclament l'indépendance de la Tunisie, et le bey Hassan-Ali fonde la dynastie actuelle. La Régence de Tunis devient alors un repaire de pirates. Les Tunisiens ont avec la France de fréquents démêlés. En 1770 Louis XV fait bombarder Porto Farina, Bizerte, et Monastir. En 1800 le bey Hamada conclut avec la France un traité de paix, et en 1811 s'émancipe de la souveraineté Ottomane. En 1816 le bey Mohamand, à la demande de la France, abolit l'esclavage des chrétiens ; en 1842 le bey Ahmed abolit l'esclavage et émancipe les Juifs ; en 1859 le bey Mohammed-Sadok donne à la Tunisie une

constitution et un code. Il obtient en 1871 la renonciation de la Turquie à ses droits de suzeraineté politique, et a le tort de laisser le champ libre à toutes les intrigues des nations qui se disputaient l'influence.

Après avoir été longtemps l'ami de la France dont les intérêts en Tunisie étaient considérables, Mohammed Sadok écouta trop facilement les Italiens et les Anglais qui convoitaient la possession de cet opulent territoire, si bien situé au centre de la Méditerranée, sur la route de l'Orient et de l'Inde, et contrecarra toutes nos opérations financières, commerciales ou politiques. En 1881 les tribus Tunisiennes de la frontière algérienne, Kroumirs, Ouchtetas, etc., nous deviennent tout à fait hostiles. Leurs razzias et leurs pillages demeurent impunis, malgré les réclamations et les menaces de nos agents. En même temps les ministres du bey, livrés à des influences étrangères, arrêtaient les travaux de chemin de fer entrepris par nos compatriotes, entravaient les opérations de la société marseillaise propriétaire de vaste domaine de l'Enfida, et se préparaient ouvertement à la guerre. Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, le gouvernement français, décidé à châtier le brigandage des tribus tunisiennes, invite le bey à coopérer à la répression des excès commis par ses sujets. Le bey prend tout de suite une attitude hostile, se réclame de la suzeraineté prétendue du Sultan, et fait appel aux puissances de l'Europe. La guerre est déclarée. Le général Forgemol de Bostquénard, secondé par les généraux Logerot et Delebecque, disperse les rebelles, et s'empare de Tabarka, Aïn Draham, le Kef et Béja; un autre corps de troupes, commandé par le général Bréart, occupe Bizerte, et marche sur Tunis. Le bey est obligé de signer le traité de Kars-el-Saïd (12 mai), qui place la Tunisie sous la protection de la France. L'insurrection ne tarde pas à éclater. Les tribus

de la frontière recommencent leurs brigandages. Aussitôt nos troupes, commandées cette fois par le général Saussier, rentrent en campagne; prise de Kairouan, la ville sainte, après les combats d'Enchir-Rouhaïa et de Koudiat-el Halfa (octobre 1881). Quelques villes du littoral sont bombardées, et les tribus rebelles, Hammama, Fraichichas, Ouled-Saad, obligées de se soumettre ou de s'enfuir en Tripolitaine. La Tunisie tout entière est soumise, et le protectorat français, définitivement établi, est bientôt reconnu par toutes les puissances européennes. L'Italie seule protesta, mais son consul Maccio fut obligé de quitter Tunis, le ministère Cairoli fut renversé, et elle dut se résigner à subir le fait accompli.

La Tunisie a tout de suite accepté le protectorat français. Elle commence à revenir peu à peu à la prospérité que lui avaient fait perdre la tyrannie et l'incapacité du gouvernement beylical. D'importants progrès s'accomplissent chaque jour. La Tunisie et la France ne peuvent que gagner l'une et l'autre à ce nouveau régime.

II. — Géographie physique.

Situation. — La Tunisie est située au centre de l'Afrique septentrionale, à l'extrémité du Maghreb, par 35° et 37° 15′ de latitude N. et 5° 30′ et 9° de long. E

Limites. — A l'est et au nord la Méditerranée; à l'ouest, du côté de l'Algérie, ligne conventionnelle qui part du cap Roux, suit les sommets du djebel Ghorra et du djebel Dir, et pénètre dans le désert par le défilé de Khanguet Foumm-en-Nas; au sud la frontière passe entre Nefta et le puits de Mouï-Soultan, longe le chott Djerid, franchit le djebel Douïrat, la plaine d'El-Djefara et aboutit au fortin d'El-Biban sur la Méditerranée.

Littoral. — Les côtes ont un développement de 1000 kilomètres, et sont séparées par le cap Bon en deux par

ties qui vont l'une de l'ouest à l'est, l'autre de l'est au sud. — Première partie. En partant de la frontière algérienne, on rencontre l'île de Tabarka ayant en face d'elle le Bordj-Djedid à l'entrée de la Kroumirie, puis une côte sablonneuse et d'un accès difficile, qui offre cependant un port excellent, celui de Bizerte (Hippo-zarytos). Cette ville est située entre la mer et le lac Tindjar qui communique avec la Méditerranée par un canal malheureusement ensablé ; derrière ce lac se trouve un autre bassin, le lac Eckeul ou Eskel, Au cap Farina s'ouvre le golfe de Tunis, au fond duquel est bâti Tunis entre deux lacs, le premier nommé El-Bahira, communique avec la mer et porte sur ses rives la Goulette, le second la Sebka El-Sedjoun, qui n'est qu'un marais. Le golfe se termine au cap Bon.

Deuxième partie. Cette partie de la côte, la plus riche et la plus peuplée de la Tunisie, se nomme le Sahel. On y remarque les baies et ports de Hammamet, Souse, Monastir, Mahedia, Sfax et Gabés. En face de Sfax sont les îles Kerkennah, et dans le golfe de Gabès se trouve l'île de Djerba, l'ancienne île des Lotophages.

Orographie. — Aucun système orographique particulier, car la Tunisie n'est que la continuation des montagnes qui sillonnent la province de Constantine. Au nord une première chaîne longe la Medjerdah et comprend le massif des Kroumirs (1200 à 1500 mètres) et celui de Mogod, couverts de splendides forêts ; au sud de la Medjerdah une seconde chaîne part du Djebel-Dir près de Tebessa, et renferme les massifs volcaniques du Kef, les djebels Bel-Akhmesa, Kora, et Safra ; une troisième chaîne entre Tunis et Kairouan, est dominée par les monts Ousar, Zaghouan et Sidi Abder-Rhaman. Les Romains la nommaient mons Zeugitanus. Elle se termine au cap Bon. Les montagnes du sud, encore peu connues, enveloppent la région des chotts, et vont se

rattacher par les monts Oum-el-Dhebbon et Tarfaoui au Hammada Tripolitain.

Hydrographie. — Deux versants, Méditerranée et chotts. Dans la Méditerranée se jettent, en partant de l'ouest, l'oued El-Kebir, l'oued Zouara, l'oued Sedjuan, l'oued Djerimen, l'oued Tui qui se réunissent dans la lagune de Bizerte, l'oued Khaled et l'oued Medjerdah (jadis Bagradas), le plus important de la Tunisie. Il enrichit par ses alluvions le sol de sa vallée. Il est grossi à droite par l'oued Mellégue qui vient d'Algérie et à gauche par l'oued Ghaghaï. Son cours est de 365 kilomètres, dont 100 en Algérie. L'oued-Meliana tombe dans la baie de Tunis. — Versant des chotts. La côte orientale n'offre aucun fleuve remarquable, mais elle est parsemée de nombreux chotts et sebkas, sorte de lacs ou de marais, souvent couverts d'une couche de sel. Les plus remarquables sont la sebka Sidi el Hassi et le lac Kelbia près de Kairouan, la sebka Mta el Grarra près de Sfax, la sebka En Nouail près de Gabès, les sebkas El Melah, Bou-Guerara, Bahiret el Biban qui sont des étangs littoraux, et enfin, entre l'Algérie et la côte, la vaste dépression des chotts Fedjed, Djerid, Rharsa, Asloudj, Tafellat, Sidi-Radouan, Bedjeloud et Sellem qui se prolongent dans la province de Constantine et qu'on voudrait unir les uns aux autres pour en former une sorte de mer intérieure africaine. Ce projet connu sous le nom de son promoteur, le colonel Roudaire, n'a pas encore été suffisamment étudié, et, jusqu'à nouvel ordre, les avantages de cet immense travail paraissent problématiques.

Climat — Le climat est à la fois saharien et européen, mais les côtes sont rafraîchies par le voisinage de la Méditerranée, et bien qu'en été le thermomètre à Tunis monte parfois jusqu'à 45 et 48° à l'ombre, le climat est plus égal qu'en Algérie. Il gèle rarement et les pluies sont intermittentes entre juillet et avril.

III. — Géographie économique.

Production végétale. — Il existe, en Tunisie, trois grandes cultures indigènes, céréales, oliviers, dattiers. Les principaux centres de la culture des céréales (blé dur et orge) sont les plaines de la Medjerdah, celles d'Utique et de la Milianah, et dans l'est et le sud toutes les parties du pays qui s'étend entre la mer et les montagnes. C'était l'ancien grenier de Rome, mais ces terres magnifiques ne sont jamais fumées et ne reçoivent qu'un labour insignifiant. Aussi la Tunisie nourrit-elle à grand'peine ses habitants. Les oliviers sont cultivés surtout aux environs de Tunis et de Bizerte, dans la partie inférieure de la presqu'île du Cap Bon, le Sahel, aux environs de Sfax, Gafsa, Zarzis, et dans l'île de Djerba. Ils sont en général vieux et en mauvais état, sauf dans le Sahel. Les dattiers sont cultivés dans toutes les oasis, surtout à Gabès, aux Nefzaoua et dans le Djerid. On pourrait en augmenter le nombre.

On désigne en Tunisie sous le nom de jardins toutes les cultures qui ont besoin d'être arrosées en tout temps (légumes, arbres fruitiers, fleurs). Les plus réputés de ces jardins sont ceux de la Manouba, Ariana et Marsa près Tunis, Soliman et Neubel dans la presqu'île du cap Bon, et Sfax.

Les autres productions agricoles sont le tabac, le chanvre, l'alfa (entre l'O. Zérad au N., le Sahel et Sfax à l'E., Gafsa à l'O., les chotts Djerid et Fedjed au S.), les forêts (chênes zen et chênes lièges dans la Kroumirie et le massif de Mogods, pins d'Alep et chênes verts à l'est et au centre, dans le Zaghouan; acacias à gomme dans le massif de Bou-Hedrisa à l'ouest de Sfax, en tout 250,000 hectares). Malgré la fertilité du sol, l'agriculture est en souffrance à cause des lourds impôts qui la frappent, de la paresse et de l'incurie des habitants.

Production animale. — L'élevage des bœufs, des moutons et des chèvres occupe, malgré la rareté des pâturages, une place considérable dans les préoccupations des indigènes. Les chameaux et chevaux sont nombreux. Les ânes, de petite taille, mais robustes et sobres, se trouvent partout, mais toutes les races se sont graduellement appauvries par manque de soin et défaut de sélection. D'ailleurs les droits qui frappent à la sortie les bestiaux sont trop élevés pour que leur élevage en vue de l'exportation puisse tenter personne. On trouve encore en Tunisie beaucoup de gibier. Les côtes sont très poissonneuses : éponges et polypes au large de Sfax et des îles Kerkena.

Production minérale. — La Tunisie ne paraît pas très riche en mines. Il n'existe que quatre mines concédées : les gîtes de fer des Nefzas et des Mekhnas, et de plomb à Djebba et au djebel-Ressas, mais on a signalé la présence du fer à Djerad, Meridja et dans toutes les montagnes de la frontière de l'ouest, du cuivre à Teboursouck, de la galène argentifère à Kaugnet-Kef-Tout et au Djebel-el-Kohol. Le plâtre est abondant partout, exploité à Zeremdine. Importance croissante des carrières de marbre de Chemtou (violet, rose pâle, rose foncé, rouge et surtout vert), sel abondant dans les sebkas. Les eaux minérales, déjà connues et fort appréciées par les Romains, sont nombreuses. Hammam-Lif près Tunis, Kourbés, Zaghouan, Bouchater, Gafsa.

Production industrielle. — Elle est presque nulle ou du moins très en décadence. Les seules industries indigènes qui offrent une certaine importance sont l'huilerie la tannerie, la teinturerie et le tissage (chéchias de Tunis et du Zaghouan). On signale encore les faïences peintes et émaillées, et les arabesques de plâtre.

Commerce. — Jadis de peu d'importance, mais il commence à se relever. Pendant les cinq années qui ont

précédé l'occupation française, il avait atteint le chiffre de 54,600,000 pour l'importation et 58,200,000 pour l'exportation. Les cinq premières années du protectorat français ont élevé ces chiffres à 118,200,000 pour l'importation et 84,400,000 pour l'exportation. Pour l'importation la France est au premier rang. Viennent ensuite l'Angleterre et l'Italie. Pour l'exportation l'Italie est la première, puis Tripoli, l'Angleterre, l'Algérie, la France, etc.

Ports et villes de commerce. — Les ports, par ordre d'importance, sont : La Goulette, Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Monastir, Mahedia, Tabarka, Bizerte, Zarzis, et les villes commerçantes de l'intérieur Ghardimaou, Gafsa, Sidi-Yousef, Babouck, Nefta, Kairouan, Tozeur, Beja, etc.

Voies de communication. — Les routes sont partout à construire; les ponts manquent ou sont en ruines. Il suffirait pourtant de restaurer et de continuer les voies romaines, dont il reste encore d'importants débris.

Quelques chemins de fer ont été construits. La Goulette à Tunis et Marsa, Tunis au Bardo et à Marsa. La ligne la plus importante est celle de la Medjerda se reliant par Ghardimaou et Soukharas aux chemins algériens : embranchement projeté sur Bizerte. Ligne de Tunis à Sousse qui sera prolongée vers Sfax. Un chemin de fer à voie étroite (système Decauville) unit Sousse à Kairouan.

Tunis est reliée par des lignes télégraphiques françaises aux principales villes de la Régence et à Alger.

Monnaies. Poids. Mesures. — L'unité monétaire est la piastre d'argent = 0,60 c., mais il y a des pièces de deux, cinq, dix, vingt-cinq, cinquante et cent piastres. Le boukemsa d'or = 3 fr. 25, le bouachera = 6 fr. 50, l'achetin = 16 fr. 25, le boukhemsim = 32 fr. 50, et le boumiat = 65 fr. L'unité de longueur est le dra-endazeh

= 0^{m}, 673; de capacité le meter = 24 litres; de poids le rotel qui varie suivant les usages et le cantaro = 50 kilog. Il est à souhaiter que le système métrique français soit promptement adopté en Tunisie.

IV. — Géographie politique.

Gouvernement. — La Régence de Tunis est gouvernée par un bey dont le pouvoir soi-disant absolu est cependant limité par de nombreuses restrictions. Il est assisté d'un ministère composé des surintendants des finances, de la plume, de la justice, des travaux publics, de la guerre et de la marine. Au pouvoir du bey s'oppose celui du résident général, représentant le protectorat français. Ce fonctionnaire a seul le droit de correspondre avec le gouvernement français; ses décrets ont force de loi, même pour le bey; il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et les hauts employés de l'administration. C'est lui qui, dans le ministère beylical, fait fonction de ministre des affaires étrangères.

Religion. — Toutes les religions sont tolérées. Les indigènes sont presque tous musulmans. Les Maltais et la plupart des Européens sont catholiques. Depuis l'occupation française l'archevêché de Carthage a été rétabli. Les Juifs sont assez nombreux, surtout dans les villes. On trouve encore des Grecs.

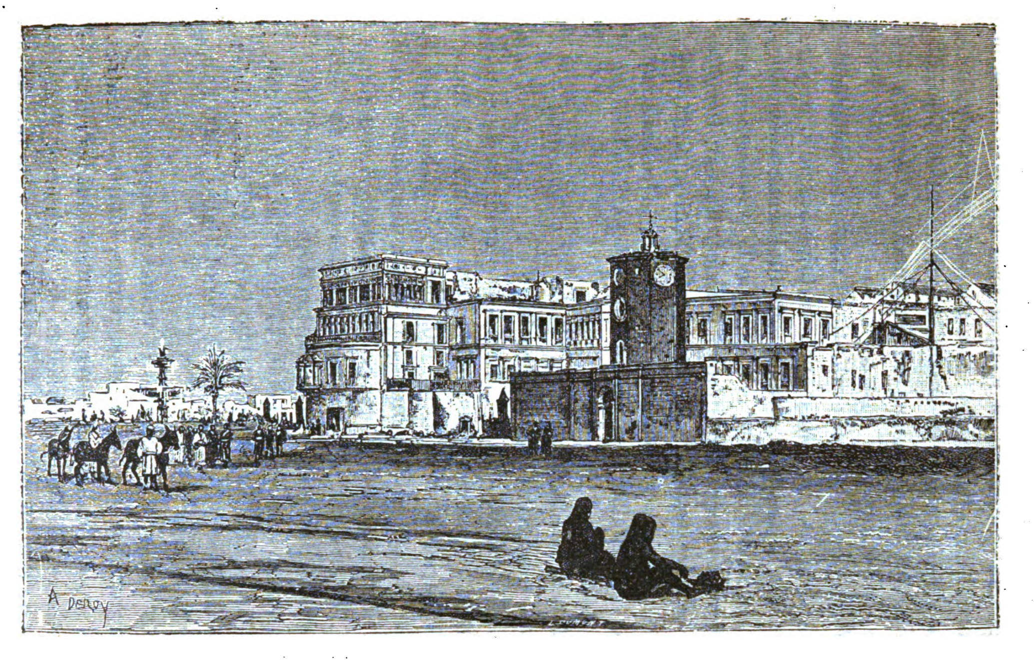
Instruction publique. — L'enseignement musulman est donné à Tunis par l'Université installée dans la mosquée de l'Olivier, par le collège Sadiki, et dans la Régence par 521 écoles, dites du Coran.

L'enseignement français est donné à Tunis par l'école de l'Alliance israélite universelle, par les Frères des écoles chrétiennes, les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, deux instituteurs laïques libres, et le collège Saint-Louis de Carthage ouvert en 1880 par Mgr Lavi-

gerie. Des écoles françaises ont été ouvertes à la Goulette, Sousse, Bizerte, Monastir, Mahedia et Sfax. L'enseignement italien est donné à Tunis par le collège italien fondé en 1864, par un collège pour les filles, et par l'école des arts et métiers. En outre, des écoles italiennes existent à la Goulette, Sousse et Sfax. En résumé : 14,410 élèves musulmans, 2,277 Français et 909 Italiens.

Justice. — Jadis, grâce au régime des capitulations, chaque puissance avait le droit de juger ses nationaux. L'Angleterre, l'Autriche et la Belgique ont renoncé à ce droit en faveur de la France. Il est probable que les juridictions françaises établies par le décret du 5 mai 1883 s'étendront bientôt à tous les étrangers. La justice indigène est rendue par les tribunaux de cadis dans les villes, par les choras ou tribunaux supérieurs, et par l'ouzara ou tribunal du bey qui juge en dernier ressort. Dix justices de paix ont été instituées à Tunis, la Goulette, Sousse, Sfax, Bizerte, le Kef, Aïn-Draham, Gabès, Nebeul, Gafsa ; à Tunis est établi un tribunal de première instance dont la compétence est à la fois civile, criminelle, commerciale et correctionnelle. Les magistrats de ces tribunaux, bien que payés par le gouvernement beylical, ressortissent de la cour d'appel d'Alger.

Finances. — Avant l'occupation les finances étaient dirigées par une commission internationale qui essayait de remédier aux désordres causés par l'administration beylicale. Elles sont aujourd'hui confiées à des agents français, qui les ont régularisées. Le budget qui, en 1884, s'élevait à 10,556,900 fr. pour les recettes et 11,996,900 pour les dépenses a pu monter en 1886-87 jusqu'à 26 millions pour les dépenses, et, tous les frais payés, on a mis en réserve onze millions. Les impôts qui sont lourds et vexatoires sont perçus par les cadis, les cheicks et les receveurs dans les villes organisées en communes.



Le Bardo, près Tunis.

Armée et marine. — Outre l'armée d'occupation dont le général commandant remplit près du bey l'office de ministre de la guerre, le bey a aussi la sienne, composée de quelques milliers de soldats réguliers, et de dix mille irréguliers, dont la tenue et l'armement sont déplorables. Pas de marine.

Population. — Les évaluations sont très différentes, plus de deux millions d'après certains auteurs, à peine la moitié d'après les évaluations tunisiennes officielles. On ne saura la vérité que lorsque le recensement sera exécuté dans des conditions normales. Races : Berbères ou Kabyles, Arabes, Turcs et Maures, Nègres, Juifs, Européens. Le principal dialecte est l'arabe ; le français est la langue officielle ; l'italien est employé par les Italiens et les Maltais.

Divisions administratives. Villes et monuments. — La Tunisie est divisée en 22 provinces ou caïdats. 1° Tunis (Tunis ; 125,000 hab.) ; 2° Sidi-bou-Saïd (la Goulette), 3° Bizerte (Bizerte, 5,000 hab. ; Porto-Farina) ; 4° Mater ; 5° Tabarka ; 6° Beja (Beja, 4000 hab.) ; 7° El-Kef (El-Kef, 7000 hab.) ; 8° Mohammedia (Zaghouan, 3000 hab.) ; 9° Hammam-el-Enf ; 10° Seliman (Nabel, 4,800 hab.) ; 11° Teboursouk ; 12° Tastour ; 13° Tebourba ; 14° Sahel (Sousse, 7,000 hab.) ; 15° Monastir (Monastir, 6,000 hab.) ; 16° Mahédia (Mahédia, 9,000) ; 17° Sfax (Sfax, 10,000 hab.) ; 18° Kairouan (Kairouan, 12,000 hab.) ; 19° Gafsa (Gafsa, 5,000 hab.) ; 20° Tozer ; 21° El-Aarad (Gabès, 7500 hab.), 22° El-Djeba.

La Tunisie est couverte de ruines romaines, citernes, aqueducs, arcs de triomphe, portes, temples, théâtres. Les monuments les plus remarquables sont les ruines de Carthage, d'Utique, l'aqueduc de Zaghouan, l'amphithéâtre d'El-Djem, le mausolée de Dougga, le temple de Sbeitla, etc.

La Tunisie peut devenir en peu de temps la plus pros-

père de nos colonies. « Celui qui aurait assez de hardiesse pour entreprendre cette œuvre de réparation et assez de prudence pour la bien conduire non seulement donnerait à la France une belle province de plus, mais encore démontrerait à ses détracteurs qu'elle sait coloniser. — De Lanessan, *la Tunisie.* »

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Masinissa [1].

Masinissa fut le plus heureux et le meilleur des rois de notre temps. Il régna plus de soixante ans, toujours florissant de santé, et sa longue existence fut de quatre-vingt-dix années : il l'emporta sur tous ses contemporains en vigueur. Fallait-il être debout, il s'y tenait tout un jour sans remuer; rester assis, il ne se levait pas : il supportait la fatigue d'être à cheval nuit et jour sans en être incommodé. Une preuve de sa force physique c'est que, âgé de quatre-vingt-dix ans à l'époque où il mourut, il laissa un fils âgé de quatre années, Stembales, que Micipsa adopta plus tard, et avec Stembales quatre autres fils. Grâce à la bonne intelligence qui régnait entre eux, il vit pendant toute sa vie son palais fermé aux manœuvres et aux intrigues domestiques. Mais voici le fait le plus éclatant et le plus beau de son règne. La Numidie avait été jusqu'alors stérile et incapable de produire des fruits mangeables; il montra le premier qu'elle pouvait aussi bien qu'une autre terre en porter, en fécondant des terrains immenses qu'il réserva de distance en distance à telle ou telle production. On ne saurait payer trop justement à sa mémoire un tribut d'éloges.

Victoire de Lelius et de Masinissa contre Syphax [2].

Vers le même temps Lelius et Masinissa étant arrivés en Numidie après environ quinze jours de marche, les Massy-

1. Polybe, liv. XXXVII, § 3. Trad. Bouchot.
2. Tite-Live, liv. XXX, § 11. Trad. Nisard.

liens, sujets naturels de Masinissa, rentrèrent avec joie sous l'obéissance d'un roi qu'ils avaient longtemps regretté. Syphax, dont les lieutenants et les garnisons furent chassés, se renferma dans ses anciens États, non toutefois pour s'y tenir en repos. Sa femme Sophonisbe et son beau-père Asdrubal l'excitaient en s'adressant à son amour : il avait d'ailleurs tant d'hommes et de chevaux que le tableau de cette puissance si longtemps florissante eût inspiré de la confiance à un prince moins barbare et moins présomptueux. Il rassembla donc tout ce qu'il avait d'hommes propres au service, leur distribua des chevaux, des armes, des traits, partagea sa cavalerie en escadrons, son infanterie en cohortes, comme le lui avaient appris autrefois des centurions romains. Avec cette armée, aussi nombreuse que celle qu'il avait eue précédemment, mais presque tout entière neuve et indisciplinée, il marcha aux ennemis et alla camper tout près d'eux. Il y eut d'abord quelques cavaliers qui s'avancèrent hors des lignes avec précaution pour faire une reconnaissance. Repoussés à coups de flèches, ils se replièrent vers leurs compagnons ; puis les sorties eurent lieu des deux côtés. Ceux qui avaient le dessous sentaient l'indignation s'allumer en eux, et revenaient plus nombreux. C'est là ce qui rend les combats de cavalerie si animés : l'espérance grossit le nombre des vainqueurs et le ressentiment celui des vaincus. Une poignée d'hommes avait commencé l'action ; bientôt toute la cavalerie des deux armées se trouva à la fois emportée par son ardeur. Tant que ce fut une simple mêlée de cavalerie, cette multitude de Massésyliens, que Syphax faisait avancer par masses, fut presque irrésistible. Mais quand l'infanterie romaine, accourant tout à coup par les passages que lui ménageaient les escadrons, eut rétabli le combat et repoussé l'ennemi qui chargeait en désordre, les Barbares hésitèrent à lancer leurs chevaux; puis ils s'arrêtèrent déconcertés par cette tactique nouvelle pour eux ; enfin ils se plièrent devant l'infanterie, et ne tinrent même pas devant la cavalerie, que l'appui des fantassins enhardissait. Déjà s'approchaient les enseignes des légions ; les Massésyliens ne purent soutenir ni le premier choc, ni même la simple vue des enseignes et des

armes romaines : tout le souvenir de leurs précédentes défaites ou leur frayeur présente faisaient impression sur leur esprit ! Syphax courut alors sur les escadrons ennemis, dans l'espoir que la honte ou son propre danger arrêteraient la fuite, mais son cheval fut grièvement blessé et le jeta à terre. On entoura le roi, on se rendit maître de sa personne et on le conduisit vivant à Lélius : spectacle plus doux pour Masinissa que pour tout autre.

Bataille entre Romains et Numides[1].

Jugurtha donne tout à coup le signal et fond sur les ennemis. Une partie des Numides taille en pièces l'arrière-garde des Romains, d'autres les attaquent à droite et à gauche, les harcelent avec acharnement, les pressent et mettent partout le désordre dans les rangs. Ceux d'entre les Romains qui, avec un courage plus résolu, avaient été au-devant des Numides, joués par ces attaques incertaines, recevaient de loin des blessures sans pouvoir eux-mêmes frapper à leur tour ou engager le combat. Instruits d'avance par Jugurtha, les cavaliers numides, partout où un escadron romain s'ébranlait pour les charger, ne se ralliaient pas en corps ni du même côté, mais ils se dispersaient et s'éloignaient le plus possible les uns des autres. Si les Romains s'acharnaient à leur poursuite, ils revenaient supérieurs en nombre envelopper par derrière et sur les flancs un ennemi dispersé. D'autres fois, la colline favorisait leur fuite encore mieux que la plaine; les chevaux numides, habitués à cette manœuvre, s'échappaient facilement à travers les broussailles, tandis que les nôtres étaient arrêtés par les difficultés d'un terrain qu'ils ne connaissaient pas.

Au reste, ce combat, marqué par tant de vicissitudes, offrait un spectacle de confusion, d'horreur et de pitié. Séparés de leurs compagnons, les uns cèdent, les autres poursuivent ; les drapeaux, les rangs sont abandonnés ; là où le péril l'a surpris, chacun se défend et repousse l'attaque : armes, traits, chevaux, hommes, ennemis, citoyens, tout est con-

1. Salluste, *Jugurtha*.

fondu; il n'y a ni plan, ni commandement, le hasard décide tout. Aussi le jour était déjà fort avancé que l'issue du combat était encore fort incertaine.

Massacre de Vacca [1].

Les manœuvres de Jugurtha réussirent auprès des habitants de la ville de Vacca, où, au commencement des premières négociations pour la paix, Métellus avait mis garnison. Les principaux de la ville, cédant aux pressantes sollicitations de Jugurtha, pour lequel d'ailleurs ils n'avaient jamais eu d'éloignement, forment entre eux une conspiration. Le peuple, comme il est d'ordinaire, et surtout chez les Numides, était inconstant, amoureux des séditions et des troubles, avide de nouveautés, ennemi de la paix et du repos. Toutes les dispositions prises, ils fixèrent l'exécution du complot au troisième jour : c'était une fête solennelle célébrée dans toute l'Afrique par des jeux et des divertissements propres à bannir toute défiance; au temps marqué, les centurions, les tribuns militaires et même le commandant de la ville, Turpilius Silanus, sont chacun invités dans différentes maisons, et tous, à l'exception de Turpilius, égorgés au milieu du festin. On tombe ensuite sur les soldats qui, profitant de la fête et de l'absence de leurs chefs, s'étaient dispersés sans armes dans la ville. Le peuple prend part aussi au massacre; les uns avaient été instruits du complot par la noblesse; les autres, excités par leur penchant naturel et ne sachant même pas ce qui s'était passé ni ce qu'on projetait, trouvaient un attrait assez puissant dans le désordre et dans le changement.

Les soldats romains, dans cette alarme imprévue, pleins de trouble et ne sachant quel parti prendre, courent en désordre vers la citadelle où étaient leurs étendards et leurs boucliers. Les portes avaient été fermées d'avance et un poste de soldats ennemis en défendait l'entrée. De leur côté les femmes et les enfants, du haut des toits et des maisons, lançaient à l'envi des pierres et tout ce qui tombait sous la main. Il était impossible aux Romains de se mettre en garde

1. Salluste, *Jugurtha*, Trad. Bélèze, § 66 et suiv.

de tant de côtés, et la force était impuissante contre le sexe et l'âge les plus faibles. Tous, braves ou lâches, aguerris ou timides, succombaient sans défense. Dans cet affreux massacre, au milieu de l'acharnement des Numides, dans une ville fermée de toutes parts, Turpilius, seul de tous les Italiens, s'échappa sans blessure. Dut-il son salut à la pitié de son hôte, à une convention ou au hasard, je l'ignore : toujours est-il que celui qui, dans ce désastre, préféra une vie honteuse à une réputation sans tache, me paraît un homme lâche et infâme.

Prise de Thala [1].

Métellus n'ignorait pas qu'entre Thala et le fleuve le plus voisin, dans un espace de cinquante milles, se trouve une plaine aride et déserte. Toutefois, espérant terminer la guerre par la prise de cette ville, il entreprit de surmonter toutes les difficultés de vaincre la nature même. Il fit donc et débarrasser toutes les bêtes de somme de leurs bagages et les chargea d'une provision de blé pour dix jours et d'outres et autres vaisseaux propres à contenir de l'eau. On mit aussi en réquisition dans la campagne tout ce qu'on put trouver d'animaux domestiques, pour porter des vases de toute espèce, surtout des vases de bois ramassés dans les huttes des Numides. De plus il commanda aux habitants des cantons voisins, qui s'étaient donnés à lui après la déroute de Jugurtha de charrier de l'eau en abondance, leur assignant le jour et le lieu où ils devaient se trouver. De son côté il fit charger les bêtes de somme de l'eau du fleuve que nous avons dit être le plus proche de la ville. Ainsi approvisionné, il marche vers Thala. Quand on fut arrivé à l'endroit assigné aux Numides, le camp à peine établi et fortifié, il tomba tout à coup une si grande quantité de pluie qu'elle fut plus que suffisante aux besoins de l'armée. D'ailleurs les convois dépassèrent les espérances; car les Numides, comme tout peuple nouvellement soumis, avaient fait plus qu'on ne leur avait demandé : au reste les soldats, par esprit de religion, préférèrent l'eau de pluie, et cette circonstance accrut singulièrement leur cou-

1. SALLUSTE, *Jugurtha*. Trad. Bélèze, § 75 et suiv.

rage, car ils se persuadèrent que les dieux immortels prenaient soin d'eux. Le lendemain, contre l'attente de Jugurtha, les Romains arrivèrent devant Thala. Les habitants qui se croyaient garantis par l'extrême difficulté des lieux, furent frappés de cette soudaine et merveilleuse apparition. Néanmoins ils se disposèrent à combattre avec courage : autant en firent les nôtres.

Le roi, convaincu que désormais rien n'était impossible à Métellus, puisqu'il avait triomphé de tous les obstacles, des armes de toute sorte, des lieux, des temps, enfin de la nature même qui commande à toutes choses, s'enfuit nuitamment de la ville avec ses enfants et une grande partie de ses trésors. Depuis ce moment, il ne s'arrêta jamais dans le même endroit plus d'un jour ou d'une nuit, des affaires pressantes étaient le prétexte de ces brusques déplacements, mais il craignait la trahison, et il espérait y échapper par la promptitude de ses marches, car les complots de ce genre demandent du loisir et une occasion favorable. Cependant Métellus, voyant les assiégés disposés à bien se défendre, et la ville également fortifiée par la nature et par l'art, investit les murs d'une palissade et d'un fossé ; ensuite, dans les endroits les plus favorables aux opérations d'un siège, il fait dresser des mantelets, former des terrasses et sur ces terrasses élever des tours pour mettre à couvert les ouvrages et les travailleurs. A ces moyens d'attaque, les habitants opposent avec une égale activité leurs moyens de défense ; en un mot, de part et d'autre, on ne néglige rien. Enfin les Romains, déjà épuisés par de longues fatigues et par les combats, après quarante jours de siège, s'emparèrent du corps de la place seulement, car pour le butin, les transfuges l'avaient entièrement détruit. Dès que ceux-ci virent le mur battu par les béliers et leurs affaires désespérées, ils transportèrent au palais du roi l'or, l'argent et toutes les choses précieuses. Là, gorgés de vin et de nourriture, ils livrèrent aux flammes et ces richesses, et le palais, et leurs personnes. Ainsi le châtiment qu'ils redoutaient de l'ennemi, ils se l'infligèrent eux-mêmes volontairement.

Révolte de Tacfarinas [1] (17 ap. J.-C.)

I

Tacfarinas était un Numide, déserteur des armées romaines, où il avait servi comme auxiliaire. Il réunit d'abord, pour le vol et le butin, des bandes vagabondes, habituées au brigandage. Bientôt il sut les discipliner, les ranger sous les drapeaux, les distribuer en compagnies ; enfin, de chef d'aventuriers, il devint général des Musulans. Ce peuple puissant, qui confine aux déserts de l'Afrique, et qui alors n'avait point encore de villes, prit les armes, et entraîna dans la guerre les Maures ses voisins : ceux-ci avaient pour chef Mazippa. Les forces furent partagées : Tacfarinas se chargea de tenir dans des camps et d'habituer à l'obéissance et à la discipline les hommes d'élite, armés à la romaine ; tandis que Mazippa, avec les troupes légères, porterait partout l'incendie, le carnage et la terreur. Déjà ils avaient forcé les Cinithiens, nation considérable, à se joindre à eux, lorsque Furius Camillus, proconsul d'Afrique, après avoir réuni sa légion et ce qu'il y avait d'auxiliaires sous les étendards, marcha droit à l'ennemi.

.... Tacfarinas ne refusa pas le combat: les Numides furent défaits.

II [2]

Tacfarinas recommença la guerre en Afrique. Ce furent d'abord de simples courses, dont la vitesse le dérobait à toutes les poursuites. Bientôt il saccage les bourgades, entraîne après lui d'immenses butins, et finit par assiéger, près du fleuve Pagida, une cohorte romaine. Le poste avait pour commandant Decrius, intrépide soldat, capitaine expérimenté, qui tint ce siège pour un affront. Après avoir exhorté sa troupe à présenter le combat en rase campagne, il la range devant les retranchements. Elle est repoussée au premier choc. Décrius couvert de blessures, ayant un œil crevé, n'en fait pas moins

1. Tacite, *Annales*, liv. II, § 52. Trad. Burnouf.
2. Tacite, *Annales*, Liv. III, § 20. Trad. Burnouf.

face à l'ennemi, et combat jusqu'à ce qu'il tombe mort, abandonné des siens.

A la nouvelle de cet échec, Apronius, successeur de Camillus, plus indigné de la honte des Romains qu'alarmé du succès de l'ennemi, fit un exemple rare dans ces temps-là, et d'une sévérité antique, il décima la cohorte infâme, et tous ceux que désigna le sort expirèrent sous la verge. Cet acte de vigueur fut si efficace qu'un corps de cinq cents vétérans défit seul les mêmes troupes de Tacfarinas devant le fort de Thala, qu'elles venaient attaquer... Tacfarinas, voyant ses Numides découragés et rebutés des siéges, court de nouveau la campagne, fuyant dès qu'on le presse, et bientôt revenant à la charge. Tant qu'il suivit ce plan, il se joua des efforts de l'armée romaine, qui se fatiguait vainement à le poursuivre. Lorsqu'il eut tourné sa course vers les pays maritimes, embarrassé de son butin, il lui fallut s'assujettir à des campements fixes. Alors Apronius Cesianus, envoyé par son père avec de la cavalerie et des cohortes auxiliaires, renforcées des légionnaires les plus habiles, battit les Numides et les rechassa dans leurs déserts.

III[1]

Tacfarinas... avait poussé l'insolence jusqu'à envoyer à César une ambassade qui demandait un établissement pour lui et pour son armée, ou menaçait d'une guerre interminable. On rapporte que jamais insulte à l'empereur et au peuple romain n'indigna Tibère comme de voir un déserteur et un brigand s'ériger en puissance ennemie... Il chargea Blesus d'offrir l'impunité à ceux qui mettraient bas les armes, mais de s'emparer du chef à quelque prix que ce fût.

Beaucoup de rebelles profitèrent de l'amnistie : bientôt, aux ruses du Numide, on opposa le genre de guerre dont il donnait l'exemple. Comme ses troupes, moins fortes que les nôtres, et meilleures pour les surprises que pour les combats, couraient par bandes détachées, attaquant tour à tour en éludant les attaques et dressant des embuscades, l'armée romaine se mit

1. Tacite, *Annales*, Liv. III, § 73. Trad. Burnouf.

en marche dans trois directions et sur trois colonnes. Le lieutenant Cornelius Scipio ferma les passages par où l'ennemi venait piller le pays de Leptis et se sauvait ensuite chez les Garamantes; du côté opposé, le fils de Blésus alla couvrir les bourgades dépendantes de Cirta : au milieu le général lui-même, avec un corps d'élite établissait dans les lieux convenables des postes fortifiés, de sorte que les barbares, serrés, enveloppés de toutes parts, ne faisaient pas un mouvement sans trouver les Romains en face, sur leurs flancs, souvent même sur leurs derrières. Beaucoup furent ainsi tués ou faits prisonniers. Alors Blésus subdivisa ses trois corps en plusieurs détachements, dont il donna la conduite à des centurions d'une valeur éprouvée; et, l'été fini, au lieu de retirer ses troupes suivant la coutume, et de les mettre en quartiers d'hiver dans notre ancienne province, il les distribua dans les forts qui cernaient, pour ainsi dire, le théâtre de la guerre. De là, envoyant à la poursuite de Tacfarinas des coureurs qui connaissaient les routes de ces déserts, il le chassait de retraite en retraite. Il ne revint qu'après s'être emparé du frère de ce chef, et ce fut encore trop tôt pour le bien des alliés, puisqu'il laissait derrière lui des ennemis prêts à recommencer la lutte.

IV [1]

Tacfarinas, ayant semé le bruit que la puissance romaine, entamée déjà par d'autres nations, se retirait peu à peu de l'Afrique, et qu'on envelopperait facilement le reste des nôtres, si tous ceux qui préféraient la liberté à l'esclavage voulaient fondre sur eux, augmente ses forces, campe devant Thubusque et investit cette place. Aussitôt Dolabella rassemble ce qu'il a de soldats, et, grâce à la terreur du nom romain, jointe à la faiblesse des Numides en face de l'infanterie, il chasse les assiégeants par sa seule approche, fortifie les postes avantageux, et fait trancher la tête à quelques chefs Musulans qui préparaient une défection. Puis, convaincu par l'expérience de plusieurs campagnes qu'une armée pesante et marchant en un seul corps n'atteindrait jamais des bandes vagabondes, il

1. Tacite, *Annales*, liv. IV, § 24. Trad. Burnouf.

appelle le roi Ptolémée avec ses partisans, et forme quatre divisions qu'il donne à des lieutenants ou à des tribuns. Des officiers maures choisis conduisaient au butin des troupes légères, lui-même dirigeait tous les mouvements.

Bientôt on apprit que les Numides, réunis près des ruines d'un fort nommé Auzea, qu'ils avaient brûlé autrefois, venaient d'y dresser leurs huttes et de s'y établir, se fiant sur la bonté de cette position tout entourée de vastes forêts. A l'instant, des escadrons et cohortes, libres de tout bagage et sans savoir où on les mène, courent à pas précipités. Au jour naissant, le son des trompettes et un cri effroyable les annonçaient aux barbares à moitié endormis. Les chevaux des Numides étaient attachés ou erraient dans les pâturages. Du côté des Romains tout était prêt pour le combat, les rangs de l'infanterie serrés, la cavalerie à son poste. Chez les ennemis rien de prévu; point d'armes, nul ordre, nul mouvement calculé; ils se laissent traîner, égorger, prendre comme des troupeaux. Irrité par le souvenir des fatigues et joyeux d'une rencontre désirée tant de fois et tant de fois éludée, le soldat s'enivrait de vengeance et de sang. On fit dire dans les rangs de s'attacher à Tacfarinas, connu de tous après tant de combats, que, si le chef ne périssait, la guerre n'aurait pas de fin. Mais le Numide, voyant ses gardes renversés, son fils prisonnier, les Romains débordant de toutes parts, se précipite au milieu des traits, et se dérobe à la captivité par une mort qu'il fit payer cher. La guerre finit avec lui..

Édit de Hunneric contre les catholiques (484)[1].

Hunneric, roi des Vandales et des Alains, à tous les peuples soumis à notre domination :

C'est un des attributs de la majesté royale de faire retomber le mal sur ceux qui ont voulu le mal. Le méchant ne doit s'en prendre qu'à lui-même si le châtiment est le résultat de ses mauvaises intentions... C'est pourquoi nous prenons aujourd'hui des mesures sévères contre les provocateurs qui ont cru pouvoir

1. Cet édit est donné par Victor Vitensis dans son *Historia persecutionis Vandalicæ*, liv. IV, § 2. Édit. Ruinart, p. 64.

enfreindre les édits de notre père de glorieuse mémoire et nos propres édits. Nous avons déjà fait savoir par nos ordonnances à tous les peuples qui nous obéissent que nous nous opposions aux assemblées convoquées par les prêtres catholiques dans les terres échues en partage aux Vandales, et à la célébration de leurs mystères impies. Voyant que les catholiques ne tenaient pas compte de nos injonctions et ayant été informé d'ailleurs que plusieurs se vantaient d'être seuls en possession de la vraie doctrine, nous leur avons mandé, en leur fixant un délai de neuf mois, de venir à Carthage pour une assemblée qui devait avoir lieu aux calendes de février de la huitième année de notre règne. Notre intention était d'examiner, dans cette nouvelle conférence, si l'on pouvait se rapprocher de leurs doctrines. Lorsqu'ils furent rendus de toutes parts à Carthage pour l'époque désignée, nous leur accordâmes encore un délai de quelques jours. Au moment où les catholiques se montrèrent disposés à conférer, nos vénérables évêques les invitèrent à prouver nettement à l'aide des divines Écritures, ainsi que cela avait été réglé à l'avance, leur dogme de la consubstantialité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ou bien à rejeter ce que les innombrables prélats, rassemblés de toutes les parties du monde, dans les deux conciles de Rimini et de Séleucie, avaient précédemment condamné. Mais, loin de se prêter à ce qu'on leur demandait, ils poussèrent le peuple à la sédition. Ils firent plus : lorsque nous leur enjoignîmes, le second jour, de nous éclairer suivant l'engagement pris, sur leurs croyances, ils eurent recours, avec leur audace accoutumée, à une nouvelle sédition et aux clameurs, et les débats ne purent commencer. Sur leurs provocations nous ordonnâmes que leurs églises restassent fermées tant qu'ils ne voudraient pas se présenter à la conférence indiquée. Avec une mauvaise volonté bien arrêtée, ils persistèrent dans leur résolution. Nous avons donc cru nécessaire et juste de tourner contre eux les mesures prescrites dans les lois qu'ils ont fait promulguer à différentes époques par les empereurs qui partageaient leurs erreurs.

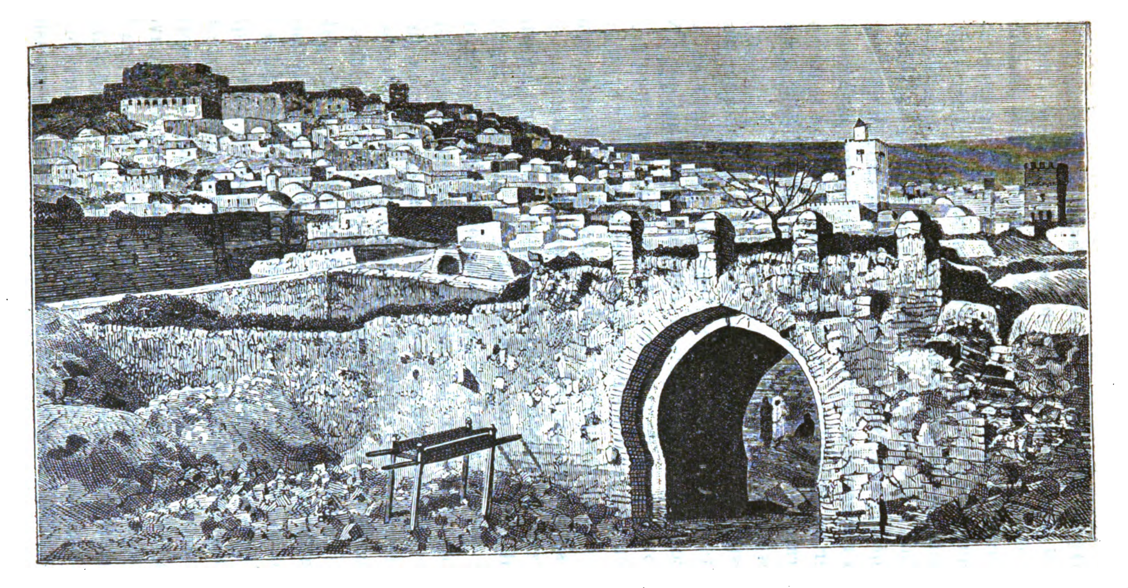
Voici quelques dispositions de ces lois : « Il n'y aura point d'autres églises que celles qui sont desservies par des prêtres

catholiques; il ne sera pas permis aux dissidents de se réunir pour vivre dans une règle commune, de convoquer des assemblées, de se faire donner ou d'élever des églises dans les villes ou dans quelque autre lieu, si petit qu'il soit. Toutes les choses qui auront servi au culte non autorisé seront la propriété du fisc. Les biens de l'église condamnée reviendront aux prêtres catholiques. Les dissidents ne pourront se déplacer; s'ils essayent de changer de pays, ils seront livrés par les villes et localités où ils auront cherché refuge; ils ne pourront ni baptiser, ni se livrer à la controverse sur des matières religieuses; défense leur est faite de sacrer les évêques, de conférer les ordres aux prêtres et aux membres du clergé. On ne tiendra aucun compte aux condamnés des titres particuliers qu'ils pourront faire valoir. Enfin, dans le cas où il y aurait récidive, les coupables seront enlevés de leurs demeures, conduits en exil, et soumis à la surveillance. »

Les mêmes empereurs ont également sévi contre les dissidents laïques en les privant du droit de donner, de tester et aussi de recueillir une donation ou une succession, soit à titre de fidéicommis, de legs ou de donation, et cela quand même ils eussent été héritiers légitimes, ou simplement héritiers désignés par codicille et autres actes de ce genre. La persécution en était venue à ce point que les officiers mêmes du palais étaient soumis, par le seul fait de dissidence, aux peines les plus sévères. Ainsi privés de leurs dignités et des privilèges de leurs charges, ils se voyaient assimilés aux criminels d'État. Les employés subalternes des divers fonctionnaires civils étaient passibles, par le même fait, d'une amende de trente livres pesant d'argent. S'ils encouraient une sixième fois la condamnation, on ajoutait au châtiment prescrit les verges et l'exil.

En outre, les empereurs avaient ordonné de brûler tous les livres des prêtres qu'ils poursuivaient pour hérésie. Semblablement nous ordonnons de brûler les livres qui contiennent les doctrines impies des catholiques.

Voici, de plus, quelles étaient les mesures prises, au temps des empereurs catholiques, contre les individus de chacune des classes dont se compose la population de l'empire : les



Vue générale de Béja.

illustres payaient, pour le fait de dissidence, cinquante livres pesant d'or ; les *spectabiles* quarante ; les *sénateurs*, trente ; les *décurions*, cinq ; les *marchands*, cinq ; chaque homme du peuple cinq ; enfin les *circumcelliones*, c'est-à-dire les individus n'ayant point de domicile fixe, payaient dix livres pesant d'argent, et de plus ceux qui persévéraient dans ce qu'on appelait leurs erreurs, perdaient leurs biens et étaient condamnés à l'exil. Si les habitants de tout rang dans les villes, si les régisseurs et fermiers des biens d'autrui essayaient de cacher un délinquant, ne le dénonçaient pas, ou tentaient de soustraire un prévenu au jugement, ils encouraient les mêmes peines que les coupables,..

C'est pourquoi nous croyons nécessaire d'appliquer à notre tour toutes les mesures précédemment indiquées à ceux qui sont convaincus d'avoir été et d'être encore catholiques. Nous leur ordonnons de renoncer à leurs anciennes erreurs. S'ils résistent, on les poursuivra devant les tribunaux de toutes les villes, et on poursuivra enfin les juges qui, sans tenir compte de nos volontés, auront négligé d'infliger aux coupables de rigoureux châtiments... Les châtiments atteindront indistinctement tous ceux qui, aux calendes de juin de la huitième année de notre règne, ne se seront point convertis à la vraie religion, celle que nous pratiquons et vénérons. Notre piété a fixé ce délai pour ouvrir la voie de l'indulgence à ceux qui se rétracteront, et, d'autre part, pour enlever tout prétexte de plainte à ceux qui ne se rétracteront point. Les individus qui persévéreront dans leur erreur, qu'ils soient officiers du palais ou fonctionnaires publics, seront passibles d'une amende, chacun en raison de son rang, et d'après le tableau qui a été dressé précédemment. Nous voulons en outre par cet édit que, pour la punition des délits, on consulte avec soin le texte des lois que nous avons citées afin qu'on ne puisse commettre d'erreurs dans l'application de la peine. Quant aux gouverneurs des provinces, nous ordonnons qu'on leur inflige les châtiments prononcés contre eux, quand ils négligeront d'obéir à nos commandements. Que les vénérables serviteurs de la Majesté divine, à savoir nos prêtres, soient mis en possession de toutes les églises des catholiques et de leurs dépendances.

en quelques lieux et contrées de notre royaume que ces églises se trouvent situées. C'est là notre volonté. Les pauvres profiteront, nous n'en doutons pas, de ce que nous donnons si légitimement aux prêtres sacrés de notre religion. Nous ordonnons que cette loi, fondée sur l'équité naturelle, soit portée à la connaissance de tous, afin que nul désormais ne puisse se prévaloir d'avoir ignoré ses dispositions,

A tous les peuples soumis à notre domination, salut.

Donné à Carthage, le sixième jour des calendes de mars.

Rescrit de Justinien (13 avril 534).

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'empereur et César Flavius Justinien, l'Allemanique, le Gothique, le Germanique, le Francique, l'Antique, l'Alanique, le Vandalique, l'Africain, Débonnaire, Heureux, Renommé, vainqueur et triomphateur, toujours Auguste.

A Archélaüs préfet du prétoire d'Afrique.

Notre esprit ne peut embrasser, notre langue ne peut dire tout ce que nous devons de remerciements et de louanges à Notre-Seigneur Jésus-Christ... En bien peu de temps l'Afrique a, par nos efforts, recouvré la liberté après quatre-vingt-quinze années de servitude sous les Vandales, ces ennemis des âmes et des corps à la fois, car ils entraînaient dans leur impiété, par un second baptême, les âmes trop faibles pour supporter les tortures diverses et les supplices, et ils soumettaient durement à un joug barbare des corps nés pour être libres. Ils souillaient aussi de leurs impiétés les saintes églises de Dieu ; de quelques-unes ils avaient fait des écuries. Nous avons vu des hommes vénérables dont la langue coupée à la racine racontait douloureusement les souffrances ; d'autres, après des tortures diverses, dispersés en différentes provinces, avaient terminé leur vie dans l'exil. Par quelles paroles, par quelles œuvres pourrons-nous dignement rendre grâces à Dieu, qui par moi, le dernier de ses serviteurs, a daigné venger les injures de son Église et arracher au joug de la servitude les peuples de si vastes provinces? bienfait que n'avaient pu obtenir de Dieu nos prédécesseurs, à qui non seulement il ne fut point donné de délivrer l'Afrique, mais qui virent Rome

elle-même prise par les Vandales, et tous les ornements impériaux transportés de là en Afrique. Tandis que maintenant Dieu, par sa miséricorde, nous a non seulement livré l'Afrique et toutes ses provinces, mais nous a aussi rendu ces mêmes ornements impériaux, qui avaient été enlevés à la prise de Rome. Donc, après de tels bienfaits que la Providence nous a départis, ce que nous attendons de la miséricorde du Seigneur notre Dieu, c'est qu'il affermisse et maintienne intactes les provinces qu'il a daigné nous rendre, et nous les fasse régir selon sa volonté et son bon plaisir...

1° En conséquence... nous voulons, par cette loi impériale, que toute l'Afrique que Dieu nous a confiée soit élevée au premier rang, et ait une préfecture propre, en sorte que, comme l'Orient et l'Illyrie, de même aussi l'Afrique soit spécialement dotée par notre clémence de la suprême autorité prétorienne, dont nous ordonnons que le siège sera à Carthage, et que le nom soit ajouté dans le préambule des actes publics à celui des autres préfectures; et nous avons aujourd'hui fait choix de Votre Excellence pour la gouverner.

2° Et, avec l'aide de Dieu, il y sera organisé sept provinces avec leurs magistrats, entre lesquelles celles de Tingis, de Carthage ci-devant appelée Proconsulaire, de Byzacène et de Tripolis auront des gouverneurs consulaires; les autres, savoir la Numidie, la Mauritanie et la Sardaigne, seront, Dieu aidant, administrées par des présidents.

3° Et quant aux bureaux de Votre Grandeur ou de Sa Magnificence, le préfet du prétoire d'Afrique en exercice, quel qu'il soit, nous ordonnons qu'il y sera employé trois cent quatre-vingt-seize personnes, réparties entre les diverses divisions et bureaux. Quant à ceux des consulaires et présidents, il y aura cinquante personnes dans les bureaux de chacun d'eux.

4° Les émoluments que recevront les fonctionnaires sont déterminés par l'état ci-annexé.

Suivent cinq articles et un second rescrit, adressé à Bélisaire, sur l'organisation militaire.

Dévastation de l'Afrique[1].

Il est aisé de juger par la grandeur des maux dont Justinien a rempli le monde que ce n'était pas un homme, mais un démon sous la forme extérieure d'un homme... Il a fait un tel dégât en Afrique, que, bien que cette province soit d'une prodigieuse grandeur, il faut faire beaucoup de chemin pour y trouver un habitant. Il y avait autrefois plus de cent soixante mille Vandales en état de porter les armes, sans parler de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs valets. Qui pourrait jamais dire combien il y avait d'Africains qui habitaient les villes, qui cultivaient la campagne ou qui trafiquaient par mer? Il a encore détruit un plus grand nombre de Maures avec leurs femmes et leurs enfants. Il y avait aussi quantité de Romains, soldats ou autres, qui étaient venus de Constantinople. Aussi, en affirmant qu'il est mort en Afrique cinq millions d'hommes, on n'en dirait pas encore assez. Toutes ces pertes procédèrent de ce que Justinien, au lieu de s'appliquer sérieusement aux moyens de conserver la possession de l'Afrique après la défaite des Vandales, et de conserver l'avantage de la victoire en gagnant l'affection des habitants, rappela Bélisaire sous le prétexte qu'il voulait s'attribuer l'autorité souveraine : c'était en réalité parce qu'il désirait profiter de son absence pour disposer de tout au gré de ses caprices, et réserver pour lui seul les richesses de tout ce vaste pays. En effet il ordonna d'y faire le dénombrement des biens. Il imposa des tributs fort pesants et jusqu'alors inusités. Il confisqua les meilleures terres. Il ôta aux ariens la liberté de la religion. Il différa d'envoyer des recrues et des renforts lorsque pourtant ils étaient nécessaires. Il accabla les soldats de mauvais traitements, qui soulevèrent des séditions dont les suites furent funestes. Enfin il ne laissa rien dans l'état où il l'avait trouvé, mais changea tout et remplit tout de désordre.

1. Procope, *Histoire secrète*, § 18.

Mort de saint Louis, à Tunis [1].

De la voie que il fist à Thunes ne vueil-je viens conter ne dire, pour ce que je n'i fu pas, la merci Dieu ! ne je ne vueil autre chose dire ne mettre en mon livre de quoy je ne soie certeins. Si parlerons de nostre saint roy sanz plus, et dirons ainsi, que après ce que il fu arrivez à Thunes, devant le chastel de Carthage, une maladie le prist dou flux dou ventre, dont il acoucha au lit, et senti bien que il devoit par tens trespasser de cest siecle à l'autre. Lors appela monsignour Phelippe son fil, et li commanda à garder, aussi comme par testament, touz les enseignemens que il li lessa, qui son ci-apres escrit en françois, lesquiex enseignemens ly roys escrit de sa sainte main, si comme l'on dist...

..... Quant li bons roys ot enseignié son fil monsignour Phelippe, l'enfermetes que il avoit commença à croistre forment et demanda les sacremens de sainte Eglise, et les ot en sainne pensée et en droit entendement, ainsi comme il apparut ; car quant on l'enhuiloit et on disoit les sept pseaumes, il disoit les vers d'autre part. Et oy conter monsignour le comte d'Alençon son fil, que quand il aprochoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre, et meismement mosignour saint Jaque, en disant l'oraison, qui commence : Esto Domine c'est-à-dire, « Dieu, soyez saintefierres et garde de vostre peuple. » Monsignour saint Denis appela lors en s'aide, en disant l'oraison qui vaut autaut à dire « Sire Dieix, donne nous que nous puissions despire la prosperitei de ce monde, si que nous ne doutions nulle adversitei. » Il oy dire alors à monsigneur d'Alençon (que Dieix absoille !) que son père réclamoit lors madame Sainte Geneviève. Après se fit li sains roys couchier en un lit couvert de cendre, et mist ses mains sur sa poitrine, et en regardant vers le ciel rendit à nostre créatour son esperit, en cette hore meismes que li fiz Die morut pour le salut dou monde en la croix.

1. JOINVILLE, *Histoire de saint Louis.*

Algérie et Tunisie.[1]

Jamais et nulle part la nature ne paraît avoir réuni plus intimement deux contrées que le caprice des hommes a séparées, en restituant l'une à la civilisation et l'autre à la barbarie. Ainsi, Bône située près de la frontière des deux pays, si semblables sous le rapport de leur configuration physique et de leur population indigène, paraît marquer la limite entre deux mondes complètement différents. D'un côté des campagnes florissantes parsemées de villes et de villages européens, traversées par des routes qui pénètrent bien avant dans le désert, et, le long de ces routes, partout des maisons hospitalières, destinées exclusivement à l'usage des voyageurs; tandis que, de l'autre côté, des solitudes arides et déboisées, accessibles pendant la saison des pluies seulement au cavalier et au piéton; nulle part le moindre refuge pour l'étranger tant soit peu habitué aux exigences de la vie civilisée; en un mot quelques heures de marche sur le même littoral africain suffisent pour entrer de plain-pied dans l'immobile Orient des siècles passés, après avoir franchi le seuil de cet autre Orient moderne, orné de tous les prodiges de la civilisation. Sans doute le temps ne peut manquer de faire justice de cette choquante anomalie, et la Tunisie qui, sous tous les rapports, n'est guère que la continuation et même le complément nécessaire de l'Algérie, doit être un jour rattachée à cette dernière, en réparant ainsi les profondes blessures que lui a infligées cette séparation contre nature. C'est une question d'humanité, mais c'est une question d'intérêts français.

Traité du Bardo.

Le gouvernement de la République française, voulant empêcher la continuation du désordre sur ses frontières, et désirant assurer ses relations avec le gouvernement de la Régence a nommé délégué extraordinaire et plénipotentiaire le général Bréart.

1. Tchihatchef, *Espagne, Algérie Tunisie*, p. 554-5, éditeur J.-B. Baillière. Ce morceau a été écrit en 1880.

Art. 1er. — Les traités d'amitié et de commerce existant entre la France et la Régence sont confirmés et renouvelés.

Art. 2. — En vue de faciliter au gouvernement de la République française les moyens de garantir la défense de ses intérêts, le gouvernement du bey accorde au gouvernement de la République française toute facilité pour assurer la sécurité du littoral et des frontières de la Régence par une occupation dont l'étendue et les conditions seront déterminées ultérieurement.

Art. 3. — Cette occupation cessera quand les autorités beylicales auront prouvé qu'elles peuvent assurer la sécurité des frontières. Le gouvernement de la République, de son côté, garantit les Etats du bey contre toute agression extérieure.

Art. 4. — Le gouvernement de la République française garantit l'exécution des traités existants.

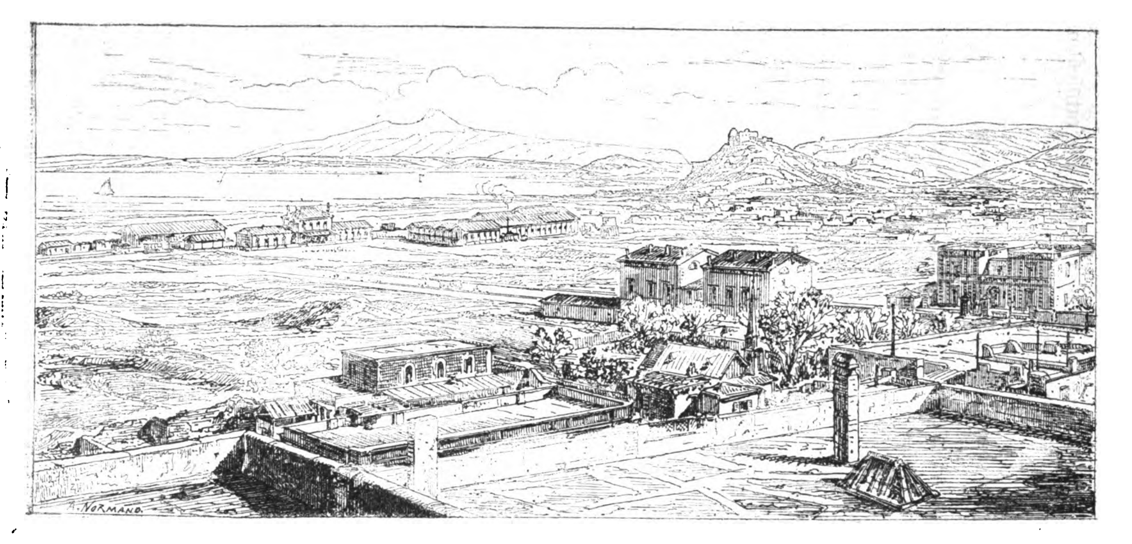
Art, 5. — Le gouvernement de la République française est représenté à Tunis par un ministre résident qui surveillera l'exécution des dispositions ci-dessus.

Art. 6. — Les agents diplomatiques de la République française près les cours étrangères protégeront les nationaux tunisiens et défendront leurs intérêts. En retour, le gouvernement du bey s'engage à ne conclure aucun traité, convention ou acte international sans en avoir prévenu le gouvernement de la République et sans entente préalable avec lui.

Art. 7. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement du bey devant s'entendre sur les termes d'un règlement de sa dette publique et des droits des créanciers de la Régence, les conditions dans lesquelles on a fait ce règlement seront fixées ultérieurement.

Art. 8. — Une contribution de guerre sera payée par les tribus de la frontière et du littoral; le chiffre des impositions et le mode de recouvrement seront débattus dans les négociations ultérieures.

Art. 9. — Pour protéger les intérêts français contre la contrebande des armes et munitions de guerre, le gouvernement du bey s'engage à empêcher toute importation de poudres et d'armes.



La gare de Tunis.

Art. 10. — Le présent traité sera soumis à la ratification du président de la République française.

Importance militaire de Bizerte[1].

L'établissement d'un port de commerce à Bizerte peut trouver des incrédules : il ne saurait en être de même de la création d'un grand port militaire et de l'avenir qui lui est réservé Tous les hommes spéciaux qui ont vu Bizerte et la disposition de son bassin intérieur ont été frappés de cette pensée. Le colonel Playfair traduisait l'opinion générale des gens du métier, quand il écrivait en 1878. « Bizerte aux mains d'une nation européenne peut devenir un des ports les plus parfaits et une des positions stratégiques les plus importantes de la Méditerranée. » Les Anglais, dont l'attention est toujours en éveil, avaient en quelque sorte pris possession de ce point remarquable, en faisant relever de 1843 à 1845 les côtes et la profondeur des lacs, et en ajoutant à la collection de leurs cartes de l'amirauté la carte de la rade de Bizerte et celle de ses lacs : ils tenaient par l'espérance cette position enviée. Si l'on avait quelque doute sur cet arrière-calcul de leur politique d'annexion, il suffirait de se rappeler la surveillance jalouse avec laquelle ils suivent depuis six mois tous nos mouvements sur cette côte et l'indignation qui a accueilli la nouvelle du débarquement de nos troupes à Bizerte. Les hommes d'État anglais, retenus par les convenances diplomatiques, se sont efforcés de rester corrects; mais l'opinion publique et l'opposition se sont déchaînées. La puissance qui a pris et gardé Gibraltar, Malte, Chypre, qui guette l'Egypte, ne peut se faire à l'idée que Bizerte ne soit pas sienne...

L'importance de Bizerte devenue port militaire doit s'accroître encore de l'insuffisance et de la pauvreté de nos ports sur les côtes algériennes. On a dépensé des millions pour créer sur ce *littus importuosum*, dont parle Salluste, des ombres de ports. Oran, Alger, Bône peuvent recevoir une escadre, mais ce ne seront jamais des ports. Toute illusion à cet égard

1. Dr Crozals, *Bizerte, son passé, son présent, son avenir*. (Revue de Géographie). 1881.

serait puérile... La flotte la plus considérable du monde réfugiée dans le lac de Bizerte y échappe naturellement d'abord à tout péril de mer ; elle est hors de portée de la vue de l'ennemi. Rien ne serait plus facile que d'interdire les abords de la rade elle-même par la construction de forts auxquels les accidents de la côte se prêtent le plus heureusement.

Tunis en 1882 [1].

Tunis, dans son ensemble, n'a pas grand aspect, et, si les environs sont fort beaux de couleur, la ville se présente elle-même assez mal. Assise dans une plaine, elle n'a pas ses maisons s'élevant en gradins sur une colline, comme tant d'autres villes arabes, ou encore se perdant dans de frais jardins. Elle n'a point non plus ces minarets nombreux et ces dômes qui font l'originalité de Kairouan. Elle vaut surtout par le détail, et, pendant quelques jours, le voyageur qui promène au hasard ses pas dans l'infini dédale des rues, est émerveillé des découvertes qu'il fait presque à chaque instant.

Ici ce sont les souks ou bazars, ruelles tortueuses, presque circulaires, au-dessus desquelles de longues planches de bois forment une sorte de toiture, qui garde la fraîcheur en tout temps. Chaque corps de métier a son souk particulier; ceux des libraires, des armuriers, des bijoutiers, des tisseurs sont parmi les plus curieux. Ailleurs, en dedans même de l'enceinte, dans de grands espaces vides, déserts, gîtent des milliers de chèvres; dans un de ces quartiers qu'on croirait depuis longtemps abandonné par ses habitants, au milieu du calme absolu et du silence, on entend tout à coup comme un grand bruit d'eau qui tombe, puis on aperçoit un jardin, des fleurs, des arbres, un petit coin vert et frais. C'est là que le grand aqueduc qui amène à Tunis les eaux du Zaghonan débouche. Le flot arrive énorme, et de là se déverse dans les cent dix grandes fontaines qui alimentent la ville.

Partout de l'imprévu et du bizarre, la Kasba en ruines, des murs crénelés et des forts avec des canons, des vestiges d'une enceinte plus vieille, ou bien par une porte, comme la porte

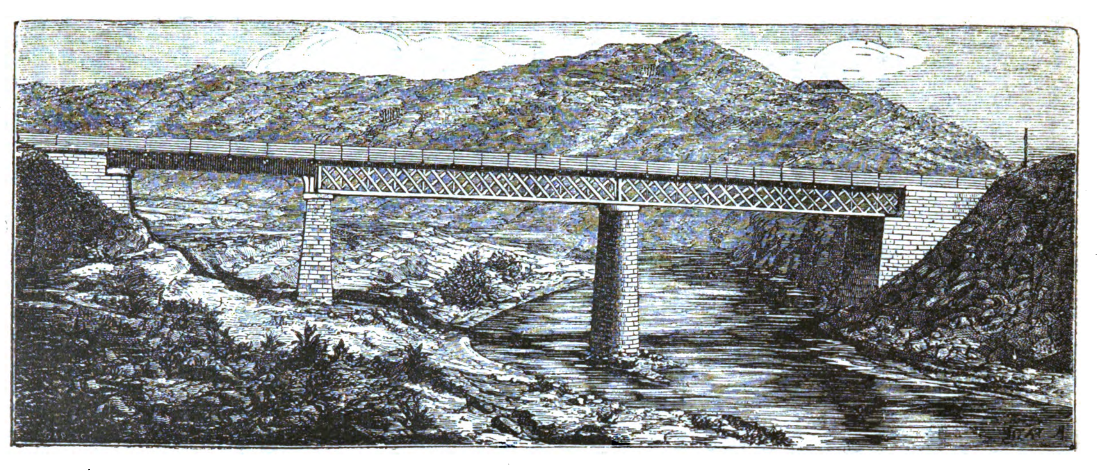
1. Cat, *Une excursion à Tunis.* (Revue de Géographie), 1882.

Es-Sadoun, une belle perspective sur tout un coin de la ville, rempli de dômes et de mosquées. Presque toutes les maisons, même les plus sordides, ont dans leurs murs ou une colonne antique, ou une porte décorée dans le goût de la Renaissance ou de fines sculptures mauresques. Plus ornées encore, quelques mosquées sont, dans leur genre, de véritables chefs-d'œuvre. Le dôme de plusieurs est couvert de faïences vertes, de sorte qu'à certaine distance on croirait voir un peu de verdure par dessus les rues et les terrasses sèches. Mais, malgré tout ce que les rues du vieux Tunis présentent d'intéressant, on ne les visite plus lorsqu'on les a vues une fois : une odeur d'huile et de friture qui vous prend à la gorge, des tas d'immondices épars çà et là en éloignent les curieux et les riches, qui se dédommagent en allant surtout aux alentours de la ville.

Sousse en 1882 [1].

Au premier abord Sousse n'a rien de désagréable. De la pleine mer on distingue de loin, sur la côte qui est très basse, une masse blanche. Les détails s'accusent de plus en plus. Une haute muraille crénelée, de forme quadrangulaire, surmontée à son angle sud-ouest d'un ouvrage militaire, entoure un amas de cubes blancs étagés sur un plan incliné. On dirait le tout taillé dans la craie. C'est la ville de Sousse. Il n'y a pas de port. Le navire doit mouiller à un kilomètre environ de la côte. A cette distance, la profondeur ne dépasse pas huit mètres. On débarque à l'appontement récemment construit contre le vieux môle méridional. La ville possède déjà deux hôtels, commencement de civilisation. Ces hôtels sont installés dans des maisons moins rudimentaires que celles occupées par les Arabes. Ces maisons sont rares. Les indigènes habitent d'affreux cubes blancs surmontés d'une terrase. Tout s'entasse dans ces locaux immondes dépourvus de confortable hommes, femmes, enfants, chevaux, ânes, poules, chiens. L'air ne peut pénétrer jusqu'à eux. La jalousie musulmane interdit les fenêtres. On les remplace par quelques trous ronds, de la surface d'une pièce de cinq francs. Plus on se

1. Bertholon, *Sousse et le Sahel Tunisien* (Revue de Géographie), 1882.



Pont sur la Medjerda.

rapproche de la Casbah, moins les maisons ont bonne apparence. Beaucoup même sont à moitié en ruines. Des branchages remplacent alors les murs écroulés. C'est dans la Casbah que résidait le gouverneur. La justice musulmane rendait un tel voisinage dangereux pour les gens possédant quelque bien.

C'est donc à l'angle opposé de la ville qu'ils se sont concentrés. Là est le quartier juif. Les Européens s'y sont aussi concentrés ; il n'ont pas encore de quartier spécial, et les quelques musulmans qui possèdent des maisons ne les louent pas facilement à des infidèles. Que les rues serpentent à travers le quartier juif ou le quartier musulman, elles sont aussi sales que possible. Chacun y dépose ses immondices. On ne se donne même pas la peine d'enlever les animaux morts ; ils arrivent à se dessécher peu à peu au grand soleil. Les jours de pluie, impossible de circuler sans bottes. Un âne est le moyen de locomotion généralement adopté pour franchir ces mers de boue. Il est à constater que, pour la malpropreté, c'est au quartier juif qu'il faudrait donner la prime. Les rues du quartier musulman sont plus larges et mieux tenues. Depuis l'occupation, l'autorité française a entrepris la tâche difficile de rendre praticables les rues les plus passantes. On pourrait lui conseiller de leur donner des noms français, car quelques mercantis, pour les besoins de leur commerce, commencent à les affubler de noms italiens.

Gabès[1].

Gabès, que les Arabes appellent avec raison Kâbés, du vieux berbère Tacape, n'est plus qu'une simple appellation qui sert à désigner l'ensemble des villages de l'oasis. L'ancienne ville se trouvait sur un renflement du sol, près de la grève, mais il n'en reste plus que de rares débris ; le port a été comblé, les murailles et les monuments ont servi de carrière anx maçons arabes de Menzel et de Jara. Quant à la ville moderne, elle est encore à l'état d'ébauche. Un camp retranché nouvellement construit, le palais du gouverneur tunisien, en

1. Paul Melon, *De Palerme à Tunis*, p. 102.

arrière quelques baraques en bois, indiquent confusément la place qu'occupera la future capitale de l'Arad, si jamais Gabès devient un centre de colonisation. Malheureusement le pays offre peu de ressources aux immigrants, les pluies sont rares, les eaux de l'oued-Gabès insuffisantes pour de nouvelles cultures, et la côte est inhospitalière. Malgré les avantages de sa situation, comme débouché des produits de l'intérieur et tête de ligne des routes qui vont aux oasis de Gafsa et du Djérid, le développement de la future ville reste problématique.

La terre cependant est d'une merveilleuse fertilité. Sous l'action combinée du soleil et de l'eau, ses entrailles sont en perpétuel travail d'enfantement. Dans l'oasis la végétation est d'une fraîcheur, d'un éclat, d'une force dont un pinceau, même coloré, est impuissant à traduire l'expression. Une sève active, généreuse, circule à travers tous les arbres pour s'épanouir en fleurs odorantes et en fruits succulents. Des vignes vigoureuses enlacent les palmiers, les bananiers, les abricotiers qui vous couvrent de leur ombre ; elles courent d'arbre en arbre, projetant des sarments gigantesques de quarante mètres de long, et retombent en guirlandes et festons sur des tapis d'émeraude. Des blés, hauts de deux mètres, brillent de tout l'éclat de l'or bruni au milieu de cette sombre verdure; c'est un fouillis de végétation tropicale qui vous surprend et vous émerveille par son incroyable exubérance. Le doux murmure de l'eau qui se fraye un passage à travers les herbes grasses et touffues ajoute un charme de plus à cette nature splendide, sortie d'un lac qui dort calme et paisible dans un creux de rochers stériles, et, détournée au moyen d'un barrage de son lit naturel, elle tombe d'abord en cascades et cescatelles dans une petite Suisse africaine, avec des airs de torrent ; puis, calmant son allure, elle glisse furtive par un réseau de canaux artificiels habilement ménagés dans les champs et vergers qu'elle arrose et féconde.

Les ruines de Carthage [1].

La croisade de saint Louis eut pour résultat de faire aban-

1. Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 97.

donner par les Arabes la ville qu'ils essayaient de relever. Les ruines ne furent plus visitées que pour être détruites, on y venait faire provision de colonnes et de marbres précieux. On reprit donc les constantes dévastations que l'historien Edrisi mentionnait dès le douzième siècle. « Depuis l'époque de la chute de Carthage jusqu'à nos jours, dit-il, on a continuellement pratiqué des fouilles dans ses débris et jusque dans ses fondements ; ces fouilles ne discontinuent pas ; on ne cesse d'extraire et de transporter au loin une incroyable quantité de matériaux de diverses espèces. »

Non seulement les habitants de Tunis et des environs, mais les peuples les plus lointains s'enrichissaient de ces dépouilles magnifiques. Les Pisans prétendent que leur cathédrale a été construite avec des marbres tirés de Carthage. Les Génois imitèrent leur exemple lorsque André Doria, amiral de Charles-Quint, se fut emparé de la Goulette (1535). La plupart des bâtiments de commerce, après avoir déchargé leur cargaison, prenaient sur la rive de Carthage un lest qu'ils vendaient avantageusement dans leur patrie. Marmol, compagnon de Charles-Quint, vit quelques ruines de superbes bâtiments et de palais de marbre blanc démolis... Lorsque Chateaubriand visita l'Acropole de Carthage, déjà elle n'offrait plus « qu'un terrain uni semé de petits morceaux de marbre ». Quelques années après cependant, Ahmedbey, le dernier bey de Constantine, faisait déterrer encore des richesses nouvelles pour décorer le vaste palais qu'il construisait dans sa capitale, et qui ne devait servir qu'à nos gouverneurs français. L'architecte qui a creusé les fondations de l'église Saint-Louis a découvert également de belles colonnes de marbre ; il en fait dresser quelques-unes pour l'ornement du jardin, mais la plupart ont été sciées.

Un consul anglais, sir Thomas Read, n'a pas eu plus de ménagements. Il a fait fouiller une basilique bâtie par Thrasamond, roi vandale, et emporter en Angleterre les colonnes de marbre veiné qu'il y a trouvées. Il n'a laissé dans l'intérieur de la basilique que quelques fûts brisés... Faut-il s'étonner après cela si les souverains arabes suivent notre exemple et ne voient dans Carthage qu'une carrière à

exploiter? En visitant les palais d'été que fait agrandir le bey de Tunis, le Bardo dans l'intérieur des terres, et l'Abdelia au bord de la mer, j'ai remarqué que presque tous les matériaux venaient de Carthage, les pierres aussi bien que les marbres. Dans une cour du Bardo, on commençait à scier une énorme colonne en granit, qui avait deux mètres de diamètre. Pour l'amener, on avait ajusté à chaque extrémité de la colonne un boulon en fer, on l'avait transformée par là en rouleau, auquel il était aisé d'atteler des chevaux et des hommes en nombre suffisant...

Quelquefois je m'arrêtais devant un Arabe qui détruisait un tombeau pour faire de la chaux. Je lui disais que ceux dont il violait le dernier asile étaient de la même race que lui, peut-être ses ancêtres. Il s'arrêtait, me regardait indécis, réfléchissait, puis me demandait si ces pères de ses pères connaissaient Mahomet et le vrai Dieu. Quand j'avais répondu qu'ils ne le connaissaient pas, il faisait entendre une exclamation gutturale, reprenait sa pioche, et continuait d'un cœur tranquille, son œuvre de destruction.

L'amphithéâtre d'El-Djem [1].

L'amphithéâtre de Thysdrus est sans contredit un des plus beaux monuments que nous ait légués l'antiquité. Par ses dimensions, par ses proportiens gigantesques, il vient immédiatement après le Colysée, laissant derrière lui les amphithéâtres de Nîmes et de Pouzzoles, qu'on croyait plus vastes que celui d'El-Djem... Jusqu'à ce jour on était mal renseigné sur les dimensions exactes de cet édifice... Le pourtour de l'amphithéâtre ne décrit pas une circonférence, mais une ellipse. Le grand axe extérieur de l'ellipse mesure 162 mètres, le petit axe intérieur 118 mètres, l'épaisseur de la maçonnerie entre dans ces chiffres pour 54 mètres.

L'état de conservation du cirque laisse malheureusement à désirer. Du côté de l'arène une brèche de 30 mètres a été pratiquée à ciel ouvert. Cet acte d'odieux vandalisme fut exécuté

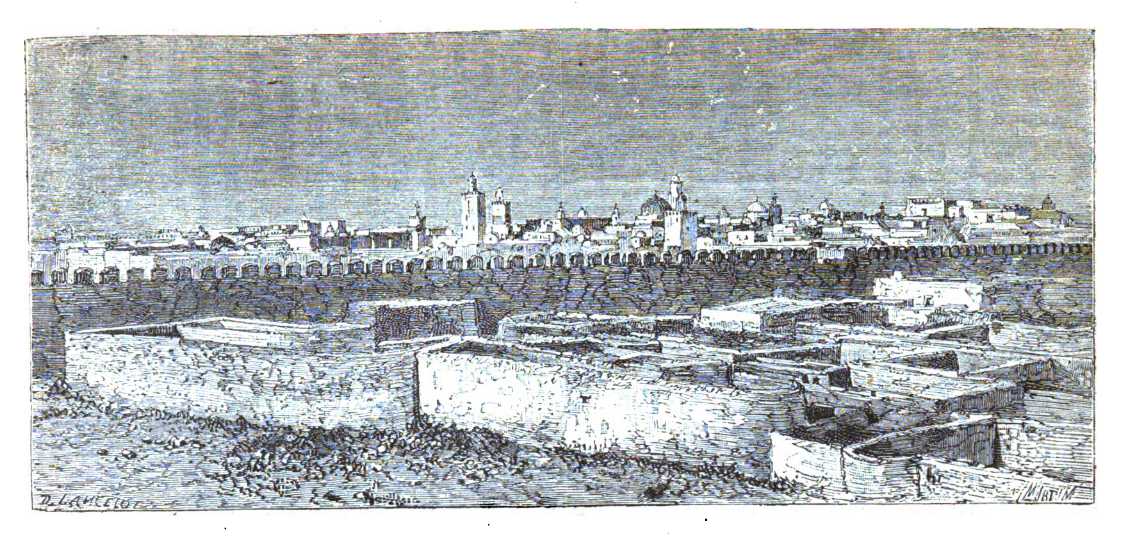
1. Docteur Rouire, *Les ruines de Thysdrus et le village d'El-Djem.* (Revue de Géographie, mai 1882).



sous un des prédécesseurs du bey actuel. Les tribus nomades des environs s'étant révoltées se refugièrent dans l'amphithéâtre et de là bravèrent pendant plusieurs jours les troupes beylicales qui étaient venues les assiéger. Voulant à l'avenir enlever ce refuge aux rebelles, le bey Ahmed fit alors pratiquer cette grande coupure...

El-Djem tout entier est construit avec des pierres enlevées à l'amphithéâtre ou provenant des ruines de Thysdrus. Dans le sud de la Régence, les Arabes ont la coutume singulière de ne jamais relever les maisons qui menacent ruine. En général ces maisons grossièrement construites, et dont les pierres sont liées par le mauvais ciment arabe, ont une existence fort courte. Dès que les Arabes voient que les murs, suffisamment délabrés, ne peuvent plus tenir lieu d'abri, ils vont s'installer ailleurs et édifier une maison nouvelle, de toutes pièces, avec des matériaux pris aux ruines environnantes : aussi ne doit-on pas s'étonner de rencontrer un grand nombre de maisons inhabitées et en ruines, précédant presque toujours l'entrée d'un village ou même d'une ville arabe, ainsi que cela peut se voir aux abords de Kaïrouan.

La partie de l'édifice qui regarde le nord est aussi fort délabrée ; de ce côté il ne reste guère que deux étages de gradins et la galerie du premier étage ; la partie est et sud est presque entièrement conservée. En somme, prise dans son ensemble, la partie encore debout représente à peu près les trois cinquièmes de l'édifice. Si l'on pénètre dans l'enceinte, il est facile de voir que le cirque se composait de cinq étages de gradins. Le premier est complètement enfoui sur tout son pourtour ; le deuxième existe presque tout entier mais fort délabré et présentant d'énormes crevasses ; le troisième est le mieux conservé de tous, et le quatrième est dans un état à peu près semblable. Quant au cinquième, il ne reste guère que la partie du mur extérieur auquel était adossé le gradin. A tous les étages, les gradins sont nus, et il ne reste nulle part trace de stalle quelconque. Les escaliers intérieurs sont en si mauvais état que l'excursion d'une galerie à l'autre est des plus difficiles. On ne peut guère se hisser qu'en s'aidant des pieds et des mains ou d'une corde.



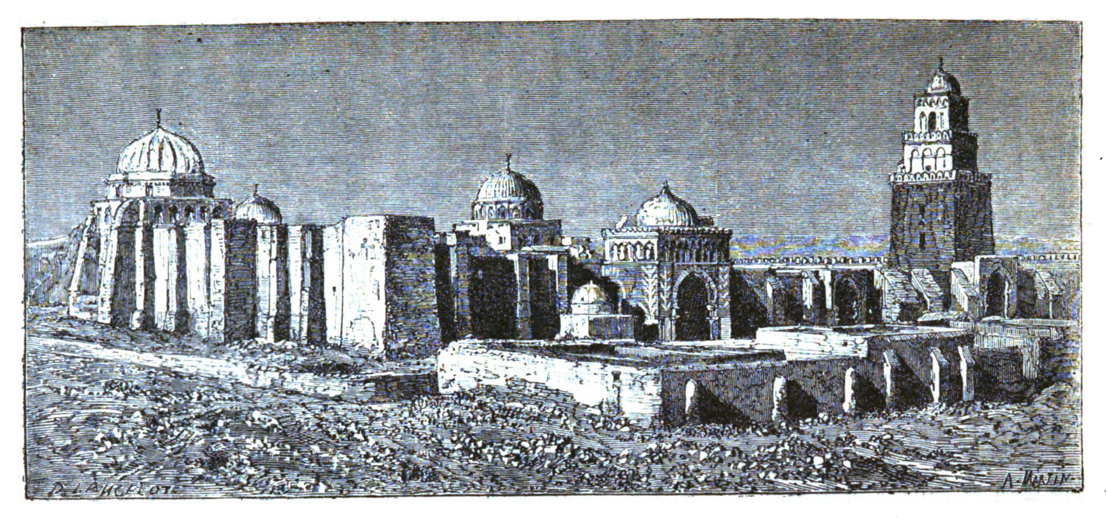
Vue de Kairouan.

Les mosquées de Kairouan[1].

La mosquée du Barbier s'élève hors des murs, à un kilomètre de la porte de la Kasbah. On entre d'abord dans un parvis carré dominé par un minaret, de là dans une cour cloîtrée sur laquelle s'ouvrent de petites chambres réservées au tolba. Un escalier mène ensuite à une salle revêtue de faïences et surmontée d'une coupole ouvragée, dentelée, fouillée avec une recherche infinie, des fenêtres bizarrement découpées, parées de vitraux éclatants, y projettent une lumière multicolore. Cette salle communique à droite avec une cour de même style, mais beaucoup plus vaste, dont les colonnes et les dalles sont de marbre. On arrive enfin à la chapelle mortuaire où repose le saint personnage, qui jadis eut l'honneur de raser Mahomet. Les murailles faïencées jusqu'à trois mètres environ du sol, sont peintes plus haut d'arabesques grossières se détachant en noir sur un fond blanchi à la chaux. Le tombeau, comme celui de tous les marabouts, est couvert de tentures ; des drapeaux l'abritent de leurs plis soyeux ; une grille le protège, surchargée d'amulettes et d'œufs d'autruche ; tout autour sont étendus de riches tapis. Le luxe de ce sanctuaire, le silence absolu, le demi-jour qui y règnent sont bien faits pour inspirer un pieux recueillement aux pèlerins.

La grande mosquée, ou Djama-Kebir, située dans l'angle nord-est de la ville, a un tout autre caractère. Elle m'a paru mériter son nom de grande. Une immense cour la précède, bordée à droite et à gauche de vastes galeries à deux nefs. D'un côté s'élève la tour carrée du minaret ; à l'autre bout s'étend la mosquée elle-même avec ses quatre coupoles, dont deux grandes au centre et deux autres, de dimensions plus modestes, aux extrémités. La porte très haute, cintrée en fer à cheval et flanquée de deux portes du même style, mais plus petites, ouvre ses deux battants en bois admirablement sculptés, invitant les fidèles à la prière, tandis qu'une ligne de créneaux qui la domine, comme dans plusieurs de nos cathédrales romanes, semble de loin jeter une menace à l'en-

[1] Foncin, *De Sousse à Kairouan* (Revue politique et littéraire), 1883.



Mosquée d'Obka à Kairouan.

nemi. L'intérieur, de forme rectangulaire, divisé en huit nefs, vaguement éclairé par quelques baies étroites, étonne par le nombre de colonnes de toutes formes et de toutes nuances, inégalement groupées, dont la forêt se perd dans une pénombre qui en recule et en double les dimensions. On a compté dans tout l'édifice, y compris le péristyle, jusqu'a six cents onze colonnes, toutes empruntées à d'anciens monuments romains... On montre, près de là, dans une enceinte obscure couverte de nattes et de tapis, et dont la porte est ornée de sculptures en stuc imitant la faïence, le tombeau où reposa, dit-on, le farouche Okba, le fondateur de Kaïrouan, avant que son corps ne fût transporté dans le Sahara algérien, près de l'oasis de Biskra...

Dans la cour nous remarquons un cadran solaire horizontal en marbre, un puits vénérable dont la margelle a été usée par la corde de plusieurs générations de seaux, enfin l'orifice d'une citerne à laquelle aboutissent par des collecteurs des pentes savamment ménagées et de petits escaliers en fer à cheval, toutes les eaux des pluies que Mahomet déverse sur ces toits sacrés. Nous arrivons au pied de la tour carrée qui sert de minaret. Elle a été construite avec des matériaux antiques, car plusieurs larges pierres portant des inscriptions romaines contribuent à en assurer la base ; à l'intérieur on distingue encore sur une dalle la figure de Jupiter lançant la foudre.

Nous montons. Des fenêtres étroites et carrées éclairent l'escalier jusqu'à la galerie crénelée du premier étage. Les murs sont épais, comme il convient à une forteresse. Un second étage, percé de larges ouvertures, mais couronné également de créneaux, s'élève en retrait sur le précédent. Le troisième, de dimensions beaucoup plus étroites que le second, regarde le ciel à travers un double rang de fenêtres et de lucarnes, et il est coiffé d'une calotte qui surmonte elle-même un croissant triomphal. On a, de la dernière terrase de l'édifice, une vue aussi vaste qu'instructive... Vue ainsi de haut, nue et aride, sous un soleil implacable, au centre et comme au fond d'un steppe dont les bords se relèvent au loin vers le nord : la ville est morne ; une grande tristesse pèse sur elle,

une immobilité silencieuse l'enveloppe, sa blancheur aveuglante ressemble à un linceul ; on croirait que notre armée monte la garde autour d'une nécropole.

MADAGASCAR ET LES COMORES

I. — BIBLIOGRAPHIE

Madagascar.

MORIZOT. — *Relation du voyage fait à Madagascar, isles adjacentes et côte d'Afrique*, par F. Cauche de Rouen, 1651.

FLACOURT. — *Histoire de la grande île de Madagascar*, 1658.

ID. — *Dictionnaire de la langue de Madagascar*, 1658.

CHARPENTIER. — *Discours d'un fidèle sujet du Roy, touchant l'establissement d'une compagnie française pour le commerce des Indes Orientales*, 1664.

CHARPENTIER. — *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales*, 1665.

SOUCHU DE RENNEFORT. — *Histoire de la Compagnie des Indes Orientales*, 1668.

CARPEAU DE SAUSSAYE. — *Voyage à Madagascar*, 1722.

DU BARRY. — *Lettre contenant l'état actuel des mœurs, usages, commerce des habitants de l'île Malgache*, 1764.

ABBÉ ROCHON. — *Voyage à Madagascar et aux Indes Orientales*, 1791.

BENYOWSKI. — *Voyages et mémoires*, 1791.

LESCALIER. — *Mémoire relatif à l'île de Madagascar*, 1803.

FRAPPAZ. — *Voyage fait à Madagascar*, 1820.

LEGUEVEL DE LACOMBE. — *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, 1823-1830.

ACKERMANN. — *Histoire des révolutions de Madagascar*, 1833.

ALBRAND. — *Notes sur Madagascar*, 1834.

X... — *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, 1836.

CARAYON. — *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, 1845.

PÈRE WEBER. — *Grammaire élémentaire malgache*, 1855.

LAVOLLÉE. — *Madagascar et le roi Radama II* (Revue des Deux-Mondes, 1862).
BARBIÉ DU BOCAGE. — *Madagascar, possession française depuis* 1642, 1862.
P. CLÉMENT. — *Lettres et papiers d'État de Colbert.*
H. CHAUVOT. — *Madagascar et la France*, 1863.
SIMONIN. — *Voyage aux pays lointains.* 1867.
PAUL DE RICHEMONT. — *Documents sur la compagnie de Madagascar*, 1868.
J. BRENIER. — *La question de Madagascar* 1866.
A. VINSON. — *Voyage à Madagascar*, 1865.
BLANCHARD. — *Madagascar* (Revue des Deux-Mondes), 1872.
LACAZE. — *Souvenirs de Madagascar, histoire, populations, mœurs, institutions*, 1881.
GRANDIDIER. — *Nombreux mémoires dans le Bulletin de la Société de géographie de Paris, dans les Archives des Missions scientifiques.*
PÈRE LAURENT-AILLOUD. — *Grammaire Malgache-Hova*, 1872.
MARIN DE MARRE. — *Grammaire Malgache*, 1876.
HENRI D'ESCAMPS. — *Histoire et géographie de Madagascar*, 1884.
PAULIAT. — *Madagascar*, 1884.
GRANDIDIER. — *Histoire physique, politique et naturelle de Madagascar*, 1876-1884.
MARCEL. — *Les droits de la France sur Madagascar* (Revue scientifique), 1883.
DE LA VAISSIÈRE. — *Madagascar*, 1885.
ID. — *Vingt ans à Madagascar*, 1885.
PAULIAT. — *Louis XIV et la compagnie des Indes Orientales de* 1664, 1886.
POUGET DE SAINT-ANDRÉ. — *La colonisation de Madagascar sous Louis XV, d'après la correspondance inédite du comte de Maudave*, 1886.
GÉNIN. — *Madagascar, les îles Comores, la Réunion*, 1887.
JEAN MARIELD. — *La France à Madagascar*, 1887.
MAX LECLERC. — *Les peuplades de Madagascar, Origines*, 1887.
LAILLET. — *La France Orientale, sa situation, ses produits, ses habitants, ses mœurs*, 1887.
R. POSTEL. — *Madagascar*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

I. — Géographie historique de Madagascar.

Entrevue par les anciens et découverte par les Portugais au commencement du seizième siècle, Madagascar a été occupée officiellement par les Français vers le mi-

lieu du dix-septième siècle, et tous les gouvernements qui se sont succédé dans notre pays n'ont pas négligé d'affirmer nos droits sur cette riche possession.

C'est seulement en 1638, qu'une compagnie formée par les sieurs Berruyer et Desmartins envoya dans l'île deux vaisseaux qui prirent possession de Bourbon et de la baie de Sainte-Luce. Le 15 février 1642 une nouvelle compagnie ayant été autorisée par Richelieu, le capitaine Rigault qui avait obtenu le privilège exclusif du commerce, envoie Pronis, Fouquembourg et douze Français, fonder à Sainte-Luce le premier établissement français. Pronis bâtit le fort Dauphin (1644), s'empare de la baie d'Antongil et crée des postes à Fénériffe et Manahar, mais ses dilapidations et ses violences, ainsi que son union impolitique avec la fille d'un chef indigène soulèvent une révolte. Jeté en prison, il n'est délivré qu'au bout de six mois et déporte les principaux mutins à Bourbon, dont ils deviennent les premiers colons.

Son successeur, Étienne de Flacourt, crée de nouveaux postes, et étend son protectorat sur près de trois cents villages. C'est lui qui dote l'île du beau nom de France Orientale. Abandonné par la métropole qui le laisse sept ans sans nouvelles de la France, Flacourt se suffit à lui-même. Revenu à Paris en 1655 pour y chercher des secours, il est nommé directeur de la Société de l'Orient, et repart pour la grande île, mais se noie pendant la traversée.

Sous ses successeurs (Pronis, Desperrier, Champmargon), les fautes s'accumulent et, sans l'intervention d'un soldat français, Lacase, qui avait épousé la fille d'un chef malgache, les colons français auraient été jetés à la mer.

En 1664, avec l'assentiment et le concours direct de Louis XIV, Colbert fonde la compagnie des Indes Orientales qui devra faire de Madagascar le grand entrepôt de

son trafic. De Beausse et de Mondevergue dirigent mal leurs opérations, et la Compagnie rétrocède ses droits au roi qui réunit Madagascar au domaine de la couronne. et envoie l'amiral de la Haye comme vice-roi des Indes gouverner la France orientale. Ni lui ni ses successeurs, Champmargon et la Bretesche, ne réussissent à sauver la colonie. Les Malgaches attaquent nos colons à l'improviste dans la nuit de Noël 1672, et les rares survivants cherchent un refuge à Bourbon.

Les nécessités politiques nous interdisent d'envoyer des renforts à Madagascar, mais des arrêts du conseil de juin 1686, 1711, mai 1719, juillet 1720, juin 1721, rappellent nos droits sur la grande île.

Sous le règne de Louis XV les projets de colonisation sont repris surtout par la Bourdonnais, Maudave, Poivre et Benyowsky. Le premier, en 1746, établit dans la baie d'Antongil des chantiers de construction, et recrute matelots et soldats parmi nos alliés de la côte. Le second en 1768 entreprend de relever Fort-Dauphin. En 1769 Poivre fait explorer l'île par le chevalier Grenier et l'astronome Rochon. En 1773 le Hongrois Benyowsky, vrai héros de roman, réussit à former une confédération de toutes les tribus de la côte, qui le reconnaissent pour chef suprême, bat les Sakalaves qu'il soumet au protectorat de la France, perce des routes, creuse des canaux, et donne une impulsion extraordinaire à tous les travaux de colonisation. Desservi par les colons, il retourne à Paris pour se justifier 1776, Mal accueilli, il abandonne le service de la France et revient à Madagascar où ses anciens sujets le reçoivent avec enthousiasme (1786); mais le gouverneur de Bourbon envoie contre lui une petite expédition, et il est tué au premier combat.

Pendant la Révolution, Madagascar n'est pas oublié. En 1791 Daniel Lescallier, en 1801 Bory de Saint-Vincent, en 1804 Sylvain Roux y sont envoyés à divers titres.

Le traité de Paris nous ayant enlevé en 1814 l'île de France et ses dépendances, c'est-à-dire l'île Rodrigue et les Seychelles, les Anglais prétendent considérer Madagascar comme une dépendance de l'île de France. Ces allégations du gouverneur anglais Robert Farquhar ne peuvent être soutenues, et l'Angleterre restitue aux Français tous les points qu'elle avait occupés sur la côte madécasse (1816).

Farquhar ne pouvant faire de la France Orientale une dépendance de son île, veut empêcher les Français de s'y établir, et soulève contre eux les tribus de l'île, surtout les Hovas, population d'origine malaise, inconnue des anciens colons, qui avaient peu à peu soumis à leur influence le plateau d'Emyrne et une partie du nord et du nord-ouest de l'île. Le roi des Hovas, Radama Ier, excité et soutenu par les Anglais, nous enlève en 1824 Fort-Dauphin et Foulpointe, et les Anglais déclarent que, l'île étant indépendante, la France n'a pas le droit d'y fonder des colonies.

Pour en finir avec ces faiblesses et ces hontes et aussi pour arrêter les progrès menaçants de la reine Ranavalo, qui avait succédé à Radama Ier, le gouvernement de la Restauration envoie à Madagascar une petite expédition. Le commandant Gourbeyre bombarde Tamatave et débarque à Foulepointe. La reine demande la paix, mais les négociations n'étaient pas achevées, quand éclate la révolution de 1830.

Louis-Philippe ayant abandonné toute politiqne offensive de peur de mécontenter l'Angleterre, sa seule alliée possible, la France renonce à intervenir à Madagascar et se contente d'occuper Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou et Nossi-Cumba. Les Hovas, assurés de l'impunité, insultent nos négociants, persécutent nos anciens amis, et étendent peu à peu leur domination à l'île entière.

A la mort de Ranavalo, Radama II, gagné à la cause française par deux négociants français, Lambert et Laborde, demande la protectorat de Napoléon III, qui n'ose accepter cette offre pour ne pas mécontenter l'Angleterre et commet la lourde faute de reconnaître le chef howa comme roi de Madagascar. Il est vrai qu'une grande compagnie d'exploitation est créée à Paris, et que le jeune souverain promet à nos nationaux la garantie de leurs personnes et de leurs propriétés.

A Ranavalo assassinée par les partisans de l'ancien régime succèdent les reines Basoahernia et Ranavalo II. En 1868 est signé un traité qui accorde aux Français de nombreuses prérogatives, mais il n'est pas respecté, et les Anglais acquièrent une influence prépondérante à la cour d'Emyrne. Les Hovas enlèvent nos postes du canal de Mozambique, déclarent nul le traité de 1868, et interdisent aux Français de posséder des terres à Madagascar.

On se décide à agir énergiquement. Le commandant Le Timbre fait abattre les pavillons hovas plantés sur le canal de Mozambique (1881), l'amiral Pierre bombarde Tamatave, et détruit Foulepointe et Fénériffe, malgré les hautaines protestations de l'Angleterre (1883); l'amiral Galiber détruit ou occupe Wohemar, Fort-Dauphin, Mouroundovo, Foulepointe (1884), et les Chambres ayant voté un crédit de cinq millions pour en finir avec la question malgache (21 juillet 1884), l'amiral Miot, après une expédition heureuse, force le gouvernement hova à signer le traité du 15 décembre 1885, par lequel Madagascar est mis sous le protectorat de la France, et un résident français préside aux relations extérieures. Les Hovas payeront en outre une indemnité de guerre de dix millions, et céderont la baie de Diego Suarez. Lemyre de Vilers, nommé résident, travaille activement à étendre l'influence française dans l'île, et à initier les Hovas aux bienfaits de la civilisation.

La France a donc réussi à faire valoir ses droits séculaires, et a ouvert à son industrie et à son commerce cette France Orientale destinée à un si bel avenir.

II. — Géographie physique de Madagascar.

Situation astronomique. — Madagascar est située par 11°57'30" et 25°38'55" lat. S. et 46°57'30" et 42°44'50" long. E.

Superficie. — Madagascar mesure 400 lieues du nord au sud, et 110 de l'est à l'ouest. Sa superficie dépasse 590,000 kilom. carrés. C est, comme étendue, la troisième île du globe. Elle a la forme d'un ovale très allongé. Le canal de Mozambique la sépare de la côte africaine.

Littoral. — Au nord l'île s'allonge en pointe et se termine par le cap d'Ambre. Sur la côte orientale les baies de Diego-Suarez (longueur 10 kilom. largeur 7 kilom., profondeur 25 à 30 mètres), Ambavaranon, Lonquez, Leven, Vohémar, Antongil. Sur la côte occidentale qui commence au cap Sainte-Marie, s'ouvrent les baies d'Ambavanibé, Passandava, Amrontsangana, Mahajamba, Narindina, Bombetock, Baly et Saint-Augustin. De nombreuses îles bordent la côte, mais elles ne présentent aucune importance.

Orographie. — Madagascar comprend deux parties distinctes : la région orientale couverte de montagnes, et la région occidentale qui est plate. De port Leven jusqu'à Fort-Dauphin, sur une longueur de 300 lieues, court parallèlement à la mer une première chaîne peu élevée. Une seconde chaîne, le Bémaraha, forme un vaste plateau avec la chaîne précédente. Une troisième va du cap Sainte-Marie au cap d'Ambre, sous le nom de plateaux d'Ankara et des Betsileos. Trois bourrelets de formation secondaire rident la grande plaine occidentale. Le point culminant de l'île est le massif d'Ankaratra, dont les pics principaux sont le Ambohimirandrana (2,350 m.), Ankavitra

(2,530 m.), Teiafakafo (2,540 m.) et Tsiafajavona (2,590 m.)

Hydrographie. — De ces montagnes sortent une multitude de ruisseaux et de rivières qui se jettent soit dans l'océan Indien, soit dans le canal de Mozambique. A l'exception du Maningory, du Mangoro et du Mananara, ce ne sont que des torrents qu'on signale dans le versant oriental. Dans le versant occidental, ce sont au contraire de vrais fleuves, malgré les ravins innombrables qu'ils sont obligés de franchir. On cite le Betsiboka grossi par l'Ikiopa, le Manambolo, le Tsijobonina, le Mangoka et l'Onilahy. Sur la côte orientale, grâce aux courants marins, les fleuves ensablent leurs embouchures, et envoient, parallèlement à la mer, un grand nombre de bras, qu'on utilise pour la navigation côtière, et qui parfois sont assez larges pour former de véritables lacs (Nosy-bé, Rasoamasay, Rasoabe, Fénoarivo, Rangazara, Itampolo). Sur la côte ouest on trouve les lacs de Kinkong, Hoetry, Tsimamanpesotra, et dans l'intérieur de l'île ceux d'Alaotra et de Tasy.

Climat. — Deux saisons distinctes, la saison sèche, d'avril à novembre, et la saison pluvieuse, de décembre à mai. Sauf sur quelques points de la côte nord-est, où les fièvres intermittentes semblent avoir fixé leur séjour, le climat est très agréable et tout à fait salubre. La température varie entre 34° et 14°. Les fièvres jaune et typhoïde sont inconnues. L'émigration européenne trouverait donc à Madagascar un terrain tout préparé.

III. — Géographie économique de Madagascar.

Production agricole. — Le sol est d'une fécondité merveilleuse, surtout sur la côte orientale, et l'île peut être considérée comme un centre de production pouvant fournir toutes les matières premières dont nous avons besoin.

Au premier rang des produits végétaux se trouvent les

plantes alimentaires : le riz dont on compte dix variétés, le blé, la canne à sucre, le maïs, le café, manioc, pistaches, arachides, ricins, cocotier, épices de toutes sortes. L'île produit de nombreux textiles (chanvre, coton), des plantes tinctoriales (orseille), des aromates (vanille), des résineux (gomme copal, caoutchouc). La vigne pousse très bien, et le tabac est de qualité supérieure. Les pâturages sont abondants. Néanmoins, dans l'intérieur de l'île, on ne voit que des herbes grossières et d'humbles plantes.

L'île est comme bordée d'une ceinture de forêts, large de quelques lieues, et où l'on trouve ébène, rose, palissandre, teck, acajou, camphrier, bois résineux, ravenala ou arbre du voyageur, et tanguin dont le fruit coagule le sang. Grande forêt d'Antongil à l'intérieur, montagnes nues et arides, avec quelques bouquets d'arbres seulement aux sources des ruisseaux.

Faune. — Elle abonde en genres et en espèces propres à l'île. Pas d'animaux féroces. Nombreux lémuriens. Le genre caméléon est représenté par vingt-quatre espèces. Seulement dix espèces de poissons. Oiseaux extraordinaires (restes fossiles de l'épiornis). Nombreux sangliers. Les bœufs zébus, remarquables par la loupe graisseuse qu'ils ont entre les épaules, les moutons à grosse queue, et les onagres sont très abondants. Pas de chevaux. « La nature, a écrit le naturaliste Commerson, semble s'être retirée à Madagascar comme dans un sanctuaire particulier, pour y travailler sur d'autres modèles que ceux dont elle s'est servie ailleurs. »

Production minérale. — Elle est fort remarquable par sa variété. Pépites d'or dans un affluent de l'Ikioupa, manganèse et plombagine dans l'Imerina, houille à Bavatoubé et Passandava, cristal de roche à Befourné et Vohémar, cuivre et plomb près de Tananarive, marbre à Salar, asphalte à Baly, fer à peu près partout.

Production industrielle. — Très peu développée, surtout depuis la destruction des usines créées par Laborde : pourtant étoffes, chapeaux de fibres, armes.

Commerce. — Très peu développé, à cause des entraves de tout genre apportées par les Hovas, ombrageux à l'excès et ennemis de toute civilisation, et aussi de l'absence des voies de communication. Tous les transports se font à dos d'hommes, ou en palanquins. Le gouvernement hova vient cependant d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique entre Tananarive et Majunga, ligne qui se reliera à celle de Mozambique ; on a en outre décidé la construction d'un chemin de fer le long du littoral, et la concession a été accordée à un Français, M. Maigrot. Malgré ces défiances et cette répulsion instinctive, Madagascar faisait avant la guerre, par les deux seuls ports de Tamatave et de Majunga, un commerce de 40 millions. Un trafic considérable ayant également lieu dans d'autres ports, à Vohémar, Port-Dauphin, Saint-Augustin, Tolia, Morundava, et dans quelques villes de l'intérieur. Le mouvement général du commerce peut être évalué à 80 millions.

Les payements se font en pièces de cinq francs françaises.

IV. **Géographie politique de Madagascar.**

Gouvernement. — Le protectorat français s'étend sur l'île entière, y compris le royaume Hova, et un résident général est le représentant officiel de la France. Il a sous ses ordres deux vice-présidents à Tamatave et à Majunga. La reine des Hovas conserve la direction des affaires intérieures, mais délègue son autorité à un premier ministre. Les vingt-deux gouverneurs de provinces cumulent les fonctions militaires, civiles, judiciaires et

financières. Les fonctionnaires sont répartis en seize catégories, désignées sous le nom d'honneurs.

La baie de Diego Suarez est possession française. Elle est destinée à devenir un port militaire de premier ordre Elle est administrée par un commandant qui relève directement du ministre de la marine.

Religion. — La reine et les principaux personnages sont convertis au méthodisme protestant. La masse de la population reste attachée à ses pratiques superstitieuses, et à ses sorciers (Ombiènes et Sikidys).

Population. — De 4 à 6 millions d'habitants : trois races principales : jaune ou malaise, ce sont les Hovas, qui ont peu à peu étendu leur domination à l'île entière. Nègre ou malgache : nombreuses tribus dont les principales sont au nord les Antankarana, à l'est les Betsimisaraka, Betanimena, Antaimoro, Antaisaka, Antanossy; au sud les Antandroy; à l'ouest; les Mahafaly et Sakalaves au centre, les Sihanaka, Betsileo, Antanala, Bara, Antaivondro et Ampelafoha. Race blanche mêlée, représentée par les Arabes Antalaots du nord-ouest et du sud-est. Les habitants de l'île entière ont des mœurs très relâchées.

Villes. — 22 provinces, dont 5 sur la côte occidentale, 6 au centre, et 12 sur la côte orientale. La capitale est Tananarive (80,000 hab.), et les villes principales Majunga (6000 hab.), Foulepointe (4000 hab.), Tamatave (7000) et Fianarantsoa (10,000 hab.). Les postes français sont Diego Suarez, Majunga, Mouroundava, Ampalaze, Vohémar, Passandava, Fort-Dauphin.

LES COMORES.

L'archipel des Comores, indépendamment de Mayotte, colonie française depuis 1845, comprend les îles de Grande-Comore, Anjouan et Moheli, qui ont reconnu le protectorat de la France par le traité du 17 juillet 1886. Elles sont situées au milieu du canal de Mozambique

entre la pointe nord-ouest de Madagascar et le Mozambique.

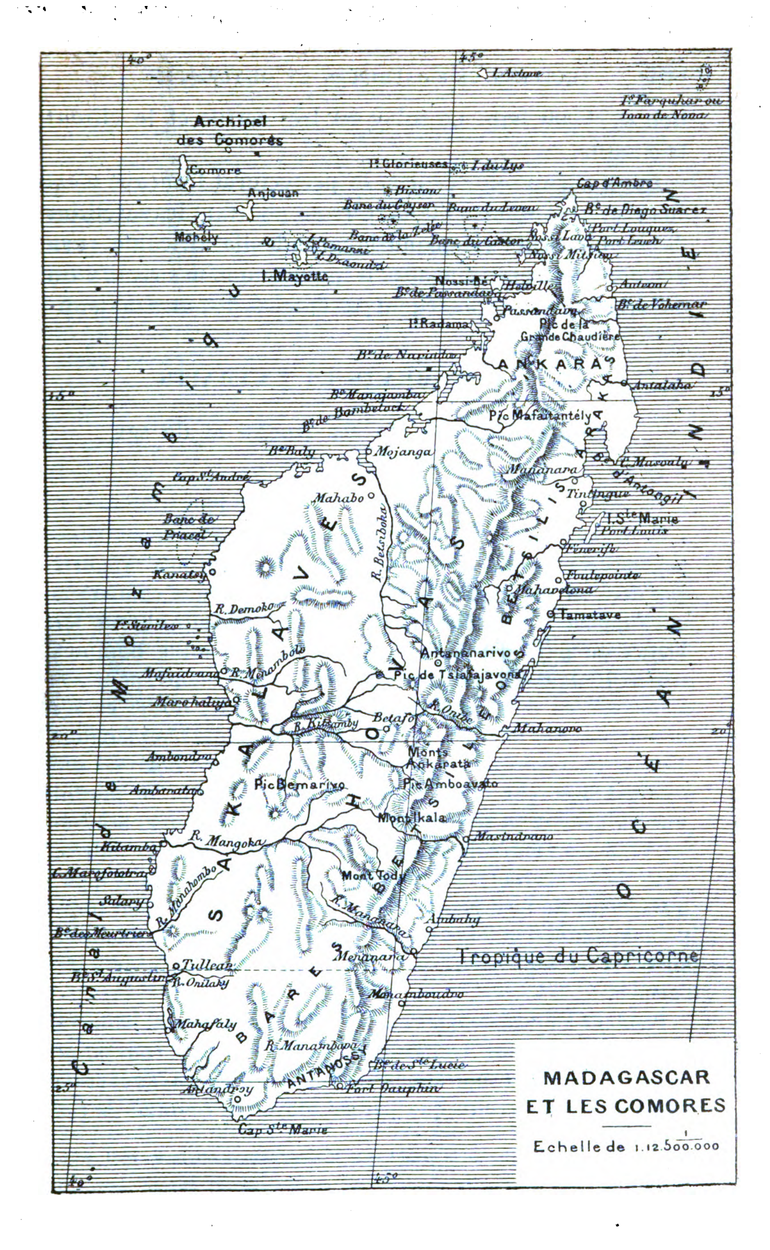
I° Grande Comore. — Le souverain de cette île était depuis longtemps notre protégé, mais sans titre officiel, lorsque en 1883, et sous prétexte de l'empêcher de faire la traite, l'Angleterre brûla sa flotte. La France intervint. Par suite de la suppression des transports de riz assurés par cette flotte, une famine se déclara, qui enleva 60,000 habitants. Aussi notre protectorat, établi le 12 juillet 1886, a-t-il été accepté avec enthousiasme. Toutefois, un des chefs de l'île, Achimou, trompé par l'Allemand Schmidt, refusa de reconnaître ce protectorat. Une expédition conduite par le capitaine de frégate Gatier, a soumis la contrée en huit jours.

La grande Comore est à peu près aussi grande que la Réunion. Elle ne possède pas de ports. A l'intérieur existent de magnifiques forêts, de gras pâturages et des richesses agricoles d'une grande valeur. Volcan du Kartale (2,600 mètres).

II° Anjouan. — L'Angleterre avait placé cette île sous son protectorat, mais le sultan, ayant dénoncé le traité dont les conditions n'avaient pas été exécutées, a demandé notre protection. Le décret de juillet 1886 lui a donné satisfaction. Anjouan, à 60 milles de Mayotte, mesure 49 kil. de longueur sur 33 de largeur. La ville principale est Makhadou. La population est évaluée à 20,000 âmes (Arabes). Les richesses végétales sont nombreuses.

III° Mohéli. — Cette île était gouvernée, il y a peu de temps, par une reine, petite-fille de Radama. L'influence anglaise était jadis toute-puissante dans cette île. Notre protectorat suffira sans doute pour ruiner les prétentions de nos voisins d'outre-Manche.

Mohéli a une superficie de 20,000 hect. et une popula-


Archipel des Comores
Comore
Anjouan
Mohely
I. Mayotte
Iˢ Glorieuses
I. du Lys
Cap d'Ambre
Bᵉ de Diego Suarez
Nossi Bé
I. Radama
Bᵉ de Narinda
Bᵉ Manajamba
Bᵉ de Bombetock
Mojanga
Bᵉ Baly
Cap Sᵗ André
Mahabo
R. Betsiboka
Kanatsy
R. Demoko
R. Menambolo
Maro halya
Antananarivo
Pic de Tsiafajavona
R. Onibe
Betafo
R. Kitsamby
Mahanoro
Monts Ankarata
Pic Amboavato
Pic Bemarivo
Ambondra
Ambaratra
Mont Ikala
R. Mangoka
Kitamba
Mont Tody
R. Manahombo
Sidary
R. Mananara
Tulleari
Bᵉ Sᵗ Augustin
R. Onilahy
Mahafaly
R. Manambova
Bᵉ des Sᵗᵉ Lucie
Fort Dauphin
Antandroy
Cap Sᵗᵉ Marie
Passandava
Pic de la Grande Chaudière
ANKARA
Antalaha
Pic Mafaitantély
Mananara
C. Masoala
Tintingue
I. Sᵗᵉ Marie
Port Louis
Fénérife
Foulepointe
Mahavelona
Tamatave
Mahanoro
Mananjary
Menanara
Manamboudro
Tropique du Capricorne
Bᵉ de Vohemar
Antsirana
SAKALAVES
HOVA
BETSILEO
BETSIMISARAKA
ANTANOSI
BARA
Canal de Mozambique
Océan Indien
MADAGASCAR
ET LES COMORES
Echelle de 1/12.500.000

tion de 6000 hab. Le sol y est très fertile et le climat très sain.

Dans aucune de ces îles, le protectorat français n'est encore suffisamment établi. Ce sont pourtant les satellites de Madagascar, et, quand la grande île africaine sera décidément terre française, il importe que des rivaux ou des adversaires ne possèdent pas les clefs de notre maison.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Défense héroïque de La Roche et de ses dix compagnons [1].

10 juillet 1648.

Ce mesme jour à dix heures du soir la Roche et ses compagnons sont arrivez bien las et bien fatiguez. Il m'a rapporté que deçà la montagne de Domboulombe, en une campagne qui s'appelle Ivoulé, Dian Tserouh, Dian Machicore et tous les blancs du pays d'Anossi, avec environ six mille hommes armez de dards et sagayes les vinrent environner pour les massacrer en leur chantant mille injures. La Roche et ses compagnons se mirent à genoux, chantèrent tout haut l'hymne *Veni creator spiritus*. Dix ou douze nègres et une négresse qui estoient avec eux et au service du fort Dauphin se mirent aussi à genoux en se recommandant à Dieu. L'hymne achevé, les François s'entre-demandèrent pardon les uns aux autres, s'entre-couragèrent, et se mirent en deffence en tirans quelques coups de fusil pour escarter ceux qui s'avançoient trop. Ils abandonnèrent leurs hardes que leurs nègres portoient et aussi six ou sept bœufs qui furent pillez par les nègres de l'armée.

Pendant leurs prières les ennemis les considéroient, jettoient devers eux des fali de bastons blancs, des œufs couvez, et faisoient mille conjurations et imprécations, ayans ceste superstition de croire que par ce moyen le courage de ces

1. De Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*. 1 vol. in-4°, 1661, § 34. p. 281.

François seroit diminué, et que mesme ils demeureroient immobiles et sans deffence. Ce qui arriva autrement : car ils se battirent en retraite depuis deux heures après midy jusques à sept heures du soir et tuèrent plus de cinquante nègres des plus hardis qui s'advançoient les premiers, sans ceux qui furent blessez en plus grand nombre. Ils se servirent si à propos de leurs armes qu'ils ne tiroient aucun coup de fusil sans effet, et quand trois ou quatre avoient tiré, les autres tiroient cependant que ceux-cy chargeoient leurs armes. Leurs nègres jettoient hardiment des pierres, et relançoient les dards que l'on leur avoit jetté, et mesme la négresse amassoit des pierres plein sa pagne pour leur en fournir et en jettoit aussi. La poudre commençoit à leur manquer, ils se saisirent d'une petite colline toute ronde sur laquelle ils montèrent environ sur les sept heures du soir. bien las et recrus en résolution de jouer de leur reste, et y campèrent tout le reste de la nuict et l'armée se tint aux environs, et une partie monta sur un costeau prochain hors la portée du fusil ..... Dian Tserouh ayant veu que par la force il ne pouvoit destruire ces pauvres onze François s'advisa de leur envoyer un anacandrian leur demander à parlementer, et affin de mieux réussir leur envoya une genisse et leur fist porter un plein bassin de riz cuit; leur envoyant dire qu'il avoit pitié d'eux d'avoir esté si longtemps sans boire ny manger, veu qu'ils estoient lassez et fatiguez, et qu'il desiroit leur parler, faire la paix, et jurer amitié avec eux, en detestant contre ceux qui luy avoient conseillé d'entreprendre ceste guerre; qu'il les prioit de venir le lendemain matin le trouver en asseurance sans rien craindre. Ils firent tuer ceste beste et en mangèrent en grillade et carbonnade avec du riz et mesme en envoyèrent aux nègres ennemis qui estoient sur la butte, apres que leurs negres en eurent mangé à suffisance, et se tindrent sur leurs gardes le reste de la nuict. Le matin ils s'en allèrent trouver Dian Tserouh avec ce anacandrian qui alloit devant, et advertissoit les negres de se retirer loin d'eux, et estans arrivés en un petit hameau où estoit Dian Tserouh le nommé François Grands Champs s'assit sur une grande natte qui estoit là preparée, ayant son fusil et son pistolet

prests à bien faire. Les dix autres François estoient de bout alentour de luy et tous les negres esloignez de la portée du fuzil, hormis une vingtaine de Bohandrian qui estoient avec Dian Tserouh dans une petite case.

Dian Tserouh envoya derechef défendre aux nègres d'approcher et fist congedier la plus grande partie de son armée qui se retira aussi tost. Il leur dit qu'il s'estonnoit beaucoup comme ils avoient eu la hardiesse de resister, veu mesme qu'ils estoient tous jeunes gens et qu'à peine y en avoit-il un où deux qui eussent de la barbe et adjousta en ces termes : nous avons ouy parler des Portugais, nous avons cogneu les Hollandais et les Anglois, mais ce ne sont point des hommes comme vous autres : car vous ne vous souciez point de vostre vie, vous la mesprisez et en faites peu de cas, et quoy que vous voyez la mort devant vos yeux, vous ne vous espouvantez pas ; vous estes autres que ces autres estrangers, et vous n'estes pas des hommes mais des lyons, et que quelque chose de plus que les autres. Je suis fasché de ceste malheureuse entreprise que nous avons faite, j'en ay desplaisir. Je desire faire la paix et jurer avec monsieur de Flacourt mon frère, lequel je vous asseure estre plein de vie dans le fort [1] avec vos compagnons.

Extraits de l'ouvrage de Charpentier (1664) [2].

.... Que faut-il donc faire ? me demandera-t-on. Il faut, en premier lieu, former une compagnie ou société de plusieurs personnes qui contribueront unanimement à l'exécution de cette entreprise, et qu'on pourra appeler pour ceste raison la compagnie françoise pour le commerce des Indes Orientales. Il faut ensuite équiper une flotte et aller descendre droit dans nostre isle de Madagascar où nous ne trouverons aucune résistance, et commencer à y faire un grand establissement qui y sera soutenu par de fortes colonies que l'on continuera d'y envoyer. Il faut faire estat de n'y mener que des hommes de courage et de bonnes mœurs, et non point des criminels ra-

1. Fort Dauphin.
2. Charpentier, *Discours d'un fidèle sujet du Roy, touchant l'establissement d'une compagnie françoise pour le commerce des Indes Orientales*, 1664.

chetés du gibet et des galères, ni des femmes persécutées pour leur débauche. Une partie de ces gens s'occupera à cultiver la terre qui sera d'un très grand rapport, tandis que les autres se rendront maîtres des principaux postes du pays et s'assureront des ports, parmi lesquels il y en a plusieurs qui peuvent facilement contenir deux ou trois cents navires qui y seront à l'abri de tout vent...

Pour y parvenir donc, il faut faire un fonds de six millions qui seront employés à l'équipage de douze ou quatorze grands navires, du port depuis 800 jusqu'à 1400 tonneaux, afin de passer un très grand nombre de personnes dans notre isle de Madagascar pour en prendre possession de la bonne sorte.

Sa Majesté pourra estre très humblement suppliée d'y entrer pour un dixième et je ne doute point qu'elle ne le fasse très volontiers.

Je suis de plus asseuré que plusieurs seigneurs du royaume y entreront pour des sommes considérables, au cas que les marchands qui s'unirent tout d'abord pour ceste compagnie l'estiment avantageux, et je tiens en ce cas que l'on peut espérer d'eux près de trois millions, ce qui formera une moitié du fonds nécessaire, et qu'il ne restera plus qu'à trouver l'autre, et c'est pour ce reste que j'exhorte tous les marchands bourgeois des villes, etc...

Associez-vous donc, généreux François. Unissez-vous pour vous ouvrir une route glorieuse qui ne vous a esté fermée que par les malheurs passez de l'Estat, une route qui vous conduira à des biens innombrables et qui se multiplieront encore entre les mains de vos enfans, une route enfin par laquelle vous porterez la terreur de vos armes dans les parties du monde qui vous sont encore inconnues. Bannissez de vos esprits les soubeçons injustes et qui sont si èloignez de la courageuse confiance que vous avez ordinairement en vous mesmes ! Naviguez hardiment sous le pavillon de l'auguste et invincible Louis, et soyez asseurez que vous n'avez rien à redouter de la part des autres nations, à qui la majesté de son nom impose le respect et la crainte.

Affiches pour la colonisation de Madagascar (1665)[1].

I

De par le roy l'on fait sçavoir à tous ceux qu'il appartiendra que la Compagnie, désirant que tous les particuliers françois qui n'ont pas eu le moyen de s'y intéresser ne laissent de participer aux avantages d'icelle, selon le talent qu'il a plu à Dieu de leur donner, a résolu d'en passer nombre en colonies dans l'isle Dauphine, cy devant nommée de Saint-Laurent et auparavant de Madagascar et autres adjacentes, pour s'y establir et les rendre propriétaires d'autant de terres et héritages qu'ils pourront labourer, eux, leur famille et serviteurs.

L'air de ceste isle est fort tempéré, les deux tiers de l'année sont semblables à la saison du printemps, l'autre tiers n'est pas si chaud que l'esté en France, les personnes y vivent jusques à cent et dix vingt ans.

Les fruits y sont très bons, en grande quantité, les légumes pois et toutes sortes de racines y sont bonnes et fort saines; le ris se recueille trois fois l'an. Les graines d'Europe y produisent mieux qu'en France, et il y a là de la vigne qui estant cultivée produira de fort bon vin.

Il y a grande quantité de bœufs, vaches, moutons, chèvres, cochons et autre bestial; la volaille privée est pareille à la nostre, beaucoup de venaison et gibier de toute sorte, et de très bon poisson, tant de mer que d'eau douce.

Les vers à soye y sont communs sur les arbres, et produisent de la soye fine, et facile à filer. Il y a des mines d'or, de fer, de plomb, du cotton, de la cire, du sucre, du poivre blanc et noir, du tabac, de l'indigo, de l'ébène, et toutes sortes de bois de teinture et autres bonnes marchandises. Il ne manque que des hommes qui ayent l'adresse de s'en servir et faire travailler les nègres habitans du pays qui sont dociles, obéyssans et soumis à tout ce qu'on leur veut commander : ceux qui auroient connaissance de la culture de ces sortes de marchandises y profiteront extraordinairement.

1. Ces curieux documents sont cités par Pauliat, *Louis XIV et la compagnie des Indes Orientales de* 1664, p. 175.

Pour donner moyen à chacun de participer à ces avantages, toutes personnes de l'un et l'autre sexe qui se présenteront, seront passez sur les vaisseaux que la compagnie fera partir au mois de juillet prochain de l'année présente 1665, pour estre establis en colonies dans ladite isle Dauphine, en laquelle incontinent après leur arrivée il leur sera distribué des terres pour leur demeurer en propre à perpétuité et à leurs hoirs ou ayans-cause, moyennant une légère redevance annuelle par arpent et sans aucune autre charge, et seront nourriz pendant leur passage, et trois mois après leur arrivée en ladite isle; de laquelle despense ils feront le remboursement à la compagnie, à condition fort raisonnable, et la somme qui aura esté convenue sera par eux payée en marchandises qu'ils auront recueillies et negotiées en ladite isle, en trois termes de chacun un an, le premier échéant après leur establissement, et leur sera fourny les marchandises, outils et habits nécessaires dans ladite isle, et les payant à prix raisonnable.

Il sera observé que tous les François qui seront passez dans ladite isle Dauphine et autres desdites Indes et qui auront demeuré l'espace de huit ans, seront receus maistres de leurs arts et metiers dans toutes les villes du royaume, sans faire aucun chef-d'œuvre, conformément à l'article 38 de la déclaration du Roy du mois d'août 1664.

Pour le salut et instruction des passagers, la Compagnie a fait et fera passer à tous les armements des missionnaires et ecclésiastiques, et des frères de la charité, médecins, chirurgiens et apotiquaires, pour leur conservation. Ceux qui désirent passer en ladite isle Dauphine et obtenir des concessions de terre, s'adresseront à Paris au bureau de ladite compagnie, rue Saint-Martin.

II

Si quelqu'un veut passer dans l'isle Dauphine en colonie et se charger d'y mener un nombre considérable de personnes d'âge convenable depuis quinze ans jusques à cinquante, de l'un et l'autre sexe, le tiers de femmes avec leur mari ou de filles avec leur père; pour servir à ce dessein avec lui, ou

lui accordera la quantité de terre qu'il souhaitera pour les mettre en valeur, avec tels titres d'honneur qu'il pourra raisonnablement désirer, en toute justice, sous une redevance annuelle et des devoirs fort modérés envers la compagnie, dans les cas qu'il eschet ; et à l'égard de la redevance annuelle pour avoir lieu seulement après trois années du jour que la concession et désignation des terres aura esté faite, avec permission d'y bastir chasteaux avec fossez et pont leviz.

..... Ceux qui ne voudront pas faire de ces sortes d'entreprises, mais seulement se faire passer seuls ou avec peu de personnes, seront engagez et leur sera fait des conditions équitables et avantageuses à proportion.

La redevance à l'égard des terres données en fief sera de six sols pour arpents, six poulles et six chapons sur cent arpens.

A l'égard de ceux à qui il sera accordé des terres en roture, la redevance annuelle sera de neuf sols pour arpent, d'une poulle sur dix arpens, et les lods et ventes à l'égard des dites rotures seront payées suivant la coustume de Paris.

Lettre de Colbert à Mondevergue [1].

Paris, 19 janvier 1669

J'ai receu toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'escrire soit de la rade de Ténérif aux Canaries, de Fernambouc au Brésil, soit de celle de l'isle Dauphine, en date du 1[er] mars de l'année dernière, avec un mémoire de tout ce qui s'estoit passé alors dans votre route dans ladite isle.

Je vous diray au sujet de votre route que c'est un grand malheur que vous ayez esté obligé à vous détourner, veu que vous avez mis un an entier à un voyage qui vraisemblablement ne devoit durer que quatre mois ou au plus quelque chose davantage, et c'est asseurément de ce malheureux esgarement que sont provenues la plus grande partie des disgràces qui vous sont arrivées, lesquelles je ne doute point que

1. Dépêche des archives du ministère de la marine et des colonies, publiée pour la première fois par Pauliat, ouv. cité, p. 285.

vous n'ayez réparées pour la plus grande partie depuis la date de vostre lettre du 1er mars de l'année dernière.

Quant à ce qui s'est passé dans l'isle Dauphine depuis le jour que vous y estes arrivé jusques à celui de la date de vostre dite lettre, vous trouverez la lettre que Sa Majesté vous a escrite un peu forte, et qui vous fait bien connoistre tous les défauts qu'elle a remarquez dans la conduite qui s'est tenue dans ladite isle, laquelle quand vous considérerez bien et avec des yeux désintéressez (comme vous devez faire), vous jugerez que ses sentiments sont fort justes, et tous ceux qui sont icy (qui ont envie de vous servir) espèrent bien que par le premier vaisseau qui arrivera, ils apprendront des choses qui leur en donneront le moyen, comme plus conformes à la conduite qu'elle a toujours fait estat que vous tiendriez tant pour l'establissement ferme et solide à faire dans ladite isle que pour le commerce des Indes Orientales.

Je suis bien aise de vous faire sçavoir pour vous informer de la chaleur avec laquelle Sa Majesté poursuit ce dessein, que la ferveur des particuliers s'estant ralentie, Elle a redoublé à proportion ceste chaleur, ayant mis encore dans la compagnie deux millions de livres d'argent comptant pour la retenir, fortiffier et augmenter et ayant en même temps excité toute sa cour et tous les interessez à continuer leurs paiements, témoignant plus de fermeté qu'Elle n'en a jamais fait paroistre pour aucune autre affaire, quoyque ceste fermeté paroisse (comme vous sçavez) dans toutes ses actions. Vous voyez donc bien que vous pouvez luy rendre un très grand et très agréable service, et bien que l'exemple de M. de Tracy vous doive faire connoistre qu'Elle ne laisse point de ces sortes de services sans récompense, je dois vous dire pour vostre consolation qu'il n'y a nulle comparaison du service que ledit sieur de Tracy peut avoir rendu dans les isles de l'Amérique et dans le Canada, avec celuy que vous pouvez rendre à Sa Majesté dans les deux establissements de l'isle Dauphine et dans le commerce des Indes Orientales. Aussy vous pouvez estre asseuré que les mesmes raisons qui l'ont portée à les récompenser si bien et si advantageusement, la porteront à vous récompenser aussy à proportion de l'establisse-

ment que vous ferez, qui est tout ce qu'Elle désire de vous...

La lettre de Sa Majesté vous instruisant de ses volontés à fonder, j'adjouteray seulement que pourveu que vous nous donniez les moyens de vous servir auprès d'Elle, vous ne devez pas douter, que, comme nous en avons la volonté, nous ne le remplissions en telle sorte que vous en serez content. Mais, pour mieux le faciliter, il faut que vous quittiez vostre esprit de l'isle Dauphine qui paraît dans vos lettres, et que vous repreniez celui que vous aviez en France. Je suis, etc.

COLBERT.

Protestation du capitaine Blevec contre les usurpations de Radama [1].

.... Le gouverneur de Sainte-Marie, considérant que les injustes prétentions du roi Radama ne reposent que sur son prétendu titre de roi de Madagascar, qui, n'étant fondé ni en droit ni en fait, ne peut être considéré que comme un véritable abus de mots, qui ne saurait lui-même constituer un droit ;

Proteste solennellement au nom de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et des chefs malgaches ses vassaux, contre le prétendu titre de roi de Madagascar illégalement pris par le roi des Hovas et contre toutes les conséquences directes ou indirectes qu'on voudrait en faire résulter ;

Déclare qu'il ne reconnaît au roi des Hovas aucun titre à la possession légitime de quelque partie que ce soit de la côte orientale de Madagascar ;

Proteste contre toute occupation faite ou à faire des points de cette côte dépendant de Sa Majesté très chrétienne ;

Proteste en outre contre toute concession qu'on pourrait ou qu'on aurait pu extorquer aux divers chefs malgaches qui se sont reconnus dépendants de Sa Majesté très chrétienne, concessions qui seraient évidemment l'ouvrage de la séduction ou de la violence, et qui, en admettant qu'elles fussent volontaires, ne pourraient annuler les déclarations antérieures des

1. Extrait de l'ouvrage de CARAYON, *Établissement français de Madagascar pendant la Restauration.*

mêmes chefs, ni, à plus forte raison, les droits anciens et imprescriptibles de la France.

Fait à l'hôtel du gouvernement de Port-Louis, île Sainte-Marie, le 15 août 1823.

Attaques des Hovas [1].

Depuis 1813 une peuplade a surgi qui aujourd'hui opprime toutes les autres. Descendue des hauteurs d'Imerne, secondée originairement, il faut le dire, par l'influence anglaise, elle a successivement étendu sa domination sur toutes les parties de la côte orientale. Le premier de ses rois, Radama, était entré avec fermeté et générosité dans les voies de la civilisation, mais depuis sa mort, en 1828, les plus effroyables scènes de barbarie se succèdent sans interruption à Imerne. Le massacre, l'incendie, le tanguin, sont les seuls moyens de gouvernement de la reine Ranavalo, ou plutôt de ceux qui gouvernent en son nom. Les tribus qui nous étaient le plus anciennement dévouées gémissent toutes maintenant sous le joug le plus tyrannique, les Antavartes, les Betsimanes, les Bétanimenés, les Anossy n'ont recueilli de notre alliance qu'une servitude plus dure et une haine plus violente de la part de leurs oppresseurs. Mais les Hovas ne se bornent pas à appesantir leur tyrannie sur nos anciens alliés ; nous sommes particulièrement l'objet de leur dédain et de leur haine ; ils n'ont cessé de nous harceler sur ces portions de territoire, auxquelles une occupation constante avait définitivement imprimé le cachet de notre nationalité. Cette horde barbare nous chasse devant elle. Notre pavillon a successivement disparu de tous les points de la côte orientale ; du fort Dauphin, de Tamatave, de Foulepointe, de Fénériffe ; et maintenant, en attendant des jours plus heureux, il est réduit à se cacher dans les îlots, qui à l'est et à l'ouest, ceignent Madagascar. Le drapeau de ces nouveaux conquérants a été élevé en triomphe à où ont flotté si longtemps les nobles couleurs de la France !

Nous ne craignons pas de l'affirmer, si leur insolence n'est enfin réprimée, non contents d'accabler de leurs outrages les

1. Extrait d'une adresse présentée au roi Louis-Philippe par le conseil colonial de l'île Bourbon, le 1er juillet 1845.

Français que le commerce conduit à la Grande Terre, ils viendront bientôt nous attaquer jusque sur les roches de Sainte-Marie et de Nossi-Bé. Leur audace ne connaît plus de bornes. La force seule peut désormais les ramener à une attitude convenable. La voie des négociations est épuisée; toutes les propositions de la France ne peuvent dorénavant qu'exciter leur dédain et exaspérer leur orgueil.

Nécessité de l'annexion de Madagascar[1].

Madagascar est la reine de l'océan Indien. Ce que l'Angleterre est, par sa situation géographique, vis-à-vis de l'Europe, Madagascar l'est en Afrique et en Asie. Située à l'entrée de la mer des Indes, cette île domine à la fois le passage du cap de Bonne Espérance, le canal de Mozambique et le détroit de Bab-el-Mandeb; elle est la clef des deux routes de l'Inde. Quand les Français y seront une fois solidement établis, nulle puissance au monde ne pourra les en chasser; ils y seront inexpugnables.

Le territoire est assez vaste pour recevoir une population de 30 millions d'habitants. Madagascar, dans tout son développement industriel, commercial, agricole, est préférable à l'Inde. Défendue de tous côtés par la mer, elle est à l'abri de ces irruptions soudaines qui ont tant de fois attaqué l'Inde par la frontière de terre, et l'on fait passer sous le joug...

Il n'y a plus de terres nouvelles que Madagascar. Du reste cette île, la plus importante du monde après Bornéo et l'Angleterre pour son étendue, peut, par son admirable situation, compenser abondamment tous les accroissements de puissance qui se réalisent au profit de nos rivaux.

Madagascar ouvre un immense débouché à l'excédent de notre population en France; le travail libre peut y être organisé sur la plus vaste échelle. Notre commerce y trouve immédiatement, et avant toute colonisation, trois millions de consommateurs; nos bâtiments peuvent en exporter de suite du fer de première qualité, du charbon de terre, des gommes de

1. Extrait de l'adresse présentée au roi Louis-Philippe par le conseil colonial de l'île Bourbon, le 1er juillet 1845.

toute nature, la nacre, des cornes, des peaux, de l'orseille, des bois de construction de toute sorte.

En vain on objecterait que l'Algérie peut nous tenir lieu de Madagascar. Cette possession, d'ailleurs si importante, est en dehors de la zone torride et se refuse à la plupart des cultures intertropicales par ses produits, elle offre même l'inconvénient de faire concurrence à nos départements du Midi.

Sire, donnez Madagascar à la France et vous aurez plus fait pour l'agrandissement et la gloire de cette patrie, dont vous êtes le père, qu'aucun de vos prédécesseurs.

Les travaux de Jean Laborde[1].

A Mantasoua nous étions chez M. Laborde, et chez lui, on est en France. Il y a là une cour spacieuse, une vaste maison, une salle immense, des varangues partout, les chambres les plus commodes du monde. Un gigantesque paratonnerre va se perdre dans le puits. Ce palais a été nommé par M. Laborde Soatsimanana piouvanana, mot composé qui veut dire en malgache lieu charmant qui ne change jamais. Nous allâmes visiter sa fonderie de canons, sa tuilerie, sa verrerie, sa magnanerie, qui sont des monuments, et où se fabrique ce que l'industrie et les mécaniques offrent de plus utile aux peuples; la menuiserie, la charpenterie, la serrurerie, le charronnage, les puissants travaux de forge étaient alors en pleine activité et portés à leur dernière perfection au milieu de ce peuple à demi-sauvage. C'était dans cette ville fondée par lui, sur un site choisi et pourvu de riches cours d'eau, que M. Laborde avait fait sortir de son cerveau, comme une Minerve armée, ces mille ateliers fonctionnant et tout un peuple d'artisans : il était parvenu à mettre en mouvement tous ces ressorts divers d'industrie, et à étonner Ranavalo elle-même. Quelle prodigieuse idée une telle visite donne de l'homme qui a été l'âme de ces œuvres merveilleuses! Tout y est colossal et artistique; de vastes bâtiments en pierre, grands comme des palais, soutenus par des colonnes octogones de granit rose; des roues hydrauliques exactement pareilles, et, ce qu'il y a de plus

1. Vinson. *Voyage à Madagascar*, p. 215.

touchant, un tombeau monumental, qui est un chef-d'œuvre de solidité, élevé par M. Laborde à la mémoire de son frère mort sur cette terre étrangère. En faisant de Mantasoua le centre de tant de merveilleuses industries inconnues des Hovas, il recevait souvent la visite de la reine Ranavalo et de sa cour. Elle y eut bientôt une demeure, entourée de pavillons pour son fils, pour sa famille et ses officiers, et même un trône, en plein air, et construit en pierre, sur lequel elle montait pour présider les assemblées et les fêtes qui avaient lieu dans cette enceinte. Elle oubliait dans ces lieux les atrocités qui ensanglantèrent son règne, et le joug de sa pesante couronne de sagayes. M. Laborde avait le talent de l'intéresser, en l'initiant au secret des arts français, dont elle redoutait la magie pour son peuple. On peut dire qu'il châtiait la barbarie en la charmant. Quand M. Laborde quitta le pays momentanément, aussitôt les ouvriers chômèrent, les ateliers furent silencieux, la jolie ville si bien percée devint veuve d'habitants. Les quinze cents familles employées par le fait d'un seul homme se dispersèrent. Alors la ville fut un tombeau, et ces ateliers magnifiques demeurèrent comme des ruines colossales qui parleront longtemps encore de l'effort gigantesque qu'un seul de nos compatriotes a pu faire, par une ferme volonté, pour inaugurer les arts de la civilisation au milieu d'une nation barbare.

Aspect de Tananarive en 1881[1].

Tananarive est bâtie sur le sommet et les flancs d'une montagne de granit; l'arête supérieure, quoique un peu arrondie en dos d'âne, n'offre pas une large surface; les flancs sont à peine abruptes. De loin l'aspect est grandiose et original; on ne voit d'abord à une assez grande distance que le grand palais de couleur grise qui domine tout : peu à peu les autres palais du sommet se dégagent ainsi que les sommets des temples méthodistes. Il y en a déjà plusieurs dont les flèches s'aperçoivent distinctement de loin. A mesure qu'on approche, on

1. Docteur Lacaze, *Souvenirs de Madagascar* (Revue maritime et coloniale, 1881).

aperçoit les cases qui envahissent la montagne dans tous les sens; ces cases, bâties en terre glaise en général, ont une couleur sombre et sont recouvertes en paille. Quand on arrive par la route de l'est, on a en face de soi la partie la moins peuplée et la moins bien habitée de Tananarive. Sur le versant opposé, les habitations sont plus serrées et de plus bel aspect; à partir du grand palais jusqu'à la place d'Andohalo sont les demeures des grands, des ministres, des commandants.

... Partout s'élèvent des flèches et paratonnerres pour les protéger contre la foudre qui tombe fréquemment dans la saison d'été. C'est à M. Laborde qu'on doit cette importation nécessaire dans ce pays. Cette montagne de fer et de granit possède une attraction électrique fort puissante. L'eau y est très rare : un filet qui sort à travers les fissures granitiques est une richesse dont on se dispute la possession.

Du haut de la ville on a une vue magnifique; c'est un immense panorama avec des lacs et des rivières qui s'étendent autant que la vue, et, à l'horizon des montagnes d'une teinte bleue. Tout le pays est complètement déboisé. En somme une montagne escarpée avec des palais d'une assez belle architecture au sommet; sur les flancs des aspérités et des anfractuorités irrégulières, des cases de toutes formes, entassées les unes sur les autres, séparées par des espaces étroits qui ne peuvent avoir aucun nom, la malpropreté et l'aridité à peu près partout; dans ces rues et ces maisons une population qui a toujours l'air de se promener, de ne rien faire; la plupart des hommes et femmes, vêtus de blanc, nu-pieds, marchant solennellement ou accroupis le long des murailles; quelques-uns portés par des esclaves sur leurs filanzanes; des peaux jaunes, noires, cuivrées; rien n'indiquant la souffrance, le malaise; des figures d'un aspect peu gracieux en général; les uns avec des airs d'autorité, les autres plus humbles, à l'air doux, passif: du sommet de la ville et de tous côtés, mais surtout vers le sud, un spectacle magnifique et une des plus belles vues qu'on puisse rêver, tel est le plateau offert par Tananarive.

Traité de Tamatave.

17 septembre 1885

I. — Le gouvernement de la République représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures. Les Malgaches à l'étranger seront placés sous la protection de la France.

II. — Un résident, représentant le gouvernement de la République, présidera aux relations extérieures de Madagascar, sans s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la Reine.

III. — Il résidera à Tananarive avec une escorte militaire. Le Résident aura droit d'audience privée et personnelle auprès de Sa Majesté la Reine.

IV. — Les autorités dépendant de la Reine n'interviendront pas dans les constestations entre Français ou entre Français et étrangers. Les litiges entre Français et Malgaches seront jugés par le Résident, assisté d'un juge malgache.

V. — Les Français seront régis par la loi française pour la répression de tous les crimes et délits commis par eux à Madagascar.

VI. — Les citoyens français pourront résider, circuler et faire le commerce librement dans toute l'étendue des États de la Reine.

Ils auront la faculté de louer pour une durée indéterminée, par bail emphytéotique renouvelable au seul gré des parties, les terres, maisons, magasins et toute propriété immobilière. Ils pourront choisir librement et prendre à leur service, à quelque titre que ce soit, tout Malgache libre de tout engagement antérieur. Les baux et contrats d'engagement de travailleur seront passés par acte authentique devant le résident français et les magistrats du pays, et leur stricte exécution garantie par le Gouvernement.

Dans le cas où un Français devenu locataire d'une propriété immobilière viendrait à mourir, ses héritiers entreraient en jouissance du bail conclu par lui pour le temps qui resterait à courir, avec faculté de renouvellement. Les Français ne seront soumis qu'aux taxes foncières acquittées par les Malgaches.

Nul ne pourra pénétrer dans les propriétés, établissements et maisons occupés par les Français ou par les personnes au service des Français que sur leur consentement et avec l'agrément du résident.

VII. — Sa Majesté la Reine de Madagascar confirme expressément les garanties stipulées par le traité du 7 août 1868, en faveur de la liberté de conscience et de la tolérance religieuse.

VIII. — Le gouvernement de la Reine s'engage à payer la somme de 10 millions de francs, applicable tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties qu'à la réparation de tous les dommages causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit. L'examen et le règlement de ces indemnités est dévolu au Gouvernement.

IX. — Jusqu'au parfait payement de ladite somme de dix millions de francs, Tamatave sera occupé par les troupes françaises.

X. — Aucune réclamation ne sera admise au sujet des mesures qui ont dû être prises jusqu'à ce jour par les autorités militaires françaises.

XI. — Le Gouvernement de la République s'engage à prêter assistance à la Reine de Madagascar pour la défense de ses États.

XII. — Sa Majesté la Reine de Madagascar continuera, comme par le passé, de présider à l'administration intérieure de toute l'île.

XIII. — En considération des engagements pris par Sa Majesté la Reine, le Gouvernement de la Républtique consent à se désister de toute répétition à titre d'indemnité de guerre.

XIV. — Le Gouvernement de la République, afin de seconder la marche du Gouvernement et du peuple malgache dans la voie de la civilisation et du progrès, s'engage à mettre à la disposition dc la Reine les instructeurs militaires, ingénieurs, professeurs et chefs d'ateliers qui lui seront demandés.

XV. — Le Gouvernement de la Reine s'engage expressément à traiter avec bienveillance les Sakalaves et les Antakares, et

à tenir compte des indications qui lui seront fournies à cet égard par le Gouvernement de la République.

Toutefois le Gouvernement de la République se réserve le droit d'occuper la baie de Diégo Suarez et d'y faire des installations à sa convenance.

XVI. — Le Président de la République et Sa Majesté la Reine de Madagascar accordent une amnistie générale pleine et entière, avec levée de tous les séquestres mis sur leurs biens, à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre partie contractante.

XVII. — Les traités et conventions existant actuellement entre le Gouvernement de la République et celui de Sa Majesté la Reine de Madagascar sont expressément confirmés dans celles de leurs dispositions qui ne sont point contraires aux présentes stipulations.

XVIII. — Le présent traité ayant été rédigé en français et en malgache et les deux versions ayant exactement le même sens, le texte français sera officiel et fera foi sous tous les rapports, aussi bien que le texte malgache.

XIX. — Le présent traité sera ratifié dans le délai de trois mois, ou plus tôt, si faire se pourra.

Fait en double expédition à bord de *la Naïade* en rade de Tamatave, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

le contre-amiral
commandant en chef de la division navale
de la mer des Indes.

Signé : E. Miot.

Le ministre plénipotentiaire
de la République Française,

Signé : S. Patrimonio.

Le ministre plénipotentiaire
de Sa Majesté la Reine de Madagascar,
Officier général commandant les troupes malgaches,

Signé : Digby Willougby

CAMBODGE

I. — BIBLIOGRAPHIE

H. Mouhot. — *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge de Laos, etc., de* 1858 *à* 1861 (Tour du Monde, 1863).

Petrus-Truong-Vinh-Ky. — *Notice sur le royaume Khmêr ou de Cambodge* (Société de géographie de Paris, 1863).

Gelley. — *Aperçu sur le Cambodge et le Laos*, 1865.

Spowner. — *Renseignements topographiques, statistiques et commerciaux sur le Cambodge* (Annales du commerce extérieur), 1865.

X... — *Lettres sur le Cambodge* (Revue maritime et coloniale), 1865).

Lemire. — *La Cochinchine française et le royaume de Cambodge*, 1869.

F. Garnier. — *Note sur l'exploration du cours du Cambodge par une commission scientifique française* (Société de géographie de Paris), 1869.

Id. — *Épisode du voyage d'exploration dans l'Indo-Chine* (Société de géographie de Paris), 1869.

Id. — *Voyage d'exploration en Indo-Chine* (Annales maritimes et coloniales), 1869.

De Carné. — *Exploration du Mékong* (Revue des Deux-Mondes), 1869.

Id. — *Le royaume de Cambodge et le protectorat français* (Id.), 1869.

Jameau. — *Manuel pratique de la langue cambodgienne*, 1870.

Thorel. — *Notes médicales du voyage d'exploration du Mékong et de la Cochinchine*, 1870.

F. Garnier. — *Chronique royale du Cambodge* (Journal Asiatique), 1872.

Bouillevaux. — *L'Annam et le Cambodge*, 1874.

Marcel. — *Le Cambodge et les intérêts français dans l'Extrême-Orient* (Économiste français), 1874.

Aymonnier. — *Dictionnaire franco-cambodgien*, 1874.

Delaporte. — *Le Cambodge et les régions inexplorées de l'Indo-Chine centrale* (Société de géographie de Paris, 1875).

M[is] de Croizier. — *L'art Khmêr*, 1875.

Aymonnier. — *Notice sur le Cambodge*, 1875.

De Villemereuil. — *Doudart de la Grée* (Explorateur), 1875.
Aymonnier. — *Géographie du Cambodge*, 1876.
Harmand. — *Voyage au Cambodge* (Société de géographie de Paris), 1876.
Harmand. — *Le Laos et le Cambodge Siamois* (Société de géographie de Paris), 1872.
Lemire. — *Exposé chronologique des relations du Cambodge avec le Siam, l'Annam et la France.*
Moura. — *Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français. — Le royaume de Cambodge.*
Julien. — *Lettres d'un précurseur. Doudart de la Grée au Cambodge et son voyage en Indo-Chine.*
Pavie. — *Cambodge et Siam. Itinéraire dans le sud-ouest de l'Indo-Chine Orientale.*
L. Feer. — *Études Cambodgiennes* (Société asiatique), 1877.
Delaporte. — *Mission archéologique aux ruines des Khmêrs* (Revue des Deux-Mondes), 1877.
Bouillevaux. — *Visite aux ruines Cambodgiennes, en* 1850, 1878.
De Croizier. — *Les explorateurs du Cambodge*, 1878.
Harmand. — *De Bassac à Hué* (Société de géographie de Paris), 1879.
Harmand. — *Le Laos* (Tour du Monde), 1879.
Bartet. — *Note sur les explorations du Mékong et du Song-Coï* (Société de géographie de Rochefort), 1879.
Sylvestre. — *Etude sur l'Indo-Chine* (Id.) 1879.
Harmand. — *Comment on voyage en Indo-Chine* (Société de géographie commerciale de Paris), 1879.
Delaporte. — *Voyage au Cambodge. L'architecture Khmêr*, 1880.
Génin. — *Les voyages du docteur Harmand* (Société de géographie de Nancy), 1880.
Dutreuil de Rhins. — *Résumé des travaux géographiques sur l'Indo-Chine* (Société de géographie de Paris), 1880.
Harmand. — *Le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine* (Tour du Monde), 1879-1880.
Branda. — *Le Haut Mékong ou le Laos ouvert*, 1887.

II. — RÉSUMÉ

I. — Géographie historique.

Le Cambodge était jadis le plus grand empire de la péninsule Indo-Chinoise. Il comprenait, outre le Cambodge actuel, toute la Cochinchine, la plus grande partie

de l'Annam, une partie du Siam, et même la presqu'île de Malacca. L'ancien Kampouchéa, le Cambodge des Européens, est encore appelé par les indigènes le royaume Khmêr. De magnifiques monuments, tels que les ruines d'Angor-Watt, le temple de Baté, des ponts, des tours, des pagodes, etc., attestent encore l'éclat de sa civilisation passée et l'ancienneté de sa puissance.

Exploré au seizième siècle, successivement par les Portugais qui se mêlèrent aux indigènes, par les Espagnols de Manille, et par les Hollandais qui établirent plus tard, vers 1650, quelques comptoirs aux bouches du Mékong, il se démembra lentement, cédant à l'Annam les provinces de Baria, en 1658, de Bienhoa et Saïgon, en 1675, de Mytho et de Vinh-Long, en 1699, de Chaudoc et de Hatien en 1715, et au Siam les provinces de Battambang, Angcor, Touly-Repon et Mela-Prey, en 1812.

Émue par les empiétements continuels du royaume de Siam, la France, qui, depuis 1862, était devenue la voisine du Cambodge, conclut à la date du 11 août 1863, avec le roi Norodom, un traité qui plaçait ce pays sous notre protectorat. Par une regrettable erreur, et malgré les représentations du capitaine Doudart de Lagrée, représentant du protectorat, on consacra les prétendus droits de possession du Siam sur les provinces de Battambang et d'Angcor. A une période de calme relatif, marquée par de brillantes explorations dans l'intérieur de la Péninsule (Francis Garnier et de Lagrée, Harmand, Delaporte, Neïs), succède une période de troubles et d'agitations. Le roi Norodom est forcé, par le traité du 17 juin 1884, d'accepter plus étroitement notre protectorat, et de se résigner à toutes les réformes administratives, financières et commerciales, auxquelles nous croirons devoir procéder. Depuis l'établissement du protectorat, des révoltes presque annuelles et des incursions de pirates ont tenté d'inquiéter notre possession de

Cochinchine, et d'ébranler notre protectorat ; mais les insurgés ont toujours été battus et les pirates refoulés.

II. — Géographie physique.

Situation et limites. — Le royaume de Cambodge n'a plus que l'étendue de cinq à six départements français. Il est situé par 10° 30' et 14° 10' de lat. nord et 100°,25 et 104° 25' de long. est. Il a pour limites au sud et au sud-est la Cochinchine française, au sud-ouest le golfe de Siam, à l'ouest et au nord-ouest le royaume de Siam, au nord et à l'est le Laos et les territoires occupés par les sauvages Khouys, Peunongs, Chiaré et Lové.

Littoral. — Le littoral du Cambodge, tout entier sur le golfe de Siam, ne mesure que 250 kilomètres. De la frontière siamoise à la pointe Samit, la côte est escarpée et bordée de falaises ; elle est au contraire jusqu'à la frontière cochinchinoise sablonneuse et basse. Un seul port est à signaler, Kompot. On rattache à la côte les îles Kong, Rong, Rong-Sam-Leu, de la Baie et Hon-Nan-Trung, la plupart inhabitées.

Relief du sol. — La plus grande partie du territoire est composée de terrains alluvionnaires, inondés pendant la saison des pluies. Au nord et à l'ouest on rencontre les dernières ramifications des chaînes qui descendent du plateau central de l'Asie, le Phnum-Dek, le Phnum-Crévanh, le Phnum-Tek-Liang, Thiang-Hô, Pang-Chak, le cône Bombi et la chaîne de l'Éléphant, où l'on remarque des sommets de 1000 mètres.

Hydrographie. — Le principal cours d'eau est le Mékong, qui se dirige d'abord du nord au sud, puis vers l'ouest jusqu'à Pnom-Penh, où il se divise en deux bras le Bassac et le Tien Giang. En amont de Pnom-Penh finit le Tonlé-Sap, dont les eaux, dans la saison des pluies, sont refoulées dans le grand lac (150 kilom. de


YUNNAM
CHINE
Song Koï
Souen
Si-Kiang
Yu-Kiang
Laokai
Langson
Nan-Kiang
TONG KING
Tai Nguyen
Bac Ninh
Baie d'Along
Sontay
HANOÏ
Haïduong
Haïphong
BIRMANIE
Nam-Dinh
Golfe du Tong King
Détroit de Hainan
Kioung-tchéou
HAINAN
Luang-Prabang
Vinh
Ha-Tinh
Mékong F.
Dong-hoï
Quangtri
HUÉ
Baie de Tourane
Ubon
Sé-moun
Korat
Bassac
Sékong
SIAM
Ruines d'Angkor
Siemreap
Sambor
Chantibon
Pursat
CAMBODGE
Oudong
Donaï
Bienhoa
PNOM-PENH
SAIGON
Bin-Thuan
Cholen
Chaudoc
Vinh-Long
Hatien
Mytho
Ile Phuquoc
Rachgia
Golfe de Siam
Ile Poulo-Condor
C. Cambodge
Quinhon
Pouyen
Thanhoa
C. Padarang
MER DE CHINE
ANNAM
INDO-CHINE
FRANÇAISE
Echelle de 1/18.500.000

longueur sur 40 de largeur). Le Mékong reçoit à droite le Prek-Tenot, le Prek-Tanghié, et à gauche, les Preks Gringen, Campi, Sresmoi, Chelong, Tremac. Dans la partie cambodgienne du grand lac se jettent le Stung-Lovéa-Presrang, le Stung-Sen, le Stung-Stug, le Prek-Beang, le Stung-Dar, le Prek-Compong-Thma, le Sung-Compong, le Prek-Piorsat. Dans le golfe de Siam aboutissent le Compong-Som et le Kampot.

Climat. — Deux saisons bien tranchées : les pluies d'avril à octobre, avec interruption dans le mois d'août, et la sécheresse d'octobre à avril. Le thermomètre varie entre 21 et 40°. Il descend parfois à 15° sur les hauts plateaux.

III. — Géographie économique.

Production agricole. A. *Végétaux.* — Le Cambodge produit du riz, coton, maïs, poivre (Kampot), vanille. cannelle. La récolte du poivre atteint 310,000 kilogr. On trouve également cardamome, canne à sucre, manioc, ramie, sésame, arachide, gomme-gutte, tabac, cocotier, manguier, aréquier. Le café n'a pas réussi. L'indigo est très prospère. Plantations qui ont réussi d'abacca ou chanvre des Philippines. Exploitation encore très incomplète des forêts.

B. *Animaux.* — La faune est très variée. On trouve des éléphants, tigres, panthères, ours, rhinocéros, singes, buffles. Riches pâturages. Chevaux à grosse tête, petits, mais robustes. Les échassiers abondent sur les cours d'eau. Les reptiles sont nombreux, mais rarement venimeux. Le grand lac, pêché tous les ans à l'époque des basses eaux, livre au commerce des poissons séchés pour une valeur de 5 millions de francs.

Production minérale. — Les montagnes renferment du fer, des calcaires, du grès et quelquefois du cuivre. Les

minerais de fer de Compong-Soaï, particulièrement riches, sont exploités par les Kouys : on trouve de la chaux et du salpêtre.

Production industrielle. — Elle consiste en sucre non cristallisé, en poteries, briques et bijoux.

Commerce. — Le littoral étant peu développé et d'un accès difficile ne présente qu'un port, Kampot, et une baie, Compong-Som ; ce qui rend le Cambodge presque complètement étranger au grand commerce et le met en dehors des voies maritimes. Il se fait seulement un petit cabotage entre Hatien et Kampot. De plus on exporte par le Mékong du poisson salé, du riz, des peaux, du coton, et l'on importe du fer, des cotonnades, de la quincaillerie, de la mercerie, des armes, des liqueurs et du sel. Le Mékong et le Campong-Som sont les deux voies de communications avec l'intérieur : le premier constitue aussi la grande ligne de communication intérieure, qui unit Pnom-Penh à Mytho et Saïgon, à Bassac et Rachgia, par Long-xuyen ; à Hatien par Chaudoc ; à Cratieh par Sroc-Khmer. La piastre est la monnaie usuelle du Cambodge.

IV. — Géographie politique.

Gouvernement et administration. — Le roi conserve toutes les prérogatives et tous les honneurs de la royauté, mais sous le contrôle et la direction des agents français. Ce sont en effet des fonctionnaires français qui répartissent et perçoivent l'impôt, des résidents français (8 à Pnom-Penh, Kampot, Banam, Pursat, Compong-Chuang, Cratieh, Compong-Thom, Cranchmar — 32 arrondissements), qui maintiennent l'ordre public et surveillent les autorités locales. Le sol, auparavant inaliénable comme propriété du roi, peut maintenant être acquis par tous les sujets cambodgiens. A Pnom-Penh

réside un tribunal de première instance avec appel, à Saïgon ; à chaque résidence est affecté un tribunal de résidence, et à chaque arrondissement un tribunal de paix. La nouvelle organisation financière prévoit une recette de sept millions de francs qui couvrira les frais du protectorat.

Religion. — Bouddhisme et surtout culte des ancêtres. L'instruction est donnée par les bonzes, dont l'influence peut être facilement utilisée, car le fanatisme est inconnu au Cambodge.

Population. — On peut évaluer la population du Cambodge à 950,000 hab. Elle se compose de Cambodgiens, Annamites, Chinois, Siamois, Indiens et Malais. Le Cambodgien, grand et robuste, tient à la fois du Malais et de l'Indien. Teint cuivré, crâne allongé, nez saillant quoique épaté, yeux légèrement obliques. Les hommes et les femmes, à l'exception des filles, portent les cheveux ras ; le costume se compose pour le premier d'un langouti ou pagne et d'une veste courte, pour les autres d'une robe longue serrée à la taille.

Villes. — La capitale est Pnom-Penh, au confluent du Mékong et du Tonlé-Sap, à la bifurcation du Han-Giang et du Tien-Giang (30,000 hab.); c'est le principal marché du royaume, la résidence du roi et du représentant de la France. Des cases à étages ou des barques servent d'habitation aux Cambodgiens. Les Chinois y exercent les petites industries.

Les autres villes remarquables sont Oudong, l'ancienne capitale, toute pleine de pagodes, de temples, de tombeaux et de bronzeries ; les marchés de Compong-Luong et de Compong-Chnong sur le Tonlé-Sap ; Pursat et Kampot, ont décliné de leur importance; Banam marché considérable ; Compong-Thom au milieu des forêts, et sur la rive gauche du Mékong, les importants marchés de

Cratieh, Samboc et Sambor, encore inquiétés par les pirates.

Les fameuses ruines d'Angcor-Wat, signalées par Mouhot, visitées par Bonnard, Lagrée, Delaporte, etc., font partie d'un monument construit par les souverains cambodgiens, mais se trouvent en territoire siamois. Il en est de même pour les autres ruines de Baïon, de Pracang, de Siam-Réap, de Steng, d'Indra, etc., si remarquables par leur étendue et leur magnificence.

En résumé le Cambodge est en décadence, et ne peut se relever que sous l'administration à la fois paternelle et énergique du protectorat français.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Convention du 17 juin 1884

Cette convention, signée par M. Thomson, au nom du gouvernement français, a étendu notre protectorat. Par l'article 1er, S. M. Norodon accepte toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales que la République française jugera utile de proposer pour faciliter l'exercice de son protectorat. Le résident de Phnom-Penh prendra le titre de résident général. Chef de tous les services, il veillera à l'application des règlements, il établira les comptes de chaque exercice, préparera le budget et le soumettra au gouvernement de la Cochinchine. Certaines de ses décisions seront exécutoires par provision en attendant leur approbation par l'autorité supérieure. Il est créé un poste de sous-résident qui remplacera son supérieur en cas d'absence, s'occupera spécialement de l'administration et sera en même temps le résident de la province de Phnom-Penh. Ces deux fonctionnaires sont préposés au maintien du bon ordre et au contrôle des autorités. Les mandarins cambodgiens continueront, sous ce contrôle, à administrer les provinces, excepté pour l'établissement de la perception de l'impôt, des douanes et des contributions indirectes, pour les travaux publics, et, en

général, pour les services exigeant une direction unique et des agents européens. Les dépenses d'administration du royaume et celles du protectorat seront à la charge du pays. Un arrangement fixera, après l'établissement du budget royal, la liste civile du roi et les dotations des princes de la famille royale. Provisoirement, la liste est fixée à 300,000 piastres, les dotations à 25,000 piastres, à répartir entre les princes. L'abolition de l'esclavage est prononcée. La constitution de la propriété sera établie par l'autorité franco-cambodgienne, et une municipalité, dans laquelle entreront six fonctionnaires ou négociants français, sera créée à Phnom-Penh.

Les explorations du docteur Harmand[1]

Avant de songer à s'installer en Indo-Chine à l'état de puissance, non pas seulement commerciale, mais aussi politique, le premier devoir de la France était de prendre connaissance du pays. Un simple coup d'œil jeté sur une carte de la péninsule suffit pour démontrer que d'énormes espaces sont encore inconnus. Les régions qui nous intéressent le plus comprennent le Cambodge, l'Annam, le Laos, le Tongking et la partie du Siam qui appartient au bassin du Mékong. Sans doute nous avons déjà le tracé des côtes et nous connaissons la direction et les principales sinuosités du Mékong, mais que de points il reste encore à déterminer ! Dans nos possessions immédiates de Cochinchine c'est à grand'peine si nous commençons à ne plus nous égarer dans le dédale des *arroyos.* Plusieurs personnes, attachées ou non aux divers services coloniaux, et de nombreux officiers de marine ont pourtant essayé de rectifier les erreurs. Ils y ont en partie réussi, comme on peut s'en assurer en parcourant la carte de la Cochinchine en vingt feuilles, dressée par M. le commandant Bigrel. Qu'il nous soit permis de signaler parmi ces ouvriers de la première heure MM. Vidalin et Héraud, ingénieurs hydrographes, Hatt, Hanuss, Caspari. Signalons encore le Pilote de Cochinchine par M. le lieutenant de vaisseau Gautret (1878) et la carte de Cochinchine par M. Brossard de Corbigny (1874).

Le royaume de Cambodge commence également à être

1. GAFFAREL, *les explorations française de* 1870 *à* 1881.

mieux connu. C'est pour nous un devoir, en même temps qu'un plaisir, que de rendre justice aux travaux de MM. Aymonnier, Pénaud, docteur Harmand, Pierre, Garcerie, de Larclauze, Boúlangier, etc., mais combien reste-t-il encore de provinces à parcourir, de cours d'eau à indiquer, de villes antiques en ruines même à mentionner !

Pour l'Annam les lacunes sont plus graves encore : nous ne pouvons guère mentionner que les travaux de MM. Héraud et Bouillet sur la côte comprise entre Xuâne Dai et Quinhone, et ceux de M. Dutreuil de Rhins sur la rivière de Hué, sans oublier les travaux, malheureusement inédits, des missionnaires, les premiers et presque les seuls Européens, qui aient dressé des cartes de l'intérieur du pays.

Quant au Tongking, il était, avant ces dernières années, à peu près aussi inconnu que l'Afrique équatoriale. C'est M. Dupuis qui a, le premier, soulevé le voile, et, on peut le dire sans choquer sa modestie, qui a découvert le pays. Après lui M. de Kergaradec, consul de France à Hanoï, et quelques missionnaires ont relevé avec soin le cours du Sangkoï : enfin la région du Delta a été de 1873 à 1879, l'objet d'un grand travail entrepris par MM. Héraud et Bouillet. Grâce à ces travaux complétés, étendus par les reconnaissances hydrographiques de quelques officiers de notre marine, corrigés par les explorations de MM. Laisney et Lessoufaché, nous avons maintenant au Tongking une excellente base d'opérations.

Que dire de l'intérieur du pays, de ces immenses contrées qui dépendent soit de l'Annam, soit du Siam, et dont les populations hésitantes entre ces deux dominations, n'attendent qu'un mot de la France pour se jeter dans ses bras, et accepter une tutelle dont elles comprennent d'instinct la nécessité ? Ce sont les vastes régions désignées sous le nom de Laos, de pays des Moïs, des Khas, etc. Un de nos médecins les plus distingués du corps de la marine, M. le docteur Harmand, a voyagé à diverses reprises dans cette *terra incognita*, et, grâce à lui, la réalité commence à se substituer à la légende et les observations scientifiques remplacent les hypothèses. De plus M. le docteur Harmand, dans ses courses répétées, a déployé de telles qualités d'observation, il a tenu si haut et si ferme

le drapeau national, enfin il a rendu de tels services à la science et à son pays que l'étude résumée de ses explorations était en quelque sorte commandée par l'intérêt qu'elles présentent à tous les points de vue.

Nous avons déjà signalé le rôle glorieux joué par M. le docteur Harmand, en 1873, lors de notre intervention au Tongking, nous l'avons également suivi au Cambodge lors de la mission archéologique confiée à M. Delaporte; nous ne voulons ici parler que des voyages dont seul il a conçu le plan et que seul il a menés à bonne fin. On en compte cinq principaux : nous les étudierons successivement.

Le premier voyage fut exécuté de mai à juillet 1875, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, du Muséum, de la Société de géographie et du conseil municipal de Versailles, la ville d'adoption du voyageur. M. Harmand voulait gagner le Tongking méridional en remontant le Mékong et en traversant le Laos. La première expédition ne fut en quelque sorte qu'une reconnaissance préliminaire. Elle eu pour objectif les montagnes de Pursât et la rivière du même nom, qui se trouvent au sud-ouest des grands lacs du Cambodge. Le pays était à peu près inconnu. Sauf quelques itinéraires, toujours les mêmes, suivis par les voyageurs et les touristes, sauf les amorces des affluents et quelques sommets de montagnes bien déterminés, tout était incertain. M. Harmand ne se laissa rebuter ni par la mauvaise volonté des indigènes, ni par la difficulté de se procurer des vivres et des porteurs, ni par les dangers d'un voyage à travers une région marécageuse : en quatre jours il remonta à l'aviron la rivière de Pursât dont le courant était rapide et le lit encombré par des troncs d'arbres coulés. Il aurait voulu pouvoir mesurer la montagne qui donne naissance à ce cours d'eau, mais les pentes en étaient couvertes de fourrés impénétrables, et les vallées envahies par une sorte de palmier nain qui rendait la marche fort pénible. Les trois dernières semaines du voyage furent consacrées à recueillir de nouveaux documents sur les majestueux restes d'Angkor : mais M. Harmand n'avait pas assez de fonds à sa disposition pour entreprendre des fouilles sérieuses et d'ailleurs la fièvre des bois l'avait

atteint. Il dut battre en retraite et aller se rétablir et reprendre des forces dans l'île de Phuquoc. A vrai dire, ce premier voyage n'avait été qu'une reconnaissance générale du pays, mais, dès ce jour, il était évident que Mouhot, de la Grée et Garnier avaient trouvé un digne émule.

Dès le mois de novembre de la même année (1875) M. Harmand rentrait en campagne. On sait que le Mékong, avant d'arriver à la mer, est encombré d'îlots et coupé par des rapides infranchissables. Aussi toutes les marchandises venues du nord, au lieu de suivre leur route naturelle, le Mékong, et d'arriver à Saïgon, prennent une route de terre entre Bassac et les grands lacs du Cambodge, et viennent aboutir dans le Siam, à Banghok, au grand détriment de nos colons. Or, parmi les rivières qui débouchent dans le grand lac Tonlé-sap, M. Garnier pensait qu'il s'en trouvait au moins une qui se rapprocherait beaucoup du Sé-Lam-phao (Tonlé Repau en khmêr), un des affluents naviguables du Mékong, venant se jeter dans ce fleuve au-dessous des cataractes, et il affirmait que rien ne serait plus facile que d'établir une communication entre cette rivière et le Sé-Lam-phao, car la ligne de partage des eaux entre les affluents du Tonlé-sap et ceux du Mékong n'est constituée que par un terrain faiblement ondulé, et si on parvenait à faire communiquer par une voie d'eau les deux bassins, les conditions économiques de ces riches mais improductives contrées seraient modifiées du jour au lendemain. Restait à reconnaître le pays. C'est ce que s'efforça de faire M. Harmand, et il réussit en partie. Le Sé-Lam-phao fut par lui remonté jusqu'à sa source dans les montagnes du Laos mais il ne réalisa pas les espérances du voyageur, car cette rivière qui semblait devoir ouvrir au commerce une voie nouvelle pénétrant au cœur de la péninsule, cesse d'être navigable à une distance fort courte de son embouchure. Après quelques heures de pirogue, le docteur fut obligé de continuer sa route par terre.

Il fut plus heureux dans son exploration de la contrée inconnue jusqu'alors, où naissent les affluents orientaux du Tonlé-sap. Le plus important de ces affluents semble être le Stung-sen : c'est une rivière considérable, qui reçoit divers

cours d'eau, dont le plus important vient du nord, dans le voisinage de Sé-Lam-phao. Le point de partage des eaux, par conséquent le faîte qui sépare le bassin de Mékong du bassin des lacs, se trouve dans une belle et grande forêt marécageuse, à travers laquelle il serait fort difficile de creuser un canal et d'établir cette voie de communication tant désirée, qui détournerait au profit de Saïgon tout le commerce de la péninsule. La contrée en outre est malsaine. Elle présente l'aspect d'une forêt clairière, c'est-à-dire d'immenses espaces couverts de hautes herbes et d'arbres clairsemés, rabougris, à feuillage dur et rare. Partout des savanes ravagées depuis des siècles par la coutume des incendies annuels et le mode barbare de culture du riz s'étendent toutes noires de cendres fumantes et parsemées de troncs d'arbres carbolisés. Les villages sont d'apparence misérable, sans arbres fruitiers, sans légumes, sans animaux domestiques. Les indigènes sont à peu près sauvages : on les nomme des Kouys. Ils n'ont qu'une seule industrie, celle du fer. Le minerai se trouve dans les montagnes du Phnôm-Rium. On le transporte par charrettes jusqu'aux villages kouys qui possèdent chacun un petit fourneau très élémentaire. Les mineurs racontent que le minerai pousse de lui-même au fur et à mesure de l'exploitation, tant il est facile à ramasser.

A travers ces contrées misérables la marche était rude et difficile. M. Harmand, resté seul (M. Godefroy, botaniste, qui l'avait accompagné à Pursat, à Angkor et à Phu-quoc, avait été obligé de venir rétablir précipitamment en France sa santé très gravement compromise), n'avait pour interprète qu'un Annamite fort peu au courant de la langue française, et ne connaissant pas un mot de laotien. Deux autres Annamites et un Chinois composaient le reste de son escorte, dont il a eu souvent à se plaindre. « Tant qu'on remonta le Cambodge, on en fut quitte pour des ennuis et des retards, mais, une fois parvenu dans l'intérieur, le voyageur et ses compagnons eurent parfois à souffrir de la faim ; la chasse, à laquelle M. Harmand pouvait seul se livrer, devint leur ressource la plus assurée ; mais le gibier se faisait souvent désirer, et, quand on le rencontrait, le naturaliste avait parfois le regret

de voir les plus beaux spécimens dont il aurait voulu enrichir ses collections, mis en pièces par sa suite affamée. » Cette ressource suprême leur manqua bientôt, quand les armes du docteur furent hors de service. Il fallut revenir, malade, exténué, mais avec une riche moisson de renseignements, à Saïgon.

En mai 1876 M. Harmand repartait pour le Laos, mais il fut arrêté à Somboc par les événements politiques. La guerre civile désolait en effet le pays. Un des frères du roi de Cambodge s'était soulevé contre lui et tenait la campagne. Les rebelles, croyant à l'arrivée d'une armée, engagèrent le feu contre la petite troupe du docteur. Il fallut riposter. Sans doute le docteur resta maître du terrain, et réussit non seulement à capturer six des quinze pirogues qui l'avaient attaqué, mais encore à faire relâcher les deux gouverneurs de Somboc et Sombaur, prisonniers de l'avant-garde du prince rebelle, Si Vâthâ ; mais il eût été imprudent de passer outre, car on pouvait à la fois compromettre le nom de la France et s'exposer, au passage des rapides, à un massacre certain. M. Harmand le comprit et revint à Saïgon ; seulement, pour utiliser ses loisirs forcés et attendre le rétablissement de l'ordre, il fut contraint par l'ordre du gouverneur de la Cochinchine d'aller visiter les îles de Poulo-Condor, où il ramassa de curieuses pièces pour ses collections d'histoire naturelle, puis explora le pays inconnu qui s'étend entre le Donnaï et son affluent le Song-Bé. Ce pays est occupé par des sauvages Moïs. Sans religion ni culte défini, ils ne croient qu'aux mauvais esprits et n'accomplissent aucun acte important sans faire au préalable un sacrifice expiatoire ou propitiatoire. Ainsi ils ne tueraient pas une seule pièce de gibier importante sans suspendre au toit de leur case un paquet d'éclisses de bambou plus ou moins volumineux, suivant l'animal qu'il symbolise. Pourtant, si près qu'ils soient de la nature, ils sont bienveillants et hospitaliers. Un de leurs chefs pleurait à sanglots quand M. Harmand le quitta, car il le voyait partir sans espoir de retour. Ils sont de plus très loyaux : ainsi, à aucun prix, ils ne voudraient fabriquer des poteries, parce que, disent-ils, certains villages anamites ont le monopole de cette industrie. Toute la région est couverte de forêts encore peu

exploitées et de bonne essence, mais elle est infestée par des myriades de sangsues féroces. Il est impossible de s'arrêter une minute dans un endroit bien découvert et dégagé de feuilles mortes et de broussailles, sans les voir arriver de tous les côtés ; aussi les Moïs, quand ils sont en voyage, portent-ils une baguette taillée en biseau avec laquelle ils s'enlèvent réciproquement les sangsues qui les attaquent.

Sur ces entrefaites, le gouverneur de l'île de Kong, auquel M. Harmand, lors de son second voyage, avait confié sa collection et ses bagages, fit savoir à Saïgon qu'il demandait à être déchargé de leur garde. Le docteur obtint la permission d'aller les chercher et de continuer si faire se pouvait. Il s'agissait, cette fois encore, de reconnaître le pays à l'ouest du Mékong et au nord des lacs du Cambodge, seulement le docteur désirait visiter le versant nord de la ligne d'eau dont il avait parcouru le versant sud dans son précédent voyage. En novembre 1876 M. Harmand partait donc pour son quatrième voyage. Arrêté de nouveau par l'insurrection, il était forcé de redescendre à Pnom-Penh, la capitale du Cambodge. Au lieu de se rabattre à Saïgon, il résolut de contourner les territoires en insurrection, c'est-à-dire de traverser les provinces de Siem-Reap, de Chou-Khân, de Sankéa, de Koukan, de Sisâkhet et de Det, traçant de la sorte un itinéraire de grande ceinture à sa précédente excursion chez les Khongs. Il longea donc le nord du Tonlé Sap, traversa les bourgades de Tchoneau et de Konkan, visita le royaume d'Oubon, une des plus riches provinces du Laos, et reconnut le cours de tous les affluents de droite du Semoun ; il descendit ensuite cette rivière, puis le Mékong jusqu'à Bassac. Toutes les provinces parcourues étaient d'une monotonie d'aspect désespérante. Les points de vue pittoresques y font défaut, surtout quand la sécheresse a jauni et renversé les hautes herbes, effeuillé les arbres et que chaque pas soulève des nuages de poussière. Quant à la population, malgré la fertilité du sol, elle végète, partagée qu'elle est entre la crainte des incursions étrangères, et la terreur des fonctionnaires indigènes. Aussi bien le souverain ou ses mandarins donnent eux-mêmes le mauvais exemple. Quand la rentrée des impôts n'a fourni qu'un

produit médiocre, ils vont, suivis de leurs soldats, faire la chasse aux sauvages qu'on amène chargés de liens à Bassac, pour les revendre aux Chinois ou aux Malais.

Bassac, où M. Harmand fut assez bien accueilli par le roitelet indigène qui avait peur de lui, devint le point de départ d'une exploration fort intéressante, en pays entièrement inconnu, qui a complété les données assez vagues que l'on possédait sur le massif des Khas-Boloven, circonscrit par le Sédon, le Sekong et le Mékong. Parti de Bassac le 19 février 1877, M. Harmand traverse des broussailles, des rizières, rencontre quelques troupeaux de buffles efflanqués et aperçoit le pic de Lagrée, qui est comme la sentinelle du grand plateau. Les indigènes de cette région sont extrêmement primitifs et timides. Lorsque par hasard on réussissait à surprendre l'un d'entre eux, si on lui demandait le nom de sa nation, il répondait invariablement : Nous sommes des sauvages; et il se rendait justice, car dans cette contrée les villages n'ont presque aucune relation entre eux et sont souvent en guerre les uns avec les autres.

Ce qui compliquait étrangement la situation, c'est que le choléra régnait dans la contrée. Impossible de se procurer des guides, plus impossible encore d'avoir des vivres. Les maisons inhabitées étaient protégées par des chevaux de frise en bambou et par des fils de coton blanc tendus autour du toit et destinés à servir de chemin aux mauvais génies. Dans l'intérieur on apercevait les morts étendus sous un demi-cylindre d'écorce, supportant des marmites pleines de riz, de chiques de tabac et tout ce qui serait nécessaire au sauvage s'il se réveillait du dernier sommeil. Cette absence totale des Laotiens permit au moins au docteur Harmand de se livrer sans danger à des exhumations clandestines de cadavres. Les sauvages en effet s'étaient jusqu'alors refusés avec énergie à toute mensuration de crânes ou de taille. Il suffisait au docteur d'apporter ses instruments pour voir fuir toute la population indigène. Il ne pouvait donc, à son grand regret, faire aucune observation anthropologique, mais l'épidémie régnante lui permit de déterrer un certain nombre de squelettes, qu'il envoya depuis au Muséum. On ne saurait avoir reçu avec

trop de reconnaissance cet envoi, car le travail de l'exhumation était non seulement répugnant, mais encore dangereux.

La petite troupe longea le Sé Kampho, traversa le Sépien, et arriva sur les rives du Sékong qu'elle suivit jusqu'à Attopeu. C'est une localité assez importante, mais dont le gouverneur était fort mal disposé pour notre compatriote. Il lui refusait jusqu'à des poulets, prétendant qu'il n'en avait pas dans sa basse-cour. Le docteur fit semblant de le croire et partit gravement à la chasse de ces volatiles, dont il immola un grand nombre. D'Attopeu, M. Harmand se dirigea vers le grand plateau, que l'on croyait jusqu'alors absolument désert. Les hommes de l'escorte hésitaient à s'engager dans cette région, couverte de forêts et où, disaient-ils, ils ne rencontreraient que des précipices et des bêtes féroces. Fort à propos survint un métis de Chinois et d'Annamite, qui faisait le métier de colporteur, et qui indiqua un sentier traversant le plateau. Le docteur s'y engagea, et fut récompensé de sa hardiesse. Bientôt il se trouva dans une admirable vallée bornée par des montagnes de 5 à 600 mètres d'élévation, les monts Phon-Luang et Phon-dack-Ling ; sur les flancs étaient éparpillés au milieu de la verdure quelques petits hameaux. On continue à s'élever, on côtoie des précipices où mugissent des cascades, enfin on arrive au sommet de la montagne, d'où on jouit d'un paysage merveilleux. « Ces montagnes d'un vert sombre, écrit à ce propos le docteur, avec les grandes feuilles de sagoutiers qui miroitent au soleil, sont les plus belles qu'on puisse voir. A chaque instant des échappées de vue sur des précipices au fond desquels coule une eau brillante sur des roches d'un noir sombre. Si je n'étais l'esclave de mes éléphants, je resterais ici six mois. » La saison des pluies approchait en effet ; les provisions s'épuisaient, la fatigue commençait à se faire sentir. Il fallut reprendre le chemin de Bassac à travers des clairières arides semées de roches volcaniques, et le 1er avril M. Harmand rentrait dans cette ville après avoir reconnu près de 500 kilomètres de routes entièrement nouvelles.

Tout autre voyageur se serait tenu pour satisfait, et n'aurait plus songé qu'au retour. M. le docteur Harmand y son-

geait aussi : seulement, au lieu de revenir directement à Saïgon, il résolut de n'y rentrer qu'après s'être frayé une voie toute nouvelle, à travers le continent, depuis Bassac jusqu'à Hué. C'était une grave détermination. Sans parler de la mauvaise saison, le docteur avait à triompher de la sourde hostilité des mandarins, et peut-être même des ordres secrets partis de Hué et de Bangkok. A toutes ses demandes de renseignements on lui répondait par la négative la plus absolue. On allait même, à deux ou trois journées de marche de l'Annam, jusqu'à prétendre ignorer l'existence des Annamites. Enfin ses porteurs, chèrement payés, se trouvaient trop chargés avec un filet à papillons et une bouteille d'eau : malgré ces obstacles accumulés, le docteur était décidé à partir, et, en effet, il entra en campagne pour son cinquième voyage le 16 avril 1877.

M. Harmand voulait d'abord remonter le Mékong. La navigation fut facile jusqu'au confluent du Senom et du Nam-Khong, mais, à partir de cet endroit, le lit du fleuve se rétrécit; il prend la forme d'un immense canal à courant rapide, creusé dans le roc. Il fallut haler les pirogues et même les décharger à l'un des rapides. Le fleuve présente ensuite une série de bassins en chapelet, formant des étranglements successifs. A partir du village de Kemmerat jusqu'au confluent du Sebauhieng, il redevient large et majestueux. Le docteur aurait bien voulu reconnaître cette rivière, qui l'aurait transporté au cœur même du pays, mais les eaux étaient basses, et ne devaient monter que dans trois mois : aussi continua-t-il à remonter le Mékong. Le 26 l'explorateur arrivait au plus dangereux des rapides, celui de Saa qui s'étend sur une longueur de plus d'un kilomètre avec un dénivellement sensible à l'œil. La traversée fut périlleuse. Il s'en fallut de peu que pirogues et voyageurs ne fussent engloutis dans les tourbillons. Enfin le 2 mai on arriva à La-Khôn.

C'est de cette dernière ville que M. Harmand voulait gagner l'Annam à travers les terres ; mais il désirait auparavant faire une station dans les montagnes qui entourent cette ville, car elles avaient été signalées par MM. de Carné et Delaporte comme devant offrir une ample moisson aux naturalistes.

Sa déception fut grande. Pendant un grand mois il erra d'un point à un autre sans trouver un emplacement favorable à une station. Sans doute ces montagnes sont d'un aspect pittoresque, mais leurs flancs inaccessibles sont pourvus d'une maigre végétation, car la pluie qui les arrose s'écoule non pas dans les ravins, mais à travers les innombrables fissures du sol. On dirait une éponge qui absorbe l'eau par tous ses pores. Aussi la chaleur est-elle extrême. Elle atteint 39°, 4. Un léger mal de pied que l'explorateur contracta dans une de ses promenades prit rapidement un mauvais caractère, et nécessita des soins particuliers.

Ce n'était que la première de ses déceptions. Insuffisamment appuyé par les autorités françaises, joué par les mandarins du Laos et de l'Annam qui se le renvoyaient de l'un à l'autre, il errait de village en village, et tournait sur place. Une pointe qu'il fit de Lâkhôn vers l'est jusqu'au village de Phon-Wâ lui prouva qu'il se heurterait à une force d'inertie absolue. Partout il avait été signalé comme un homme dangereux, dont il fallait à tout prix empêcher le passage dans l'Annam, et ni menaces ni promesses ne purent engager aucun fonctionnaire à transgresser ces ordres. Le docteur erra ainsi plusieurs semaines, à l'aventure, visitant les provinces de La-Khôn, Phu-Wâ, Nam-Nan, Phong, et Sông-Kông. Chemin faisant il ramassait des insectes et des plantes et observait les mœurs des indigènes. L'esclavage paraît être la grande plaie de la contrée. Pourchassés par les Annamites et par les Siamois, les indigènes se réfugient dans des contrées inaccessibles, et leur misère est telle que, lorsque manque la récolte de riz, ils n'ont plus, pour se nourrir, que des pousses de bambou. On les nomme les Khâs. En présence de l'homme blanc les Khâs manifestaient une grande terreur. Ils n'osaient recevoir ses cadeaux. Ces malheureux comptent avec peine jusqu'à six. Ils vivent enfermés dans de petits hameaux palissadés de toutes parts, et dont les alentours sont hérissés d'une multitude de petits dards très aigus et capables de produire de dangereuses blessures.

A Sông-Khôn le docteur Harmand avait trouvé un mandarin moins défiant que ses collègues qui lui fournit les moyens de

passer sur le territoire des Pou-Thays, tributaires de l'Annam. Les Pou-Thays ne sont pas des sauvages. Ils servent d'intermédiaires pour le trafic entre le Laos et l'Annam. Sans eux le faible commerce qui existe actuellement s'arrêterait tout à fait, tant sont grandes la défiance, la terreur et la haine que ces deux peuples ont l'un pour l'autre.

La pluie ne cessait de tomber et rendait le voyage pénible Arrivé à la première ville annamite, à Dinh, M. Harmand se heurta de nouveau aux difficultés que lui créaient les autorités locales, car il n'avait pas de passeport et le gouvernement de Hué n'aime pas à laisser pénétrer les étrangers, surtout les Français, dans ses provinces intérieures. Malade et dépourvu de tout, il prit le parti de s'engager dans les montagnes qui séparent le bassin du Mékong du littoral annamite, et finit par atteindre le versant oriental à Cam-Lô, chef-lieu d'une préfecture où les Annamites ont accumulé des ressources militaires, comme s'ils se préparaient à envahir quelque jour le Laos. Rien de plus singulier que le contraste qui existe entre les deux versants. Du côté de l'ouest on est en plein pays sauvage, dans la forêt, saus route sans ponts, sans cultures; du côté de l'est on découvre la riche plaine de l'Annam. Partout de gros villages, des routes, des ponts, partout la trace du travail et de l'industrie humaine.

Le 4 août le docteur Harmand quittait Cam-Lô et se dirigeait sur Quang-Tri, en pays désormais connu : mais il dut séjourner quelques jours à la mission catholique, avant d'obtenir l'autorisation de se rendre à Hué pour retourner par mer à Saïgon.

En résumé, les voyages du docteur auront été fort utiles. Il a relevé avec une persévérance digne d'éloges tous ses itinéraires, et, comme ses instruments ont été bientôt hors d'usage, il a dû les relever à la boussole et au pas. Les hauteurs ont été prises à toutes les haltes par l'hypsomètre, et les températures observées régulièrement trois fois par jour. Quant aux collections de toute nature, qui figurent aujourd'hui au Muséum ou dans d'autres établissements, un juge compétent, M. de Quatrefages, affirmait qu'aucun voyageur n'avait mis autant de soins et de scrupules à les recueillir. Les ren-

seignements historiques et archéologiques sont nombreux, les documents ethnographiques et surtout anthropologiques de la plus grande importance. Enfin, grâce à la persévérance et à l'énergie de notre compatriote, nous commençons à connaître les peuples limitrophes et les voisins immédiats de notre Cochinchine. Comme l'écrivait avec raison le rapporteur de la Société de géographie de Paris lors de la remise au docteur Harmand d'une médaille d'or noblement gagnée: « Ces voyages ne sont peut-être pas de ceux autour desquels il se fait grand bruit, mais votre commission a jugé que la conquête de détails géographiques faite dans le voisinage si intime de la colonie, aurait peut-être autant d'intérêt pour la France que la découverte des grands traits physiques de contrées éloignées de l'ombre du drapeau. »

Le lac Tonlé-Sap[1].

Le grand lac de Tonlé-Sap et les lacs secondaires qui en sont voisins occupent une large dépression au centre des immenses plaines boisées du Cambodge; ils reçoivent le tribut de nombreuses rivières qui forment tout alentour comme les rayons d'un vaste cercle, et qui sont reliées entre elles par des arroyos multiples; dans la saison des pluies, toutes les parties basses des forêts sont inondées sur une étendue de 25 kilomètres. C'est à l'extrémité occidentale de la grande nappe lacustre, sur le territoire de Siam, que se trouve Angkor, l'ancienne capitale du pays; aux environs, dans un rayon de 200 à 400 kilomètres, sont disséminés les plus remarquables débris de l'antique civilisation Khmêr. Ce sont d'immenses citadelles, de larges chaussées, des ponts, des canaux, et de vastes réservoirs d'irrigation; puis des palais, des temples, d'énormes pyramides commémoratives.

... « Guidés par nos pilotes de Compong-Chuang, nous nous engageons dans un des nombreux arroyos qui serpentent au travers des bancs de vase, des îlots, du fouillis arborescent de la grande forêt en partie inondée. Dès l'abord nous sommes émerveillés de la splendide sauvagerie des

1. Delaporte, *L'architecture Khmer*, p. 39. Delagrave éditeur.

aspects. La végétation est d'une puissance extraordinaire; les arbres sont surchargés d'orchidées, de plantes grimpantes retombant en festons jusque dans le courant qui les entraîne; une multitude de lianes étrangement contournées s'élancent en vibrant d'un fût à l'autre; de place en place un banian colossal domine fièrement l'immense massif; ailleurs un grand tronc mort élève tristement ses bras décharnés comme pour protester contre cette exubérance de vie. Rien ne rappelle la présence de l'homme, et pourtant quelle incroyable animation! Des myriades d'oiseaux, pélicans, canards, sarcelles, cormorans, couvrent la surface du lac; diverses variétés de hérons, des aigrettes, des ibis perchent dans le feuillage et se cachent au milieu des joncs; des caïmans flottent immobiles sur les eaux, tandis que des troupes de dauphins et d'autres poissons plus gros encore viennent bruyamment respirer à la surface ou frôlent la carène de notre navire en luttant de vitesse avec lui.

Les éléphants au Cambodge[1].

Le plus gros, le plus massif de tous les animaux a été doué par la nature de la meilleure part d'intelligence, et, par prudence, nous écartons de la comparaison le cornac apathique qu'on voit perché sur son large cou... La trompe, d'une structure en apparence si simple, est susceptible des mouvements les plus variés : elle vaque sans cesse aux besoins du ménage, tantôt elle ramasse à terre une poignée de riz éparpillée sur le sol, tantôt elle déracine un arbuste aux racines savoureuses, tantôt enfin elle aspire doucement l'eau des mares qu'elle porte ensuite à la bouche. Dans le péril, elle jette aux échos le cri d'effroi. Il lui faut une infinie variété de mouvements pour satisfaire à l'aveugle appétit de l'estomac. L'éléphant en effet se nourrit de tout végétal qui tombe à portée de son long appendice : feuilles de bambous épineux, rameaux d'arbres quelconques, chaume des rizières ou herbe verte, tout lui est bon, surtout quand la sécheresse

1. Brossard de Corbigny, (*Revue maritime et coloniale*). *Voyage de Pnom Penh à Bangkok.*

a jauni la plaine... A l'abreuvoir la trompe se change en tube d'aspiration, puis projette l'eau dans l'estomac, avec un bruit de soufflet de forge. A la baignade, si le cornac tarde trop à venir lui-même laver la bête, la trompe le supplée par de larges aspersions sur tout le corps; une touffe d'herbes ruisselantes fait aussi l'office d'éponge pour rafraîchir les membres fatigués. Au sortir de l'eau, son office n'est pas encore fini : il faut jeter sur le dos des herbes et de la poussière pour l'abriter sans doute des rayons du soleil. Les éléphants n'y manquent jamais en sortant du bain. Un petit bâton, saisi juste tout près de son extrémité, sert à gratter les jambes et les pieds dans tous les sens, comme on ferait d'une lime à ongles. Si la chaleur est accablante, l'animal sybarite saisit un rameau vert et s'évente à grands coups dans toutes les directions...

Les pieds aussi méritent qu'on les observe : indépendants, pour ainsi dire, les uns des autres, ceux de devant aident la trompe dans les travaux de force; ceux de derrière, isolés par l'énorme abdomen, se défendent mutuellement contre les attaques des mouches, c'est-à-dire qu'ils peuvent se croiser complètement en se frottant de haut en bas, comme nous ferions avec nos jambes. Il en résulte des positions bizarres et comiques, qui révèlent une souplesse inattendue dans une aussi grossière enveloppe...

Le prix de l'éléphant était naguère encore fixé à une barre d'argent (80 francs), par 40 centimètres de hauteur du garrot. Cette manière de vendre l'éléphant à l'aune, comme du calicot, est encore en usage, mais le prix a augmenté, et aujourd'hui le mètre courant d'éléphant sur pied revient à environ 240 francs, soit au moins 530 francs pour le prix d'un bel animal ordinaire de 2 mètres 30 de haut, et sans défenses, car les ivoires bien plantés et de belle taille augmentent la valeur de la bête, qui devient alors un animal de luxe ou de guerre.

Le pouvoir royal au Cambodge[1].

I

Le Cambodgien est le dernier vestige d'un grand peuple chez lequel la religion fut toute puissante et exclusive. Les impénétrables forêts du Cambodge n'ont pas encore enseveli les temples merveilleux que la foi religieuse éleva aux divinités. Aussi ces ruines antiques n'ont-elles laissé que de bien rares souvenirs des rois du peuple Khmêr. A peine sait-on quel fut l'emplacement de l'humble demeure qu'ils se construisirent aux pieds des monuments du brahmanisme et du bouddhisme. Maintenant que les siècles ont détruit l'empire Khmêr, il reste encore au cœur du Cambodgien une foi religieuse inébranlable qui semble le rendre indifférent aux misères terrestres. L'idée religieuse sous cette forme et poussée jusqu'à ses dernières limites est la ruine certaine d'un empire : l'action du gouvernement sur le peuple est nulle : le jour où l'ennemi se présente à la frontière les portes de la patrie sont toutes grandes ouvertes. Le prêtre bouddhiste ne pense qu'à ses divinités ; le peuple lui donne tout ce dont il a besoin. Le clergé n'a donc rien à demander à un roi. Le monarque a d'excellents motifs pour donner l'exemple de la piété et du respect religieux. Cette concession faite aux sentiments de son peuple, il est le maître de toutes les affaires politiques et administratives de son royaume. Il n'est tenu à écouter l'avis de personne ; la terre et l'habitant lui appartiennent. Il peut avoir toutes les volontés d'un despote, il peut en avoir tous les caprices et toutes les turpitudes. C'est la monarchie absolue. Le gouvernement, c'est le roi.

II[2]

Avant l'institution du protectorat français, quiconque croyait avoir à se plaindre d'un déni de justice pouvait en appeler au souverain. Un des chefs des licteurs royaux était chargé d'examiner la plainte, et d'en rendre compte au roi

1. De Trentinian, *La question du Tonkin*, p. 89.
2. Aymonier, *Notice sur le Cambodge*. p. 23.

qui examinait lui-même. Celui qui demandait justice s'exposait à une grave punition si sa plainte n'était pas fondée. Elle pouvait parvenir au roi de deux manières différentes, appelées *rong deyka* et *sartuhk*. Le rong deyka consistait à se rendre au palais à l'heure à laquelle le roi donne audience, et à faire frapper quelques coups sur un tam-tam *ad hoc*, par un fonctionnaire qui recevait quatre ligatures par coup. Le roi envoyait prendre la plainte par un page. Le sar tuhk avait lieu quand le plaignant se prosternait sur le passage du roi et tenait sa plainte écrite, élevée au-dessus de sa tête, jusqu'à ce que le roi l'eût fait prendre. Ce dernier procédé, qui ne coûtait rien, était plus usité que le rong deyka.

Phnom-Pênh en 1873 [1].

Depuis dix ans qu'elle est devenue la capitale du Cambodge, le siège de la résidence royale et celui du protectorat français, Phnom-Penh a pris une extension remarquable et présente même déjà un caractère presque européen. Une notable partie des cases en bambou qui formaient la rue principale ont été remplacées par des maisons en briques, construites des deniers de Norodom et louées par lui à ses sujets. Le trafic énorme qui se fait dans cette ville, principalement à l'époque de la pêche sur les lacs, est presque entièrement concentré entre les mains de commerçants originaires des provinces méridionales du Céleste Empire. Cette espèce de colonie chinoise qui, unie, pourrait causer de graves embarras au gouvernement, est par bonheur divisée en deux congrégations rivales et sans cesse en dispute. Il y a en outre à Phnom-Pênh beaucoup d'Annamites, de Malais, de Siamois et quelques Européens. Au milieu d'éléments si divers la fonction du protectorat français... est loin d'être une sinécure : il faut d'une part prévenir les conflits, de l'autre réprimer les exactions des mandarins et tenir la bride aux fantaisies parfois despotiques du roi Norodom; il faut enfin guider ce prince, l'empêcher de tomber aux mains du premier aventurier venu, et lui faire comprendre les devoirs et

1. DELAPORTE, *Voyage au Cambodge. L'architecture Khmêr*, p. 30.

en même temps les avantages de notre civilisation dont il n'est que trop disposé à s'approprier tout d'abord les vices.

La résidence royale est à elle seule une ville; dans son enceinte logent plusieurs milliers de personnes, toutes attachées au service du roi. Au fond de la première cour, entourée de constructions diverses, telles que salle des gardes, ateliers, écuries, s'élève le palais européen, tout semblable aux demeures des riches commerçants de Saïgon; par derrière, dans un autre enclos, se trouvent l'habitation indigène, des jardins, des cases : c'est le quartier du harem interdit aux profanes. Les mandarins en sont les plus empressés pourvoyeurs; ils espèrent, en offrant au roi leurs filles les plus avenantes, s'assurer du crédit auprès de lui. Les femmes ont du reste la liberté de sortir, et, par un de ces caprices bizarres assez communs chez les monarques d'Orient, tour à tour paternels et despotes, si l'une d'elles désire se marier avec un jeune homme de la ville, le prince, sur la demande des deux amants, renonce volontiers à ses droits, et autorise le mariage. En revanche, toute tentative pour s'introduire dans le gynécée est punie avec une extrême sévérité.

Importance de l'architecture Khmêr[1].

L'Indo-Chine est si peu connue, la découverte des monuments disseminés sur son sol est chose encore si récente que l'on peut difficilement se faire en Europe une idée exacte de ces restes d'une antique civilisation. Cependant dès l'année 1867, au lendemain de la publication du récit de Mouhot, le savant archéologue anglais Fergusson consacrait aux vieux édifices Khmêrs un remarquable chapitre de son *History of architecture in all countries*.

Cette étude commence en ces termes : « Depuis la révélation des cités enfouies de l'Assyrie, la découverte des villes ruinées du Cambodge est le fait le plus important qui se soit accompli dans l'histoire de l'art en Orient. » Calculant ensuite la superficie occupée par le temple d'Angkor-Vat, l'auteur la trouvait plus considérable que celle du temple de Carnac, le sanc-

1. Delaporte *Voyage au Cambodge*, p. 261.

tuaire capital de l'ancienne Égypte. Or les monuments de Préa-Khan près d'Angkor, de Méléa, de Pontéay Chma, explorés depuis lors, couvrent un espace aussi vaste. Ceux de Baion, de Préa-Khan, de Ta-Prohm, de Ka-Keo, d'Ekdey, constituent aussi des groupes immenses. Les grands ensembles explorés déjà sont au nombre de cinquante, les petites constructions isolées se comptent par centaines, et les voyageurs qui s'aventurent actuellement dans les forêts du Cambodge méridional, du Bas-Laos et du Binh-Thuan, en rencontrent souvent de nouvelles sur leur passage...

Si l'on considère qu'outre leur grandeur, leur unité de plan, leur superbe ordonnance, les édifices du Cambodge sont, pour la plupart, entièrement couverts d'une ornementation délicate et qu'il s'y rencontre nombre de statues, de figures réelles ou fantastiques d'une exécution achevée, on n'hésitera pas à reconnaître que le peuple Khmêr était doué d'un génie artistique de premier ordre...

Beaucoup de ces édifices étaient bâtis en un large appareil de pierres de grès d'un grain très fin, éminement propres à la sculpture. Ils reposaient sur des fondations en pierre dite de Bien-hoa, concrétion grossière d'argile et de fer, assises elles-mêmes sur le roc ou sur un lit de sable ; d'autres étaient en briques de grand module moulées dans de l'argile pure, d'une extrême solidité ; dans plusieurs enfin on employait les deux sortes de pierres mélangées avec la brique et le ciment. On obtenait ainsi de riches effets polychromes, le grès étant d'un gris pâle ou fauve, la brique d'un rouge franc, et le bienhoa d'une couleur de rouille sombre. Les bois incorruptibles, le plomb, le fer, l'argent, l'or pur ou en alliages de couleurs diverses et peut-être d'autres métaux entraient aussi dans la construction et dans la décoration.

Les bois précieux sculptés servaient pour les plafonds, portes, revêtements intérieurs ; des poutres aussi dures que le fer étaient dissimulées dans la maçonnerie pour en soutenir le poids au-dessus des grandes baies. Le plomb était employé pour les couvertures des toits et pour les revêtements extérieurs. Des attaches de plomb servaient à retenir les fragments des sculptures brisées sur les frontons, pilastres, etc. On réu-

nissait les pierres de certaines constructions par des crampons de fer scellés avec du plomb ; des chevilles de fer retenaient aussi parfois les balustres des fenêtres. Le cuivre servait à divers usages. Il y avait même des tours ou tourelles entièrement en cuivre.

État actuel des monuments cambodgiens en 1873[1].

Si l'étude des temples ruinés de l'Indo-Chine est encore possible aujourd'hui, il importe toutefois de se hâter. La destruction de ces édifices, commencée sans doute à l'époque de la première invasion des Thaï ou Siamois, et systématiquement reprise depuis lors à chaque nouvelle invasion se continue chaque jour par les influences météoriques et par les envahissements d'une végétation exubérante. Rétablir les anciens canaux d'écoulement, émonder la flore indiscrète qui enlace, troue et bouleverse ces ruines sans défense, telles seraient les conditions préliminaires de l'œuvre de conservation. Il est vrai que ces monuments sont tellement vastes et les régions où ils sont situés si pauvres en habitants qu'en maint endroit la population entière ne suffirait pas à la besogne. Tout au moins ne serait-il pas impossible de préserver quelques édifices ou quelques portions d'édifice, qu'on choisirait parmi les moins endommagés, les plus intéressants, les plus rapprochés des villages, et dont on mettrait l'entretien à la charge des indigènes, sauf à dégrever ces derniers d'une partie des frais de labeur. Il n'est guère douteux que, sur l'étendue du territoire cambodgien, le roi Norodom, notre protégé, ne se prête volontiers à cette entreprise... Mais les ruines les plus importantes et aussi les mieux conservées se trouvent sur le territoire siamois. Là, faute de pouvoir agir par nous-mêmes, peut-être serait-il possible d'obtenir du gouvernement de Bangkok des concessions analogues à celles que le roi du Cambodge nous ferait avec empressement... Les chaussées s'effondrent, les piliers commencent à tomber, les sommets des préasats se dégradent. Pour conjurer l'écroulement final, il faudrait le concours de nombreux ouvriers, armés d'outils à souhait. . . . .

1. Delaporte, *Voyage au Cambodge*, p. 252.

TONG-KING ET ANNAM

I. — BIBLIOGRAPHIE

Annam et Tung-Cing.

LEGRAND DE LA LIRAYE. — *Notes historiques sur la nation annamite*, 1866. — *Dictionnaire annamite-français*. s. d.

AUBAYER. — *Grammaire annamite*, 1867.

BOURCHEL. — *Essai sur les mœurs et les institutions du peuple annamite*, 1869.

DUCOS DE LA HAILLE. — *Le cours du Hong-Kiang ou Tong-King* (Société de géographie de Paris), 1874.

DE VILLENEUVE. — *Les affaires du Tong-King et le traité français* (Correspondant), 1874.

ROMANET DU CAILLAUD. — *La France au Tong-King* (Correspondant), 1874.

LURO. — *Cours d'administration annamite*, 1875.

ID. — *Etude sur l'organisation politique et sociale des Annamites*. 1876.

TOURNAFOND. — *Les missions catholiques d'Annam* (Explorateur). 1876.

PHILASTRE. — *Code annamite*, 1876.

GROS. — *L'Annam* (Explorateur), 1876.

MEYNARD. — *L'exploration française du fleuve Rouge au Tong-King* (Revue scientifique), 1876.

FONTPERTUIS. — *L'ouverture du Tong-King au commerce* (Économiste français), 1876.

ID. — *Les ressources naturelles de Tong-King* (Id.), 1876.

CORDIER. — *Les voies commerciales du Tong-King* (Explorateur). 1876.

DUPUIS. — *La route commerciale française du golfe de Tong-King à la Chine par le fleuve Rouge* (Explorateur), 1876.

MOURROUZIER. — *L'Annam et le Tong-King méridional* 1876.

ROMANET DU CAILLAUD. — *Conquête du delta du Tong-King* (Tour du monde), 1877.

X... — *Notes géographiques sur l'Annam* (Missions catholiques), 1877.

DUTREUIL DE RHINS. — *Notes sur l'Annam* (Société de géographie de Paris), 1877.

Dupuis. — *L'ouverture du fleuve Rouge au commerce, et les événements du Tong-King*, 1879.

Rodanet. — *Ce que devrait être la politique française dans l'Extrême-Orient* (Société de géographie de Rochefort), 1879.

Dupuis. — *La France et le Tong King* (Revue de géographie), 1879.

Lapeyrere. — *Le Tong-King* (Société de géographie de Rochefort), 1877.

Auvray. — *Dix-huit mois à Hué* (Société de géographie de Paris), 1879.

Dupuis. — *Le fleuve Rouge*, 1880.

Gros. — *Conquête du Tonkin par vingt-sept Français*, 1880.

Romanet du Caillaud. — *Histoire de l'intervention française au Tong-King de* 1872 *à* 1874. 1880. — *Notice sur le Tong-King* (Société de géographie de Paris), 1880.

Plauchut. — *L'annexion du Tong-King* (Revue des Deux-Mondes), 1880.

Maget. — *Etude d'ensemble sur le Tonkin* (Revue de géographie), 1880.

Farang. — *La question du Tonq-King* (Revue politique et littéraire), 1881.

Gaffarel. — *Les explorations françaises de* 1870 *à* 1881, 1882.

Postel. — *L'Extrême-Orient*, 1883.

Labarthe. — *Annamites et Chinois au Tong-King — Hanoï capitale du Tong-King en* 1883 — *La province de Bin-Dinh. — Les environs de Hanoï — Sontay et Bac-Ninh. — Le Tong-King* (Revue de géographie), 1883. — *La frontière nord de Tong-King* (id.), 1884.

Eugène Veuillot. — *La Cochinchine et le Tonkin*, 1884.

Lemire. — *L'Indo-Chine*, 1884.

Colquhoun. — *Voyage dans la Chine méridionale*, 1884.

Paul Bourde. — *De Paris au Tonkin*, 1885.

X... *La baie d'Along* (Club Alpin-Français, 1885).

Gautier. — *Les Français au Tonkin*, 1787-1884.

Dupuis. — *Mon retour au Tong-King* (Revue de géographie), 1884.

Imbert. — *Le Tonkin industriel et commercial*, 1885.

Ganneron. — *L'amiral Courbet d'après les papiers de la marine et de la famille*, 1885.

Bouinais et Paulus. — *L'Indo-Chine française contemporaine*, 1885.

Abbé Launay. — *Histoire ancienne et moderne de l'Annam.*

Lamette. — *La voie du fleuve Rouge* (Société de géographie de Rouen), 1886-87.

Demartinécourt. — *La cour d'Annam sous les dernières années du règne de Tu-Duc* (Société de géographie de Dijon, 1886.)

Branda. — *Le haut Mékong ou le Laos ouvert.* 1887.

De Trentinian. — *L'avenir de la France au Tong-King.*

Aumoitte. — *De Hanoï à la frontière du Kouan-Si.*

Louvet. — *La Cochinchine religieuse.*

II. — RÉSUMÉ

I. — **Géographie historique.**

Le Tong-King est découvert en 1516 par le Portugais Fernand Perez. Pendant tout le dix-septième siècle, des relations régulières s'établissent entre ce pays et l'Europe, grâce aux missionnaires et aux négociants. L'Annam, d'abord province vassale du Tong-King, se rend indépendant, et, à la fin du dix-huitième siècle, aidé par l'évêque Pigneau de Béhaine et par des officiers français, Gya-Long prend le titre d'empereur d'Annam et conquiert le Tong-King (1802).

La persécution des chrétiens (1833-1856) et nos intérêts commerciaux décident notre intervention en Indo-Chine. L'empereur d'Annam Tu-Duc est obligé de nous céder les six provinces de Basse-Cochinchine (1860-1867). Doudart de la Grée et Francis Garnier appellent l'attention sur le Song-Koï ou fleuve Rouge, dont un négociant français au service de la Chine, Dupuis, explore le bassin. En butte aux mauvais procédés des mandarins annamites, Dupuis refuse de quitter Hanoï jusqu'à payement d'une indemnité. La cour d'Annam s'adresse à Saïgon pour obtenir l'expulsion de Dupuis. Le gouverneur, amiral Dupré, envoie aussitôt Francis Garmier au Tong-King. Ce dernier, à la suite de difficultés avec les fonctionnaires annamites, s'empare d'Hanoï (1873), puis de tout le delta du Song-Koï, mais il meurt assassiné par des bandits chinois, les pavillons Noirs, que les mandarins avaient appelés à leur aide. Des renforts français sont aussitôt expédiés à Hanoï, et la cour d'Annam signe un traité par lequel elle reconnaît, mais en termes ambigus, le protectorat de la France (1874).

De 1874 à 1882, les Annamites recourent à toutes sortes d'expédients pour ne pas remplir leurs engagements et se rapprochent de la Chine, dont ils invoquent l'antique suzeraineté. Tu-Duc reconnaît même solennellement cette



Carte du Tongking.

vassalité vis-à-vis de la Chine par une ambassade (1880) et aussitôt le Tsong-li-Yamen, ou ministère des affaires étrangères chinois, élève à Paris, par l'intermédiaire du marquis de Tseng, des réclamations contre le traité de 1874.

En mars 1882, Lemyre de Villers, gouverneur de

Cochinchine, envoie au Tong-King le commandant Rivière. Celui-ci, en présence des dispositions hostiles des mandarins, attaque Hanoï, dont il prend la citadelle. Les Annamites réclament les secours de la Chine qui envoie des troupes au Tong-King sous prétexte de chasser les Pavillons Noirs. Rivière s'empare de Nam-Dinh, mais il est tué dans une embuscade (19 mai 1883).

Des renforts français sont expédiés pour venger la mort de Rivière, avec le général Bouet comme commandant en chef et le docteur Harmand comme commissaire de la République. Bouet est vainqueur aux combats d'Haïphong (juillet 1883). L'amiral Courbet s'empare de Hué, et le docteur Harmand impose à Tu-Duc le traité de Hué (15 août 1883) qui spécifie notre protectorat et les attributions de nos résidents.

Courbet, nommé commandant du corps expéditionnaire après la rentrée en France de Bouet et Harmand, s'empare de Sontay, malgré la résistance des réguliers chinois, qui enfin nous combattent ouvertement. Des renforts sont expédiés de France sous le commandement du général Millot, assisté des généraux Négrier et Brière de l'Isle. Courbet n'a plus que la direction des opérations maritimes. Prise de Bac-Ninh (mars 1884) ; de Hong-Hoa. Ocupation de Tuyen-Quan. Le général Millot essaye d'organiser le pays (création des tirailleurs tonkinois, douanes). La cour d'Annam se détermine à reconnaître le protectorat de la France sur le Tong-King (traité de Hué du 5 juin 1884). En même temps le parti de la paix en Chine, ayant à sa tête Li-Hung-Chang, l'ayant emporté sur le parti de la guerre dirigé par le marquis de Tseng, un traité est signé à Tien-Tsin par l'intermédiaire du capitaine de frégate Fournier (mai 1884). La Chine reconnaissait en fait les droits de la France sur le Tong-King, et s'engageait à retirer ses garnisons.

Le 23 juin 1884 une colonne française allant, sur la foi

du traité de Tien-Tsin, prendre possession de Langson, tombe dans un guet-apens à Bac-lé. L'amiral Courbet, qui a reçu l'ordre d'agir contre la Chine, bombarde l'arsenal de Fou-tcheou, après avoir détruit la flotte chinoise (1884). Il s'empare des ports de Kelung et Tamsui dans l'île Formose, et fait le blocus de l'île. Il occupe ensuite les îles Pescadores, et ferme au commerce et à la navigation le golfe du Pe-tchi-li, mais il meurt à bord de son vaisseau amiral, *le Bayard* (1885).

Sur le continent, le général Brière de l'Isle, qui a remplacé Millot, repousse les Chinois aux combats de Kep et de Chu, et les chasse de Langson (février 1885). Le colonel Dominé résiste à Tuyen-Quan, à la tête d'une poignée de braves, 592 contre plus de 7000, et n'est dégagé qu'après avoir soutenu un siège mémorable de deux mois : mais les Chinois ont reçu des renforts, et, malgré l'héroïsme du général Négrier, nous forcent à battre en retraite (28 avril). Le colonel Herbinger, qui a pris le commandement des mains de Négrier blessé, évacue Langson pour se fortifier plus en arrière près de Kep. Les Chinois, étonnés de leur succès, n'osent pas dépasser Longson.

Dès le 4 avril 1885 des préliminaires de paix avec la Chine avaient été signés à Paris. Les négociations pour le traité définitif s'engagent à Tientsin, et aboutissent au traité du 9 juin, qui coupe court aux revendications possibles de la Chine, et confirme le protectorat de la France sur le Tong-King.

Le général de Courcy, nommé général en chef et résident général, se rend à Hué pour remettre ses lettres de créance. Il y est subitement attaqué, dans la nuit du 4 au 5 juillet, par les Annamites sous les ordres du régent Thuyet. Vivement repoussés, ceux-ci s'enfuient emmenant le roi Ung-Lieh. Des troubles éclatent sur plusieurs points du royaume et nécessitent une action militaire. Le roi Ung-Lieh est remplacé par le prince Chanh-Mong,

avec Nguyen-Hun-Do comme régent (14 septembre 1885).

Le 24 décembre 1885 le parlement français affirme à nouveau son intention de conserver nos possessions d'Indo-Chine et d'organiser le protectorat de l'Annam. Une commission franco-chinoise a été chargée de délimiter les frontières du Tong-King. Les intrigues de la cour de Hué obligent la France à reviser le traité de juin 1884 et à ne constituer qu'un seul protectorat pour l'Annam et le Tong-King.

Le protectorat a été organisé le 27 janvier 1886. Il constitue au regard de la métropole un service autonome, ayant son organisation, son budget et ses ressources. Toutes les dépenses des troupes de terre et de mer, et des administrations civiles et militaires sont supportées par ce budget. Le chef du protectorat prend le titre de résident général. Il est investi de tous les pouvoirs de la République, et relève du ministère des affaires étrangères. Il peut s'établir soit à Hanoï, soit à Hué. Il a pour lieutenants deux résidents supérieurs dans chacune de ces villes. Il préside aux relations de l'Annam avec les autres pays; il a sous ses ordres les chefs de tous les services, et est assisté d'un conseil de protectorat qu'il préside. Il a le droit de correspondre directement avec le gouverneur de la Cochinchine et l'ambassadeur de France à Pékin. Les actes et décrets de l'empereur d'Annam sont contresignés par lui.

Paul Bert, nommé résident général par décret du 31 janvier 1886, est prématurément enlevé par une mort soudaine. Sa politique d'apaisement et de régénération est continuée par ses successeurs, Bihourd, Constans et Richaud.



Le grand rapide du Song-Koï.

II. — Géographie physique du Tong-King.

Situation astronomique. — Le Tong-King est situé entre le 17°30′ et le 23°20′ lat. N, et entre le 101° et le 105°40′ long. E.

Superficie. — 90,000 kilom. carrés, et 170,000 avec les provinces méridionales de Than-Hoa, Nghé-An et Ha-Tinh, qui, géographiquement, appartiennent au Tong-King, mais ont été rattachées à l'Annam par le traité de Hué du 5 juin 1884.

Limites. — La limite du Tong-King commence au nord du cap Paklung, borne les provinces chinoises de Quang-Ton, Quang-Si et Yunnam à l'ouest, prend la direction du sud-ouest en coupant les vallées de la Rivière Claire, du fleuve Rouge, de la Rivière Noire, descend au sud-est parallèlement à la Rivière Noire, et atteint la mer au-dessus du Gong-Giang.

Littoral. — Formé par la mer de Chine, il a plus de 500 kilom. d'étendue. Entre le cap Paklung et le Delta, il est bordé de falaises à pic et se découpe en îlots rocheux (îles des Pirates). On remarque deux baies principales, la baie ensablée de Oanh-Xuan, et celle d'Along. profonde et sûre, qui peut devenir une station navale et un point stratégique de première importance. Le Delta formé par les embouchures du Thaï-Binh et du fleuve Rouge est bordé de terrains bas et vaseux ; au sud du Delta la côte est parsemée de grèves et de dunes séparées par des promontoires.

Orographie. — Deux groupes de montagnes : celui du nord ou des plateaux et celui du sud-ouest ou région des forêts. Le premier comprend plusieurs gradins étagés de constitution géologique différente et coupés de défilés (Bac-Lé), et envoie des contreforts secondaires entre les affluents du Thaï-Binh. Il sépare le versant

Chinois du versant tonkinois. Le second groupe comprend les montagnes qui se détachent du Yunnam, et séparent le Mé-Kong du Song-Koï. Elles envoient vers la mer des ramifications riches en gisements de toute nature. Elles sont continuées par une chaîne côtière parallèle à la mer et couverte de riches forêts.

Hydrographie. — Deux régions : celle des grands fleuves au nord ; celle des fleuves côtiers au sud.

La première comprend le Thaï-Binh et le Song-Koï ou fleuve Rouge.

Le Thaï-Binh prend sa source en Chine et arrose les provinces de Caobang, Thaï-Nguyen et Bac-Ninh. Il envoie quelques arroyos vers le fleuve Rouge et se ramifie en plusieurs bras, dont un des principaux est le Cua-Cam, par lequel on remonte généralement le fleuve Rouge.

Le Song-Koï ou fleuve Rouge prend sa source en Chine dans le Yunnam et coule dans la direction du sud-est. Il pénètre non loin de Lao-Kay sur le territoire du protectorat, et passe à Hong-Noa, Sontay, Hanoï et Hong-Hyen. Au-dessus de Hanoï il se bifurque, et son bras le plus important va se jeter à la mer par quatre embouchures. Il est navigable à partir de Mang-Hoa (dans le Yunnam) ; sa largeur est de un kilom. en aval de Hanoï. Les principaux affluents de ce fleuve sont : à droite la Rivière Noire, presque aussi importante que le Song-Koï ; à gauche la Rivière Claire, navigable pour les jonques jusqu'à Tuyen-Quan, et qui se jette dans le Song-Koï à 12 kilomètres en amont de Sontay. Les inondations du Song-Koï sont redoutables, le courant charrie alors un limon rougeâtre qui a valu au fleuve son nom. La crue annuelle est de cinq à six mètres à Hanoï. Des digues de terre glaise sont élevées sur les deux rives, mais ne sont que trop souvent impuissantes à arrêter les débordements du fleuve.

La deuxième région des fleuves du Tong-King ne comprend que de petits fleuves côtiers sans importance. Les principaux sont le Song-Ca, le Song-Ma, le Cua-Can, le Cua-Gian.

Canaux. — Outre le canal des Rapides, certains arroyos du Tong-King sont creusés de main d'homme, ou du moins régularisés dans la plus grande partie de leur cours, tels sont les canaux de Phuly, de Nam-Dinh, etc.

Lacs. — Près de Caobang, on donne le nom de lac Bac-Bé à trois lacs réunis par des canaux à la saison sèche, formant en été une immense nappe navigable. Dans les montagnes situées au nord-est de Laokay, on trouve le lac Giâ-Long.

Climat. — Il est moins énervant que celui de la Cochinchine, parce que les variations de la température y sont plus grandes, mais l'été est peut-être plus terrible qu'à Saïgon. Si l'Européen ne s'immobilise pas pendant cette saison, il est exposé aux insolations, à la dyssenterie, à la fièvre typhoïde et au choléra, Des typhons redoutables sévissent parfois aussi dans cette partie de l'Indo-Chine.

III. — Géographie économique du Tong-King.

Production agricole. A. *Végétaux.* — Le sol du Tong-King est très propre à la culture. Les principales plantes alimentaires cultivées sont : le riz, qui occupe les neuf dixièmes des terrains cultivables, et fournit deux ou trois récoltes par an ; le blé (rare); le maïs, le millet, les légumes de toute sorte, la canne à sucre qui se voit partout, le café et le cacao, encore rare, mais qui pourraient très bien réussir, le thé, la cannelle, et les arbres fruitiers.

Les principales plantes textiles sont : le coton, dont la culture est susceptible d'un grand développement, le chanvre, le cocotier et l'ortie de Chine.

Parmi les plantes industrielles, on remarque l'indigo, la gomme-gutte, le jonc marin, le mûrier ; parmi les plantes oléagineuses : la sésame, l'arachide, le ricin, parmi les plantes médicinales : le gingembre et le camphre.

Plantes diverses : tabac, badiane, cardamome, bétel, arbre à laque, cachou, arbre à cire.

Essences forestières : bois de rose, bois de fer, ébène, sandal. L'arbre propre au Tong-King est le bambou qui sert à tous les usages.

B. *Animaux.* — La faune du Tong-King est très variée. On rencontre dans les forêts singes, tigres, panthères, renards, ours, éléphants, porcs-épics, écureuils, rats, lièvres, marmottes, loutres, hérissons, daims, cerfs, etc. Parmi les animaux domestiques on distingue les chevaux, petits mais sobres et vigoureux, les zèbres, les buffles, chèvres, chiens de petite taille (servent à chasser les rats, qui sont inombrables), porcs dont la chair sert de base à l'alimentation, et nombreux oiseaux de basse-cour (poules, oies, pigeons et surtout canards).

Les serpents et reptiles de toute sorte sont fort nombreux. Il n'y a cependant ni crocodiles, ni scorpions.

C. *Agriculture.* — La terre est cultivée avec un grand soin. Pas un pouce de terrain n'est perdu. A peine une plante est-elle arrachée qu'une autre la remplace. La récolte annuelle du riz est la principale. La culture de cette plante produit un revenu net de 200 fr. par hectare.

Production minérale. — Les mines sont nombreuses au Tong-King, surtout dans la partie montagneuse. Leurs principaux produits sont : or, argent, mercure, cuivre, étain, plomb, fer, bismuth, arsenic, sel, alun, houille, pétrole, kaolin, marbre, salpêtre, cristal de roche, soufre. On trouve des eaux minérales dans la province de Ninh-Binh.

Production industrielle. — Les modes de fabrication

sont très rudimentaires, mais les Tonkinois ont acquis une grande habileté dans la confection de certains produits : incrustations de nacre, broderies sur soie et sur drap, soieries, laque, chaudronnerie. D'autres industries prendraient un immense développement, si on leur appliquait les procédés européens. Telles sont la distillerie, la décortication (pour le riz), la briqueterie, la tuilerie. On fabrique aussi de l'huile de badiane et du papier fait avec l'écorce d'un arbre, le cay-gio.

Commerce A. *Importation.* — Les deux tiers des importations sont des marchandises chinoises (thé, soieries, opium, tabac, papiers, médecines); la plus grande partie du reste est composée de marchandises anglaises (cotonnades, tissus, opium). La France n'importe encore que du vin, des liqueurs, conserves alimentaires, articles de Paris, quincaillerie, confections.

B. *Exportation.* — Le riz, la soie, l'étain et l'huile à laque en constituent près des quatre cinquièmes. Les autres articles sont les incrustations, l'huile de badiane, les métaux du Yunnam, les plantes médicinales la cannelle, le bambou, rotin, etc. Haïphong est le port principal, Hanoï et Nam-Dinh n'étant que des entrepôts.

C. *Lignes de navigation.* — Une ligne annexe de la compagnie des Messageries maritimes relie Haïphong à Saïgon par Quinnhon, Tourane, et Kuanday. Les communications avec Hong-Kong sont presque bihebdomadaires. Par Saïgon et par Hong-Kong le Tong-king se trouve ainsi relié à toutes les contrées du monde.

D. *Voies terrestres.* — La seule grande route du Tong-King est la route royale qui relie Saïgon à Hué et à Hanoï (1,600 kilomètres). Des chemins peu praticables pour des Européens relient les villes principales à la route royale. Des services postaux et télégraphiques sont établis entre les principales villes, Haïphong est relié à Saïgon et à Hong-Kong par un câble sous-marin.

E. *Monnaies.* — Dans les transactions commerciales avec les indigènes, on se sert de ligatures de sapèques en zinc et quelquefois des taëls d'argent. Les payements sont effectués en lingots d'argent et en piastres mexicaines dont le cours est variable, Les billets de banque de l'Indo-Chine commencent à être appréciés.

F. *Poids et mesures.* — Les poids en usage sont le picul qui vaut 64 kg. environ et se divise en cent parties appelées câns. Le cân se subdivise en 15 taëls. Les subdivisions du taël sont décimales. Les mesures de longueur n'existent pas pour les étoffes de fabrication indigène qui sont évaluées au nombre de carrés ou mongs. Comme mesure itinéraire les Annamites ont adopté le li de 560 mètres.

IV. — Géographie politique du Tong-King.

A. *Gouvernement.* — Le mode de gouvernement du Tong-King est le protectorat, mais l'administration immédiate des provinces et de leurs subdivisions est laissée aux mandarins annamites. Nos résidents peuvent faire révoquer ces mandarins. C'est un acheminement rapide vers l'administration directe du pays par la France.

B. *Religions.* — Les mêmes qu'en Cochinchine et en Annam, c'est-à-dire la religion de Confucius pour les lettrés, le bouddhisme très altéré pour le peuple, et partout le culte des ancêtres. Le christianisme s'établit facilement au Tong-King, où l'on compte déjà 500,000 catholiques, sous la direction des prêtres français des Missions étrangères et de dominicains espagnols.

C. *Population.* — Très dense, surtout dans le Delta; s'élève de 10 à 12 millions d'hab. Les montagnards sont presque tous des sauvages (Mangs, Thos, Xas ou Quang). Les Tonkinois sont doux, craintifs, laborieux. Ils se nourrissent de poissons, de légumes, de fruits, de volailles et surtout de riz.

D. *Villes.* — Hanoï (70,000 hab., 100 ou 150,000 avant la guerre), sur la rive droite du Song-Koï. — Bac-Ninh à 35 kil. au N.-E. — Langson, à la frontière N.-E. — Hong-Kong, Tuyen-Quan, ruinée par les dernières attaques des Chinois. — Thaï-Nguyen. — Sontay (4,000 hab. 18 à 20,000 avant la guerre), au sommet du Delta.

Au centre : Nam-Dinh (25,000 hab.), seconde ville commerciale du Tong-King. — Hang-Hyen, — Haï-Dzuong.

Au sud : Ninh-Binh, véritable nid d'aigle sur le Day — Yen-hoa — Haïphong, port principal du Tong-King, à 85 kilomètres d'Hanoï par le passage des Rapides. Sa situation est amoindrie par la barre de Cua-Cam, infranchissable aux navires de plus de six mètres de tirant d'eau et par le manque d'eau potable. — Quang-Yen (8 à 10,000 hab.).

Lao-Kay au N. — O, sur la frontière du Yunnam, n'est qu'un marché d'échange situé sur le Song-Koï.

I. — Géographie physique de l'Annam.

Situation astronomique. — L'Annam est situé entre 10° et 20° Lat. N., entre 102° et 101 Long. E.

Limites. — L'Annam n'a pas de limites définies vers le Siam. Il confine au sud à la Cochinchine, à l'est à la mer de Chine, au nord au Tong-King.

Superficie. — Environ 200,000 km. carrés.

Littoral. — Le littoral présente un développement de 1,200 km. Il décrit un arc de cercle dont la convexité est tournée vers la mer. On y rencontre : le cap Ba-ké, pointe le plus méridional de la côte annamite, la pointe Kéga, l'île Vache, la petite Poulo-Cécir, l'île Poulo-Sapate, le cap Padaran, les baies de Hang-Rang et de Vung-Goug, le faux cap Varela, la baie de Cameraigne, un des plus beaux havres de l'Annam, le cap Varela,

Phu-Yen ou Xuanday, le plus beau golfe de la côte, ouvert au commerce étranger par les traités de 1883 et 1884, le port de Quinnhon ou Thi-naï, ouvert par le traité de 1874, le cap Batangem, la baie et le port de Tourane, le mouillage de Thuan-an, à l'entrée de la rivière de Hué, où atterrit le câble sous-marin, le cap Lay et l'embouchure du Dung-hoï. Des bancs et des récifs dangereux rendent en maints endroits les abords de la côte difficiles. Les courants des moussons y dominent, ils vont du nord-est au sud-est.

Orographie. — Le système orographique de l'Annam se compose d'une seule chaîne de montagnes, parallèle au littoral, la chaîne des Moïs, qui sépare le bassin du Mékong des petits fleuves côtiers de l'Annam.

Hydrographie. — Les fleuves de l'Annam sont peu étendus et peu navigables, car ils déposent à leur embouchure des bancs de sable. Ils roulent peu d'eau dans la saison sèche, mais ont des crues rapides et dangereuses dans la saison des pluies. Les principaux sont : les rivières Phaury, Phu, Yen, Quan-Nuy, Faï-fo, Tourane, Hué, Dong-Hoï, Song-Giamb, Song-Ca, et Song-Ma.

Climat. — L'Annam participe au climat de la Basse-Cochinchine et du Tong-King. La saison des pluies va de novembre à avril. Le climat est malsain, surtout dans les parties basses, où la chaleur et l'humidité engendrent des fièvres et des dyssenteries. Les parties hautes du pays sont plus saines, mais les montagnes boisées occupées par les sauvages sont inhabitables. C'est le pays de la fièvre des bois. Au contraire de la Basse-Cochinchine, les nuits sont généralement douces et permettent un repos constant.

II. — Géographie économique de l'Annam

Production agricole. — Le sol de l'Annam n'est pas aussi riche en humus que celui de la Basse-Cochinchine ni du Tong-King. Les plantes alimentaires sont : le riz, le maïs, la canne à sucre, le thé, la cannelle, le poivre, l'igname, le caféier, les arbres fruitiers (cocotiers, aréquiers, bananiers, ananas) et les légumes des pays tropicaux. Les plantes industrielles sont : le mûrier, le coton, l'ortie de Chine, la sésame, l'arachide, le bétel, tabac, indigo et les essences forestières propres à la construction. Les cultures à développer sont surtout celles du café et de l'indigo. Faune : les animaux sont à peu près les mêmes que ceux du Tong-King.

Production minérale. — Les montagnes de l'Annam renferment des minerais pour la plupart non exploités; dans la province de Tourane et Hué, du zinc, fer, or et argent; dans certaines vallées on trouve du marbre noir veiné de blanc et de rose, ou du marbre gris d'une extraction facile. On signale le terrain houiller dans le Thanh-Hoa, dans la vallée de la rivière de Tourane, etc. Enfin on exploite quelques marais salants, principalement dans les baies de Quin-nhon et Nuoc-Ngot.

Production industrielle. — Elle est peu florissante. Une prescription de la loi annamite s'opposait à son développement : le roi pouvant requérir pour son service personnel les ouvriers qui se distinguaient par leur habileté et leur talent, au prix d'un salaire dérisoire. L'alcool de riz et l'huile d'arachide s'obtiennent dans quelques villages par des procédés très rudimentaires. La province de Quin-nhon fait le vermicelle avec de la farine de riz ou des haricots. Les briques, jadis excellentes, sont aujourd'hui mal cuites et pourrissent sous la pluie. Enfin

on fabrique des crépons de soie, surtout dans la province de Binh-Dinh.

Commerce. — Le commerce extérieur se fait principalement par Hong-Kong et porte sur le thé chinois, les cotonnades anglaises, la porcelaine commune, les objets de toilette, médecines, papier, opium. Le mouvement de la navigation dans le port de Quin-nhon, ouvert aux Européens, était, en 1884, de 54 vapeurs et 4 voiliers. Le commerce local porte surtout sur les produits alimentaires : porcs, chiens, volailles, poissons, riz, légumes, etc. ; sur les objets d'habillement et quelques produits industriels (soies, crépons, chapeaux, poteries, boîtes incrustées, nattes, marmites en cuivre).

Voies de communication. — Une seule voie importante, la route royale qui traverse du nord au sud tout l'ancien royaume, mais elle n'est pas entretenue. Les chemins ruraux ne sont que des sentiers à peine praticables aux cavaliers.

Monnaies. Poids. Mesures. — Les mêmes qu'au Tong-King.

III. — Géographie politique de l'Annam.

Gouvernement. — Le gouvernement de l'Annam était la monarchie pure, absolue, sans contrôle, sans constitution. Le chef est l'empereur, souverain temporel, grand pontife et juge suprême, mandataire direct de la Divinité. Le pouvoir royal n'a d'autres limites que le code, dérivé du code chinois, et les coutumes qui sont maintenues avec un soin jaloux par le ministre des rites. L'étiquette est chose sacrée à la cour de Hué. Toute la direction des affaires repose en théorie sur le prince. En fait il n'a aucune puissance, car il est écarté des affaires pendant sa jeunesse par la jalouse surveillance des maîtres du prince, et n'est qu'un instrument entre les mains du Comat ou conseil secret.

Il y a six ministères (intérieur, finances, rites, guerre, justice, travaux publics). Les fonctionnaires sont répartis en neuf degrés, dont quelques-uns subdivisés en plusieurs classes, nulle part le respect de la hiérarchie n'est poussé aussi loin. Les principales divisions administratives sont les douze provinces, subdivisées en plusieurs départements, et en huyens ou arrondissements.

Telle était l'organisation sur laquelle a dû s'appuyer notre protectorat pour la réformer et l'améliorer.

Religion — Le culte des ancêtres est le plus répandu. Le culte de Confucius est la religion des mandarins et des lettrés. Le bouddhisme est en pleine décadence. Le christianisme a un certain nombre d'adhérents, surtout dans les classes pauvres.

Population. — 4 à 5 millions d'habitants.

Villes. — Il y a peu de villes, à part les capitales. Ce sont surtout des agglomérations de maisons en paille appelées par nos soldats paillottes.

Hué, sur la rivière du même nom, est composée de deux parties : la ville intérieure, forteresse construite à la Vauban, vers 1795, par des officiers français, résidence de la cour, et la ville extérieure où demeurent environ 30,000 habitants. Le port de Xuanday est d'un accès facile. Il est ouvert aux Européens, ainsi que Tourane et Quin-nhon. On signale encore Heï-fo, au milieu d'un bassin houiller, les ports de Nha-Trang et Cam-Ranh, et Cam-Lo dans le Quanq-Tré, où les Annamites avaient construit un fort pour échapper à l'action politique de la France.

III. — DOCUMENTS ET EXTRAITS

Le Tong-King avant l'intervention française.

I[1].

Quant à l'état social et politique de ce royaume, mieux vaudrait n'y point penser. Vous dire que tout va à la dérive, que tout s'écroule, c'est vous en faire la complète description. Les calamités dont se voit affligé ce malheureux pays se succèdent les unes aux autres : ce ne sont qu'inondations, soulèvements de rebelles, incursions de brigands, pirateries sur mer et sur rivières, rapts d'enfants et de femmes par les forbans chinois, impôts arbitraires et exorbitants, vexation du peuple par les gouvernements eux-mêmes, au moins pour la plupart, mécontentement général, cris et misères partout...

Ce qui met le comble aux humiliations de ce malheureux royaume, c'est le trafic scandaleux, infâme, déshonorant, que nombre de Chinois exercent en ces provinces maritimes, particulièrement dans celles qui appartiennent aux deux vicariats de notre ordre. Ces Chinois amènent dans les villages des courtiers, qui, par mille artifices et séductions, conduisent la personne sur laquelle ils prétendent vouloir trafiquer jusqu'au port où se tient la jonque chinoise. Le pauvre oiseau, une fois dans la cage de l'astucieux chasseur, dès qu'il s'aperçoit de son sort, pleure, crie, se désole ; mais il ne peut s'échapper et il doit subir le même destin que ses compagnons de disgrâce, tombés comme lui dans le piège... Eh quoi ! cela se passe en plein dix-neuvième siècle, au Tong-King, à deux pas des ports où flottent les pavillons des nations qui se disent civilisées !

II[2].

Si les mandarins savent qu'un individu est au camp des

1. Lettre de Mgr. Colomer, vicaire apostolique du Tong-King oriental (26 août 1873). — Extrait du Correo Sino-Amanita, 1874, p. 951

2. Vie de Mgr Retord, vicaire apostolique du Tong-King occidental, p. 711. — Écrit en 1855.

rebelles, comme ils ne peuvent le saisir, ils arrêtent ses parents et les fonctionnaires de son village, et les exécutent à la place du coupable. Autre expédient aussi lâche qu'inique : quand une troupe d'insurgés passe ou séjourne dans quelque hameau trop faible pour lui résister, les mandarins attendent que les rebelles soient partis, pour venir ensuite brûler et saccager le pauvre village, et après cet exploit ils chantent victoire, comme s'ils avaient mis l'ennemi en fuite. Souvent ils ne s'en tiennent pas là, surtout quand ils sont battus ; pour couvrir leur défaite, ils coupent la tête aux gens paisibles, qu'ils rencontrent en fuyant : que ce soient des hommes ou des femmes, peu importe ; puis ils coupent les oreilles et le nez de ces têtes, en font des espèces de chapelets qu'ils envoient au roi comme une preuve palpable de leur triomphe, et comme un titre pour obtenir récompense et avancement.

III[2].

Les mandarins de Tu-Duc, sous prétexte d'entretenir les troupes qui font la guerre aux rebelles des montagnes ont frappé le peuple de souscriptions forcées. Les contributions annuelles recueillies, ils ont exigé une certaine somme qu'ils désignent sous le nom de *Lai euyen*, ce qui signifie souscription volontaire et spontanée en faveur du roi. La spontanéité c'est, pour le peuple, de s'exécuter immédiatement, sinon les agents des mandarins se présentent et opèrent si bien que ceux qui ont été primitivement imposés pour 100 taëls doivent en payer 200 et quelquefois plus. Pour les personnes aisées, la souscription est portée jusqu'à 300 et 400 taëls.

La haine se met souvent de la partie. Il est des hommes qui, pour se venger, dénoncent faussement des familles comme riches. Les mandarins accourent aussitôt et les forcent à vendre le peu qu'elles possèdent.

Il existe encore un décret royal accordant aux mandarins le droit de vendre toutes les terres abandonnées par les eaux de la mer ou des rivières. Mais les ventes faites, et des milliers de arres d'argent encaissées, il arrive un contre-ordre suspen-

1. Lettre écrite par Mgr Cezon, évêque du Tong-King, en 1872. Extrait des Missions catholiques du 15 août 1873.



Case annamite

dant les ventes et ordonnant aux acheteurs de restituer les terres contre un simple titre honorifique pour toute indemnité.

Les premières années de l'intervention française au Tongking[1].

La Cochinchine française ne commande que les embouchures du Mé-Kong, et, comme ce fleuve n'est pas accessible à la navigation dans tout son cours à cause des rapides qui l'obstruent, notre commerce avec les provinces intérieures de l'Indo-Chine est nécessairement borné. Il faut, à tout prix, nous ouvrir des débouchés soit avec les tribus encore à demi-sauvages de la péninsule, soit avec les populations riches et civilisées de la Chine méridionale. Or il existe une contrée où nous pourrons aisément réaliser tous nos rêves commerciaux et jeter les fondements, si nous avons assez de persévérance et de confiance, d'un empire franco-indien. Cette contrée est le Tong-King, et elle appartient à l'empereur d'Annam. Elle constitue même la partie la plus fertile et la mieux peuplée de ses États. Ce qui fait l'importance commerciale du Tongking, c'est non seulement son admirable position sur la mer de Chine, près du Yunnam et de la vallée du Si-kiang, mais plus encore sa fertilité exceptionnelle et surtout la présence d'un beau fleuve, le Song-Hoï ou fleuve Rouge, navigable dans tout son cours, qui prend sa source dans la province chinoise du Yunnam, parcourt le Tongking, du nord-ouest au sud-est, dans toute sa longueur et se jette à la mer par un large delta. C'est un simple négociant français, M. Dupuis, qui le premier, a démontré ce que l'on soupçonnait seulement, à savoir que le fleuve Rouge fournissait la principale voie de communication dans l'Indo-Chine ; on s'en doutait, mais la théorie avait besoin d'être confirmée par la pratique. M. Dupuis donna cette sanction qui manquait encore. M. Dupuis est un des hommes les mieux trempés et les mieux organisés de notre époque. Son nom a déjà retenti dans toute l'Asie orientale. Il n'est pas inconnu même en France, et c'est beaucoup dire, car il

1. Gaffarel, *Les explorations françaises de 1870 à 1880.* 188

est peu de pays où l'on se préoccupe aussi peu de la question coloniale. D'ailleurs, tout nous permet de l'espérer, M. Dupuis n'a pas encore dit son dernier mot. Qu'il nous soit donc permis de donner quelques détails sur un des Français qui, dans ces derniers temps, ont le plus honoré leur pays par un patriotisme que rien ne rebute, par des conceptions grandioses et par des exploits qui tiennent du prodige.

M. Dupuis est né en 1829, dans un petit village près de Roanne, à Saint-Just-la-Pendue. De bonne heure tout ce qui avait trait aux pays lointains et aux peuples étrangers séduisit son imagination. Ses premières lectures furent des ouvrages de géographie ou des aventures de voyage. Ses rêves enfantins le transportaient sans cesse dans l'inconnu. Contre la volonté de ses parents il se fit négociant et parcourut quelque temps le midi de la France; puis, entraîné par une vocation de plus en plus prononcée, il partit pour l'Égypte, mais rencontra à Alexandrie un vieux capitaine qui l'engagea vivement à aller étudier la nature du commerce qui pourrait plus tard s'établir entre l'Inde et l'Indo-Chine. On était alors en 1860. C'était le moment où la guerre de Chine était déjà décidée, et, dans tous les ports du littoral asiatique, régnait une activité extraordinaire. M. Dupuis fit rapidement d'excellentes affaires, et, excité par le succès, résolut de profiter de l'occasion pour étudier à fond le pays dans lequel l'avait jeté le hasard des circonstances. Il s'établit à Han-kéou, sur le Yang-tseu-kiang, apprit la langue chinoise et se créa d'importantes relations avec les mandarins des provinces méridionales. Il en profita pour mettre à exécution le projet qu'il avait depuis longtemps médité. Il voulait descendre le Song-koï et parcourir le pays depuis le Yunnam jusqu'au Tongking pour voir si le fleuve était décidément navigable et s'il y avait quelque espoir d'en faire la future artère du commerce dans ces régions : mais ce n'était pas une médiocre entreprise. Il s'agissait en premier lieu de s'aventurer dans un pays presque inconnu, et en second lieu, de ménager les diverses autorités qu'il rencontrerait sur sa route. Or la vallée du Song-Koï appartient à la Chine et à l'Annam. Dans la partie chinoise la guerre civile, compliquée d'une guerre religieuse entre mahométans et boud-

histes, était en permanence, et, depuis quelques années, le pays était horriblement foulé. Dans la partie annamite des révoltés, qui s'intitulaient partisans de la dynastie nationale des Lé, étaient en lutte contre les autorités annamites, et, pour combler la mesure, des pirates Chinois organisés en bandes, ou plutôt en armées, on les appelait les Pavillons Jaunes et les Pavillons Noirs, pillaient impunément et également les Annamites des deux partis. Toute la vallée du Song-Koï, depuis la source du fleuve jusqu'à ses embouchures, était donc en proie à l'anarchie, et M. Dupuis risquait fort de s'attirer les inimitiés ou tout au moins les défiances des diverses partis qui se disputaient la possession de la contrée. Il fit un premier voyage en 1868 depuis Han-kéou jusqu'à la capitale du Yunnam, mais il ne put à cette époque dépasser cette ville à cause de l'état de trouble de la contrée presque tout entière au pouvoir de la rébellion musulmane. Il se borna à gagner les sympathies des mandarins et les intéressa à son projet d'ouvrir des communications jusqu'à la mer.

En 1871, le 25 février, M. Dupuis partit de Yunnam pour un second voyage, accompagné d'un mandarin lettré, Ouang, et d'un serviteur dévoué, Yu. Tantôt bien accueilli par les indigènes, tantôt maltraité par eux, aujourd'hui rebuté par les fonctionnaires, qui se défient de lui, et demain encouragé par eux, il poursuit toujours sa route, et arrive enfin à Mang-Kaô sur le Songkoï. Abandonné par son escorte, et n'ayant pour compagnon que son fidèle Yu, notre compatriote s'aventure alors sur une barque légère, et descend le fleuve au milieu de peuplades révoltées et sauvages. Depuis Lao-kaï, dernier poste chinois, jusqu'à Kouen-ce, premier poste annamite, sur un parcours de 160 kilomètres, le pays était complètement inconnu. D'un commun accord Chinois et Annamites en avaient fait une sorte de zone neutre, une *marche* comme au moyen âge, et l'avaient abandonné aux tribus sauvages ou aux bandits de toute nationalité. Pourtant M. Dupuis le traversa sans encombre. Il remarqua de véritables forêts vierges qui rendaient parfois difficile l'accès des berges. De chaque côté les montagnes prenaient la forme de mamelons, de pics ou de pitons, couverts d'une puissante végétation. Les indigènes

se sont retirés derrière l'abri de ces impénétrables forêts, laissant le libre parcours du fleuve aux Pavillons Noirs ou Jaunes. Arrivé à Kouen-ce, en présence des avant-postes annamites, M. Dupuis arrêta son expédition, car il savait qu'on ne le laisserait pas passer, mais il ne repartit pour le Yunnam qu'après avoir complété ses informations et s'être assuré que le Sang-Koï ne cessait pas d'être navigable dans toute son étendue jusqu'au golfe du Tongking.

Ce beau voyage tout rempli d'épisodes piquants, d'aventures et de dangers affrontés, a été raconté par M. Dupuis à la Société de géographie de Paris, et figure dans les bulletins de cette savante compagnie. Il nous est impossible de suivre l'explorateur dans toutes ses étapes : qu'il nous suffise de rappeler ici qu'il eut à vaincre bien des difficultés, à surmonter bien des dangers, mais que rien ne le rebuta, ni la guerre civile, ni les défiances des révoltés ou celle du gouvernement régulier, ni les épidémies, ni les routes non tracées ou brusquement interrompues. De plus, il réussit à prouver que le Song-Koï est partout navigable dans la saison des hautes eaux, et que, pendant les basses eaux, il suffirait de quelques légers travaux pour débarrasser son lit des roches ou des bancs de galets qui, çà et là, l'obstruent. C'est surtout entre Mang-haô et Lao-kaï que ces obstacles sont accumulés. Resterait en outre à surmonter la rapidité du courant ; mais un système de touage à chaînes de fer améliorerait facilement cet état de choses. Entre Lao-Kaï et Kouen-ce les barrages, qui engendrent de grands rapides, ne sont dangereux que pendant les basses eaux, mais la plupart de ces rapides disparaissent dès que les eaux montent. De Kouen-ce à la mer, la navigation est toujours facile.

En outre M. Dupuis avait chemin faisant recueilli toutes sortes de renseignements sur le pays, ses productions et ses habitants. Avec une conscience scrupuleuse qui lui assigne une place à part parmi les explorateurs français, il n'avait négligé aucune source d'informations. Aussi quand il fut de retour au Yunnam, après avoir parcouru en quinze mois 8000 kilomètres, les autorités chinoises, heureuses du succès de ses investigations, lui promirent de l'aider pour ouvrir la

nouvelle voie commerciale. Pour les mandarins, en effet, la grande utilité de cette route était de pouvoir introduire facilement les armes européennes dont ils avaient besoin pour achever d'écraser les insurgés musulmans, et aussi d'évacuer les produits métallurgiques accumulés depuis des années dans le Yunnan. M. Dupuis reçut en conséquence des pouvoirs en règle, l'autorisant à organiser une expédition, dont le commandement lui était confié, et l'accréditant auprès de l'empereur d'Annam. En échange de ses services il recevrait de grandes quantités de métaux et des concessions de mines dans la province.

M. Dupuis aurait voulu établir tout de suite un service de bateaux à vapeur depuis Hong-kong, d'un côté, et Saïgon de l'autre, jusqu'au Yunnam, en passant par le Tongking. Les Anglais, toujours à l'affût des opérations profitables, lui proposèrent immédiatement les fonds nécessaires. M. Dupuis, avec un patriotisme qui l'honore, refusa leurs offres et voulut que l'entreprise restât française. Il se rendit donc à Paris au commencement de 1872 et fit part de sa découverte et de ses projets au ministère de la marine. En raison de la situation de la France, encore à ce moment occupée par l'étranger, le gouvernement ne pouvait que l'encourager de ses sympathies et de ses vœux. Il lui promit cependant d'étudier la question, et, pour mieux lui prouver que ses projets étaient pris très au sérieux, on mit à sa disposition, pour le conduire de Saïgon à Hué, un navire de l'État.

M. Dupuis joint à beaucoup d'audace une grande finesse. Il ne lui fut pas difficile de s'apercevoir que la pire des recommandations auprès de l'empereur d'Annam était de se présenter couvert par le pavillon français. Il se souvint très à propos qu'il était fonctionnaire chinois, retourna à Hong-kong sans passer par Hué, y acheta une flottille de bateaux à vapeur, et, accompagné par vingt-six Européens seulement, se présenta aux bouches du Song-koï, afin d'opérer la conquête pacifique du pays. Il avait été pourtant convenu qu'un navire de guerre français croiserait à tout év nement près de Haï-phong sur la côte tongkinoise, et que M. Dupuis resterait en communication constante avec le commandant de ce navire.

Les Annamites ne savaient trop quelle contenance garder. Ils étaient en paix avec la France et avec la Chine, et, s'ils repoussaient M. Dupuis, sujet français et fonctionnaire chinois, ils se mettaient une mauvaise affaire sur les bras. D'un autre côté ils comprenaient très bien que, si le Tongking s'ouvrait au commerce, aux idées et à la civilisation européenne, c'en était fait de leur autorité dans cette province remuante et malintentionnée. Ils recoururent donc à leur procédé favori, à un mauvais vouloir absolu déguisé sous des formes courtoises ; mais M. Dupuis n'était pas homme à se laisser arrêter par de semblables subtilités. Il entendait, puisque les traités le lui permettaient, remonter avec sa flotte le Song-koï, et, au besoin, il s'ouvrirait un passage par la force. Les mandarins annamites demandèrent un délai de dix-huit jours, le temps d'expédier un message à Hué et de recevoir une réponse. M. Dupuis y consentit, mais en avertissant qu'il n'accorderait pas une minute de répit.

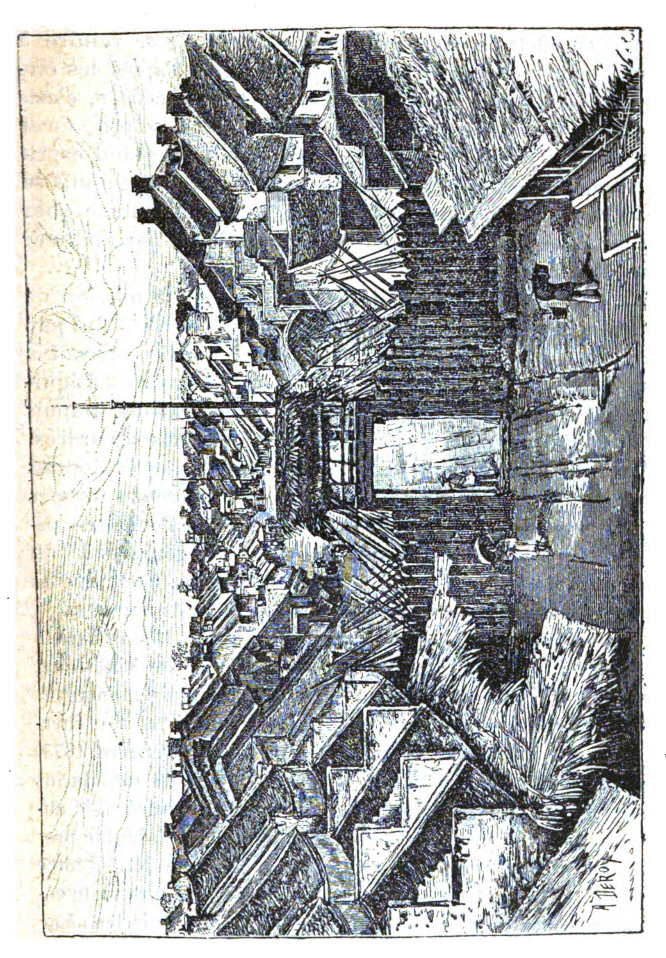
Il profita de cette halte forcée pour étudier le delta du Tongking, et chercher la voie la plus courte et la plus commode pour remonter le fleuve.

Pendant ce temps expirait le délai accordé par M. Dupuis et la permission attendue n'était pas arrivée. Aussitôt notre énergique compatriote remonte le fleuve par une des voies qu'il vient de reconnaître et arrive sans encombre à Hanoï, le 22 décembre 1872. Les mandarins effrayés se hâtent de mettre la citadelle en état de défense. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, reconnaître les pouvoirs conférés à M. Dupuis, car ils lui avaient été donnés par le gouverneur du Yunnam, et non par son supérieur hiérarchique, le vice-roi de Canton. En même temps ils défendaient aux habitants de communiquer avec lui et de lui donner des vivres. Ils faisaient même enlever toutes les barques, et, comme on était à l'époque des basses eaux, les navires ne pouvaient guère remonter au delà d'Hanoï. Heureusement ces défenses furent violées. Vivres et barques furent mis à la disposition de M. Dupuis par les Tongkinois pendant la nuit ; et ce dernier, laissant ses navires à l'ancre devant Hanoï, sous le commandement de son ami, M. Millot, partit pour le Yunnam avec les

armes et les munitions qu'il avait promises au gouverneur de cette province chinoise. Il arriva sans encombre, le 16 mars, dans la capitale, au milieu d'un grand enthousiasme, et fut très bien accueilli par le gouverneur, qui mit à sa disposition 10,000 soldats pour assurer la circulation du Song-koï. Certes, l'offre était tentante, mais M. Dupuis n'a jamais oublié qu'il était avant tout Français et bon Français. En acceptant l'offre du gouverneur chinois, il aurait ouvert le Tongking à la domination chinoise, et, par conséquent, rendu impossible toute espérance d'y établir l'influence française. Il se contenta de conclure divers marchés et de ramener avec lui jusqu'à Hanoï huit grosses barques chargées de minerais et escortées par 150 soldats chinois.

A peine de retour à Hanoï, M. Dupuis écrivait au gouverneur de la Cochinchine, amiral Dupré, pour le mettre au courant de la situation. Il était maître du pays ; l'amiral n'avait qu'à le laisser agir. Il pouvait à son choix rétablir un prétendant de l'ancienne dynastie des Lé, ou faire du Tongking une colonie française. L'amiral Dupré demanda un délai de trois mois avant de prendre une décision. En réalité il poursuivait une politique double. Il cherchait à faire reconnaître par un traité en forme avec l'Annam la consécration officielle de l'occupation française en Cochinchine, et, en même temps, il gardait M. Dupuis en réserve pour s'en servir à l'occasion. Certes notre compatriote ne se doutait guère des combinaisons dont il était l'objet, ou plutôt la victime. Lui qui, volontairement, avait sacrifié un avenir magnifique et assuré à l'espoir d'être utile à son pays, il n'aurait seulement pas supposé qu'on se réservait, le cas échéant, de le désavouer. En attendant il était en butte à l'hostilité des fonctionnaires annamites. On empoisonnait son eau, on essayait d'incendier ses navires au moyen de jarres d'huile supportées par des bambous entrecroisés et surnageant sur l'eau, on attaquait ses hommes, on faisait occuper le fleuve par des troupes pour empêcher toute communication, on mettait sa tête à prix, on persécutait ses amis. Malgré ces misérables attaques, M. Dupuis poursuivait son œuvre. Il envoyait au Yunnam un nouveau convoi, il opérait de nombreuses reconnaissances

sur le fleuve, il créait un port et des marchés, il se disposait même à partir pour aller de nouveau s'aboucher avec les au-



La rue et la porte Dupuis, à Hanoï.

torités chinoises, quand il apprit l'arrivée prochaine d'un officier français, investi d'une mission officielle pour terminer

le différend qui s'était élevé entre lui et le gouvernement annamite.

L'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine française, venait en effet de charger Francis Garnier de se rendre à Hanoï pour y étudier la question et la régler d'après les circonstances. Garnier n'avait pas d'instructions spéciales, c'est-à-dire qu'il pouvait, suivant les circonstances, se prononcer ou pour ou contre M. Dupuis ; mais c'était un grand esprit et un noble cœur. Dès la première entrevue, lui et M. Dupuis se comprirent et s'estimèrent. Il n'en fallut pas davantage pour sceller entre eux une amitié que la mort devait par malheur bientôt rompre.

La cour de Hué avait vu de très mauvais œil la mission de Garnier, mais elle ne pouvait s'y soustraire et avait fini par l'accepter. Aussi bien que craignait-elle ? Garnier arrivait à Hanoï avec un seul navire, le *d'Estrées*, et 56 hommes d'équipage. Il n'avait à sa disposition que quatre canons. Dupuis avait 26 Européens et à peu près 400 Chinois sous ses ordres. Même s'ils combinaient leurs forces, étaient-elles suffisantes pour s'emparer d'un pays populeux, pour vaincre des troupes régulières et bien commandées ? Aussi les fonctionnaires annamites étaient-ils pleins de confiance. Le gouverneur du Tongking était alors le vieux maréchal N'guyen, notre ancien adversaire des lignes de Ki-hoâ, un des rares Annamites qui eût lutté contre nous avec courage et obstination. Il était assisté des deux fils de Phantan-Giang, le gouverneur de Vinh-long, dont nous avions jadis causé la mort. Ces trois mandarins nourrissaient contre nous une haine aveugle et ne cherchaient que l'occasion de nous nuire. Le 5 novembre 1873, quand Garnier entra à Hanoï, le logement que les mandarins assignèrent au corps expéditionnaire était une misérable auberge située au centre de la ville. Indigné d'un semblable procédé, Garnier se rend directement à la citadelle dont il force la porte, et obtient qu'on mette à sa disposition une vaste enceinte avec de grands logements à l'intérieur. Puis les négociations commencèrent. Ni d'un côté ni de l'autre on ne désirait qu'elles aboutissent. Lorsque Garnier eut annoncé que son intention était de profiter des indications de M. Dupuis pour

ouvrir avec les peuples du Tongking et du Yunnam des relations commerciales, N'guyen refusa de reconnaître ses pouvoirs. Il lança même des proclamations où il dénatura la mission de Garnier et ordonna de concentrer les troupes. Garnier aurait voulu ne pas brusquer la situation. Sans doute il avait reçu quelques renforts qui portaient à 160 le nombre de ses hommes, et il pouvait compter sur le concours de M. Dupuis, mais il était comme noyé dans les flots de la population ennemie. On ne saurait trop admirer sa patience. Tous les moyens semblaient bons aux mandarins pour se débarrasser de lui. On jetait du haut de la citadelle des flèches incendiaires sur sa demeure, on lui refusait des vivres, on empoisonnait l'eau destinée aux usages domestiques. Après avoir épuisé tous les moyens compatibles avec l'honneur. Garnier finit pas perdre patience. Il résolut de prendre l'offensive et envoya un ultimatum à N'guyen avec sommation d'y répondre avant trois jours. Appuyé sur la forteresse de Hanoï, entouré d'une véritable armée et depuis longtemps installé dans le pays dont il connaissait les ressources, N'guyen ne croyait même pas à la possibilité d'une attaque de notre part. Il prenait même pour une fanfaronnade la sommation de Garnier. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, le 20 novembre 1873, la petite troupe franco-chinoise se présenta devant la citadelle et en commença l'attaque. Elle fut si vigoureusement menée qu'en moins de trente-cinq minutes les assaillants étaient maîtres de la place. 80 morts, 300 blessés, 2000 prisonniers, parmi lesquels la plupart des grands mandarins, tels étaient nos trophées. N'guyen était au nombre des blessés et mourut quelques jours après. Garnier ne se contenta pas de cet étonnant succès. Le même jour, afin d'empêcher les fuyards de se rallier, il envoyait un de ses officiers, M. Bain, avec 40 hommes et une pièce de canon, s'emparer du fort de Phu-Hoaï, à six kilomètres de la capitale.

La prise de Hanoï était un beau fait d'armes qui rappelait, s'il ne dépassait pas, les exploits des conquistadores espagnols du seizième siècle : mais ce n'était que le début des hostilités. Les mandarins des provinces voisines, effrayés par notre voisinage, s'étaient mis aussitôt sur la défensive. Aux portes

mêmes de la capitale, les lettrés cherchaient à soulever le peuple contre les Français. En même temps des bandes de brigands profitaient du désarroi général pour piller à leur aise. Garnier fit face à toutes les difficultés. Il appela à lui les honnêtes gens, intéressés à extirper le brigandage, leur distribua les armes trouvées dans la citadelle, et, grâce à eux, rétablit en quelques jours la tranquillité compromise. Il proclame la liberté du commerce, et, pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, envoie de petites troupes en reconnaissance dans la province pour s'emparer des postes stratégiques. Il n'y eut de résistance nulle part. M. Balny d'Avricourt, accompagné du docteur Harmand et d'une quinzaine de fantassins, s'empara du fort de Phu-ly, défendu par un millier d'hommes. Un de nos auxiliaires improvisés, qui d'ailleurs, nous rendit de grands services, était un descendant de la famille royale des Lé. Il se nommait Lé-van-ba. C'est lui qui s'empara de l'importante position de Phu-tuong. En dix jours les quatre départements de la province d'Hanoï et toute la province de Hunyen tombaient entre nos mains.

La province de Haïdzuong était celle dont la possession importait le plus à Garnier ; car c'est une des plus fertiles, des plus populeuses du Tongking, et, de plus, elle possède les meilleurs mouillages de la côte. Le lieutenant Balny d'Avricourt fut chargé de s'en emparer. Le gouverneur de Haidzuong était décidé à résister et il avait mis la citadelle en état de défense. Balny commence par couvrir de feux les remparts, puis, il débarque avec sa petite troupe, et, dédaignant les canons annamites, court à la citadelle, en franchit les ouvrages extérieurs et arrive jusqu'à la porte. Les Français n'avaient ni échelles pour monter à l'assaut, ni canons pour enfoncer la porte. Pour tout engin une seule hache. D'autre part les murs étaient trop hauts pour qu'on pût songer à les escalader, d'autant plus qu'un treillis de bambou, incliné à 75 centimètres, débordait le parapet de deux mètres environ. La position devenait critique. Cinq canons et plusieurs centaines de fusils battaient la porte dans tous les sens. La petite troupe courait grand risque d'être écrasée. Le docteur Harmand eut une heureuse inspiration. Cette porte était terminée par des barreaux

en bois. Il en brise un et se fait hisser par l'ouverture béante. Deux hommes le suivent. La citadelle est prise! En effet ses défenseurs s'enfuient en toute hâte, jetant leurs armes et criant miséricorde. En moins d'une heure et demie trente Français avaient, sans le secours du canon, enlevé une forteresse admirablement préparée pour la défense et d'un armement formidable.

La prise de Ninh-binh par M. Hautefeuille fut plus extraordinaire encore. Cette citadelle, bâtie entre deux rochers couronnés de batteries, commande le cours inférieur du Song-koï. Un des rares mandarins qui eussent échappé à la prise de Hanoï s'y était réfugié et y organisait la résistance. Déjà, par ses ordres, s'élevait un barrage dans le fleuve qui nous aurait coupé la retraite en cas d'insuccès. M. Hautefeuille partit sur-le-champ avec un canot à vapeur. Son équipage se composait de huit hommes. Les munitions consistaient en six obus, six boîtes à mitraille, et 250 cartouches. Il commence par détruire le barrage, puis va attaquer la citadelle. C'était de la folie que d'aller ainsi se heurter contre une forte position défendue par 1700 soldats. Mais M. Hautefeuille n'avait que vingt ans. Il était comme grisé par le danger. Il saute sur le quai, suivi seulement de cinq hommes, empoigne le gouverneur qui s'est porté à sa rencontre et lui déclare que si, dans dans quinze minutes, il n'est pas reçu dans la citadelle escorté de tous les mandarins, les troupes sur son passage à genoux et les armes à terre, il lui brûlera la cervelle. Le gouverneur éperdu signe aussitôt la capitulation. Les soldats jettent leurs armes et s'enfuient dans toutes les directions. Six hommes se sont emparés sans coup férir d'un poste redoutable et de première importance. N'est-il pas vrai que ces faits d'armes tiennent du prodige, et n'aurons-nous pas le droit de rappeler les grands noms des Balboa, des Cortez et des Pizarre à propos de ces conquêtes exécutées en plein dix-neuvième siècle et dans un pays civilisé?

A Nam-Dinh Garnier éprouva une résistance plus sérieuse. C'est une grande ville d'environ 80.000 âmes défendue par une citadelle et plusieurs batteries. Les Annamites répondirent d'abord à nos décharges par un feu bien nourri, mais

ils lâchèrent pied dès que Garnier eut commandé l'assaut. La citadelle pourtant n'aurait jamais été prise si Garnier n'avait eu l'idée de se servir en guise d'échelle d'un cheval de frise, long soliveau hérissé de piquants en bois de fer qu'on hissa contre le mur. A la vue des Français, les Annamites furent pris de panique et s'enfuirent honteusement.

Telle est l'histoire trop peu connue de la conquête du Tong kin en 1873. Où trouver le pendant de cette expédition dans laquelle un simple négociant, soutenu par quelques centaines de Chinois, occupe un royaume de dix millions d'âmes? Que dire de tous ces officiers de marine qui s'emparent de citadelles dont quelques-unes dans une situation imprenable, avec des troupes de six ou de dix hommes? Hélas! cette facilité même allait perdre les Français.

En effet la cour de Hué avait été tirée de sa torpeur par la nouvelle de ces prodigieux succès. L'empereur Tu-Duc, qui connaissait la mission de Garnier, et l'avait même autorisée, ne savait à quel parti s'arrêter. Il détestait les Français et leur souhaitait tout le mal possible, mais, d'un autre côté, il n'était pas fâché d'utiliser leur intelligence et leur activité pour consolider sa domination sur des provinces insoumises et pour créer des relations commerciales, dont il profiterait un jour ou l'autre. Avec la duplicité qui constitue la diplomatie orien tale, il encourageait dans leur résistance les mandarins du Tongking, et, en même temps, prodiguait à Garnier les protestations de sa reconnaissance. Il se réservait en effet d'agir suivant les circonstances. Au moment même où il envoyait au représentant de la France deux ambassadeurs chargés de régler tous les différends il excitait sous main le gouverneur de Sontay, Hoang-Keoïen, à reprendre Hanoï. Ce dernier rassemblait quelques milliers de Chinois, anciens rebelles, des Pavillons Noirs, qui venaient de vendre leur soumission au gouvernement Annamite, et, à leur tête, marchait contre Hanoï. Le 21 décembre, on était en pleine conférence, quand on vint avertir Garnier que les Pavillons Noirs attaquaient la citadelle. Garnier furieux perd son sang-froid. Il saisit un revolver, court au point indiqué avec une douzaine d'hommes, et, en quelques minutes, a repoussé l'ennemi. Par malheur,

emporté par sa bravoure, il veut poursuivre ses avantages, et fait une sortie avec une quinzaine d'hommes et un canon. Le canon l'embarrasse. Il l'abandonne sur la route à la garde de trois hommes, continue la poursuite, et, pour mieux atteindre les rebelles, divise sa troupe en trois groupes de trois à quatre hommes chacun. C'est ainsi qu'il s'engagea au milieu de rizières parsemées de bambous. Un fossé d'écoulement qu'il n'avait pas aperçu s'ouvrait sous ses pas. Il y tomba, fût aussitôt assailli par des Pavillons Noirs cachés dans un fourré, et percé de coups de lance. Quand arriva le reste de l'escorte, Garnier était mort et les ennemis fuyaient en emportant sa tête. Au même moment le lieutenant Balny d'Avricourt qui s'était avancé jusqu'à cinq kilomètres d'Hanoï était assailli par une décharge, qui le faisait tomber avec trois de ses hommes. M. Dupuis ne put les secourir à temps.

On ne saurait trop blâmer chez un chef d'expédition des actes d'une bravoure aussi téméraire. Sa mission est de diriger et non de s'exposer sans nécessité absolue, car sa disparition peut entraîner la désorganisation, et, par suite, la défaite. Nous rendrons pourtant à Garnier la justice qu'il méritait. Il avait tout pour lui, intelligence, dévouement, patriotisme, désintéressement. Les Anglais, qui se connaissent en hommes, auraient voulu l'engager à leur service. « Quel malheur que je ne sois pas Anglais, écrivait-il à un de ses amis. Je serais un homme honoré et puissant. Le malheur veut que je ne puisse me résoudre à n'être plus Français ! »; et, plus bas, déplorant notre indifférence pour les entreprises lointaines, il ajoutait : « Je sens que, si l'on m'aide, l'Indo-Chine est Française ; mais je ne suis, hélas ! en France, qu'un pauvre aventurier ! » Garnier était un de ceux qui savent commander et obéir. Il a vécu en héros ! Il est mort en héros !

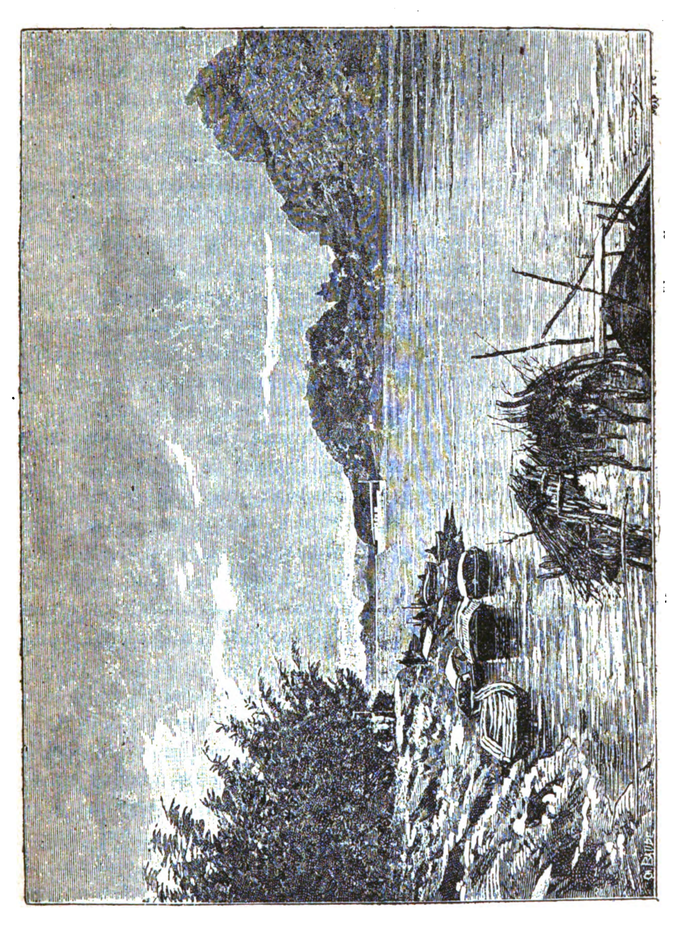
La mort de Garnier n'était, à tout prendre, qu'un accident. Il n'y avait qu'un homme à changer, et notre situation au Tongking n'était en rien modifiée. Sans doute les esprits ouverts et éclairés comme celui de Garnier sont assez rares ; cependant il eût été possible de lui trouver un successeur qui continuerait sa politique. Or, l'effet produit par cette mort, à Saïgon aussi bien qu'en Europe, dépassa les proportions de la

réalité. M. Esmez, le second de Garnier, avait pris le commandement intérimaire. Des patrouilles, commandées par d'énergiques officiers, parcoururent les provinces insurgées et y rétablirent l'ordre : M. Hautefeuille, à Ninh-Binh, se signala par une incroyable activité. Il organisait des milices locales et parvenait à mettre sous les armes en quelques jours plusieurs milliers de volontaires. Le commerce reprenait, les marchés étaient fréquentés comme autrefois. Escorté par un seul Annamite, il visitait le pays, entrait dans les fermes, dans les pagodes, et partout était bien accueilli. Jamais il ne manquait d'emporter sur sa selle un paquet de sapèques, les sous du pays. Quant il passait dans un village il en remettait au maire avec un papier sur lequel il avait fait écrire d'avance en caractères chinois : aux plus pauvres ! Les Annamites pouvaient faire la comparaison entre ce jeune commandant français, courageux et charitable, et leurs anciens mandarins, lâches et rapaces, dont les visites n'étaient qu'une occasion de rapines et de tyrannie. Un simple détail montrera jusqu'où allait la sympathie des indigènes et leur désir de s'assimiler aux Français. Un marin de la suite de M. Hautefeuille trouvant étrange que les Tonkinois se prosternassent devant les Français pour les saluer les avait invités à ne faire désormais que le salut militaire. Dès lors, dans les environs de Ninh-Binh, tous, hommes, femmes, enfants, ne saluèrent plus les Français qu'en portant les mains à leur coiffure.

M. le docteur Harmand obtenait le même succès dans la province de Nam-Dinh, vaste plaine d'alluvions, coupée de canaux et de rivières, peuplée par deux millions d'habitants, et remplie de fanatiques qui portaient jusqu'à l'exaspération leur haine contre les sauvages d'Europe. Presque tous les mandarins avaient quitté leurs postes et refusé de reconnaître le protectorat français. Des bandes de pillards infestaient la campagne, et les lettrés prêchaient contre nous la guerre sainte. Le docteur Harmand fit appel aux hommes d'ordre, organisa quelques milices locales, et, quand il eut reçu d'Hanoï les renforts indispensables, entra en campagne et dispersa les bandes insurgées.

Dans la province de Haïdzuong, grâce à M. de Trentinian, la

position des Français était meilleure encore. Malgré les efforts des mandarins annamites, personne n'avait bougé. En quel-



Bords du Donaï.

ques jours l'administration avait été réorganisée et de nombreux volontaires avaient été équipés et enrégimentés. Même quand on apprit la mort de Garnier, aucun mouvement hos

tile ne se produisit. Tant ces populations nous étaient sympathiques! Tant elles haïssaient les mandarins de Tu-Duc!

Donc le Tongking nous appartenait. Il nous appartenait si bien que M. Esmez, quatre jours seulement après la mort de Garnier, reprenait les négociations avec les ambassadeurs de Tu-Duc, et parvenait à leur dicter des conditions de paix très honorables. Les troupes annamites devaient en effet quitter le Tongking. Un mandarin serait accrédité auprès de chacun des officiers commandant les diverses citadelles occupées par les Français. Ce mandarin prendrait possession du service administratif, mais sans pouvoir inquiéter aucun des fonctionnaires nommés depuis les derniers événements, non plus que les populations requises : Enfin le commerce était libre et M. Dupuis pouvait circuler librement dans le pays tout entier. Certes ce traité était fort honorable. Nous nous retirions avec les honneurs de la guerre. Aucun de ceux qui s'étaient compromis pour la France ne serait inquiété et la nouvelle voie commerciale découverte par M. Dupuis allait devenir entre nos mains un instrument de civilisation et de renaissance commerciale. Hélas! ces magnifiques résultats allaient être anéantis en quelques heures, et le Tongking allait retomber sous le joug abhorré de la cour de Hué. Le 29 décembre 1873 arrivait en effet à Haïd-zuong un ambassadeur de France chargé de conclure la paix définitive, et cet ambassadeur, par sa déplorable politique, allait tout compromettre.

Le lieutenant Philastre, inspecteur des affaires indigènes dans notre colonie de Cochinchine, s'était voué à l'étude de la langue annamite officielle. Il s'était comme engoué de la civilisation orientale. Plus Annamite que les mandarins annamites, il était à l'avance disposé à toutes les concessions. L'amiral Dupré eut tort de le choisir comme négociateur, car il avait déjà à diverses reprises fait connaître son opinion, et cette opinion était loin d'être favorable à notre intervention au Tongking. Il ne voyait dans la prise de Hanoï qu'une « odieuse agression », « un coup de Jarnac pour faire passer le gouvernement annamite par les fourches Caudines. » C'était surtout M. Dupuis qu'il poursuivait de ses sarcasmes.

Il le traitait de forban, d'écumeur de mer, et regrettait que notre pavillon eût été compromis en le protégeant. Telles étaient les singulières dispositions du nouvel ambassadeur : aussi prit-il tout de suite l'attitude d'un solliciteur plutôt que d'un envoyé politique. Son premier soin fut d'ordonner l'évacuation de Haï-Dzuong, Nam-Dinh et Nin-Binh : MM. de Trentinian, Harmand et Hautefeuille n'obéirent qu'à regret; mais les ordres étaient péremptoires. La rage au cœur et la honte sur le front, ils évacuèrent ces citadelles, escortés par les rires moqueurs des fonctionnaires annamites, qui ne comprenaient rien à cette longanimité, mais en profitaient.

Restait Hanoï : M. Philastre en ordonna également l'évacuation. En vain M. Esmez lui fit-il remarquer que la retraite précipitée de nos soldats détruirait notre prestige et serait peut-être l'occasion de graves désordres. Les réclamations furent inutiles : Il fallut obéir. Quant à M. Dupuis, il fut expulsé de Hanoï, ses navires furent séquestrés à Haïphong, et gardés à vue pendant vingt mois par 300 hommes d'infanterie de marine et 36 canonniers. Ce fut une iniquité. M. Dupuis était victime de son patriotisme et de son désir de faire profiter la France de ses efforts et des avantages qui lui assuraient ses bonnes relations avec les autorités chinoises.

M. Philastre avait donc tout sacrifié, citadelles, positions militaires, influence, avantages commerciaux, et qu'avait-il obtenu? Rien encore. Le gouvernement annamite aurait accepté sans même les discuter toutes nos conditions, alors que nous possédions comme gage les forteresses du Tongking. Il ne consentit qu'après de longues hésitations à signer un traité définitif. C'est le traité signé à Saïgon, le 15 mars 1874, et ratifié par l'Assemblée nationale le 4 août 1874. En voici les principaux articles :

Art. 2. — La France prend l'Annam sous sa protection : « Elle s'engage à lui donner gratuitement et sur sa demande l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité, pour la défendre de toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole les côtes du royaume. » L'empereur d'Annam devenait donc notre client, et légalement nous pouvions intervenir dans l'empire et y préparer notre domi-

nation future, en adoptant à l'égard de son chef la politique qui a fondé la grandeur anglaise dans l'Hindoustan.

Art. 3 et 4. — Nous fournissons à l'empereur cinq vaisseaux à vapeur, cent canons, des fusils et des munitions. De plus, nous mettons à sa disposition des instructeurs militaires et marins, des ingénieurs, des chefs d'atelier, des comptables et des professeurs.

Art. 5. — L'empereur consent à abandonner définitivement à la France les six provinces cochinchinoises; mais (art. 6); il lui sera fait remise de tout ce qui reste de l'ancienne indemnité de guerre.

Art. 9. — L'exercice de la religion chrétienne est autorisé et l'empereur prend sous sa protection spéciale les évêques et les missionnaires. En restant ainsi fidèle à sa politique traditionnelle, la France agit dans son intérêt et dans celui de la civilisation, car il est certain que tous les chrétiens d'Orient s'habituent à nous considérer comme leurs protecteurs, et deviennent nos clients. D'un autre côté la supériorité du christianisme sur les cultes abâtardis et corrompus de l'Orient, est si grande qu'à chaque progrès du chtistianisme correspond un progrès dans la civilisation.

Art. 11 et 12. — Les ports de Tinhaï, Winhaï et Hanoï sont ouverts au commerce. « Les sujets, français ou annamites, de la France et les étrangers en général pourront, en respectant les lois du pays, s'établir, posséder, et se livrer librement à toutes les opérations commerciales et industrielles dans les villes ci-dessus désignées. Ils pourront de même naviguer et commercer entre la mer et la province du Yunnam par la voie du Tongking moyennant des droits fixes. » C'est là le point essentiel. Si nous avons à notre disposition une voie naturelle magnifique, qui s'enfonce jusqu'au cœur de la Chine, et nous met en relations directes avec des contrées jusqu'alors à peu près vierges de tout contact européen, n'est-il pas évident qne nous aurons produit à notre profit une révolution économique ?

A ne considérer que les apparences, le traité de Saïgon était donc assez avantageux pour la France, puisque l'Annam reconnaissait notre protectorat, permettait la prédication du

christianisme et assurait la liberté de commerce, mais il ne fut, grâce aux fourberies intéressées des mandarins annamites et à la duplicité de l'empereur, qu'une lettre morte. La situation a toujours été en empirant, et, bientôt, pour trancher ce qu'on fut forcé d'appeler la question du Tongking, il ne resta d'autre solution qu'une prise de possession déguisée ou une annexion brutale.

Extraits de la correspondance de Francis Garnier [1].

I

A M. GAUTHIER, RÉDACTEUR DU *Moniteur du Puy-de-Dôme*.

Je pars demain pour le Tongking à la tête d'une petite force : deux canonnières et de l'infanterie, et pleins pouvoirs.

II

A M. DUPUIS

Mission des Dominicains, 26 octobre 1873.

Je suis arrivé, vous le savez déjà peut-être, par le *d'Estrées* avec la mission officielle de faire une enquête sur nos réclamations contre le gouvernement annamite et sur les plaintes de celui-ci à votre endroit. Ma mission ne se borne pas là. L'amiral désire mettre un terme à la situation équivoque du commerce étranger au Tongking, et contribuer, autant qu'il est en lui, à la pacification de la contrée. Je compte beaucoup sur votre expérience du pays pour m'éclairer sur la meilleure solution de ce difficile problème.

Il est bon cependant que nos relations n'aient au début qu'un caractère officiel. A un certain point de vue, je suis un juge qui ne doit paraître se laisser prévenir par aucune des parties ; mais je puis du moins vous prémunir contre les bruits exagérés que les Annamites ne manqueront pas de faire courir sur les motifs de ma venue et vous affirmer de la

1. Romanet du Caillaud, *Histoire de l'intervention française au Tong-King de* 1872 *à* 1874. — Pièces justificatives.

façon la plus positive que l'amiral n'entend abandonner aucun des intérêts commerciaux engagés. Il vous a donné d'ailleurs des preuves non équivoques de la vive sympathie qu'il porte à votre entreprise.

III

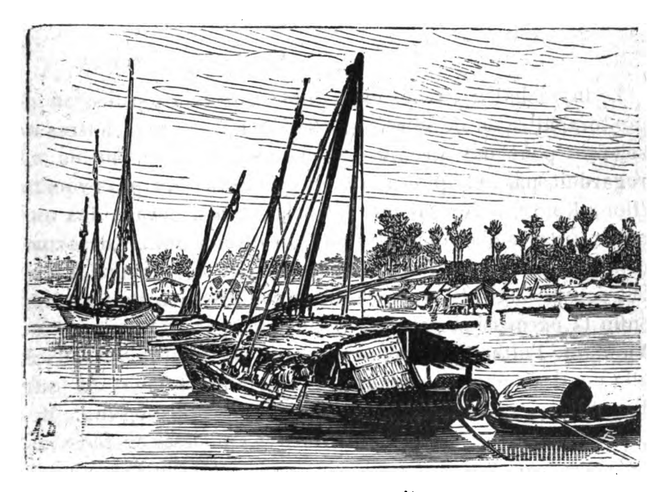
A SA FAMILLE.

Hanoï, 10 novembre.

Me voici depuis cinq jours à Hanoï, assez inquiet de ne pas apprendre l'arrivée du *Décrès* et de *l'Espingole*, et ayant à faire tête à des complications qui exigeraient des forces plus considérables que celles que je possède. J'avais demandé au gouvernement annamite de loger mes hommes et mon artillerie dans un endroit où ils fussent à l'abri d'une surprise. C'est bien le moins, puisque nous venons l'aider à remorquer la paix dans le pays, qu'il nous loge convenablement. J'avais proposé la citadelle de Hanoï, fortification à la Vauban, qui a six kilomètres de développement, et où il y a place pour bien du monde. Ils se sont crus bien malins en me choisissant une auberge, au milieu de la ville. Dès qu'elle m'a été désignée à mon débarquement, j'ai poussé avec une escorte de 15 hommes jusqu'à la citadelle, et je suis entré tout de go, avant qu'on ait pu me fermer les portes, chez le grand maréchal vice-roi du Tong-King, l'ancien commandant des lignes de Ki-hoa. Ce vieillard, plein d'énergie et de patriotisme, plein de haine aussi contre nous, et cette haine va le perdre, je le crains, a fait contre fortune bon cœur. Il m'a parfaitement reçu, mais s'est trouvé fort embarrassé quand je lui ai déclaré qu'il était impossible de loger dans son auberge, mais que je me trouvais bien dans la citadelle et que j'y resterais si on ne me trouvait un local présentant les conditions d'isolement et de sécurité que j'étais en droit d'exiger. On s'est rappelé alors qu'il existait un camp retranché avec de grands logements à l'intérieur, dans le voisinage de la citadelle. Mon second a été le visiter et m'en a rendu bon compte. Nous nous y sommes installés le soir même.

J'ai ouvert le lendemain les conférences avec le sous-secré-

taire d'état envoyé de Hué pour traiter avec moi. Je n'a pas tardé à m'apercevoir qu'on voulait que je chasse M. Dupuis et que je m'en aille ensuite. Le délégué de Hué ne s'est pas trouvé les pouvoirs nécessaires pour traiter la question commerciale. J'ai appris que le maréchal avait fait jeter en prison l'officier qui commandait à la porte de la citadelle que j'avais franchie ; ce malheureux n'avait dû la vie qu'à l'inter-



Sampan annamite.

vention du délégué de Hué, qui avait conseillé d'attendre au moins mon départ. Bien entendu j'ai fait mettre le malheureux en liberté, mais, depuis ce moment, le maréchal semble prendre plaisir à accumuler les griefs contre lui. Les commerçants chinois et annamites ont reçu l'ordre de ne pas venir me voir. Les chrétiens n'osent pas m'approcher. On fait autour de moi l'isolement, le vide. On n'a pas craint de dire, dans une proclamation, que je n'étais venu que pour chasser M. Dupuis et que l'on me ferait partir ensuite, comme si j'étais l'exécuteur à gages de la justice annamite. M. Dupuis se montre plein de bon sens et de patriotisme, et défère à toutes mes indications ; mais il n'y a qu'un

coup d'éclat qui puisse contre-balancer l'effet des menées annamites, redonner confiance en moi, rétablir l'autorité et le prestige dont je suis arrivé entouré. Ce coup d'éclat j'y suis décidé. Le 15 novembre, j'attaquerai avec mes 80 hommes la citadelle, j'arrêterai le maréchal, et je l'enverrai à Saïgon.

IV

A SA FAMILLE.

Hanoï, 19 novembre.

Le maréchal a envoyé demander à Hué la permission de me combattre ou de se retirer. Hué m'a écrit deux lettres insolentes pour me dire que je me mêlais de ce qui ne me regardait pas, et qu'il allait en appeler « aux pays voisins (Hong-Kong). » Je n'ai pas bronché, mais, devant des menaces directes d'attaque, j'ai posé un ultimatum : le désarmement de la citadelle, l'ordre à envoyer par le maréchal à tous les gouverneurs de province de se conformer à mes arrêtés, enfin la permission pour M. Dupuis de rentrer librement au Yunnam. J'attends la réponse avant six heures du soir. Si elle ne vient pas, j'attaquerai la citadelle au point du jour. J'ai fait assez d'efforts pour éviter l'effusion du sang. Mes ordres sont donnés, mes deux navires embossés en rade...

V

10 heures du soir.

Alea jacta est! Ce qui veut dire : les ordres sont donnés ! J'attaque demain, au point du jour, 7000 hommes derrière des murs avec 180 hommes. Si cette lettre te parvenait sans signature, c'est-à-dire, sans nouvelle addition de ma part, c'est que j'aurais été tué ou grièvement blessé. Dans ce cas, je te recommande Claire et ma fille. Que mes amis se réunissent pour leur obtenir une pension convenable.

VI

20 novembre 10 heures du matin.

All's right ! La citadelle a été enlevée avec ensemble ! Pas

un blessé ! La surprise a été complète et réussie au delà de mes prévisions. Le feu de la rade surtout a abruti ces pauvres gens, qui n'avaient pas encore vu de projectiles explosibles. Le maréchal a été blessé par une boîte de mitraille. L'envoyé de Hué et tous les grands dignitaires sont pris. C'est une opération modèle (sans me vanter).

VII

21 novembre.

J'ai pris hier une ville de plus pour empêcher les fuyards de se rallier. J'ai envoyé une pièce de canon et 65 hommes. La panique était telle qu'il a suffi d'un coup de canon et de dix coups de chassepot pour faire fuir les défenseurs. Mais le soir j'ai éprouvé qu'il est plus facile de prendre la citadelle que de la garder. Il m'a fallu, avec 50 hommes qui me restaient, passer la nuit dans un ouvrage qui a six kilomètres de développement, et où se trouvaient encore 2000 hommes armés, ayant des chefs et se croyant condamnés à mort par les vainqueurs. L'incendie, les surprises, tout était à craindre. Nous n'avons guère dormi. Aucun de mes postes ne comptait plus de six hommes. Heureusement ils faisaient du bruit comme vingt. Aujourd'hui le désarmement est fait sans résistance. Je prends en main l'administration de la province : elle a deux millions d'âmes. Les populations viennent à moi.

VIII

A M LURO, ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES INDIGÈNES A SAÏGON.

Citadelle de Hanoï.

Mon bon vieux,

Je suis exténué de fatigue et de pose. Je me trouve une province de deux millions d'âmes sur les bras. Ce vieil obstiné de maréchal m'a forcé à lui faire la queue, il a été jusqu'à appeler les rebelles chinois contre moi. Le pauvre diable en a porté la peine. La citadelle est prise et il a une balle de mitraille dans la hanche. J'expédie en bloc tous les hauts fonctionnaires du pays à Saïgon pour qu'ils ne se croient

pas obligés de soulever les populations contre moi, et je reste toujours avec ma province sur les bras. Ne me réponds pas comme Sganarelle. « Mets-la par terre », mais viens me trouver. Je te demande avec instance à l'amiral. Avec toi tout marchera comme sur des roulettes; mais vrai! je ne peux pas tout faire. Je n'ai pas le temps de t'expliquer le pourquoi du comment. Dis à Philastre que je n'ai pas tort, et que j'ai tendu aux Annamites la perche le plus longtemps possible : je la leur tends encore ; ils veulent de ma convention commerciale, puisque je dis que je rendrai Hanoï au roi dans ce cas ; ce qui fait hésiter encore beaucoup de gens qui sans cela se rallieraient à moi.

Ou il ne fallait pas m'envoyer, ou je ne pouvais agir autrement.

Viens, viens, viens, il y a beaucoup, beaucoup à faire ici. C'est certainement préférable comme richesse, climat, densité de population à la Cochinchine. Ouf! voilà ma troisième nuit. Adieu, ou plutôt au revoir.

IX

LETTRE DU CONTRE-AMIRAL DUPRÉ A MADAME VEUVE FRANCIS GARNIER

10 juin 1874.

Madame,

Je viens avec un bien vif chagrin et la plus profonde sympathie vous confirmer la douloureuse nouvelle qu'a dû vous apporter le télégraphe.

M. Garnier a été tué le 21 décembre, dans une sortie qu'il a faite pour repousser une attaque commencée la veille contre la citadelle de Hanoï. Il est tombé victime de son indomptable courage, de l'ardent patriotisme qui lui avait fait solliciter la périlleuse mission d'ouvrir le Tongking au commerce et à la civilisation.

La France perd en lui un de ses fils les plus dévoués qui lui eût fait honneur si le sort l'avait épargné. Ses rares qualités de caractère et d'intelligence l'auraient infailliblement conduit de la notoriété qui lui était acquise à une célébrité méritée.

En annonçant cette fatale nouvelle au ministre, je lui ai instamment demandé de récompenser dignement les éclatants services rendus par M. Garnier. J'espère que ma juste demande sera favorablement accueillie.

A défaut de consolations, je vous offre, Madame, l'hommage de mon respect et de mon dévouement, avec l'expression de ma sympathie la plus sincère.

Lettre de M. Philastre à Francis Garnier.

Saïgon, 6 décembre 1873.

Mon cher Garnier,

Quand j'ai reçu votre lettre elle m'a jeté dans la plus profonde stupéfaction. Je croyais encore que c'étaient là de vaines menaces.

Avez-vous donc songé à la honte qui va rejaillir sur vous et sur nous quand on saura qu'envoyé pour chasser un baratier quelconque et pour tâcher de vous entendre avec les fonctionnaires annamites, vous vous êtes allié à cet aventurier pour mitrailler sans avis des gens qui ne vous attaquaient pas et qui ne se sont pas défendus. Le mal sera irréparable et pour vous et pour le but que l'on se propose en France.

Vous vous êtes donc laissé séduire, tromper et mener par ce Dupuy ?

Vos instructions ne vous prescrivaient pas cela ; je vous avais prévenu que les Annamites ne voudraient jamais accepter de traiter avec vous ; vous en étiez convenu avec moi.

L'amiral ne voit pas encore toute la gravité, tout l'odieux de votre agression, il suit une voie bien étrange. Cette affaire va soulever un tolle contre lui et contre vous.

Que fera le gouvernement annamite, je n'en sais rien encore. Les ambassadeurs sont désolés et indignés : ils veulent la paix parce qu'ils sentent très bien que c'est un coup de Jarnac amené par l'amiral et que celui-ci est décidé à la guerre, s'il le faut. Mais je ne sais si leur gouvernement, dont l'orgueil est considérable, se résignera à supporter cet

affront et à en passer par les fourches Caudines du gouverneur.

Je m'attend à être mal reçu ; en tout cas j'aurai bien à souffrir, car ils ont beau jeu.

Pour moi, j'ai voulu cesser toute participation à des affaires de négociations si étrangement conduites. Je ne l'ai pas pu; je n'ai pas pu refuser à l'amiral la mission qu'il me donne, mais je suis désolé de tout ça, et je n'en attends rien de bon ni dans le présent, ni dans l'avenir. Puissiez-vous de votre côté vous en tirer sans trop de mal.

Votre bien dévoué,

PHILASTRE.

Proclamation annamite du 25 avril 1882.

N'guyen - Thu, tong-doc de Bac-Ninh, et Thoi-N'guyen, grand mandarin, proclament ce qui suit :

D'après le rapport des espions, les autorités et les troupes de Hanoï sont en train de se battre avec les troupes françaises. Les Français ont donc annulé le traité et violé le serment. N'ayant pas ainsi de cœur, ils peuvent être méprisés par qui que ce soit. C'est pourquoi nous faisons cette proclamation pour faire savoir à tous les fonctionnaires, les troupes, les lettres et les illettrés, et à tout le peuple habitant le terrain royal resté fidèle à Sa Majesté et dévoué à la patrie qu'il ne faut pas pardonner à cette race bizarre et la laisser toujours effrenée ainsi. Que chacun emploie ses forces et son esprit, que partout où il verra des Européens, il les poursuive et les tue. Celui qui aura coupé une tête et la portera à l'autorité, après vérification faite, sera grandement récompensé. Quant à celui qui aura coupé plusieurs têtes, outre la récompense qui lui sera donnée par l'autorité, on portera encore son nom à la connaissance de Sa Majesté pour qu'elle le fasse monter en grade.

Ce qui est proclamé ici aujourd'hui est la vérité, et on ne manquera jamais à son exécution.



UN ARROYO DANS LE DELTA

L'organisation du Tong-king en 1886.

La nouvelle organisation du Tong-king a fait l'objet d'un rapport adressé par M. de Freycinet au président de la République et dont voici le texte :

« La pacification de l'Annam et du Tong-king est assez avancée pour qu'il soit possible de placer désormais ce pays sous l'autorité civile et d'organiser le protectorat sur des bases définitives. Le projet de décret ci-joint tend à ce double but. Il s'est inspiré des idées de simplicité et d'économie qui ont été recommandées par le Parlement et sans lesquelles le pays ne verrait pas avec faveur l'extension de notre domaine colonial.

« Le principe de la future organisation peut se résumer en quelques mots :

« Le protectorat de l'Annam et du Tong-king est considéré comme un service distinct et indépendant, ayant ses lois propres, son budget, ses moyens, et ne conservant avec le gouvernement de la métropole d'autres liens que ceux qui résultent de la nomination du résident général et de quelques hauts fonctionnaires, et de l'allocation d'une subvention qui sera nécessaire pendant quelques années encore pour équilibrer les recettes et les dépenses. De la sorte, l'administration sera transportée tout entière dans l'Annam et le Tong-king, et le contrôle seul sera réservé à la métropole. La responsabilité du résident général sera considérable, et de son habileté dépendra en grande partie le succès de cette laborieuse entreprise.

« Le système administratif prévu pour le protectorat est des moins compliqués : il est conforme d'ailleurs aux traités qui ont été conclus avec la cour de Hué.

« Il s'agit d'utiliser l'organisme relativement perfectionné qui existe dans le royaume annamite et de le faire fonctionner dans le sens de nos idées et des progrès que nous voulons faire réaliser à ces pays. Le résident général devra donc appliquer tous ses soins à imprimer une impulsion décisive au siège même du gouvernement, à Hué, et à vérifier, ensuite, à l'aide de ses divers agents, sur place, comment cette impulsion

se répercute dans les provinces. Il ne paraît pas douteux que par ce moyen l'appareil administratif propre du protectorat se réduira à de très faibles proportions et n'exigera le concours que d'un petit nombre nombre de fonctionnaires européens.

« J'ajoute que, selon mes prévisions, les seuls services sur lesquels le résident général devra tout d'abord exercer une action directe, parce qu'ils n'existent actuellement qu'à l'état rudimentaire, sont les douanes et les travaux publics. Ce sont les instruments nécessaires de notre développement commercial, et l'on ne saurait attendre leur mise en œuvre de l'initiative annamite. Ces services réclament une unité de direction et un ensemble de vues que la métropole seule peut avoir.

« Plus tard, à mesure que notre autorité s'asseoira et que l'influence de notre civilisation pénétrera davantage dans le pays placé sous notre tutelle, nous serons conduits à exercer notre action dans un certain nombre de branches, dans la justice, l'instruction, les impôts, etc... Mais tous ces progrès doivent s'effectuer successivement, sans secousse et sans froisser les mœurs des populations auxquelles ils sont destinés. Ils suivront d'ailleurs un développement parallèle aux ressources, car il faut que tous ces avantages soient obtenus sans entraîner de nouveaux sacrifices pour la métropole.

« Telle est, dans ses lignes générales, la conception que le présent décret a pour but de réaliser. Nous croyons qu'elle répond aux vues du Parlement et au sentiment du pays. Elle a eu également votre approbation lorsque le projet de décret ci-annexé a été délibéré en conseil des ministres. Je vous prie donc de vouloir bien revêtir ce projet de votre signature. »

Suit le texte du décret :

« I. — Le protectorat de l'Annam et du Tong-king constitue, au regard de la métropole, un service spécial, autonome, ayant son organisation, son budget et ses moyens propres.

« Toutes les dépenses de troupes de terre et de mer, de la flottille et des administrations civiles et militaires, employées en Annam et au Tong-king sont supportées par le budget du protectorat.

« Les fonctionnaires et agents de tous ordres mis par la

métropole à la disposition du protectorat sont considérés comme étant en service détaché et ont leur situation réglée, à ce titre, d'après les lois et règlements en vigueur.

« II. — Le chef du protectorat porte le titre de « résident général ». Il est le représentant de la République française auprès de la cour de Hué et relève du ministre des affaires étrangères.

« Il est nommé par décret du président de la République, rendu en conseil des ministres.

« III. — Le résident général est le dépositaire des pouvoirs de la République en Annam et au Tong-king.

« Il exerce toutes les attributions prévues par les conventions et les traités conclus avec le souverain de l'Annam.

« Il préside aux relations extérieures de l'Annam, ainsi qu'aux rapports entre les autorités annamites et les autorités françaises.

« Il contresigne, pour les rendre exécutoires, les actes et décrets du roi d'Annam qui sont destinés à être appliqués par les tribunaux français.

« Il a sous ses ordres le commandant des troupes de terre et de mer, de la flottille, et tous les services du protectorat.

« Il organise les services et règle leurs attributions par des arrêtés qui sont portés à la connaissance du ministre des affaires étrangères.

« Il nomme à tous les emplois civils, à l'exception de ceux de résident supérieur, de résident et de chef des services principaux, qui sont à la nomination du ministre des affaires étrangères. Il peut, en cas d'urgence, pourvoir à ces derniers emplois ou prononcer la suspension des titulaires par des décisions provisoires qui sont soumises à l'approbation du ministre.

« IV. — Le résident général a sa résidence officielle à Hué; mais il peut séjourner dans toute autre ville de l'Annam et du Tong-king où les besoins du service l'appellent.

« Il est assisté par deux résidents supérieurs, l'un à Hué, l'autre à Hanoï.

« En cas d'absence ou d'empêchement, le résident général

est suppléé auprès de la cour de Hué par le résident supérieur de Hué.

« Les attributions des deux résidents supérieurs sont déterminées par des arrêtés du résident général, soumis à l'approbation du ministre des affaires étrangères.

« V. — Un conseil du protectorat est institué auprès du résident général, qui le préside.

« Il siège, suivant les besoins du service, soit à Hué, soit à Hanoï.

« En cas d'absence ou d'empêchement du résident général, le conseil est présidé par le résident supérieur du lieu où il est réuni.

« La composition et les attributions de ce conseil seront déterminées par un décret spécial rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, après avis du résident général.

« VI. — Le résident général a seul le droit de correspondre avec le gouvernement de la République.

« Il communique avec les divers départements ministériels par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères. Il peut, avec l'autorisation de ce ministre et dans les limites fixées par lui, correspondre directement avec les autres ministres. En tout cas, les questions d'ordre politique, d'organisation et d'administration générale, celles qui ressortissent à la fois à plusieurs départements ministériels, celles qui tendent à modifier les prévisions budgétaires, sont exclusivement traitées par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères.

« Le résident général est autorisé à correspondre directetement avec le gouverneur de la Cochinchine et le représentant de la République à Pékin ; mais il ne peut engager d'action politique ou diplomatique en dehors du ministre des affaires étrangères.

« VII. —Par dérogation au premier paragraphe de l'article qui précède, le commandant des troupes de terre et de mer et de la flottille peut correspondre directement avec les ministres de la guerre et de la marine pour les questions techniques et dans les limites autorisées par le ministre des

affaires étrangères, ou, dans le cas de force majeure, quand il y a impossibilité de communiquer en temps utile par l'intermédiaire du résident général. Celui-ci est toujours tenu au courant de ces communications directes.

« VIII. — Aucune opération militaire, sauf le cas d'urgence, où il s'agirait de repousser une agression, ne peut être entreprise sans l'assentiment du résident général.

« La conduite des opérations appartient à l'autorité militaire, qui rend compte au résident général.

« Le caractère et le but d'une opération engagée ne peuvent être changés sans l'assentiment du résident général.

« IX. — Des territoires pourront être déterminés par le résident général, après avis de l'autorité militaire, pour être soumis à la juridiction militaire.

« Dans ces territoires, le commandant du corps d'occupation exercera, par délégation, les pouvoirs du résident général, auquel il sera tenu de rendre compte.

« Ces territoires rentreront sous le régime normal par décision du résident général.

« Les décisions portant établissement ou cessation du régime militaire seront immédiatement portées à la connaissance du ministre des affaires étrangères.

« X. — Le résident général dresse chaque année, en conseil du protectorat et après avoir pris l'avis des services compétents, le budget des recettes et des dépenses du protectorat pour l'année suivante.

« Parmi les recettes figure la subvention à réclamer, s'il y a lieu, de la métropole pour assurer l'équilibre dudit budget.

« Le projet de budget et les documents explicatifs sont adressés au ministre des affaires étrangères.

« Le budget est approuvé par décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, et devient exécutoire à partir du 1er janvier.

« XI. — Chaque année, après le 31 mars, le résident général dresse, dans la même forme, le compte des résultats obtenus pendant l'exercice écoulé et le fait parvenir, avec documents justificatifs, au ministre des affaires étrangères dans le cours du deuxième trimestre.

« Ce compte est approuvé par décret rendu en conseil des ministres.

« XII. — Des délégués pourront, à certaines époques, être envoyés par le ministre des affaires étrangères en Annam et au Tong-king pour lui faire un rapport sur la situation du protectorat.

« Ces délégués jouiront du droit d'investigation le plus étendu, selon les instructions qu'ils auront reçues du ministre et dont le résident général sera directement informé.

« Ils ne pourront s'immiscer en rien dans l'administration et ne feront part de leurs observations qu'au résident général.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

« XIII. — Le présent décret entrera en vigueur à partir du jour où le résident général, qui sera nommé sur la proposition du ministre des affaires étrangères, aura régulièrement pris possession de son poste.

« Les dispositions relatives au budget s'appliqueront pour l'exercice 1887.

« Les dépenses de l'exercice courant (1886) seront faites et réglées par les départements ministériels compétents, en conformité de la loi de crédit du 26 décembre 1885.

« Le département des affaires étrangères prendra charge de la portion de crédit restant libre sur les cinq millions prévus dans la loi sus mentionnée pour les services civils du Tong-king, au moment où le résident général entrera en possession de l'administration du protectorat, ainsi qu'il est dit au paragraphe ci-dessus.

« XIV. — Les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. »

Fait à Paris, le 27 janvier 1886.

J. Grévy.

Aspect général du Tong-king[1].

Les contrées fertiles n'offrent ordinairement pas plus de ma-

1. Paul Bourde. *De Paris au Tonkin*, p. 113. Calmann Lévy, 1885.

tière à la description que les peuples heureux à l'histoire; l'excessive culture ruine le pittoresque parce que la main de l'homme nivelle les accidents qui varient la beauté de la terre. Le Tong-king n'échappe pas à cette monotonie que la nature avait elle-même préparée. Des bords de la mer aux montagnes qui jettent le soir leur ombre sur Hang-Hoo, à travers ce vaste triangle du delta, que découpe, comme les mailles croisées d'un filet, le réseau des troubles arroyos du fleuve, s'étend une plaine aussi unie que la nappe paisible des eaux qui l'ont formée du limon qu'elles déposent. En quelques rares endroits, comme à la montagne de l'Éléphant, des rochers, qui étaient des îlots lorsque le pays était encore un golfe, se dressent solitaires au milieu de l'immensité qui s'est solidifiée autour d'eux. Aucun autre obstacle n'arrête l'œil plongeant dans les profondeurs de l'horizon. Le paysage, ayant pour base toujours la même plaine, a forcément toujours le même aspect. Cet aspect étonne. Après qu'on l'a contemplé deux cents kilomètres durant, on le trouve prodigieux.

La terre rougeâtre, grasse et luisante, s'étage en couches épaisses sur la tranche des berges qui croulent, trahissant ainsi le secret de sa fécondité. Partout où porte le regard, les cultures succèdent aux cultures; aucune parcelle n'est restée inutilisée. Chaque champ est entouré d'un petit cordon de terre qui sert tantôt à le protéger contre les inondations, tantôt à y retenir l'eau quand le riz a besoin d'être baigné. La plaine, rayée de ces talus, est divisée en innombrables creux, comme la plaque de cuivre que l'ouvrier prépare pour y verser l'émail. Des digues destinées à contenir le fleuve aux hautes eaux, des levées qui portent les chemins conduisant d'un village à un autre, forment les principales nervures de ce lacis sous lequel les industrieux paysans ont enserré le sol nourricier. A voir qu'il n'est pas un arpent qui n'ait été remué et remanié pour être approprié à ce système agricole, on songe avec stupéfaction à l'énorme travail accumulé par les générations qui ont soumis le pays tout entier. Mais aussi quelle population!... On a constamment sous les yeux douze ou quinze villages espacés à mille ou douze cents mètres, et souvent moins, les uns des autres... Les centres de trois à

quatre cents cases, avec quinze cents à deux mille habitants, ne sont point rares... Voilà ce qui étonne à première vue le voyageur, et fait l'intérêt de ce pays plat ; rien ne vous a habitué à une pareille fertilité.

La baie d'Allong[1].

Cette merveille naturelle défie toute description. Qu'on essaye d'imaginer que tous les monstres, toutes les apparitions dont les banquises des mers du Nord inquiètent l'esprit des marins ont été poussés au fond du golfe du Tonkin, se sont massés le long de la côte et qu'on navigue au milieu des troupeaux de ces énormes colosses dont le nombre parait aussi incalculable que celui des grains de sable au bord de l'Océan. Des milliers et des milliers de rochers de quatre à cents pieds de hauteur surgissent à pic du fond des eaux et dessinent des formes si étranges, si rares, que l'imagination leur découvre les ressemblances les plus inattendues, aux pics pointus, aux ballons arrondis. Aux crêtes ébréchées se mêlent des pyramides renversées en équilibre sur leur pointe, des tours gigantesques, des châteaux démantelés, des profils de Béhemoths et de Léviathans à demi-émergés, des dômes de cathédrale, des fûts de colonne, des murailles eu ruine qui font songer à quelque ville que les Titans auraient habitée. Les parois de marbre étalent de grandes surfaces nues et grises sur l'indestructible dureté desquelles rien n'a pu mordre mais les sommets sont coiffés de buissons serrés, durs et courts qui ressemblent à une toison verte. La mer, étranglée en étroits couloirs, semble frappée de stupeur à voir tous ces colosses immobiles se regarder dans ses eaux ; elle est noire et lèche leur pieds silencieusement. Un calme de tombeau, un calme de pierre, lourd, écrasant, enveloppe leur solennelle tranquillité. Il y a peu d'êtres vivants sur ces rocs. On n'y voit point d'oiseaux ; à peine sur ceux qui sont les plus voisins de la terre, entend-on parfois crier un singe qui joue dans le feuillage.

1. Paul Bourde, *De Paris au Tonkin*, p. 356, éditeur Calmann-Lévy.

Caractère des Annamites [1].

Le caractère de l'Annamite varie selon qu'il habite la campagne ou les environs des grandes forteresses; mais partout et à tous les âges, un air chagrin et triste semble être le caractère dominant de la race. Au fond il est moqueur et gouailleur. Quand il se repose dans les champs ou sur le seuil de sa case, le soir, après une journée de travail, il se livre volontiers à l'étude des charades et des énigmes. Il accueille alors avec de francs éclats de rire les jeux de mots bien réussis, et sur sa figure jaune et parcheminée l'on voit se dessiner un sourire sardonique, quand l'un d'eux a lancé en sa présence quelque épigramme bien tournée contre les mandarins. Mais que ce même mandarin vienne à passer, il n'est pas de pose humiliante que ne prennent ses administrés; ils reçoivent la *cadouille* sans murmurer et subissent les injustices les plus criantes sans élever une réclamation ou une plainte. Ils se consolent le soir des avanies de la journée par un bon mot, et quand ils ont tourné en ridicule les travers et les défauts du mandarin absent, ils se croient assez vengés. Aux environs des grandes forteresses la moquerie se tait et le rire disparaît. L'Annamite a un air composé, prétentieux ou méfiant, selon la place qu'il occupe. C'est qu'autour de lui se trouvent les mandarins avec leur interminable escorte de secrétaires et de domestiques, et que ces gens constituent pour lui autant d'espions. Il sait qu'il n'est pas besoin d'une parole imprudente, mais simplement d'un haussement d'épaules ou d'un mouvement de tête mal interprété pour attirer sur lui une peine capitale. Aussi marche-t-il d'un air composé et embarrassé, tenant les yeux à terre et ne les relevant qu'avec défiance. S'il parle, ce n'est que par paroles entrecoupées, aussi indécises que ses gestes, et au milieu desquelles il est difficile de saisir la véritable expression de sa pensée. Cette crainte innée chez lui et cette contrainte perpétuelle lui a donné ce regard faux qui frappe,

1. Ch. Labarthe, *Annamites et Chinois au Tong-King* (Revue de géographie) juillet 1883.

l'Européen et lui fait mal augurer tout de suite des relations qu'il est appelé à avoir avec cette population abâtardie.

Ha-noï capitale du Tong-King.

Ha-noï est surtout une ville chinoise. L'Annamite qui passe dans les rues rase furtivement les murailles et sent qu'il n'est point chez lui. Pour construire sa case, il choisit une encoignure de rue, un bourbier fangeux, une levée de terre, enfin des coins perdus, ignorés, inconnus, introuvables souvent et toujours inabordables. Sur la ville de pierre bâtie par les Chinois, les quartiers annamites semblent une mousse parasite, maculant çà et là l'édifice gigantesque, remplissant les angles rentrants et les trous oubliés.

.... Le quartier chinois s'étend entre le fleuve Rouge et la face est de la citadelle. La plupart des rues sont pavées dans le milieu avec des larges dalles en marbre brut. La rue est ainsi rendue abordable en temps de pluie, mais le bien-être du passant n'est acquis qu'aux dépens des pauvres gens dont les cases sont de plain-pied avec la rue, car les eaux s'écoulant à droite et à gauche envahissent le plus souvent les salles basses qui bordent la voie des deux côtés. Le premier aspect ne frappe point la vue. Les maisons se succèdent, mais toutes sont de hauteurs inégales. Les toits aigus des maisons les plus élevées dominent ceux des maisons plus basses et semblent les écraser. Sur ces toits verdis par le temps et l'humidité, on voit se dessiner parfois une corniche moulée en plâtre ou quelque tête sculptée de dragon volant. Çà et là une muraille blanche, bâtie on ne sait pourquoi, montre une peinture étrange qui jette sa note lumineuse et discordante sur l'uniformité confuse des toits. Le Chinois a la manie de la peinture murale ; une muraille blanche est incomplète pour lui, si elle n'est point recouverte de sentences, d'arbres, de fleurs, ou de dragons aux couleurs éclatantes. On croirait voir la misère couverte de haillons écarlates, quelque chose à la fois de l'éclat et de la sordidité des villes de la Syrie et de l'Egypte.

1. CH. LABARTHE, *Hanoï, capitale du Tong-King* (Revue de géographie) août 1883.

De distance en distance les rues sont fermées par des portes intérieures. Ce sont de larges poutres plantées en terre et qui barrent la rue dans toute sa largeur. Une porte est ménagée dans le milieu. Généralement ouverte pendant le jour, on la ferme aussitôt qu'il s'élève quelque rixe, quelque trouble, ou que l'on signale la présence des voleurs ou des pirates. La nuit elle est toujours fermée. Au-dessus, il y a une sorte de mirador où se tient le veilleur de nuit avec un gong ou une cloche pour marquer les heures. Il avertit les habitants qu'ils peuvent dormir en paix et qu'aucun danger ne les menace. Les incendies sont fréquents et se déclarent toujours la nuit; il ne se passe pas une année sans qu'on en signale plusieurs. Les quartiers annamites y sont encore plus exposés que les quartiers chinois, car les toits de chaume et les murailles en torchis sont les meilleurs aliments que puisse trouver le feu, et, pour peu que le vent souffle avec violence, des quartiers entiers sont bientôt détruits...

Pendant le jour les rues chinoises sont tranquilles. A moins qu'il ne s'élève quelque rixe ou qu'une fête religieuse ne convoque les fidèles aux pagodes, le plus profond silence pèse sur tout le quartier chinois, interrompu seulement à de rares intervalles par les bruits qui s'élèvent du fleuve, et que le vent apporte quelquefois jusqu'au pied de la citadelle. Car c'est sur le fleuve que se livre la grande bataille pour la vie. Là, les Annamites reparaissent comme coolies et manœuvres, et ils ne cessent de pousser des cris perçants, qui sont pour eux un excitant au travail et dont l'assourdissement semble leur procurer une satisfaction intime. Au milieu du fleuve se tiennent immobiles, silencieuses et menaçantes, quelques-unes de nos canonnières de guerre. A droite et à gauche, c'est un va-et-vient perpétuel de jonques chinoises et annamites, de toutes les formes imaginables, que des coolies conduisent avec de longues perches, pendant que l'un d'eux entonne un chant monotone dont le refrain est repris par toute la bande. D'interminables radeaux qui, par leurs dimensions, semblent ne pouvoir point circuler entre les deux rives du fleuve, viennent jeter le désordre au milieu des embarcations, tandis que la douane survenant fait naître mille obstacles.

Les sampaniers qui transportent les passagers d'une rive à l'autre, heurtés et cernés s'insultent et s'abordent, plus exigeants et plus criards que les jonques les plus importantes. Enfin c'est un embarras et une confusion indescriptibles, dont on sort énervé et brisé.

Les villes annamites [1].

Dans l'Annam, à part les capitales, il n'y a guère de villes au sens européen du mot. Autour d'un centre administratif, installé dans une forteresse ou dans une simple enceinte, et placé ordinairement sur le bord d'un cours d'eau, s'agglomèrent des communes distinctes en plus ou moins grandes quantités, suivant l'importance administrative et surtout commerciale du lieu. Là, pas de rues, pas de maisons à étages, peu de maisons couvertes en tuiles. La population très dense, dépassant parfois plusieurs milliers d'âmes, habite des maisons généralement en paille, qui ont reçu de nos soldats la dénomination pittoresque et caractéristique de *paillottes*. Cachées le plus souvent au milieu de vergers, entourées de haies de bambous ou de cactus, elles sont disséminées au hasard et reliées l'une à l'autre par d'étroits et tortueux sentiers. Sur la berge du fleuve ou du canal qui avoisine la citadelle, la vie commerciale devient plus intense, les paillottes et les maisons s'alignent presque, et s'amoncellent au point de se toucher. Ici pas de quai : l'habitation, bâtie partie à terre, partie sur pilotis, empiète sur le cours du fleuve. Un étroit sentier circule le long des habitations, du côté opposé à la berge, et aboutit généralement, en aval et en amont, à une place rectangulaire où se trouve le marché, grand hangar couvert en tuiles ou en paille, dans lequel la population se presse bruyamment tous les matins. Il faut un guide indigène pour se diriger dans de pareils dédales. La citadelle elle-même, quand il s'agit d'une enceinte de cette importance, à part les portes et quelques pagodes ou édifices administratifs d'architecture bien modeste, ne frappe nullement l'Européen. On comprend qu'on ne peut donner le nom de villes à de

1. Lur0, *Le pays d'Annam*, p. 26.

pareils centres de population, qu'après avoir prévenu du sens qui doit y être attaché.

Les obstacles à surmonter [1].

Notre domination au Tong-king aura à compter avec trois éléments : 1° le peuple, une masse compacte, laborieuse et patiente, de douze à quinze millions d'habitants, qui est bien la race la plus humble, la plus résignée, la plus dépourvue de qualités guerrières, la plus facilement gouvernable qui soit au monde, un peuple qui a la débilité de l'enfant et celle du vieillard à la fois, et qui, si l'on refuse à croire à ses sympathies pour nous, assiste du moins, on en conviendra, avec une singulière indifférence à son changement de maîtres ; 2° les lettrés qui étaient les vrais maîtres de ce peuple avant notre arrivée, que nous avons dépossédés de ce privilège, qui sont par conséquent les seules victimes de notre domination, que nous menaçons dans leur existence même par l'exemple de la Cochinchine où nous nous sommes complètement débarrassés d'eux, et qui ont toutes les raisons possibles pour nous détester cordialement ; 3° la Chine, mère de la civilisation annamite, dont l'influence morale restera toujours grande parce que c'est elle que, depuis des siècles, l'Annam est accoutumé à prendre pour exemple, et qui, profondément troublée dans ses traditions et ses habitudes par notre voisinage, aura une inclination naturelle à encourager par dessous main les complots qui se fomenteront contre nous.

Donc un élément neutre, plutôt sympathique, et deux éléments plus ou moins ouvertement hostiles. Pour que le gouvernement soit facile et peu coûteux, il nous faudra nous appliquer à ôter au premier tout motif d'écouter les excitations des deux autres.

1. Paul Bourde. *De Paris au Tonkin*, p. 370.

La grande pagode de Confucius, à Hanoï.

L'armée annamite en 1879 [1].

Le 7 mars commencèrent, sur les glacis de la citadelle, les exercices militaires annuels, qui durent deux mois environ ; toutes les troupes de la province y passent à tour de rôle. Le nombre des manœuvrants est à peu près de 400, et la durée des manœuvres de chaque escouade est de deux jours et demi à trois jours. Sur les 400 hommes, 50 au plus ont des fusils, armes dignes de figurer au musée des antiques. Les fusiliers, pour économiser la poudre, répondent au commandement de feu par un boum imitatif que leur envieraient nos gamins jouant au soldat. Quant à ceux qui sont armés de lances, c'est merveille de les voir, au signal frappé sur un immense tam-tam, arrondir la jambe et bondir en cadence, et, lorsqu'il s'agit des porte-étendards, l'admiration ne connaît plus de bornes ; on se croirait à l'Opéra, en face d'un ballet bien réglé, mais dansé par des hommes.

Les manœuvres de cavalerie ne sont pas moins étonnantes, elles consistent surtout en une interminable promenade faite tantôt au pas, tantôt au petit trot, entre deux haies où les mannequins alternent avec les bananiers qui figurent, je crois, de grands arbres. Les 100 cavaliers marchent en longue file par deux de front ; puis ils se massent au son du tam-tam, ils s'arrêtent, descendent de cheval, chargent leurs pistolets d'arçon, remontent et pressent la détente, alors on entend une décharge peu bruyante, mais très prolongée, la moitié des armes ayant raté, et le quart faisant long feu. La charge commence ensuite; elle ne va jamais bien qu'à un trot modéré, et les mannequins tombent vaincus sous les coups de ces valeureux guerriers. La seule chose digne d'être vue est l'exercice des éléphants. Sur le glacis, perpendiculairement au fleuve, se dressent trois rangées de palissades ; elles sont formées de bambous, soutenant de grosses nattes, et distantes de 150 mètres environ les unes des autres ; devant chaque obstacle sont plantés des mannequins coloriés repré-

1. Auvray, *Dix-huit mois à Hué* (Bulletin de la société de géographie de Paris, 1883). — Cf. Maget, *Étude d'ensemble sur le Tonkin* (Revue de géographie), 1880.

sentant l'ennemi, derrière les nattes de grands feux sont entretenus, et des soldats accroupis attendent le moment de l'attaque. Quatorze éléphants sont en ligne, harnachés en guerre, portant cornac et soldats armés de javelines ; en avant l'éléphant chef se tient immobile, prêt à donner aux autres le signal et l'exemple. A un coup de tam-tam, l'éléphant s'agenouille ; demandant au général l'autorisation de combattre, il l'obtient et se relève. A un autre coup de tam-tam, et trois hurrahs, ces bêtes énormes, dont quelques-unes mesurent jusqu'à trois mètres de hauteur, s'ébranlant en bon ordre, lentes d'abord, puis plus vites, rapides enfin. Les cavaliers qui les flanquent à droite et à gauche les suivent à peine ; une immense clameur s'élève, tout le monde crie ; à l'approche des combattants, les pétards, les fusées, les bombes partent et éclatent de leur côtés, des feux de paille s'allument, les éléphants s'arrêtent un moment, saisissent les mannequins, avec leur trompe, les font sauter et tournoyer dans l'air, puis, repartant à nouveau, ils culbutent l'obstacle et continuent leur course, malgré la fumée, les détonations et les cris, jusqu'à la seconde palissade, où la même fantasia recommence. Enfin, pour achever d'aguerrir ces braves combattants, fantassins et cavaliers forment autour d'eux une ronde immense, criant, hurlant, gesticulant, leur faisant partir à la trompe fusées et pétards, et leur jouant presque dans l'oreille du gong et du tam-tam.

C'est un spectacle vraiment curieux, dont l'ensemble présente un certain cachet de grandeur et de sauvagerie ; d'un peu loin ce tableau captive, mais gardez-vous d'approcher, l'illusion s'envolerait vite ; qui pourrait la conserver à la vue de ces costumes dépenaillés, de ces armes, dont les plus perfectionnées sont des fusils à pierre, de ces tambours, surtout tambours du règne Louis XVI, aux armes de France, et qui, privés de leur double peau d'âne, ne rendent de son que grâce à la manière ingénieuse dont en jouent les Annamites : ils battent les parois de la caisse !

Hué en 1880 [1].

Ce qui ne se raconte pas, c'est la monotonie de ces heures qui chaque jour ramènent les mêmes occupations et les mêmes pensées, c'est l'ennui de ces longues journées d'attente, alors que le courrier n'arrive pas, et que déjà, depuis plus de sept semaines, on est sans nouvelles du monde civilisé. Ce qu'on ne dit pas non plus, ce sont les petites misères de la vie quotidienne, misères inhérentes à cette solitude profonde, à cet isolement absolu... Enfin c'est l'antipathie générale dont on se sent entouré, ce ne sont pas seulement les princes, les mandarins et tous les lettrés qui nous voient d'un œil soupçonneux ; pour le peuple même nous sommes l'étranger. Il est vrai qu'autour de la légation on commence à s'habituer à nous. Mais plus loin, dans les grands marchés surtout, on peut surprendre plus d'un signe de malveillance, et c'est, je crois, l'exemple et l'incitation des lettrés qui les suscitent. Pourtant le peuple, aurait tout à gagner à changer de maîtres; car profondément triste est la situation que lui fait le gouvernement actuel. La misère est générale, et c'est pitié, pendant l'hiver, de voir grelotter sous leur manteau de paille, leur seul vêtement, des mendiants hâves et décharnés ; il n'est point rare d'en rencontrer étendus sans vie, sur le bord des fossés ; ils y sont littéralement morts de misère et de faim...

Quant à la cour... Je puis assurer que tout n'y est que clinquant, et ce clinquant mal entretenu ne laisse aucune illusion, même aux voyageurs les plus enclins à l'admiration. L'étiquette règne en souveraine maîtresse, cette étiquette chinoise, si méticuleuse, où tout est prévu, jusqu'au moindre geste ; les Annamites l'exagèrent encore, et, parmi les ministres, celui des rites tient la première place. Le roi vit dans son palais, complètement isolé du monde extérieur, entouré par ses femmes et servi par les femmes qui constituent sa garde d'honneur. Jamais le peuple n'est admis à contempler la majesté royale. Chaque fois que le roi sort, il quitte la ci-

1. Autray, *Dix-huit mois à Hué* (Bulletin de la société de géographie de Paris, 1883).

tadelle par une sorte de couloir muré qui conduit à l'embarcadère, et là, il entre dans une de ces grandes barques à étages, toujours prêtes à le recevoir, véritables maisons flottantes, remorquées par sept ou huit jonques de guerre ; alors la circulation est interrompue sur les arroyos et les fleuves; des hommes d'armes font la solitude sur les rives que doit longer le cortège; les cases se ferment au son du tam-tam annonçant l'approche du souverain ; et tous les sampans fuient en se dissimulant dans les bambous du rivage.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE. — Les Colonies proprement dites.

L'ALGÉRIE.

LES ANTILLES

ST-PIERRE ET MIQUELON

LA FRANCE ÉQUATORIALE

OBOCK

GUYANE

INDE FRANÇAISE

COCHINCHINE

TROISIÈME PARTIE. — Les Pays protégés.

LA TUNISIE

MADAGASCAR ET COMORES

CAMBODGE

TONKIN

CORBEIL. — IMP. CRÉTÉ-DE L'ARBRE

Paris. — Imp. S. KRAKOW, 102, faubourg Poissonnière.

